



NECROLOGE
DE L'ABBAÏE DE NÔTRE-DAME DE PORT-ROÏAL DES CHAMPS,
ORDRE DE CÎTEAUX, INSTITUT DU SAINT SACREMENT;
QUI CONTIENT

LES ELOGES HISTORIQUES AVEC LES EPITAPHES des Fondateurs & Bienfaiteurs de ce Monaſtére, & des autres perſonnes de diſtinction, qui l'ont obligé par leurs ſervices, honoré d'une affection particuliére, illuſtré par la profeſſion Monaſtique, édifié par leur pénitence & leur piété, ſanctifié par leur mort, ou par leur ſépulture.

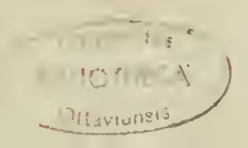
Ecce ego & pueri mei, quos dedit mihi Dominus in ſignum, & in portentum Iſraël à Domino exercituum, qui habitat in monte Sion. Iſaï. VIII. 18.

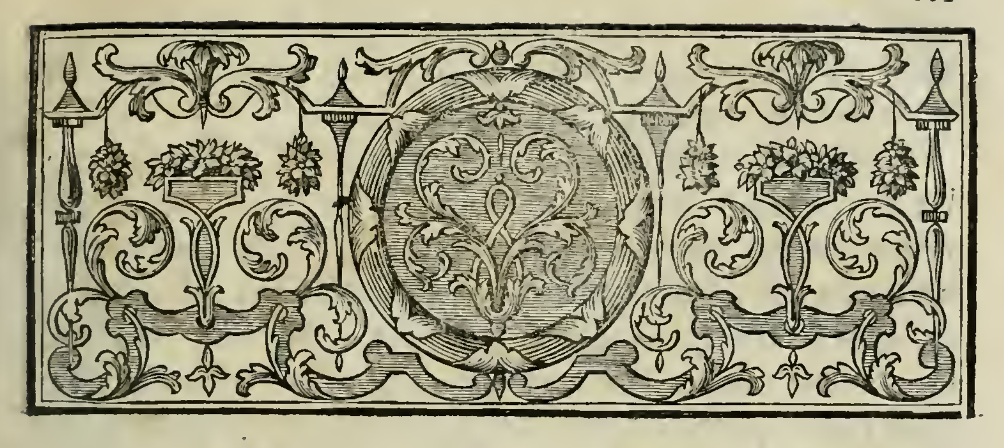
Me voici moi & les enfans que Dieu m'a donnez, pour être par l'ordre du Seigneur des armées, qui habite ſur la montagne de Sion, un prodige & un ſigne miraculeux dans Iſraël.



Beati mortui qui in domino moriuntur.

A AMSTERDAM,
Chez NICOLAS POTGIETER, Libraire C. vis-à-vis la Bourſe. 1723.

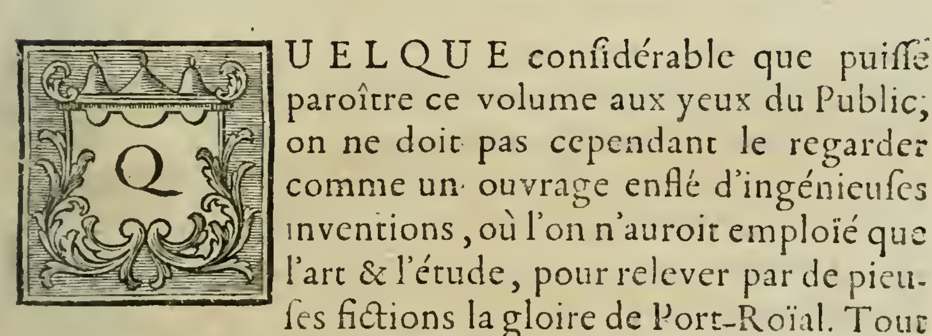




PREFACE.

§. I.

IDE'E DE L'OUVRAGE.



UELQUE considérable que puisse paroître ce volume aux yeux du Public, on ne doit pas cependant le regarder comme un ouvrage enflé d'ingénieuses inventions, où l'on n'auroit emploïé que l'art & l'étude, pour relever par de pieuses fictions la gloire de Port-Roïal. Tout y est réel, & rien d'imaginé; parceque tout y est historique. C'est une suite & un enchaînement de faits, à qui la succession des tems a donné la forme : ou, pour mieux dire, c'est un ouvrage que la Providence nous a ménagé elle-même pendant cinq siécles entiers, par le concours de differentes personnes qu'elle a suscitées pour le recueillir. De sorte que celui qui le met au jour n'y a d'autre part, que d'y avoir rempli quelques articles, qui y étoient seulement indiquez; d'y avoir changé quel-

ques expressions usées, afin de ne pas blesser la délicatesse du Lecteur ; & d'avoir traduit en nôtre langue les piéces latines qui s'y trouvent.

II. D'abord ce n'étoit qu'un petit recueïl, qui comme les autres Necrologes des anciennes Eglises ou Monastéres, ne comprenoit que les noms, les qualitez, quelques-unes des principales actions des Fondateurs, des Bienfaiteurs & de quelques Abbesses de la Maison. Mais le siécle d'où nous sommes sortis, aïant fourni une matiére aussi riche qu'abondante, ce petit recueïl est parvenu à la grosseur que l'on voit.

III. Après la réforme de Port-Roïal au commencement du même siécle, Dieu aïant réüni dans ce Sanctuaire tous les dons de sa Grace & de son Esprit ; & aïant fait de l'interieur de la Maison une école de piété pour les filles, & de l'exterieur une retraite de saints penitens, il s'y forma autant d'adorateurs en vérité, qu'il y avoit de personnes qui habitoient ce sacré desert, ou mêmes qui le frequentoient. Leur vie étoit si pure, leur conduite si sainte, toutes leurs actions si édifiantes, qu'elles parurent mériter d'être conservées à la posterité ; afin de servir de modele aux personnes qui tendroient à la perfection Evangelique.

Ceux donc qui en avoient été les témoins oculaires, & le plus souvent les Religieuses-mêmes de la Maison, entreprirent de les écrire à mesure que ces grands serviteurs de Dieu sortoient de cette vie mortelle, pour passer à l'éternité ; & elles ont executé ce dessein avec tant de succès, que l'ouvrage est devenu aussi utile au public que glorieux à Port Roïal & à l'Eglise entiere. Comme leur principal, pour ne pas dire, leur unique but étoit de s'édifier elles-mêmes & d'édifier leurs Sœurs, à qui l'on

en

en faiſoit la lecture en Chapitre au jour de l'anniverſaire de chacun de ces illuſtres morts, elles ſe ſont preſque toûjours bornées à n'y rapporter que les faits propres à nourrir leur piété, & à les inſtruire de leurs devoirs. C'eſt par-là que l'ouvrage ſe trouve dégagé de tout diſcours inutile, de ces épiſodes ſuperfluës, & que tout y eſt ſolide, édifiant, inſtructif. D'ailleurs la maniere ſimple & naïve avec laquelle il eſt écrit, donne au ſujet, quelque noble qu'il ſoit par lui-même, un merveilleux relief, & fait ſentir par-tout cette aimable ſincerité, qui doit toûjours être inſeparable de l'hiſtoire.

Il eſt pourtant vrai que la ſimplicité n'y regne pas ſi univerſellement, qu'elle n'y ſoit ſoûtenuë par une certaine éloquence naturelle, qui brille ſur-tout dans quelques éloges particuliers; mais qui eſt plûtôt priſe des choſes-mêmes, qu'empruntée des régles de l'art. Il eſt encore vrai que toutes les épitaphes latines ſont autant de piéces de Rhetorique d'une beauté parfaite. Pour en porter ce jugement, il ſuffit d'avertir qu'elles ſont pour la plûpart de la façon des celebres MM. Hamon & Dodart, qui poſſedoient l'un & l'autre en un degré éminent toute la délicateſſe de la belle Latinité. C'eſt pourquoi s'il ſe trouvoit des Lecteurs, qui plus attachez à l'écorce qu'à la ſubſtance, rechercheroient plutôt à contenter leur eſprit par les beautez du diſcours, qu'à nourrir leur cœur par la narration des faits, ils auroient ici de quoi ſatisfaire leur goût.

Mais dans les épitaphes comme dans les éloges les perſonnes ſont par-tout repreſentées telles qu'elles étoient; & l'on s'y attache également à faire connoître la toute-puiſſance & la grandeur de Dieu, l'infirmité & la baſſeſſe de l'homme. La vertu y eſt peinte avec tous les

traits

traits qui la peuvent rendre aimable, & avec une certaine onction qui paſſe aiſément de la lecture juſqu'au cœur. Tout y eſt d'autant plus inſtructif, que l'on y eſt entré dans un plus grand détail, & que les choſes que l'on y touche, tendent toutes ou à former les mœurs, ou à rectifier les ſentimens. On n'y trouve point de ces actions extraordinaires qui ne produiſent qu'une ſterile admiration. Ce ſont des actions communes, uniformes, ſouvent petites en elles-mêmes, mais toûjours animées de cet eſprit qui donne le prix à toutes choſes, & quelquefois accompagnées d'une magnanimité chrétienne qui les rend héroïques.

IV. Le deſſein que l'on a eu de joindre aux éloges des ſaintes Vierges & des pieux Solitaires de Port-Roïal, ceux de leurs principaux amis & Bienfaiteurs, a produit dans l'ouvrage une admirable varieté, qui en y répandant un nouvel agrément, contribuë à le rendre encore plus inſtructif. De ſorte qu'il n'eſt point d'âge, de ſexe, de condition, qui n'y trouve pluſieurs exemples des vertus qui ſont propres à ſon état. Les perſonnes qui vivent dans le monde & à la Cour, comme les Solitaires; les Artiſans, comme les Grands Seigneurs, les Laïques, comme les Evêques & les Prêtres; les Domeſtiques, comme les Maîtres; les perſonnes privées, comme les Princes & les Princeſſes: tous & chacun d'eux y trouveront des régles ſûres pour leur conduite particuliére.

Tantôt c'eſt le portrait d'une Reine, d'une Princeſſe vertueuſe, où l'on apprend l'uſage chrétien que l'on doit faire de ſon rang, de ſa naiſſance, des honneurs, des richeſſes, & en quoi conſiſte la véritable grandeur. Tantôt c'eſt celui d'un Courtiſan, que les charmes & la force de la Grace deſabuſent de la vanité & des pom-

pes

pes du siécle, arrachent à la Cour & au grand monde, & en font un solitaire & un pénitent. Ici c'est l'éloge d'un saint Evêque, qui faisant revivre en sa personne toutes les vertus de ces hommes Apostoliques des premiers siécles, exprime par sa conduite ce qu'il est par son caractére & par sa dignité ; & fait voir que le travail, les soins, les sollicitudes sont inseparables de l'Episcopat, à moins que l'on ne veüille être Evêque que de nom. Là c'est celui d'un excellent Ecclesiastique, qui selon ses differentes situations, enseigne la véritable maniere de conduire les ames à Dieu ; le zele & le desinteressement avec lesquels on doit s'en acquitter ; l'obligation qu'a un Prêtre d'emploïer tous ses talens pour le service de l'Eglise ; l'amour qu'il est obligé d'avoir pour la justice & pour la vérité ; l'esprit avec lequel il doit souffrir pour l'une & pour l'autre l'exil, les fers, la prison, lorsque la Providence l'y engage ; le secret de devenir savant, sans donner dans la vanité, & d'allier la charité & l'humilité avec les plus vastes études.

Souvent c'est le caractére d'un Capitaine, qui renonce à la milice du siécle pour se faire la guerre à soi-même, & qui court avec dautant plus d'ardeur dans la voïe de la pénitence, qu'il avoit perdu plus de tems à courir après le faux honneur & la vaine gloire. Quelquefois c'est celui d'un homme de robe, qui se cache à la vûë des hommes, lorsqu'ils admirent le plus ses grands talens & son rare mérite, afin de n'être connu que de Dieu seul ; & qui fuit les plus grandes charges qui le suivent, afin d'acquerir l'humilité Evangelique. En plusieurs endroits c'est la conduite édifiante de personnes engagées dans le monde, qui en ont sû user comme

me n'en uſant point; qui y ont poſſedé des biens conſiderables comme n'y poſſedant rien; qui ne ſe ſont ſervies de leurs richeſſes, que pour ſecourir les pauvres, doter les Monaſteres, orner les Egliſes; qui appliquées à regler leur maiſon, n'ont travaillé pour leurs enfans, que pour leur procurer une éducation chrétienne, & les élever pour Dieu, jamais pour le monde; qui ont ſanctifié leur mariage par une ſainte union conjugale, & quelquefois par une continence volontairement conſentie. En d'autres endroits c'eſt le genre de vie d'un pieux domeſtique, qui dans ſon état de ſervitude a trouvé le ſecret de devenir libre, de s'enrichir pour le ciel, & de s'y amaſſer un précieux treſor.

V. On prévient ſans peine tout ce que l'on dit dans le cours de l'ouvrage, de la vie plus angelique qu'humaine des Vierges qui compoſoient la ſainte Communauté de Port-Roïal: de cette union charmante entre toutes les Sœurs, qui les portoit à ſe prévenir les unes les autres dans toutes ſortes d'occaſions, & à toûjours préferer les commoditez des autres aux ſiennes propres; de cette fuite des honneurs & des dignitez; de cette ſainte avidité pour les humiliations, qui leur faiſoit mettre leur gloire à rechercher avec empreſſement l'état humiliant de Sœur converſe, & le préferer à celui de Religieuſe de chœur; de cette noble émulation à s'avancer de vertu en vertu; de cet amour pour la chaſteté, qui banniſſoit loin d'elles tout ce qui auroit pû y donner la moindre atteinte; de ce détachement abſolu de toutes les créatures; de cette charité ingénieuſe à ſoulager les pauvres & les affligez; de cet attachement inviolable à la juſtice & à la vérité; de cette ſenſibilité chrétienne pour les biens ou les maux, les ſuccès ou les

les malheurs de l'Eglise; de ce soin infini à élever la jeunesse dans l'esprit du Christianisme, à lui inspirer une vive crainte de Dieu, & une horreur extrême des moindres fautes.

Que de saintes maximes, que d'excellens préceptes, que d'exemples éclatans de vertu! Rien ne peut donc être ni plus avantageux ni plus utile au public que cet ouvrage; & il est capable d'y produire d'autant plus de fruit, que les exemples qu'il propose à imiter, sont plus recens & moins étrangers. Ce n'est point une Legende de Saints qui aïent vêcu dans des siécles éloignez du nôtre & dans des païs reculez. On pourroit les regarder, comme il n'arrive que trop ordinairement, dans une distance infinie, & les considérer comme des hommes d'un autre monde, & d'une constitution differente de la nôtre. Ce sont les actes sinceres de personnes qui se sont sanctifiées de nôtre tems, qui ont vêcu en quelque maniere sous nos yeux, & dans nôtre propre païs. A leur lecture il n'est personne qui ne doive sentir en soi-même les mêmes impressions que sentoit autrefois Saint Augustin à la relation de la vie du grand S. Antoine. *Stupebamus autem*, s'écrioit-il en parlant à Dieu, *audientes tam recenti memoriâ, & propè nostris temporibus testatissima mirabilia tua in fide rectâ & Catholicâ Ecclesiâ.* „Ces effets si merveilleux de vôtre grace, qui " étoient certifiez par tant de témoins irreprochables, " & arrivez depuis si peu de tems, & presque en nos " jours dans la Religion véritable & dans l'Eglise Ca- " tholique, nous remplissoient d'admiration. " Ils doivent être ces actes comme un miroir, où les personnes le moins attentives & le moins vigilantes sur elles-mêmes, qui évitent de se voir telles qu'elles sont, obser-

Conf. L. VIII. c. 6. n. 14.

veront à l'éclat & à la lumiere des actions de ces grands Serviteurs de Dieu, l'irregularité de leur vie, les défauts, les imperfections, la difformité de leur conduite. Et cette vûë produira infailliblement la haine du vice & des moindres défauts, l'amour de la vertu & de la perfection. Tel fut le fruit que le même S. Augustin, encore alors éloigné de Dieu, tira des merveilles qu'il entendoit raconter de la vie des premiers Peres du desert.

Ibid. c. 7. n. 16 & 17. ,, Mais vous, Seigneur, continuë ce Pere, pendant qu'il ,, nous parloit ainsi, vous me rameniez à moi-même, & ,, vous m'exposiez à ma propre vûë; afin que je visse combien j'étois laid, sale & difforme..... Que si je m'efforçois de détourner ma pensée de mes pechez, vous ,, vous serviez des paroles de Potitien dans la suite de ,, sa narration, pour m'opposer de nouveau moi-même ,, à moi-même, & me representer à mon esprit tel que ,, j'étois...... Alors plus je me sentois touché d'un ardent amour pour ces Chrétiens dont j'entendois raconter des mouvemens de piété si saints & si salutaires, & qui s'étoient mis entiérement entre vos mains ,, pour recevoir leur guerison, plus en me comparant à ,, eux, je concevois une horrible aversion de moi-même.

Que l'on ne s'imagine donc pas que cet ouvrage ne soit que pour certaines personnes & non pour les autres. Il convient géneralement à tout le monde; quoique pourtant il soit vrai de dire qu'il convient plus particulierement aux personnes consacrées à Dieu, qui en devroient faire leur Manuel, & le considerer comme le Livre le plus cher & le plus précieux après l'Ecriture Sainte. Les Grands du monde qui font profession d'une sincere piété, le verront aussi avec un plaisir singulier; parce

parce qu'ils y trouveront grand nombre de perſonnes de la premiére naiſſance, que d'autres n'ont fait connoître que par un pompeux, mais vain & ſouvent peu ſincere étalage de leurs alliances, de leurs qualitez, de leurs titres & des faits purement humains: au lieu qu'on les repreſente ici avec tous les traits de la vertu qu'elles ont aimée & qu'elles ont pratiquée.

VI. Un autre avantage de ce recuëil, qui mérite une attention particuliere, c'eſt qu'il contient une apologie auſſi énergique, qu'elle eſt moins équivoque des ſentimens de Port-Roïal; & qu'il donne la plus grande connoiſſance que l'on puiſſe avoir de l'eſprit & de la conduite de cette ſainte Maiſon. C'eſt un oracle de JESUS-CHRIST; les faux-Prophetes ſe font connoître par leurs œuvres: *A fructibus eorum cognoſcetis eos.* Ils *Matth. VII. 16.* peuvent bien ſe revêtir de la peau des brebis, & montrer au-dehors une reſſemblance apparante; mais tôt ou tard leurs œuvres trahiſſent leur déguiſement, & les font toûjours connoître pour ce qu'ils ſont. La marque eſt auſſi conſtante qu'infaillible. On ne cuëille point de raiſins ſur les épines, ni de figues ſur les chardons. Un bon arbre ne porte que de bon fruit; & un mauvais arbre n'en peut produire que de mauvais. Paſſons au fait, & venons à l'application; mais recherchons auparavant quel eſt ce bon fruit qui fait connoître la bonté de l'arbre.

L'Apôtre nous l'apprend. Ce ſont les fruits de la lumiere & de l'eſprit; & *le fruit de la lumiere conſiſte en* *Eph. V. 9.* *toute ſorte de bonté, de juſtice & de vérité*, comme *les fruits de l'eſprit ſont la charité, la joïe, la paix, la pa-* *Gal. V. 22, 23.* *tience, l'humanité, la bonté, la perſeverance à ſouffrir, la douceur, la foi, la modeſtie, la continence, la chaſteté.*

Quiconque porte des fruits de cette eſpece, & fait des œuvres de cette nature, ne ſera jamais ſoupçonné d'ê-
Ibid. V. 6. tre un mauvais arbre, ou un faux-Prophete. Nous ſavons d'ailleurs que la véritable foi ſe fait connoître par les œuvres de la charité; & que cette foi eſt toûjours inſeparable de la bonne conſcience, ſans laquelle on
I. Tim. I. 19. ne la peut conſerver : *Habens fidem & bonam conſcientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt.*

Or le deſert de Port-Roïal n'a été peuplé que de ces hommes de charité & de miſericorde, comme les ap-
Eccli. XLIV. 10. pelle le Sage, qui ont travaillé toute leur vie à porter des fruits de l'eſprit & de la lumiere; & qui ont tout ſacrifié, biens, repos, liberté, réputation, pour conſerver le témoignage d'une bonne conſcience. C'eſt de quoi nous produiſons les Actes, qui forment une preuve inconteſtable de la pureté de leur foi, & qui ſont l'expreſſion la plus naturelle & la moins équivoque de leurs ſentimens & de leur doctrine.

Que les ennemis de ce ſaint lieu, s'il en a encore après ſa deſtruction, ceſſent donc de le décrier, & de le vouloir faire paſſer pour *le nid de l'héreſie.* Si c'eſt par malignité qu'ils ont avancé cet horrible blaſphême, qu'ils en rougiſſent aujourd'hui, & qu'ils voïent ſans aigreur leur calomnie confonduë. Si c'eſt par ignorance, qu'ils ouvrent enfin les yeux à la lumiére de la vérité, & qu'ils montrent par-là qu'ils méritent quelque pardon.

Grand Dieu! quel renverſement dans l'ordre de vôtre Providence, ſi un lieu où l'on a vû régner la douceur, l'eſprit de paix & de charité, la piété la plus éclairée & la plus ſolide, en un mot l'aſſemblage de toutes les vertus

tus chrétiennes & religieuſes, pouvoit être en même tems *le nid de l'héreſie !* Mais non, il n'y eut jamais d'alliance entre J. C. & Belial, entre la lumiére & les tenebres, entre la juſtice & l'iniquité: & un Sanctuaire où tant de ſaintes Vierges vivoient dans une pureté angelique, dans l'attente continuelle de l'avenement de leur Epoux celeſte, dans l'attachement inviolable à la juſtice, à la vérité, aux loix de l'Egliſe & de leur Inſtitut; où de vrais pénitens morts à eux-mêmes & enſevelis dans la retraite & dans le ſilence, travailloient ſans relâche à ſe dépoüiller du vieil homme, & à faire revivre en eux l'homme nouveau; où l'innocence de tant d'enfans a été à couvert de la corruption du ſiécle par l'éducation la plus chrétienne; où les ſaintes véritez de la Grace, de la pénitence, de la piété évangelique ont repris une nouvelle vie, & d'où elles ſe ſont répanduës bien loin, malgré les oppoſitions des hommes charnels; où le zele de la Maiſon de Dieu, l'eſprit du Sacerdoce de J. C. l'amour de la Hierarchie eccleſiaſtique ont commencé de revivre en nos jours; d'où ſont ſortis tant d'excellens ouvrages contre l'erreur: un tel Sanctuaire, dis-je, ne paſſera jamais dans l'eſprit des perſonnes judicieuſes & équitables pour avoir été *le nid de l'héreſie.*

VII. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui peut contribuer à faire autant eſtimer ce recuëil qu'il le mérite, nous devons avertir que l'on y trouvera l'Hiſtoire entiére de Port-Roïal, & de tout ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable depuis l'établiſſement du Monaſtére juſqu'à ſa deſtruction. Mais, afin d'aider le Lecteur à s'en former une juſte idée, nous avons crû devoir en recuëillir tous les traits hiſtoriques, qui ſont diſperſez dans

dans le corps de l'ouvrage, & les ranger dans leur ordre naturel, en y joignant ce que les autres monumens tant imprimez que manuſcrits nous ont pû fournir de plus conſiderable à ce ſujet. Par ce moïen on aura un abregé complet & ſuivi de l'Hiſtoire de cette ſainte Maiſon, où l'on verra comme d'un coup d'œil ſon origine, ſes progrès, & ſa fin, moins tragique pour elle, que pour ceux qui l'ont procurée.

§. II.

Abregé de l'Hiſtoire de l'Abbaïe de Port-Roïal des Champs.

I. L'Abbaïe de Port-Roïal des Champs, qui eſt devenuë ſi célebre dans ces derniers ſiécles, & dont l'injuſte & funeſte deſtruction n'a fait qu'en rendre la mémoire plus reſpectable, doit ſon établiſſement aux pieuſes libéralitez des Seigneurs & Dames de Marli près de Saint-Germain-en-Laie. Matthieu I. d'Attichi, cadet de la maiſon de Montmorenci, Seigneur de Marli, à ſon départ pour le voïage de la Terre-Sainte, laiſſa à Mathilde de Garlande ſon Epouſe, des ſommes conſidérables pour être emploïées en œuvres de piété. Mathilde, aïant pris l'avis d'Odon de Sulli, Evêque de Paris, crut qu'elle n'en pouvoit faire un meilleur uſage, que d'en fonder un Monaſtére. Dans ce deſſein elle acheta le fief de Porrois ou Port-Roïal *, où en 1204. † elle jetta les premiers fondemens d'une Maiſon de filles ſous

* Lat. *Porregius*, ou *Portus Regis.*

† Seulement après le 6. jour d'Avril, qui fut le commencement de cette année 1204. ſelon la maniére de compter en ce tems-là.

ſous l'Ordre de Cîteaux, qu'elle dotta de quinze livres de rente ſur Meulan, & de dix muids de bled auſſi de rente ſur le moulin de Galardon.

II. Preſque auſſi-tôt Païen d'Orſigni ou d'Urſines avec ſa femme & ſes enfans, ajoûta à cette nouvelle fondation une terre ſituée au même lieu de Port-Roïal; & dès le mois d'Août de la même année 1204. on y vit une Egliſe ou Chapelle, qui portoit le nom de Nôtre-Dame de Porrois. Mais ce ne fut qu'en 1207. que l'on bâtit les lieux réguliers; & ils ne commencerent à être habitez que l'année ſuivante. En cette même année 1208. Simon le Grand, Comte de Monfort, augmenta cette fondation d'un muid de bled de rente en ſa grange de Meri, & ceda en ſa forêt d'Iveline tout le bois vif pour bâtir & le bois mort pour brûler, avec quelques autres droits. Odon de Sulli prit un ſoin particulier de ce nouvel établiſſement, pendant les quatre années qu'il vêcut depuis; & Mathilde, Bouchard I. & Matthieu II. de Marli ſes enfans ſe firent un mérite de le cultiver le reſte de leurs jours.

Le premier l'enrichit de pluſieurs terres & revenus, entre-autres de la terre de Chaignai & d'une rente conſidérable ſur le moulin de Noiſi; à quoi ſon frere ajoûta, du conſentement de Mathilde de Chaſteaufort ſa femme, dix livres de rente ſur la Prevôté de Marli, avec une maiſon, un moulin, des prez & des terres qu'il poſſedoit à Aulnai: & tous les trois la mere & les deux fils ſe joignant enſemble, ſolliciterent auprès des Abbez de Cîteaux de Savigni & des Vaux-de-Cernai l'érection du nouveau Monaſtére en Abbaïe.

III. Dès le mois de Décembre 1214. Pierre de Nemours, ſucceſſeur d'Odon de Sulli dans le Siége Epiſ-

copal

copal de Paris, & l'héritier de ſon affection envers Port-Roïal, fit un accord avec le Curé de Magni, à qui l'on païa cent ſols *pariſis* de dédommagement pour les droits paroiſſiaux qu'il auroit pu prétendre, & accorda au Monaſtére le droit de Paroiſſe. Au mois de Mars ſuivant, qui faiſoit encore partie de la même année 1214. le même Prélat y fit une viſite en perſonne; & voïant qu'il y avoit un fonds ſuffiſant pour y entretenir treize à quatorze Religieuſes, il érigea le Monaſtére en Abbaïe, du conſentement des Abbez déja nommez, & conſentit qu'il y eût une Abbeſſe pour Supérieure.

On ne voit point cependant qu'il y en ait eu juſqu'en 1216. Eremberge, qui mourut vers 1227. fut la premiére qui porta ce titre. Elle ceda au profit de ſa Communauté ſept arpens de terre qu'elle avoit à Noiſi, & reçut dans ſa Maiſon deux Religieux des Vaux-de-Cernai pour Confeſſeurs, conformément au réglement de l'Evêque de Chartres & des Abbez de Savigni & des Vaux-de-Cernai.

IV. Bien-tôt la nouvelle Abbaïe reçut de grands accroiſſemens par les libéralitez de nos Rois, des Seigneurs du voiſinage, de quelques Abbez, & de pluſieurs autres particuliers. Le Roi Loüis VIII. lui aſſigna ſur la Prevôté de Paris deux ſols ſix deniers de rente pour chaque jour de l'année. S. Loüis, ſon fils & ſon ſucceſſeur, en prit tous les biens ſous ſa protection roïale; manda à tous ſes Baillifs & Prevôts de les garder, défendre & proteger; & lui accorda la franchiſe de tous les péages par eau & par terre pour ſes denrées. La Reine Marguerite de Provence, ſa femme, lui fit un don de deux cens livres *pariſis*, qui étoit alors une ſomme conſidérable. Mathilde de Chaſteaufort, fille de Conſtance de Courtenai,

Courtenai, & femme de Bouchard I. de Marli, donna le bois de Molereiz; Hugues Abbé de S. Germain-des-Prez, quelques vignes à Meudon & à Louciennes; Simon de Braie, Ecclésiastique, une maison aux Halles de Paris, nommée l'Hôtel du Chapeau rouge; Emeline Darenci, sa sœur, vingt livres *parisis*, pour acheter un fonds qui serviroit à entretenir un Chapellain; Matthieu de Meudon, du consentement de Marthe sa femme, trois septiers d'orge & trois d'hivernage en sa dixme de Meudon, avec un doublier de vin & une masure; Philippe de Vaumurier & Eremberge sa femme, la cinquiéme partie de leurs héritages. Plusieurs autres particuliers, dont le détail seroit ennuïeux, lui firent aussi diverses donnations.

Mais, après les Seigneurs de Marli, il n'y en eut point qui signalassent davantage leurs libéralitez envers Port-Roïal, que les Seigneurs de Chevreuse, de Monfort, de Trie & de Dreux, comme on le verra dans la suite de l'ouvrage. Jean de Monfort entre-autres, frére de Perronnelle Abbesse du Monastére, lui céda deux cens quarante arpens de terre en un tenant au territoire de Perrei, avec basse & moïenne Justice. Et plusieurs filles des uns & des autres, comme aussi quelques-unes des Maisons de Marli, de Narbonne & de Levis, attirées par les charmes de cette solitude nouvellement habitée, la préferérent aux établissemens avantageux que leur naissance leur offroït dans le monde, & en furent toutes d'insignes Bienfactrices.

V. A tous ces biens & revenus les Papes attachérent divers Priviléges, outre ceux dont le Monastére joüissoit en qualité de membre de l'Ordre de Cîteaux. Le dix-huitiéme jour de Janvier 1223. le Pape Honorius III,

informé de l'heureux progrès de la nouvelle Abbaïe, donna une Bulle adreſſée à l'Abbeſſe & aux Religieuſes, où après leur avoir recommendé de garder inviolablement la Régle de S. Benoît, & défendu aux Religieuſes de ſortir du Monaſtére, ſans la permiſſion expreſſe de l'Abbeſſe, il ſtatuë en leur faveur ce qui ſuit. Qu'elles joüiront de l'exemtion de toutes dixmes groſſes & menuës, pour tous les biens généralement qu'elles poſſédoient avant le Concile géneral de Latran tenu en 1215. Qu'il leur ſoit permis de recevoir les perſonnes qui quittent le monde pour ſe retirer parmi elles. Qu'elles ſeront exemtes des Aſſemblées Synodales; & que l'Evêque Diocéſain ne prendra rien d'elles pour la conſecration des autels & de l'Egliſe, ni pour les ſaintes huiles, ſous prétexte de coûtume: autrement permis aux Religieuſes d'avoir recours à tel Evêque qu'elles voudront. Défenſe aux Evêques d'aller conferer les Ordres chez elles, ou y tenir des aſſemblées publiques, ſans la permiſſion des Religieuſes; & d'empêcher l'élection réguliére de l'Abbeſſe, ou d'en dépoſer une éluë canoniquement. Pendant la vacance du Siége Epiſcopal permis à elles de s'adreſſer à tel Evêque qu'elles ſouhaiteront, pour les ſaintes huiles, la bénediction des vaſes ſacrez, la conſécration des autels, la bénediction des Religieuſes, &c. Annulation de toutes les ſuſpenſes ou excommunications, que les Evêques ou autres pourroient prononcer contre elles, leurs Bienfaiteurs, & autres perſonnes qui leur appartiennent. Permiſſion à elles de célebrer les Offices divins pendant un Interdit géneral; & confirmation en leur faveur de tous les Priviléges & Exemtions accordées par ſes Prédeceſſeurs à l'Ordre de Cîteaux. Excommunication contre ceux qui troubleront

ront leur Monastére, s'empareront de leurs biens, ou les retiendront; & défense que l'on prenne personne, ou que l'on exerce aucune violence dans leur Maison, ni dans l'enclos de leurs granges.

Le Pape Gregoire IX. voulant comme son Prédecesseur favoriser le Monastére de Port-Roïal, donna une Bulle en date du cinquiéme jour de Juin 1229. par laquelle il lui confirme la possession de tous ses biens, avec l'exemtion des dixmes telle qu'Honorius III. l'avoit accordée, & prend l'Abbaïe sous la protection du Saint Siége: ce que le Pape Innocent IV. fit aussi dans la suite par deux differentes Bulles; l'une datée de Lyon du dix-sept Avril 1249. & l'autre de Latran du neuf Novembre 1254. la derniere année de son Pontificat.

VI. Cependant le nombre des Religieuses croissant tous les jours, & la premiére Eglise se trouvant trop petite pour les contenir, on en éleva une nouvelle, qui fut dédiée le vingt-cinquiéme jour de Juin 1230. Dès le treize Septembre de l'année précedente, le même Pape Gregoire IX. avoit fait expedier une Bulle pour cette dédicace, par laquelle il accorde un an & quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteroient la nouvelle Eglise le jour de la céremonie, ou pendant l'Octave, & cent jours à ceux qui la visiteroient chaque année au jour de l'anniversaire.

Port-Roïal ainsi établi, commençoit à se faire un nom dans le monde. Le Chapitre de Cîteaux tenu en 1233. voulant savoir au juste l'état de ce Monastére, députa Etienne Abbé de Savigni, pour aller faire l'examen des biens qu'il possedoit. L'Abbé en fit la discussion au mois de Novembre de la même année; & ils se trouverent suffisans pour entretenir soixante Religieuses.

On peut juger du progrès ſpirituel de cette compagnie de Vierges, par les ſoins aſſidus qu'en prit pendant douze ans S. Thibauld Abbé des Vaux-de-Cernai, fils aîné de Bouchard I. de Marli; qui y faiſoit quelquefois ſa réſidence en qualité de Supérieur de la Maiſon, & qui ajoûta un troiſiéme Religieux aux deux autres déja prépoſez pour la diriger.

VII. Après le milieu du même ſiécle, qui étoit le XIII. Marguerite de Levis, qui en fut Abbeſſe depuis 1275. juſqu'en 1281. fit de grands biens au Monaſtére. Elle y porta cinq mille livres, qui furent emploïées à bâtir un nouveau refectoir; & enrichit l'Egliſe d'une chaſſe d'argent, d'un grand calice, d'une croix & d'un ciboire d'or. Au commencement du ſiécle ſuivant, Yoland de Dreux, Reine d'Ecoſſe, puis Ducheſſe de Bretagne & Comteſſe de Monfort, ſœur de Beatrix de Dreux Abbeſſe de la Maiſon, en fut une illuſtre Bienfactrice. On voit par la repreſentation de la tombe de cette Abbeſſe, qu'en ces tems-là les Religieuſes de Port-Roïal portoient le manteau au lieu de la coule, & la ceinture par-deſſus le ſcapulaire; & que leur toque de tête & leur voile étoient preſque les mêmes que la toque & le petit voile des Religieuſes de nos jours.

Avant le milieu du XIV. ſiécle, Agnès de Trie, qui gouverna le Monaſtére en qualité d'Abbeſſe, fit faire de grandes réparations aux lieux reguliers, & acquit des biens conſidérables. Mais dans le ſiécle ſuivant Port-Roïal étoit bien déchû de cet état fleuriſſant où nous l'avons vû juſqu'ici, tant par les injures du tems que par le malheur des guerres; & il eut beſoin pour ſe relever de ſes ruines, de trouver deux Abbeſſes auſſi ſages & auſſi zelées, que le furent les deux Dames de la Fin,

qui

qui le gouvernérent depuis 1468. jusqu'en 1558. presque pendant un siécle entier. La premiére s'appliqua à recouvrer les titres enlevez, à revendiquer les biens alienez, à mettre en état ceux qui étoient en friche, & à réparer les ruines des bâtimens des Granges d'en-haut. L'autre, marchant sur les traces de sa pieuse Tante, fit rétablir l'Eglise, bâtir un nouveau clocher, réparer l'ancien cloître, le dortoir, l'infirmerie, & plusieurs autres bâtimens; acquit une grande partie des terres qui composent les fermes de Vaumurier, de Champ-Garnier & des Granges; fit faire les chaires du chœur, qui furent finies en 1555. & qui coûterent de façon mille deux cens quatre-vingts livres. Ce fut cette derniere Abbesse, qui introduisit à Port-Roïal l'usage de la coule pour le manteau que l'on y portoit auparavant, comme nous l'avons remarqué.

VIII. Mais tout ce que l'on avoit fait jusques là en faveur de ce Monastére, se trouva peu de chose en comparaison de ce que la famille des Arnaulds fit dans la suite. C'est à cette illustre famille que Port-Roïal est redevable de cette grande réputation, de cette splendeur éclatante, où nous l'avons vû arrivé de nos jours. Lorsque Madame Jacqueline-Marie-Angelique Arnauld en alla prendre possession, après la mort de Madame Jeanne de Boulehart, qui deux ans auparavant, c'est-à-dire, en 1600. l'avoit faite sa Coadjutrice, elle trouva la Maison dans un état déplorable pour le spirituel & pour le temporel. Il n'y avoit que douze Religieuses, dont trois étoient imbeciles, & deux encore Novices. On y vivoit dans une ignorance affreuse; & à peine y savoit-on les premiers principes de nôtre Religion: on n'y observoit point la clôture; l'abstinence selon

lon la Régle en étoit bannie; rien n'étoit en commun; chaque Religieuse avoit son pecule. Le dortoir consistoit en douze cellules; les infirmeries étoient mal bâties & très-incommodes pour leur humidité; les jardins n'étoient que des marécages incultes.

M. Arnauld, pere de la jeune Abbesse, touché du mauvais état de cette Maison, y apporta une main charitable, & emploïa ses soins & une grande partie de ses revenus à la rétablir dans le temporel. Il en fit rehausser les infirmeries; y pratiqua quelques autres commoditez; & y éleva de petits murs de clôture autour de l'enceinte du Monastère. Mais ce ne fut là que le premier coup dessai de son entier rétablissement.

IX. Le tems étant venu, auquel Dieu avoit résolu de se préparer un Sanctuaire, pour y mettre comme en dépôt le trésor de ses graces, afin de les répandre de-là sur toute l'Eglise de France, & de les faire pénetrer jusques dans le monde corrompu, & à la Cour-même, où il vouloit se former de vrais adorateurs; il choisit Port-Roïal, & inspira à la nouvelle Abbesse la généreuse résolution de se réformer. Sa situation convenoit aux desseins de misericorde que Dieu avoit sur la France. L'Abbaïe n'étoit qu'à peu de distance de la Capitale du Roïaume, où elle fut ensuite transferée, & se trouva depuis à la porte de Versailles, qui devint le sejour de la Cour. D'ailleurs rien n'étoit plus propre à manifester la gloire de Dieu, ni plus capable de faire observer le doit de sa toute-puissance, que de commencer l'execution de ce grand dessein par le ministére d'une jeune fille.

Elle n'avoit encore que dix-sept ans & demi, lorsqu'en 1609. elle se prêta à une si grande entreprise. Mais,

Mais, déja aſſez éclairée pour connoître le moïen le plus propre à y réüſſir, & aſſez prudente pour s'en ſervir à propos, elle n'y emploïa que la voïe de perſuaſion ; ne propoſant aucune obſervance à ſes Religieuſes, qu'elle ne la leur fît aimer auparavant, & qu'elle-même ne la pratiquât la premiére. D'abord elle commença par faire obſerver la clôture, & mettre toutes choſes en commun ; puis elle établit l'abſtinence conformément à la Régle, & peu à peu toutes les autres maximes d'une exacte réforme. Sur-tout elle poſa pour principe, quelque peu accommodé que fût ſon Monaſtére, de ne point rendre venale l'entrée qu'elle y accorderoit aux filles qui ſe preſenteroient, pour y être reçûës : principe toûjours inviolablement obſervé à Port-Roïal, où il a été une ſource abondante des bénedictions du Ciel.

Ceux qui dans ces commencemens aidérent le plus Madame Arnauld à avancer ce pieux ouvrage, furent Dom Etienne Maugier Abbé de la Charmoie, Dom Euſtache de Saint Paul Feüillent, le Pere Archange de Pembrock Capucin, & plus que tous les autres Saint François de Sales, Evêque de Genéve, qui connoiſſant le bien qui ſe pratiquoit dans ce ſacré déſert, l'avoit pris en une ſinguliere affection ; juſques-là qu'il ne le nommoit point autrement que ſon cher Port-Roïal, ſes cheres délices.

X. Bien-tôt la nouvelle Réforme répandit une ſi bonne odeur, qu'elle attira grand nombre de Religieuſes des Monaſtéres étrangers, qui zelées pour la perfection religieuſe qu'elles avoient voüée à leur profeſſion, ſe retirérent à Port-Roïal, où elles ſavoient que l'on travailloit avec tant de ſoin à l'acquerir. En peu d'années on y en vit venir pluſieurs des Abbaïes de S. Antoine à Paris,

Paris, de Maubuiſſon, du Paraclet à Amiens, de l'Eclache, d'Andeci près de Sezane en Brie, de Vinai au Diocéſe de Châlons, de Sainte Anne de Magni, maintenant transferé à Iſſi prés de Paris, de differens Monaſtéres de la Congregation de Nôtre-Dame, des Dix-vertus à Roie, de Collinance Ordre de Fontevrauld.

Non-ſeulement des Religieuſes particuliéres entrérent dans cet heureux renouvellement; mais pluſieurs Monaſtéres entiers voulurent avoir part à la même grace: & en moins de vingt ans Port-Roïal réforma les Abbaïes de Maubuiſſon, du Lys, du Tard à Dijon, des Iſles d'Auxerre, de Gomerfontaine, de Gif, de S. Aubin au Diocéſe de Roüen, du Paraclet à Amiens, &c. Tels furent les commencemens; tels furent les premiers progrès de cette Réforme, la premiére que l'on eût encore vûë dans l'Ordre de Cîteaux.

XI. Quoique le nombre des Religieuſes s'accrût tous les jours à Port-Roïal, & que tout le revenu de la Maiſon n'allât pas au-delà de ſix mille livres; cela n'empêcha point que Madame Arnauld, pleine de foi en la Providence, n'y menât avec elle, en y retournant de Maubuiſſon, trente filles qu'on ſe plaignoit qu'elle y avoit reçuës ſans dot, pendant le tems qu'elle emploïa à réformer cette derniére Abbaïe. De ſorte que ce nombre joint à celles qui étoient déja à Port-Roïal, & à quelques autres que la ſainte Abbeſſe reçut d'ailleurs, compoſa une Communauté de quatre-vingt Religieuſes; ſans que les revenus du Monaſtére en fuſſent augmentez, que de cinq cens livres de rente que celles de Maubuiſſon y avoient portées. Mais Dieu, qui veilloit à cet établiſſement comme à ſon propre ouvrage, ſut faire trouver à ſes Epouſes un néceſſaire ſuffiſant dans leur pauvreté-même.

Une Maiſon auſſi reſſerrée que l'étoit alors Port-Roïal, ne pouvoit plus contenir une ſi nombreuſe communauté. Ou il falloit en aggrandir les édifices, ou il falloit ſonger à un ſecond établiſſement, afin d'y placer une partie des Religieuſes. L'un & l'autre parti avoit ſes difficultez. Port-Roïal étoit un lieu mal ſain, ſans défenſe, parce qu'il étoit à la campagne, & dénué de pluſieurs autres ſecours. D'ailleurs on craignoit avec raiſon les ſuites fâcheuſes & trop ordinaires d'une diviſion. Afin de ne rien entreprendre témerairement, la prudente Abbeſſe eut recours à Dieu, & fit faire en commun des priéres réïterées, pour connoître ſa divine volonté.

La Providence ne fut pas long-tems à ſe déclarer, par l'acquiſition que Madame Arnauld, mere de nôtre Abbeſſe, fit ſans en être priée, d'une maiſon au fauxbourg Saint-Jacques, pour en faire une décharge de Port-Roïal. On n'héſita plus à prendre parti; & l'on fit auſſi-tôt travailler à convertir cette maiſon en un Monaſtére, qui prit comme l'autre le nom de Port-Roïal, & qui ſe trouve aujourd'hui enrichi de ſes dépoüilles. Dès 1625. on y tranfera quinze Religieuſes des Champs: mais M. Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, ne voulant pas alors conſentir qu'il y eût deux Monaſtéres ſéparez, on fut obligé de faire l'année ſuivante une entiére tranſlation de la Communauté à Paris.

Alors Port-Roïal des Champs devint une ſolitude affreuſe, juſqu'à ce que les momens marquez pour le deſſein que Dieu avoit de la faire refleurir, fuſſent arrivez. Seulement on y laiſſa un Chapellain pour deſſervir l'Egliſe, qui retint le droit de Paroiſſe, & qui au bout de

* D quel-

quelques années reçut une plus grande ſplendeur que jamais.

Cependant la Communauté ſe trouvoit fort mal logée à Paris, où il n'y avoit point encore ni les lieux réguliers, ni les autres commoditez néceſſaires à une Maiſon religieuſe. C'eſt ce qui porta Madame Arnauld à entreprendre les édifices d'un grand Monaſtére; pour la perfection duquel il fallut faire de très-grandes dépenſes, & contracter de groſſes dettes qui auroient infailliblement oberé l'Abbaïe, ſi la Providence n'avoit fait trouver des ſecours ſuffiſans dans les pieuſes largeſſes de Madame d'Aumont, qui choiſit cette nouvelle Maiſon pour le lieu de ſa retraite.

XII. Mais nôtre Abbeſſe encore plus attentive à affermir le bien ſpirituel de ſon Monaſtére, qu'à étendre ſes bâtimens, crut devoir ſe ſouſtraire de la juriſdiction de l'Ordre de Cîteaux, où l'on ne trouvoit plus alors les ſecours néceſſaires pour ſe maintenir dans une exacte réforme, & réſolut de ſe mettre ſous la juriſdiction de l'Ordinaire. Dès 1627. elle en ſollicita le Bref à Rome; & en 1629. le Pape Urbain VIII. le lui fit expédier. Il ne faut pourtant pas diſſimuler, que cette ſage Supérieure n'eût pas en cette occaſion le don de pénetrer dans l'avenir: car cette ſouſtraction eſt une des cauſes pour leſquelles nous ne voïons plus aujourd'hui de Port-Roïal des Champs.

Un autre moïen qu'elle emploïa, & qui étoit incomparablement plus important, & même abſolument néceſſaire pour le bien de la Réforme, fut de rendre ſon Abbaïe élective. Après avoir obtenu de la bonté du Roi Loüis XIII. de rentrer dans le droit d'élection, elle ſe démit génereuſement du titre & de la dignité d'Abbeſſe;

se ; & Madame Agnès de Saint Paul Arnauld, sa sœur & sa Caodjutrice, aïant suivi son exemple avec la même génerosité, l'on commença dès 1630. à élire une Abbesse triennale.

XIII. Trois ans après la Princesse de Longueville, Loüise de Bourbon, aïant la dévotion d'établir un nouvel Institut en l'honneur du Très-saint Sacrement, dont la principale obligation consistoit à rendre une adoration perpétuelle à ce divin Mystére; elle jetta les yeux sur Port-Roïal pour en tirer des sujets propres à l'exécution de ce dessein. La Mere Marie-Angelique Arnauld fut nommée par le Pape pour en être la premiére Supérieure ; & munie des permissions de ses Supérieurs, elle alla avec trois autres Religieuses de Port-Roïal & quelques Postulantes travailler à ce nouvel établissement. Mais certains obstacles que l'on y forma du-dehors, & la médiocrité du fonds nécessaire l'aïant fait échoüer peu d'années après, les biens en furent adjugez à Port-Roïal, où ils servirent à bâtir l'Eglise; & l'on pensa dès-lors à y faire passer l'Institut. C'est ce qui néanmoins ne s'exécuta qu'en 1647. Le Pape Innocent X. à la sollicitation de M. Arnauld, depuis Evêque d'Angers, qui étoit alors à Rome, en accorda la Bulle, qui fut confirmée par une Ordonnance de M. de Paris ; & les Religieuses se chargérent des obligations du nouvel Institut, & en prirent l'habit, en changeant leur scapulaire noir contre un scapulaire blanc avec la croix rouge sur la poitrine. La céremonie s'en fit par M. l'Official de Paris le vingt-quatre d'Octobre de la même année.

XIV. Jusqu'ici Dieu n'avoit encore fait voir qu'une partie des merveilles qu'il vouloit opérer par le ministére de cette sainte Maison. Mais, lorsqu'elle eût été

quelque tems instruite par les Directeurs sages & éclairez que l'Esprit saint lui avoit formez, & qui ne s'arrêtant point aux exemples du relâchement de leur siécle, ne suivoient que les pures lumiéres de la vérité, qu'ils puisoient dans l'Ecriture, dans les Peres de l'Eglise, dans les Régles saintes des Instituteurs des Ordres religieux, l'éclat de la vertu de Port-Roïal renouvella en quelque maniére toute la face du Roïaume. Le premier de ces Directeurs, & le pere de tous les autres, fut Messire Jean du Verger de Hauranne, Abbé de Saint Cyran. Après avoir passé toute sa vie à étudier la Religion, & à travailler dans le champ du Seigneur en divers Diocéses, il vint fixer sa demeure à Paris dans le voisinage de Port-Roïal. Là tout occupé à établir cet heureux renouvellement dans la doctrine de la Grace toute-puissante & dans la pénitence, qui étoient l'une & l'autre presque entiérement oubliées en son siécle, il eut le bonheur de les faire connoître & de les faire aimer à tous ceux qui étoient en commerce avec lui.

Port-Roïal embrassa sans peine des maximes si saintes & si conformes à l'esprit de son Institut; & devint dans la suite le centre d'où elles se répandirent ailleurs, & où se formerent les Hérauts qui les annoncerent aux autres par leur exemple & par leur doctrine. Elles imprimerent dans ce saint lieu des traits si vifs & si parlans, qu'il suffisoit de le fréquenter, ou d'être en liaison avec ses habitans, pour goûter la piété & aimer la pénitence. Alors on vit arriver à Port-Roïal ce qui se passoit autrefois à Clairvaux du tems de S. Bernard. Des personnes que la seule curiosité y conduisoit, se trouvoient si éprises de la vie angelique qu'on y menoit, que souvent elles l'embrassoient elles-mêmes.

XV.

XV. Bien-tôt l'estime & la véneration qu'il s'attira, fit revivre ces siécles d'or, ces heureux tems, où les Princes, les Grands-Seigneurs, les Riches du siécle se dépoüilloient de leurs biens pour enrichir les pauvres de J. C. & quittoient le monde dans un âge même avancé, en rompant génereusement tous les liens qui les y attachoient, pour se retirer dans la solitude. Nous en avons déja vû une preuve en la personne de Madame d'Aumont, qui non-seulement païa de grosses sommes pour acquitter les dettes de l'Abbaïe; mais qui fit encore élever les murs de clôture, bâtir l'appartement qu'elle y occupoit, & le chœur des Religieuses avec les logemens qui sont au-dessus. Son exemple ne tarda pas à être imité par un grand nombre d'autres personnes les plus illustres. C'étoit à qui l'aggrandiroit par de nouveaux édifices, & à qui lui feroit plus de dons & de presens.

Madame la Marquise de Sablé fit construire le corps de logis avec le chapitre au-bout du chœur; Madame la Princesse de Guemené le logement dont le bas sert de sacristie, & fait partie de l'un des côtez du cloître. Mademoiselle d'Aquaviva, M. de Sevigné, Madame le Maistre, qui s'y rendit Religieuse depuis, M. de Guenegaud Garde des Seaux, Madame son Epouse, & quelques autres firent bâtir au-dehors plusieurs corps de logis ou appartemens, afin de s'y retirer, & gratifiérent le Monastére de plusieurs autres bienfaits. Madame de Pontcarré lui fit un legs de vingt-quatre mille livres. Madame Bochart de Champigni, veuve de M. de la Guette de Chasai; Madame de Boulogne, veuve du Baron de Saint-Ange premier Maître-d'Hôtel de la Reine Mere; Madame de Rubentel, veuve de M. le Camus

Camus de Buloïer, qui y embrasserent la vie monastique après la mort de leurs maris, & celle-ci à l'âge de soixante & quatorze ans; Madame Seguier, veuve de M. de Ligni de Gragneule, qui n'aïant pû les imiter en cela, voulut au-moins être enterrée dans l'habit de Novice: toutes & plusieurs autres furent aussi de génereuses Bienfactrices de Port-Roïal. M. le Maistre & MM. de Sericourt & de Saci, ses freres, lui firent une cession de tous leurs biens, sans s'en reserver que l'usufruit. M. Benoise Conseiller-Clerc au Parlement lui donna mille écus d'aumône; & M. Briquet Avocat-Géneral, outre les grands services qu'il lui rendit, le gratifia d'une même somme. M. le Roi de la Potherie lui transporta une rente de cinquante écus sur le sel, & enrichit l'Eglise de plusieurs Reliques, entre-autres d'une sainte Epine de la couronne du Sauveur: instrument précieux dont Dieu se servit pour opérer plus d'un miracle dans ce saint lieu.

Nous ne savons pas toutes les autres gratifications, que lui firent en secret beaucoup d'autres personnes de la premiére naissance. Parmi celles-là se trouvent confonduës celles de la Reine de Pologne, Loüise-Marie de Gonzagues de Cléves, qui après avoir été élevée à Port-Roïal, où elle avoit puisé cet esprit du Christianisme qui en fit une Reine très-vertueuse, fit tout son possible pour avoir dans ses Etats un essaim de cette célebre Communauté. A sa considération le Roi de Pologne, son Epoux, envoïa aux Religieuses de riches presens: un ciboire d'une agathe enchassée dans l'or & enrichie de diamans, estimé quatre mille écus; un soleil de crystal garni d'or, & cinq piéces des plus belles étoffes de Pologne.

Mais

Mais que l'on ne s'imagine pas que tant de richesses fussent capables d'attacher à des biens périssables le cœur des Epouses de J. C. ou d'alterer leur sevére pauvreté. Non. Leur desintéressement fut toûjours parfait; & elles en donnérent une marque bien éclatante, en cédant volontiers & avec joïe aux Urselines de Basas la donnation des maisons situées à Paris & estimées trente mille livres, que M. de Quincarnon avoit faite à Port-Roïal. Quant à la pauvreté, l'on sait qu'elles la chérirent toûjours très-scrupuleusement, soit en leurs habits, soit en leur nourriture, comme en tout le reste; & elles auroient craint de cesser d'être Religieuses, en devenant magnifiques dans la Religion-même. Elles la pratiquoient cette sainte pauvreté jusques dans les vases sacrez & les ornemens de l'autel, dont elles retranchérent par une loi irrévocable tout ce qu'il peut y avoir de riche & de précieux, pour les réduire à une simplicité religieuse, & conforme à leur état de pauvres.

XVI. Mais nous ne voïons pas encore Port-Roïal dans tout son lustre. Jusqu'ici nous ne l'avons consideré, que comme un asyle où des filles innocentes, & des veuves vénerables se retiroient, pour éviter la corruption du monde. Nous l'allons voir devenir encore un Seminaire d'illustres Pénitens, & une Ecole de science & de vertu tout ensemble.

Dès l'année 1637. on y vit les premiers commencemens de cette célebre Communauté de Solitaires, qui s'y forma au-dehors, & qui y élevoit dans la connoissance des lettres & de la piété chrétienne plusieurs enfans de condition, à qui les parens vouloient faire éviter les déreglemens trop ordinaires aux jeunes gens qui

suivent

ſuivent le Collége. Tout ſe paſſoit ſous la conduite de M. de Saint Cyran, qui viſitoit les uns & les autres reglément de deux jours l'un; donnant aux enfans comme aux Solitaires des inſtructions proportionnées à leur âge & à leur état. Au mois de Mai de l'année ſuivante MM. le Maiſtre & de Sericourt, touchez de Dieu par le miniſtere du même Abbé, & dégoûtez du monde, allerent groſſir le nombre de ces ſaints Pénitens. A ceux-ci ſe joignirent auſſi-tôt MM. de Saci & Lancelot, autres dignes Eleves de M. du Verger; & dès-lors ils ſe trouvérent dix à douze tous animez du même eſprit. Les uns y vivoient en Chartreux dans des cellules ſeparées, & les autres en commun : mais tous ſe raſſembloient à une ou deux heures après minuit pour dire l'Office de Matines; le reſte de l'Office Divin ſe recitoit en particulier.

XVII. A peine ces illuſtres Solitaires avoient-ils paſſé quelques mois à mener de la ſorte une vie toute de charité, dans l'oubli géneral de toutes les choſes du monde, que l'homme ennemi les fit diſperſer, peu de tems après l'empriſonnement de M. de S. Cyran, enfermé à Vincennes la même année 1638. Mais cette diſperſion fut plus heureuſe qu'on ne l'auroit eſpéré, n'aïant ſervi qu'à les faire changer de demeure, ſans les deſunir; & Dieu en prit occaſion d'exécuter le deſſein qu'il avoit, de rendre plus floriſſant que jamais le déſert de Port-Roïal des Champs.

Sur la fin de l'été de l'année ſuivante, M. le Maiſtre & M. de Sericourt, croïant que les choſes étant un peu appaiſées, on ceſſeroit de les inquiéter, allérent s'y cacher pour y continuer leur premier genre de vie. Cette retraite fut pour tous ceux qui étoient veritablement

zelez

zelez pour la Loi du Seigneur, & qui recherchoient la justice avec un cœur affamé, ce que la retraite des Macabées dans le desert fut autrefois pour les Juifs fidéles. En peu d'années on vit cette solitude remplie de personnes, qui avoient paru avec distinction dans l'Eglise, dans l'Epée, dans la Robe & à la Cour; & qui par un esprit de pénitence & d'humilité aïant renoncé à leurs emplois éclatans, aux délicieuses occupations du Cabinet, & aux nobles exercices des armes, ne s'occupoient que du travail des mains & des fatigues laborieuses de la vie champêtre; scioient les bleds, faisoient les foins, cultivoient les jardins, & souvent vêtus d'un cilice ou ceints de chaînes de fer.

1. Macab. 11. 28. & seqq.

Telles étoient les occupations de M. le Maistre, l'un des plus beaux génies qui eût encore paru dans le Barreau; de M. de Sericourt, qui avoit porté les armes avec réputation; de M. d'Andilli, l'un des plus vertueux Courtisans, & des plus habiles Politiques de son siécle; de M. de Luzanci son fils, qui avoit servi & paru à la Cour avec distinction; de M. Vitart, Receveur du grenier à sel de la Ferté-Milon; de M. Jenkins Gentilhomme Anglois, qui après avoir fait l'office de Portier pendant vingt & un ans à Port-Roïal de Paris, alla faire celui de Jardinier pendant vingt-cinq ans à Port-Roïal des Champs; de M. de Pontis, qui avoit servi trois de nos Rois avec une grande réputation de valeur; de M. de Pertuis de la Riviére, auparavant engagé dans l'hérésie des Calvinistes, & fort estimé parmi ceux de cette Communion; de M. du Chemin, Prêtre du Diocése de Beauvais; de M. Boüilli, Chanoine d'Abbeville; de M. le Cerf, Prêtre de l'Oratoire, qui aïant rempli des emplois considérables, & brillé dans les

chaires par son éloquence, se réduisit à la communion laïque le reste de ses jours; de M. d'Hillerin, ancien Curé de S. Meri à Paris; de M. de Bel-air, auparavant Capitaine de Cavalerie; de M. de Pontchasteau, qui avoit renoncé aux premiéres dignitez de l'Eglise auxquelles sa naissance lui ouvroit l'entrée, & avoit quitté trois Bénefices considérables; de M. d'Espinoi, fils de M. le Baron de Saint-Ange; & de tant d'autres.

XVIII. Parmi ces saints Solitaires ceux qui n'étoient pas capables de travaux si fatigans, savoient y suppléer par les occupations les plus-basses. Ou ils raccommodoient les souliers des autres, comme M. de Saint-Giles d'Asson, Gentilhomme du Poitou, qui dans ce dessein avoit appris le métier de Savetier; ou ils faisoient la cuisine des domestiques, comme M. de Gibron qui avoit commandé une Compagnie dans le Régiment de Schomberg; ou ils gardoient les bois de l'Abbaïe, comme M. des Champs des Landes, Gentilhomme de Normandie; ou enfin ils s'occupoient à recevoir & servir les Hôtes, comme M. Giroust de Bessi, auparavant Capitaine. D'autres prenoient soin d'orner l'Eglise & d'entretenir la sacristie, comme MM. Lancelot, Doamplup & Giroust, Chanoine de S. Thomas du Louvre; quelques autres, comme M. de Bascle, homme de mérite natif du Querci, s'emploïoient à instruire les enfans de condition que l'on y élevoit: & ceux que leurs infirmitez mettoient absolument hors d'état de travailler, étoient continuellement occupez ou de la priére ou de la lecture des livres saints, comme M. de Sevigné, qui avoit servi avec beaucoup de valeur dans les guerres d'Italie & d'Allemagne, & grand nombre d'autres.

S'il s'en trouvoit quelques-uns, qui sussent quelque art

art dont l'exercice fut utile à leurs Compagnons de solitude, ils continuoient de l'exercer. C'eſt ce que fit long-tems le célebre M. Hamon, par rapport à l'art de la Médecine; & pendant quelques mois M. Van-Mol, autre Médecin.

Outre ceux-là il y avoit une troupe de ſaints Prêtres, dont l'occupation principale étoit de diriger les autres: ce qu'ils firent auſſi à l'égard des Religieuſes, lorſqu'elles furent de retour dans ce ſacré déſert, comme nous le verrons bien-tôt. De ce nombre étoient preſque en même tems MM. de Singlin, de Manguelein, de Rebours, de Saci, d'Allençon, Akakia, Arnauld le Docteur, Borel, de Sainte-Marthe, Bourgeois Abbé de la Merci-Dieu; & depuis, MM. de Boiſbuiſſon, de Tillemont, l'Hermite, le Tourneux, Marignier, & pluſieurs autres dont la liſte ſeroit trop longue à donner ici; nous la donnerons ailleurs.

Entre les uns & les autres ceux qui avoient le don de la ſcience, emploïoient ce talent à travailler pour la gloire de l'Egliſe, les intérêts de la vérité & l'inſtruction du public. C'eſt de-là que ſont ſortis ces excellens & nombreux ouvrages en tout genre de littérature, que tout le monde connoît, & qui font les délices de tout le monde.

XIX. Mais, quoique les occupations de ces ſaints Solitaires fuſſent differentes, leur conduite étoit uniforme, & leurs exercices de piété les mêmes. Ils recitoient tous les jours en commun l'Office de l'Egliſe, qu'ils chantoient aux Fêtes ſolemnelles, & ſe levoient la nuit à deux heures pour Matines. Leur nourriture étoit très-ſimple & très-frugale, leur vêtement pauvre, leur abſtinence preſque continuelle, leurs jeûnes fréquens &

prolongez juſqu'au ſoir. De ſorte que leur pénitence, leur retraite, leur ſilence, leur application à la priére, à la lecture, au travail des mains repreſentoient admirablement la vie édifiante des anciens Anachorétes de l'Egypte & de la Paleſtine.

XX. Quelque ſaint cependant & quelque loüable que fut ce genre de vie, il ne put éviter d'être étrangement traverſé, comme nous le dirons dans la ſuite. D'abord certains hommes charnels, à qui il étoit devenu ſuſpect, tâchérent de le décrier & de le tourner en ridicule, en donnant à ces pieux Solitaires le nom fade de *Sabottiers*; & en diſant que pour apprendre à faire des *ſabots*, il ne falloit qu'aller à Port-Roïal. Cette médiſance inſipide s'étoit tellement répanduë, qu'elle avoit pénetré juſqu'à la Cour. C'étoit pour en déperſuader la Reine Mere, que M. d'Andilli prenant congé de Sa Majeſté pour ſe retirer dans cette ſainte ſolitude, la pria que ſi on lui diſoit qu'il y faiſoit des *ſabots*, elle eût la bonté de n'en rien croire.

XXI. Il y avoit déja onze ans que ces illuſtres Solitaires cultivoient ce déſert, qui n'étoit plus que comme une ferme de Port-Roïal de Paris, lorſque la Providence y renvoïa des Religieuſes pour l'habiter. En 1647. M. de Paris aïant changé de ſentiment, permit que la Maiſon des Champs devînt une décharge de celle de la Ville, dont on y envoïeroit une partie de la Communauté; mais aux conditions que l'une & l'autre ne feroient qu'une même Communauté, toûjours ſoûmiſe à la Juriſdiction de l'Ordinaire, & gouvernée par la même Abbeſſe, qui nommeroit une Religieuſe pour la conduite du Monaſtére de la Campagne. Ce ſera auſſi ſous cette face que nous allons conſidérer les deux Mai-

ſons

ſons dans ce que nous en dirons, juſqu'à leur ſéparation: en ſorte que ce que nous dirons de l'une, doit s'entendre de l'autre par rapport à la Communauté des Religieuſes.

XXII. Ces conditions acceptées, Madame Marie-Angelique Arnauld, qui étoit alors Abbeſſe, envoïa dès 1648. en la Maiſon des Champs huit Religieuſes de chœur avec deux Sœurs converſes. Elles y trouvérent la maiſon logeable, les marais déſeichez, les terres cultivées, les jardins défrichez & en bon état, par les ſoins des Solitaires qui s'étoient fait un mérite de travailler ainſi pour des Vierges conſacrées à Dieu, & dont quelques-uns, comme M. Manguelein, avoient cédé tous leurs biens au profit du Monaſtére. A l'arrivée des Religieuſes cette illuſtre compagnie de Solitaires ſe retira aux Granges, qui étoit une ferme de la Maiſon, dont elle n'étoit qu'à une très-petite diſtance au haut de la montagne, où ils continuérent leur premier genre de vie. Il n'y eut que M. d'Andilli, le Gentilhomme du Poitou dont nous avons parlé, deux Prêtres, un Médecin & un Chirurgien qui reſtérent dans le vallon au-dehors du Monaſtére.

Cette portion de Communauté demeura aſſez tranquille aux Champs, juſqu'aux troubles de la guerre civile de 1652. Alors elle fut obligée de retourner en la Maiſon de Paris; mais la paix aïant ſuccedé à la guerre, on renvoïa des Religieuſes aux Champs dès l'année ſuivante. La Mere Marie-Angelique y alla elle-même, & commença à faire rehauſſer l'Egliſe & rebâtir les dortoirs avec les autres lieux réguliers, que l'on amplifia, mais avec une ſimplicité monaſtique.

XXIII. Si-tôt que ce deſſein fut connu des amis de Port-

Port-Roïal, ils témoignerent la même émulation & la même génerosité pour le rétablissement de cette ancienne Maison, qu'ils en avoient fait paroître pour l'établissement du nouveau Monastére de la Ville. M. le Duc de Luines & M. d'Andilli se chargérent de conduire l'entreprise, & en firent les principales dépenses. M. de Sevigné fit renouveller le cloître à ses frais, & décorer le grand autel. M. du Gué de Bagnols contribua génereusement quarante mille livres pour ces réparations, & transporta au Monastére une rente de six mille livres sur le Roi. Madame la Princesse de Longueville, Anne-Geneviéve de Bourbon, y fit bâtir pour elle une maison particuliére, afin de pouvoir plus commodément fréquenter cette sainte solitude, qui faisoit ses délices. M. le Duc de Liancour & quelques autres y firent aussi construire des appartemens, pour y aller goûter les charmes de la retraite. Le même Duc & Madame son Epouse gratifiérent le Monastére, chacun de la somme de dix mille livres. M. de Luzanci lui légua la même somme; & M. Champagne, célebre Peintre, celle de six mille livres, outre plusieurs beaux tableaux dont il lui fit present. M. d'Espinoi lui donna tout le bien dont il pouvoit disposer. Une infinité d'autres personnes suivirent son exemple en tout ou en partie; & il n'y eut presque aucun des Solitaires, qui ne lui fît quelque donnation considérable.

On travailla à ce rétablissement avec tant d'ardeur & de succès, qu'avant la fin de l'année 1653. il y avoit des cellules pour loger cent Religieuses ou environ; & qu'au-bout de quelques années ce lieu, qui auparavant étoit tout desert, avoit l'air d'une petite Ville, pour le grand nombre d'édifices que l'on y bâtit, & l'affluence

du

du monde que la réputation de sa sainteté y attiroit de toutes parts. Il en a déja paru une description dans le public ; ce qui n'empêchera pas que nous n'en touchions encore quelque chose dans la suite de cette Préface.

XXIV. Mais pendant que les gens-de-bien travailloient avec ce saint empressement à réparer les ruines de ce Monastére, & à lui procurer une nouvelle splendeur, ses ennemis ajoûtant la calomnie au ridicule, qu'ils avoient d'abord essaïé de répandre sur ses illustres & pieux habitans, s'efforçoient de le décrier avec une nouvelle malignité. La persécution qu'ils excitérent contre l'Auteur du Livre de la Fréquente communion, qui s'étoit retiré avec la plus grande partie de sa famille dans ce saint lieu, où l'on suivoit les maximes de ce livre incomparable, retomba par contre-coup sur Port-Roïal entier. Alors ils ajoûtérent l'artifice & l'intrigue aux calomnies ; & la conjuration se trouvant conduite avec une adresse maligne par un parti accrédité, ils trouvérent créance à la Cour. De sorte qu'en 1655. il y eut un ordre d'écarter tous les Solitaires, & de renvoïer tous les enfans que l'on y élevoit.

Aprés que les troubles eurent été un peu appaisez, M. d'Andilli demanda & obtint pour lui & pour M. de Luzanci, son fils, permission d'y retourner. Bien-tôt les autres Solitaires, qui regardoient aussi ce lieu comme celui que la Providence leur avoit marqué pour l'accomplissement de leur pénitence, les y allérent rejoindre ; & dés 1656. ils s'y trouvérent presque tous réünis.

Mais, comme les ennemis de Port-Roïal ne s'endormoient point, & ne s'accommodoient pas de la paix, ce calme ne fut pas de longue durée. Au commencement

ment de l'année 1661. on inquiéta tout de nouveau & les Solitaires qui furent encore difperfez, & les Religieufes à qui l'on enleva d'abord fept Novices; fans que ni leur réfiftance généreufe, ni les fages & fortes oppofitions de l'Abbeffe, Madame Catherine-Agnès de Saint Paul Arnauld, fuffent capables d'arrêter une violence fi ouverte. Peut-être Dieu le permit-il ainfi, pour donner à tout le monde une preuve auffi éclatante que peu fufpecte de la fincérité avec laquelle on fe donnoit à Dieu dans ce Monaftére, & du détachement que l'on y puifoit à l'égard de toutes les créatures. Car ces fept jeunes victimes, chaffées de Port-Roïal & rentrées dans le fiécle, y porterent pendant plus de trois ans leur habit de Novice, avec une conftance qui donna de l'admiration; & plufieurs d'entre-elles n'y eurent point d'autre joïe, que d'apprendre l'heureufe nouvelle de la paix, qui leur permit de retourner confommer leur facrifice.

M. le Lieutenant-Civil de Paris, qui avoit executé des ordres fi inhumains, fut bien-tôt chargé d'une feconde commiffion à peu près de même nature. Ce fut d'aller aux deux Monaftéres de la Ville & des Champs, & d'en expulfer toutes les Penfionnaires & les Poftulantes. Il fatisfit à ces ordres comme aux premiers, & tira de l'une & de l'autre Maifon foixante & quinze filles, qui y avoient trouvé un afyle contre la corruption du monde. Encore à cette expédition Dieu voulut faire rendre un témoignage non fufpect, en faveur de la vertu de fes Epoufes, par la propre bouche de ce Magiftrat. La Mere Agnès lui aïant demandé avec fa douceur & fa gravité ordinaire, pourquoi on les traitoit de la forte? Il lui répondit, convaincu de leur innocence, que

que les Saints avoient été persecutez, & lui demanda, si elle & ses filles ne vouloient pas l'être aussi?

XXV. Ce ne fut encore là que le prélude de ce que Port-Roïal eut à souffrir dans la suite. Ces premiers coups n'étant portez qu'en consequence de calomnies qui regardoient les mœurs; & ces calomnies s'étant détruites d'elles-mêmes, les Religieuses pouvoient se promettre de voir dans peu finir leurs souffrances. Dieu s'étoit même déclaré le protecteur de leur cause, par deux miracles éclatans operez dans leur propre Monastére par la vertu de la sainte Epine; l'un en 1656. sur la personne de Mademoiselle Perrier, encore vivante en cette année 1721. & l'autre le vingt-septiéme jour de Mai 1657. sur Mademoiselle Baudrand, qui fut depuis l'une des sept Novices dont nous venons de parler, & qui mourut chez MM. ses parens dans son habit religieux. C'est pourquoi leurs ennemis, aussi artificieux qu'injustes, changerent de batterie, & firent si bien qu'ils trouverent le secret d'envelopper ces saintes Vierges dans des disputes dogmatiques.

Ce moïen leur réüssit à merveille à la faveur du Formulaire autorisé par la Bulle du Pape Alexandre VII. pour la condamnation des cinq fameuses Propositions, comme renfermées dans le livre de feu M. d'Ipres: livre que l'on voulut aussi leur faire condamner comme héretique. Presque en même tems M. de Perefixe leur propre Archevêque, entrant dans le dessein de leurs ennemis, favorisa leur passion par son Ordonnance de la foi humaine; & bien-tôt les Religieuses se trouverent plongées dans une persecution plus violente que jamais, & réduites à deux extrêmitez, qui bien qu'opposées tendoient au même but. L'une étoit aussi

dangereuſe que l'autre ; & les Epouſes de J. C. ne pouvoient céder à l'une des deux, ſans un péril évident de perdre le témoignage d'une bonne conſcience. Car devoient-elles jurer de la certitude d'un fait ſur l'autorité des hommes, & le croire dans le fond de leur cœur ſur cette ſeule aſſûrance ? Il eſt vrai qu'elles auroient ſatisfait leur Archevêque ; mais ç'auroit été une baſſeſſe criminelle de rendre ainſi aux hommes l'hommage d'une croïance que l'on ne doit qu'à Dieu ; & elles ſe ſeroient expoſées à tomber dans le parjure. Elles avoient trop de fermeté, trop d'amour pour la vérité, pour la juſtice & la ſincerité chrétienne ; & l'Ecriture leur crioit que tout homme eſt ſujet au menſonge. D'ailleurs devoient-elles croire que Dieu eût parlé ſur un fait humain non révelé ? Leurs ennemis à la vérité auroient été contens ; mais les Epouſes de J. C. étoient bien éloignées de tomber dans une erreur auſſi groſſiére. Leur foi étoit trop éclairée, & leur religion trop pure. Elles crurent donc être obligées en conſcience de refuſer la ſignature du fait ; quoiqu'elles euſſent déja ſigné le droit au-moins trois differentes fois.

Il n'en fallut pas davantage que ce refus. Elles furent auſſi-tôt jugées dignes de périr ; & leur perte fut jurée. Le vingt-ſixiéme jour d'Août 1664. M. de Pereſixe & M. d'Aubrai, Lieutenant-civil au Châtelet, accompagnez de deux cens Archers, allerent arracher de leur cloître ſeize * des principales de ces ſaintes Vierges, & les envoïérent preſque en autant de differens Monaſtéres étrangers, où elles furent reſſerrées comme dans

* Les imprimez ne portent que douze ; mais on trouve le nombre de ſeize dans des monumens MSſ.

dans des prisons. Etrange expédient pour engager à croire un fait, que les raisons seules, ou une autorité infaillible, pouvoient persuader! Le public sait par les relations sinceres que quelques-unes d'entr'elles ont dressées de leur captivité, ce qu'elles eurent à souffrir pendant cet exil qui fut de plus de dix mois.

Dans cette extrême affliction, celles que la tempête avoit épargnées demeurant fermes pour la plûpart, firent pour leurs Sœurs captives ce que l'Eglise de Jerusalem fit autrefois pour Saint Pierre, lorsqu'il fut mis dans les fers par l'ordre du Roi Herode. Elles reïtererent leurs priéres; elles redoublerent leurs gémissemens, & firent en leur faveur une sainte violence au ciel. Madame du Fargis d'Angennes, qui se trouvoit alors seule Supérieure des deux Maisons, redoubla ses aumônes dans la même vûë; nourrissant des familles entiéres de la campagne; prenant au-dedans du Monastére plusieurs pauvres filles, pour les mettre à couvert des dangers qui sont quelquefois la suite de l'indigence. *Act. XII.*

Dieu se laissant toucher par tant de bonnes œuvres, n'envoïa pas à la vérité un Ange pour delivrer ses Servantes; mais il tourna de telle sorte le cœur de ceux qui les persecutoient, que dès le commencement du mois de Juillet de l'année suivante, ils les renvoïerent toutes à Port-Roïal des Champs. La joïe qu'elles eurent de se voir reünies ensemble, leur fit oublier tous leurs maux passez. Mais cette joïe fut encore plus grande, quand elles virent qu'on leur aggregeoit quarante-cinq de leurs Sœurs de la Maison de Paris, qui étoient demeurées fermes à refuser la signature; & que deux ou trois qui avoient eu le malheur de succomber à la tentation, étant revenuës à elles-mêmes, se relevoient de leur chû-

te avec avantage. Alors la Communauté ſe trouva compoſée de ſoixante & onze Religieuſes de chœur & de dix-ſept Converſes.

Ici on ne peut aſſez admirer les ſecrets adorables de la divine Providence, qui pour accomplir ſa volonté ſe ſert des hommes-mêmes qui la combattent. Car enfin la prudence humaine ne demandoit pas que l'on en uſât ainſi. Puiſque le deſſein des Perſecuteurs de Port-Roïal étoit de réduire les Religieuſes à la ſignature qu'ils exigeoient, ils ne devoient pas naturellement les ſeparer de la ſorte, en réüniſſant enſemble toutes celles qui éprouvées par la tentation & par l'exil, avoient toûjours réſiſté génereuſement. Ils devoient au contraire, ce ſemble, mêler les unes avec les autres, les foibles avec les fortes, celles qui étoient tombées avec celles qui s'étoient ſoûtenuës; afin que celles-là engageaſſent celles-ci dans la même chûte. Mais Dieu qui vouloit ſe former dans ce ſacré déſert une nation ſainte, un peuple choiſi, pour publier les grandeurs de ſa toute-puiſſance, fit faire cette ſeparation par ceux-mêmes qui auroient dû l'empêcher.

XXVI. Cependant, comme les Elus de Dieu ne ſont jamais ſans croix dans cette vie, la joïe de cette réünion fut étrangement traverſée. Car, ſi l'exil de ces ſaintes Vierges paroiſſoit fini, leur captivité ne l'étoit pas. On ſut la leur prolonger dans le propre lieu de leur retraite, en y mettant des Gardes pour les obſerver & les reſſerrer; & cela continua depuis leur reüinion juſqu'au dix-huitiéme jour de Février 1669. De ſorte que ces chaſtes Epouſes de J. C. ſe virent pendant tout ce tems-là privées de tout commerce avec leurs parens & leurs amis, & de toute autre conſolation humaine. Et

comme

comme ſi les peines interieures euſſent pû operer l'effet que les mauvais traitemens exterieurs n'avoient encore pû produire, on y ajoûta la privation des Sacremens, & de la ſepulture même à l'égard de quelques-unes qui moururent dans cet intervalle.

La patience & la douceur chrétiennes avec leſquelles ces ſaintes Vierges ſouffrirent la rigueur de cette conduite, attirerent enfin ſur elles les regards de leur Epoux céleſte. Quatre génereux Evêques du Roïaume, appuïez de dix-neuf de leurs illuſtres Confreres, & ſoûtenus par l'autorité du feu Roi, obtinrent en 1668. de la bonté du Pape Clement IX. la paix pour l'Egliſe de France, au ſujet de la ſignature du Formulaire, malgré les intrigues & les traverſes des ennemis de toute paix. Mais quatre d'entre ces génereux Prélats, MM. de Gondrin Archevêque de Sens, de Buzenval Evêque de Beauvais, Arnauld Evêque d'Angers, & de Ligni Evêque de Meaux, ſe déclarant les protecteurs de l'innocence de nos Vierges opprimées, ne voulurent point entendre à aucun accommodement, qu'elles ne fuſſent compriſes dans la paix génerale. Leur charitable deſſein eut un heureux ſuccès. Dès le dix-ſept de Février de l'année ſuivante, M. de Perefixe dont nous venons de voir la bonne volonté pour ces ſaintes Religieuſes, rendit une Sentence pour reconnoître la pureté de leurs ſentimens & la ſincerité de leur ſoûmiſſion, tels qu'elles les avoient expoſez dans leurs ſignatures précedentes, & qu'elles les expoſerent depuis dans une Requête qu'elles préſenterent au même Archevêque. De ſorte que ſans changer d'opinion ni de foi, elles furent déclarées innocentes, ſoûmiſes à l'Egliſe, capable de faire corps de Communauté, & dès le lendemain rétablies dans l'uſage des Sacremens.

XXVII.

XXVII. Presque aussi-tôt le Roi jugea à propos de separer les deux Monastéres en deux titres d'Abbaïes indépendantes l'une de l'autre. C'est ce qui fut executé par un Arrêt rendu le treize du mois de Mai de la même année 1669. Ainsi Port-Roïal de Paris fut établi pour être à perpetuité une Abbaïe en titre de nomination Roïale, & Port-Roïal des Champs pour être aussi à perpetuité une Abbaïe en titre, mais élective & triennale. Sa Majesté fit assigner les deux tiers des revenus à Port-Roïal des Champs, où il y avoit plus de quatre-vingts Religieuses, & l'autre tiers à la Maison de Paris, où elles n'étoient que neuf à dix. Depuis, ce partage fut confirmé par une Bulle du Pape Clement X. en date du vingt-trois de Septembre 1671. & l'année suivante par des Lettres Patentes du Roi: partage funeste, qui contribua dans la suite à la destruction du Monastére des Champs.

XXVIII. A la faveur de ce calme qui dura dix ans, *Is. XXXV. 1. & seq.* Port-Roïal des Champs reprit un nouveau lustre. Cette solitude auparavant deserte, privée d'une grande partie de ses habitans, & presque inaccessible, fut bientôt plus peuplée que jamais. Alors on la vit refleurir comme le lys; & la joïe y prit la place de la tristesse. *Ibid. LI. 3.* Le Seigneur fit à son égard ce qu'il avoit autrefois promis à Sion. Il consola d'une maniere admirable les saintes Vierges qui l'habitoient, en réparant ses ruines avec avantage, & en la rendant d'un lieu desert un jardin de délices, où l'on n'entendoit que des cantiques de loüange & d'actions de graces. Les illustres Solitaires qui en avoient été chassez, s'y réünirent aussi-tôt avec de nouvelles conquêtes qu'ils avoient faites pour la piété dans leur dispersion. La plûpart des victimes que l'on en avoit

avoit arrachées, y retournerent consommer leur sacrifice; & la bonne odeur de ce sacré desert qu'elles avoient répanduë dans le monde pendant leur exil, y en attira grand nombre d'autres. Les peres & les meres de famille, qui aimoient la vertu, & qui vouloient faire éviter à leurs enfans la corruption du siecle, choisirent Port-Roïal préferablement à tout autre endroit, pour le lieu de leur éducation. Plusieurs veuves chrétiennes de la premiere naissance, le choisirent aussi pour le lieu de leur retraite. C'est ce que firent entre-autres Madame la Duchesse de Longueville, Princesse du Sang, Madame de Buzenval, Madame de Nointel, &c. Et les femmes mariées, qui aïant le même dessein ne pouvoient rompre leurs liens qui y formoient obstacle, vouloient au-moins participer à la grace que l'on recevoit dans cette sainte solitude, en la visitant très-fréquemment, & y passant plusieurs jours pour s'édifier, comme Madame la Duchesse de Liancour, & tant d'autres.

Non-seulement le sexe dévot en usoit ainsi à l'égard de Port-Roïal des Champs; mais encore des Seigneurs de la Cour, des Evêques, des Prêtres, des Docteurs, des hommes d'épée, des Magistrats y alloient admirer les grands exemples de vertu que l'on y voïoit: & après les avoir fait passer dans leurs mœurs, en devenoient eux-mêmes les modéles pour ceux avec qui ils vivoient dans le monde & à la Cour. Il en étoit de-même des jeunes filles que l'on y élevoit, & qui n'aïant pas de vocation pour la profession religieuse, s'établissoient dans le siécle. C'est par-là que les saintes maximes de Port-Roïal se sont heureusement répanduës dans tout le Roïaume, & ont mêmes pénetré dans les païs étrangers.

Que l'on y faſſe réflexion, & l'on conviendra ſans peine, que tout le bien qui ſe pratique encore aujourd'hui dans une infinité de maiſons particulieres; que la modeſtie chrétienne, le bon ordre, le goût pour la piété & pour les choſes ſaintes, l'éloignement des ſpectacles, des plaiſirs, des inutilitez de la vie, l'amour de la juſtice & de la vérité qui y regnent; que tout cela, dis-je, tire ſon origine de ce ſaint lieu: ou par l'éducation que quelques-uns de la famille y ont reçuë; ou par leur liaiſon particuliere avec ſes pieux habitans; ou enfin par les avis & les conſeils des Directeurs formez dans ſon ſein, ou de leurs Diſciples, ſans parler de ces excellens livres ſans nombre que ce ſacré déſert a produits.

XXIX. Ce n'eſt pas tout. Il faut encore avoüer, que ſi nôtre France a l'avantage ſur les autres païs de la chrétienté, d'avoir une foi plus pure, plus dégagée des traditions humaines & de ſuperſtition, une piété plus éclairée, plus d'attachement à l'ancienne doctrine, à la Morale de l'Evangile, aux ſaintes regles de la Diſcipline, plus de goût pour la lecture des ſaintes Ecritures & des livres de piété; ſi elle voit ſes peuples plus inſtruits, ſes Paſteurs plus éclairez, ſon Clergé plus reglé, elle en eſt redevable à Port-Roïal.

C'eſt à Port-Roïal que dans ces derniers tems, où les héreſies des Lutheriens & des Calviniſtes, où les nouvelles erreurs ſur la Grace toute-puiſſante de J. C. & la Prédeſtination gratuite, ſur la Hierarchie de l'Egliſe, ſur la Morale avoient répandu une obſcurité affreuſe, la Religion a commencé de reprendre ſa premiere beauté; que la pénitence a été remiſe en honneur; que l'on en a retracé les regles ſalutaires; que le reſpect pour l'état

l'état Ecclesiastique s'est renouvellé ; que la force de la Grace de J. C. a été prêchée & défenduë. C'est à Port-Roïal que l'on a trouvé le secret d'inspirer aux Fidéles de l'amour pour la lecture des Livres saints, & de les leur faire lire avec autant d'utilité que de plaisir ; & qu'on leur a procuré les moïens d'être attentifs & appliquez aux priéres publiques, en les leur rendant intelligibles. C'est de Port-Roïal que des Docteurs puissans en paroles ont fait couler ces fleuves de science, qui ont renversé tout ce qu'une foule de faux-Docteurs s'efforçoient d'établir. C'est de-là qu'ils faisoient partir ces coups imprévus, si terribles à l'hérésie & à l'erreur ; ces coups qui abattoient l'une & l'autre, avant même qu'elles pussent appercevoir la main qui les avoit frappées. C'est de-là enfin que sont sorties tant de lumiéres, qui ont dissipé les tenébres & l'ignorance du dernier siécle.

Il n'est point de genre de litterature, utile à la Religion, que Port-Roïal n'ait cultivé. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ce détail ; nous le reservons pour un ouvrage particulier. Il suffit de remarquer en passant, que c'est Port-Roïal qui a le plus contribué à épurer nôtre Théologie, en la dégageant d'un langage barbare, d'une infinité de questions inutiles & souvent impertinentes, & en nous apprenant à la puiser dans ses véritables sources, qui sont l'Ecriture & la Tradition. Que c'est Port-Roïal qui nous a perfectionné le goût pour la piété, pour la critique, pour l'histoire ; qui a le plus travaillé à enrichir nôtre langue, & à nous faciliter les moïens d'entendre & de parler celles des Anciens & des Etrangers.

Un lieu si respectable devoit sans doute s'attirer la véneration de toutes sortes de personnes, & être à couvert des moindres insultes. Mais à-peine eut-il perdu son illustre protectrice, Madame la Princesse de Longueville, Anne-Geneviéve de Bourbon, morte au mois d'Avril 1679. que ses ennemis, toûjours attentifs à lui nuire, & jaloux de ses nouveaux succès, éclaterent avec une nouvelle fureur. Cependant, comme c'est une de leurs maximes de ne point paroître agir, lors-même qu'ils portent les coups les plus mortels, ils surent séduire M. de Harlai Archevêque de Paris, & l'engager à executer leur exécrable dessein. Dès le dix-sept du mois de Mai de la même année, ce Prélat alla lui-même à Port-Roïal des Champs, d'où il fit sortir toutes les Pensionnaires & les Postulantes; chassa les Novices, après les avoir dépoüillées de leur saint habit de la Religion; écarta les Solitaires; changea tous les Confesseurs. Depuis ce tems-là, quoique la persecution ne continuât pas d'être si violente pendant vingt-deux à vingt-trois ans, on n'osa presque plus y recevoir de sujets; & cette célebre Communauté alla toûjours en diminuant.

XXX. En 1702. la publication du fameux Cas de conscience fut une occasion de renouveller les troubles, que l'on porta à de nouveaux excès en 1705. à l'arrivée de la Bulle qui commence par ces mots: *Vineam Domini Sabaoth.* Quoique ni le Pape ni le Clergé n'en eussent demandé la signature, on l'exigea de ces saintes Vierges; parce que c'étoit un moïen propre à les inquiéter. Au mois de Mars 1706. M. le Cardinal de Noailles, leur Archevêque, qui de leur pro-

tecteur

tecteur qu'il s'étoit déclaré de vive voix & par écrit *, le dirai-je ? & plût-à-Dieu pouvoir l'effacer de l'esprit du public en le dissimulant ! s'étoit laissé entraîner, on ne sauroit dire par quel enchantement, à favoriser le dessein de leurs ennemis, leur fit présenter cette Bulle à signer. Les Religieuses obéïrent par respect ; mais elles eurent soin de marquer dans leur signature, que c'étoit sans déroger à ce qui s'étoit passé à leur égard, à la paix de l'Eglise sous le Pape Clement IX.

Une clause si sage & si respectueuse leur fut imputée à crime, & leur attira un Arrêt du Conseil, qui sous prétexte d'une mauvaise doctrine sur le fait de Jansenisme, mais en effet pour éteindre peu-à-peu la Communauté, leur défendit de recevoir des Novices. M. le Cardinal de son côté leur ôta leurs Confesseurs, & ne voulut point leur en donner d'autres, que des Prêtres

* Les preuves en sont encore subsistantes. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet, si-tôt qu'il eut été nommé à l'Archevêché de Paris.

MA REVERENDE MERE ET MES TRES-HONORÉES SOEURS,

Monsieur Racine a pû non-seulement vous assûrer du plaisir avec lequel j'ai reçû vos complimens, mais aussi de la disposition où je suis de traiter vôtre Monastére avec toute l'estime & la distinction qu'il mérite. Je ne perdrai point d'occasion de vous en donner des preuves effectives. Je vous demande en récompense le secours de vos priéres. Vous savez combien elles me sont nécessaires pour l'importance & la sainteté du ministére dont je vais être chargé : mais vous ne connoissez pas ma foiblesse personnelle qui augmente mes besoins. Offrez-les donc, je vous conjure, souvent à N. S. & soïez persuadées que je suis avec beaucoup de considération & de sincérité,

MA REVERENDE MERE ET MES TRES-HONORÉES SOEURS,

A Chaalons le 21. Septembre 1696.

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur,
† LOUIS-ANTOINE, Ev. de Chaalons, N. Archev. de Paris.

de ſon Seminaire de Saint Nicolas-du-Chardonnet. Il eut auſſi peu d'égard à leurs inſtantes prières, pour obtenir de Son Eminence la permiſſion d'élire une Abbeſſe, après la mort de Madame Boulard, qui mourut au mois d'Avril de la même année, & qui a été ainſi la dernière Abbeſſe de cette illuſtre Maiſon.

XXXI. Ces ſaintes Vierges ſe voïant ainſi traitées par celui qui étoit le plus obligé de les défendre, ne douterent plus que leur perte ne fût réſoluë. Bien-tôt on mit en uſage un moïen qui parut infaillible pour y réüſſir. On fit agir la Communauté de Port-Roïal de Paris, qui ſur la fin du mois de Decembre ſuivant, préſenta au Roi une Requête tendante à la caſſation de l'Arrêt de partage de 1669. & des Lettres-Patentes de 1672. à la ſuppreſſion & extinction du titre de l'Abbaïe de Port-Roïal des Champs, & à la réünion des biens de celle-ci à celle de Paris. En conſéquence de cette Requête & d'une ſeconde, qui ne furent communiquées ni l'une ni l'autre aux Religieuſes des Champs, Sa Majeſté rendit un ſecond Arrêt du neuviéme jour de Février 1707. qui caſſa & annulla le partage & les Lettres-Patentes; & qui renvoïa le reſte par-devers Monſieur le Cardinal, pour être ſtatué ſelon les Régles & les Conſtitutions Canoniques. En attendant, Sa Majeſté ordonna qu'il ſeroit pris tous les ans ſix mille livres ſur les revenus de Port-Roïal des Champs; & que les Religieuſes ne retiendroient que dix domeſtiques, tant pour le dedans que pour le dehors de leur Monaſtére.

En vertu de ce renvoi les Religieuſes de Port-Roïal de Paris préſentérent une Requête à Son Eminence, pour demander l'extinction & la ſuppreſſion du titre

de

de l'Abbaïe des Champs, & la réünion des biens qui en dépendoient. M. le Cardinal non-ſeulement répondit cette injuſte Requête ; mais il nomma auſſi un Commiſſaire pour proceder aux fins. Et lorſque le vingtiéme jour d'Octobre de la même année les Religieuſes de Port-Roïal des Champs lui en firent préſenter une, pour lui demander un Confeſſeur & la faculté d'élire une Abbeſſe, il n'en fit point d'autre cas, que de dire verbalement, qu'il la deſapprouvoit.

Dans cette extrêmité ces Vierges innocentes, voïant qu'il n'y avoit aucune cauſe canonique qui pût juſtifier la deſtruction de leur Monaſtére, & croïant qu'elles ſeroient criminelles d'y acquieſcer, formerent les oppoſitions néceſſaires. Mais cela n'empêcha pas ni que le Commiſſaire nommé par M. de Paris ne paſſât outre, ni qu'il n'intervînt un autre Arrêt, en vertu duquel les Religieuſes de Port-Roïal de Paris firent ſaiſir le temporel de Port-Roïal des Champs, & en diſpoſerent à leur gré.

Après une ſeconde oppoſition, Son Eminence renvoïa l'affaire à ſon Officialité, où elle dura huit audiences, & où les Religieuſes des Champs furent déboutées de leurs moïens. De-là elles ſe pourvûrent à l'Officialité Primatiale de Lyon, & y obtinrent des défenſes portées par le relief d'appel. Mais cela ne leur ſervit de rien ; leur perte étoit inévitable. Sur la fin du mois de Septembre de cette année 1707. on les priva tout de nouveau des Sacremens, comme des criminelles publiques, ſans leur dire néanmoins de quoi elles étoient coupables ; & de l'injuſtice l'on paſſa à la violence. On leur fit enlever leurs papiers & leur argent, que l'on enferma à la Baſtille ; & l'on pourſuivit à Rome une Bulle de

de ſuppreſſion du titre de leur Abbaïe & de réünion de leurs biens à l'Abbaïe de Port-Roïal de Paris. La Bulle en fut expediée le 27. Mars 1708. & appuïée du decret de M. de Paris en date du 11. Juillet de l'année ſuivante.

XXXII. Mais la voie de procedure aïant paru trop longue, on en vint aux voies de fait. En conſéquence d'un Arrêt du Conſeil d'Etat rendu le vingt-ſixiéme Octobre 1709. M. d'Argenſon, alors Lieutenant de Police, accompagné de trois cens tant Exemts, Commiſſaires, qu'Archers, alla trois jours après à Port-Roïal des Champs, d'où il fit enlever toutes les Religieuſes de la Maiſon, au nombre de quinze de chœur & de ſept Converſes, & les envoïa en exil dans differens endroits du Roïaume. La Mere Prieure, Loüiſe de Sainte Anaſtaſie du Meſnil, & la Sœur Françoiſe-Agnès de Sainte-Marthe furent releguées à Blois dans deux differentes Communautez; la Sœur Anne-Julie de Sainte Syncletique de Remicourt Soûprieure, à Roüen; les Sœurs Marguerite de Sainte Lucie Pepin, & Marie de Sainte Sophie Fleſſel, à Autun; les Sœurs Marie-Magdeleine de Sainte Gertrude de Valois, & Françoiſe de Sainte Agathe le Juge avec trois Converſes, à Chartres; les Sœurs Marie-Magdeleine de Sainte Cecile Bertrand, & Anne de Sainte-Cecile Boiſſervoiſe, morte trois jours après ſon arrivée, à Amiens; la Sœur Jeanne de Sainte Apolline le Begue, à Compiegne; les Sœurs Marie de Sainte Catherine Cellericre, & Marie-Catherine de Sainte Celinie, à Meaux; la Sœur Marie de Sainte Euphraſie Robert, âgée de quatre-vingts-quatre ans, ſœur d'un Conſeiller à la Grand' Chambre, à Mantes; les Sœurs Françoiſe de Sainte Magdeleine le Vaſſeur,

&

& Anne de Sainte Raindgarde Couturier, à Nevers; & quatre Converſes à Saint-Denys.

Le lendemain de cette expédition, un Prêtre inconnu, que l'on a ſû depuis être M. Madot, ſe transporta à Port-Roïal des Champs, avec ordre de viſiter les livres & les mſs. les images & les tableaux. Il arrêta & confiſqua ce qu'il lui plût, ſur-tout les Nouveaux Teſtamens de Mons; déchira plusieurs eſtampes de M. de Saint Cyran, de M. Arnauld, & de la Mere Marie-Angelique; & ſe ſaiſit de tous les mſs. ſans épargner les petites ſentences de piété, tirées le plus ſouvent de l'Ecriture Sainte. Les Archers de leur côté, ſe voïant les maîtres de ce ſaint lieu, pillerent tout ce qu'ils pûrent, égorgerent les volailles, dont ils mangérent la Vigile de tous les Saints comme les autres jours; & commirent juſqu'au dix-neuf du mois de Novembre qu'ils y demeurérent, des intempérances & des prophanations qui font horreur. M. le Cardinal de Noailles en fut ſans doute touché; puiſque le quatriéme jour du même mois il envoïa ordre au Chapellain d'ôter le Saint Sacrement & de conſumer les Saintes Hoſties. Le jour de la Fête de tous les Saints M. d'Argenſon en partit, pour aller rendre compte au Roi de l'exécution de ſes ordres; & dit à Sa Majeſté, qu'il avoit été ſurpris de la conſtance & de la parfaite ſoûmiſſion de ces bonnes Religieuſes; ajoûtant qu'il étoit fâcheux qu'elles ne fuſſent pas de ſa Religion.

Sur la fin du même mois Madame de Chaſteaurenauld, Abbeſſe de Port-Roïal de Paris, qui dès le premier jour d'Octobre étoit allée à Port-Roïal des Champs, pour en prendre poſſeſſion, y retourna pour en enlever le butin. Elle fit emmener plus de cent charrettes pleines,

nes, ſoit en proviſions, ſoit en meubles, hardes, ſaintes Reliques, vaſes ſacrez, ornemens; ſans y comprendre ce que l'on vendit ſur les lieux, & ce que l'on avoit déja pillé.

XXXIII. Tout cela ne fut pas encore capable de ſatisfaire la fureur des ennemis de cette ſainte Maiſon. Il y avoit long tems qu'ils l'avoient dit avec les anciens ennemis de Jeruſalem : *Exinanite, exinanite uſque ad fundamentum in eâ*; & ils n'eurent point de repos, qu'ils n'en fuſſent venus à bout : comme ſi toutes les forces de ces grands hommes, qui avoient porté des coups mortels à leurs erreurs, euſſent été renfermées dans des murailles, ou une Maiſon déſerte; ou qu'ils euſſent craint que Dieu n'en eût fait ſortir un jour de dignes ſucceſſeurs pour venger tant d'attentats. Ils obtinrent donc encore un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi en date du 22. Janvier 1710. pour en démolir tous les édifices, qui avoient coûté peut-être plus de quinze cens mille livres à bâtir: de ſorte que depuis pluſieurs années on n'y voit plus pierre ſur pierre, & qu'il n'y reſte que le ſeul moulin qui étoit à la porte du Monaſtére.

Pſalm CXXXVI. 7.

Mais de quels excès n'eſt pas capable la vengeance de perſonnes qui ſont ſans crainte de Dieu, & qui croient n'avoir point de maître ſur la terre? Y peut-on penſer ſans horreur, & le dire ſans faire confuſion au nom chrétien? La poſtérité auroit peine à le croire, ſi le fait n'étoit auſſi averé qu'il eſt. Ces hommes charnels, animez d'une nouvelle cruauté dont on ne vit jamais d'exemple parmi les nations les plus barbares, après avoir ainſi détruit le lieu ſaint, oſérent encore en violer les tombeaux. Dès la fin de l'année 1711. ils commencérent à en faire exhumer les corps, dont

dont plusieurs se trouverent encore dans leur entier sans corruption, & quelques autres, quoiqu'enterrez depuis plus de cinquante ans, jettérent du sang en assez grande quantité. Le Cimetiére de Saint Lambert, les Eglises de Palaiseau, de Magni, des Troux, & quelques-unes de Paris se trouvent aujourd'hui les heureuses dépositaires de ces saintes dépoüilles. Nous voulons bien épargner la honte aux Auteurs de cette sanglante exécution d'en répeter ici toute l'histoire.

XXXIV. Mais nos Lecteurs ne nous pardonneroient pas, si nous ne découvrions les motifs d'une animosité si monstrueuse. Hélas! ce n'est qu'avec peine; & que ne pouvons-nous au-moins pour l'honneur du Christianisme ensevelir le nom des Auteurs dans un éternel oubli! Mais la notoriété publique trahiroit nos ménagemens. Pour connoître donc la nature des motifs de cette animosité, il suffit de savoir que ce sont les Jesuites qui ont commencé la persecution, & consommé la catastrophe. Nous ne dirons rien qui ne soit notoire, & prouvé par leurs propres principes & par leur conduite, lorsque nous ferons observer, que leur sensibilité sur tout ce qui s'oppose à eux, ou ne flatte pas leurs desseins ambitieux, ou les opinions dont ils sont les auteurs, ou les protecteurs zelez, est extrême; que leur ressentiment de ces injures prétenduës ne meurt jamais; & que la vengeance qu'ils en tirent, ne connoît point de bornes. C'est de quoi le public a toutes les preuves nécessaires.

M. Arnauld l'Avocat, l'un des hommes de son siécle le plus integres & le plus attachez au bien de l'Etat, publia en 1602. son fameux livre intitulé, *Le Franc & véritable Discours*, pour empêcher le rappel des Jesui-

tes en France, d'où le Roi Henri IV. les avoit honteusement, mais très-justement chassez, pour le sujet que personne n'ignore. Il n'en fallut pas davantage, pour attirer à ce grand homme l'indignation de toute la Societé, qui bien-tôt en fit retomber le contre-coup sur Port-Roïal, où presque toute la famille de cet illustre Magistrat s'étoit retirée. Ce fut la proprement l'origine de cette haine implacable dont nous venons de voir les suites si funestes.

Au bout de trente ans, ou environ, M. du Verger de Hauranne, Abbé de Saint Cyran, qui passoit alors pour être le même que le célebre Petrus Aurelius, qui avoit si solidement réfuté les erreurs des Jesuites sur la Hierarchie, aïant pris la direction de Port-Roïal, fut un objet, qui réveilla puissament les impressions de cette haine inveterée. Sa doctrine sur la contrition, contraire à celle de la Societé, son attachement à la doctrine de Saint Augustin, dont il fit venir grand nombre d'exemplaires de Louvain, pour les répandre dans Paris & ailleurs, afin de les opposer aux progrès que faisoient tous les jours les erreurs de Molina; sa liaison particuliere avec M. Jansenius Evêque d'Ipres; le livre de la Frequente Communion, que M. Arnauld le Docteur, Eleve & Disciple du même Abbé, fit suivre de près, & dont on pratiquoit les saintes maximes à Port-Roïal: tout cela fortifia de telle sorte ces injustes préventions, que dès-lors les Jesuites se déclarerent ouvertement les ennemis de Port-Roïal & de tous ceux qui y étoient attachez.

Presque aussi tôt parut le grand ouvrage de M. d'Ipres, à la fin duquel il avoit ajoûté un juste parallele des sentimens de Molina sur la Grace & la Prédestination,

tion, avec les ſentimens des Demi-Pelagiens du V. ſiècle. Ce parallele & le but de tout le livre, qui étoit de faire connoître la doctrine de Saint Auguſtin, après l'avoir miſe dans un nouveau jour, irriterent étrangement les Jeſuites, qui jurerent dès-lors la perte de l'ouvrage. On ſait quels moïens ils mirent en œuvre pour en venir à bout. Cependant la cauſe de la juſtice & de la vérité enveloppée dans cette conjuration, engagea M. Arnauld & ſes amis retirez à Port-Roïal de prendre en main la défenſe de ce livre, ou plutôt celle de toute la Religion attaquée dans cette affaire.

De-là on paſſa comme naturellement aux diſputes ſur la Grace, qui s'échaufferent plus que jamais: car ſi les Jeſuites attaquoient avec paſſion & avec chaleur, ils étoient puiſſament repouſſez; & l'avantage fut toûjours du côté de MM. de Port-Roïal. La défenſe qu'ils furent encore obligez de prendre des points capitaux de la Morale de l'Evangile, attaquez par les Jeſuites, comme contraires à leur nouveau ſyſtême; la ſainteté de vie qui éclaroit dans cette troupe de Prêtres, de Vierges & de Pénitens, qui habitoient ce ſacré deſert, & qui étoit une cenſure vivante de cette corruption qui menaçoit d'inonder tout le Chriſtianiſme; la réputation que les Ecrits de Port-Roïal s'acqueroient dans le monde, où ils éclypſoient & faiſoient mépriſer ceux de la Societé & de ſes partiſans: tout cela fut autant de nouveaux ſujets, qui aigrirent l'animoſité Jeſuitique. Ils regarderent donc Port-Roïal comme un ennemi formidable, qui mettoit le plus d'obſtacle à leurs progrès dans le renverſement de la Religion, & tournérent contre lui toutes leurs batteries. Mais s'ils n'y euſſent point emploïé d'autres armes que leur plume, nous aurions

la consolation de voir encore aujourd'hui subsister Port-Roïal, & de le voir joüir avec gloire du fruit de ses victoires.

Que fit la Societé pour réüssir dans son projet de conjuration ? Trop foible pour l'executer par elle-même, mais assez hardie & assez animée pour tenter d'en venir à bout d'une maniere ou d'autre, elle s'avisa d'écraser par des forces étrangeres un ennemi qu'elle ne pouvoit vaincre par ses propres forces. Souple, insinuante, & déja en crédit auprès des Puissances Ecclésiastiques & Séculieres, elle sut trouver le secret de surprendre leur religion, de leur faire épouser ses interêts, & par un tour d'adresse la plus raffinée de les faire agir pour sa propre vengeance, sous prétexte d'exterminer l'héresie; sans qu'elle parut elle-même y mettre la main.

Une seule chose paroît incompréhensible; c'est que M. le Cardinal de Noailles, ce Prélat qui prend pour sa devise le caractére de Pacifique, & qui n'a jamais reçu que de mauvais offices de la part des Jesuites, se soit laissé engager dans un dessein si opposé à son humeur bienfaisante, & se soit prêté à leur passion pour contribuer à l'executer. Et ce qui ne surprendra guéres moins; c'est que Son Eminence, aïant trouvé l'occasion de réparer en quelque sorte un si grand mal, elle ait négligé de la saisir. Ce fut quelque tems après la mort du Roi Loüis XIV. lorsqu'un saint & génereux Ecclesiastique, aïant presenté un Placet à. S. A. R. M. le Prince Régent, pour le supplier d'agréer que l'on rassemblât les Religieuses dispersées dans un même lieu qui étoit presque tout préparé, afin de faire revivre Port-Roïal en quelque maniere, ce Placet fut favorablement reçu, & renvoïé à M. le Card. qui n'en tint nul compte.

XXXV. Tels furent les motifs; tels furent les progrès de la fureur des ennemis de Port-Roïal; & telle a été la fin de cette célebre Abbaïe. Mais, si elle a pû être détruite, le souvenir de ce qu'elle a été ne pourra jamais être aboli ni par l'injure des tems, ni par la malice des hommes.

Jamais on n'a vû de Monastére, où la Discipline réguliere se soit mieux soûtenuë pendant un siecle entier. Jamais il n'y eut de Maison plus sainte, plus éloignée de la corruption du monde, plus attentive aux loix de l'Eglise, plus soûmise aux Pasteurs, plus attachée à toutes les régles. Le vœu de la pauvreté y étoit observé avec scrupule dans toute sa rigueur; & on l'y étendoit cette pauvreté à la reception des filles, dont le seul mérite tenoit lieu de tout. Depuis l'établissement du Monastére, comme il paroît par plusieurs monumens, jamais une riche dot n'y fut le prix de la profession solemnelle; parce que l'on jugeoit indigne d'exiger des richesses, pour acquerir le titre de pauvre Evangelique. Mais, quelque pauvre que fût la Maison, elle ne manqua jamais de son nécessaire au milieu même des persecutions, selon la promesse du Sauveur; & l'on y secouroit toûjours avec abondance ceux qui s'y adressoient dans leurs besoins. Jamais personne de ceux qui y alloient chercher du secours dans leurs nécessitez, ne s'en retourna les mains vuides. Dieu par sa providence suscitoit des personnes charitables, qui en fournissoient les moïens à celles qui n'espéroient qu'en lui. *Marc. x. 30.*

On y admiroit cette tendresse chrétienne des Supérieures envers les inferieures; ce respect sincere, cette obéïssance exacte des inferieures pour les Supérieures; cette union parfaite qui regnoit entre toutes les Sœurs;

ce ſilence ſevere, cette modeſtie ſerieuſe, mais qui n'avoit rien de guindé; ce travail aſſidu, cette application preſque continuelle à la priére; cette auſterité de vie, mêlée d'une certaine joïe qui faiſoit juger que le joug du Seigneur eſt doux; cette foi pure, cette eſperance animée, cette charité toûjours ardente. C'étoit l'amour qui obéïſſoit, comme c'étoit l'amour qui faiſoit le commandement.

On y avoit un éloignement infini du ſiecle & de ſes maximes. Ces noms ſuperbes de famille réels ou imaginaires, que l'orgueil & la vanité ont introduits dans les cloîtres, étoient bannis de celui-ci. Ces chaſtes Epouſes étoient mortes à toutes les créatures; leur vie étoit toute cachée en Dieu; & ſi une juſte neceſſité les obligeoit de paroître devant les hommes, ce n'étoit jamais que ſous un voile qui les déroboit à leur vûë. Leurs occupations étoient continuelles, mais ſerieuſes & jamais vaines ou pueriles. A l'Office qui ſe faiſoit en commun, ſuccedoit l'oraiſon ou la meditation de la loi de Dieu; & les momens qui reſtoient vuides entre ces ſaints exercices, étoient emploïez à travailler pour vêtir les pauvres, ou pour orner les autels; jamais pour nourrir la vanité ou la curioſité des gens du monde.

Les Céremonies s'y faiſoient avec une dignité majeſtueuſe, mais ſans pompe, toûjours avec une ſimplicité édifiante. Le chant y étoit doux, harmonieux, les ſons diſtincts, tel qu'il convient à la pieté chrétienne, & propre à tirer les larmes des yeux & à exciter de la joïe dans le cœur: de ſorte qu'on l'auroit plutôt pris pour un concert d'Anges, que pour des voix de filles. Les ſaints myſteres s'y offroient avec une foi vive, une fraïeur ſainte & reſpectueuſe. La ſainte Communion y étoit

étoit rare ou frequente à proportion qu'étoit ardent l'amour pour J. C. & si l'on s'en dispensoit quelquefois, ce n'étoit que par un sentiment de penitence reglé par de sages conseils. La Majesté du Dieu caché s'y faisoit sentir à toute heure, par l'adoration continuelle que l'on y rendoit nuit & jour au très-saint Sacrement; & l'on ne pouvoit point aborder dans ce sacré vallon, que l'on ne reconnût par une impression secrete de recueillement & de respect, que c'étoit une terre sainte.

XXXVI. Ce n'est là qu'une peinture fort imparfaite de la conduite admirable de cette sainte Maison. Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de sa situation & de la disposition de ses édifices.

Elle étoit située dans le commencement d'un vallon solitaire & desert, entouré de bois & de montagnes, sur le bord d'un assez grand étang, à trois quarts de lieüe de Chevreuse, à six lieües de Paris & dans le Diocese vers l'Occident. La digue qui soûtenoit l'étang, servoit de clôture d'un côté à l'Abbaïe; & ses eaux passant à travers le Monastere, formoient dans le jardin un petit canal environ de deux toises de large & de douze à quinze de long. Les murs du cloître étoient soûtenus de distance en distance par des tourelles qui se commandoient l'une l'autre, & avoient été construits pendant les guerres, pour garentir la Maison d'insulte.

Dès l'entrée on voïoit un petit corps de logis, le plus ancien des bâtimens, où logeoit autrefois S. Thibauld Superieur de la Maison, Abbé des Vaux-de-Cernai, qui n'en étoit éloigné que d'une lieüe & demie, & où logerent depuis les Confesseurs de Port-Roïal. Dans la grande cour du dehors étoit le corps de logis

des

des Hôtes, à trois étages, où étoient les appartemens des hommes & des femmes separées. Au fond de la même cour s'élevoit l'Hôtel de Longueville, bâti à la moderne, qui avoit son entrée par dehors sur le bord du grand chemin.

L'Eglise tournée au levant, étoit un édifice ancien, c'est-à-dire, du XIII. siecle, avec une croisée formant deux aîles. La nef avoit six arcades de chaque côté. Dans les cinq premieres se trouvoient l'avant-chœur & le chœur des Religieuses. Sur la sixiéme étoit le clocher, qui ne renfermoit que deux moïennes cloches. Cette nef avoit deux collateraux ou corridors, où l'on voïoit plusieurs sepultures. Le sanctuaire étoit placé dans l'espace de la premiere des deux arcades du chevet. L'Autel étoit simple; mais il y avoit sur le retable un beau tableau de Champagne, representant la cene, où N. S. étoit assis avec ses douze Apôtres, & au-dessus une suspension de l'Hostie en forme de crosse. L'original de ce tableau est maintenant dans le chœur de Port-Roial de Paris, & la copie sur le retable de l'autel. Tous les édifices des lieux reguliers étoient d'une grande simplicité, mais solides, propres & commodes. Le dortoir avoit deux étages & environ quatre-vingts-dix chambres pour y loger autant de Religieuses.

Sur la hauteur à une petite distance du Monastere du côté du Nord, étoit une grande ferme dépendante de l'Abbaïe, appellée les Granges. Elles faisoient partie des dehors de Port-Roïal, & du même fief que l'Abbaïe qui avoit haute & basse Justice. Elles devinrent très-fameuses vers le milieu du XVII. siecle, comme nous l'avons déja remarqué, lorsque plusieurs personnes de distinction renoncerent au monde pour s'y aller

ensevelir avec leur naissance, leurs talens, leur réputation & leurs emplois, & s'y appliquer à des travuax rustiques, propres à la pénitence & à l'humilité. Dans les derniers tems cette ferme ou maison consistoit en une grande cour entourée de bâtimens. Au milieu étoit un grand puits aux sources de vingt-sept toises de profondeur, avec une machine de l'invention de M. Pascal, par le moïen de laquelle un garçon de douze ans pouvoit monter un volume d'eau pesant deux cens soixante & dix livres, sans compter le poids du seau. Tout le terrain de cette Abbaïe étoit évalué à trois cens quatre-vingts arpens de terre labourable; à neuf cens vingt-cinq de bois taillis, & à quarante arpens de prez en une seule piéce. Il y avoit dans le Monastére, soit au-dedans, soit au-dehors, toutes les officines nécessaires pour les besoins de la Maison, comme menuiserie, cordonnerie, tissirandrie, vitrerie, &c.

XXXVII. Enfin elle ne subsiste plus cette sainte Maison: mais ce qui doit consoler les gens-de-bien qui s'affligent de sa destruction, c'est qu'elle n'est point arrivée pour aucun crime, ni pour aucune fole dépense, ni pour aucune mesintelligence entre les Sœurs, ni pour la décadence de la regularité, ni pour aucune révolte contre l'Eglise ou l'Etat; mais pour avoir été inviolablement attachée à la justice, à la vérité, à la sincerité chrétienne. Telle fut la cause de la mort des Martyrs, & de la persecution qu'ont soufferte les Justes dans tous les siécles. Telle aussi a été la cause de la dispersion des Epouses de J. C. & de la destruction de leur Monastére.

Au reste cette Maison, quoique de l'Ordre de Cîteaux, se gouvernoit par des Constitutions particulié-

res, que les Archevêques de Paris avoient approuvées, & que l'on pratiqua long-tems, avant que de leur donner force de loi. Cet ouvrage eſt rempli de tant de lumiéres; il s'y trouve de ſi ſaintes maximes; il y regne un ſi bel ordre, qu'on l'a réimprimé tout nouvellement, pour ſatisfaire le loüable empreſſement des perſonnes de piété, qui en font le ſujet de leurs lectures. C'eſt un des fruits de l'habileté & de la longue experience dans le gouvernement monaſtique de la Mére Marie-Angelique Arnauld, & de la Mére Jeanne-Catherine-Agnès de Saint Paul ſa ſœur.



Sur

Sur la destruction de Port-Roïal.

ODE.

Vexatas odiis quas retines sinu,
Illis cura fuit candida Veritas,
O Portus sacer, ingens
Exemplum patientiæ!

Doctis seu pavidè jura tuentibus
Recti, sive animo deficientibus,
Inter magnanimæ stant
Hostes, non timidæ mori.

Quid Sponsus thalamis immeritas libet
Arcere? Insinuans se Deus altiùs
Puro pascit amore,
Et lapsu tacito beat.

Nil frustra improperans livor atrox nocet,
Damnis fama nitet splendidior suis,
Quam sincera fides, &
Virtus inclyta consecrant.

Eheu quanta hodiè destruitur domus!
Frustrà; nam manet hic tristiùs exuli
Æternùm stabilis, quæ
Cælo non violabitur.

Si terris redeat pulsa nimis diù
Lex, & desita pax, spretaque sanctitas,
Quali clare triumpho
Portus jam celebraberis!

Amen.

Quel exemple de patience
Fais-tu voir en nos jours, ô Port de Sainteté!
Tes Vierges, pour avoir chéri la Vérité,
Succombent sous les traits d'une injuste vengeance.

Tandis qu'abbattus ou timides,
Des Savans, des Docteurs se montrent au combat,
Elles y font paroître un cœur que rien n'abbat;
Et devant la mort-même elles sont intrépides.

En vain une haine implacable
Prétend les arracher du sein de leur Epoux;
Dieu par des traits secrets aussi chastes que doux,
Sait verser dans leur ame un amour ineffable.

En vain de ce troupeau fidéle
On veut anéantir la réputation;
Il acquiert du relief par sa destruction,
Et rend par sa vertu sa mémoire immortelle.

O la catastrophe étonnante!
Quelle demeure hélas! détruit-on aujourd'hui!
Mais en vain; chaste troupe, errante, sans appui,
Le ciel vous en reserve une autre permanente.

Si la sainteté violée,
Si la paix, si la loi revenoient parmi nous,
A quel dégré de gloire, & d'éclat pensez-vous,
Qu'on verroit triompher cette sainte Vallée?

Sur le même Sujet.

C'Eſt là qu'on foule aux pieds les douceurs de la vie,
Et que dans une exacte & ſainte auſtérité,
A l'abri de la vérité,
On triomphe des traits de la plus noire envie.
Mais hélas ! gémiſſons ; de ce ſéjour ſi beau
Tu ne vois à préſent que le triſte tombeau,
Depuis que la vertu, qui regnoit dans ce temple,
Succombe ſous l'effort & ſous la dureté
De ceux qui ne pouvant la prendre pour exemple,
L'immolent à leur lâcheté.

Par M. RACINE.

Sur le même Sujet.

PLeurons, pleurons le ſort fatal
De ces Saintes de Port-Roïal.
Sans nulle forme de juſtice,
Ce Monaſtére tout à Dieu,
Par le Magiſtrat de Police,
Eſt traité comme un mauvais lieu.

Sur le même Sujet.

O Déſolation d'une ſainte demeure !
Saches, toi qui détruis les Anges d'ici-bas,
Qu'au Ciel un autre port les attend à toute heure,
Que ton bras ni l'Enfer ne démoliront pas.

Ces derniers vers furent trouvez ſur une pierre de la démolition.

CATALOGUE

CATALOGUE DES ABBESSES DE PORT-ROIAL DES CHAMPS.

	Année de leur élection.	*Fin de leur gouvernement.*
ERemberge,	1216	vers 1227
Marguerite,	vers 1227	vers 1245
Perronelle,	vers 1245	
Amicie,		vivoit encore en 1265
Anne,		vers 1269
Euſtace,	vers 1270	
Perronelle de Monfort,		morte en 1275
Philippe de Levis,	1275	vers 1281
Marthe,	vers 1281	
Mahaut de Villeneuve,		morte en 1297
Philippe de Varenne,	1298	morte en 1325
Beatrix de Dreux,	1325	
Jacqueline de Saint-Benoiſt,		morte en 1332
Denyſe de Préaux,	1332	
Agnès de Trie,		vivoit encore en 1343
Tiphaine d'Ardeville,		vivoit encore en 1352
Petronille,		morte le 28. Décemb. 1363
Guillemette de Sandreville, le 15. Juillet	1364	vers 1380
Perronelle de Guillonnet,	vers 1381	vivoit encore en 1389
Agnès des Eſſarts,		vivoit encore en 1399
Perenelle des Eſſarts,		vivoit encore en 1403
Emerance de Calonne,		vivoit encore en 1413

Jeanne

	Année de leur élection.	*Fin de leur gouvernement.*
Jeanne de Louvain,		vivoit encore en 1433
Michelle de Langres,		vivoit encore en 1454
Huguette,		vivoit encore en 1467
Jeanne de la Fin,	1468	reſigne en 1513
Jeanne de la Fin, Niéce de la précedente,	1513	morte en 1558
Catherine de la Vallée,	1558	reſigne en 1575
Jeanne de Boulehart,	1575	morte en 1602.
Jacqueline-Marie-Angelique Arnauld, Coadjutrice depuis trois ans,	1602	ſe démet en 1630
Marie-Geneviéve de St. Auguſtin le Tardif	le 23. Juillet 1630	1636
Jeanne-Catherine Agnès de St. Paul Arnauld,	le 19. Septembre 1636	1642
Jacqueline-Marie-Angelique Arnauld,	le 3. Octobre 1642	1654
Marie des Anges Suireau, le 26. Novembre	1654	morte le 10. Decemb. 1658
Jeanne-Catherine-Agnès de St. Paul Arnauld,	le 17. Decembre 1658	1661
Magdeleine de Ste. Agnès de Ligni, le 12. Decembre	1661	1669
Henriette-Marie de Ste. Magdeleine du Fargis,	le 23. Juillet 1669	1678
Angelique de S. Jean Arnauld, le 3. Août	1678	morte en 1684
Henriette-Marie de Sainte Magdeleine du Fargis,	1684	1689
Agnès de Sainte Thécle Racine,	1689	morte en 1700
Elizabeth de Sainte Anne Boulard de Ninviliers,	1700	morte le 20. Avril 1706

Depuis ſa mort les Religieuſes ne purent jamais obtenir la faculté d'élire une autre Abbeſſe; & le Monaſtére fut détruit quatre ans après.

CATALOGUE

CATALOGUE
DES
CONFESSEURS DE PORT-ROIAL,

Depuis que le Monastére eut passé sous la Jurisdiction de l'Ordinaire.

LE Clerc,	en 1630
Jean du Verger de Haurânne, Abbé de Saint Cyran,	vers 1632
Julien Monceau,	mort en 1639
Martin de Barcos, Abbé de S. Cyran,	en 1638
Antoine de Singlin,	en 1641
N. Choynel,	en 1643
N. Magloire,	en 1648
J. Vieillard,	en 1649
Le Mercier,	en 1650
Antoine de Rebours,	mort en 1661
Toussaint d'Allençon,	mort en 1666
P. Floriot,	en 1663
M. de Vanges,	en 1666
M. de Rey,	en 1668
Jean Bourgeois, Abbé de la Merci-Dieu,	en 1669
Charles Akakia,	mort en 1670
P. Boisbuisson,	en 1670
P. Borel,	vers 1672
Antoine Arnauld, Docteur,	en 1674
Loüis-Isaac le Maistre de Saci,	en 1675

Claude

Claude de Sainte-Marthe,	en 1678
R. Poligné, Docteur,	en 1679
P. L'Hermite,	en 1679
N. le Tourneux,	en 1681.
Claude Grenet, Curé de Saint Benoît à Paris,	mort en 1684.
Le Pere Taconnet, Chanoine de Saint Victor,	mort en 1684
Euſtace,	en 1684.
Sebaſtien le Nain de Tillemont,	mort en 1698
Guillaume Marignier,	mort en 1706



NECROLOGE



NECROLOGE
DE L'ABBAIE
DE NOTRE-DAME
DE PORT-ROIAL DES CHAMPS,
ORDRE DE CITEAUX.
INSTITUT DU SAINT SACREMENT.

JANVIER.

MADAME ANNE DE SAINTE EUGENIE DE L'INCARNATION-ARNAULD.



LE premier jour 1653. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma Sœur Anne de Sainte Eugenie de l'Incarnation-Arnauld, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Elle fut appellée de Dieu à l'état Religieux par une vocation extraordinaire, & fit paroître dès ſon noviciat qu'elle n'avoit pas reçû cette grace en vain. Dès-lors elle eut un tel oubli du monde, & un ſi grand éloignement des mœurs du ſiécle, auquel elle avoit été fort JANVIER

A atta-

JANVIER attachée jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, qu'elle apprenoit aux autres par son exemple le mépris que l'on en doit faire. Pour marque du changement que la Grace avoit fait en elle, son esprit étant naturellement altier & suffisant, elle devint si simple & si docile, qu'on la faisoit rendre à tout ce que l'on vouloit, sans qu'elle fît aucun raisonnement sur les choses qui lui étoient ordonnées : ce qui a toûjours augmenté en elle pendant trente-six ans qu'elle a vêcu dans le cloître. Ce fut avec la même docilité qu'elle accepta tous les emplois dont on la chargea, quelques opposez qu'ils fussent à son inclination ; se souvenant continuellement qu'aïant fait vœu d'obéïssance, elle devoit non-seulement obéïr jusqu'à la mort, mais qu'elle devoit même plûtôt mourir que de manquer à obéïr.

Elle a travaillé avec beaucoup de zéle & une grande application dans les Abbaïes de Maubuisson & du Lys, où on l'avoit envoïée pour contribuer à y mettre la réforme. Elle y a même eu à souffrir de grandes incommoditez, sans qu'elle en ait fait aucune plainte ; témoignant en cela qu'elle n'avoit aucune attache à sa Maison de profession, où elle étoit fort aimée & dont la Mére Angelique sa Sœur étoit Abbesse. Dans ces rencontres elle regardoit uniquement Dieu, & ne vouloit se reposer qu'en lui seul, en qui elle mettoit toute son espérance : ce qui lui donnoit d'heureux succès, & répandoit l'odeur de sa vertu dans tous les lieux où elle a été.

Elle a conservé toute sa vie la ferveur & la joïe de sa premiére conversion ; & quoi qu'elle eût souvent, sur-tout dans les premiéres années, de grandes peines d'esprit, par des scrupules dont elle étoit fort travaillée, ou par la violence qu'elle se faisoit pour vaincre ses répugnances ; cela n'empêchoit pas que cette grace victorieuse ne dominât toûjours, & qu'elle n'eût des sentimens qui se renouvelloient de jour en jour d'une extrême reconnoissance envers Dieu, de ce qu'il l'avoit retirée du monde.

Elle pratiquoit la mortification de l'esprit en diverses maniéres, & se privoit même quelquefois des choses qui lui étoient utiles, comme de communiquer de l'état de son ame avec son Directeur ou sa Superieure, afin de faire à Dieu un sacrifice de la consolation qu'elle en recevoit ; aïant d'ailleurs un grand soin de réveiller en elle les instructions qu'on lui avoit données, pour s'en servir dans ses besoins. Ce qui se remarquoit plus en elle,

&

& qui étoit comme sa grace particuliére, étoit une simplicité & une droiture, qui lui faisoient toûjours regarder Dieu seul, dont elle avoit continuellement la présence devant les yeux. Elle ne se portoit à aucune action, qu'après la lui avoir offerte plusieurs fois, afin qu'il en fût le principe; n'y aïant que sa divine volonté qui déterminât la sienne, sans aucun retour vers la créature. JANVIER

Pendant quinze ans elle a eu la charge de l'instruction des petites filles qu'on élevoit ici, à quoi elle s'est appliquée avec un soin extrême, & une affection singuliére; aïant pour elles la tendresse d'une vraïe mére en tout ce qui regardoit leurs besoins, soit pour le corps, soit pour l'ame. Elle joignoit aux instructions qu'elle leur donnoit de fréquentes priéres auprès de Dieu, afin qu'il fît fructifier ses paroles. Elle étoit touchée des fautes que faisoient ces enfans comme des siennes propres, & en faisoit pénitence pour elles, les engageant à la faire aussi elles-mêmes autant qu'elles en étoient capables: car elle désiroit ardemment de leur inspirer la crainte de Dieu, afin de les rendre de véritables chrétiennes.

Rien ne sembloit l'avoir touchée plus sensiblement, que la grace que Dieu fit à ce Monastére, en nous engageant à la vénération perpetuelle du S. Sacrement. Elle avoit une grande idée de l'obligation que contractent les Religieuses par cet Institut, de mener une vie intérieure & toute spirituelle, où elle étoit entrée elle-même en conséquence de cet engagement; emploïant tout le tems qu'elle pouvoit avoir de libre dans ses occupations & ses infirmitez, à demeurer devant Dieu en silence & dans le recueillement, à l'occasion dequoi elle avoit coûtume de dire, que n'étant plus propre à rien, elle devoit donner tout son tems à Dieu. Mais lorsque quelque personne vouloit communiquer avec elle, elle le faisoit fort charitablement, afin d'exciter les autres comme elle-même à de nouveaux désirs d'être fidéle à Dieu & à leur devoir.

ANTOINE FOURNIER, PRESTRE.

JANVIER LE troisiéme jour, Fête de Sainte Geneviéve, 1546. mourut Messire Antoine Fournier, Prêtre, qui s'étoit donné lui-même avec tous ses biens à ce Monastére. Il nous a rendu service pendant dix ans, avec beaucoup de zéle & d'affection.

LA SOEUR ANNE DE Ste. MONIQUE-NICOLE.

CE même jour 1657. mourut ma Sœur Anne de Sainte Monique-Nicole, Religieuse professe Converse du Monastére de Nôtre-Dame de Liesse, Ordre de S. Benoît, au Faubourg S. Germain à Paris. Le bien qu'elle entendit dire de nôtre Maison, lui fit désirer de s'y retirer pour y vivre dans une plus exacte observance. Elle en demanda la permission; & après l'avoir obtenuë, elle fut aggregée à nôtre Communauté, où elle a vêcu quatre ans dans une vie fort exemplaire.

MADAME MARIE DE S. JOSEPH-MIDORGE.

LE quatriéme jour 1656. mourut en nôtre Maison de Paris ma Sœur Marie de S. Joseph-Midorge, Religieuse professe de l'Abbaïe de S. Antoine à Paris. Aïant appris que la Mére Marie-Angelique Arnauld avoit établi en celle-ci la réforme, qui n'étoit alors dans aucune Maison de Filles de l'Ordre de Cîteaux, elle souhaitta avec passion de l'embrasser. Ainsi, quoiqu'elle fût fort considérée dans son Monastére, elle demanda & obtint permission de ses Superieurs de passer en celui-ci. Un exemple si édifiant toucha sa Tante Prieure de la même Abbaïe, qui aïant conçu le desir de se réformer, suivit bien-tôt la Niéce. Celle-ci a été associée à nôtre Communauté, & y a vêcu fort religieusement jusqu'à sa vieillesse; aimant la solitude & le silence même dans ses infirmitez. Sa vie n'étoit qu'une préparation continuelle à la mort, que Dieu ne lui donna point le tems de prévoir autrement; la vigilance continuelle qu'il demande des

ames qui sont à lui, étant la meilleure disposition pour attendre son avenement. Le jour même de sa mort elle avoit entendu la premiére messe à l'Eglise ; & après avoir remonté à l'Infirmerie, on la trouva morte pendant la grand' Messe, dans la posture où elle s'étoit mise pour dire Tierce, son livre ouvert devant elle. Ce qui fit voir qu'elle avoit rendu son esprit à Dieu, en invoquant à cette heure-là avec toute l'Eglise, l'Esprit Consolateur, dont le feu divin doit consumer tous les sacrifices qui lui sont offerts. JANVIER

MADAME MARIE DE Ste. ALDEGONDE DES POMMARES.

CE même jour 1657. mourut ma Sœur Marie de Sainte Aldegonde des Pommares, Religieuse professe de ce Monastére, laquelle n'aïant été que trois ans & demi en Religion, y a donné beaucoup d'édification par sa piété. Celles qui l'ont plus particuliérement connuë, ont remarqué en elle dès qu'elle n'étoit encore que postulante, une application toute particuliére à Dieu, une grande modestie & une exacte fidélité à tous ses devoirs. Aussi-tôt après sa profession, elle fut donnée pour compagne à la Maîtresse des enfans. Elle travailla de tout son cœur & de toutes ses forces à sa propre perfection & à remplir les obligations de son emploi, quoiqu'elle le fît d'abord avec de très-grandes peines que lui causoit son humilité. Car se défiant extrêmement de soi-même, elle regardoit cet office au-dessus d'elle, & craignoit de ne pas s'avancer autant qu'elle devoit, étant ainsi privée des instructions qu'elle eût reçûës au noviciat. Mais elle étoit si parfaitement obéïssante, qu'elle n'en étoit pas plus difficile à conduire, parce qu'une seule parole suffisoit pour la remettre. Elle craignoit encore qu'on ne la veillât pas assez ; c'est pourquoi elle prioit continuellement celles avec qui elle étoit en obéïssance, de ne la pas épargner.

Elle étoit si humble, qu'elle rejettoit sur elle-même presque toutes les fautes que commettoient les enfans ; croïant toûjours qu'elles n'étoient arrivées, que par son défaut de discrétion, ou pour leur avoir parlé de mauvaise grace. Après avoir passé un an dans la chambre des enfans, elle tomba malade, & fut à l'In-

JANVIER l'Infirmerie environ six semaines, qu'elle passa dans un grand silence & une vigilance continuelle sur soi-même ; s'occupant sans cesse de Dieu & de choses saintes. Toutes ces pieuses dispositions parurent encore davantage dans sa derniére maladie, qui la saisit tout d'un coup le jour de la fête des SS. Innocens. La personne à qui elle avoit accoûtumé de parler de l'état de sa conscience, l'étant allé voir trois jours après, elle lui dit avec une simplicité merveilleuse toutes les choses qui lui donnoient de la peine, soit avant son entrée dans le cloître, soit depuis qu'elle s'y étoit retirée. Ensuite aïant déclaré la même chose à son Confesseur, elle demeura dans une paix si parfaite, que le soir même comme on lui eut demandé si elle n'avoit plus de peines, elle répondit que non, & qu'elle étoit parfaitement contente dans la vûë de la volonté de Dieu. On lui demanda encore si elle ne souhaittoit point de tems pour faire pénitence ? Elle dit, que Dieu savoit mieux qu'elle-même ce qui lui étoit nécessaire ; que puisqu'il ne lui en donnoit point, elle n'en souhaittoit pas davantage ; & qu'elle sentoit qu'il la mettoit dans un grand repos à l'égard de toutes choses. Elle demeura dans cet état de paix jusqu'à la fin de sa vie ; conservant un si grand recueillement dans les plus grandes douleurs, qu'il étoit visible qu'elle étoit toute occupée de Dieu.

M. LE MAISTRE DE SACI.

CE même jour 1684. mourut Messire Isaac-Loüis le Maistre de Saci, Prêtre, que sa naissance, son éducation, son Sacerdoce, & toute la suite de sa vie ont lié très-étroitement à ce Monastére. Il étoit fils de Madame le Maistre, qui est morte ici Religieuse sous le nom de Sœur Catherine de S. Jean, & qui étoit fille aînée de M. Arnauld Avocat, l'un de nos principaux Bienfaiteurs, & Pére de la Mére Marie-Angelique qui a réformé ce Monastére. Dieu le prévint de ses graces dès sa plus tendre jeunesse ; & l'on peut dire de lui ce que l'Ecriture dit de Salomon, qu'il étoit un enfant bien né ; qu'il avoit reçu du Ciel une bonne ame ; que devenant bon de plus en plus, il a vêcu dans un corps qui n'a point été soüillé ; & que le Seigneur lui donna de bonne heure la sagesse, pour demeurer en lui, pour travailler

Sap. viii. 19. & seq.

travailler avec lui, & pour le conduire dans toutes ses œuvres JANVIER. avec une circonspection qui l'a fait admirer de tous ceux qui l'ont connu. Son Curé même, qui étoit un homme de mérite, a rendu témoignage que lors qu'il commença à gouverner sa Paroisse, rien ne l'y édifia tant que la modestie & la pieté avec lesquelles il le voïoit assister tous les Dimanches & jours de fête à l'Eglise, n'aïant encore que quinze à seize ans. Ceux qui ont étudié avec lui, ont rendu le même témoignage, & ont dit que dès son enfance sa sagesse, sa modestie, sa science, sa pieté lui attiroient le respect & l'admiration de ses Maîtres-mêmes.

Lorsqu'il n'étoit encore âgé que de quatorze ans, la Mére Marie-Angelique sa Tante, lui donna à lire l'Introduction à la vie dévote. Quelque tems après il la revint trouver, & lui dit qu'aïant appris par le livre qu'elle lui avoit donné, que l'on a besoin d'un guide pour marcher sûrement dans la voïe de Dieu, il venoit lui en demander un. Elle en parla à M. du Verger, Abbé de S. Cyran, qui quelques années après le prit chez lui, & qui reconnoissant en ce jeune homme tous les dons de la Grace & de la nature propres à le rendre capable de servir utilement l'Eglise, s'appliqua avec un soin tout particulier à le former. Il le fit passer par tous les dégrez qui précedent le Sacerdoce, & le fit demeurer long-tems dans chacun. Il en exerçoit les fonctions dans nôtre Monastére de Paris. Il n'étoit encore que tonsuré, lors qu'à l'exemple de ses fréres qui étoient plus âgez que lui, il donna tout son bien à cette Maison, en se réservant une simple pension, sur laquelle il ne prenoit que ce qui lui étoit absolument nécessaire; & il réduisoit ce nécessaire à si peu de chose, que l'on en étoit surpris. Il falloit même souvent le prévenir pour les choses dont il avoit besoin, qu'il recevoit avec autant d'humilité, que si c'eût été une aumône qu'on lui auroit faite.

Il se prépara à la Prêtrise, en joignant la pénitence & la solitude à l'innocence dans laquelle Dieu l'avoit conservé; & après avoir passé long-tems dans l'exercice d'une vie très-austére, il fallut encore faire violence à son humilité, pour l'obliger à monter plus haut. Il se jugeoit par lui-même si indigne des Ordres sacrez, qu'il n'y eût point de raisons qu'il n'alléguât pour obtenir de demeurer dans les dégrez inferieurs. Mais, comme cette humble retenuë le rendoit encore plus digne du Sacerdoce, on

JANVIER on le contraignit de le recevoir à l'âge de trente-cinq ans ; & ce fut pour venir servir cette Eglise qui avoit besoin d'un Pasteur. Il l'a toûjours regardée depuis comme son titre. Nous aïant déja donné son bien, il se donna ensuite lui-même, & s'appliqua de telle sorte à la conduite des ames, que quelque amour qu'il eût pour le repos & pour le silence qu'il avoit aimé toute sa vie ; quelques délices qu'il goûtât dans la lecture de l'Ecriture & des Péres de l'Eglise ; quelque application qu'il eût aux ouvrages importans auxquels il travailloit, tout cela ne lui étoit rien, dès que la moindre personne qu'il conduisoit, avoit besoin de sa consolation ou de ses avis. A quelque heure qu'on le détournât, il n'en a jamais témoigné aucune peine. Sa porte qui étoit si réguliérement fermée à tous ceux qui venoient rendre des visites de civilité en cette Maison, étoit toûjours ouverte à ceux qui souhaittoient lui parler des besoins de leur ame. Il avoit sur-tout un grand soin de visiter les malades : & y en aïant eu beaucoup pendant quelques années dans la saison de l'autonne, il se donnoit tout entier à les consoler. Alors on le rencontroit par-tout, lui qu'en tout tems on ne voïoit qu'à l'Eglise, dans sa chambre & à la grille des parloirs ou des confessionnaux. Pendant un hiver qui fut très-rude il alla exactement tous les jours visiter un malade, & sortoit quelquefois dès les trois ou quatre heures du matin, sans que les ténebres de la nuit, la rigueur du froid, les grandes neiges ou verglas l'en pûssent empêcher, ni qu'il eût égard que cette heure ne lui étoit pas commode ; parce qu'elle l'étoit aux malades qu'il assistoit.

En 1661. il fut chassé de cette Maison par la tempête que l'on y excita ; & il fut obligé de se retirer à Paris dans une maison particuliére. Il ne laissa pas de servir par ses lettres celles qu'il ne pouvoit plus servir de vive voix. L'éloignement des lieux n'avoit pas assez de force pour éteindre en lui une charité que les rigueurs d'une prison de deux ans & demi ne purent altérer dans la suite. Car aïant été arrêté le 13. Mai 1666. & conduit douze jours après à la Bastille, lors qu'il y eut passé huit à dix mois, on lui demanda si pour en sortir il ne vouloit pas bien promettre de n'écrire jamais aux Religieuses de Port-Roïal ; cette proposition lui fit horreur. Il répondit que quand il ne tiendroit plus qu'à cela qu'il sortît de prison, il tiendroit à tout ; qu'il ne pouvoit, sans offenser Dieu, faire une telle promesse ; qu'il n'a-

voit

voit point cherché, & qu'il ne chercheroit point non plus les occaſions de faire ce que l'on vouloit lui interdire; & qu'il l'avoit fait, ſans qu'il s'en dût repentir : mais que tant que les Religieuſes s'adreſſeroient à lui dans leurs beſoins, il croiroit faire un crime, s'il leur refuſoit ſon ſecours, & s'il ne leur répondoit pas en cas qu'il le pût. Il perſevéra dans la diſpoſition de nous aſſiſter, autant qu'il plairoit à Dieu de lui en donner l'occaſion; & en tout tems il n'a jamais fait difficulté d'interrompre ſon travail pour nous conſoler & nous donner des avis. Quand il arrivoit que quelques-unes avoient de la retenuë à les lui demander, craignant de le détourner, il les prévenoit & leur ordonnoit d'en uſer avec une entiére liberté toutes les fois qu'elles auroient beſoin de ſon aſſiſtance, ſans craindre de l'importuner; les aſſûrant qu'il ne croïoit point avoir de plus grandes affaires, que de les aider à porter en paix les afflictions que Dieu leur envoïoit : ce qu'il a toûjours exactement pratiqué à l'égard de toutes ſortes de perſonnes. Mais en même tems il leur recommandoit de ſe borner aux choſes qui regardoïent la conſcience. JANVIER

On pouvoit croire que Dieu avoit permis qu'il fût enfermé dans la priſon qui le rendoit inacceſſible aux hommes, pour le faire entrer dans une ſainte familiarité avec lui, & le rendre encore plus capable d'être l'Interpréte de ſes divines véritez & de ſon Ecriture. Il y a traduit tout l'ancien Teſtament avec autant de fidélité que d'onction & de lumiére. Dieu permit qu'il eût les livres qui lui étoient néceſſaires pour cette entrepriſe, à laquelle le ſaint Evêque d'Alet l'avoit engagé non-ſeulement par ſes conſeils, mais encore par ſes inſtantes prieres; ne croïant perſonne plus capable de s'en acquiter. Il y travailla avec aſſiduité, joignant la priere au travail, & entrant par l'oraiſon comme dans la nuée, où il recevoit l'intelligence de ce qu'il devoit expliquer par ſa Traduction. Le lendemain qu'il eut achevé ſa premiére ébauche, il fut mis en liberté. Il laiſſa dans la priſon une eſtime & une vénération particuliére pour ſa vertu & ſa ſageſſe, à laquelle ceux-mêmes qui l'ont interrogé, & qui cherchoient à le trouver coupable, ont été obligez de rendre témoignage.

Long-tems auparavant il avoit conçu un ſaint déſir de ſe trouver quelque jour en cet état par l'ordre de Dieu, & pour la cauſe de ſa vérité. Voïant donc ſes ſouhaits accomplis, ſa premié-

JANVIER re pensée fut de benir Dieu de ce qu'il le mettoit à cette épreuve ; & il ne passa pas un jour sans chanter un cantique d'actions de graces. Mais en remerciant Dieu de cette faveur, il ne laissoit pas de se considérer comme pénitent ; & il s'humilioit sous la main du Seigneur, avec une effusion de larmes dont on le trouvoit souvent baigné dans ses priéres. Il ne prenoit aucun divertissement, & n'alloit sur la terrasse que pour la consolation de deux personnes qui étoient avec lui. Comme on en ôta la liberté à l'une des deux, il voulut s'en priver lui-même, jusqu'à ce qu'on la lui eût renduë. Il s'y promenoit au plus l'espace d'une demie heure, & ensuite il se retiroit seul dans un petit cabinet où il demeuroit en priére, jusqu'à ce qu'il fallût retourner à sa chambre. Pendant tout ce tems-là on ne lui permit point de dire la Messe, ni même de communier comme les Laïques. C'étoit la plus sensible de toutes ses peines ; mais il se soûmit humblement à cet ordre, comme venant de la part de Dieu-même, & n'ouvrit point la bouche pour se plaindre de ce qu'on lui refusoit cette grace, qui fut accordée dans ce même tems à un soldat qui étoit enfermé en ce lieu pour ses crimes. Il disoit à cette occasion, que si les hommes peuvent mettre d'autres hommes en pénitence, Dieu peut bien aussi les y mettre ; qu'il étoit bon de faire connoître aux ames foibles qu'en ces sortes de rencontres on se peut sauver sans la communion visible du corps de J. C. & que si la violence des créatures peut nous ôter l'usage des Sacremens, elle ne peut nous ravir la joïe & la paix du S. Esprit, qui sont inséparables de la bonne conscience ; qu'il avoüoit que cette privation étoit la plus grande & la plus sévére partie de la pénitence que Dieu lui imposoit ; mais qu'il valoit mieux se soûmettre à ses ordres, & lui sacrifier soi-même, & ce que l'on desire, que le Corps de son Fils, lors qu'il demandoit cette mortification.

Dès le commencement de sa prison, il avoit pris pour devise ces trois paroles : *Dépendre de Dieu, s'humilier & souffrir.* Ce sont, disoit-il, mes trois régles ; & je tâche de les garder avec joïe & tranquillité au fond de mon cœur. C'est ce qu'il a observé pendant deux ans & demi qu'il a demeuré dans cette prison. Il en sortit la veille de la fête de tous les Saints : ce qui fut une suite de la paix que Dieu avoit renduë à son Eglise. M. de Saci reçut cette grace comme venant de la Providence Divine ; & quoique plusieurs

plusieurs personnes de grande qualité lui donnassent des marques d'une estime & d'une bienveillance particuliére, il fut toûjours le même ; regardant d'un même œil cette espece de prosperité, que l'état d'adversité d'où il venoit de sortir. Il y en eut même qui voulurent lui procurer des benefices, & qui le presserent fort d'en accepter quelqu'un ; mais ce fut inutilement qu'ils le tenterent sur ce sujet. Il demeura toûjours desinteressé & content de son état, sans changer dans tous ces changemens ; trouvant dans l'humble, mais ferme refus des benefices le plus grand de tous les benefices. Il ne se servoit de l'accès que M. le Tellier, qui a été depuis Chancellier, lui donnoit, & de la liberté qu'il avoit de lui parler, que pour le soulagement de ceux qu'il avoit laissez dans les liens, quoi qu'il ne les connût pas. Il supplia même instamment ce Ministre de s'emploïer auprès du Roi, pour obtenir de Sa Majesté que de tems en tems des personnes, de la fidelité desquelles on ne pourroit douter, allassent à la Bastille voir ce qui s'y passe ; afin qu'on ne laisât pas dans un perpetuel oubli de pauvres prisonniers qui y passent des années entiéres, sans qu'on se souvienne seulement pour quelle cause on les y a enfermez. JANVIER

La plus grande joïe qu'il eut, lors qu'il fut en liberté, fut de pouvoir approcher des saints autels. Néanmoins il voulut de bon cœur ajoûter encore quelque tems à cette longue séparation, pour témoigner à Dieu avec quelle plénitude de volonté il avoit accepté celle qui étoit forcée. Il ne crut pas que pendant le tems qu'il étoit indispensablement obligé de recevoir & de rendre quelques visites, il pût être assez disposé pour approcher de l'autel avec autant de pureté qu'il avoit accoûtumé de faire. C'est pourquoi il attendit à celebrer la sainte Messe jusqu'au jour de saint André, qu'il étoit retiré à Pomponne. Il y passa quelques jours dans un grand recueillement, s'humiliant beaucoup devant Dieu, & lui rendant graces de toute la plénitude de son cœur. Ensuite il fut obligé de demeurer quelque tems à Paris, d'où il nous venoit souvent assister ; & enfin il établit ici sa demeure jusqu'à ce qu'un nouvel orage l'obligea d'en sortir en 1679. & de se retirer à Pomponne, où il ne laissa pas de continuer de nous faire sentir les effets de sa charité par ses lettres & par ses priéres.

Il y vêcut jusqu'en l'année 1684. dans la retraite & la sépara-

JANVIER tion du monde ; n'aïant plus dans l'esprit & dans le cœur que la souveraine vérité & la souveraine justice de Dieu, & la paix de J. C. dans l'attente de l'éternité & de la vie bienheureuse. C'est de quoi il étoit si vivement pénétré, qu'il ne pouvoit plus prendre part à d'autres entretiens, & qu'il demeuroit dans le silence, lors qu'on lui parloit de choses qui n'y avoient point de rapport. Il y continua de travailler à l'explication de la sainte Ecriture ; sanctifiant son travail par l'aumône & par ses priéres qui furent encore plus fréquentes en ces derniers tems ; & tous ceux qui l'ont vû alors, ont remarqué en lui avec admiration un nouvel accroissement de piété. Il paroissoit si visiblement au-dehors, que M. de Luzanci son cousin, qui le servoit tous les jours à la Messe, l'y aïant assisté la veille de sa mort, ne pût s'empêcher de dire qu'il ne croïoit pas que M. de Saci pût demeurer plus long-tems sur la terre, puisqu'il faisoit voir en lui une si vive impression de la sainteté du mystére, qu'il sembloit joüir déja de ce que nous ne connoissons que par la foi.

La fiévre le prit le même jour, lors qu'après le dîner il parloit de l'éternité bienheureuse & de la gloire des Saints ; mais avec une telle ferveur qu'il en inspiroit à ceux qui l'écoutoient. La nuit suivante il se trouva fort oppressé ; & la premiere chose qu'il fit au matin, fut de se confesser & de recevoir le saint Viatique. Il souffrit beaucoup jusqu'au soir, mais dans une profonde paix, accompagnée de sa douceur ordinaire & de son humilité ; ne cessant de demander instamment à Dieu la patience & le pardon de ses péchez, dans la vûë desquels il désiroit ardemment le purgatoire, & admiroit la bonté de Dieu, qui nous accorde encore après cette vie un dernier moïen pour nous mettre bien-tôt en état de pouvoir joüir de lui. Il est mort dans ces saintes dispositions, en priant & pour l'Eglise & pour toutes les personnes en particulier avec lesquelles il avoit été uni dans la charité de J. C. & du salut desquelles il avoit pris un soin special.

Il conduisoit les ames avec une grande sagesse & une discrétion que l'on peut dire avoir été son caractére particulier : car il supportoit leurs foiblesses avec une grande patience ; & il les corrigeoit avec une merveilleuse douceur. Il prenoit beaucoup de mesures, lorsqu'il falloit reprendre ; parce qu'il vouloit tellement faire paroître la vérité dans toute sa force, qu'elle ne laissât

laiſsâtpas d'entrer dans le cœur, & qu'elle gagnât l'eſprit en le convaincant. Il cachoit beaucoup de talens ſous une grande humilité. Il ne donnoit preſque point d'avis, qu'il ne citât quelque autorité; ne paroiſſant que diſciple, lors même qu'il faiſoit avec tant de capacité les fonctions de maître. Il conſultoit ſes inferieurs auſſi bien que les autres, toûjours prêt d'apprendre & de recevoir : ce qui étoit une grande leçon pour ceux du ſalut deſquels il prenoit ſoin. Il enduroit les incommoditez avec une égalité d'ame qui empêchoit que l'on ne s'apperçût de ce qu'il ſouffroit. On ne l'a jamais vû troublé par la colére ou par la triſteſſe. Une gravité ſans orguëil, une modeſtie ſans affectation, une honnêteté ſans baſſeſſe, une joïe ſans legereté & ſans diſſipation, enfin une vie toûjours uniforme l'ont fait aimer, reſpecter, admirer de tout le monde. JANVIER.

Cette Maiſon qui lui a des obligations très-particuliéres, a le bonheur d'être la dépoſitaire de ſon corps, * qui y repoſe dans le bas côté de nôtre Chœur devant la Chapelle de la ſainte Vierge avec l'Epitaphe ſuivante. Dieu veüille qu'elle ſoit fidéle à conſerver l'eſprit dont il étoit animé, & qu'il a tâché d'inſpirer aux ames, qui ont eu l'avantage d'être ſous ſa conduite!

EPITAPHE.

HIC reſurrectionem expectat ISAAC-LUDOVICUS LE MAISTRE DE SACI, *qui ob ſingularem morum innocentiam, quam in ſolitudine ſanctioribus pœnitentiæ exercitiis nobilitaverat, Preſbyter creatus eſt, ut huic Monaſterio inſerviret. In fide & lenitate viam Domini docuit, in qua conſtanter ambulavit. Humilis diſcipulus Traditionis, ex eodem fonte pietatem hauſit & ſcientiam : oraculis Patrum & verbis ſucco*

ICI repoſe dans l'attente de la reſurrection Meſſire ISAAC-LOÜIS LE MAISTRE DE SACI, qui pour la rare innocence de ſes mœurs, à laquelle il avoit ajoûté un nouvel éclat par les plus ſaints exercices de la pénitence, fut ordonné Prêtre pour le ſervice de ce Monaſtére. Il enſeigna dans la foi & dans la douceur la voïe de Dieu, où il marcha lui-même avec conſtance. Humble Diſciple de la Tradition, il puiſa dans cette ſource la ſcience & la piété. Senſiblement touché des oracles des Peres, & de leurs paroles pleines du

* Le Mécredi deuxiéme jour de Decembre 1711. il fut exhumé de Port-Roïal des Champs, avec la permiſſion de S. E. M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, en date du 6. Novembre précedent, & transferé en l'Egliſe de S. Etienne du Mont, dans la Cave de la Chapelle de S. Jean-Baptiſte. Ce fut à la requête de Demoiſelle Suſanne Iſſali, fille majeure, qui fit demander cette grace; parce qu'alors on exhumoit par ordre du Roi tous les corps qui repoſoient dans l'Egliſe & les cimetieres de Port-Roïal des Champs.

JANVIER *succo vitæ æternæ turgentibus multùm afficiebatur : ardens sapientiæ & sapientium Deo admirator, quorum præcepta animo exculto & avido arripiebat, ut facilè in vitam & mores abirent. Hinc omnis illi sermo qui loquenti prodesset & audienti. Ab omni contentione alienus, quâcunque scientiâ non ad disputandum, sed ad sanctiùs vivendum usus est, aut ad hoc minùs utilem contemsit. Scripturas tam religioso timore interpretatus est, ut in eo non minùs reverentiam adorantis, quàm diligentiam scribentis agnoscas. Fide tutus, si quid adversi immineret, Deum non homines timuit; & in adversitate ipsâ non homines accusavit, sed Deum patientiâ veneratus est, gratias agens non minùs flagellanti, quàm consolanti. Qui sub onere animarum gemebat, ab eo se liberatum lætatus, omne otium veritati consecravit, in cujus meditatione & velut amplexu mortuus est pridiè non. Janu.* 1684. *annos natus* 71.

Par M. Hamon.

du suc de la vie éternelle ; ardent admirateur de la sagesse & des Sages selon Dieu, il recueilloit leurs préceptes avec un cœur si avide & si bien préparé, qu'ils passoient aisément dans sa vie & dans ses mœurs. C'est de-là qu'il tiroit ces paroles qui n'étoient pas moins utiles à celui qui les proferoit qu'à ceux qui les écoutoient. Ennemi de toute dispute, il se servit des sciences, non pour disputer, mais pour vivre plus saintement ; méprisant celles qui n'avoient aucun rapport à cette fin. Il expliqua l'Ecriture avec un respect si religieux, que l'on y découvre autant la soûmission respectueuse d'un adorateur, que l'exactitude scrupuleuse d'un Interpréte. A couvert par sa foi, lorsqu'il étoit menacé de quelque adversité, Dieu seul fut l'objet de sa crainte, non les hommes ; & lors qu'il y étoit plongé, il n'en accusa poinr ceux-ci, mais il adora les ordres de Dieu par sa patience, ne lui rendant pas de moindres actions de graces, quand il lui faisoit sentir la sévérité de sa verge, que lors qu'il le combloit de ses consolations. Dans la joïe où il étoit de se voir délivré de la charge des ames sous laquelle il gémissoit, il consacra tout son repos à la vérité ; & il mourut en la méditant, & comme au milieu de ses embrassemens, le 4. Janvier 1684. âgé de 71. ans.

POUR LE BAS DU PORTRAIT DU MEME.

A Puero sapiens, humili gravitate modestus,
Aut legere, aut orare frequens, parcusque loquendi;
Semper in adversis sibi par, rebusque secundis:
Inter dilecti secessûs otia sacra,
Et Dominum & Domini toto hausit pectore legem,
Legisque Interpres pandit mysteria fidus.

Par M. le Tourneux.

Il fut grave, humble, doux & sage dès l'enfance ;
Il aima l'oraison, l'étude, le silence ;
Ni les biens ni les maux n'ébranlérent sa foi :
Dans le sacré repos d'une sainte retraite
Il goûta le Seigneur, se remplit de sa loi,
Et fut de sa parole un fidéle Interpréte.

M.

M. PIZON DE BETOULAT.

LE cinquiéme jour 1670. mourut à Paris André Pizon de Betoulat, Seigneur de la Petitiére, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, âgé de soixante-quinze ans. Il a toûjours été affectionné à nôtre Monastére, dont il a mérité le titre de bienfaicteur par ses libéralitez. Il a sa sépulture dans le cimetiére de S. Paul, comme il l'a souhaitté avant sa mort. JANVIER

MADEMOISELLE LE MAISTRE.

CE même jour 1707. mourut en cette Maison, à l'âge de quarante-deux ans, Mademoiselle le Maistre, fille de Messire Jean le Maistre, Seigneur de Ferriéres, Conseiller au Parlement, & de Dame Renée Davy. Dès sa plus tendre jeunesse elle fut envoïée ici en qualité de Pensionnaire. Elle y demeura assez long-tems, & y prit un goût singulier pour la piété, qu'elle conserva toute sa vie, quoiqu'elle retournât dans le siécle. Comme son attachement pour nôtre Monastére la portoit à s'y retirer de tems en tems, Dieu voulut que ce fût le lieu où elle finît ses jours. Elle y est morte effectivement, & y a été inhumée dans le bas côté du Chœur avec cette Epitaphe qui contient un plus ample éloge de son mérite.

EPITAPHE.

HIC jacet piis adjuncta parentibus virgo nobilis OLYMPIA-DOROTHEA LE MAISTRE, *charissima hujus Domûs alumna. Facta grandior, & fallacis objecta seculi fluctibus, altis nunquam non servavit repositum visceribus sincerum quod hîc hausit veræ pietatis studium. Hinc bonorum æquè semper æstimatio, piorum vel de moribus instituendis, vel de tutandâ fide scriptorum*

ICI repose auprès de ses pieux parens, Demoiselle OLYMPE-DOROTHÉE LE MAISTRE, issuë d'une famille noble & morte sans alliance. Après avoir été élevée en ce Monastére, où elle étoit fort aimée, elle en sortit dans un âge plus avancé, pour rentrer dans le monde, où malgré les écueils auxquels elle fut exposée, elle conserva toûjours au fond de son cœur l'amour sincére de la vraïe piété qu'elle avoit puisé dans ce désert. De-là cette estime constante & inviolable pour les gens de bien; de-là cette assiduité

JANVIER *scriptorum operum lectio assidua ; Ecclesiæ prosperis vel adversis rebus gratulans vel condolens animus, veritati seu lucenti, seu damnanti adhibita par reverentia. Hinc ut pulsanti Domino fidelius aperiret, ultimæ ac diuturnæ suæ ægritudini additum cordis contriti sacrificium. Hinc denique repetita sæpissimè pia hujus sancti recessûs otia, quibus dùm pro more vacaret, supremum obiit diem nonis Jann. an. 1707, ætat. 42.*

assiduité à lire les livres de piété, de morale, ou qui traitent du dogme ; de-là cette alternative de joïe & de tristesse, selon la différente situation de malheur ou de prospérité où se trouvoit l'Eglise ; de-là ce respect uniforme pour la verité, sous quelque face qu'elle se montrât, soit de sévérité, soit de consolation. C'est ce qui lui fit encore ajoûter à sa derniere maladie, qui fut de longue durée, le sacrifice d'un cœur brisé de douleur, afin d'être plus en état d'ouvrir lorsque le Seigneur viendroit heurter. Enfin, c'est ce qui la portoit à venir très-souvent joüir du repos de cette sainte solitude, où s'étant retirée à son ordinaire, elle mourut le 5. Janvier 1707. âgée de 42. ans.

MADAME MARIE-ANTOINETTE DE BLOND.

LE sixiéme jour 1654. mourut en nôtre Maison de Paris ma Sœur Marie-Antoinette de Blond, Religieuse de ce Monastére ; laquelle dès son entrée dans le cloître, se rendit recommendable pour son humilité, son obeïssance & un vrai mépris de soi-même. Elle étoit fort affectionnée à toutes les choses qui pouvoient augmenter sa piété ; emploïant tout le tems qu'elle pouvoit à la priére, où elle auroit passé une partie des nuits, si l'obéïssance ne l'eût retenuë. Aïant été envoïée à Maubuisson pour contribuer à y établir la réforme, sous la Mére Marie des Anges Suireau qui en avoit été nommée Abbesse, & qui la fit Maîtresse des Novices, elle y a souffert bien des choses assez fâcheuses, sans aucune plainte ; continuant à faire ce qui lui étoit commandé avec autant de calme d'esprit, que si le mépris que l'on faisoit d'elle, eût été des loüanges. Quoiqu'elle ne fît rien exprès mal à propos, comme elle y eût été portée par son humilité, si cela lui eût été licite sans manquer à la discrétion ; elle étoit si satisfaite lorsque l'on trouvoit à redire à ses actions, qu'il sembloit qu'elle eût beaucoup gagné : ce qui faisoit voir qu'en cherchant en tout la gloire de Dieu, elle ne cherchoit pour soi-même que d'être méprisée des créatures.

Elle demeura vingt-deux ans à Maubuisson ; & depuis étant de retour ici avec la Mére Marie des Anges, qui s'étoit démise

de

de l'Abbaïe, elle y a vêcu cinq ans dans une parfaite soûmission. Avant sa mort elle a été six mois à l'Infirmerie ; souffrant avec une grande patience & beaucoup de douceur les peines de sa maladie, sans que son esprit s'affoiblît le moins du monde dans la conformité à la volonté de Dieu, & dans une attention exacte sur elle-même, pour ne point suivre les inclinations de la nature qui recherche du divertissement dans ses maux. Dans cette triste situation elle tenoit des discours si édifians à celles qui l'alloient voir, que l'on ne pouvoit ne pas s'appercevoir que son ame étoit solidement à Dieu, & que toute la conduite de sa vie dans le cloître l'avoit disposée à aller à lui avec amour & confiance.

MADAME HIPPOLYTE-ANTOINETTE CLEMENT.

LE septiéme jour 1691. mourut Hippolyte-Antoinette Clement, âgée de soixante & quinze ans, qui a servi gratuitement nôtre Maison de Paris pendant plusieurs années en qualité de Tourriére. Elle en sortit en 1664. dans le tems des troubles qui y arrivérent à l'occasion de la signature du Formulaire. N'aïant point de retraite, Dieu lui fit trouver dans la charité de M. d'Andilly toute la protection & les secours qu'elle auroit pû désirer. Il lui donna un logement chez lui à Pomponne, où il avoit été obligé lui-même de se retirer pour le même sujet. Etant de retour en cette Maison des Champs, après que la paix nous eut été renduë, Madame Hippolyte l'y suivit ; & elle y auroit fini ses jours, si de nouveaux troubles qui en éloignérent une seconde fois toutes les personnes qui en avoient la conduite, ne l'eussent contrainte de retourner à Pomponne.

Elle y a vêcu près de douze ans, & y a laissé une grande odeur de sa vertu ; le progrès qu'elle y avoit fait se faisant remarquer de toutes les personnes qui l'ont connuë en ces derniers tems. Elle étoit si fort changée, qu'au lieu de son humeur naturelle on ne voïoit plus qu'une douceur, une humilité toute opposée à ce qu'elle étoit auparavant. Sa piété lui avoit inspiré de suivre en tout ce qu'elle pouvoit, les exercices de la Communauté ; & son amour pour la priére la rendoit fort assiduë à l'Eglise. Hors-de-là elle donnoit tout son

JANVIER tems aux pauvres ; pançant leurs ulcéres, & les aſſiſtant de ſes conſeils & de ſes aumônes. Sa mortification & ſa pénitence l'ont portée à des auſtéritez & à des jeûnes au-delà de ſon âge & de ſes forces ; car elle étoit fort infirme. Elle paſſa le dernier Avent qui préceda ſa mort, en ne faiſant qu'un ſeul repas par jour. N'aïant plus à Pomponne les ſecours qu'elle y avoit eus d'abord pour ſon ame, elle réſolut d'aller s'établir à Paris, où elle arriva aux fêtes de Noël ; quoiqu'avec un extrême regret de quitter ſa ſolitude de la campagne qu'elle cheriſſoit ſi fort, & où elle étoit elle-même fort aimée pour le bien qu'elle faiſoit dans tout le païs.

Dieu ne la laiſſa pas long-tems dans cette peine, où l'amour ſeul de ſon ſalut l'avoit engagée. Car auſſi-tôt elle y tomba malade, & y mourut en moins de quinze jours ; mais avec des ſentimens extraordinaires de joïe & de reconnoiſſance envers Dieu, de ſe voir délivrée des maux & des périls de cette vie, & dans une humble confiance en la divine miſericorde. Comme elle avoit ardemment ſouhaitté de finir ſes jours au-dehors de cette Maiſon, & que ce déſir avoit fait ſouvent le ſujet de ſes priéres ; elle demanda que ſon corps y fût au-moins apporté après ſa mort : ce qui a été exécuté. Il y eſt inhumé dans l'aîle de l'Egliſe du côté de la Chapelle de la Sainte Vierge. Cette chére défunte nous a laiſſé par ſon Teſtament deux cens livres d'or.

M. LE NAIN DE TILLEMONT.

LE dixiéme jour 1698. mourut Meſſire Sebaſtien le Nain de Tillemont, Prêtre, qui étoit né à Paris le 30. Novembre 1637. Dieu, qui le deſtinoit pour être un modéle accompli d'un véritable Eccleſiaſtique & d'un ſavant Chrétien, le fit naître avec des inclinations toutes portées au bien. Jamais on ne vit en un enfant plus de ſoûmiſſion, de docilité, de ſageſſe, de douceur, d'humilité. La bonne éducation qu'il reçut, ajoûta à toutes ſes grandes qualitez la connoiſſance des belles Lettres, où il réuſſit parfaitement. Nourri & élevé dans la ſolitude, il ne connut ni le monde ni ſa corruption. Il s'appliqua tout jeune à l'étude de l'Hiſtoire des premiers ſiécles de l'Egliſe, pour laquelle

laquelle il eut un attrait & un talent tout particulier. L'exactitude d'une critique judicieuſe qui lui étoit comme naturelle ; la juſteſſe d'un diſcernement très-fin ; la fidélité d'une memoire à laquelle il n'échappoit rien ; une incroïable facilité pour le travail ; & par-deſſus tout un ardent amour pour la vérité : tout cela le rendit très-capable de l'entrepriſe dont on le chargea de travailler à en éclaircir les difficultez. JANVIER

L'étude fut pour lui, non un écueil & une occaſion de ſe perdre par la vanité, mais un azile contre beaucoup de périls preſque inévitables à la jeuneſſe ; puiſqu'elle affermit de plus en plus dans ſon cœur la crainte de Dieu, par la connoiſſance qu'elle lui donna de l'eſprit & de la conduite des Saints. Il y apprit à macérer un innocent, ſi l'on peut donner ce nom à un enfant d'Adam, par les auſtéritez d'une vie laborieuſe & pénitente, de crainte qu'il ne ſe rendît coupable. Il y apprit à préferer J. C. ſes opprobres & ſes ſouffrances, au monde, à ſes avantages les plus éclatans, & à toutes ſes fauſſes grandeurs, auxquelles ſa naiſſance & ſon mérite pouvoient l'elever. Il y apprit ce renoncement à ſoi-même, cette mortification intérieure, cette dépendance & cette obéïſſance parfaite à ſes parens, qui le conſervérent juſqu'à la fin de ſes jours dans la ſoûmiſſion d'un enfant de cinq ans à leur égard, & ne lui laiſſérent d'autre volonté que la leur, d'autre déſir que celui de leur obéïr, d'autre contentement que celui de les pouvoir ſatisfaire. Il y apprit enfin à mener cette vie pauvre, retirée, & vraiment eccléſiaſtique ; cette vie de priére & toute appliquée à Dieu, & à l'œuvre qu'il lui avoit donnée à faire ; cette vie toûjours contente & uniforme, qui l'a rendu un ſujet d'admiration à tous ceux qui l'ont connu.

Son humilité, ſon reſpect pour l'excellence de l'état eccléſiaſtique, & la connoiſſance qu'il avoit des regles de l'Egliſe, lui firent toûjours attendre religieuſement que ſes Directeurs lui preſcriviſſent toutes les démarches qu'il devoit faire. Ils le laiſſérent long-tems dans l'ordre de Diacre : mais admirant les graces dont Dieu l'avoit rempli, ils l'obligérent enfin de recevoir la Prêtriſe vers l'âge de quarante ans, pour ſervir cette Maiſon dans cette dignité. Son élevation au Sacerdoce ne le rendit que plus humble ; & un homme du monde offenſé des maniéres hautaines de beaucoup de Prêtres, diſoit avec quelque ſorte d'exaggération, qu'il ne connoiſſoit que celui-là

JANVIER qui eût de l'humilité. Quelque grande que fût son érudition, il ne la faisoit jamais paroître que lorsqu'il ne la pouvoit cacher, & qu'on l'engageoit à parler. Bien-loin que sa science lui donnât aucune présomtion, elle ne servoit qu'à le tenir dans une continuelle crainte; qu'à le rendre plus attentif, plus vigilant, plus défiant de soi-même, plus réservé à dire son sentiment, plus circonspect à ne parler de personne: de sorte que l'on remarquoit en lui comme le caractére d'une circoncision générale, qui lui faisoit retrancher de ses paroles, de ses actions, de ses regards, & même de ses mouvemens, tout ce qui ne répondoit pas à la sainteté de son état.

Il étoit véritablement savant de la science des Saints, qui leur apprend à connoître la grandeur de Dieu, le néant de l'homme, & le peu d'estime qu'ils doivent faire de toutes les sciences qui ne contribuent pas à les faire croître en charité. Ainsi, au-lieu que la science enfle, selon S. Paul, celle de cet humble Prêtre sembloit lui servir de contre-poids contre l'enflûre de la vanité. A juger des choses selon la foiblesse de nos lumiéres, ou par rapport à nos propres intérêts, un tel homme sembloit devoir vivre jusqu'à ce qu'il eût fini son grand Ouvrage, qui devoit être si avantageux à l'Eglise. Mais Dieu, dont les jugemens sont bien différens de ceux des hommes, a eu moins d'égard au travail de ce grand Homme, qui demeure imparfait, qu'à l'ouvrage de sa grace qui l'avoit fait arriver lui-même à la plénitude de l'âge, selon lequel J. C. devoit être formé en lui. C'étoit un fruit meur qu'il a cüeilli pour le mettre en sûreté dans ses tabernacles éternels; & nous devons nous réjoüir avec lui, de ce que sa pénitence & ses travaux ont cessé par la joüissance du bonheur qu'il posséde présentement.

Il mourut à Paris le 10. Janvier 1698. dans la soixante-&-uniéme année de son âge; & fut enterré le 13. du même mois dans ce Monastére, au bas-côté gauche du chœur, où il avoit choisi sa sépulture*. Depuis, on lui dressa les deux Epitaphes suivantes; l'une fut mise sur son tombeau, & l'autre devant la grande grille du chœur des Religieuses en-dehors. Le quatriéme jour après son décès son corps parut plus beau qu'il ne l'étoit le

* Il fut exhumé de Port-Royal le 23. Décembre 1711. & transferé dans l'Eglise de S. André-des-Arcs à Paris, où il repose.

le premier jour ; ſa bouche qui s'étoit ouverte d'abord, s'étant refermée d'elle-même ; la couleur de ſon viſage & le vermillon de ſes joües, que la mort avoit fait diſparoître, étant revenus dans leur naturel ; & ſon corps étant toûjours demeuré flexible, & capable de prendre telle ſituation que l'on vouloit lui donner, ſans aucune odeur de mort, ni aucune atteinte de corruption.

EPITAPHES.

I.

SEBASTIANUS LE NAIN DE TILLEMONT, *Cœnobii hujuſce regimini deſtinatus, hîc requieſcit ubi didicit Chriſto vivere & ſeculo mori. Claris juxtà piiſque parentibus natus, ſanctè educatus, ſanctè vixit. Tumultûs & urbis impatiens, ut cæteris ignotus, ſibi illique innoteſceret cui ſe probaverat, rus ferè ſemper incoluit: ibi Deo & Eccleſiæ amore veritatis incenſus, otium non otioſus conſecravit. Univerſam priorum Eccleſiæ ſeculorum hiſtoriam, quò labori alieno inſerviret, elucubrandam docilis diſcipulus ſuſcepit, ſtudioſus & ſagax indagator perluſtravit, peculiari methodo ſincerus ſcriptor concinnavit, ſuadentibus viris magnis in lucem edidit, publicas indè laudes Autor modeſtus ægrè tulit. Vitæ innocentiâ, ſimplicitate, æquabilitate inter paucos laudabilis, à puero uſque ad vitæ finem unus ſemper ac ſibi conſtans, quotidiè repetiit quod quotidiè fecit. Nunquam in ejus corde niſi pietas, nunquam in ore niſi*

ICI repoſe Meſſire SEBASTIEN LE NAIN DE TILLEMONT, deſtiné à conduire ce Monaſtére, où il avoit appris à mourir au monde, & à ne vivre que pour J. C. Iſſu de parens autant recommandables pour leur piété que pour leur nobleſſe, il mena une vie auſſi ſainte que l'avoit été ſon éducation. Ennemi du tumulte & du ſéjour de la Ville, il demeura preſque toûjours à la campagne ; afin qu'étant inconnu aux hommes, il s'appliquât à ſe connoître ſoi-même, & qu'il ne fût connu que de celui au ſervice duquel il s'étoit voüé. Là dans un travail continuel, & dans l'ardeur que lui inſpiroit l'amour de la vérité, il conſacra ſon repos au ſervice de Dieu & de l'Egliſe. Dans le deſſein d'avancer les travaux des autres, il entreprit en diſciple qui ſe laiſſoit conduire, d'éclaircir l'hiſtoire entiére des premiers ſiécles de l'Egliſe, où la pénétration de ſon eſprit jointe à ſes ſoins & à ſes recherches, lui donna un heureux ſuccès. Après l'avoir rédigée en une méthode toute nouvelle avec la ſincérité qui convient à un Hiſtorien, preſſé par des perſonnes de diſtinction, il la mit au jour : mais ſa modeſtie lui fit ſouffrir avec peine les applaudiſſemens que le public donna à ſon Auteur. Il eſt peu de perſonnes qui aïent mérité autant d'éloges que lui pour l'innocence de ſes mœurs & l'uniformité de ſa conduite. Depuis ſa plus tendre jeuneſſe juſqu'à ſa mort il fut toûjours le même ſans nulle variation ; & ce qu'il fit un jour, il le fit tous

JANVIER *nisi veritas, nisi charitas; qui benignè semper & quietè cum omnibus se gessit, placidâ justorum morte obdormivit in Domino* IV. *Id. Janu. an. repar. salutis* 1698. *æt. suæ* 61.

Tu benè merito de re christianâ benè precare.

Par Mr. TRONCHON.

tous les autres jours de sa vie. Jamais son cœur ne donna entrée qu'à la pieté; jamais sa bouche ne profera que des paroles de vérité ou de charité. Aïant toûjours vêcu dans une grande bonté & une extrême douceur envers tout le monde, il mourut de la mort tranquille des Justes le 10. Janvier 1698. en la soixante & uniéme année de son âge.

Priez pour cet illustre mort à qui l'Eglise a tant d'obligation.

II.

IN *interiori templi parte jacet* SEBASTIANUS LE NAIN DE TILLEMONT, *Presbyter.*

Adhuc puer cœpit quærere Deum, cumque esset junior, nihil tamen puerile gessit in opere. Quoniam vidit iniquitatem in civitate, elongavit fugiens & mansit in solitudine, ne particeps esset coinquinationis. Quæsivit sapientiam in oratione, & invenit eam: Dominus magnus spiritu intelligentiæ replevit eum, & dedit ei scientiam sanctorum; & ipse tanquam imbres misit eloquia sapientiæ suæ: considerans enim multitudinem librorum & difficultatem volentibus aggredi narrationes historiarum propter multitudinem rerum (de sex primis Ecclesiæ seculis) infinitis propè libris comprehensa tentavit breviare, intellectum colligere & ordinare sermonem, & curiosius partes singulas disquirere, sicut historiæ congruit Autori; & quidem qui hoc opus breviandi causâ suscepit, non facilem laborem, imò verò negotium plenum vigiliarum & sudoris assumsit. Lex veritatis fuit in ore ejus. Quod sine fictione didicit, sine invidiâ communicavit, non quærens ab hominibus gloriam:

DANS la partie intérieure de cette Eglise repose Messire SEBASTIEN LE NAIN DE TILLEMONT, Prêtre.

Dès ses plus tendres années il commença à chercher Dieu; & dans sa plus grande jeunesse il ne fit jamais rien paroître en toutes ses actions qui tint de l'enfance. Voïant la ville inondée d'iniquitez, il s'en éloigna par la fuite, & vint fixer sa demeure dans ce désert, afin de ne prendre aucune part à ce qui soüilloit les autres. Il rechercha la sagesse dans la priére, & il eut le bonheur de la trouver. Le souverain Seigneur le remplit de l'esprit d'intelligence, & lui donna la science des Saints; après quoi il répandit comme une pluïe les paroles de sa sagesse. Aïant consideré que la multitude des livres rend l'histoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cause du grand nombre de choses qu'on leur représente; il entreprit de rapporter en abregé tout ce qui regarde les six premiers siécles de l'Eglise, & que l'on ne trouvoit auparavant presque qu'en une infinité de livres. Il tâcha d'en recueillir les differentes matiéres, d'en pénetrer le sens, de les raconter avec ordre, & de rechercher avec grand soin les circonstances particulieres de ce qu'il rapporte, comme il est du devoir de celui qui compose une histoire. Et certes, s'engageant à faire cet abregé, il n'entreprit pas un ouvrage qui fût aisé, mais un travail qui demandoit une grande application & beaucoup de

riam : mitis & humilis corde, non judicavit se scire aliquid nisi Jesum & hunc crucifixum. Posuit ori suo custodiam, ut non delinqueret in linguâ suâ, & à detractione parceret linguæ, nec judicaret alterum. Subjectus omnibus in timore Christi, in simplicitate cordis & sinceritate Dei conversatus est in hoc mundo (per 60. annos & dies 42.) operatus in talentis quæ acceperat, & lucratus alia, servus ille bonus & fidelis intravit in gaudium Domini sui IV. *Id. Janu.* 1698.

Par le même.

de peine. La loi de la verité fut toûjours dans sa bouche. Ce qu'il avoit appris sans déguisement, il en fit part aux autres sans envie, & sans chercher la gloire qui vient des hommes. Doux & humble de cœur il ne fit jamais profession de savoir autre chose que J. C. & J. C. crucifié. Il mit une garde à sa bouche, afin qu'il ne péchât point par sa langue, qu'il ne soüillât point ses lévres par la médisance, & qu'il ne condamnât point les autres. Soûmis à toutes sortes de personnes dans la crainte de J. C. il se conduisit en ce monde pendant 60. ans & 42. jours qu'il y vêcut, dans la simplicité de cœur & dans la sincérité de Dieu. Après avoir fait valoir les talens qu'il avoit reçûs & en avoir gagné d'autres, ce fidéle & bon serviteur entra dans la joïe de son Seigneur le 10. Janvier 1698. JANVIER

M. LE NOIR, CHANOINE DE N. D. DE PARIS.

LE douziéme jour 1717. mourut à l'âge de soixante & trois ans Messire Jacques le Noir, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, dont la probité, la vertu & le mérite sont géneralement reconnus. Sa mémoire doit être en bénédiction dans toute la postérité, pour les secours qu'il a procurez en toutes sortes d'occasions aux gens de bien persécutez, qui trouvoient toûjours dans l'abondance de sa charité une source de consolation à leurs disgraces. Nôtre Monastére, dont il étoit Ami particulier & Bienfaicteur, a souvent senti les effets de sa pieuse générosité, & a été témoin de son attachement à la vérité & à la justice.

BEATRIX DU BOIS, BIENFACTRICE.

LE quatorziéme jour mourut Beatrix du Bois, femme d'Anselme de Chevreuse ; laquelle nous a fait plusieurs biens, & donné 28 livres *parisis*, afin de prier Dieu pour elle & pour son mari, qui nous a donné aussi 20 livres *parisis* & un arpent & demi de pré.

MADAME

MADAME FRANÇOISE DE LA TRINITÉ DE MARTINVILLE.

CE même jour 1642. mourut en nôtre Maison de Paris la Révérende Mére Françoise de la Trinité de Martinville, Prieure du Monastere de S. Aubin, Ordre de Cîteaux. Elle y étoit venuë dès le commencement de sa supériorité, pour s'instruire des observances de la réforme; & dans ce dessein elle entra au noviciat, où elle se comporta avec une humilité & une soûmission extraordinaire. Après y avoir demeuré trois mois, elle fut obligée de retourner en sa Maison, où elle établit la réforme, commençant par faire observer la clôture; en quoi elle fut très-contrariée par les amis de sa communauté. Mais elle le souffrit avec beaucoup de patience & de tranquillité, sans se désister de son entreprise, qui lui réüssit heureusement, à la satisfaction de ses Religieuses, & pour le bien de son Monastére, qui depuis a été fort réglé. Etant déja Supérieure, elle sentit de fortes impulsions de tout quitter pour se rendre Sœur converse dans quelqu'autre Monastére; ce qu'on ne lui conseilla pas d'éxécuter. Trois ans après son premier voyage en cette Maison, elle y voulut venir une seconde fois; croïant n'être pas assez formée à la vie spirituelle. Elle y demeura huit mois; s'humiliant toûjours de plus en plus, & se soûmettant à des épreuves auxquelles on ne met que les Novices. On la voïoit se rendre au plus pénible travail de la Maison; faisant avec joïe le pain, la lexive & plusieurs autres offices aussi bas & aussi laborieux.

Elle servoit Dieu avec une grande simplicité, & désiroit la même chose de ses filles. Elle avoit reçû de Dieu une grace singuliére, de ne jamais juger personne; interprétant tout en bien, ou suspendant son jugement. Que s'il arrivoit que l'on blâmât quelqu'un en sa présence, elle ne le pouvoit souffrir; disant d'une maniére qui faisoit rentrer les autres en eux-mêmes, que l'Evangile défend de juger.

Etant tombée dans une maladie fort extraordinaire, elle vint pour la troisiéme fois en nôtre Maison de Paris, afin de s'y faire traiter par les plus habiles Médecins de la Ville; mais elle n'y vêcut que quatre mois & douze jours. D'abord elle pensa à resigner

réſigner ſa dignité de Prieure, quoiqu'elle ne fut pas hors d'eſ- JANVIER
pérance de guérir; & elle propoſa deux de ſes Religieuſes dont l'une étoit ſa ſœur, avec une indifférence qui faiſoit voir qu'elle n'avoit pas plus d'inclination pour l'une que pour l'autre. Elle avoit un grand déſir de retourner mourir en ſon Monaſtére, & fit faire des priéres à Dieu pour cela. Mais ſe voyant plus mal, elle reconnut que ce n'étoit pas la volonté du Seigneur, à quoi elle ſe ſoumit ſans inquiétude; & diſoit depuis, que Dieu lui avoit fait une grande grace, parce qu'elle n'auroit pas été ſi bien aſſiſtée dans ſa propre Maiſon. Elle renonça auſſi au déſir qu'elle avoit d'être enterrée dans l'Egliſe, comme elle l'eût été ſi elle fut morte en ſon Monaſtére. Elle ne voulut pas non plus accepter l'offre que lui fit un Eccléſiaſtique d'y conduire ſon corps, ſi elle mouroit à Paris, perſuadée que cela ſeroit contre la pauvreté. Le ſeul déſir qu'elle a eu à la mort, & dont elle pria inſtamment nôtre Mére, fut de la faire enterrer dans le plus pauvre habit qui ſeroit dans la Maiſon; nous donnant par cette derniére demande autant d'édification, qu'elle avoit fait par la patience & la tranquillité qu'elle avoit euës pendant ſa maladie, ſans ſe plaindre ni s'ennuïer de ſe voir ſi long-tems entre la vie & la mort; aïant été deux mois & demi qu'on ne ſavoit ſi elle verroit le lendemain.

MADAME MARGUERITE DE Ste GERTRUDE-BOUCHER.

LE quinziéme jour 1625. mourut ma ſœur Marguerite de Sainte Gertrude-Boucher, Religieuſe profeſſe de l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Maubuiſſon, Ordre de Cîteaux; laquelle s'étoit retirée en ce Monaſtére pour y vivre plus réguliérement. C'étoit une ame ſimple, ſincére, qui dans les vertus qu'elle pratiquoit excellemment ne faiſoit paroître aucune ſingularité; étant éloignée de toute affection, même dans ſon ſilence, qui bien que fort exact, n'avoit rien de contraint ou de ſévére. Sa mortification étoit ſi grande, que dans ſes maladies-mêmes il ſembloit qu'elle fut au-deſſus de tous les ſentimens de la nature. Elle poſſédoit une paix & une égalité d'eſprit qui ne ſe troubloit jamais de rien: ce qui parut lorſque la Mére Marie-Angélique

JANVIER revint de Maubuiſſon en cette Abbaïe avec trente & une Novices qu'elle y avoit reçûës. Car, quelque déſir qu'eût cette ſœur de la ſuivre, elle demeura tranquille, & garda ſon ſilence ordinaire pendant quatre mois qu'elle attendit la permiſſion de ſes Supérieurs pour venir dans ce déſert. Elle y a vêcu ſix mois ou environ, dont elle a paſſé les quatre derniers à l'infirmerie; édifiant toute la Maiſon par ſa régularité, ſa mortification, ſon aſſiduité à la priére. Elle a conſervé la paix de l'eſprit juſqu'à la fin de ſa vie, ſans s'inquiéter pour faire ſavoir l'extrémité où elle ſe trouva tout d'un coup la nuit de devant ſa mort. Mais en aïant attendu l'occaſion que Dieu permit qu'elle eût la nuit-même par une rencontre imprévûë, on lui donna les Sacremens ſur l'heure; & depuis ce moment juſqu'à celui de ſa mort, elle ne fit plus que reciter des priéres.

MADAME LOUISE DE Ste MAGDELEINE LE CAMUS.

CE même jour 1646. mourut en nôtre Monaſtére de Paris ma ſœur Loüiſe de Sainte Magdeleine Le Camus de Romaville, Religieuſe profeſſe de cette Maiſon des Champs. Aïant toûjours eu une affection particuliére à ſecourir les ſœurs dans leurs beſoins, quelques heures avant ſa mort elle déſira de leur donner à toutes le baiſer de paix, pour marque de l'union parfaite qu'elle avoit avec elles. Elle avoit ſouffert de grandes peines d'eſprit pendant ſa vie; mais dans ſa derniére maladie Dieu lui donna une grande paix avec une profonde humilité & une entiére confiance en ſa miſéricorde. Ce furent là les diſpoſitions dans leſquelles elle alla au-devant de l'Epoux des Vierges.

M. MAIGNART, PRETRE DE L'ORATOIRE.

CE même jour 1659. mourut Meſſire Charles Maignart, Prêtre de l'Oratoire de JESUS. Il étoit entré dans cette Congrégation peu de tems après qu'elle eut été établie par le pieux Cardinal de Berule, qui connoiſſant ſa ſuffiſance & ſa vertu, le fit Supérieur de la Maiſon de Roüen, qu'il a gouvernée pendant plus de quinze ans. Depuis, aïant été appellé à la Cure de

de Sainte Croix dans la même ville, il y acquit une si grande réputation de bon Pasteur & de Prédicateur vraiment Evangélique, que non-seulement ses Paroissiens, mais même toute la ville l'avoient en une singuliére vénération. Enfin, l'amour de la pénitence & de la solitude l'aïant porté à quitter la charge des ames, pour ne vaquer plus qu'à son propre salut, il se retira premiérement en l'Abbaïe de S. Cyran, où il demeura cinq ans, & depuis en ce Monastére, où il n'a été que sept à huit mois. Mais pendant ce peu de tems il a beaucoup édifié tout le monde par sa bonté, sa douceur, & sur-tout par une continuelle application aux choses de Dieu & aux véritez chrétiennes, dont il avoit l'esprit & le cœur tellement remplis, que lorsqu'il se trouvoit engagé à rompre le silence, ses discours n'étoient que de Dieu & des mystéres de J. C. Après une longue maladie, qui lui a toûjours laissé jusqu'à la fin l'usage de la raison, il mourut en la soixante & cinquiéme année de son âge. Dans ces derniers momens il ne désiroit plus rien que d'être avec Dieu, répétant souvent ces paroles du Cantique de S. Thomas : *Quando fiet illud quod tam sitio :* Quand arrivera ce que je desire avec " tant d'ardeur ? " Trois ou quatre heures avant sa mort, comme on lui découpoit une jambe où la gangréne s'étoit mise, il dit en soûriant dans le fort de la douleur : *Voilà le chemin du Ciel.* Son corps est inhumé dans nôtre Eglise devant l'Autel de Saint Laurent.

JANVIER

MADAME ANNE DE LA HAIE-FOURNIER.

CE même jour 1659. mourut Anne de la Haïe, veuve de Guillaume Fournier, Marchand Drapier ; laquelle a désiré d'être enterrée dans le cimetiére de nôtre Maison de Paris, où elle avoit eu dessein de se rendre Religieuse étant déja avancée en âge, si ses infirmitez le lui eussent pû permettre. Pendant toute sa vie elle a donné de grands exemples de vertu. Pieuse envers Dieu & fidéle à tous ses devoirs envers son mari & ses parens, qui ont été plusieurs années dans de grandes maladies, sans qu'elle se soit jamais lassée de les assister nuit & jour ; elle ne voulut pas même avoir de servante, afin d'épargner quelque chose pour fournir à leurs besoins. S'étant acquitée de ce de-

JANVIER voir, elle continua la même épargne pour pouvoir assister les pauvres ; & comme elle avoit peu de moïens, elle y suppléoit en leur donnant son tems soit à les visiter, soit à travailler pour gagner dequoi les secourir, avec une assiduité que Dieu benit bien visiblement ; car il lui donna une diligence si prodigieuse, qu'elle seule faisoit plus d'ouvrage que n'auroient pû faire plusieurs personnes ensemble. Depuis, M. Fournier, son Fils, aïant été pourvû d'un bénéfice, il lui en laissoit le revenu à sa disposition pour continuer ses charitez : mais cela ne suffisant pas encore pour secourir tous ceux qui avoient recours à elle dans leurs nécessitez, elle leur donnoit ses habits, son linge, jusqu'à ses chemises.

Pendant les guerres de Paris n'aïant plus rien à leur donner, elle emploïa toutes les tapisseries de Bergame qui étoient chez elle pour revêtir ceux que les gens de guerre avoient réduits à la nudité. Elle vendit aussi plusieurs fois son propre lit pour en faire le même usage, & couchoit sur la paille, jusqu'à ce que des personnes de piété s'en appercevant, lui en achetoient un autre. Aïant rencontré dans les ruës une pauvre Demoiselle malade & affligée, elle la retira chez elle, la coucha dans son lit, la servit, & la traita jusqu'à sa parfaite guérison ; quoique cette personne fût de très-mauvaise humeur, & qu'elle se plaignit de tout ce qu'elle lui faisoit : ce qu'elle souffrit avec autant de douceur & de patience, que si elle eût servi J. C. même. Elle en usa de même envers un pauvre homme, que la violence de son mal avoit rendu perclus, & qui se trouvoit obligé de coucher dehors, personne ne voulant lui donner le couvert à cause de la qualité de son mal & de sa puanteur. Ce triste spectacle l'attendrit si fort, qu'elle obtint de son fils de le faire transporter chez eux, où elle le logea, le servit elle-même, & le garda huit jours, pendant lesquels elle s'emploïa avec beaucoup de peine à lui obtenir une place aux Incurables.

Elle a passé par une infinité d'afflictions, qu'elle a toutes souffertes avec une grande patience & tranquillité d'esprit. Voïant son fils aîné, qu'elle aimoit beaucoup, & qui avoit de très-bonnes qualitez, frappé de la peste, elle le conduisit elle-même au lieu où l'on retire cette sorte de malades ; & lorsqu'il fut proche de la mort, elle alla lui donner sa bénédiction. Un accident étrange lui enleva encore un de ses fréres qui la nourrissoit elle

&

& toute sa famille. Elle en fut extrémement touchée, mais sans s'abandonner néanmoins à une trop grande tristesse, en se voïant privée par-là des assistances qu'elle en recevoit. JANVIER

Sa derniére maladie qui dura neuf mois, lui fit souffrir de grandes douleurs. Elle lui étoit venuë du mauvais traitement qu'elle avoit reçu de certaines personnes qui vouloient opprimer un innocent, qu'elle défendit & retira d'entre leurs mains : ce qui porta ces colére s à la battre cruellement ; sans que ni dans cette occasion ni dans la suite de tout ce qu'elle en a eu à souffrir jusqu'à la mort, elle ait témoigné la moindre impatience ou le moindre mécontentement. Tout ce qu'elle souhaitta à ses enfans en leur donnant sa derniére bénédiction, fut la pauvreté & l'humilité de J. C. qui faisoient tout son trésor, & l'objet de son amour.

INNOCENT FAI, DOMESTIQUE DE PORT-ROIAL.

LE seiziéme jour 1660. mourut à l'âge de trente-neuf ans, Innocent Fai, natif de Montigni, qui a demeuré pendant huit ans ou environ aux Granges, où il avoit soin des chevaux. Durant tout ce tems, on l'a toûjours vû fort retiré à l'égard de tout le monde, & même de ses propres compagnons ; & quand il s'entretenoit avec eux, c'étoit pour l'ordinaire de ce qu'il avoit lû de l'Ecriture Sainte ou de la vie des Saints : car il n'étoit jamais oisif ; ou il prioit, ou il lisoit, ou copioit quelques endroits qu'il avoit lûs, afin de les mieux retenir. En labourant la terre, ou dans ses autres travaux, il recitoit beaucoup de priéres qu'il avoit apprises par cœur. Souvent il se cachoit dans son écurie, pour prier à genoux la tête nuë entre ses chevaux : de sorte que l'on y entroit, & que l'on y étoit quelquefois longtems sans le voir. Mais lorsqu'il s'appercevoit qu'il étoit vû, il feignoit en se jettant par terre de chercher quelque chose sous son lit ou sous l'auge des chevaux. Pour lui épargner la peine que cela lui faisoit, on lui donna la clef d'une petite boutique, dans laquelle il se retiroit tous les Dimanches & les fêtes pour y prier : ce qu'il pratiquoit avec tant de zéle & d'assiduité, qu'on ne l'en voïoit point sortir que pour aller à l'Eglise, où il étoit fort exact à se rendre, & où il faisoit voir un respect pour la présence

JANVIER présence de Dieu, qui édifioit tous les assistans. Il sortoit encore ces jours-là pour aller voir quelques pauvres malades qu'il savoit être dans la nécessité ; car il s'en informoit avec grand soin. Ses visites n'étoient point infructueuses ; il leur donnoit aux uns de la toile pour faire des chemises, aux autres des hardes ; & cela avec tant d'adresse, que ceux-mêmes qui demeuroient avec lui ne s'en appercevoient pas.

Il étoit doux en ses paroles, humble en ses actions ; & il supportoit les autres avec tant de charité, qu'il les excusoit toûjours. Jamais on ne lui a entendu proférer une parole trop libre ; ce qui marque une grande vigilance sur soi-même. Il étoit si fort au-dessus des biens temporels, qu'il n'en faisoit aucune estime, & qu'il donnoit tout ce qu'il pouvoit avoir. Mais, comme ses gages ne pouvoient fournir à ses libéralitez, il vendoit son fonds pour y suppléer. Il s'épargnoit à soi-même toutes choses ; & on l'a vû passer des hyvers entiers si peu vêtu, que l'on en étoit surpris. En même tems il faisoit acheter dequoi habiller des pauvres, & souvent leur donnoit ses propres habits, ses souliers, ses chemises : de sorte qu'on le voïoit quelquefois les pieds nuds, pour s'être déchaussé en faveur des pauvres. Lorsqu'il étoit à son travail des champs, ils l'y alloient trouver ; & il les assistoit sur l'heure de ce qu'il avoit. Il recueilloit du bled, il le battoit, & le distribuoit lui-même aux pauvres, selon leurs nécessitez. Mais outre ses aumônes extraordinaires, il en faisoit de réglées, comme de donner tous les mois une certaine quantité de bled à des veuves chargées de famille, & de faire nourrir de pauvres orphelins ; & il s'étoit accommodé avec sa sœur, ensorte qu'elle lui cuisoit du pain pour donner chez elle un ou deux jours de la semaine à tous ceux qui s'y présentoient.

C'est par le ministére de cette sœur qu'il apprenoit les personnes qui se trouvoient en nécessité ; puis il les assistoit sans lui en rien dire : mais elle n'étoit pas long-tems à le savoir par ceux qui en avoient reçu du soulagement. En une occasion il donna cent francs à une personne en qui il se confioit, afin d'en racheter un prisonnier. Cette somme servit à en racheter deux, sans que celui qui l'avoit donnée, s'informât ni que cette personne lui dît rien de ce qu'elle avoit fait de son argent ; parce qu'elle croïoit favoriser le dessein que Fai avoit de cacher en Dieu tout le bien qu'il faisoit. Il étoit si bien établi dans ce principe, que lorf-

lorsqu'on lui parloit de ses charitez, il ne répondoit jamais rien. JANVIER
Mais le bruit s'en répandant de plus en plus, fit que plusieurs pauvres gens venoient le trouver pour l'engager de tenir leurs enfans au Baptême; sachant bien que ce lui seroit un nouvel engagement de les assister. Deux ou trois jours avant la maladie dont il mourut, un homme qu'il ne connoissoit point, l'alla chercher dans les champs, pour le prier d'être le parrain d'un de ses enfans. Fai en demeura tout surpris, & fut long-tems sans le lui vouloir accorder, sachant quelle est l'obligation d'un parrain. Néanmoins se rendant aux priéres du bon homme, il le suivit chez lui, où il trouva une si grande misére qu'il en fut extrémement touché : ces pauvres gens n'aïant pas même de linge pour envelopper l'enfant. Il leur donna un écu d'or, & leur en envoïa deux autres; & sur l'heure même de cinq chemises qu'il avoit, il en mit trois en piéces pour les leur envoïer; ne pouvant les leur porter lui-même, parce qu'il tomba malade : mais deux jours avant sa mort il eut soin qu'on les leur portât.

Il a toûjours été fort austére & grand amateur de la pénitence; mangeant fort peu & jeûnant très-exactement, non-seulement le Carême & les autres jours ordonnez par l'Eglise, auxquels il ne faisoit qu'un seul repas par jour, mais encore tous les Vendredis & autres jours que l'on ne savoit pas; parce qu'il couvroit fort adroitement toutes ses bonnes actions. Pour ce sujet il prenoit comme ses autres compagnons ce qu'on lui donnoit pour sa nourriture; mais au-lieu de le manger il le donnoit aux pauvres, qui l'alloient trouver dans les champs. Il mortifioit son corps par les veilles & les disciplines ferrées dont il se servoit très-souvent, comme on l'a appris de ceux qui couchoient dans les mêmes écuries. En hiver-même il couchoit sur un coffre & souvent sur la terre, malgré les plus grands froids. Il s'étoit fait lui-même une espece de haire du crin de ses chevaux avec de gros nœuds qui lui meurtrissoient le corps : ce que l'on reconnut après sa mort en l'ensevelissant; & il parut sur sa poitrine comme un trou enfoncé dans sa chair toute meurtrie.

Ses aumônes l'aïant fait connoître, plusieurs en parloient selon leurs différens sentimens : les uns le croïoient fort charitable & fort détaché, & ils en jugeoient selon la vérité; les autres le prenoient pour un fou & un homme sans esprit, & ils se trom-

JANVIER trompoient. Ce fut ce qui donna lieu à un homme de condition de lui dire en le rencontrant peu de jours avant ſa mort, qu'il avoit appris qu'il vendoit ſon bien ; qu'il falloit qu'il fût fou de ne pas penſer à l'avenir : s'il venoit à tomber dans une longue maladie, ou quand il ſeroit vieux, & qu'il ne pourroit plus travailler ; de qui attendroit-il alors quelque ſecours, après s'être ainſi réduit à n'avoir plus rien ? La réponſe que donna ce bon Domeſtique, & qu'une autre perſonne qui étoit preſente, admira, fit bien voir que ce que le monde appelle folie, eſt l'effet de cette divine ſageſſe que Dieu a cachée aux ſages & aux prudens du ſiécle, & qu'il n'a révélée qu'aux petits. „ Monſieur, lui dit-il, quoique vous ſoïez plus riche que moi, je „ n'apprehende pas plus que vous de manquer de bien. Dieu „ pourvoira à l'avenir ; je ne m'en inquiéte point. Peut-être mourrai-je bien-tot, & que je ne dépenſerai pas beaucoup dans ma „ derniére maladie ; cela ne me met point en peine. L'évenement vérifia que Dieu lui faiſoit prévoir ce qui devoit arriver. Il tomba malade deux jours après ; & le Gentilhomme, qui avoit tenté ſa foi ſans pouvoir l'ébranler, fut ſurpris de ſe rencontrer au bout de huit jours comme on lui alloit porter le ſaint Viatique. On voit par-là une preuve manifeſte de la vanité des prévoïances humaines, & de la ſûreté qu'il y a à commencer de bonne heure à s'amaſſer un tréſor dans le ciel par les aumônes & les bonnes œuvres, comme avoit fait ce ſerviteur de J. C. L'eſtime que l'on faiſoit de ſa vertu extraordinaire, porta à le faire enterrer dans nôtre Egliſe hors de la clôture réguliére, & ſon cœur au-dedans. M. Hamon orna depuis ſon tombeau de cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIC *jacet* INNOCENTIUS FAI, *agricola diligens & pius, qui ipsâ ſervitutis conditione ad humilitatem, operis aſſidui ad pœnitentiam ſeceſſuque ac ſilentio agrorum ad orandi ſcientiam uſus, theſaurum Evangelii in agro repertum rapuit : dùm ſibi nihil ſervans*

ICi repoſe INNOCENT FAI, laboureur autant recommendable pour ſa piété, que pour ſon ardeur au travail. Aïant eu le ſecret d'uſer de ſa condition ſervile pour exercer l'humilité, de l'aſſiduité au travail, pour pratiquer la pénitence, de la retraite, & de la tranquillité de la vie champêtre pour apprendre à prier ; il trouva dans le champ le tréſor dont parle l'Evangile, & l'enleva. Dans l'excès

ſervans ut ditior fieret, quidquid ex vendito patrimonio & annuâ mercede colligere potuit, quidquid ex diurno victu supererat paucissimè edenti, id omne in ſinum pauperum fidei gaudio lætatus effudit.

Par M. Hamon.

l'excès de la joïe que lui inſpiroit la foi, il donna aux pauvres, ſans rien réſerver pour ſoi-même, afin de s'amaſſer de plus grandes richeſſes, tout le prix de ſon patrimoine qu'il vendit, tout ce qu'il put percevoir de ſes gages chaque année, & tout ce qu'il put ſouſtraire à ſa nourriture de chaque jour, en mangeant très-peu.

LA SOEUR LOUISE DE S. BARTHELEMI FORTIER.

CE même jour 1670. mourut ma Sœur Loüiſe de S. Barthelemi Fortier, Religieuſe converſe profeſſe de ce Monaſtére; laquelle peut paſſer pour un modéle parfait d'une véritable ſœur converſe. Elle avoit beaucoup de pieté envers Dieu; ce qui la tenoit toûjours en ſa préſence, autant que la fragilité humaine le peut permettre. Sa dévotion ne diminuoit rien de l'amour qu'elle avoit pour le travail, auquel elle s'emploïoit de toutes ſes forces; ſe plaiſant ſur-tout à ceux qui ſont les plus bas. Elle avoit un grand ſoin de conſerver tout ce qu'on lui mettoit entre les mains, comme la régle l'ordonne, & n'épargnoit point ſes peines pour bien ménager toutes choſes: ce qu'elle faiſoit avec autant d'affection que les perſonnes qui le feroient pour elles-mêmes. Non ſeulement elle prenoit ce ſoin des choſes dont elle étoit chargée; mais encore elle l'étendoit à toutes celles qu'elle trouvoit en mauvais ordre, les mettant chacune en leur place, de peur qu'elles ne fuſſent gâtées. En tout cela elle ne donnoit aucun ſujet de penſer qu'elle ſe mêlât de ce qui ne la regardoit point; parce qu'elle le faiſoit ſans oſtentation & dans la penſée qu'elle étoit chargée elle ſeule de tout l'ouvrage de la Maiſon, ſi elle eût été capable de s'en acquiter. Quand elle ſoulageoit ſes ſœurs dans leur travail, à quoi elle prenoit un plaiſir ſingulier, elle avoit le ſecret de le faire, ſans qu'elles-mêmes s'en apperçuſſent. Elle avoit un amour extraordinaire pour la pauvreté; ſe contentant de tout ce qu'il y avoit de moindre, & tendant toûjours à ſe paſſer de tout ce qui n'étoit pas abſolument néceſſaire. Sa ſimplicité & ſa ſincérité paroiſſoient ſur-tout lors qu'elle s'accuſoit de ſes fautes, le faiſant d'une maniére qui en laiſſoit voir tout ce qu'il y avoit de plus imparfait. L'humi-

lité, qui eſt d'une obligation particuliére aux ſœurs converſes, étoit ſa vertu favorite : ce qui lui faiſoit porter beaucoup de reſpect aux Religieuſes, & ſe ſoûmettre à tout ce qu'elles déſiroient d'elle.

Elle étoit très-dure envers elle-même ; ne ſe plaignant jamais de rien, & ne ſe ſoulageant jamais, ſi elle n'étoit entiérement abbatuë. Cela parut ſur-tout dans ſa derniére maladie, où elle ne ſe rendit à prendre des ſoulagemens, que lors qu'elle ne pût plus la porter. Toûjours uniforme dans ſa conduite, & toûjours fidéle à ſes devoirs, elle a paſſé dans le cloître quarante ans ou environ.

MADAME LA MARQUISE DE SABLE'.

CE même jour 1678. mourut Dame Magdeleine de Souvré, veuve de Meſſire Philippe de Laval, Marquis de Sablé, amie très-particuliére & Bienfactrice de nôtre Maiſon de Paris, où elle s'étoit fait bâtir le corps de logis, qui eſt au bout du chœur, & dont le chapitre fait partie. C'eſt dans cet appartement qu'elle a fini ſes jours, à l'âge de ſoixante & dix-neuf ans. Elle a eu ſa ſépulture dans le cimetiére de la Paroiſſe de ſaint Jacques-du-haut-pas, comme ſon humilité le lui avoit fait ordonner par ſon Teſtament.

GUI DE CHEVREUSE.

LE dix-ſeptiéme jour vers 1215. mourut Gui Seigneur de Chevreuſe, Bienfaicteur de ce Monaſtére, à qui il a donné un bois près de Champ-Garnier, & l'amortiſſement de tous les prez & terres que nous poſſédons depuis Champ-Garnier juſqu'à l'étang.

MADAME SEGUIER DE LIGNI.

CE même jour 1636. mourut à Paris Dame Charlotte Seguier, veuve de Meſſire Jean de Ligni, Seigneur de Gragneule, Maître des Requêtes, amie très-particuliére & Bienfactrice de

ce

ce Monastére. Elle entroit souvent en nôtre Maison de Paris, JANVIER qu'elle a édifiée par l'exemple d'une vie vraiment chrétienne; aïant beaucoup de piété envers Dieu, & une grande charité pour les pauvres, à qui elle procuroit de grands secours spirituels & temporels. Peu de tems avant sa mort elle y étoit allée faire une retraite, & y avoit pratiqué plusieurs actes d'humilité à l'égard des sœurs. Elle étoit résoluë d'y retourner au bout d'un mois y faire une seconde retraite, afin, disoit-elle, de se mettre tout-à-fait dans la pénitence. Mais deux jours après sa sortie elle tomba malade, & mourut à quelques jours de-là dans les mêmes sentimens de piété qu'elle avoit vêcu.

Elle a donné quatre mille livres à nôtre Maison, qui lui est redevable de plusieurs autres bienfaits. Elle a été inhumée à saint Jean-le-Rond, & a ordonné par son Testament qu'elle seroit ensevelie dans l'habit de Novice; témoignant par-là le dessein qu'elle avoit de se faire Religieuse, si-tôt qu'elle auroit mis ordre à ses affaires.

Nous faisons encore ce même jour memoire de Madame Marie de Ligni, sa fille, femme de M. Brandon, Maître des Requêtes, & depuis Evêque de Perigueux. Elle avoit été élevée pendant quelques années dans ce Monastére, pour lequel elle a conservé jusqu'à sa mort une singuliére affection.

M. MAIGNART DE LA RIVIERE.

LE dix-neuviéme jour 1656. mourut à l'âge de seize ans, M. Jacques Maignart de la Riviére, fils aîné de M. de Berniéres, Maître des Requêtes. Dès l'âge de sept ans il fut instruit dans la crainte de Dieu & dans la connoissance des belles lettres, avec d'autres enfans qu'on élevoit en des maisons particuliéres, pour leur faire éviter la corruption des Colleges. Etant plus avancé en âge & en science, il alla demeurer au Château de Vaumurier chez M. le Duc de Luines, pour y étudier avec M. son fils. Ce fut là qu'il mourut au bout de quatre mois; Dieu qui l'avoit séparé du monde dès sa plus tendre jeunesse, l'en retirant ainsi tout-à-fait par une promte mort: de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice qui y régne. Il est enterré dans nôtre Eglise près de l'autel de saint Laurent; & en

JANVIER cette conſidération Monſieur ſon pere nous a donné mille livres d'aumônes.

MADAME LOUISE DE STE. PRAXEDE DE LAMOIGNON.

CE même jour 1638. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma ſœur Loüiſe de Ste. Praxéde de Lamoignon, Religieuſe profeſſe de l'Abbaïe de S. Antoine des Champs à Paris. Elle y avoit demeuré depuis l'âge de neuf ans juſqu'à plus de ſoixante; & y avoit acquis l'eſtime & l'amitié de toute la Maiſon, dont elle fut long-tems Prieure. Le déſir qu'elle avoit de ſe donner encore plus parfaitement à Dieu, l'en fit ſortir pour venir en nôtre Monaſtére où elle a vêcu encore quatorze ans dans une paix profonde. Elle avoit une grande douceur d'eſprit, beaucoup de cordialité & une ſincére charité pour ſes ſœurs; & bien-loin de ſe préferer à perſonne, elle s'eſtimoit la moindre de toutes. Cela parut ſur-tout lorſque l'on voulut la nommer Diſcréte de la Maiſon, ce qui préſuppoſoit en elle beaucoup de vertu & de capacité. Non-ſeulement elle témoigna qu'elle ne méritoit pas cette charge; mais encore elle repréſenta devant toutes les ſœurs avec une effuſion de larmes qui partoient d'un cœur vraiment humble, combien elle en étoit incapable. Elle fut néanmoins contrainte de l'accepter; mais elle s'y conduiſit avec tant de retenuë, qu'elle n'y entreprit rien d'elle-même & ſans l'ordre de ſes ſupérieurs; ſe tenant, quoique fort avancée en âge, dans un abaiſſement auquel les plus jeunes ont bien de la peine à ſe réduire. Elle avoit pour la priére vocale & l'oraiſon mentale une affection particuliére, ſans pourtant rien diminuer de ſon travail; s'occupant fidélement de quelque ouvrage à l'aiguille, pendant lequel elle ne ceſſoit de prier. Elle eſt morte dans la même paix d'eſprit qu'elle avoit vêcu, pleine d'eſpérance; & allant à Diëu avec beaucoup de joïe.

MADAME

MADAME CATHERINE DE S. JEAN ARNAULD.

LE vingt-deuxiéme jour 1651. mourut ma sœur Catherine de S. Jean Arnauld, Religieuse professe de ce Monastére sous l'Abbesse Marie-Angelique sa sœur. Elle avoit d'abord épousé Messire Isaac le Maistre, Conseiller du Roi & Maître des Comptes à Paris, dont elle avoit eu cinq fils tous célébres pour leur éminente piété : Mrs. le Maistre, de Sericourt, de Saint-Elme, de Saci & de Vallemont. Mais aïant été séparée de son mari par l'autorité de la Justice, elle conçut dès-lors, n'aïant encore que vingt-six ans, un ardent désir d'être Religieuse, qu'elle a conservé dans son cœur pendant vingt-quatre ans. Elle se disposa à cette grace par le zéle qu'elle eut pour le salut de ses enfans. Leur pére depuis son mariage étant tombé dans l'hérésie, elle agit avec un soin & une constance extraordinaire pour les retirer d'entre ses mains : ce que Dieu par une conduite admirable de sa Providence accorda enfin à la charité de cette pieuse mére. Depuis, elle travailla avec une application extrême à les faire instruire dans la foi catholique, & à les faire élever dans la crainte & le service de Dieu ; sans jamais leur avoir désiré de bonne fortune selon le monde, parce que dès-lors l'esprit de Dieu avoit éteint en son ame l'amour des richesses & des honneurs de la terre. JANVIER

Des vingt-quatre ans qui se sont écoulez depuis sa séparation jusqu'à la mort de son mari, elle en passa quatorze en cette Maison. Déja elle étoit entiérement morte au monde & toute occupée à attirer la miséricorde de Dieu sur elle & sur ses enfans, par ses aumônes & ses charitez envers les pauvres ; Dieu lui aïant donné un cœur si tendre, si généreux, si libéral envers tous ceux qui avoient besoin de son secours, qu'elle a témoigné plusieurs fois, que si elle n'eût trouvé cet esprit de charité dans ce Monastére, elle n'auroit pû y demeurer.

Aïant soûpiré long-tems après la liberté de se consacrer toute à Dieu, aussi-tôt qu'elle fut veuve, elle demanda l'habit religieux avec un vif sentiment d'humilité, qui la faisoit se regarder elle-même indigne d'être associée aux vierges de J. C. pour sa qualité de femme qui avoit été engagée dans le mariage. C'est pour-

JANVIER pourquoi quelque tems après qu'elle eût reçu l'habit de novice du chœur, elle eut le mouvement d'entrer dans la condition de sœur converse, & demanda avec instance qu'on lui accordât cette grace : en quoi elle pratiquoit tout ensemble l'humilité, en choisissant le dernier rang dans la Maison de Dieu, & la mortification en se voulant priver de chanter l'office divin qu'elle aimoit passionnément, & auquel elle se rendoit fort exacte ; quittant tout & faisant même violence à ses infirmitez pour y assister. Mais on ne jugea pas à propos d'entrer dans son dessein ; & elle se soûmit humblement à la volonté de ses Supérieurs ; non toutefois sans regret, croïant avoir perdu un grand avantage pour sa perfection.

Quoiqu'elle fût l'aînée de ses deux sœurs, qui ont été successivement Abbesses & Prieures de ce Monastére, elle a néanmoins toûjours conservé pour elles une entiére déférence & une parfaite soûmission. Elle avoit un grand respect pour l'obéïssance, contre laquelle elle brisoit tous ses raisonnemens. En une occasion où ses inclinations se trouvoient fort blessées, elle se disoit à soi-même que l'ordre de ses Supérieurs étoit celui de Dieu, & qu'elle n'étoit entrée dans le cloître que pour lui sacrifier sa volonté. Ce qui étoit plus remarquable en elle, étoit la vive reconnoissance qu'elle avoit de tous les bienfaits qu'elle recevoit. Elle ne pouvoit se lasser d'admirer la charité de la Maison pour l'avoir reçuë, & celle de toutes les personnes qui lui donnoient des secours pour le bien de son ame. A l'égard de ceux qui obligeoient le Monastére par des charitez temporelles, quoiqu'elle ne fût pas attachée au bien, elle avoit un si grand ressentiment de leur bonne volonté, qu'elle se seroit donnée elle-même, s'il eût été besoin, pour leur témoigner sa gratitude ; ne pouvant souffrir dans les autres la moindre apparence qu'on eût perdu le souvenir du bien qu'on avoit reçu.

Elle avoit une charité universelle pour secourir les sœurs dans leurs maladies, où elle leur rendoit tous les services dont elle étoit capable, avec une cordialité & une affection qui la faisoient aimer de toutes ; n'y en aïant aucune qui ne ressentît les effets de sa bonté, & à qui elle ne témoignât dans les occasions un cœur de véritable mére. Sa libéralité l'auroit portée à vouloir fournir à tous les besoins de la Maison ; & elle l'a fait en tout ce qu'elle a pû, tant qu'elle a disposé de son bien, pourvoïant

à tout ce qui pourroit accommoder les sœurs dans leurs obéïſsances, & aux autres néceſſitez de la Communauté, qui étoit alors fort incommodée; & le faiſant ſans que l'on en eût connoiſſance, ou que l'on pût juger qu'elle y avoit part. JANVIER

Quoiqu'elle ne fût pas exemte de la peine que reſſent la nature dans les choſes qui lui ſont contraires, elle ne laiſſoit pas de les embraſſer avec zéle; pratiquant tous les exercices du cloître avec une grande plénitude de cœur. Mais, lorſque la Grace eut perfectionné le courage magnanime qu'elle avoit naturellement, elle vainquoit ſans peine les plus grandes difficultez; à quoi elle excitoit auſſi les jeunes qui ne faiſoient que commencer. Elle s'accuſoit de ſes fautes en chapitre avec beaucoup de ſentiment & ſouvent avec abondance de larmes, réparant ſes irrégularitez par l'aveu qu'elle faiſoit de ſa fragilité, & de l'habitude qu'elle avoit contractée dans le monde de trop parler, & d'être trop libre à dire ſes penſées; ce qui l'entraînoit à faire encore de ſemblables fautes, contre la diſpoſition qu'elle avoit dans le fond du cœur de vivre en vraïe Religieuſe. Elle a eu la conſolation d'être aſſiſtée à la mort par Mr. de Saci ſon fils, qui étoit Prêtre depuis un an; mais qui n'avoit point encore confeſſé. Elle voulut qu'il commençât par elle à exercer cette fonction du ſacré miniſtére: & qu'il devînt ainſi, comme elle diſoit elle-même, le pére de ſon ame. Elle étoit tellement pénétrée de reconnoiſſance envers Dieu de l'avoir appellée à ſon ſervice, que dans l'admiration où elle en étoit, elle ſe demandoit à elle-même, ce qu'elle avoit fait à Dieu pour avoir mérité une telle grace, dont elle n'a ceſſé de le loüer juſqu'à la fin de ſa vie. Elle eſt morte âgée de ſoixante & un ans, & a ſa ſépulture dans le bas-côté du chœur devant la chapelle de la ſainte Vierge, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIc *jacet* CATHARINA A SANCTO JOHANNE ARNAULD-LE MAISTRE, *quæ in matrimonio minùs felici non minùs felix pietatis laude & patientiâ. Cum abhoc neceſſitatis vinculo libera fuiſſet, ſe totam Chriſto, cui*

ICi repoſe Dame CATHERINE DE S. JEAN ARNAULD-LE MAISTRE. Elle ſe vit engagée dans un mariage qui ne fut pas auſſi heureux qu'on l'auroit ſouhaité; mais elle y fut heureuſe par ſa piété & ſa patience. Dès qu'elle fut délivrée de ce lien qui la retenoit, elle ſe conſacra entiérement

JANVIER *cui viduæ christianæ nubunt, consecravit. Quæ filios non tam sibi, quàm Deo susceperat, nihil in eis aliud quàm Deum diligere, studuit, tantumque effecit charitate maternâ, ut integrum illis Gratiæ donum, aut non infirmiorem innocentiâ pœnitentiam gratulari potuerit, suâ & filiorum virtute insignior. Mater erga filios tam pia, pauperum etiam mater fuit. Cum enim ad naturalem ipsius beneficentiam charitatis magnificentia accessisset, nihil illi gratius esse poterat, quàm sua largiri, ubi pauper & Christo dives. Sed cum Deum nemo vincat tribuendi largitate, amorem pauperum majori bono remuneratus est, cùm eam fecit paupertatis ipsius amatricem. Tandem ergo post laboriosum matrimonium & quietam viduitatem, sacro virginum ordini in hoc Monasterio adscripta est; & quod deerat integritati virginitatis, compensatum abundantiâ charitatis: quia verò pauperi christi nihil superesse poterat quod pauperibus largiretur, seipsam eis dedit, cum omnis labor manuum & pia vota Ecclesiæ & pauperibus impenderentur. Juxta duos filios quos Christo bis pepererat communem resurrectionem expectat.*

Par M. Hamon.

rement à J. C. l'Epoux des veuves chrétiennes. N'aïant eu des enfans que pour Dieu, elle s'appliqua à n'aimer autre chose que Dieu en eux; & sa charité maternelle fut si efficace, qu'elle pût se réjoüir de voir en ses enfans le don de la Grace dans tout son entier, ou du moins une pénitence qui n'étoit pas au-dessous de l'innocence du Baptême; la vertu de ses enfans ajoûtant un nouvel éclat à la sienne. Une mére si bonne envers ses enfans, fut aussi la mére des pauvres. Car la grandeur de la charité s'étant jointe à son humeur naturellement bienfaisante, elle ne pût avoir rien de plus agréable que de donner ce qu'elle possédoit; étant devenuë pauvre pour soi-même, & riche pour J. C. Mais, comme Dieu est infiniment plus libéral que tous les hommes, il fut récompenser son amour pour les pauvres par un plus grand bienfait, en lui inspirant l'amour de la pauvreté. Enfin après un mariage fort traversé & une viduité passée dans la paix, elle se consacra à Dieu en ce Monastére, où elle prit le voile sacré; suppléant par l'étenduë de sa charité à ce que le mariage lui avoit enlevé. Dans cet état de pauvreté n'aïant plus rien en sa disposition qu'elle pût donner aux pauvres, elle se donna elle-même; emploïant à leurs besoins & au service de l'Eglise tous ses petits travaux & ses autres bonnes œuvres. Elle est inhumée auprès de deux de ses fils qu'elle avoit engendrez une seconde fois à J. C.

M. FOURNIER, CHANOINE DE LA Ste. CHAPELLE DE PARIS.

Ce même jour 1676. mourut à Paris Messire Loüis Fournier, Prêtre, Chapellain Roïal & perpetuel de la Sainte Chapelle de Paris, que l'on peut nommer un vrai Israëlite, qui avoit beaucoup de simplicité, mais aussi une grande prudence; puis-

puisqu'il n'a pas craint de s'exposer à perdre son Bénéfice plutôt que de manquer à ce qu'il devoit à la vérité. Dieu cependant a permis qu'il lui ait été conservé ; afin qu'il continuât d'y servir d'exemple, par la régularité de sa vie toûjours uniforme, & son assiduité à tout l'office de l'Eglise, dont il ne s'est jamais dispensé pour quelque raison que ce pût être pendant le cours de trente-six ans ; quittant toute autre chose pour s'y rendre, & n'en sortant jamais pour quelque affaire qu'il eût que le service ne fut fini. JANVIER

Il emploïoit presque tout le revenu de son Bénéfice en aumônes ; & néanmoins comme il avoit deux titres, il en eut du scrupule, & se démit de l'un des deux en faveur d'un bon Ecclesiastique dont on lui avoit rendu un témoignage avantageux. Depuis qu'il se fut mis sous la conduite de M. de Singlin nôtre Confesseur, il a toûjours aimé nôtre Monastére ; & il lui a encore été plus attaché après que Madame Fournier sa mére a demeuré quelque tems en nôtre Maison de Paris, où elle a choisi sa sépulture. Cette liaison l'a souvent porté à nous donner des marques de sa charité, en faisant tous les ans à nôtre Monastére quelque aumône de ce qu'il pouvoit s'épargner à soi-même : ce qu'il exécutoit dans le secret recommandé par J. C. sans vouloir être connu. Il nous a laissé par son testament son Calice de vermeil doré. Son corps a été inhumé dans la Chapelle basse du Palais.

Ce même jour nous faisons mémoire d'un de nos Bienfaicteurs, parce que nous ignorons le jour précis de son décès ; mais comme il a rapport à M. Fournier, nous les joignons ensemble. Il se nommoit Pierre Valadon, masson du Bourg de saint Maurice au Diocése de Limoges. En 1659. il laissa la somme de huit cens trente-neuf livres entre les mains de M. Fournier, le priant d'en être le dépositaire pour la lui remettre quand il la redemanderoit ; & au cas qu'il ne la redemandât pas, de la donner à quelque Communauté religieuse qui prieroit Dieu pour lui. M. Fournier l'avoit toûjours gardée jusqu'à sa mort, après laquelle M. Thibouſt, Chanoine de S. Thomas du Louvre, Exécuteur de son testament, nous l'a remise.

MADAME GENEVIEVE DE Ste. THERESE DUVAL.

JANVIER LE vingt-troisiéme jour 1688. mourut ma sœur Geneviéve de sainte Theréſe Duval, Religieuſe profeſſe du Monaſtére des Bénédictines de ſainte Anne de Magny en Normandie, transferé à Iſſy près de Paris. Les guerres civiles de l'année 1649. l'aïant obligée d'en ſortir, elle obtint permiſſion de venir en nôtre Monaſtére, où elle ſe fit ſans peine à nôtre Réforme. Après y avoir ſuivi quelque tems les exercices réguliers, elle fut aſſociée à la Communauté avec le conſentement de ſes Supérieurs. Elle y a vêcu avec beaucoup d'édification l'eſpace de trente-neuf ans.

MARIE LE GOUX-MIRAUMONT.

LE vingt-cinquiéme jour 1691. mourut Marie le Goux, veuve en premiéres nôces de Jean Blanc, Marchand de Vin, puis de Claude-François Miraumont, valet de chambre de M. le Duc de Sulli. Elle a ſervi ce Monaſtére en qualité de Tourriére pendant vingt-trois ans avec beaucoup de zéle, de ſoin & de fidélité. Depuis que ſon âge & ſes infirmitez ne lui ont plus permis de continuer l'exercice des fonctions de cet emploi, elle a vêcu encore cinq ans au-dehors, où elle eſt morte âgée de ſoixante & treize ans. Elle eſt enterrée au-dedans dans le collatéral de la chapelle de la ſainte Vierge.

MATTHIEU V. DE MARLI.

LE vingt-ſeptiéme jour 1305. mourut Matthieu V. de Marli, grand Echanſon de France, fils de Matthieu IV. grand Chambellan, & de Marguerite de Levis, Bien-faicteurs de ce Monaſtére. Son pere le laiſſa jeune ſous la tutelle de Thibaud II. de Marli, Seigneur de Mondeville, ſon oncle. Depuis, aïant atteint l'âge de porter les armes, il ſuivit le Roi Philippes le Bel en ſes guerres de Flandre. Quelque tems après il épouſa

Jeanne

Jeanne de l'Isle-Adam, qui lui porta en mariage la terre de Valmondois. Il est enterré dans nôtre Eglise devant le grand autel du còté de l'Evangile ; & on lit sur sa tombe cette épitaphe. JANVIER

EPITAPHE.

Cy gît Monseigneur MAHI, jadis Sire DE MARLI, Chevalier, Mestre Echanson de France, qui trépassa le Mercredi après la conversion de S. Paul, l'an de grace M. CCC. & cinq. Priez pour l'ame de lui.

LA SOEUR JEANNE DE STE. PELAGIE VEILLARD.

CE même jour 1692. mourut ma sœur Jeanne de sainte Pelagie Veillard, Religieuse Converse professe de ce Monastére ; laquelle a fait paroître qu'elle étoit véritablement appellée à la religion, par la fidélité à ses devoirs, sa régularité, son silence, sa mortification, le mépris de soi-même. Dès le commencement de son noviciat elle donna un exemple extraordinaire de son amour pour les souffrances ; aïant supporté une opération très-douloureuse avec une constance & une patience qui étonnérent le chirurgien qui la traitoit. Elle a persévéré toute sa vie dans l'attachement à son état, dont elle avoit compris tous les avantages comme toutes les obligations. C'est ce qui l'a empêchée de jamais sortir de son rang pour s'élever en la moindre chose, & qui l'a toûjours tenuë dans l'humilité & le respect envers les Religieuses. Elle étoit si soûmise & dépendante, que dans les choses même qui regardoient la direction de son ame, elle n'a jamais eu d'autre choix que celui de ses Supérieurs ; se laissant conduire, soit au-dedans, soit au-dehors, par les personnes qu'on lui marquoit, sans témoigner par aucun signe qu'elle en souhaitât d'autres.

Elle étoit si fidéle au travail, que jamais elle ne s'est dispensée qu'à l'extrémité des choses dont elle étoit chargée ; & lorsque son âge & ses fréquentes infirmitez ne lui ont plus permis de travailler avec la même assiduité aux ouvrages pénibles & laborieux, elle s'occupoit à d'autres moins fatigans : de sorte qu'elle remplissoit si bien son tems, que jamais on ne la voïoit oisive. Le désir qu'elle avoit de servir la Communauté, lui avoit

JANVIER donné une certaine adreſſe pour faire d'elle-même & ſans maître diverſes choſes très-utiles qui auroient demandé la main des ouvriers. Elle a vêcu juſqu'à l'âge de plus de ſoixante-neuf ans dans la même uniformité de conduite, & a ſouffert ſa derniére maladie avec ſa patience & ſa tranquillité ordinaires, ſans rechercher aucun ſoulagement, refuſant même ceux qu'on lui offroit.

ISABELLE D'ARRAGON, REINE DE FRANCE.

LE vingt-huitiéme jour * 1271. mourut Iſabelle, ou Elizabeth, Très-excellente Reine de France, femme de Philippe III. dit le Hardi, belle-fille de S. Loüis, deux de nos Bienfaicteurs, & fille de Jacques I. Roi d'Arragon. Elle ſuivit ſon mari en Afrique à l'expédition que S. Loüis entreprit contre les Barbares. Elle eut quatre enfans du Roi Philippe ſon époux. L'aîné fut M. Loüis de France qui mourut jeune en 1275. enterré à S. Denys; le ſecond, Philippe le Bel, Roi de France; le troiſiéme, M. Charles de France, Comte de Valois; & le quatriéme, M. Robert de France qui mourut jeune. Après la mort de ſaint Loüis, comme Philippe ſon mari venoit prendre poſſeſſion de ſes états, la Reine ſa femme qui étoit groſſe, ſe bleſſa en tombant de cheval, & mourut à Cozence ville de Calabre.

MADAME MAGDELEINE DE Ste. CHRISTINE VIALAR.

CE même jour 1619. mourut ma ſœur Magdeleine de ſainte Chriſtine Vialar, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Aïant pris l'habit de novice en l'Abbaïe de ſaint Antoine des Champs à Paris, lors qu'elle étoit encore fort jeune, & voïant qu'elle auroit de la peine à y faire ſon ſalut, parce que la régle n'y étoit pas obſervée, elle forma à l'âge de quatorze ans le deſſein d'en ſortir, quoiqu'on l'y aimât beaucoup, & de venir en ce Monaſtére des Champs qui étoit alors fort déſert. Comme elle n'étoit pas accoûtumée à une grande régularité, elle étoit

* Ailleurs, on trouve cette mort marquée au 23. du même mois.

étoit d'abord peu exacte aux pratiques de nôtre réforme naissante. Mais, après qu'on lui eut annoncé que l'on ne pouvoit la recevoir si elle ne changeoit, Dieu lui donna la force de le faire si parfaitement, que dans peu de tems elle parut toute autre; aimant le travail, s'affectionnant à la mortification. Elle servoit sans s'épargner à la cuisine & à l'apothicairerie, quoiqu'elle en eût un grand éloignement, qu'elle vainquit néanmoins dans la suite par vertu. Depuis sa profession elle se rendit recommendable pour son exactitude au silence; de quoi une sœur s'étonnant en une occasion, lui dit qu'elle étoit bien changée. Elle ne fit que répondre qu'elle avoit voüé la conversion de ses mœurs. Quelques mois avant sa mort elle devint fort scrupuleuse: ce qui servit à lui faire éviter les moindres fautes par la crainte qu'elle avoit d'offenser Dieu. Ses scrupules la tenant long-tems à confesse, parce qu'elle croïoit ne s'être jamais accusée de tout, son Confesseur la pressoit toûjours d'abreger de peur de les entretenir. Mais la derniére fois qu'il l'entendit, Dieu lui inspira de la laisser dire tout ce qu'elle voulut; après quoi il lui demanda si elle n'avoit plus rien qui lui fit de la peine? Elle répondit que non, & qu'elle étoit dans un grand repos de conscience: ce qui fut un effet de la providence de Dieu; puisqu'elle mourut d'apoplexie au bout de deux jours, sans aucune connoissance, étant âgée de dix-sept ans quatre mois & demi.

JANVIER

M. BOREL, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

CE même jour 1687. mourut à Paris, âgé de soixante & quinze ans, Messire Pierre Borel, Prêtre du Diocése de Beauvais. Il avoit passé sa jeunesse dans une grande pieté, & ensuite avoit été élevé au Sacerdoce selon les régles de l'Eglise. Mais considérant l'importance des devoirs auxquels l'engageoit son ministére, il se retira en l'année 1646. dans cette Abbaïe, où les Religieuses n'étoient point encore revenuës, pour y vivre dans la solitude & le silence. Après y avoir passé quelque tems, joignant à sa retraite la pénitence & une humilité qui lui faisoit craindre toutes sortes d'emplois, celui qui avoit la conduite de son ame, l'en jugeant d'autant plus capable qu'il s'en croïoit lui-même plus indigne, l'engagea auprès d'une personne de condi-

tion

JANVIER tion & d'une grande piété, pour prendre ſoin de l'éducation de ſes enfans. Il s'en acquita pendant pluſieurs années avec beaucoup de zéle pour leur ſalut, & une affection vraiment paternelle, ſans aucune vûë d'intérêt ou de fortune.

Se trouvant dégagé de cet emploi, lorſque la paix fut renduë à nôtre Monaſtére en 1669. il ne penſa plus qu'à y revenir, pour nous ſervir en qualité de Chapellain. Il vivoit fort retiré, juſqu'à ce que quelques années après on l'établit l'un des Confeſſeurs de la Maiſon, le chargeant principalement de la conduite de quelques filles ſéculiéres : ce qu'il accepta avec beaucoup d'humilité ; s'y emploïant tout entier ſans épargner ni ſa peine ni ſon tems, lors qu'elles avoient beſoin de lui, parce qu'il croïoit leur en devoir donner plus qu'à d'autres, comme étant moins inſtruites.

Au bout de douze ans les troubles excitez de nouveau contre nôtre Monaſtére, l'obligérent d'en ſortir, comme toutes les autres perſonnes qui nous rendoient la même charité. Il ſe retira à Paris dans une petite maiſon, où il logeoit ſeul, faiſant lui-même ſon petit ménage. Une perſonne en qui il avoit une entiére confiance, aïant appris de quelle maniére il y vivoit, & jugeant qu'il étoit impoſſible qu'il n'y ſouffrît beaucoup, ſe crut obligée de contribuer à ſa ſubſiſtance, & lui envoïa une petite ſomme d'argent. Mais M. Borel la refuſa, lui mandant qu'il n'avoit beſoin de rien, & que l'on ne ſavoit pas quel tréſor enferme la pauvreté : ce qu'il diſoit après l'expérience que ſa foi & ſa confiance en Dieu lui en avoient fait faire. Car n'aïant pas dequoi ſubſiſter lui-même, comme il paroiſſoit, il ne laiſſoit pas de trouver les moïens d'aſſiſter les autres. Il s'épargnoit ſi rigidement ce qui ne lui étoit pas abſolument néceſſaire, qu'après avoir ſouvent fourni pendant ſa vie aux néceſſitez de quelques pauvres familles, il a encore laiſſé à ſa mort une petite ſomme pour être emploïée en aumônes ſelon ſon intention. Dans ſes charitez, comme dans toutes ſes autres actions, il vouloit être inconnu ; & ſa vie a été ſi retirée & ſi cachée, ſur-tout pendant ſes dernieres années, qu'il ne voïoit perſonne, hors les obligations de pratiquer la charité. Tout ſon tems étoit partagé entre la priére & la lecture, & quelquefois le travail de l'aiguille ; raccommodant lui-même ſon linge & ſes habits, afin d'épargner en toutes choſes dequoi donner aux pauvres. Il eſt mort comme

il

il avoit vêcu, tout occupé de Dieu qu'il ne cessoit de prier nuit & jour. Il a laissé quatre cens livres à ce Monastére, où il a désiré avoir sa sépulture. Il est inhumé dans l'Eglise à côté de l'autel de S. Laurent, avec cette épitaphe. JANVIER.

EPITAPHE.

Hic jacet PETRUS BOREL, *Bellovacensis, qui adolescentiâ sanctè decursâ, ritè promotus ad Sacerdotium, sed secum altiùs reputans muneris majestatem, & onus officii, in Monasterium hoc tùm desertum anno 1646. se proripuit studio sanctioris vitæ, in quo per biennium solitudine, silentio, abstinentiâ renovatus in aquilæ juventutem, instituendis ad pietatem & litteras pueris addictus, & animo gratuito & sollicitudine paternâ hoc officio strenuè functus, Monasterio redintegrato, Sacellanus additus est. Soli Deo & altari vacans, & optimâ parte quam elegerat aliquandò potitus, animarum curam quam humilitate deprecabatur, dignior charitate subiit, donec procellis temporum ejectus, in casam se recepit solus per annos octo, Deo soli serviens, sibi parcissimè ministrans, ut esset ipsi in re angustissimâ undè pauperibus daret, quibus de necessitudine suâ jugiter largitus, oblatis undequaque subsidiis aut repudiatis, aut ad egentiores translatis, vitâ durissimâ sibi usque similis, nec lethalis morbi molestiis interpellatus à Deo, quem invisibilem tanquam videns sustinuit,*

ICi repose Messire PIERRR BOREL, natif de Beauvais; qui après avoir saintement passé sa jeunesse fut élevé au Sacerdoce selon les régles de l'Eglise. Mais aïant fait de plus sérieuses réfléxions sur la grandeur & les obligations de cette dignité, il se retira en 1646. dans ce Monastére qui étoit alors désert, afin d'y mener une vie encore plus sainte. Après s'y être renouvellé pendant deux ans dans les exercices de la retraite, du silence, de l'abstinence, comme l'aigle renouvelle sa jeunesse, il fut chargé d'instruire quelques enfans & de les former à la pieté: ce qu'il fit avec un grand desintéressement, le zéle & l'application d'un vrai pére. Après le rétablissement du Monastére, il y exerça l'office de Chapellain, uniquement occupé de Dieu & du ministére de l'autel. Aïant passé quelque tems dans le repos & l'obscurité qu'il avoit choisis comme la meilleure condition, il fut obligé de prendre la charge de Confesseur que son humilité lui faisoit fuir, mais dont sa charité le rendoit parfaitement digne. Il s'en acquita jusqu'à ce que la persécution le chassa d'ici. Alors il se retira dans une cabane où il demeura seul huit ans entiers, tout appliqué au culte de Dieu, s'épargnant à soi-même tout ce qu'il pouvoit, afin d'avoir dans sa disette de quoi répandre dans le sein des pauvres, à qui il donnoit toûjours de son propre nécessaire. Les secours que des personnes charitables lui envoïoient de toutes parts, ou il les refusoit, ou il les renvoïoit à d'autres qui en avoient plus de besoin. Toûjours le même dans son austérité de vie, il la finit par une mort paisible le 28. Janvier 1687. âgé de 75. ans, sans que la violence d'une maladie mortelle pût interrompre son application à Dieu, qu'il eut toû-

JANVIER *nuit ſemper, exitu tranquillo ad eum migravit an.* 1687. *die* 28. *Janu. ætat.* 75.

Par M. DODART.

toûjours auſſi préſent, que ſi d'indiviſible qu'il eſt, il ſe fût rendu viſible en ſa faveur.

MADAME CHARLOTTE DE S. BERNARD DE SAINT-SIMON.

LE vingt-neuviéme jour 1672. mourut ma ſœur Charlotte de S. Bernard de S. Simon, âgée de cinquante-cinq ans, Religieuſe profeſſe du Convent des Annonciades des Dix-vertus en la ville de Roïe. L'amour d'une vie plus réguliére & plus pénitente l'aïant attirée dans nôtre Maiſon, elle y fut aſſociée avec la permiſſion de ſes Supérieurs. Depuis, elle a toûjours vêcu dans une obſervance exacte de la régle, & n'a ceſſé de ſe préparer à paroître devant l'Epoux.

MADAME ANGELIQUE DE S. JEAN ARNAULD, ABBESSE.

CE même jour 1684. mourut âgée de cinquante-neuf ans deux mois, la Mére Angelique de S. Jean Arnauld, Abbeſſe de ce Monaſtére. Elle avoit eu le bonheur d'y entrer dès l'âge de ſix ans; & d'y avoir été formée à la piété par les ſoins de la Mére Marie-Angelique & de la Mére Agnès, ſes illuſtres Tantes. Comme elle réüniſſoit en ſoi leurs qualitez naturelles, elle y réünit auſſi leurs vertus; & ces deux perſonnes ſi éclairées voïoient en elle de ſi grands talens & une grace ſi éminente, qu'elles la jugeoient digne de remplir leur place dès les premiéres années de ſa profeſſion; & qu'elles s'eſtimoient heureuſes de ce que le bien qu'elles avoient tâché d'établir, ſeroit un jour dignement maintenu par ſon zéle & par ſon exemple.

Quoiqu'elle eût quitté le monde avant que de le connoître, elle comprit néanmoins parfaitement par la lumiére que Dieu lui donna, & par le triſte exemple des autres, de quels périls elle avoit été délivrée; & la reconnoiſſance qu'elle en eut, augmenta juſqu'à la mort. Elle crut que Dieu lui avoit pardonné toutes

toutes les fautes que sa Grace l'avoit empêchée de commettre; JANVIER
& elle fut aussi humble que si elle les eût commises. Elle estima infiniment le bonheur de pouvoir être toute à Dieu, & de n'avoir point le cœur partagé. Cette parole que S. Augustin dit aux vierges chrétiennes, qu'il ne leur est pas permis d'aimer J. C. avec mesure, puisque leur esprit est libre de tout autre soin, & que leur cœur est délivré de la dure nécessité d'aimer autre chose que lui, la transportoit d'une sainte joïe. Mais cette joïe étoit mêlée d'une vive crainte de ne pas remplir tous les devoirs d'un état si élevé : & dans les instructions qu'elle donnoit aux novices, dont elle eut la conduite pendant vingt ans, elle leur représentoit souvent, que tout doit être digne de Dieu dans une vierge qui lui est consacrée ; qu'il arrive quelquefois qu'après avoir renoncé à des attachemens légitimes, on leur en substituë d'inutiles ou de dangereux ; que l'on s'aime avec autant de péril, qu'il y en auroit à aimer le monde ; qu'il faut éteindre toutes les passions, de peur qu'elles ne reviennent toutes ; que les distractions des autres sont des infidélitez dans une vierge ; que c'est inutilement que l'on se détache de bien des choses, si l'on ne met J. C. à leur place ; & qu'en un mot il n'y a que la charité qui soit la virginité du cœur, selon S. Augustin, & que le trône de la charité doit être l'humilité.

Elle ne mettoit point de bornes à ses obligations ; parce qu'elle n'en mettoit point à la miséricorde de Dieu. Comme elle étoit persuadée que le moindre bien lui étoit impossible sans la Grace; elle croïoit au contraire que tout lui seroit facile avec son secours. Elle trouvoit un vrai orguëil à se croire capable même de peu, parce que cette confiance est humaine ; & une fausse humilité à se croire incapable d'une plus grande perfection, parce que cette défiance est injurieuse à J. C. Elle étoit convaincuë que c'étoit la timidité & le défaut de foi qui limitoient les graces, en resserrant trop le cœur ; & qu'au lieu d'une vie languissante & foible, on feroit des prodiges, si l'on osoit tout espérer de Dieu, qui fait tout avec une égale facilité. Enfin elle avoit pour maxime, que les devoirs extérieurs ont des bornes ; mais que les vertus intérieures n'en ont point, & que nôtre justice consiste à gémir de ce qu'elle est toûjours imparfaite.

On auroit dit néanmoins qu'elle eût porté le même jugement des exercices de la pénitence ; tant ses austéritez étoient gran-

JANVIER des, malgré la foiblesse de son corps & son innocence. Mais elle vouloit se rendre tout-à-fait indépendante des sens, en les accoûtumant à se priver de tout. Elle disoit que les Saints ont fait peu d'état de la virginité, si elle n'est accompagnée de la mortification & des larmes; que le sacrifice est imparfait, si la pénitence n'immole le corps en même tems que la charité doit sacrifier le cœur; & que le moindre plaisir qui n'est pas nécessaire, peut ternir l'éclat de la pureté. Mais elle estimoit peu une mortification extérieure qui laisse l'ame impunie, & qui venge sur le corps qui est moins coupable, des fautes que l'on aime encore & que l'on entretient. Elle n'étoit ni occupée ni remplie de ses penitences. Ses austéritez suivoient naturellement l'inclination qu'elle avoit à souffrir, sans l'amuser & sans la distraire; & elle eût crû retomber dans ce qu'elle vouloit éviter, si, pour réduire son corps en servitude, elle eût perdu la liberté de l'esprit. Son courage étoit toûjours au-dessus de son devoir: mais son amour pour la vérité étoit sa grande vertu.

Elle la regardoit comme le précieux dépôt de l'Eglise, & comme le trésor particulier de chaque fidéle. Elle avoit un profond respect pour toutes les personnes qui étoient assez heureuses de la défendre. Elle eût voulu leur en témoigner sa reconnoissance par toutes sortes de voïes; & sa plus sensible consolation étoit de leur en pouvoir donner ou par ses lettres ou par d'autres secours. Elle aimoit sa famille, & honoroit cette Maison principalement parce que la vérité y étoit connuë, & que l'on avoit eu le bien de souffrir quelque chose pour ses intérêts. Le tems de son exil & de sa dure captivïté lui parut toûjours le plus précieux de toute sa vie; & elle gémissoit lorsque l'impatience & les plaintes des personnes qui étoient attachées à la vérité, deshonoroient leurs souffrances. Elle vouloit au-moins qu'on les endurât dans l'humilité & le silence; que si l'on n'avoit pas assez d'amour pour en rendre graces, on ne prévint point la justice de Dieu en se hâtant de se la faire à soi-même; & que l'on prît garde à ne pas devenir plus coupable par l'orguëil & le mépris de ceux qui n'aiment pas la vérité, qu'ils ne le sont eux-mêmes par leur aveuglement ou leur injustice.

Sa tranquillité au milieu des passions injustes des hommes venoit de sa lumiére, qui lui découvroit que Dieu préside à tout, &

& qu'il accomplit ses desseins par les volontez mêmes de ceux qui osent les combattre. Il y a un ordre admirable, disoit-elle souvent, dans ce qui ne nous paroît qu'une confusion & qu'un desordre ; & il faut attendre que tout l'ouvrage soit fini, pour en voir les proportions & la beauté. Il est aisé de remarquer la main de Dieu dans ce que les hommes font de bien ; mais la foi consiste à adorer sa sagesse & sa bonté dans la permission qu'il donne aux injustes de faire le mal : & c'est même, continuoit-elle, un effet de sa miséricorde sur nous, de nous avoir appris par nos afflictions à devenir sensibles aux afflictions de l'Eglise. JANVIER.

Elle l'aimoit d'un amour si fort & si tendre, que tout ce que l'on peut avoir d'attachement pour une mére, n'est qu'une foible image de son amour propre pour cette chaste Epouse de J. C. Elle etoit pénétrée de ses maux, & ne pouvoit être consolée que par ses succès. Elle craignoit pour tous ses périls, elle prioit pour tous ses besoins ; & elle demandoit souvent à la communauté qu'elle unît ses gémissemens aux siens. Son extrême sensibilité sur ce point répondoit à son indifférence pour tout le reste ; & elle regardoit le peu de sentiment que l'on a de ce qui arrive maintenant à l'Eglise, comme une marque que l'on n'appartient point à cette Eglise éternelle qui doit régner dans le ciel. Le respect qu'elle avoit pour elle, lui en inspiroit pour tous les usages anciens & pour cette pure & sainte Discipline, dont ses enfans ne sont plus guéres capables. Elle tâchoit d'en rétablir tout ce qui étoit en son pouvoir ; & ce fut elle qui commença à porter le jeûne du Carême jusqu'au soir, après en avoir obtenu la permission de la Mére Agnès*, & qui servit elle-même d'exemple à ses autres sœurs. C'est à elle aussi que nous sommes redevables de la liberté qu'on nous a laissée de reciter le Psautier chaque semaine, conformément à nôtre Régle ; quoique nous suivions dans le reste de l'Office les rits de l'Eglise de Paris. Elle ne put dissimuler sa joïe d'avoir rétabli cette ancienne observance. Mais cette joïe venoit aussi d'une autre source ; c'est qu'elle avoit un grand amour pour les Pseaumes ; & Dieu lui en avoit donné une si profonde intelligence, accompagnée d'un sentiment de piété si vif & si tendre, qu'elle ad-

 miroit

* La Mére Marie-Angelique, selon quelques mss.

JANVIER miroit que l'on pût être ſans ardeur en les recitant.

Elle y avoit appris quel étoit le fonds de ſa miſére ; combien ſes beſoins étoient preſſans ; combien tous les appuis humains ſont inutiles ; & combien la miſéricorde de Dieu eſt grande ſur les humbles & ſur les pauvres. Elle gémiſſoit avec le Prophéte ; elle loüoit Dieu avec lui ; & elle ſe trouvoit heureuſe de pouvoir offrir à Dieu des priéres dont il étoit lui-même l'auteur. La lumiére qu'il lui avoit donnée pour entendre les autres livres de l'Ecriture, étoit extraordinaire ; & c'étoit une récompenſe de ſon amour & de ſon humilité : car elle étoit entrée dans la vérité par la charité ; & elle étoit du nombre de ces petits à qui tous les myſtéres ſont ouverts. C'étoit auſſi un effet de ſa méditation continuelle ſur la loi de Dieu, dont elle faiſoit ſes chaſtes délices ; ſe nourriſſant avec avidité de ces divines paroles qui nourriſſent la foi & l'eſpérance d'une ame fidéle. Elle y cherchoit ſa conſolation dans toutes ſes peines ; & elle y trouvoit toûjours de quoi nourrir ſa patience, & de quoi faire croître ſon amour. Elle s'étoit rendu comme propres & naturelles les expreſſions de l'Ecriture ; & ſes diſcours avoient quelque choſe de ſa force & de ſon onction divine.

Elle parloit ordinairement ſans avoir eu le loiſir de s'y préparer ; mais c'étoit toûjours d'une maniére qui enlevoit, & qui attendriſſoit tous ceux qui l'entendoient. La grandeur des choſes qu'elle diſoit, étoit ſoûtenuë par une éloquence majeſtueuſe, mais naturelle, & dont tous les mouvemens étoient touchans, parce qu'ils étoient ſincéres. Elle expliquoit les plus ſublimes véritez avec une facilité, qui leur conſervoit toute leur dignité, en les abaiſſant juſqu'aux plus foibles & aux plus ſimples : & comme tout ce qu'elle diſoit, étoit grand & ſolide ; plus elle ſe rendoit intelligible, plus elle étoit admirée. Mais c'étoit ce qui faiſoit ſa douleur ; car elle eût voulu diſparoître aux yeux de ſes ſœurs, & s'effacer dans leur eſprit, afin que Dieu ſeul fût reſpecté dans ce qu'elle leur diſoit de ſa part ; & que toute leur attention ſe portant aux véritez, elles négligeaſſent le canal par lequel elles ſe répandoient.

La grace que Dieu avoit attachée à ſes diſcours, ſe faiſoit encore plus ſentir dans les entretiens particuliers avec des perſonnes dont elle connoiſſoit la piété ; mais qui avoient beſoin d'être ſoûtenuës : car après l'avoir entenduë, on étoit diſpoſé

à

à tout, & l'on trouvoit tout facile. Sa foi en inſpiroit aux autres ; & ſon ardeur toûjours vive & toûjours brûlante ſe communiquoit ſi ſenſiblement, que l'on eût toûjours ſenti de la conſolation dans ſon devoir, ſi l'on avoit toûjours eu celle de l'entretenir.

Elle avoit une idée de la grandeur & de la ſainteté de Dieu, qui la tenoit toûjours abaiſſée en ſa préſence. Elle trouvoit par tout des ſujets de loüer & d'adorer ſa ſageſſe. Tout lui étoit une occaſion de le benir & de lui rendre graces ; & elle apprenoit à ſes ſœurs qu'on le peut reconnoître à tout, quand on eſt bien attentif. Mais c'étoit particuliérement dans les choſes qui avoient rapport à ſa gloire & à la Religion, qu'elle n'en voïoit point d'indifférentes ni de petites. La majeſté de Dieu annobliſſoit tout : & lors même qu'elle ne s'appliquoit qu'à rendre ſes reſpects aux Reliques de ſes ſerviteurs, en les mettant dans des lieux décens, il étoit défendu de la diſtraire pour aucune affaire.

Par un effet tout contraire de ſa lumiére, elle ne voïoit rien de grand dans les dignitez & les emplois du ſiécle, que le danger qui en eſt inſéparable. Elle trembla pour M. de Pomponne ſon frére, lorſqu'il fut élevé à la charge de Secrétaire d'Etat ; & elle ſentit de la joïe, lorſqu'elle le vit en ſûreté par ſa diſgrace. Toutes les ſituations lui paroiſſoient égales dans cette vie. Elle n'étoit occupée que de cette terrible diſtinction que Dieu mettra entre ſes enfans & ſes ennemis ; & elle comptoit comme n'étant déja plus, tout ce qui n'étoit pas éternel.

Sa piété étoit ſolide, égale, conſtante, ſoûtenuë par une lumiére divine, & non par un ſentiment paſſager ; jamais abatuë par les contretems, jamais diſſipée par une vaine joïe ; indépendante des divers états, & ſe ſoûmettant à tous les évenemens. Elle étoit éloignée de la ſuperſtition, parce qu'elle étoit éclairée ; & de cette orguëilleuſe dureté que l'on appelle injuſtement force d'eſprit, parce qu'elle étoit humble. La voïe commune de la foi étoit l'unique qu'elle aimoit, & qui lui parût ſans danger ; & elle penſoit que pour ſe diſtinguer utilement, il ne falloit ſe diſtinguer que par une humble ſimplicité. Le grand objet de ſa piété étoit J. C. Il en étoit le fondement ; il en étoit la fin. La charité infinie par laquelle il s'eſt fait homme, la raviſſoit, & la faiſoit fondre en actions de graces. Le tems deſtiné

JANVIER tiné par l'Eglise à l'attendre & à se préparer à sa naissance, avoit pour elle quelque chose de plus saint & de plus touchant que les autres ; & c'étoit parce qu'il avoit un plus grand rapport à la disposition continuelle de désir & d'attente, où elle étoit à l'égard de son Epoux.

Cette vie dans toute sa longueur ne lui paroissoit qu'une seule nuit ; ou une veille de quelques heures. Elle parloit de l'autre, comme si elle y eût déja touché ; & elle regardoit les commencemens de chaque maladie comme des nouvelles de sa liberté ; croïant au contraire dans la convalescence qu'on la renvoïoit dans une triste prison, après lui avoir montré de loin un païs de lumiére & de délices. Son espérance néanmoins n'étoit pas sans fraïeur. Elle craignoit les jugemens de Dieu ; parce qu'elle en connoissoit la sainteté. Elle savoit qu'il examine avec jalousie les plus secrets désirs de ses épouses ; & elle étoit si intimidée par cette pensée qui ne la quittoit point, qu'elle paroissoit à bien des gens trop sérieuse & trop fermée. Mais les personnes qui ont eu part à sa confiance & à son amitié, savent jusqu'où alloit sa tendresse & sa reconnoissance, & avec quelle bonté elle partageoit avec elles leurs afflictions & leurs inquiétudes.

Il est vrai qu'elle retranchoit de l'amitié tout ce qui est inutile pour le salut, & qu'elle ne pouvoit souffrir que ses sœurs & ses amies s'attachassent trop à elle, ni qu'elles lui donnassent dans leur cœur une place qu'elle vouloit consacrer à J. C. Mais c'étoit là une preuve de sa justice, & un effet de cette sincére humilité que Dieu lui avoit donnée, pour servir de contrepoids aux qualitez éclatantes dont il l'avoit revêtuë.

Elle avoit pour bien écrire & pour bien parler une facilité inimitable. Les arts lui étoient comme naturels ; tant elle y avoit d'adresse & de disposition. Son discernement & le goût qu'elle avoit pour les bonnes choses étoit exquis. Elle savoit tout ce qu'il y a de plus important & de plus utile dans la science ecclésiastique ; & elle n'avoit mis de bornes aux autres sciences que par modestie.

Cependant l'humilité anéantissoit tout cela à ses yeux, & ne lui en montroit que le péril. Elle disoit souvent, sans penser qu'on lui en dût faire l'application, qu'elle ne trouvoit dans les qualitez éclatantes, qu'un sujet d'humiliation ; parce qu'elles

les portent naturellement à l'orgueil, qui eſt le plus humiliant JANVIER
de tous les vices, & qui doit faire plus de honte à des miſérables & à des pauvres tels que nous ſommes : qu'il eſt vrai qu'avec la Grace on peut faire un ſaint uſage de ſes talens extérieurs ; mais que cette grace eſt fort rare, au lieu que l'abus en eſt ordinaire : que c'eſt une tentation continuelle dans un état d'une continuelle foibleſſe ; & que l'on doit s'eſtimer malheureux d'être expoſé pour le peu que l'on a, à perdre tout en perdant celui qui ne ſauve que les humbles.

Si elle eût été capable de jalouſie, elle n'en eût été touchée qu'à l'égard de ces perſonnes qui ſont riches au-dedans, ſans avoir d'autres qualitez extérieures que l'obéïſſance & la docilité. Elle aimoit ſi fort la ſimplicité & les talens médiocres, qu'elle n'examinoit dans les poſtulantes & les novices, que la vocation & la piété. Tout le mérite à ſes yeux dépendoit de cela ; & elle étoit peut-être en ce point ſéduite par ſon humilité, qui la rendoit trop indulgente. Elle diſoit ſouvent que le prix de toutes choſes venant uniquement de l'eſprit de Dieu & de ſa Grace, c'eſt une fort mauvaiſe régle, que d'en juger par la perfection extérieure, ou par la facilité avec laquelle on le fait : que l'on doit rougir de la complaiſance que l'on y prend ; & qu'il n'y aura que les actions des humbles qui ne ſeront point conſumées par le feu qui anéantira toutes choſes. Ainſi elle avoit pour maxime de ne jamais rien dire à ſon avantage, & de donner peu de loüanges aux autres, de peur de s'en attirer. Il étoit néanmoins difficile qu'elle pût les éviter ; mais elle ſavoit ou les interrompre avec adreſſe, ou les faire ceſſer avec toute l'autorité d'une humilité offenſée.

On peut juger ſur ces diſpoſitions avec quelle douleur elle ſe voïoit élevée à la prémiére place de la communauté. Mais, comme cette douleur découvroit ſa vertu, elle s'efforçoit de la diſſimuler, de crainte qu'elle ne lui fît honneur : & elle ſe contentoit d'en parler à Dieu & à quelques amies ; ne voulant pas d'ailleurs que ſon affliction en donnât à ſes ſœurs. Sa charité pour elles étoit tendre, mais ferme & éclairée. Elle s'épanchoit vers les foibles, mais pour les ſoûtenir, & non pour s'affoiblir avec elles. Sa compaſſion pour les malades étoit extrême ; & cependant elle les prioit de ſe ſouvenir qu'elles étoient pénitentes dans tous les états ; qu'elles devoient uſer des remédes
par

JANVIER par respect pour les desseins de Dieu sur leur vie ou leur mort, qui étoient inconnus, mais sans y mettre leur confiance, & sans avoir d'empressement pour la santé; & qu'elles seroient fort à plaindre, si elles laissoient affoiblir leur piété par une épreuve qui devoit la rendre plus pure.

Sa crainte que le relâchement ne s'établît peu-à-peu, étoit extrême. Tout est important, disoit-elle, dans une sainte Maison. Les petites choses conservent les grandes; & c'est la fidélité à la lettre qui empêche que l'esprit ne s'éteigne & ne se retire. Nous l'avons perduë trop tôt, & avant qu'elle eût achevé la derniére année de son second triennal. Dès le commencement de sa maladie, elle fit paroître combien elle étoit préparée à remettre sa vie & son esprit entre les mains de son Epoux; lors qu'après s'être mise à genoux pour plier son voile, & après l'avoir baisé, elle lui rendit graces, de ce qu'elle l'avoit reçû à pareil jour, il y avoit quarante ans; & lui témoigna qu'elle étoit prête à lui remettre cette marque de sa consecration & de son alliance, pour entrer dans une autre plus heureuse & plus parfaite. Elle est inhumée à la porte du côté gauche du chœur, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic sita est Mater ANGELICA ARNAULD DE STO. JOHANNE, *hujus Monasterii Abbatissa, in quo à teneris annis educata fuerat. Crevit cum eâ virginitatis amor, & penè adhuc infanti votum fuit ut Christo nuberet. Sacro velo donata virgo virginitatis amatrix, omnes sensus tantæ virtutis ornamento insigniri ità semper studuit, ut ipse incessus gravitatem & modestiam virginis spirare videretur. Dotibus ingenii magna, sed major contemtu: pretiosæ lampadis magnitudinem sola non magnifecit; hoc unum curavit, ut æterno*

ICi repose la Révérende Mére ANGELIQUE DE S. JEAN ARNAULD, Abbesse de ce Monastére, où elle avoit été élevée dès ses plus tendres années. L'amour de la sainte virginité crut en elle à proportion qu'elle croissoit en âge; & tous ses vœux lorsqu'elle n'étoit encore qu'enfant, furent d'avoir J. C. pour Epoux. Aïant reçu le voile sacré, elle aima la virginité & travailla à faire que cette admirable vertu regnât de telle sorte sur tous ses sens, que son marcher méme sembloit respirer la gravité & la modestie d'une vierge. Elle fut grande par les rares qualitez naturelles dont Dieu l'avoit ornée; mais elle le fut encore davantage par le mépris qu'elle en fit. Elle fut la seule qui n'estima point la riche matiére de sa lampe enrichie de pierres précieuses; tout son soin & tout son désir n'étant que cette lampe fût remplie de l'huile du ciel. En qualité

terno oleo impleretur. Sponsa Christi amavit Ecclesiam Christi, lucris ejus gaudens & damnis mœrens, sicque omnia ejus sacramenta admirata est, ut vel fimbriam, vestimenti veneraretur: nihil parvum arbitrata quod ad Christum & Ecclesiam pertineret. Scientiam Scripturarum piâ meditatione magis quàm lectione consecuta, optimo interprete usa est amore Sponsi: in prosperis humiliter, in adversis fortiter, in parvis studiosè, in magnis & arduis magnificè se gessit. Pulsanti Sponso in magni morbi vehementiâ gaudens aperuit, & in morte quam horret natura, fide sensuum victrice acquievit, sperans se sponsum ex misericordiâ ejus laudaturam, quem imperfectè à se laudatum piè gemens querebatur. Obiit IV. Kal. Feb. 1684. annos nata 59.

Par M. HAMON.

lité d'épouse de J. C. elle aima son Eglise, dont les avantages faisoient sa joïe & les pertes sa douleur. Tous ses mystéres la tenoient dans une telle admiration, qu'elle respectoit jusqu'aux franges de ses vêtemens, & qu'elle ne pouvoit regarder rien comme peu important de tout ce qui regardoit J. C. & son Eglise. Elle avoit acquis une grande lumiére dans l'intelligence de l'Ecriture sainte, plus par la piété de ses méditations & par l'onction intérieure, que par l'assiduité de la lecture; & son amour pour son Epoux fut l'excellent & unique interpréte dont elle se servit pour la pénétrer. Elle fut humble dans la prospérité, constante dans l'adversité, exacte & vigilante dans les petites choses, magnifique dans celles qui étoient grandes & difficiles. Lorsqu'une maladie violente lui fit sentir que l'Epoux frappoit à la porte, elle lui ouvrit avec joïe; & sa foi la rendant victorieuse des sens, elle envisagea paisiblement la mort dont la nature a tant d'horreur; espérant que ce seroit alors que par la miséricorde de Dieu elle seroit en état de loüer bien plus parfaitement son Epoux, qu'elle se plaignoit toûjours avec gémissemens d'avoir loüé d'une maniére trop imparfaite. Elle est morte le 29. Janv. 1684. âgée de 59. ans.

GUI ET PHILIPPE DE MONFORT.

LE trentiéme jour mourut Gui de Monfort, mari de Briande ou Brienne de Besne, & pére de deux Religieuses de ce Monastére, auquel il donna à perpétuité vingt sols *parisis* de rente annuelle, à prendre le jour de S. Remi sur ses revenus de Gometh.

Ce même jour nous faisons mémoire de Philippe de Monfort fils du précedent, qui en 1231. nous donna quinze liv. de rente à perpétuité sur la Prévôté de la Ferté-Aalès, en considération de sa sœur Petronille ou Perronnelle, Religieuse de cette Maison.

M. GALLOT, THEOLOGAL DE MORTAING.

JANVIER CE même jour 1636. mourut Messire Thomas Gallot, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Théologal en la ville de Mortaing. Au commencement de nôtre Réforme il nous rendit de grands services par ses conseils & ses saintes exhortations; nous instruisant des mystéres de nôtre Religion, dont nous avions alors peu de connoissance. Il étoit comme le Directeur de toute la Maison, & recevoit avec beaucoup de bonté toutes les sœurs qui avoient recours à lui dans leurs besoins. Le désir qu'il avoit de contribuer à l'avancement spirituel des ames, le faisoit souvent venir en ce Monastére; & comme il avoit beaucoup de charité, & qu'il étoit fort intérieur & intelligent dans les voïes de Dieu, il nous étoit toûjours fort utile. Sa vie étoit d'un grand exemple pour tout le monde, mais surtout pour les Ecclésiastiques. Il avoit un grand zéle à combattre les vices, & à porter les ames à la crainte & à l'amour de Dieu. Sa compassion à soulager les miséres des affligez, le faisoit regarder comme le pére des pauvres. Une vie si chrétienne fut couronnée par une heureuse mort; aïant témoigné jusqu'à la fin de grands sentimens d'amour de Dieu, de confiance en sa miséricorde & en la protection de la sainte Vierge. Il a laissé après sa mort des marques de l'humilité qu'il avoit pratiquées pendant sa vie; aïant ordonné qu'on l'enterrât au bas de l'Eglise.

MADEMOISELLE BERNARD.

CE même jour 1641. mourut en nôtre Maison de Paris Catherine Bernard, Demoiselle du païs de Brie, qui dès son entrée aïant été trouvée un sujet fort capable, a néanmoins passé près de cinq ans sans recevoir l'habit pour des raisons qui ne dépendoient pas d'elle. Attribuant ce retardement à son indignité, elle l'a accepté avec une entiére soûmission. Quand on lui demandoit, s'il ne lui ennuïoit pas de ne point prendre l'habit? elle répondoit, qu'il n'étoit pas encore tems d'en parler, parce

parce qu'elle n'étoit pas encore convertie. Elle désiroit cepen- dant beaucoup de se voir Religieuse ; & elle étoit aussi fidéle à suivre toutes les observances, que si elle eût été déja professe. Elle s'est renduë recommendable pour sa charité envers les malades & les enfans, qu'elle servoit avec toute la douceur possible, & tant d'affection qu'elle leur gagnoit le cœur. Elle avoit une grande simplicité & beaucoup de candeur ; se faisant connoître soi-même à la Maîtresse des Novices, comme elle faisoit à son Confesseur. Son amour pour le travail étoit si ardent, qu'il la portoit à entreprendre avec courage des choses qui étoient au-dessus de ses forces, sans avoir égard à ses infirmitez qui étoient grandes & presque continuelles. Elle étoit tellement attachée à nôtre Maison, que la crainte d'en sortir a été, comme il y a sujet de le croire, la cause de sa mort : car une personne qui avoit autorité sur elle, lui aïant fait la proposition de choisir un autre Institut moins austére que le nôtre ; parce qu'elle ne pouvoit pas demeurer plus long-tems ici, elle y résista avec beaucoup de larmes, & fut si fort saisie que peu de jours après elle tomba dans une violente colique qui lui dura trois jours. Dans ses extrêmes douleurs elle invoquoit souvent le saint nom de Dieu, & lui disoit plus de cœur que de bouche, que si elle revenoit en santé, elle l'aimeroit bien mieux qu'elle n'avoit fait par le passé. Nôtre Confesseur, homme fort éclairé, qui avoit entendu sa confession génerale, où elle lui avoit déclaré jusqu'aux moindres mouvemens de son ame, a assûré que Dieu l'avoit conservée dans l'innocence de son baptême. Elle est morte à l'âge de vingt-sept ans.

LA SOEUR CATHERINE DE Ste. EUGENIE GUELLART.

CE même jour 1668. mourut ma sœur Catherine de sainte Eugenie Guellart, Religieuse converse professe de ce Monastére. Dès sa jeunesse elle avoit dessein de se consacrer à Dieu dans le cloître ; mais elle se trouva engagée d'assister une de ses sœurs, qui eut pendant plusieurs annees des maladies extraordinaires. Elle s'en acquita avec un soin infini, & lui procura tous les secours & les remédes qu'on y pouvoit apporter, sans avoir égard à la dépense, quoiqu'elle n'eût de revenu que ce

JANVIER que lui produisoit son travail. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, elle ne pensa plus qu'à exécuter son prémier dessein; & quoiqu'elle fût d'une naissance fort médiocre, elle ne laissa pas d'avoir des engagemens à rompre; parce que plusieurs personnes riches qui avoient de l'affection pour elle, la vouloient retenir près d'elles, lui promettant des avantages considérables. Mais le désir de se donner toute à Dieu & de ne vivre que pour lui, lui fit refuser toutes leurs offres.

On a toûjours remarqué en elle beaucoup de piété, une entiére obéïssance envers ses Supérieurs & une grande charité pour tout le monde, particuliérement à l'égard des malades qu'elle servoit avec une douceur & une tendresse qui les consoloient. La derniére avanture de sa vie a fait voir qu'elle avoit Dieu bien avant dans le cœur. Ce fut lorsqu'allant un soir sans lumiére à la lecture de Complie, elle tomba de l'escalier qui descend au chapitre, & alla donner contre une pierre de taille qui lui enfonça le crâne, & fit une ouverture d'où il sortit une si grande abondance de sang, qu'elle en étoit toute couverte. La prémiére pensée qui lui vint dans ce triste accident, comme elle nous l'a dit depuis, fut de dire : La volonté de Dieu soit faite. Celles qui la suivoient ne voïant que du sang, & aïant oüi le retentissement d'un si grand coup, sans qu'elle eût jetté le moindre cri, crûrent qu'elles la trouveroient morte. Néanmoins s'étant relevée, elle remonta en s'appuïant, sans faire paroître ni inquiétude ni émotion. Aussi-tôt on lui fit les opérations nécessaires, où elle souffrit d'extrêmes douleurs avec une patience héroïque.

Depuis le premier moment de sa chûte jusqu'à la fin de sa vie, ce qui dura vingt-cinq jours, elle fut dans une paix d'esprit qui donnoit de l'admiration. Quoiqu'elle conservât tout son jugement, & qu'elle s'apperçût de l'étonnement extraordinaire que le Médecin, le Chirurgien & les autres personnes qui la voïoient panser, témoignoient dans les accidens sans exemple qui lui arrivoient, la substance même de son cerveau sortant en assez grande quantité par sa plaïe, elle ne s'en émut jamais, & n'en perdit point sa tranquillité : de sorte qu'elle en paroissoit moins touchée que si cela se fût passé en un autre. Elle ne demanda jamais comment alloit sa plaïe; ce que l'on en pensoit; si l'on croïoit qu'elle en mourût ou non. Mais lorsque les Médecins

decins eurent jugé que le mal étoit déſeſpéré, on l'en avertit, JANVIER
afin qu'elle-même offrît à Dieu le ſacrifice de ſa vie. Cette nouvelle ne l'émut pas plus que tout le reſte. Seulement elle répondit : La volonté de Dieu ſoit faite. C'eſt là la prémiére parole que j'ai proférée après ma chûte ; & j'eſpére que Dieu me fera la grace que ce ſoit la même que je dirai juſqu'à la mort.

Elle regardoit les maux qu'elle ſouffroit comme le commencement de ſon purgatoire, & déſiroit de paſſer bien-tôt de celui où elle étoit naturellement & qu'elle eſtimoit peu de choſe, dans le grand purgatoire qui la prépareroit à voir Dieu. Quinze jours avant ſa mort elle perdit entiérement la vûë, & elle ſouffrit ce nouvel accident avec la même tranquillité que tous les autres. Malgré l'état où elle étoit, & les défenſes des Médecins qui lui avoient interdit toute application d'eſprit, elle ne ſe pouvoit priver de la conſolation de prier Dieu, même vocalement. De ſorte qu'elle recitoit preſque continuellement diverſes priéres, qu'elle appliquoit avec choix à ſes beſoins ; invoquant ſur-tout fort ſouvent la ſainte Vierge & ſon Ange gardien, afin qu'ils l'aſſiſtaſſent à l'heure de ſa mort : ce qu'elle continua de faire tant qu'elle eut de la connoiſſance.

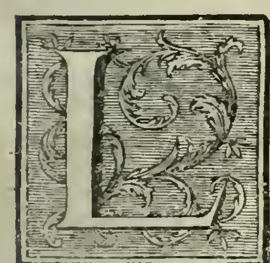


FEVRIER.



FÉVRIER.

M. DE LA GUETTE DE CHAZAI.



E prémier jour 1648. mourut Meſſire Henri de la Guette, Seigneur de Chazai, Maître des Requêtes honoraire, qui avoit une affection ſinguliére pour nôtre Monaſtére. Il en donna une grande preuve à la mort-même en choiſiſſant ſa ſépulture dans le cimetiére de nôtre Maiſon de Paris. Il nous a laiſſé par ſon teſtament quinze cens livres d'aumône. FEVRIER

LA SOEUR MAGDELEINE DE STE. MONIQUE BERGEVIN.

LE ſecond jour 1684. mourut ſœur Magdeleine de ſainte Monique Bergevin, Poſtulante converſe en ce Monaſtére; laquelle a fait voir un des plus grands exemples de perſévérance & d'attachement pour nôtre Maiſon, que l'on ait jamais vû. Aïant été admiſe au nombre des Poſtulantes, & ne pouvant néan-

FEVRIER néanmoins être reçûë Religieuse, bien-loin de se rebuter, elle se sentit un nouveau desir de finir ses jours parmi nous. C'est ce qui lui a fait passer plus de vingt-six ans dans cet état d'aspirante, sans rien relâcher de sa premiére ferveur.

MADAME MAGDELEINE DE Ste. CHRISTINE ARNAULD.

LE troisiéme jour 1649. mourut en nôtre Maison de Paris ma sœur Magdeleine de sainte Christine Arnauld, Religieuse professe de ce Monastére des Champs. Elle étoit fort chérie de MM. ses parens & autant attachée à la vanité qu'un enfant en est capable, lorsqu'à l'âge de neuf ans elle conçut un désir de se rendre Religieuse, si ferme & si constant que jamais elle ne s'en départit. A quinze ans elle prit l'habit avec de grands sentimens de piété, & deux ans après elle fit profession. Au bout de quelque tems Dieu l'affligea d'une fâcheuse infirmité, qui la rendoit incapable de suivre les exercices réguliers qu'elle affectionnoit beaucoup, sur-tout l'office divin. Mais elle avoit le secret d'y suppléer, en emploïant la plus grande partie du jour à des priéres particuliéres. Elle parloit de Dieu avec un zéle & une ardeur convenables au sujet, & ne se lassoit point de faire de bonnes lectures, où elle ne cherchoit autre chose que de croître de plus en plus dans l'amour de son divin Epoux. Pourvû que les livres lui enseignassent ce qu'il faut faire pour lui plaire, ils lui étoient tous égaux.

Morte à tout ce qui ne regardoit pas le bien de son ame, elle ne trouvoit d'agrément que dans les choses saintes. Quoique plongée dans des vapeurs qui lui montoient à la tête, & qui lui avoient fait oublier presque toutes choses, elle revenoit aisément à soi-même, si-tôt qu'on lui parloit de Dieu. Comme elle étoit sœur des Méres supérieures de cette Maison, & qu'elle les aimoit beaucoup, elle avoit un grand désir de les voir souvent & de leur parler de son intérieur. Mais leurs autres occupations leur étant un obstacle à lui donner cette satisfaction, elle ne s'en plaignoit point, s'estimant indigne que l'on prît aucun soin d'elle. Sa mortification alloit même jusqu'à se priver de voir MM. ses fréres, disant qu'elle les avoit quittez

pour

pour Dieu & qu'elle n'avoit presque plus que cette privation à lui sacrifier. Son amour de la pauvreté se remarquoit en tout, en ses habits, sa cellule, &c. & elle se réjoüissoit quand on la traitoit sans aucune distinction ou préference. FEVRIER

MADAME MARTINOZZI, PRINCESSE DE CONTI.

LE quatriéme jour 1672. mourut à Paris en odeur de grande piété, la serenissime Princesse Anne-Marie Martinozzi, Princesse de Conti, âgée de trente-cinq ans. Elle a sa sépulture à saint André-des-Arcs, où on lit la prémiere des trois épitaphes suivantes. Son cœur fut porté aux Carmelites de la ruë S. Jacques, où il repose avec la seconde épitaphe; & ses entrailles * furent enterrées dans ce Monastére, pour lequel elle avoit une affection très-particuliére. Elles sont au côté droit du chœur de nôtre Eglise avec la troisiéme épitaphe, où l'on a tâché de peindre comme dans les deux autres quelques traits des vertus héroïques de cette illustre & pieuse Princesse qui mérite les plus grands éloges.

EPITAPHES.

I.

A LA GLOIRE DE DIEU, ET A L'ETERNELLE MEMOIRE

D'ANNE-MARIE MARTINOZZI, Princesse de Conti, qui détrompée du monde dès l'âge de dix-neuf ans, vendit toutes ses pierreries pour nourrir durant la famine de 1662. les pauvres de Berri, de Champagne & de Picardie; pratiquant toutes les austéritez que sa santé put souffrir, demeura veuve à l'âge de vingt-neuf ans; consacra le reste de sa vie à élever en Princes chrétiens les Princes ses enfans, & à maintenir les loix temporelles & ecclésiastiques dans ses terres; se réduisit à une dépense très-modeste, restitua tous les biens dont l'acquisition lui étoit suspecte, jusqu'à la somme de huit cens mille livres, distribua toute son épargne aux pauvres dans ses terres & dans toutes les parties du monde; & passa soudainement à l'éternité, après seize ans de persévérance, le quatriéme Février 1672. âgée de trente-cinq ans.

Priez Dieu pour elle.

Loüis-Armand de Bourbon, Prince de Conti, & François-Loüis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, ont posé ce monument.

I II.

* Après la destruction de P. R. elles furent transportées à S. André-des-Arcs.

II.

FEVRIER *Hic jacet cor clarissimæ & potentissimæ Principis* ANNÆ-MARIÆ MARTINOZZIÆ, *viduæ celsissimi & potentissimi Principis Armandi Borbonii, Principis de Conti; quod à mediâ sui parte illustrissimi ac charissimi conjugis obitu separatum, tantùm Christo gemuit, donec sponso & Deo redderetur, quem unum uterque amaverat. Nullum in eo mundi amor locum habuit. Hoc altare Deo sacrum nullo alio igne caluit, quam Dei. Amor Christi, amor sponsi, amor liberorum & Ecclesiæ illud sibi vindicârunt. Charitas hujus cordis natura est, postquàm à Christo creatum est in operibus bonis, quibus plenum perfectè Deo vivere cœpit, moriens mundo & sensibus qui suam illi lucem abscondebant. Si cor christianum moreretur, obiit prid. Non. Feb. 1672. æt. 35.*

ICi repose le cœur de très-illustre & très-puissante Princesse ANNE-MARIE MARTINOZZI, veuve de très-haut & très-puissant Prince Armand de Bourbon, Prince de Conti. Cœur qui séparé de la moitié de soi-même par la mort du serenissime Prince son très-cher mari, ne soûpira plus que pour J. C. jusqu'a ce que réüni à son Epoux il retournât dans le sein de Dieu, que l'un & l'autre avoient aimé uniquement. Cœur qui jamais ne fut soüillé par l'amour profane. Cœur qui fut comme un autel consacré à Dieu, où jamais il ne brûla d'autre feu que le feu divin. Cœur tout occupé de l'amour de J. C. & de l'Eglise, de son époux & de ses enfans. Cœur à qui la charité fut comme une seconde nature, depuis que J. C. l'eut créé dans les bonnes œuvres. En étant rempli, il commença de vivre parfaitement pour Dieu, & de mourir au monde & aux sens qui n'avoient plus rien d'éclatant à ses yeux. Si un cœur chrétien peut mourir, celui-ci cessa de vivre a l'âge de 35. ans, le 4. Février 1672.

III.

Hoc lapide clausa viscera ANNÆ-MARIÆ PRINCIPISSÆ DE CONTI, *justorum resurrectioni inhabitans Christi Spiritus servat, quæ semel in ipso ætatis flore igne divino incensa, uni dehinc Deo spirârunt. Viscera misericordiæ totum orbem charitate complexa, per quæ miserorum & egentium ubique terrarum viscera requierunt: viscera pietatis, non mollis illius & fluxæ, non mundum inter & Deum nutantis, sed stabilis ac robustæ, cui totus pro nihilo mundus esset, Deus*

SOus cette pierre sépulcrale reposent les entrailles d'ANNE-MARIE PRINCESSE DE CONTI, que le S. Esprit, dont elles sont le temple, réserve au grand jour de la résurrection. Dès un âge peu avancé étant une fois enflammées du feu divin, elles ne respirérent plus que pour Dieu. Entrailles de miséricorde, qui dans l'étenduë de leur charité embrassoient tout l'Univers, & qui ont procuré par-tout de grands soulagemens à ceux qui étoient dans la misére & dans le besoin. Entrailles d'une piété, non lâche, non passagére, ou flottante entre Dieu & le monde; mais ferme & constante, aux yeux de laquelle le monde entier n'étoit rien, & Dieu étoit tout. Unique-

Deus omnia: quæ id unum curaret nosse quid Dei voluntas ferret, quam semel compertam, sine ullâ animi renitentis luctâ toto cordis impetu sequebatur, humanorum judiciorum & eventuum unicè secura; quæ cuncta pondere charitatis raperet ad Deum, ac Deo consecraret, opes, honores, familiam, liberos: hæc vita, hi mores MARTINOZZIÆ *fuerunt. Hæc terris decedens secum abstulit, cum cæteras, quas meritè contemsit, corporis ac fortunæ dotes mortis inclementia sibi vindicet. Obiit, &c.*

Anna-Genovefa Borbonia ejus glos mutuæ charitatis monimentum posuit.

Par M. DODART.

Uniquement occupée cette piété à connoître ce que Dieu demandoit d'elle; si-tôt qu'elle l'avoit connu, elle l'exécutoit avec ardeur sans la moindre résistance, & sans se mettre en peine du jugement qu'en porteroient les hommes, ou de ce qui en pourroit arriver. Richesses, honneurs, famille, enfans, tout étoit heureusement entraîné par le torrent de sa charité qui savoit tout rapporter à Dieu & lui en faire un sacrifice. Telle fut la vie, telles furent les mœurs de la Sérénissime Princesse MARTINOZZI, qui sortant de ce monde, emporta avec elle le mérite de tant de bonnes œuvres; tout le reste, comme les dons du corps, & les avantages de la fortune, qu'elle avoit méprisez par vertu, étant tombé au pouvoir de la mort & de ses suites. Elle mourut, &c.

La Princesse Anne-Geneviéve de Bourbon sa Belle-sœur, a fait poser ce monument pour marque de l'union mutuelle qui étoit entr'elles.

MADAME MAGDELEINE DE JESUS-CHRIST DU RUBLE.

LE cinquiéme jour 1633. mourut en nôtre Maison de Paris ma Sœur Magdeleine de Jesus-Christ du Ruble, Religieuse professe de ce Monastére des Champs. Elle s'y retira à l'insû de sa mére qu'elle quitta avec beaucoup de courage, craignant qu'elle ne traversât son pieux dessein, si elle lui en parloit; parce qu'elle en étoit aimée très-tendrement. Elle aimoit réciproquement sa mére : mais depuis son entrée dans le cloître elle ne fit plus paroître aucune marque sensible de cette tendresse; comme aïant fait à Dieu un sacrifice de toutes choses. On remarquoit en elle une grande régularité, un silence exact, un recueillement intérieur, une gravité, une modestie, qui inspiroient de la piété à tous ceux qui la voïoient. Quoique foible & infirme, elle étoit toûjours prête à tout faire jusqu'aux travaux les plus pénibles. Elle avoit tant de dévotion à la sainte Communion, que dans ses maladies elle faisoit violence à son

FEVRIER mal, afin de pouvoir en approcher les jours qu'il étoit permis. De deux ans huit mois qu'elle a passez dans le cloître, elle a été près d'un an fort languissante; mais sans manquer de se rendre presque à toutes les observances, & d'y ajoûter même des austéritez de surérogation. Résoluë dès son entrée en Religion à faire un sacrifice de sa vie, contre l'avis d'un Médecin qui avoit jugé qu'elle n'y auroit point de santé, elle se mettoit fort peu en peine d'en abreger le cours. Elle a été quatre mois à l'Infirmerie, attendant continuellement sa derniere heure dans une paix profonde, une joïe toute spirituelle & un grand désir de se voir délivrée de la vie présente pour aller à Dieu.

M. RICHER, AVOCAT.

LE sixiéme jour 1659. mourut au Château de Vaumurier Me. Nicolas Richer Avocat en Parlement. Son inclination, ses talens, ses emplois l'avoient engagé bien avant dans le siécle: mais la grace du Liberateur, qui l'avoit choisi du milieu du monde, le sépara d'une nation corrompuë pour le faire passer dans la société sainte des enfans de Dieu. Malgré la curiosité naturelle de son esprit, fortifiée par une application assiduë à d'agréables, mais vaines études, il renonça pour jamais aux sciences profanes, & ne goûta plus que la simplicité des Ecritures divines. La cupidité, qui avoit jetté de profondes racines dans son cœur, céda bien-tôt à la douceur toute-puissante de la charité.

Dans le tumulte & l'embarras du Barreau, il entendit la voix du souverain Juge; & pénétré de crainte & d'amour, il rompit tout d'un coup les plus forts & les plus tendres engagemens de la nature, de l'intérêt & de l'habitude. Quoiqu'il fût chargé d'une nombreuse famille, il n'écouta point la chair ni le sang. Il s'éleva par la foi au-dessus des sens & de la raison; & pour l'établissement légitime de ses enfans, il espéra infiniment davantage de la bonté & puissance de celui qui est le pére des orphelins, que de son industrie & de son travail. Il fut persuadé que l'héritage le plus sûr & le plus précieux qu'un pére peut laisser à ses enfans, c'est la protection du Seigneur & le bon exemple. Ainsi, ne quittant sa maison que pour suivre Dieu qui l'appelloit

pelloit à la pénitence & à la retraite, il abandonna moins sa famille qu'il ne la résigna à la divine miséricorde. FEVRIER

Ce ne fut pas là toute l'épreuve de ce Disciple de J. C. Après avoir renoncé à son bien & à ses enfans, l'occasion se présenta de renoncer à sa propre vie. Atteint d'une maladie longue & dangereuse dans un âge très-vigoureux, on le tenta souvent de descendre de la croix, & de quitter la solitude pour aller chercher du soulagegement à Paris. Mais il résista toûjours à ces tentations spécieuses & délicates; résolu de perdre son ame pour la sauver. Persuadé des avantages & de la nécessité de la croix, il regarda la perte de sa santé comme un gain. Il vit avec une sainte joïe le corps du péché se détruire, & baisant humblement la main salutaire qui le frappoit, il bénissoit le ciel pour ces jours d'affliction & de peines qui le purifioient, pendant que dans l'amertume de son ame il repassoit ses premiéres années, que les vaines joïes du siécle avoient consumées.

Une hydropisie formée & desesperée lui presentant à tout moment l'image de la mort, lui donna moïen pendant cinq mois que dura sa maladie, de s'offrir mille fois à J. C. comme une hostie vivante & toûjours prête à être immolée. Bien-loin que la rigueur ou la longueur de ses maux ébranlassent sa patience, sa consolation étoit, comme celle de Job, que le Tout-puissant le brisât & ne l'épargnât pas : & loin de murmurer contre les ordres du Juge saint qui le punissoit, ses châtimens lui faisoient loüer les misericordes du Seigneur, & devenoient un des plus grands sujets de sa confiance & de sa joïe. Il mourut dans ces pieuses dispositions, consolé par les priéres de ceux qui habitoient ces déserts, fortifié par le corps vivifiant de J. C. & enlevé par l'Esprit saint qui l'avoit poussé dans la solitude : heureux d'avoir racheté en si peu de tems par la ferveur de sa pénitence les années qu'il avoit perduës dans le monde, & d'avoir acheté par des souffrances si courtes & si legéres le prix immense d'une gloire éternelle. Son corps repose dans nôtre Eglise près de l'Autel de S. Laurent avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

CY gît Me. Nicolas Richer, Avocat en Parlement, qui étant touché de Dieu, sortit du monde comme d'un naufrage, & crut devoir donner le reste de sa vie à son salut. La tendresse qu'il avoit pour ses enfans ne

FEVRIER ne l'affoiblit point dans ce grand dessein ; parce qu'il crut les servir davantage par cet exemple qu'il leur donnoit d'une vie chrétienne & retirée, que par tout ce qu'il auroit pû acquerir par un long travail. Dieu reçut sa bonne volonté, & lui imposa lui-même la pénitence qu'il demandoit de lui, & qui fut une maladie fort pénible de quinze mois, qui se termina par sa mort. Il la reçut de Dieu avec toutes les marques d'une piété sincére, dans une humble confiance en sa miséricorde, fondée plûtôt sur les mérites & les priéres de celles qui loüent Dieu sans cesse dans ce lieu saint, que sur le peu qu'il croïoit avoir fait pour réparer ce qui avoit pû déplaire à Dieu dans sa vie du siécle. Il mourut âgé de 47. ans le 6. Février 1659.

Par M. HAMON.

LA SOEUR ELIZABETH DE STE LUDGARDE MAITTELAND.

LE neuviéme jour 1656. mourut en nôtre Maison de Paris ma sœur Elizabeth de Ste Ludgarde Maitteland, Religieuse converse professe de l'Abbaïe de Maubuisson, d'où avec la permission de ses superieurs elle s'étoit retirée en nôtre Monastére, & avoit été associée à nôtre Communauté. C'étoit une fille noble, Angloise de nation, qui sortit de son païs où l'hérésie dominoit, afin de conserver sa foi. Aïant pris le parti du cloître, elle se réduisit à la condition de sœur converse ; préferant de tout son cœur l'opprobre de la croix & l'humilité chrétienne à la grandeur de sa naissance. Depuis qu'elle se fut ensevelie sous cet humble habit, elle oublia si parfaitement ce qu'elle étoit dans le siécle, que jamais elle ne se distingua en rien d'avec les autres sœurs converses. Elle travailla jusqu'à sa vieillesse autant que les autres & dans les mêmes emplois ; conservant toûjours dans ses occupations un recueïllement en Dieu & un esprit de priére, qui l'ont soûtenuë jusqu'à la mort dans sa premiére ferveur sans aucune altération.

MADEMOISELLE LAMBERT.

LE dixiéme jour 1668. mourut à Paris, Demoiselle Marguerite Lambert, à l'âge de vingt-cinq ans. Elle avoit été élevée dans nôtre Maison pendant plusieurs années en qualité de pension-

pensionnaire, & y avoit été instruite des principes de la piété chrétienne, qu'elle a toûjours conservée dans le siécle après y être rentrée. Elle a eu sa sépulture à S. Jacques-du-haut-pas sa paroisse. M. Lambert, son pére, a souhaitté que l'on priât Dieu pour le repos de son ame en ce Monastére, & dans cette vûë nous a donné mille livres d'aumône. FEVRIER

M. DE LUZANCI.

CE même jour 1684. mourut à Paris, âgé de soixante & un ans, Messire Charles-Henri Arnauld de Luzanci. Etant fort jeune son inclination le portoit à aimer le monde, à entretenir les compagnies, & à se faire aimer. Il avoit au contraire un grand éloignement de l'étude; & sa délicatesse naturelle empêchoit que l'on ne le poussât pour l'y faire appliquer: ce qui porta M. d'Andilli, son pére, à le mettre Page chez M. le Cardinal de Richelieu, où il croïoit qu'il seroit plus à couvert des desordres auxquels les jeunes Gentils-hommes sont exposez ailleurs. Au bout d'un an Dieu, qui veilloit sur son ame, jetta dans son cœur les premiéres étincelles de la piété. Il se servit pour cela d'un entretien que ce jeune Page eut avec la sœur Catherine de Ste Agnès, l'aînée de ses sœurs, qui étoit novice à la Maison du S. Sacrement, au commencement de son établissement. Elle lui parla avec tant de zéle & tant de force de l'horreur que les chrétiens doivent avoir du péché mortel, que ses paroles le laissérent percé de la crainte de Dieu, comme d'une fléche salutaire, qui depuis ce tems-là l'empêcha de se pouvoir plaire comme auparavant dans les délices du monde.

Il lui venoit souvent des pensées de tout quitter; & ce dessein se renouvelloit toutes les fois qu'il se rencontroit dans quelque occasion périlleuse d'offenser Dieu. Il en eut une dont il fut préservé par un effet sensible de la divine miséricorde. Un des Pages, son ami particulier, aïant pris querelle avec un autre, & résolu de se battre, l'engagea à lui servir de second. Il n'eut pas la force de le refuser; mais voïant avec horreur le précipice où il alloit tomber volontairement, il entra dans une peine d'esprit qui le fit retourner à Dieu avec tant d'ardeur, afin qu'il lui plût le délivrer de cette malheureuse nécessité, qu'il parut

que

FEVRIER que Dieu l'exauça : car la chose se découvrit, & le Gouverneur en empêcha l'éxécution. Cét évenement lui fit former divers projets de retraite. Il en délibera avec un de ses compagnons, avec qui il étoit lié d'une amitié très-particuliére, & qui avoit le même dessein de quitter le monde ; & ils se promirent réciproquement de l'éxécuter lorsqu'ils sortiroient de chez M. le Cardinal. Ainsi Dieu permit que M. de Luzanci demeurât encore dans le monde, pour en mieux connoître les périls ; & afin qu'il éprouvât en sa propre personne, que les plus grands plaisirs sont souvent mêlez d'amertume, & que les conditions les plus heureuses ne sont pas exemtes de peines.

Bien-tôt après il se vit obligé de quitter la sienne pour plusieurs mois ; afin de se faire traiter d'une blessure qu'il s'étoit faite à la tête en tombant de cheval par un accident, où visiblement Dieu lui sauva la vie, qu'il auroit dû perdre selon toutes les apparences. Cette occasion renouvella encore ses désirs de tout quitter ; la crainte de la mort qu'il avoit vûë si proche, lui faisant souhaitter une maniere de vie qui lui pût servir à s'y préparer. Mais d'un autre côté il se persuadoit, qu'il ne pouvoit honnêtement faire cette retraite, qu'auparavant il n'eût fait une campagne.

Il se trouvoit donc combattu & dans l'irrésolution. Mais enfin l'ambition & la peine d'en voir d'autres préférez à lui prévalurent sur ses bons mouvemens. Si-tôt qu'il fut guéri, il retourna à la Cour, & y négocia si bien qu'après avoir obtenu quelque préference, qu'il croïoit lui être dûë, on lui donna une enseigne dans la garnison du Havre. Il y demeura six mois où environ, menant une vie très-réglée. Aïant trouvé dans la chambre de l'auberge où il étoit logé, un livre de la vie des Saints, il se fit une loi d'y lire tous les jours quelques endroits ; & il n'y manqua point. Cette lecture, comme il l'a reconnu lui-même depuis, lui fut très-utile ; parce que les exemples augmentérent & fortifiérent les sentimens que Dieu lui avoit inspirez, que l'on ne peut être entierement à lui qu'en renonçant à tout.

Au bout de ces six mois il fut commandé pour l'armée, & partit avec joïe. Il en auroit eu un véritable sujet, s'il eût sû que Dïeu avoit sur lui des pensées de paix, lorsque lui-même n'en avoit que de la guerre. Il y avoit peu de tems qu'il suivoit les armes,

mes, lorſqu'étant à Bapaume, il tomba fort malade d'une fiévre FEVRIER continuë avec la petite verole : ce qui l'obligea de ſe retirer à Peronne. La ſolitude où il ſe trouva à la vûë de la mort qui pouvoit être ſi proche, lui fit voir le monde tel qu'il eſt ; & il ſe réſolut plus que jamais d'exécuter le deſſein que Dieu lui avoit inſpiré.

Il avoit alors dix-huit ans ; & c'étoit dans ce tems que la grace de Dieu ſe répandoit pour ouvrir à pluſieurs perſonnes le chemin de la pénitence par la conduite de M. de S. Cyran. Il s'adreſſa à ce grand ſerviteur de Dieu, pour prendre de lui les régles de celle qu'il devoit ſuivre à l'avenir ; & après avoir remis entre les mains de M. le Cardinal l'enſeigne qu'il lui avoit donnée dans le Havre, il vint ſe cacher dans ce deſert, où Mrs le Maître ſes couſins germains demeuroient depuis près de trois ans avec quelques autres Solitaires, animez du même eſprit de retraite & de pénitence. Il embraſſa l'une & l'autre avec un zéle qui ne cedoit en rien à celui des perſonnes dont il vouloit ſuivre l'exemple. Sachant que le travail eſt une partie de la pénitence, il le joignit à la ſienne, & l'entreprit ſans s'épargner dans les plus pénibles & les plus laborieux, comme de ſier les bleds au tems de la moiſſon, faire les foins, & autres choſes ſemblables. Il prit avec M. le Maître le ſoin de faire valoir les terres, & ſe chargea lui ſeul de tout le ménage : ce qu'il continua encore après le retour des Religieuſes en 1648. ſans jamais croire ſe rabaiſſer en rendant à nôtre Monaſtére des ſervices auſſi humilians.

La reconnoiſſance de la miſericorde que Dieu lui avoit faite de le retirer du monde & de la Cour, & la perſuaſion où il étoit qu'il rendoit à J. C. même tout le ſervice qu'il rendoit à ſes Epouſes, l'entretinrent toûjours dans les ſentimens que ſon humilité lui avoit inſpirez, & qu'il conſerva juſqu'à la mort. Il voulut même les exprimer dans ſon teſtament avec les termes les plus humbles ; demandant comme une grace d'être aſſocié aux priéres de la Communauté en qualité de frére convers, qui eſt le rang où il s'étoit toûjours regardé dans les ſervices qu'il avoit tâché de rendre à la Maiſon.

Dans ſon travail comme dans ſon repos il s'occupoit toûjours de Dieu ; car la piété étoit en lui un don tout ſingulier. Il aimoit l'office divin & le chant de l'Egliſe, & il étoit exact à y

FEVRIER afſiſter autant qu'il lui étoit poſſible. On ne le pouvoit regarder à l'Egliſe ſans en être touché ; rien n'étant plus humble, plus religieux que la poſture même extérieure en laquelle il s'y tenoit. Il y paſſoit des tems conſidérables, & autant que ſes autres occupations le lui permettoient. C'étoit là le lieu où il trouvoit de la conſolation dans ſes peines, du repos & du conſeil dans ſes affaires. Mais ce n'étoit pas ſeulement à l'Egliſe qu'il donnoit des marques de ſa piété, elle paroiſſoit encore dans toutes ſes actions les plus communes & les plus ordinaires. On l'a vû allant à cheval par les champs pour les beſoins de la Maiſon, prier ſans ceſſe pendant toute la longueur du chemin.

Il avoit naturellement le cœur bon & une tendreſſe qui lui attiroient la confiance des autres : de ſorte que l'on ne pouvoit converſer long-tems avec lui, ſans trouver du ſoulagement & de la conſolation à ſes peines. Il aimoit les pauvres ; mais il avoit une attention particuliére à aſſiſter les orphelins qui manquoient de tout ſecours. Comme ſon humilité le portoit à ſe cacher dans les liberalitez qu'il leur faiſoit, il ſe ſervoit d'une main étrangére pour les leur diſtribuer, ſans qu'il fût connu. Il avoit une compaſſion & un ſoin des malades, qui le rendoient aſſidu auprès d'eux & vigilant à tous leurs beſoins : ce qu'il faiſoit même à l'égard des domeſtiques, dont il avoit le ſecret de ſe faire aimer & craindre en même tems ; auſſi avoient-ils pour lui plus de reſpect & de soûmiſſion que pour aucune autre perſonne. Etant bon envers tout le monde, & ſe faiſant aimer de tous ceux qui le connoiſſoient, il étoit très-ſévére envers ſoi-même ; ne prenant aucun ſoulagement dans ſes incommoditez, ſans être comme forcé de le faire. Les veilles lui étoient ordinaires, & ſes jeûnes ſi auſtéres & ſi fréquens, que l'on auroit pû l'accuſer d'excès en cela ; puiſque ſouvent les forces de ſon corps y ont ſuccombé.

Les interruptions que les troubles cauſez à nôtre Monaſtére ont faites à ſa retraite en trois tems différens, n'ont jamais rien diminué ni de ſa charité, ni de ſes ſoins pour nôtre Maiſon. Toûjours ſenſible à tout ce qui lui eſt arrivé, il ne l'a jamais abandonnée, qu'avec douleur & en cédant à la violence ; & il y eſt toûjours revenu avec joïe dans les intervales qu'on lui en a laiſſé la liberté. Ce fut en 1679. qu'il en ſortit pour la troiſiéme fois par ordre du Roi, & ſe retira à Pomponne avec M. de Saci

Saci qui avoit reçû le même ordre, & qui dans sa retraite lui FEVRIER. a tenu lieu de tous ses proches & de tous ses amis.

Il y avoit près de cinq ans qu'ils y vivoient ensemble, lorsqu'il plût à Dieu de donner une derniére épreuve à la vertu de M. de Luzanci, en rompant une union si intime & si étroite, & lui enlevant M. de Saci, par une maladie qui fut pour lui comme un coup de foudre, n'aïant duré guéres que vingt-quatre heures. Quelque dure que cette séparation fût à la nature, néanmoins elle ne l'affoiblit nullement. Il continua de donner toûjours des marques de sa foi & de sa constance, que Dieu tenta de nouveau, en demandant de lui un second sacrifice, auquel il ne put survivre, & qui acheva de consommer celui de sa vie. Ce fut la perte de la Mére Angelique de S. Jean, sa sœur, Abbesse de ce Monastére, qui mourut trois semaines après M. de Saci. M. de Luzanci ne vécut que douze jours après cette incomparable sœur. Son corps fut apporté en cette Abbaïe, comme il l'avoit demandé par son testament, & enterré dans le bas côté de S. Laurent, auprès de M. d'Andilli son pére, avec l'épitaphe suivante; quoi qu'il eût désiré d'avoir sa sépulture dans le cimetiére du dehors. Outre plusieurs aumônes qu'il nous a faites pendant sa vie, il nous a légué dix mille livres par son testament.

EPITAPHE.

Hic requiescit HENRICUS-CAROLUS ARNAULD, *quem & in aulâ & in bello, & periculosiùs in pace tentatum omnibus mundi carnisque periculis, adhuc adolescentem gratia Christi fecit superiorem. Cum in bello hoc christiano non suis viribus victor, sapienter intellexisset gratias Deo satis magnas reddi non posse, piè gratus in solitudinem secessit innocentiæ conservatricem, in quâ per annos* 40. *Christo militavit, ab omni seculi curâ & sollicitudine alienus. Rigidum illi frequensque jejunium, & quo-*

ICi repose Messire HENRI-CHARLES ARNAULD. S'étant vû exposé à toutes les tentations du monde & de la chair tant à la Cour qu'à la guerre, & plus dangereusement encore pendant la paix, la grace de J. C. l'en rendit victorieux, lorsqu'il étoit encore tout jeune. Sorti avec avantage de ce combat Chrétien, non par ses propres forces, mais par le secours tout-puissant de Dieu, il comprit sagement qu'il ne pouvoit lui en rendre d'assez grandes actions de graces. Pénétré de cette pieuse reconnoissance, il s'alla cacher dans le désert, azile assûré contre la corruption. Là dégagé de tous les soins & de tous les embarras du siécle, il passa 40. ans au service de J. C. La tem-

perance

FEVRIER *quotidiana sobrietas jejunio par. Oratio, quæ illi erat in deliciis, semper aut quiescentis negotium fuit, aut solatium laborantis. Pupillorum maximam curam habuit, quos omni humanâ ope destitutos occultâ liberalitate per alios, ut ipse lateret, sublevabat. In pauperibus Christum oculis fidei assiduus consolator intuebatur : & qui vivos eleemosynis fovebat, mortuos ultimis Christianæ pietatis prosequebatur officiis. Obiit IV. Id. Feb. 1684. annos natus 61.*

Par M. HAMON.

perance qu'il garda tous les jours de sa vie, approchoit de l'austérité de ses jeûnes qui étoient fréquens & rigoureux. La priére, qui faisoit ses délices, lui servoit d'occupation dans son loisir & de délassement dans ses travaux. Il prit un soin particulier des orphelins abandonnez de tout le monde; leur faisant passer en secret ses libéralitez par des mains étrangéres, afin de n'être pas découvert. Toûjours attentif à soulager les misérables, il considéroit en eux des yeux de la foi la personne même de J. C. Charitable envers les vivans qu'il faisoit subsister par ses aumônes : il ne l'étoit pas moins envers les morts, à qui il se faisoit un mérite de rendre les derniers devoirs de la piété chrétienne. Il mourut le 10. Fev. 1684. âgé de 61. ans.

MADAME DE BAVIERE, ABBESSE DE MAUBUISSON.

LE onziéme jour 1709. mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans, la Princesse Electorale Loüise-Marie Palatine de Baviere, Abbesse de Nôtre-Dame de Maubuisson, Ordre de Cîteaux. Se souvenant de l'étroite union qui étoit autrefois entre son Abbaïe & la nôtre, elle nous a toûjours donné dans les occasions des marques de sa bien-veillance, & a toûjours témoigné beaucoup de sensibilité à nos disgraces. C'étoit une Princesse affable, bien-faisante, d'une éminente piété; qui aimoit fort son état de Religieuse, où elle a passé cinquante ans avec une grande édification, pendant lesquels elle a gouverné Maubuisson en qualité d'Abbesse l'espace de quarante-cinq ans avec une exacte régularité. Tout cela nous engage d'avoir sa mémoire en vénération. Son corps repose en son Monastére.

MADAME LA DUCHESSE DE LA FEUILLADE.

LE treiziéme jour 1683. mourut à Paris, à l'âge de cinquante ans, Madame Charlotte Gouffier, femme de Messire François d'Aubusson de la Feüillade, Duc, Pair & Maréchal de France.

France. Elle avoit été touchée de Dieu à l'âge de dix-ſept ans ; FEVRIER
& dès-lors elle avoit ſi bien compris le péril où l'on eſt expoſé en demeurant dans le monde & à la Cour, qu'elle s'étoit réſoluë de tout quitter pour ſe faire Religieuſe en nôtre Maiſon de Paris. Auſſi-tôt qu'elle y fut entrée, elle prit le petit habit, & fut admiſe au Noviciat, où elle ne ſe diſtinguoit que par ſon exactitude & ſon humilité, qui ſervoient d'exemple aux autres. Au bout de ſix ſemaines elle reçut un ordre qui lui commandoit de ſortir. On crut qu'elle devoit s'y rendre ; mais elle ne le fit qu'avec bien de la douleur, & après avoir bien répandu des larmes.

Depuis ſa ſortie elle mena une vie fort retirée & très-ſolitaire : ce qu'elle continua plus de neuf ans, malgré les puiſſantes ſollicitations de ſes proches, pour l'engager de retourner d'abord à la Cour, puis d'entrer dans le mariage. Elle réſiſta toûjours à l'un & à l'autre ; parce qu'elle avoit un autre engagement qu'elle ne pouvoit rompre ſans manquer à Dieu. En effet, avant ſa ſortie du cloître, ſe défiant de ſa foibleſſe, & voulant ſe lier elle-même, elle avoit fait vœu de chaſteté, & promis à Dieu de ſe faire Religieuſe. Elle s'étoit même coupé les cheveux, afin d'être moins en état de retourner & de paroître dans le monde.

Pendant tout ce tems-là elle venoit ſouvent en nôtre Monaſtére, & continua toûjours de prendre des régles de conduite de la Mére Agnès en qui elle avoit une entiére confiance ; juſqu'en l'année 1664. qu'elle nous fut enlevée avec nôtre Mére Abbeſſe & les principales de la Communauté. Ce changement n'ébranla point la conſtance de Mademoiſelle de Roannez ; c'eſt ainſi qu'elle ſe nommoit alors. Elle demeura toûjours attachée & fort unie à nôtre Maiſon, dont elle connoiſſoit l'innocence, & qu'elle auroit voulu de tout ſon cœur pouvoir ſervir. Elle conſerva en même tems toute l'eſtime qu'elle avoit conçuë pour les perſonnes qui nous avoient conduites, & qui ſouffroient pour la défenſe de la vérité. Et ce fut ce qui la rendit ſuſpecte, & lui attira une Lettre de cachet, qui lui ordonnoit de quitter Paris & de ſe retirer en Poitou. Elle n'exécuta pas néanmoins cet ordre ; parce que M. le Duc de Roannez ſon frere repreſenta au Roi ſa grande délicateſſe qui ne lui permettoit pas de faire ce voïage. En ce tems-là elle renouvella encore ſon vœu ; mais ne pouvant plus penſer à cette Maiſon à cauſe du triſte état de nos affaires,

FEVRIER affaires, elle promit à Dieu de ſe rendre Carmelite.

Cependant diverſes perſonnes continuoient de tenter ſa foibleſſe, qui dans une occaſion la porta à donner lieu à quelque petite complaiſance pour une perſonne qui lui avoit été propoſée : de quoi elle eut tant de ſcrupule dans la ſuite, qu'elle fit vendre tous ſes diamans qu'elle avoit toûjours gardez, ſans s'en ſervir, & en diſtribua l'argent aux pauvres ; afin de ſatisfaire par là à la faute qu'elle croïoit avoir faite. Car elle étoit perſuadée qu'elle ne pouvoit ſans péché donner entrée à la moindre propoſition d'engagement au monde ; & elle ne croïoit pas même qu'il y eût aucune autorité dans l'Egliſe qui la pût diſpenſer de ſon vœu, l'aïant fait par un mouvement entiérement libre & volontaire ſans aucune induction de perſonne. C'eſt ce qu'elle témoigna elle-même avec beaucoup de réſolution à ſon Curé, qui ſe trouva obligé de l'interroger ſur la maniére dont elle l'avoit fait. Elle fit encore paroître ſes ſentimens ſur ce ſujet dans une autre rencontre. Une Demoiſelle de ſa connoiſſance étant ſortie du cloître, après avoir obtenu un Arrêt qui lui permettoit de ſe marier, ſans avoir égard à un vœu qu'elle avoit fait ; Mademoiſelle de Roannez lui repreſenta ſi bien que ces ſortes de diſpenſes ne la pouvoient dégager de ſon vœu, qu'elle la diſſuada de ſon deſſein ; & que cette Demoiſelle acquieſçant à ſes raiſons ne penſa plus à ſe marier, & ne l'a point été depuis.

Mais celle qui avoit agi en cette occaſion avec tant de lumiére & de force, & qui avoit témoigné une ſi grande fermeté à ſon Curé, éprouva en elle-même quelques mois après un effet terrible de la foibleſſe humaine, lors qu'elle n'eſt pas ſoûtenuë du ſecours de Dieu. Car ne s'étant pas éloignée de certaines compagnies qui lui étoient nuiſibles, elle vint enfin à ſe relâcher comme inſenſiblement de ſa piété ordinaire. Elle commença à mener une vie molle, & à héſiter ſur ſon vœu. Elle conſulta ſa peine ; mais comme on lui eut répondu qu'elle ne pouvoit en conſcience s'engager dans le mariage, & qu'elle étoit même obligée à reciter l'Office ; mal ſatisfaite de cette réponſe qui n'étoit pas ſelon ſa diſpoſition, elle conſulta de nouveau, en ſe faiſant connoître, ce qu'elle n'avoit pas fait la premiére fois. Alors Dieu l'abandonnant aux déſirs de ſon cœur, permit qu'elle trouvât des perſonnes qui la conſeillerent, comme elle ſouhaittoit, & qui la mirent dans une fauſſe aſſûrance.

Bien-

Bien-tôt après elle obtint ſa diſpenſe de Rome : mais elle ne FEVRIER. fut pas long-tems enſuite de ſon engagement, ſans éprouver les amertumes & les chagrins dont eſt ſouvent accompagnée la vie du monde qui paroît la plus heureuſe. Dieu l'affligea auſſi en ſon corps ; car etant allée à une de ſes Terres en Poitou, elle y tomba malade à l'extrémité, & croïant ſa mort prochaine, elle fut obligée de faire ſon teſtament. La douleur qu'elle eut d'avoir manqué de fidélité à la promeſſe qu'elle avoit faite à Dieu, la porta à léguer à ce Monaſtére la ſomme de trois mille livres ; afin d'y recevoir une Religieuſe converſe, qui rempliroit la place qu'elle avoit voulu tenir elle-même ; & qui priant continuellement pour elle, tâcheroit de ſatisfaire par la pénitence & les exercices du cloître à la faute qu'elle avoit faite en violant ſon vœu.

Elle guérit néanmoins de cette maladie, & retourna à Paris, où elle eut peu de ſanté le reſte de ſa vie : ce qui l'empêchoit de ſe pouvoir plaire dans le monde autant que ſon inclination l'y auroit portée. Il ſembloit que Dieu, qui la vouloit ſauver, comme il y a ſujet de le croire, s'opposât à ſes déſirs & à ſes deſſeins ; lui envoïant preſque toûjours quelque indiſpoſition ou quelque nouvelle maladie, lorſqu'elle en formoit quelqu'un, ſoit d'aller à la Cour prendre quelque divertiſſement, ſoit de traiter de ſes affaires.

Dans les commencemens cette conduite de Dieu lui paroiſſoit dure & pénible ; mais depuis, elle reconnut elle-même qu'elle lui étoit très-utile. Perſuadée que c'étoit avec juſtice que Dieu l'affligeoit, elle s'y ſoûmettoit humblement & ſouffroit avec patience. C'eſt ce qu'elle fit paroître ſur-tout dans ſa derniére maladie qui fut très-longue & fort extraordinaire. Elle y ſouffrit, ſans ſe plaindre ni témoigner la moindre impatience, les operations les plus douloureuſes : car aïant un abſcès au ſein, il le lui fallut ouvrir pluſieurs fois avec des inciſions horribles.

Elle a toûjours conſervé pour nôtre Maiſon une amitié très-particuliére ; & ſouvent elle diſoit qu'elle aimeroit mieux être paralytique à Port-Roïal, & y garder le lit toute ſa vie, que de ſe voir dans l'état où elle étoit. Cette affection lui avoit fait ſouhaitter que ſon cœur y fût apporté après ſa mort ; mais la propoſition qu'elle en fit n'aïant pas été goûtée, elle répondit humblement, qu'après avoir retiré ſon cœur qu'elle avoit d'abord

FEVRIER bord donné à J. C. pour le donner enſuite à la créature, il étoit juſte qu'elle n'eût plus ni ſon cœur ni ſon corps en ſa diſpoſition. Elle eut ſoin à la mort de confirmer le legs qu'elle avoit fait à ce Monaſtére par ſon teſtament, il y avoit douze ans; marquant qu'il ne devoit point être conſidéré ni comme un don ni comme un préſent, puiſque ce n'étoit que pour ſatisfaire à l'obligation que lui impoſoit la faute, où elle étoit tombée.

M. LE DUC DE COISLIN.

CE même jour 1699. mourut dans la cinquante-huitiéme de ſon âge, Meſſire Charles-Céſar du Cambout, Duc de Coiſlin, Chevalier de Malthe non profès, fils de M. le Marquis de Coiſlin, Colonel-géneral des Suiſſes & Griſons, Marêchal des Camps & armées du Roi, & de Magdeleine Seguier, fille du Chancellier de ce nom. Après avoir donné des marques éclatantes de ſa valeur tant ſur mer que ſur terre, il ſe dégoûta du monde; & touché de la vie exemplaire & pénitente de M. de Pontchaſteau, ſon oncle, qui s'étoit ſanctifié dans ce déſert, il s'adonna à tous les exercices de la piété chrétienne. L'attachement qu'il avoit pour cet illuſtre pénitent, & l'affection qu'il portoit à nôtre Maiſon, lui firent ordonner par ſon teſtament, qu'il y ſeroit inhumé. Il a ſa ſépulture près de la grille de nôtre chœur * avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic in ſpem vitæ æternæ evigilaturus dormit in terræ pulvere CAROLUS-CÆSAR DU CAMBOUT DE COISLIN, *Eques. Omnibus animi corporiſque dotibus inſtructus in aulâ claruit. Sub magno Turennio, cui ſummè charus erat, ſtrenuè militavit, turmamque per annos*

ICi répoſe dans le ſein de la terre, avec l'eſpérance d'en ſortir pour paſſer à la vie éternelle, Meſſire CHARLES-CÉSAR DU CAMBOUT DE COISLIN, Chevalier. Après avoir brillé à la Cour par toutes les belles qualitez de l'eſprit & du corps, il porta les armes avec beaucoup de réputation ſous le Grand Turenne, qui lui étoit extrêmement affectionné. Pendant huit ans qu'il remplit la

* Il y repoſa juſqu'en 1711. qu'on l'exhuma, comme tant d'autres Saints qui étoient morts dans le Seigneur. Alors il fut tranſporté avec le corps de M. de Pontchaſteau dans l'Egliſe de Magni-Leſſart.

FEVRIER

nos octo duxit, multis heroicæ fortitudinis documentis terrâ marique editis. Duce illo orbatus, militiam abdicavit, partim rerum humanarum fastidio, partim cælestis aulæ desiderio; vir omnium vitæ civilis officiorum studiosissimus, omnibus affabilis, veste, supellectili, familiâ modestus, erga famulos & egenos in re mediocri munificentissimus, sinistram dexteræ largitiones celabat. Vitam meditatus sanctiorem, motus exemplo patrui, cujus dilectis cineribus adjacere ex testamento elegit, in morbum incidit molestissimum. Hujus dolores per triennium perpetuâ patientiâ christianè tulit, pœnitens temporum aut uni seculo, aut non soli Deo malè collocatorum. Obiit Idib. Febr. ann. Domini 1699. fermè 58.

Huic viator benè precare.

la charge de Cornette, il donna sur mer & sur terre plusieurs preuves de sa valeur héroïque. La mort lui aïant enlevé ce Géneral, il quitta le service autant par le dégoût des choses de la terre, que par le désir de travailler pour le Ciel. Parfaitement attaché à tous les devoirs de la vie civile, il étoit affable à tout le monde. Modeste en ses habits, en ses meubles, en son train, il faisoit à ses domestiques & aux pauvres, quoiqu'avec un bien médiocre, de très-grandes liberalitez, dont il se déroboit la connoissance à lui-même. Pensant serieusement à mener une vie encore plus sainte, à l'exemple de M. son oncle *, auprès duquel il ordonna par son testament qu'il auroit sa sépulture, il tomba dans une très-fâcheuse maladie. Il en supporta toutes les douleurs pendant trois ans avec une patience chrétienne que rien ne fut capable d'alterer, & les sentimens d'une sincére pénitence du tems qu'il avoit perdu, en le donnant au monde, ou en ne l'emploïant pas pour Dieu seul. Il mourut le 13. Fev. 1699. âgé de 58. ans presque entiers.

* M. de Pontchasteau.

Priez pour le repos de son ame.

MADAME ANNE DE STE. MAGDELEINE HALLEY.

LE quatorziéme jour 1655. mourut ma sœur Anne de sainte Magdeleine Halley, Religieuse professe de ce Monastére; laquelle avoit été engagée dans le mariage avant son entrée en Religion. Elle avoit épousé Me. Jean Maignart, Avocat au Parlement de Roüen. Ils avoient vêcu l'un & l'autre dans cet état avec tant de piété, qu'ils se séparérent ensuite d'un commun consentement: le mari, pour entrer dans la congregation des Prêtres de l'Oratoire; & elle avec sa fille unique, pour se faire Religieuses, sans avoir encore déterminé dans quel Monastére. En considération de son éminente vertu, qui avoit édifié toute la ville de Roüen, l'Eglise accorda à son mari, par dispense des régles ordinaires, la permission d'entrer dans les

FEVRIER Ordres ſacrez, avant qu'elle-même fût voilée. Elle ne tarda à l'être, que pour attendre que ſa fille qui étoit novice aux Carmelites, y eût fait profeſſion. Elle demeuroit cependant au-dehors de leur Monaſtére, où elle donna tant de marques de ſa piété, que ces bonnes Religieuſes ſouhaittoient extrémement qu'elle ne choisît point d'autre Maiſon que la leur pour s'y retirer. Mais Dieu ne lui en donna pas la volonté.

Si-tôt que ſa fille eut fait profeſſion, elle la quitta de bon cœur, & renonça généreuſement à toute l'eſtime & l'amitié qu'on lui témoignoit aux Carmelites, pour venir à Port-Roïal. Elle n'y étoit point connuë; & elle y trouva des occaſions d'humiliation, qui étoient peut-être néceſſaires pour éprouver ſa vertu, qui juſqu'alors avoit paru avec tant d'éclat. Comme elle y étoit bien établie, elle n'y ſentit aucun affoibliſſement, & perſevéra toûjours dans ſa pieuſe réſolution. Après avoir demeuré quelque tems dans nôtre Maiſon, on l'envoïa avec les autres que l'on avoit choiſies, pour aller établir le Monaſtére du S. Sacrement. Cela ſe paſſa en 1633. & dès 1638. elle en revint avec toutes les autres. Mais, parce qu'elle y avoit pris l'habit de Novice avec pluſieurs autres en 1636. & que l'on eſpéroit toûjours, que les raiſons qui nous avoient obligées de quitter cét établiſſement, pourroient ne pas ſubſiſter; tout cela fut cauſe qu'elle demeura neuf ans Novice. Elle paſſa tout ce tems-là dans l'humilité, le travail, & les autres exercices du noviciat, ſans ſe jamais diſtinguer des plus jeunes ou des plus imparfaites. Elle conſerva ces mêmes diſpoſitions après avoir prononcé ſes vœux & juſques dans ſa vieilleſſe; à quoi elle joignoit un ſaint empreſſement, & une affection ſinguliére à rendre ſervice à tout le monde.

M. BOURNEAU, AVOCAT.

CE même jour 1658. mourut M^e^. Victor Bourneau, Avocat au Parlement, qui s'étoit retiré depuis quelques années à Magni-Leſſart auprès de M. Retard, Docteur de Sorbonne, Curé de cette paroiſſe. La connoiſſance & l'eſtime qu'il avoit de la vertu & du mérite de ce digne Paſteur, l'avoient porté à ce genre de retraite. Il y a vêcu ſaintement dans l'exercice continuel

continuel de la charité ; aïant pris ſur ſon compte le ſoin des affaires & du temporel de cette Cure, afin de laiſſer plus de loiſir à celui que Dieu avoit chargé de la conduite des ames, de s'appliquer aux fonctions de ſon miniſtére. Sa piété & le déſir qu'il avoit d'avoir part aux priéres des Religieuſes de cette Maiſon, en qui il avoit une confiance particuliére, lui firent ſouhaitter que ſon corps y fut apporté après ſa mort. Il eſt enterré dans l'Egliſe au bas de l'autel de S. Laurent à main gauche. FEVRIER.

MADAME DE LA VALLE'E, ABBESSE.

LE dix-ſeptiéme jour 1580. mourut Dame Catherine de la Vallée, qui a été Abbeſſe de ce Monaſtére pendant dix-ſept ans & quelque mois. Elle prit poſſeſſion de l'Abbaïe en 1558. & en 1575. elle la réſigna à Dame Jeanne de Boulehart. Après ſa démiſſion elle ſe retira au Prieuré de Collinance, Ordre de Fontévrauld, où elle mourut au bout de cinq ans.

M. DE SAINT-ANGE.

CE même jour 1652. mourut Meſſire François le Charron, Baron de Saint-Ange, premier Maître d'hôtel de la Reine Anne d'Autriche, l'un des amis de nôtre Monaſtére. Son cœur eſt enterré dans le cimetiére de nôtre Maiſon de Paris, comme Madame de Saint-Ange, ſon Epouſe, qui avoit deſſein de ſe retirer parmi nous, l'a déſiré ; afin d'engager plus particuliérement les Religieuſes à prier Dieu pour lui. Son corps repoſe dans l'Egliſe de ſa Paroiſſe de Saint-Ange.

MADAME CATHERINE-AGNES DE S. PAUL ARNAULD, ABBESSE.

LE dix-neuviéme jour 1671. mourut en ce Monaſtére de Port-Roïal des champs la Révérende Mére Catherine-Agnès de S. Paul Arnauld, Sœur & Coadjutrice de la Révérende Mére Marie-Angelique Arnauld, derniére Abbeſſe titu-

FEVRIER laire & Réformatrice de cette Abbaïe ; qui eſt redevable de tout ce qu'elle peut avoir de piété, de régularité, d'obſervance à ces deux incomparables ſupérieures : puiſqu'elles ont travaillé pendant plus de ſoixante ans à l'y établir & l'y faire croître, encore plus par l'exemple de leurs vertus, que par les lumiéres que Dieu leur avoit données pour la conduite des ames, & leur capacité extraordinaire pour le gouvernement.

Dieu aïant choiſi la Mére Marie-Angelique, pour la rendre à l'âge de dix-ſept ans la prémiere Réformatrice de l'Ordre de Cîteaux en France ; il lui voulut donner dans une entrepriſe ſi importante un aide ſemblable à elle, en la perſonne de la Mére Catherine-Agnès ; qui étant encore plus jeune qu'elle, embraſſa avec le même zéle & la même piété ce deſſein de réforme. Elle y apporta tant de ferveur, que dès le commencement elle eut beſoin que l'on en modérât l'excès, comme il le fallut faire depuis, pendant tout le reſte de ſa vie ; le premier feu que la Grace avoit allumé dans ſon cœur, ne s'y étant jamais ralenti dans une ſi longue ſuite d'années.

Elle étoit encore au noviciat, lorſque la Mére Marie-Angelique fut obligée de lui donner la charge de Maîtreſſe des autres Novices ; parce que parmi ſes Religieuſes qui venoient de prendre la réforme, elle n'avoit aucune fille qui fût capable de conduire les autres. La ſageſſe & la vertu de la jeune ſœur Agnès étoient déja ſi grandes, qu'elles inſpiroient du reſpect à tout le monde. Peu d'années après elle fut chargée du gouvernement de toute la Maiſon ; ce qu'elle continua de faire pendant les cinq ans que la Mére Marie-Angelique paſſa à Maubuiſſon pour y établir la réforme, ſelon l'ordre du Roi & du Général de Cîteaux.

Ce fut en cette occaſion que celle-ci fit ſon poſſible pour réſigner ſon Abbaïe à la Mére Agnès, qu'elle jugeoit beaucoup plus digne qu'elle de remplir cette place ; mais elle ne put obtenir autre choſe, ſinon que la faire ſa Coadjutrice. Elle en eut le Brevet ; & après que l'on eut reçû de Rome les Bulles & les proviſions, la Mére Marie-Angelique vint exprès de Maubuiſſon, pour faire prendre poſſeſſion de la Coadjutorerie à la Mére Agnès. La cerémonie fut remarquable par une circonſtance particuliére, où l'on vit un trait de la conduite de la Providence. Lorſque la nouvelle Coadjutrice ouvrit les livres du

du chœur, ſelon la coûtume obſervée dans cette ſorte de cé- FEVRIER
rémonie, elle rencontra à l'ouverture de l'Antiphonaire cette Antienne : *Iſti ſunt duæ olivæ & duo candelabra lucentia ante Dominum* ; paroles qui étoient comme un préſage du rang que devoient tenir devant Dieu ces deux admirables Sœurs, ces deux parfaites Méres, qui par leur fécondité ſpirituelle devoient être comme deux oliviers chargez d'excellens fruits dans la Maiſon du Seigneur ; par leurs lumiéres & leur expérience dans les voïes de Dieu, comme deux flambeaux pour conduire les ames à lui dans la vérité & la charité, les ſeules régles auſquelles elles ſe ſont attachées.

Elles ont été toute leur vie ſi parfaitement unies par le même eſprit & dans le même emploi, que pour abreger ce qu'il y auroit à dire de la Mére Agnès, on peut aſſûrer que tout ce qu'a fait la Mére Marie-Angelique, la Mére Agnès l'a fait avec elle ; tout ce que la charité de celle-là entreprenoit, celle-ci l'exécutoit avec la même ardeur. Elle agréa avec une joïe extraordinaire la propoſition que la Mére Marie-Angelique lui fit, d'amener à Port-Roïal trente filles qu'elle avoit reçûës à Maubuiſſon preſque toutes ſans dot, & qui ne pouvoient ſe réſoudre d'y demeurer ſans elle. Elle reçut & forma à l'eſprit de la Religion quantité d'autres Religieuſes de divers Monaſtéres, qui venoient chercher à Port-Roïal la réforme, qui ne ſe trouvoit point encore ailleurs. Elles n'avoient pour s'inſtruire qu'à conſidérer attentivement les actions de celle qui les conduiſoit ; puiſque l'on peut dire que dans ſon extérieur comme dans ſon intérieur elle étoit elle-même l'image de cette parfaite Religieuſe, dont elle a tracé le portrait admirable dans le livre qu'elle a écrit ſous ce titre.

Si ſa charité pour les ames égaloit en tout celle de la Mére Marie-Angelique ; ſon humilité à fuir les dignitez ne fut pas moins grande que celle de cette humble Abbeſſe ; comme elle le fit paroître en renonçant génereuſement à ſon titre de Cöadjutrice, lorſque ſa ſœur jugea à propos d'établir dans nôtre Monaſtére l'ancien droit d'élection. Mais après cette démiſſion elle ne demeura point dans le ſaint repos dont elle pouvoit ſe flatter de joüir. Ceux qui avoient alors la direction ſpirituelle de cette Communauté déja transférée à Paris, aïant voulu faire une liaiſon de charité & de conduite entre Port-Roïal & l'Abbaïe du
Tard

FEVRIER Tard à Dijon, qui depuis peu avoit pris la réforme, ils y fîrent envoïer pour ce ſujet la Mére Agnès avec quelques autres de nos Religieuſes. Auſſi-tôt qu'elle fut connuë dans ce nouveau Monaſtére, les Religieuſes conçurent tant d'eſtime pour ſa vertu, qu'elles l'élurent pour leur Abbeſſe une & deux fois. Elle remplit cette dignité ſix ans entiers avec la ſatisfaction & l'amour de toutes ſes filles, & la réputation d'une Supérieure des plus éminentes en piété & des plus éclairées dans les voïes de Dieu. C'eſt ce que penſoient ſur ſon compte tous les gens de bien qui fréquentoient en la Maiſon du Tard.

De-là elle fut rappellée à Port-Roïal par l'ordre de M. l'Arvêque de Paris, qui en étoit le Supérieur depuis que notre Monaſtére avoit été tiré de la juriſdiction de l'Ordre de Cîteaux. A peine y eut-elle été un an, qu'à la premiére élection qui ſe fit après ſon retour, elle en fut élûë Abbeſſe. Par-là elle ſe vit fruſtrée du deſſein qu'elle avoit pris de ſe cacher, & qui ne ſervit qu'à faire davantage éclater ſon rare mérite. Mais Dieu ne voulut pas que la grace qu'il avoit faite à cette Maiſon, en deſtinant dès le commencement ces deux grands flambeaux pour l'éclairer, demeurât inutile.

Pendant plus de vingt-ſept ans ces deux Méres ont exercé cette premiére charge l'une après l'autre, par des élections alternatives & réïterées ; & l'on peut même dire, qu'elles l'exerçoient toutes deux enſemble, puis qu'elles étoient ſi unies dans l'exercice du gouvernement & dans la conformité de la conduite, qu'il eût ſemblé que l'une ſans l'autre n'en auroit pû ſoûtenir le poids. Leur tendreſſe mutuelle & les ſentimens d'une humilité qui les rabaiſſoit chacune dans ſon cœur en les relevant encore davantage devant Dieu, leur avoient inſpiré l'une pour l'autre une déference admirable.

Il ſembloit que Dieu dans les dons qu'il leur avoit départis, les eût partagez differemment, à deſſein que leur conduite pût être utile à toutes ſortes de perſonnes. Dans la Mére Angelique il paroiſſoit une charité ardente, vigoureuſe & tendre, qui ſavoit s'abaiſſer & s'élever à propos ; qui ſe faiſoit craindre & ſe faiſoit aimer ; qui avoit le ſecret de tout renverſer par ſa force & de tout relever par ſa bonté. Dans la Mére Agnès au contraire on voïoit une égalité toûjours uniforme, une ſageſſe toûjours la même, une gravité accompagnée de douceur, qui inſ-

piroit la confiance & le respect, & qui instruisoit autant par son FEVRIER silence que par ses paroles. Il ne falloit que son exemple pour régler une communauté, y inspirer, & y maintenir l'observance exacte, sans qu'il fût besoin de régle écrite. Par-tout sa présence & son attention à veiller sur toutes choses rendoient tout le monde appliqué à ses devoirs. Sur-tout il ne se pouvoit rien ajoûter à son exactitude pour tout ce qui regarde l'office divin, où sa pieté lui faisoit trouver ses plus chéres délices. On ne l'en pouvoit arracher, même dans ses plus grandes infirmitez, qu'en lui faisant une extrême violence : de sorte que si l'on osoit accuser les Elus de Dieu, on auroit trouvé de l'excès dans cette attache qu'elle témoignoit pour tous les exercices du culte extérieur que l'on rend à Dieu.

Cette attache cependant n'étoit en elle qu'un réjaillissement de cette ardente charité par laquelle elle s'unissoit à lui, en lui offrant continuellement le sacrifice d'un cœur humilié devant sa souveraine Majesté. De-là ce recueillement, cette modestie extérieure qui portoit à Dieu tous ceux qui la voïoient, & qui ne pouvoient assez admirer en elle, qu'elle pût être toûjours calme au milieu d'une infinité de soins & d'affaires ; toûjours appliquée à Dieu, malgré les entretiens qu'elle étoit obligée d'avoir avec diverses personnes ; toûjours disposée à passer de l'action à la priére, dès le premier moment qu'elle pouvoit laisser l'occupation extérieure, qui avoit interrompu ce saint exercice de son cœur.

Sa charité, qui l'élevoit si souvent à Dieu, n'en avoit pas moins de condescendance pour s'abaisser aux infirmitez des ames qui s'adressoient à elle dans leurs besoins. C'étoit dans ces occasions qu'elle donnoit à sa tendresse maternelle toute son étenduë. Jamais elle ne se lassoit de les écouter, de les consoler, de leur rendre tous les services dont elle étoit capable ; & le plus souvent même elle les prévenoit avec une extrême bonté. Il sembloit que l'onction intérieure dont son cœur étoit rempli, étoit comme une huile mystique dont elle étoit toûjours disposée à faire part aux autres pour remplir leurs lampes. Son cœur étoit comme une source inépuisable, d'où elle tiroit en toutes rencontres mille belles choses propres à consoler, & à animer les ames à s'avancer dans les voïes de Dieu.

Les austéritez & la mortification qu'elle exerçoit envers elle-
même,

FEVRIER même, étoient aussi grandes que la charité & la tendresse qu'elle avoit pour les autres. Elle se privoit géneralement de toutes sortes de satisfactions : ou, pour mieux dire, elle n'en trouvoit jamais dans les choses qui en auroient donné à des personnes qui n'auroient pas assujetti la nature par une guerre continuelle, comme elle avoit fait. De sorte que cette vertu lui étoit passée en habitude ; & tous ses sens obéïssoient sans aucune contrainte, & comme naturellement à la loi de l'esprit.

Une ame si agréable à Dieu ne pouvoit qu'elle ne fût éprouvée par les plus rudes tentations, qui distinguent ordinairement la plus pure & la plus solide vertu, de celle qui a encore beaucoup de mêlange & de foiblesse. Déja elle avoit ressenti en plusieurs occasions les premiers effets de cette injuste prévention que l'on avoit conçuë depuis long-tems contre la conduite de nôtre Maison. Mais Dieu avoit suspendu l'orage, jusqu'au tems qu'il avoit déterminé de le laisser fondre sur cette Communauté : ce qui arriva au commencement de 1661. sous le gouvernement de la Mére Agnès. Alors cette tendre Mére vit des évenemens si tragiques, qu'elle y auroit succombé, si Dieu ne l'eût soûtenuë de sa main toute-puissante. Elle vit plusieurs fois dans son Monastére M. le Lieutenant Civil, avec ordre de chasser & d'enlever toutes les Pensionnaires & les Postulantes, qui étoient dans les deux Maisons de Paris & des Champs.

Toutes les fois que ce Magistrat y vint pour l'exécution de ses ordres, la Mére Agnès comparut toûjours devant lui, & lui répondit avec une sagesse, une humilité, une constance, qui le forcérent de dire dans la suite, qu'il avoit vû une Sainte en la personne de cette digne Abbesse. Il fut même si pleinement convaincu de l'innocence des personnes que l'on traittoit de cette maniére, que la Mére Agnès lui aïant demandé avec respect la raison que l'on avoit d'en user ainsi envers nous ; il ne put s'empêcher de lui dire pour réponse : *Tous les Saints, ma Mére, ont été persécutez ; ne voulez vous pas bien l'être comme eux ?* Elle fit paroître que son courage n'avoit que Dieu pour objet, comme il n'avoit que lui pour principe, lorsque le même Magistrat étant venu faire un nouveau commandement d'ôter l'habit à sept Novices à qui elle l'avoit donné depuis peu, & de les faire sortir. Il eut beau ajoûter menaces sur menaces, si elle n'obéïssoit, elle tint toûjours ferme, & lui répondit, qu'elle ne pouvoit en conscience

ôter

ôter à ces filles l'habit, que l'Eglise leur avoit donné pour marque de leur renoncement au monde ; & que la Puissance séculiére ne s'étendoit pas sur les choses spirituelles. Le Magistrat continuant ses menaces, dit qu'il feroit enfoncer les portes, si l'on ne rendoit ces filles ; qu'elle y pensât serieusement ; & qu'elle en répondroit en son propre & privé nom. FEVRIER

Bien des personnes craignant pour elle tout ce que l'on peut attendre d'une violence ouverte, furent d'avis qu'elle devoit céder en cette occasion. Mais la Mére demeura inébranlable dans sa fermeté ; regardant comme une espece de sacrilége de retirer en quelque façon d'entre les mains de J. C. des victimes qu'elle venoit de lui immoler : & quoique l'on s'attendit, & elle-même comme les autres, que l'on viendroit l'enlever peut-être dès le lendemain, elle n'en fut pas moins intrépide. Elle ne fit que ce qu'elle faisoit toûjours en toutes occasions ; c'est-à-dire, elle n'eut en vûë que son devoir, abandonnant à Dieu tout ce qui en pourroit arriver. L'évenement fut plus heureux que l'on n'auroit osé l'espérer en cette occasion ; car ces jeunes éleves chassées du Monastére & dispersées dans le monde, y portérent trois ans entiers leur habit de Novice, sans que personne y trouvât à redire. Leur constance même donna beaucoup d'édification ; & la conduite de la Mére Agnès fut approuvée de tous les gens-de-bien qui en sûrent les motifs.

Ce fut là un grand sujet de consolation pour cette tendre Mére ; mais elle fut sans comparaison plus sensible à la douleur qui suivit de près, lorsqu'elle vit la dispersion de soixante-quinze filles que ce premier coup de tempête arracha d'entre ses bras. On ne peut exprimer tout ce qu'elle eut à souffrir dans une si triste conjoncture. Elle craignoit tout ; mais elle craignoit bien plus le dessein qu'avoit le Démon, de séduire & de perdre ces ames, que celui que pouvoient avoir les hommes de flétrir par-là la réputation de Port-Roïal, & d'en supprimer même le nom dans la suite des tems.

Mais, comme si la main des hommes n'eût pas été encore assez pesante pour éprouver la force de sa vertu, Dieu la frappa lui-même d'un coup bien plus accablant, en retirant à lui dans des conjonctures si fâcheuses la Révérende Mére Marie-Angélique, dont les conseils & la conduite étoient en tout tems comme le bouclier de cette Communauté ; & sur-tout en ces

FEVRIER jours de tempête, que l'on avoit éloigné de nôtre Maison le Supérieur & tous les Directeurs qui la conduisoient si saintement depuis plusieurs années. En cette occasion la Mére Agnès fit bien paroître, que rien n'est plus fort qu'une personne unie à Dieu & soûtenuë de sa main, & qu'en cét état elle peut défier toutes choses & les vaincre. Elle porta cette affliction avec sa patience & sa modération ordinaires; ne se plaignant qu'à Dieu, & ne cherchant de consolation qu'en lui seul.

Il la fit survivre de neuf ans à une sœur, dont elle paroissoit devoir être inséparable, parce qu'il la réservoit à des souffrances encore plus accablantes. Ce fut en 1664. que l'occasion s'en présenta, au sujet de la fameuse signature du Formulaire, dont le refus attira sur cette Communauté l'orage que tout le monde a vû fondre sur nous. Mais il n'y a que Dieu seul qui ait été témoin de tout ce qu'a eu à souffrir cette incomparable Mére, à qui l'on pouvoit justement donner le nom de Mére de douleur, lorsqu'elle se vit à l'âge de soixante-onze ans, accablée de la foiblesse de son âge, des infirmitez de ses fréquentes maladies, usée par ses austéritez & ses afflictions précédentes: lorsque, dis-je, elle se vit en cét état arrachée du milieu de ses chéres filles, qui demeuroient comme un troupeau destiné à la boucherie, dont on enlevoit ce que l'on en croïoit le plus fort, pour laisser le reste sans défense, exposé à toutes les violences & les artifices des personnes qui avoient entrepris de leur ravir le trésor de leur bonne conscience, qui est le seul cependant qui ne se peut enlever par force. Dans cette triste occasion elle ne fit qu'attacher son cœur à Dieu, demeurant dans cette immobilité de regard vers lui, qui retranchoit en elle toutes les réflexions inutiles, qui ne servent qu'à augmenter la douleur & à diminuer la patience.

Elle fut transportée dans une Maison religieuse qui devoit lui servir de prison, & où elle fut traitée avec toute la dureté qui se peut imaginer. On sait jusqu'à quel point peut aller l'excès, dans des personnes qui se persuadent rendre un grand service à Dieu, en accablant quelque malheureux qui tombe en leur puissance. C'est ce que la Mére Agnès éprouva dans sa captivité, qui dura dix mois entiers. On la laissa sans aucun secours spirituel, privée des Sacremens; quoiqu'à toute heure elle fût près de mourir, & que dans une maladie périlleuse elle les eût demandez

demandez avec humilité. On la menaça même, pour augmenter ſon affliction, de jetter ſon corps ſans lui donner la ſépulture, ſi elle venoit à mourir. Pour elle, toute ſon occupation pendant cet éxil fut un ſilence & une priére continuelle ; conſervant parmi des perſonnes qui n'aimoient point la paix, un eſprit ſi pacifique & une douceur ſi uniforme, qu'elle força ſes geoliéres, quelque prévenuës qu'elles fuſſent contre ſes ſentimens, d'eſtimer une vertu ſi extraordinaire. FEVRIER

Ce fut peut-être à ſes ſouffrances & à ſes priéres, que Dieu accorda la réünion de toute nôtre Communauté, qui ſe fit en ce Monaſtére des Champs par un conſeil que l'on n'avoit garde d'attendre de ceux qui le prirent. Comme les grandes douleurs ſont ſouvent ſuivies des plus grandes joïes, jamais il n'y en eut une comparable à celle de toute la Maiſon, en revoïant cette chére Mére, qu'elles avoient plus pleurée que ſi elle eût été morte, & qu'elles avoient crû ne revoir jamais. Elle fut la ſeule qui n'en donna aucune marque ; conſervant toûjours ſon égalité d'ame ; ſe poſſédant dans la joïe comme dans la douleur ; joignant ainſi aux richeſſes de ſa patience celles de ſon humilite. Mais ſenſible néanmoins à cét heureux évenement, ſe voïant environnée de toutes ſes filles que Dieu avoit ſoûtenuës au milieu d'une ſi violente tentation, elle diſoit dans ſon cœur ces paroles que l'on met à la bouche d'un S. Martir : * *Non meis meritis ad vos me miſit Dominus veſtris coronis participem fieri* ; qu'elle ſe reconnoiſſoit n'avoir pas mérité la grace que Dieu lui faiſoit de la réünir à tant de perſonnes, qui lui étoient demeurées fidéles, pour la rendre participante de leurs couronnes. S. Clement Pape.

Depuis qu'elle fut avec ſes filles, elles oubliérent preſque tous leurs maux, quoiqu'il leur en reſtât encore de bien durs à ſouffrir. Car non-ſeulement elles ſe vîrent reſſerrées dans une étroite captivité pendant quatre ans, mais encore privées de toutes conſolations humaines & de toutes les graces extérieures de l'Egliſe. Pluſieurs même d'entre-elles moururent ſans Sacremens & ſans ſépulture Eccléſiaſtique. Dans cette extrême affliction la Mére Agnés étoit comme cette fontaine ouverte, dont parle le Prophéte, dans laquelle toutes ces ames affligées alloient puiſer de la conſolation dans leurs peines, de l'inſtruction dans leurs doutes, & ſe laver de leurs fautes ; s'accuſant à cette chére Mére, comme elles auroient fait à J. C. même, & eſpé-

FEVRIER rant de lui par cet acte d'humiliation, la grace qu'il ne leur étoit plus permis de chercher dans le Sacrement de la Pénitence. Leur esperance ne fut point vaine. Elles éprouvérent sensiblement que Dieu leur accordoit selon leur foi, & qu'elles avançoient davantage dans la voïe de la perfection avec ce secours, qu'elles n'avoient souvent fait lorsqu'elles avoient tous les autres.

Enfin la paix succéda à cette longue épreuve ; & Dieu voulut que la Mére Agnès vît avant que de mourir, le rétablissement entier de ce Monastére, par la nouvelle élection d'une Abbesse, la profession de plusieurs filles, la réception de grand nombre de pensionnaires & le retour des personnes qui avoient eu avant cet orage la direction spirituelle de cette Maison. Après quoi, comme si elle n'eût plus eu qu'à dire ces paroles à Dieu :
Luc II. 29. *Vous laisserez maintenant vôtre servante aller dans la paix* ; elle tomba malade d'une fluxion sur la poitrine, & mourut le dix-neuviéme jour de sa maladie. Elle fit cette derniére action comme elle avoit accoûtumé de faire les plus saintes ; c'est-à-dire, sans sortir un moment de cette immobilité de grace qui étoit le caractére de sa vertu, & qui la rendoit toûjours égale en toutes choses ; avec une piété si admirable, une charité si tendre pour ses filles, & dans une paix si profonde, que sa mort fut le tableau racourci de toute sa vie. Elle est morte à l'âge de soixante-dix-sept ans passez, dont il y avoit soixante-douze qu'elle portoit le voile sacré, & soixante-deux qu'elle travailloit avec un zéle & une application infatigables à la conduite de ce Monastére, où elle est inhumée à la porte du côté gauche du chœur avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic jacet Reverenda Mater CATHARINA-AGNES ARNAULD, *cui & Sorori Mariæ-Angelicæ Monasterium hoc debet quidquid in eo est virtutis & sacræ obedientiæ. Fuit in illa veræ & integræ mortificationis laus singularis, gravitas humilis, in quâ timeres Deum ; hilaritas sancta, in*

Ici repose la Révérende Mére CATHERINE-AGNES ARNAULD. Ce Monastére lui est redevable à elle & à la Mére Marie-Angélique sa sœur de tout ce qu'il a de vertu & de régularité. Son caractére particulier fut une mortification véritable & entiére ; une humble gravité qui inspiroit la crainte de Dieu ; une sainte joïe qui faisoit sentir sa divine présence ; un amour de la pénitence & de la pauvreté dont la grandeur paroissoit

in quâ invenires divinam præsentiam ; paupertatis & pœnitentiæ amor magnus vel in minimis ; & cum morbi aliud suaderent , dolor ipsâ pœnitentiæ laude major , tristitia in malis animarum perseverans ; oratio qualis sponsæ ; scientia de Dei consortio , & quæ sanctitatem originis humilitate testaretur ; patientia par ingentibus malis , & magnarum calamitatum victrix ; puritas cordis penè humanâ major , & quæ ad puritatem Angelorum accederet ; charitas tantis digna virtutibus. Obiit plena bonorum operum XI. Kal. Mart. an. salut. 1671. *vitæ suæ* 78.

Par M. HAMON.

soit jusques dans les plus petites choses : & lorsque sa santé ne lui permettoit pas de suivre son zéle, une douleur intérieure de ne pouvoir faire pénitence, plus admirable que la pénitence même ; une tristesse continuelle sur les maladies des ames ; une priére qui avoit toutes les qualitez de celle d'une Epouse de J. C. une science puisée dans une communication intime avec Dieu, & accompagnée d'une humilité qui faisoit connoître la sainteté de sa source ; une patience égale aux plus grandes épreuves, & supérieure à toutes les disgraces ; une pureté de cœur qui sembloit être au-dessus de celle des hommes & approcher de celle des Anges ; enfin une charité digne de tant de vertus. Elle mourut pleine de bonnes œuvres, le 19. Fev. 1671. dans la 78. année de son âge.

LE FRERE FLORENT GUAIS, RELIGIEUX DE S. CYRAN.

LE vingt-uniéme jour 1675. mourut en l'Abbaïe de S. Cyran, de l'Ordre de S. Benoît, Frére Florent Guais, Novice de la même Maison. Il avoit passé plus de vingt-ans au service de nôtre Monastére par un pur mouvement de piété. Charmé d'être tout à Dieu & de se dévoüer avec une charité toute gratuite à servir des personnes qui lui étoient consacrées, il préfera cet état humiliant à des emplois considérables, pour un homme de sa condition, qu'on lui offroit dans le monde. Comme il se proposoit une récompense éternelle de son travail ; jamais il ne témoigna s'y lasser ou s'en rebuter. C'étoit lui qui achetoit toutes les provisions de la Maison ; & bien que cette occupation eût pû paroître peu convenable à une personne qui cherche la retraite, il s'y appliqua néanmoins avec beaucoup de zéle & une génereuse persévérance ; parce qu'aïant déja trouvé Dieu qu'il avoit toûjours présent, cette présence lui tenoit lieu de tout. Il demeura fidéle & constant dans les disgraces qui arrivérent à cette Communauté, & qui furent cause de son éloignement pour quelque tems. Mais si-tôt que la paix eût

FEVRIER eût été renduë à l'Eglise & à nous la liberté, il en profita pour revenir en cette Maison des Champs, où il continua à nous rendre ses services avec une nouvelle affection.

Depuis, aïant considéré qu'il n'étoit plus nécessaire dans l'emploi qu'il exerçoit, il se résolut d'éxécuter le dessein qu'il avoit toûjours eu de finir ses jours dans une entiére solitude. C'est ce qui lui fit choisir l'Abbaïe de S. Cyran de l'Ordre de S. Benoît au Diocese de Bourges, où M. de Barcos, qui en étoit alors Abbé, avoit établi une exacte réforme. Il n'y demeura que dix-huit mois; mais pendant ce peu de tems il y a beaucoup édifié par son humilité, sa soûmission, son exactitude, son silence, son assiduité au travail & aux autres observances. On peut même dire que son zéle alloit plus loin que ses forces, sur-tout après qu'il eut pris l'habit de Novice qu'il n'a porté que six mois. Car, bien qu'il sentît que son corps s'affoiblissoit notablement, il ne voulut rien relâcher de sa pénitence; continuant tous ses éxercices à l'ordinaire, & souffrant sans se chauffer le froid, auquel il étoit extrémement sensible. Enfin la nature succombant tout-à-fait, il tomba dans une défaillance mortelle à la sortie de l'Eglise, où il avoit servi à la Messe ce matin-là même. Il ne vécut plus que quelques heures qui terminérent ses travaux, pour le faire passer, comme nous avons lieu de l'espérer, à un repos éternel, lui qui n'en avoit voulu prendre aucun sur la terre.

ELEONOR DE TRIE.

LE vingt-deuxiéme jour * 1307. mourut Alienor ou Eleonor de Trie, femme de M. d'Ourmoi & fille de noble Chevalier Mre. Matthieu de Trie, Chambellan de France, lequel a fait plusieurs biens à ce Monastére, & pour lequel nous devons une Messe tous les ans. Elle est enterrée dans notre Eglise. On voit sa tombe dans la nef près de la grille du chœur des Religieuses vis-à-vis de l'horloge avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

CI gît Madame Lionor de Trie, femme jadis de Monseigneur d'Ourmoi, qui trépassa en l'an 1307. le jour de la chaire S. Pierre. Priez pour li que Dieu bonne mercy li fasse.

M.

* Le ms. porte le 21. jour : mais l'épitaphe fait voir que ce fut le 22.

M. HAMON MEDECIN.

CE même jour 1687. mourut Meſſire Jean Hamon, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, âgé de ſoixante-neuf ans. Dès ſa jeuneſſe il s'étoit acquis par ſon ſavoir & ſon éloquence une grande réputation dans le monde ; & il avoit ſujet de prétendre à quelque établiſſement fort avantageux. Mais touché tout d'un coup de l'eſprit de Dieu, & perſuadé de la vanité de ce que l'on appelle fortune, il réſolut d'abandonner entiérement la ſienne & de ſe retirer dans quelque ſolitude. M. de Harlai, depuis Procureur géneral, dont il avoit été Précepteur, aïant appris ſon deſſein, & ne pouvant ſouffrir ſon éloignement, le preſſa d'accepter un Bénéfice qu'il avoit à une de ſes terres à la campagne, où il lui auroit été libre de vivre ſeul & auſſi retiré qu'ailleurs. Mais cette ſorte de retraite ne parut pas à M. Hamon convenir aux mouvemens de pénitence que Dieu lui inſpiroit ; parce qu'elle ne l'éloignoit pas aſſez du monde, ni des prétenſions qu'il pourroit y avoir.

Il chercha donc un autre conſeil, & Dieu qui connoiſſoit la ſincérité de ſon cœur, lui en fit trouver un tel qu'il le déſiroit, en la perſonne de M. de Singlin qu'il prit pour ſon Directeur, & qui le détermina à entrer dans la voïe que Dieu avoit déja commencé de lui marquer. Juſques-là il avoit héſité ſur un engagement qui lui avoit été propoſé de la part d'un Médecin de Paris, qui lui offroit ſa fille en mariage. Mais il rompit géneremeuſement ces liens où l'on vouloit l'engager ; & après avoir formé la réſolution de ne jamais entendre à aucune propoſition de cette nature, il vint âgé de trente-trois ans ſe retirer dans cette ſolitude, pour y vivre caché & inconnu au monde. Sur le champ il vendit ſon bien de patrimoine, & en diſtribua le prix aux pauvres, ſans ſe rien réſerver ; voulant être pauvre lui-même le reſte de ſes jours pour l'amour de J. C.

D'abord il s'occupa au travail de la campagne ; labourant la terre, & s'emploïant à d'autres choſes pénibles & laborieuſes. Dans la ſuite du tems il ſe trouva obligé de rentrer dans l'exercice de la Médecine. Mais, comme il ne s'y rendit que dans la ſeule vûë du ſervice qu'il pouvoit rendre aux pauvres &

aux

FEVRIER aux Religieuses de la Maison, il avoit de la peine à souffrir qu'on l'engageât dans des visites de malades de considération & du monde; & il en évitoit l'occasion de tout son pouvoir. Son humilité le portoit à mépriser absolument cette estime génerale que sa réputation lui avoit acquise; & l'éloignement qu'il avoit du monde, lui faisoit fuir toutes les occasions de commerce avec les personnes qui en avoient l'esprit ou les maximes. Il étoit exact au contraire à tout ce qui pouvoit regarder l'emploi, auquel sa charité l'avoit engagé; toûjours prêt à assister ses malades soit de jour, soit de nuit; toujours dispofé à en souffrir les foiblesses & à les dissimuler, sans jamais se lasser ou témoigner de l'ennui dans les plus opiniâtres maladies, où souvent il trouvoit de quoi exercer sa patience, après y avoir épuisé ses remédes.

Son habileté & sa grande expérience ne le rendoient point ni plus hardi, ni moins défiant de soi-même. Dans les maladies les plus importantes, il étoit toûjours disposé à prendre conseil, sans faire distinction des personnes. Il joignoit à ses soins beaucoup de priéres pour les malades qu'il traitoit; & on l'a vu souvent, lorsqu'il en avoit de considérables, aller en sortant du Monastére dans l'Eglise, où il passoit quelque tems à prier, afin d'attirer la bénediction de Dieu sur les remédes qu'il avoit ordonnez; ou pour lui demander sa lumiere, lorsqu'il étoit indéterminé sur ce qu'il avoit à faire.

Dans les voïages qu'il faisoit à la campagne pour visiter les malades, il portoit toûjours un livre soit pour prier, soit pour lire. Il sembloit pourtant que ce secours fut inutile pour entretenir sa piété; parce que tout ce qu'il voïoit l'appliquoit à Dieu, & qu'il trouvoit dans les choses-mêmes les plus indifférentes de quoi s'édifier, & des sujets de loüer Dieu, d'admirer sa puissance, de tirer des instructions & des régles pour la conduite de sa vie. On s'étonnoit même quelquefois jusqu'à quel point alloit sa spiritualité, qui lui faisoit trouver Dieu & les plus hautes véritez de la foi & de la religion dans des choses, qui eussent été à d'autres un objet de distraction, pour ne rien dire de plus.

Il faisoit ordinairement toutes ses visites à pied, & souvent des quatre à cinq lieuës à jeun. Il n'assistoit pas seulement les pauvres de son conseil, mais encore de sa main, leur portant lui-même des

remédes, & leur rendant dans l'occaſion les ſervices les plus bas. FEVRIER
Il leur procuroit auſſi toute l'aſſiſtance qu'il pouvoit par les aumônes ; & comme il s'étoit réduit à n'en pouvoir plus faire de ſon bien, il y ſuppléoit en leur donnant tous les jours ce qu'il s'ôtoit à ſoi-même de la nourriture qu'on lui préparoit.

Non-ſeulement il aimoit les pauvres, mais il aimoit auſſi la pauvreté ; & il l'aimoit autant que les riches peuvent aimer les richeſſes. Il s'épargnoit tout à ſoi-même ; ſes habits & tout ſon extérieur ne reſpiroient que la pauvreté & l'humilité. Il pratiquoit la mortification en toutes choſes, & ſon zéle pour la pénitence lui en fourniſſoit des ſujets auxquels d'autres n'auroient jamais penſé. Il ne ſe chauffoit preſque jamais ; ne faiſoit point de feu dans ſa chambre, même dans les plus grands hivers, quoiqu'elle fût à un dernier étage & dans le galetas du bâtiment. Il y eſt néanmoins demeuré juſqu'à la mort, malgré les grandes incommoditez, ſur-tout dans les derniéres années de ſa vie, d'avoir à monter & à deſcendre auſſi ſouvent que ſon emploi l'y obligeoit. Il couchoit ſur un ais ; dormoit très-peu ; ſe levoit toutes les nuits pour aſſiſter à Matines, qu'il a ſonnées pendant pluſieurs années que nous n'avions point de cloches audedans. Il ne ſe recouchoit point après Matines ; & c'étoit ordinairement cette heure-là qu'il prenoit pour écrire : non-ſeulement parce qu'il en ſortoit rempli de ſaintes penſées ; mais auſſi pour s'empêcher de dormir, regardant le ſommeil d'après Matines comme un dangereux ennemi qui favoriſoit ſa pareſſe, & lui déroboit un tems ſi propre à la lecture & à l'étude. De ſorte que la crainte qu'il en avoit, lui faiſoit paſſer par-deſſus cette autre crainte d'écrire, qui lui cauſoit bien de la peine, & un ſcrupule qui l'a ſouvent porté à brûler ſes écrits après les avoir compoſez.

Il y avoit près de quinze ans qu'il rendoit à cette Communauté toutes ſortes de ſervices dans ſon emploi, lorſqu'il parut que Dieu vouloit donner la derniére perfection à ſa charité & à ſa vertu, en l'expoſant à une des plus grandes épreuves. Il avoit porté avec nous les prémiers troubles arrivez à nôtre Maiſon ; & il s'y trouvoit trop lié pour pouvoir jamais l'abandonner dans quelque état d'affliction où elle pût être réduite. Mais Dieu voulut éprouver ſa foi & ſa fermeté en une autre maniére. L'occaſion s'en préſenta en 1664. qu'il ſe vit obligé de ſe retirer &

FEVRIER de quitter cette ſolitude, où il croïoit finir ſes jours, pour prévenir l'ordre qu'il devoit recevoir, comme on en étoit averti. Cette abſence, qui dura neuf mois, ne diminua rien de ſa charité pour ce Monaſtére; & il le fit bien paroître en ne retardant pas d'un moment ſon retour, ſi-tôt qu'il eut appris que l'on nous l'accordoit en conſidération de la quantité de malades qui avoient beſoin de ſa préſence.

Comme il avoit préferé de ſe venir renfermer avec nous, à la liberté dont il avoit joüi par-tout ailleurs, il embraſſa auſſi toutes les ſuites de cet engagement. Il s'y aſſujettit même de telle ſorte, que pendant près de quatre ans il ne ſortit jamais de ſa chambre que pour aller à l'Egliſe aux heures qui lui étoient preſcrites; ne fit aucun voïage pour viſiter les malades à la campagne que rarement & toûjours accompagné d'un garde; & n'entra point dans le Monaſtére, ſans avoir la Tourriére du dehors pour témoin de ſes paroles & de ſes actions. Il porta ce traitement avec une patience & une humilité, qui édifioient ceux-mêmes qui en agiſſant de la ſorte, prétendoient ne faire que ſuivre leurs ordres.

Toute ſon occupation dans le loiſir que lui donnoit cette captivité, étoit la priére & la lecture de la parole de Dieu, dont il faiſoit le ſujet de ſa méditation jour & nuit, & où il a puiſé la matiére de tant d'écrits lumineux & pleins d'onction, qu'il a compoſez pour la plûpart dans ce tems-là, & qui préſentement édifient toute l'Egliſe.

Il joignit à la priére & à une ſi ſainte occupation un jeûne encore plus rigoureux qu'il ne l'avoit pratiqué auparavant. Il mangeoit ſeul, ce qu'il continua toûjours depuis; ne vivoit que de pain de ſon, & gardoit dans tout le reſte de ſa nourriture une abſtinence ſévére qu'il n'a interrompuë, que lorſqu'il y étoit contraint par quelque maladie conſidérable. C'eſt ce qu'il fit dans les derniers jours de celle qui l'a conduit à la mort: ou plûtôt, comme nous avons ſujet de l'eſpérer, à la véritable vie & à un repos éternel; n'en aïant pris aucun ſur la terre pendant trente-ſix ans qu'il a perſévéré dans une pénitence ſans relâche & dans un exercice continuel de charité. Il eſt enterré dans le cimetiére de dehors comme il a ſouhaitté; & l'on grava ſur ſa pierre ſépulcrale cette épitaphe.

EPITA-

EPITAPHE.

Hic quiescit JOANNES HAMON *Medicus, qui adolescentiâ in studiis litterarum & sacræ Scripturæ meditatione transactâ, latinè, græcéque egregiè doctus, cum in Academiâ Parisiensi eloquentiæ laude floreret, & medendi peritiâ in dies clarescerct, famæ blandientis insidias & superbiam vitæ metuens, spiritûs impetu subito percitus, matrimonii pretio in sinum pauperum festinanter effuso, in solitudinem hanc quàm diù meditabatur se proripuit an. ætat. 33. ubi primùm opere rustico exercitus, mox professioni pristinæ redditus, membra Redemptoris infirma curans in pauperibus, inter quos ancillas Christi quasi sponsas Domini sui suspexit, veste vilissimâ, jejuniis propè quotidianis, cubatione in asseribus, pervigiliis, precatione & meditatione diù noctúque perpetua, lucubrationibus amorem Dei ubique spirantibus cumulavit ærumnas medendi quas toleravit per annos 35. quotidiano pedestri viginti duorum plùs minùs milliariorum itinere, quod sæpissimè jejunus conficiebat, villarum obiens ægros eorumque commodis serviens, consilio, manu, medicamentis, alimentis quibus se defraudabat, pane furfureo & aquâ, idque clam & solus & stando, per annos 22. sustentans vitam, quam ut sapienter duxerat, quasi quotidiè moriturus inter fratrum preces & lacrymas, in alto silentio misericordias Domini recolens, atque in Mediato-*

ICi repose Messire JEAN HAMON, Médecin, qui après avoir passé sa jeunesse à acquerir les sciences humaines & l'intelligence de l'Ecriture sainte, se rendit très-habile dans la langue gréque & la latine. Voïant croître tous les jours la réputation qu'il se faisoit dans l'Université de Paris, par son éloquence & son habileté dans l'art de la Médecine, il craignit avec sujet les flateries séduisantes de la renommée & l'orguëil de la vie. Saisi tout-à-coup d'un saint transport, il distribua sur le champ le prix de son patrimoine aux pauvres; & n'aiant encore que 33. ans, il se retira dans ce désert, où depuis long-tems il avoit dessein de se cacher. Là sa prémiére occupation fut de cultiver la terre. Ensuite aïant repris sa profession de Médecin, il s'en servit pour soigner les membres infirmes de J. C. en la personne des pauvres, parmi lesquels il honora toûjours les Religieuses comme les Epouses de son Seigneur. Il continua l'exercice de cet art pendant 35. ans avec des peines & des fatigues incroïables, auxquelles il ajoûta un nouveau mérite par ses veilles & les autres austéritez de sa vie; portant des habits très-pauvres, jeûnant presque tous les jours, couchant sur des ais, priant & méditant presque continuellement la nuit & le jour, passant la plus grande partie des nuits à des ouvrages d'esprit qui respirent par-tout l'amour de Dieu. Tous les jours il faisoit à pied, & très-souvent à jeun jusqu'à 7. lieües de chemin ou environ; allant de village en village visiter les pauvres malades, qu'il soulageoit en différentes maniéres, les uns par ses conseils, les autres en leur rendant les services les plus bas, ceux-ci par des remédes, & ceux-là par la nourriture dont il se privoit soi-même. Il passa 22. ans à ne manger que du pain de son, & ne boire que de l'eau, qu'il prenoit debout, seul & en cachette. Aïant vécu toute sa vie avec la même vigilance que si chaque jour en eût dû être le dernier, il la termina avec joïe

 par



FEVRIER *Mediatorem Dei & hominum* JESUM CHRISTUM *oculis, mente, corde defixus, exitu ad votum suum tranquillo, lætus, ut æternùm victurus, vitam clausit in Domino, annos natus 69. VIII. Kal. Mart.* 1687.

Par M. BODART.

par une mort paisible, comme il l'avoit souhaitté, pour vivre éternellement, le 22. Février 1687. âgé de 69. ans; au milieu des priéres & des larmes de ses compagnons de solitude, tout occupé dans un profond silence du souvenir des miséricordes du Seigneur, les yeux, l'esprit & le cœur tournez vers J. C. Médiateur entre Dieu & les hommes.

IZABELLE DE FRANCE, RELIGIEUSE DE LONCHAMP.

LE vingt-troisiéme jour 1270. mourut Izabelle de France, sœur du Roi Saint Loüis, l'un de nos Bienfaiteurs. Elle fut d'abord accordée à Hugues fils aîné de Hugues de Lusignan, Comte de la Marche & d'Angoulême, & de la Reine Izabeau d'Angleterre. Mais Dieu l'aïant détournée du mariage, elle se rendit Religieuse à Lonchamp près de S. Cloud, dont elle fut même Fondatrice selon quelques-uns.

M. DE LA LANE, DOCTEUR DE NAVARRE.

CE même jour 1673. mourut à Paris Messire Noel de la Lane, Prêtre, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, & Abbé de Val-Croissant. Son zéle & son amour pour la vérité l'avoient uni à toutes les personnes qu'il savoit y être attachées; & c'est cette seule considération qui l'avoit si étroitement lié à nôtre Monastére. Connoissant parfaitement la bonté de nôtre cause, il s'est toûjours fait un mérite d'en prendre la défense dans les tems-mêmes de la persécution. Nos intérêts lui étoient chers comme les siens propres; ou, pour mieux dire, comme les intérêts de l'Eglise-même, qui faisoient uniquement tout son soin, & l'objet de toute son application. Car, pour tout ce qui le regardoit personnellement, il étoit dans un entier détachement & une sainte indifférence. Desintéressé à l'égard des biens temporels, il en négligeoit absolument le soin, pour s'appliquer tout entier à ce qu'il croïoit que Dieu demandoit de lui dans l'engagement où il se trouvoit de défendre la vérité.

Jamais il n'a rien épargné pour s'en acquitter ; il n'a ménagé ni FEVRIER
ſa perſonne ni ſon bien ; & ſouvent il a expoſé l'un & l'autre. Il avoit de l'eſprit & de la ſcience ; mais il avoit encore plus d'humilité & de mépris de ſoi-même ; ſe regardant comme le moindre de ceux qui travailloient pour l'Egliſe, & n'aïant nulle peine de renoncer à ſes ouvrages & de les ſupprimer, lorſqu'on ne les approuvoit pas. Après que Dieu eut rendu la paix à l'Egliſe, M. de la Lane ſe trouvant libre de choiſir un genre d'étude pour continuer à lui rendre ſes ſervices, prit la matiére de l'amour de Dieu. Mais la mort l'enleva comme il liſoit S. Auguſtin pour avancer ce nouvel Ouvrage. Il eſt enterré à S. Euſtache ſa Paroiſſe.

ALIX DE MONTMORENCI.

LE vingt-cinquiéme jour 1221. mourut Alix de Montmorenci, fille de Bouchard V. de Montmorenci, & de Laure de Hainaut ; Niéce de Matthieu de Marli, & femme de Simon de Monfort, Chef de l'armée Catholique contre les Albigeois, & l'un de nos principaux Bienfaiteurs. Elle eſt inhumée auprès de ſon mari dans l'Egliſe des Religieuſes de Hautes-Bruïéres à deux lieuës de nôtre Monaſtére.

MADAME CATHERINE DE Ste. FELICITE' MARION.

LE vingt-huitiéme jour 1641. mourut à l'âge de ſoixante-huit ans ma Sœur Catherine de Ste. Felicité Marion, que l'on peut regarder après la Sainte dont elle portoit le nom & la mére des SS. Machabées, comme la plus heureuſe de toutes les Méres pour ſa fécondité. Elle étoit fille de M. Marion, Avocat Général, & avoit épouſé Meſſire Antoine Arnauld, Avocat au Parlement, dont elle eut vingt-deux enfans tous illuſtres par leur ſavoir & leur éminente piété. Après la mort de M. ſon mari, le mauvais air & les autres incommoditez de ce Monaſtére des Champs aïant fait prendre à nos Méres la réſolution de s'aller établir à la Ville, elle acheta, & nous donna la place où eſt bâtie nôtre Maiſon de Paris. Son attachement pour Port-Roïal où elle avoit pluſieurs de ses filles Religieuſes, lui fit prendre la réſolution d'y

FEVRIER d'y finir ſes jours. A l'âge de cinquante ans elle prit l'habit de Novice de la main de notre Mére Marie-Angelique, l'une de ſes filles, Abbeſſe du Monaſtére, qu'elle reſpecta depuis comme ſa propre Mére; lui obeïſſant avec la ſimplicité d'un enfant. Elle fut trois ans Novice; parce qu'on lui avoit conſeillé de finir toutes ſes affaires avant que de faire profeſſion. Elle paſſa tout ce tems-là, & encore trois autres années depuis qu'elle eut prononcé ſes vœux, dans un entier aſſujettiſſement à la Maîtreſſe des Novices, & à tous les exercices du Noviciat. Elle étoit la premiére à ſe porter avec joïe aux occupations les plus baſſes & les plus laborieuſes, & la derniére à les quitter. Au bout des ſix ans elle continua avec autant d'affection à rendre la même obeïſſance & la même ſoûmiſſion à une autre Supérieure, qui fut élûë par la démiſſion volontaire de la Mére Marie-Angelique. Bien-loin de trouver mauvais la diſperſion de quatre de ſes autres filles Religieuſes de cette Maiſon, que l'on envoïa en d'autres Monaſtéres, où elles furent pluſieurs années; elle ſouffrit cette ſéparation avec une agréable conſtance.

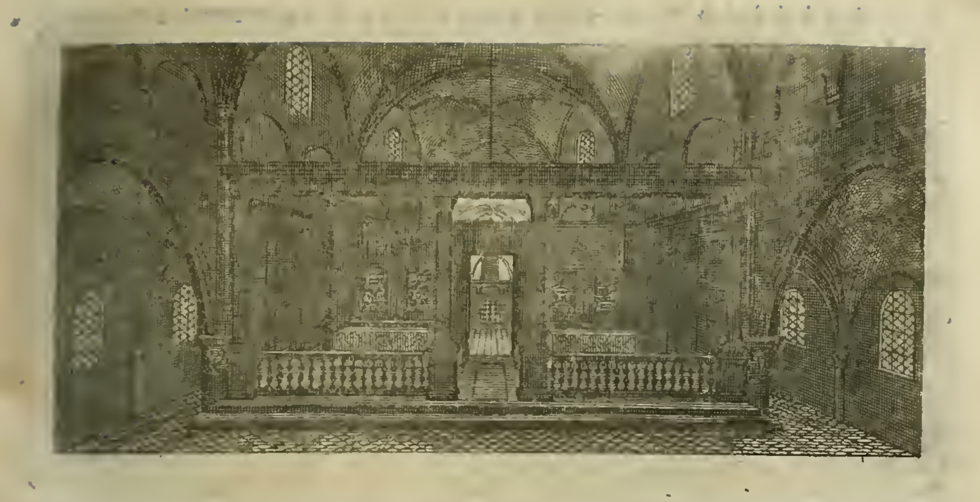
Deux ans avant ſa mort elle eut un mouvement de pénitence qui lui fit recommencer ſa confeſſion générale, avec de ſi vifs ſentimens & de ſi ardens déſirs de ſatisfaire à Dieu par des auſtéritez dont ſon âge & ſes infirmitez la rendoient incapable, qu'il fallut que ſon Confeſſeur réprimât ſa ferveur. Dès-lors elle forma la réſolution de garder une retraite entiére & abſoluë le reſte de ſes jours. En effet, elle n'alla plus au parloir pour qui que ce pût être, non pas même pour Mrs. ſes enfans qu'elle avoit dans le monde. Elle ſe contentoit de les recommander à Dieu; ce qu'elle faiſoit continuellement: & afin que ce fût par un mouvement de charité, elle prioit Dieu qu'il exauçât avec elle toutes les Méres qui lui demandoient le ſalut de leurs enfans.

Elle n'avoit plus que trois mois de vie, lorſqu'elle eut à ſouffrir des douleurs extrêmes en ſon corps, & des peines violentes en ſon eſprit, dans leſquelles elle ne trouvoit nulle autre conſolation, que quand on prioit Dieu auprès d'elle. Cette maladie acheva de la purifier; & il ne lui reſtoit plus d'autre deſir que de mourir, pour n'être plus en état d'offenſer Dieu. Toutes ſes priéres tendoient là; & on l'entendoit ſouvent demander à Dieu qu'il lui plût la retirer à lui. Ses derniers ſentimens ont été

été d'une extrême reconnoiſſance envers la Communauté de l'a- FEVRIER
voir admiſe, à la profeſſion religieuſe ; croïant que l'on ne pouvoit faire cette grace à perſonne qui en fût plus indigne qu'elle. Depuis qu'elle eut reçu les derniers Sacremens ; c'eſt-à-dire, trois ſemaines avant ſa mort, elle entra dans une entiére ſéparation de toutes choſes, comme ſi elle n'eût plus été de ce monde ; ne témoignant pas même déſirer de voir le Confeſſeur, qui avoit toûjours fait une de ſes plus grandes conſolations, & en qui elle avoit une parfaite confiance. Elle ne faiſoit plus qu'attendre dans une paix profonde le moment de ſa mort. Aprés qu'elle fut paſſée, nôtre Confeſſeur, qui connoiſſoit le fond de ſon ame, nous conſola beaucoup, en nous diſant qu'elle étoit entrée dans le ſein de la grace & de l'amour de Dieu, comme le pauvre Lazare, dont on liſoit l'Evangile à la Meſſe ce jour-là, étoit entré dans le ſein d'Abraham.



MARS.



MARS.

MADAME MAGDELEINE DE STE. CANDIDE LE CERF.



LE premier jour 1683. mourut à l'âge de soixante-seize ans, ma Sœur Magdeleine de Sainte Candide le Cerf, Religieuse professe de l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Maubuisson. Elle y avoit été reçûë par la Mére Marie des Anges Suireau, qui en étoit alors Abbesse ; & l'attachement qu'elle avoit pour cette grande Servante de Dieu, la porta à la suivre, lorsqu'elle revint parmi nous, après avoir résigné son Abbaïe. Elle lui a survêcu plus de vingt-quatre ans, & en a demeuré plus de trente-cinq dans cette Maison, où elle avoit été associée à la Communauté avec la permission de ses Supérieurs, & où elle a fait voir par la régularité de sa vie, qu'elle étoit une digne éleve de cette pieuse Abbesse. MARS.

M. DORAT, DOCTEUR DE SORBONNE.

LE troiſiéme jour 1677. mourut Meſſire Jean-Jacques Dorat, Prêtre, Docteur en Théologie de la Société & Maiſon de Sorbonne, & Curé de Maſſi. L'amour de la vérité & de la juſtice, pour leſquelles il a eu le bonheur de ſouffrir, l'avoit lié d'une maniére particuliére à nôtre Monaſtére. Dans les tems que nous étions le plus dépourvûës de tout ſecours, nous avons ſenti les effets de ſa charité & de ſon attachement, qu'il a continué de nous témoigner juſqu'à la mort, en nous léguant trois cens livres. Son corps eſt enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de Maſſi.

M. THIBOUST, CHANOINE DE S. THOMAS DU LOUVRE.

CE même jour 1688. mourut Meſſire Nicolas Thibouſt, Prêtre du Diocéſe d'Evreux, ancien Chanoine de l'Egliſe Collegiale de S. Thomas du Louvre. Il l'a ſervie avec une aſſiduité très-exemplaire pendant quarante-quatre ans, & a beaucoup travaillé pour en rétablir le ſpirituel & le temporel, qui y étoient l'un & l'autre conſidérablement déchûs. Sa vie a toûjours été très-uniforme & très-réglée. Il ſe levoit exactement la nuit pour l'office de Matines; recitoit tous les jours le Pſautier avec l'office des Morts, paſſoit les jours de jeûne ſans rien prendre juſqu'à None ou à Vêpres, conformément à leur inſtitution, dont il avoit vû encore obſerver la pratique dans ſa jeuneſſe. Sa fermeté dans l'amour de la vérité excita contre lui quelques troubles. On les porta même juſqu'à jetter un dévolu ſur ſon Bénéfice. Mais on n'oſa le pourſuivre juſqu'au bout; & il en demeura paiſible poſſeſſeur, juſqu'à ce que ſe voïant hors d'état par ſon grand âge de s'acquiter des obligations qu'il lui impoſoit, il s'en démit pour ſe retirer dans la ſolitude de ce Monaſtére.

Il y a vêcu encore douze ans toûjours dans la même uniformité de vie, priant continuellement; offrant tous les jours, tant que ſes forces le lui ont permis, le Sacrifice adorable du corps de

de J. C. & s'offrant lui-même par le désir & la disposition de son cœur, qui ne souhaittoit plus que la délivrance de son corps & la consommation de son sacrifice. Il est mort dans ces saintes dispositions, âgé de quatre-vingt-onze ans; & a été inhumé dans nôtre Eglise, où on lit cette épitaphe sur son tombeau. MARS.

EPITAPHE.

Hic requiescit NICOLAUS THIBOUST, *Presbyter Ebroïcensis & S. Thomæ ad Regiam Luparam Collegialis & Regalis Ecclesiæ per annos 44. Canonicus. Ibi divinam psalmodiam pietate, exemplo, consilio restituit, & bona sacrata penè collapsa prudentiâ omnique ope curavit restaurari. Vir sibi Deoque vacans, semper sui similis, viam Domini constanter ambulavit. Antiquos mores à puero, pueri innocentiam ad finem usque vitæ retinuit. Pristinum Ecclesiastici jejunii ritum religiosissimè coluit, quadragesimale ad vesperam usque producens. Hujus divitiæ carere divitiis, ut Deo liberiùs serviret; & ut vita ejus Dei laus perennis esset, nocturnam canonici cursûs partem adimpleturus noctis somnum nunquam non intermisit, diurnam quotidianâ Psalterii recitatione, sacrorum codicum lectione, Ecclesiasticâ mortuorum commendatione continuavit. Christianam veritatem impensè adamavit, pro justitiâ laboravit, malis quorumdam artibus & ambitiosis prensationibus tantùm non loco dejectus. Stetit tamen, Deo sustentante, ut sponte suâ postmodùm cederet. Solitis Ecclesiæ suæ muniis impar effectus, in hanc solitudinem secessit,*

ICi repose Messire NICOLAS THIBOUST, Prêtre, du Diocése d'Evreux, qui fut quarante-quatre ans Chanoine de l'Eglise Collegiale & Roiale de S. Thomas du Louvre. Il emploïa son industrie & tous ses biens à en réparer les ruines, & contribua le plus par sa pieté, son exemple, ses conseils à y rétablir l'Office Divin. Tout occupé du culte de Dieu & du soin de son salut, & toûjours égal à soi-même, il marcha avec constance dans la voïe du Seigneur. Dès son enfance il fit paroître les mœurs d'un vieillard; & toute sa vie il conserva l'innocence d'un enfant. Scrupuleusement attaché à la maniére dont les Anciens gardoient les jeûnes prescrits par l'Eglise, il poussoit ceux du Carême jusqu'à l'heure de Vêpres. Il faisoit consister ses richesses à n'en avoir point; pour être en état de servir Dieu avec plus de liberté. Et afin de faire de sa vie une suite continuelle de loüanges de la divine Majesté, il ne manqua jamais de se lever la nuit pout l'office de Matines, & de reciter tous les jours enrre les autres Heures canoniales le Pseautier avec l'office des Morts; joignant à tout cela une lecture assiduë de l'Ecriture Sainte. En récompense de son amour extrême pour la vérité & de ses travaux pour la justice, il se vit sur le point d'être chassé de son Bénéfice par les artifices malins & les brigues ambitieuses de certaines personnes. Mais Dieu l'y maintint; afin qu'il eût le mérite de s'en démettre ensuite volontairement. N'en pouvant plus remplir les obligations, comme il avoit fait jusqu'alors, il le quitta & se retira dans ce désert. Là dans l'exercice d'une priére continuelle, & une assistance exacte à la Messe conventuelle & au reste de l'office autant que l'épuisement de ses forces.

MARS. *sit, ubi lumbis præcinctis, lucernis fidei & bonorum operum accensis jugi oratione, & ut per effetas vires licuit, publicæ laudis atque agni immaculati cum sacris ejusdem sponsis assiduâ oblatione, similis homini expectanti Dominum suum, cum eo, ut confidimus, introïvit ad nuptias annos natus 92. die III. Mart. 1688.*

Par M. DODART.

forces le lui pouvoient permettre ; les reins ceints & les lampes ardentes de la foi & des bonnes œuvres à la main, comme un serviteur qui attend le retour de son Maître, il entra avec lui, comme nous avons lieu de le croire, dans la Sale des nôces, le troisiéme jour de Mars 1688. en la 92. année de son âge.

Toujours modestes dans leurs épitaphes
Ces saintes Nitouches Jansenistes !

JEANNE D'EVREUX, REINE DE FRANCE.

LE quatriéme jour 1370. mourut à Brie-contre-Robert la Reine Jeanne d'Evreux, troisiéme femme de Charles IV. surnommé le Bel, Roi de France & de Navarre, dont elle eut trois filles ; deux mortes sans alliance, & la troisiéme nommée Blanche, qui épousa Mr. Philippes de France, Duc d'Orleans. Elle fut associée pendant sa vie aux priéres des Religieuses de ce Monastére. Outre plusieurs autres biens qu'elle a faits à cette Abbaïe, elle nous a donné trente livres pour l'entretien & les réparations de nos bâtimens, & quarante livres *parisis*, afin de faire prier Dieu pour le Roi & pour elle le jour de leur décès. Son cœur est enterré dans l'Eglise des Cordeliers de Paris ; son corps à S. Denys, & ses entrailles à l'Abbaïe de Maubuisson.

BEATRIX DE MONFORT, COMTESSE DE DREUX.

LE septiéme jour vers l'an 1315. mourut très-excellente Dame Beatrix de Monfort, Comtesse de Dreux, très-speciale amie de ce Monastére à qui elle a fait des biens très-considérables. Elle étoit fille de Jean Comte de Monfort-l'Amauri, Seigneur de Rochefort en Iveline, & de Jeanne de Craon, Dame du Château-du-Loir & de la Suze au Maine. Elle épousa Robert IV. de Dreux, fils aîné de Jean, Comte de Dreux & de Marie de Bourbon. Ce fut par son alliance que le Comté de Monfort passa dans la Maison de Dreux avec les Baronnies de Rochefort & du Château-du-Loir. De son mariage avec le Comte Robert nâquî-

nâquîrent Jean II. de Dreux, surnommé le Bon, grand Chambrier de France ; Robert V. de Dreux ; Marie de Dreux, qui épousa Matthieu IV. de Montmorenci, Amiral & grand Chambellan de France ; Yoland de Dreux, qui fut Reine d'Ecosse par son premier mariage, & Duchesse de Bretagne par le second ; Jeanne de Dreux femme de Jean IV. Comte de Rouci, & Beatrix de Dreux, Abbesse de ce Monastére en 1326. MARS.

BEATRIX, BOURGEOISE DE PARIS.

LE huitiéme jour, on n'en sait pas l'année, mourut à Paris Beatrix, femme d'André Marcel, Bourgeois de la même Ville. Elle étoit si fort attachée à nôtre Monastére, & avoit tant de confiance dans les priéres des Religieuses, qu'elle voulut y avoir toûjours part même après sa mort. Dans cette vûë elle nous légua dix sols *parisis* de rente à perpétuité.

BOUCHARD IV. DE MARLI.

LE neuviéme jour 1297. mourut Bouchard IV. de Marli, fils de Matthieu IV. de Marli, grand Chambellan de France & de Marguerite de Levis, & petit-fils de Bouchard II. de Marli & d'Agnès de Beaumont, qui tous ont été Bienfaiteurs de ce Monastére. Il a sa sépulture dans nôtre Eglise, devant le grand Autel du côté de l'Epitre.

M. LE COMTE, TRESORIER DE FRANCE.

CE même jour 1635. mourut Messire Claude le Comte, Trésorier de France à Paris, que nous devons mettre au nombre de nos Bienfaiteurs, pour nous avoir beaucoup aidées à acquérir les terres qui font la clôture de nôtre Maison de Paris, & à faire changer le grand chemin. Il nous rendit ce service avec beaucoup de zéle, d'affection & même de dépense ; & sans son secours nous n'aurions jamais pû nous tirer des difficultez que l'on fit naître dans l'exécution de ce dessein. Tout cela nous oblige

oblige de lui donner toûjours part aux priéres de la Communauté ; & de remercier Dieu de lui avoir fait la grace de mépriser les vanitez du monde quelque tems avant sa mort, lorsqu'il étoit encore dans une parfaite santé, & de souffrir ensuite une longue & douloureuse maladie avec une patience admirable.

MADEMOISELLE DE LOUVIERES.

LE onziéme jour 1620. mourut en ce Monastére Demoiselle Antoinette de Louviéres, qui y avoit demeuré depuis l'âge de onze ans jusqu'à dix-huit dans le dessein d'être Religieuse: mais elle ne le put exécuter, parce qu'elle n'obtint le consentement de Messieurs ses parens, que peu de mois avant sa mort, arrivée lorsqu'elle étoit sur le point de prendre l'habit. Elle étoit fort docile & éloignée des legéretez & autres défauts ordinaires aux enfans. A mesure qu'elle crût en âge, elle crût aussi en sagesse, en crainte de Dieu, en soûmission, en humilité, en désir de se voir entiérement consacrée à Dieu. Les derniéres années de sa vie sa patience fut exercée par de violentes peines d'esprit, qui lui faisoient répandre une abondance de larmes presque continuelles. Elle découvroit avec beaucoup de sincérité & de candeur tout ce qui se passoit en elle, aux personnes qui étoient chargées du soin de son ame, & avoit une parfaite soûmission à leurs avis. Mais, quoique ses peines ne diminuassent point, elle n'en faisoit rien paroître à l'extérieur, & ne laissoit pas de se rendre très-exactement à tous les exercices. Dans cet état de trouble intérieur elle craignoit extrêmement la mort, & croïoit même tomber dans le desespoir. Mais il en arriva tout autrement ; car si-tôt que la maladie la saisit, elle se trouva dans un parfait repos d'esprit & une grande tranquillité. Après avoir reçu les derniers Sacremens, elle demanda avec beaucoup d'instance l'habit de Novice. Elle le reçut avec autant de joïe que si elle eût été dans une entiére santé ; espérant même qu'il lui procureroit sa guérison, & remerciant Dieu de ce qu'il l'avoit renduë malade pour la faire Religieuse. Elle pria aussi les Sœurs qui étoient présentes, de joindre leurs actions de graces aux siennes, & de dire avec elle l'Hymne *Te Deum*. Elle mourut le même jour dans une paix si profonde, qu'elle donna de l'admi-

l'admiration à ceux qui ſavoient ce qu'elle avoit ſouffert en ſon eſprit pendant ſa vie. MARS.

MADAME FRANÇOISE-OPORTUNE DE MEZIE'RES.

LE douziéme jour 1628. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma Sœur Fraçoiſe-Oportune de Meziéres, Religieuſe profeſſe de l'Abbaïe de Nôtre-Dame du Paraclet, Ordre de Cîteaux, à Amiens, où elle étoit entrée fort jeune, & s'étoit conſacrée à Dieu de bon cœur. Elle y remplit avec beaucoup d'édification les charges de Prieure & d'Infirmiére. Elle avoit ſurtout une très-grande charité pour les malades, qu'elle ſervoit avec zéle, ſans s'épargner en rien, de quelque nature que fût leur mal. Elle en donna une preuve éclatante à l'égard d'une Religieuſe frappée de la peſte, avec laquelle elle s'enferma pour la ſoigner juſqu'à ſa parfaite guériſon. Comme elle aimoit la perfection de ſon état, elle déſiroit auſſi une obſervance plus exacte que celle que l'on gardoit dans ſon Monaſtére. C'eſt ce qui la fit paſſer à l'âge de ſoixante ans, avec la permiſſion de ſes Supérieurs, en nôtre Monaſtére de Port-Roïal, où elle a vécu encore trois ans dans une entiére ſoûmiſſion à toutes choſes & une vie très-exemplaire; admirant continuellement la grace que Dieu lui avoit faite, & la charité de la Communauté de l'avoir reçûë dans ſon ſein.

MADAME LA PRINCESSE DE GUEMENE'.

LE treiziéme jour 1685. mourut Dame Anne de Rohan, veuve de M. le Prince de Guemené, particuliére amie & Bienfactrice de ce Monaſtére. Elle avoit été engagée dans le mariage fort jeune & malgré elle; mais, comme la répugnance qu'elle avoit à cet engagement, n'avoit point d'autre cauſe que ſon oppoſition pour une alliance que l'on jugeoit d'ailleurs très-avantageuſe pour l'accroiſſement de ſa maiſon, elle n'en fut pas moins attachée au ſiécle dans la ſuite. Le monde lui plaiſoit; & elle plaiſoit au monde. Ses avantages naturels, ſa beauté, ſa grande

MARS. grande jeunesse, jointe à une parfaite santé & à tout ce qui peut rendre la vie plus agréable, étoient pour elle des charmes qui la persuadoient, que l'on ne pouvoit être plus heureuse qu'elle croïoit l'être dans l'état où elle se trouvoit. C'est là l'idée qu'elle donna de son contentement parlant un jour à M. d'Andilly, son ami qui lui rendoit visite. Une disposition si peu chrétienne toucha si fort ce grand homme, qu'il se crût obligé de lui répondre en deux mots, qu'il souhaittoit pour elle que tout ce qui lui plaisoit tant dans le monde, & en quoi elle faisoit consister le plaisir de la vie, pût changer d'objet à son égard; & qu'elle pût joüir en son ame de tous ces avantages & de cette parfaite santé dont elle joüissoit dans son corps. Ces paroles dites sans dessein frappérent le cœur de cette Princesse; & Dieu s'en servit pour la faire rentrer en elle-même.

Elle commença à comprendre la vanité de ce qu'elle avoit aimé jusqu'alors, & l'illusion de ce faux bonheur dont elle s'étoit laissée éblouïr. Elle comprit en même tems que Dieu demandoit beaucoup d'elle, & le besoin qu'elle avoit d'un guide éclairé pour la conduire dans le chemin qu'il commençoit de lui marquer. N'en connoissant point par elle-même à qui elle pût s'adresser, elle crut ne pouvoir prendre là dessus de meilleur conseil, que de la personne même dont Dieu s'étoit déja servi pour être l'instrument de sa conversion; & qui pouvoit mieux que tout autre lui procurer le secours nécessaire dans ces premiers mouvemens de pénitence. En effet, elle éprouva en cette occasion que rien n'étoit difficile à M. d'Andilli, lorsqu'il s'agissoit de servir ses amis.

C'étoit en l'année 1639. & M. du Verger de Hauranne, Abbé de S. Cyran étoit alors prisonnier au Château de Vincennes, où il conduisoit plusieurs personnes, malgré ses chaînes. Dieu répandoit même une bénediction si abondante sur ses travaux, qu'il n'a jamais produit de si grands fruits, que dans ce tems de ses liens & de sa prison. M. d'Andilli qui savoit de quelle importance étoit la direction de cette Princesse, ne jugea personne plus capable de s'en charger que ce saint Abbé. Il fit pour cela toutes les avances nécessaires; & après l'y avoir engagé, il continua d'être l'entremetteur du commerce que ce grand serviteur de Dieu avoit avec la Princesse par ses lettres.

Elles

Elles ont été imprimées depuis sous le titre de Lettres à une Dame de grande condition ; & le public en a tiré beaucoup d'utilité & de fruit. Les grandes veritez dont elles sont remplies, produisirent leur effet dans le cœur de cette Princesse. Elle changea entiérement de vie. Aïant aimé le luxe & la magnificence en ses habits, elle commença à mépriser toutes les parures & les ajustemens tant sur elle-même que dans sa maison. Elle s'appliqua elle-même à son domestique, & à tous les autres devoirs, auxquels est obligée selon Dieu une femme chrétienne. Elle entra dans les exercices de pieté & d'une sincére pénitence, y joignant les œuvres de charité, sur-tout quantité d'aumônes. Elle assista aussi dans toutes les occasions les pauvres affligez, dont elle s'est toûjours renduë la protectrice ; & sa maison a été en plusieurs rencontres l'asyle & le refuge de ceux que la cause de la vérité empêchoit d'en trouver ailleurs qu'avec peine. MARS.

En ce même tems elle se lia très-particuliérement à nôtre Monastére ; & quoique l'on commençât déja à y exciter des troubles, elle ne laissa pas d'en épouser les intérêts & la réputation, qu'elle a toûjours genereusement soûtenus, lorsqu'elle se rencontroit avec des personnes capables de croire & de donner créance aux faux bruits, & aux calomnies par lesquelles on tâchoit de le noircir. Elle obtint permission d'y entrer à son gré ; & elle s'en servoit souvent, regardant ces jours de retraite comme fort utiles à son ame. Son dessein étoit même de s'y retirer entiérement à l'avenir ; & ce fut dans cette vûë qu'elle fit bâtir le corps de logis qui tient à l'Eglise de nôtre Maison de Paris, & dont le bas sert de sacristie & fait partie de l'un des côtez du cloître. Ce fut là qu'elle fit élever le plus jeune de MM. ses enfans, à qui elle donna pour Précepteur un Ecclésiastique de grande pieté ; persuadée qu'elle ne lui pouvoit procurer une éducation plus avantageuse pour son salut, que celle qu'il recevroit dans un lieu saint & retiré du monde.

Elle a vécu plus de quarante-cinq ans depuis que Dieu l'eut touchée en 1639. n'étant alors âgée que de trente à trente-un ans. Mais la suite de sa vie n'a pas répondu à ce qui avoit paru en elle dans les premiers commencemens de sa conversion. Car au bout de six à sept ans elle s'engagea insensiblement tout de nouveau dans le monde. Alors voulant allier la dévotion & la

MARS. piété avec les sollicitudes & les soins que causent les richesses & les grands biens du siécle dans une personne de sa qualité ; cette bonne semence qui avoit été jettée si heureusement dans son cœur, parut y être entiérement étouffée, & ne pouvoir plus produire les fruits que l'on en avoit attendus.

Il semble néanmoins que dans la suite Dieu lui ait voulu donner quelque marque de sa miséricorde ; n'aïant pas permis qu'elle trouvât dans le monde tout ce qui pouvoit lui plaire & l'y attacher, comme il parut par les traverses & les afflictions que lui causerent le sort de MM. ses enfans. Enfin elle se retira de Paris après la mort tragique du dernier, & alla demeurer à Rochefort, où elle a fini ses jours après une longue maladie. L'affection qu'elle a toûjours conservée pour ce Monastére, & qu'elle nous a témoignée dans les tems-mêmes les plus fâcheux, sans jamais avoir craint de se commettre, nous est un engagement particulier de nous acquitter des priéres qu'elle doit attendre de nôtre reconnoissance.

M. DE GUENEGAUD.

LE quinziéme jour 1676. mourut Messire Henri de Guenegaud, Seigneur du Plessis, ci-devant Secretaire d'Etat, & Garde des Sceaux des ordres du Roi. Il rendit de très-grands services à l'Etat pendant les guerres de Paris & en d'autres occasions. Il étoit particuliérement attaché à nôtre Maison & en aimoit si fort la solitude, qu'il s'étoit fait bâtir une chambre dans le corps de logis qui est devant l'Eglise, à dessein de s'y venir retirer quelquefois.

MATHILDE DE GARLANDE, FONDATRICE DE PORT-ROIAL.

LE seiziéme jour 1223. mourut Dame Mathilde ou Mahaut de Garlande, Fondatrice de ce Monastére, fille de Guillaume IV. de Garlande, Chevalier Seigneur de Livri, & d'Idoine de Trie. C'est du nom de ses ancêtres paternels que la ruë Garlande ou Gallande à Paris a pris sa dénomination. Elle épousa

épousa en premiéres nôces Hugues Seigneur de Galardon, & en secondes nôces Matthieu I. d'Attichi, Seigneur de Marli, dont sa posterité prit le sur-nom, fils puisné de Matthieu I. de Montmorenci. Du consentement de ce dernier mari elle fonda nôtre Abbaïe des deniers qu'il lui avoit laissez en partant pour la Terre-Sainte, afin qu'elle les emploïât en œuvres de pieté. Aïant pris l'avis d'Odon de Sulli, Evêque de Paris, elle en acheta le fief de Porrois ou Port-Roïal, où en 1204. elle fit bâtir ce Monastére, qu'elle enrichit de quinze livres de rente sur Meulan & de dix muids de bled aussi de rente sur le moulin de Galardon. Après cette fondation elle ne cessa de solliciter auprès de Roger Abbé de Savigni & de Thomas Abbé des Vaux-de-Cernai pour faire ériger ce nouveau Monastére en Abbaïe. Elle fit encore quelques autres donnations à d'autres Eglises, sur-tout à celle de Gournai-sur-Marne. De son second mariage elle eut deux fils, Bouchard I. & Matthieu II. de Marli, qui se signalérent à la guerre contre les Albigeois. Elle-même se trouva en 1210. avec les autres Croisez à Menerbe; soit qu'elle y fût allée pour délivrer Bouchard son fils prisonnier à Cabaret, soit dans le dessein de demeurer avec lui aux Châteaux de Saissac ou de S. Martin, que Simon de Monfort, son cousin, lui avoit donnez en ces païs-là. Un jour voïant quelques Hérétiques opiniâtres condamnez au feu, touchée de compassion, elle en retira trois femmes qu'elle eut soin de faire réconcilier à l'Eglise. MARS.

M. DE SEVIGNE'.

CE même jour 1676. mourut à l'âge de soixante-six ans, Messire Renauld de Sevigné, qui par sa charité singuliére a mérité de tenir un rang particulier entre les amis & les Bienfaiteurs de ce Monastére. L'amour de la pénitence l'y avoit attiré pour y finir sa vie; après en avoir passé la plus grande partie dans les engagemens du monde & de la guerre. Dieu alluma une étincelle de sa charité dans son ame, lorsqu'elle étoit encore toute de glace pour lui. S'étant trouvé à la prise d'une ville, il rencontra après le combat une petite fille de trois à quatre ans que ses parens, ou morts ou mis en fuite, avoient

MARS. abandonnée ſur un fumier. Ce triſte objet frappa ſon cœur ; il fut touché d'un mouvement de miſéricorde, qui étoit déja un effet de celle de Dieu ſur lui. Il prit lui-même cet enfant dans ſon manteau, & réſolut d'en avoir ſoin toute ſa vie : ce qu'il exécuta fidélement ; & depuis, cette fille s'étant faite Religieuſe, il a toûjours païé ſa penſion à ſon Monaſtére.

Peu d'années après il éprouva heureuſement la vérité des promeſſes de J. C. qui lui rendit ce qu'il avoit reçû de lui en la perſonne de l'un des plus petits de ſes membres. L'état de ſon ame incomparablement plus à plaindre que celui de cet enfant abandonné, attira enfin la compaſſion de ſon Sauveur, qui chargea ſur ſes épaules cette brebis égarée, & la reporta au troupeau, en lui donnant le mouvement de ſortir de la voïe large du ſiécle, pour guérir par les remédes d'une véritable pénitence ſes profondes bleſſures, dans une retraite qui l'éloignât de toutes les occaſions d'en recevoir de nouvelles.

Dans ce deſſein il choiſit nôtre Maiſon de Paris, où il fit bâtir & meubler un corps de logis dans la cour du dehors, duquel il fit une donnation au Monaſtére après ſa mort. Ce fut dans ce lieu qu'il commença à renaître en J. C. & à vivre d'une vie nouvelle ; ſouhaittant qu'on le conduiſît par la voïe la plus ſûre & la plus conforme à l'Evangile. Il embraſſa la pénitence d'une maniére d'autant plus ſolide, que Dieu allia en même tems dans ſon cœur un déſir plus ſincére de s'humilier & une confiance plus parfaite en la grace & en la bonté de J. C. Car, comme d'un côté ſa vie paſſée lui faiſoit horreur, & que la vûë de ſes plaïes profondes lui pouvoit cauſer de l'étonnement & du trouble : de l'autre, l'extrême douceur que le Fils de Dieu a fait paroître dans la converſion de la Samaritaine & de la femme péchereſſe de l'Evangile, & ſur-tout dans l'exemple du bon Paſteur, qui abandonne tout ſon troupeau pour chercher la brebis égarée, avoit fait une ſi forte impreſſion ſur ſon cœur, que ce ſentiment l'a ſoûtenu dans toutes ſes peines, & lui a duré toute ſa vie.

C'eſt ce qui le porta à faire tirer le tableau du bon Paſteur qu'il nous a laiſſé, & ſur lequel il voulut que l'on exprimât ſa penſée que l'on a depuis réformée en ce peu de mots latins : *Bonus ex errore reductam geſtat, ſanat, alit ſanguine Paſtor ovem.* „ Le bon Paſteur après avoir cherché & retrouvé ſa brebis qui avoit

avoit été ſi long-tems égarée, la porte ſur ſes épaules, la gué- " MARS.
rit de ſes bleſſures & la nourrit de ſon propre ſang. " Il avoit ſouvent dans l'eſprit cette parole de J. C. à la femme pécherеſſe : „ Beaucoup de péchez lui ſont remis, parce qu'elle a beau- " *Luc. VII. 47.* coup aimé. " Comme il ſe croïoit obligé d'aimer le Fils de Dieu avec d'autant plus d'ardeur, qu'il avoit reçû de lui de plus grandes graces ; il lui demandoit ſouvent qu'il fît croître en lui ſon amour de plus en plus : & dans cette penſée il avoit fait écrire en gros caractére ces paroles de S. Paul, qu'il avoit toûjours devant les yeux : „ Si quelqu'un n'aime point le Sei- " *1. Cor. XVI. 22.* gneur Jesus, qu'il ſoit anathéme. "

Ce qui a le plus fait paroître que la grace de J. C. réſidoit dans ſon cœur, c'eſt qu'elle y travailloit toûjours & qu'elle y détruiſoit peu-à-peu un grand nombre de foibleſſes que les habitudes de ſa premiére vie lui avoient laiſſées. Son corps étant devenu fort infirme & incapable des éxercices de la pénitence ; il tâchoit de mettre à la place la piété qui eſt utile à tout. Il aſſiſtoit dans l'Egliſe à tout l'office du chœur. Il liſoit beaucoup, & goûtoit les véritez avec un diſcernement ſolide. Pour pouvoir même les puiſer dans leurs ſources & lire les SS. Péres, il entreprit étant déja âgé de cinquante-ſept ans, d'apprendre la langue latine : ce qui lui réüſſit ; & il eut beaucoup de conſolation d'entendre les priéres de l'Egliſe & les ouvrages les plus édifians de S. Auguſtin & de S. Bernard, qui faiſoient une de ſes principales occupations dans ſa ſolitude.

Il y vivoit dans un grand repos, lorſque le calme fut bientôt troublé par la tempête, qui cauſa tant de renverſement dans ce Monaſtére depuis 1661. juſqu'en 1669. que la paix fut renduë à l'Egliſe & à cette Maiſon. Mais ſon ame n'en fut point ébranlée ; il demeura toûjours ferme pour la vérité ; & nous donna des marques de ſa charité ferme & génereuſe dans toutes les occaſions qui ſe preſentérent. Il n'y eut que la violence qui le pût empêcher de nous ſuivre, quand on nous fit ſortir de nôtre Monaſtére de Paris pour nous envoïer en celui-ci. Ce fut pour lui un tems d'éxil, que les quatre ans qu'il demeura dans ſa maiſon, après que l'on nous eut chaſſées de la nôtre : & du moment qu'il lui fut libre de venir ici, il ne penſa plus à autre choſe qu'à ſe rapprocher de cette Communauté ; l'amour de J. C. l'y aïant tellement uni, que par quelque endroit qu'il ait

MARS. ait été tenté, rien ne l'a pû porter à s'en séparer jamais. Il quitta avec joïe toutes les commoditez de sa maison de Paris, pour se renfermer ici dans une chambre, & tous ses domestiques pour se réduire à deux seules personnes qui le servoient. Il renonça encore à l'attache naturelle qu'il avoit à sa santé; resistant constamment à toutes les sollicitations de ses amis du monde qui le pressoient de retourner à Paris, pour se guérir d'une fâcheuse fiévre-quarte dont on craignoit les suites : & quoiqu'il fut par son naturel trop inquiet dans ses maux, il fut toûjours ferme dans sa résolution de ne point abandonner ni le lieu ni les personnes, à qui Dieu l'avoit uni pour être associé à leur pénitence, qu'il regardoit comme le supplément de la sienne.

Ses infirmitez étant devenuës si grandes les derniéres années de sa vie, qu'il ne pouvoit plus même sortir de sa chambre que rarement pour aller à l'Eglise, il y suppléoit par une très-grande solitude, une parfaite uniformité dans tous ses éxercices de piété, & de fréquentes aumônes qu'il faisoit aux pauvres de la campagne. Sa dévotion le porta à en faire de plus considérables à ce Monastére. Persuadé que Dieu y vouloit être honoré plus que jamais dans la suite des siécles, puisqu'il y avoit renvoïé toute cette Communauté par une conduite si extraordinaire de sa Providence; il voulut en réparer les ruines, & fit rétablir le cloître tel qu'il est aujourd'hui, après qu'il avoit été entiérement démoli il y avoit plus de quarante ans. Il fit aussi réparer & agrandir le réfectoir qui étoit trop petit pour suffire à une si grande Communauté, & fit achever quelques décorations qui manquoient au grand autel.

Mais il s'appliquoit en même tems avec encore plus de soin à perfectionner dans son ame l'édifice de Dieu. En peu de tems son avancement parut si visible, qu'on peut assûrer que lors que Dieu l'appella à lui, l'ouvrage étoit achevé; & que la Grace avoit corrigé tous les défauts, & réparé toutes les foiblesses qui lui étoient long-tems demeurées de sa vie passée.

EPITAPHE.

Hic jacet REGINALDUS DE SEVIGNÉ *præcipuæ inter Armoricos nobilitatis, qui cum dignitate & imperio magnâ ætatis parte in variis Germaniæ*

ICi repose Messire RENAULD DE SEVIGNÉ, sorti d'une des premiéres noblesses de Bretagne. Après avoir passé une partie de sa vie dans les différentes guerres d'Allemagne & d'Italie, où il remplissoit une charge con-

maniæ & Italiæ bellis transactâ, inter adversa & prospera diù colluctatus, & ex periculis propemodùm infinitis salvus ac liber, tandem apertis lumini fidei oculis quos hactenus veritati clauserat, ut mundo paterent, gravioribus se urgeri periculis, & hostes longè infensiores instare animadvertit, qui omnem corpori libertatem spondent, ut crudelissimâ animæ captivitate pascantur. Pœnitentiam ergo amplexus tanquam securissimum præsidium, aliud bellum adversus seipsum exorsus est. Humilitatis & magnæ in Christo fiduciæ, armis nunquam fallentibus accinctus, & qui in mundi tumultu & tempestate victus fuerat, in solitudinis quiete & portu aggressus est ut vinceret. Avaritiam domuit magnâ in Christi pauperes liberalitate; deliciis assuetus, carnem parcitate & abstinentiâ compescuit; iram fregit lenitate & patientiâ; tandem cum durus anteà & imperiosus Dominus, duobus tantùm servulis, quibus ob infirmitatis & perpetuæ ægritudinis molestias carere non poterat, etiam servire & obsequi christianâ mansuetudine didicisset, victor in pace occubuit die 16. Martii, anno æt. 66. reparatæ salut. 1676.

In hoc claustro, quod suis ipse impensis extruendum curaverat, hoc illi grati animi monumentum religiosæ virgines apposuerunt.

Par M. HAMON.

considérable avec le commandement de quelques troupes; après avoir long-tems combattu entre la bonne & mauvaise fortune; après avoir échappé presque à une infinité de périls, il ouvrit enfin les yeux à la lumiére de la foi, qu'il avoit fermez jusques-là à la vérité pour ne voir que les choses périssables de ce monde. Alors il s'apperçût qu'il étoit menacé de bien plus grands dangers, & pressé par des ennemis beaucoup plus redoutables, qui ne flattent le corps d'une entiére liberté, que pour réduire l'ame en une cruelle servitude. Aïant donc embrassé la pénitence comme le parti le plus sûr, il entreprit contre soi-même un nouveau genre de guerre. Lui qui s'étoit laissé vaincre sur la mer orageuse de ce monde, s'étant une fois revêtu des armes sûres de l'humilité & d'une grande confiance en J. C. il entreprit de devenir lui-même victorieux dans le port & la tranquillité de la solitude. Auparavant avare, il vainquit l'avarice par une libéralité singuliére envers les pauvres de J. C. Nourri dans les délices, il domta sa chair par l'abstinence & les jeûnes; & se rendit maître de sa colére par sa patience & sa douceur. Enfin l'esprit du christianisme, qui est un esprit de douceur & d'humilité, le changea tellement, que de maître intraitable & imperieux qu'il étoit, il s'abaissa jusqu'à obéïr & à servir même les deux domestiques, que ses infirmitez continuelles l'avoient indispensablement obligé de retenir près de lui. Victorieux de toutes ces passions, il mourut en paix le 16. Mars 1676. dans la 66. année de son âge.

Il a voulu être inhumé dans ce cloître qu'il avoit fait bâtir à ses frais; & où les Religieuses de cette Maison lui ont fait dresser ce monument pour marque de leur reconnoissance.

MARS.

AIMERI

AIMERI DE NARBONNE, CHANOINE DE CHARTRES.

LE dix-ſeptiéme jour nous faiſons mémoire d'Aimeri de Narbonne, Chanoine de Chartres, qui en 1249. à pareil jour nous donna quatorze livres *pariſis* à perpetuité ſur les revenus de Garlande à Paris ; & qui dès 1242. avoit confirmé la donnation que la Vicomteſſe ſa mére nous avoit faite de cent ſols de rente à Quarriéres. Il étoit fils d'Aimeri, Vicomte de Narbonne & de Marguerite de Marli ; petit-fils par ſa mére de Matthieu I. de Marli & de Mathilde de Garlande nos Fondateurs ; & frére d'Alix Religieuſe de ce Monaſtére.

LE PAPE HONORE' III.

LE dix-huitiéme jour 1227. mourut après dix ans & huit mois de Pontificat le Pape Honoré III. du nom, pour lequel nous diſons la Collecte, *Præſta Domine.* En 1223. il donna de grandes marques de ſon affection paternelle envers ce Monaſtére, en faveur duquel il accorda à l'Abbeſſe & aux Religieuſes une Bulle contenant pluſieurs priviléges conſidérables ; comme l'éxemtion de toutes les dîmes groſſes & menuës pour tous les biens géneralement que nous poſſedions avant le Concile Géneral de Latran tenu en 1215. ; défenſe aux Evêques d'empêcher l'élection réguliére de l'Abbeſſe, ou d'en dépoſer aucune eluë canoniquement, & d'aller conferer les Ordres dans leur Monaſtére ſans leur conſentement ; la permiſſion de nous adreſſer, le Siége Epiſcopal vacant, à tel Evêque qu'il nous plairoit pour la conſecration des Religieuſes, des autels, ou des vaſes-Sacrez ; la confirmation des priviléges & exemtions accordées à l'Ordre de Cîteaux ; une excommunication contre ceux qui troubleront nôtre Monaſtére, s'empareront de nos biens ou les retiendront. C'étoit un Pape fort zélé pour le bien de l'Egliſe & l'avantage des Fidéles. Il eut grand ſoin d'envoïer des Religieux en divers endroits du monde, tant pour convertir les Idolâtres, que pour inſtruire les ignorans & ramener les pécheurs à la pénitence.

Il ſe

Il ſe donna auſſi de grands mouvemens pour recouvrer la Terre-ſainte & en chaſſer les Infidelles. MARS.

MADAME DE Ste. ANASTASIE DU MESNIL, DERNIE'RE PRIEURE DE PORT-ROIAL DES CHAMPS.

CE même jour 1716. mourut au Convent des Urſulines de Blois, lieu de ſon exil, nôtre Révérende Mére Claude-Loüiſe de Ste. Anaſtaſie du Meſnil des Courtiaux, derniére Prieure de nôtre Monaſtére des Champs, âgée de ſoixante-ſix ans, onze mois. Dès ſa jeuneſſe elle y avoit été élevée ſous la diſcipline de nos Méres Marie de Ste. Magdeleine du Fargis & Angelique de S. Jean Arnauld. Dans la ſuite ſa vertu, ſa ſageſſe, ſon zéle pour l'obſervance reguliére, la fidelité à ſes devoirs l'élevérent à la dignité de Prieure de la Maiſon, qu'elle remplit avec beaucoup de ſuffiſance. Le Siége Abbatial étant vacant par la mort de Madame Boulard nôtre derniére Abbeſſe, elle fut obligée de ſoûtenir ſeule pendant plus de trois ans tout le poids de la Communauté.

L'attention & la vigilance qu'elle apporta, afin de cultiver dans ſes filles l'amour héreditaire dans Port-Roïal pour la vérité & pour la juſtice, lui attirérent une lettre de cachet qui la relegua le dix-neuf Octobre 1709. chez les Urſulines de Blois. Mais cet exil ne fit jamais aucun changement ni dans ſon humeur ni dans ſa conduite. Pendant ſix ans & quelques mois qu'il a duré, elle a mené une vie toûjours uniforme, toûjours édifiante, toûjours occupée. Elle ſe levoit reglément tous les jours à quatre heures; paſſoit juſqu'à huit dans des éxercices de piété, ſoit à reciter ſon Breviaire, ou à faire pluſieurs autres priéres & à entendre la Ste. Meſſe. Enſuite elle s'occupoit juſqu'à onze heures à quelques petits travaux qu'elle continuoit après ſon dîner, ou auxquels elle ſubſtituoit de pieuſes lectures. A trois heures elle alloit devant le très-ſaint Sacrement, où elle demeuroit juſqu'à cinq heures. De-là elle retournoit à ſa chambre, & reprenoit ſes occupations de l'après-dîner. Elle ſe couchoit à huit heures préciſes, & ſe levoit toutes les nuits pour donner un tems conſidérable à l'adoration du très-ſaint Sacrement. Elle eûnoit

MARS. exactement tous les jours de l'année hors les Dimanches & le tems Pascal. Elle avoit une adresse merveilleuse à se mortifier dans les petites choses comme dans les grandes. Son silence, son humilité, sa douceur, sa piété & toutes ses autres vertus répondoient à la régularité de sa conduite : de sorte que ses propres hôtesses, quoique fort prévenuës contre elle, ne pouvoient s'empêcher de l'admirer.

Elle continuoit de jeûner avec son austérité ordinaire le Carême de 1716. lorsque le treize Mars elle se sentit attaquée d'un redoublement de rhume dont elle avoit eu déja quelques atteintes dès le mois de Janvier précedent. Une violente fiévre qui s'y joignit, fit juger que la malade étoit en danger. On en donna avis à M. l'Evêque de Blois, qui y envoïa d'abord son Official, Supérieur de la Maison, pour l'engager à signer le Formulaire ; afin qu'en conséquence on pût lui administrer les Sacremens, dont elle avoit été privée pendant tout son exil. Mais toutes les raisons de cet Ecclésiastique aïant été vaines & sans effet, le Prélat y alla lui-même le Mardi dix-sept du même mois. Il n'oublia rien de tout ce qu'il jugea le plus capable de faire réüssir son dessein, jusqu'à se mettre à genoux devant la malade, afin de la fléchir. Mais, quelque ardent désir qu'elle eût de sortir de cette vie munie des Sacremens, comme des gages les plus précieux de l'amour de J. C. elle ne put se déterminer à acheter cette faveur aux dépens de sa conscience, en trahissant la vérité & la justice ; bien persuadée que Dieu sauroit suppléer au défaut des Sacremens dont on la privoit, sans qu'elle l'eût mérité. Elle eut beau protester de sa soûmission à tout ce que l'Eglise croit, & dire au Prélat des choses fort touchantes, il persista toûjours, malgré les reproches que le Médecin lui fit de sa cruauté, à lui refuser cette douce consolation qui fait la plus sensible espérance des moribonds. Quel orgueil !

Dès ce moment elle ne pensa plus qu'à paroître devant son Epoux céleste, dont elle espéroit d'être reçuë avec plus de douceur. Pour derniére préparation elle fit tout haut en présence de plusieurs Religieuses une confession de tous les péchez de sa vie passée, avec tant d'humilité & de sentiment de pénitence, que les Religieuses déja attendries par le refus inhumain de M. de Blois, en furent extrémement édifiées. Après quoi, elle s'occupa des Pseaumes les plus touchans qu'elle recitoit elle-même, ou

ou qu'elle ſe faiſoit reciter. Ce fut dans ces ſaintes diſpoſitions MARS. qu'elle paſſa de cette vie de miſéres à la bienheureuſe éternité, avec la paix & la tranquillité d'une ame qui étoit toute ravie en Dieu. On fit ſes funerailles le ſoir du même jour ſans chant & ſans ſon de cloches, comme le Prélat l'avoit ordonné. Seulement les Religieuſes recitérent les Vêpres des morts autour de ſon cercueil, & le Prêtre chanta un *Libera*. Elle fut inhumée dans l'ancien cimetiére, où repoſent pluſieurs Religieuſes que l'on croit mortes en odeur de ſainteté.

GUI, EVEQUE DE CARCASSONNE.

LE vingtiéme jour 1220. mourut Gui, Evêque de Carcaſſonne, oncle de Pierre Religieux des Vaux-de-Cernai, qui a écrit l'Hiſtoire des Albigeois. Il avoit été Abbé du même Monaſtére, où il fut élû en 1181. pour remplir cette dignité, après avoir été inſtruit & élevé dès ſon enfance dans la diſcipline monaſtique. Il étoit également recommendable pour ſa piété & ſon ſavoir. En 1203. il ſuivit Simon de Monfort, nôtre Bienfaiteur & ſon ami particulier dans le voïage qu'il fit en Paleſtine, & depuis en Languedoc. Il eut même un ordre exprès de faire celui-ci de la part du Pape Innocent III. Ce fut ce qui engagea le Chapitre général de Cîteaux de l'établir le premier Prédicateur de douze Abbez qu'il choiſit pour faire ce même voïage, & s'oppoſer à l'héreſie des Albigeois, en travaillant par leurs prédications à la converſion des Héretiques. Il prêcha la Croiſade par toute la France avec tant de ſuccès, qu'aidé du ſecours de Jacques de Vitri, il mena cent mille pelerins ou ſoldats à Simon de Monfort.

Au bout de deux ans, c'eſt-à-dire en 1212. du conſentement de tout le monde il fut élû Evêque de Carcaſſonne. Elevé ſur ce Siége, il ne s'endormit point dans l'oiſiveté; il ne rechercha point les plaiſirs de la vie; il ne ſe ſervit point des revenus de ſon Egliſe pour vivre dans les délices : mais il s'appliqua tout entier aux fonctions de ſon ſacré miniſtére. Il ſoûtint avec vigueur la foi orthodoxe; il convertit un grand nombre d'Héretiques; & après avoir rendu des ſervices conſidérables à l'Egliſe, orné de toutes ſortes de vertus, il mourut en odeur de ſainteté.

M. DE GONDI, PREMIER ARCHEVEQUE DE PARIS.

LE vingt-uniéme jour 1654. mourut à Paris à l'âge de soixante-dix ans, Messire Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, qui reçut nôtre Maison sous sa jurisdiction, après que nous eûmes obtenu de Rome l'exemtion de celle de l'Ordre de Cîteaux. Il eut la bonté de nous accorder sa protection en des occasions très-importantes, sur-tout en nous défendant contre les calomnies que le P. Brisacier, Jesuite, avoit publiées contre nous dans un libelle public. Il le censura, comme il le méritoit; & la censure en fut publiée par son ordre dans toutes les Paroisses de Paris. Ce fut par sa permission que l'on fit la translation de ce Monastére des Champs en celui de Paris, eu égard aux incommoditez que nous souffrions dans le premier. Mais, après que l'on y eut fait plusieurs réparations qui rendoient le lieu moins mal-sain qu'il n'étoit auparavant, il permit au bout de plusieurs années que l'on envoïât une partie des Religieuses de la Maison de Paris en celle des Champs; pour ne pas abandonner une fondation si ancienne où Dieu avoit été honoré, il y avoit plus de quatre cens ans. Il approuva la grace que nous avons reçuë du S. Siege, d'être particuliérement consacrées au culte du très-saint Sacrement; & pour nous en faire porter les marques sur nôtre habit, il jugea que nous devions changer le scapulaire noir de l'Ordre de Cîteaux en un blanc où il y auroit une croix rouge sur la poitrine. Il nous a fait la faveur de benir lui-même l'Eglise de nôtre Maison de Paris, & nous a accordé en faveur de nôtre nouvel Institut, que les Eclésiastiques de nôtre Monastére porteroient le saint Sacrement dans nôtre Cloître à la procession le jour de l'octave de la Fête. Nous lui sommes encore redevables d'avoir approuvé nos Constitutions, & de nous avoir toûjours écoutées favorablement dans toutes les occasions où nous avons eu besoin de son autorité & de sa protection.

MADAME

MADAME GABRIELLE-MARIE DE Ste. JUSTINE DE CONSEIL.

CE même jour 1664. mourut ma Sœur Gabrielle-Marie de Sainte Justine de Conseil, Religieuse professe de ce Monastére. Elle étoit déja avancée en âge lorsqu'elle entra en Religion; mais Dieu qui ne vouloit pas lui accorder beaucoup de tems, lui donna tant d'ardeur pour la mortification & la pénitence, & une si grande affection pour le service du prochain, qu'elle étoit insatiable dans ces deux exercices, & infatigable dans les peines qui s'y rencontrent. Sa charité ne se bornoit pas au seul service de la Communauté; elle travailloit encore pour les pauvres de la campagne, & pansoit elle-même leurs ulcéres, quand on le lui permettoit, ou qu'ils manquoient d'assistance faute de Chirurgien : ce qu'elle faisoit avec tant de zéle & de tendresse, qu'ils la regardoient comme leur mére pendant sa vie, & qu'ils la pleurérent de même après sa mort.

MADAME CATHERINE-GABRIELLE DE NOUVEAU.

LE vingt-deuxiéme jour 1627. mourut en nôtre Maison de Paris ma Sœur Catherine-Gabrielle de Nouveau, Religieuse professe de l'Abbaïe de S. Antoine à Paris; laquelle avec la permission de ses Supérieurs avoit fait vœu de stabilité en nôtre Monastére, par le motif d'une vie plus conforme à sa profession. Quoiqu'elle eût été une des plus considérées de sa Maison pour sa capacité, elle eut néanmoins la soûmission la plus parfaite envers nos Méres Supérieures. Elle oublia tellement ce qu'elle avoit été auparavant, qu'une autre Religieuse du même endroit, qui s'étoit retirée aussi parmi nous, ne pouvoit assez s'étonner de la voir si humble & si dépendante. Elle avoit beaucoup de piété, un soin infini de la pureté de sa conscience, & une attention singuliére à embrasser tous les moïens qu'on lui proposoit, pour s'avancer dans la perfection de son état.

MADAME

MADAME MARGUERITE DE S. LUC LE GROS.

LE vingt-troisiéme jour 1626. mourut en nôtre Maison de Paris ma Sœur Marguerite de S. Luc le Gros, Religieuse professe de l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Maubuisson, d'où avec la permission de ses Supérieurs elle s'étoit retirée en nôtre Monastére pour y embrasser la réforme. Elle avoit une très-grande docilité, & prenoit toûjours en bonne part toutes les maniéres dont on usoit envers elle, faisant même voir qu'elle aimoit les humiliations. On peut dire d'elle qu'elle cherchoit uniquement Dieu dans la sincérité de son cœur. Elle est morte dans de grands sentimens de piété & une paix profonde.

MADEMOISELLE PERRIER.

LE vingt-quatriéme jour, qui étoit le Vendredi après le troisiéme Dimanche de Carême 1656. Demoiselle Marguerite Perrier, de Clermont en Auvergne, niéce de l'illustre M. Pascal, Pensionnaire en nôtre Maison de Paris, fut guérie miraculeusement d'une fistule lacrymale par l'attouchement de la sainte Epine. En reconnoissance de ce miracle, MM. ses parens ont donné à nôtre Eglise de Paris un tableau pour en conserver le souvenir.

JEANNE DE BRETAGNE, DAME DE CASSEL.

LE vingt-sixiéme jour 1333. mourut Jeanne de Bretagne, Dame de Cassel, fille aînée d'Artus Duc de Bretagne & d'Yoland de Dreux, Comtesse de Monfort. Elle avoit eu dix mille livres en mariage, avec quoi elle avoit épousé Robert de Flandre, Seigneur de Cassel & du Perche-Goüet, fils puisné de Robert de Flandre, dit de Bethune & d'Yoland de Bourgogne, Comtesse de Nevers. Elle fut associée par les Religieuses de cette Maison à toutes leurs priéres, veilles & exercices de piété, &

& avec elle ses enfans Jean & Yoland de Flandre, Jean de Champeaux & frére Jean de Ferriéres, Confesseur de ladite Dame. MARS.

MADAME MARIE-GENEVIEVE DE S. AUGUSTIN LE TARDIF, ABBESSE.

LE vingt-huitiéme jour 1646. mourut en nôtre Maison de Paris la Mére Marie-Geneviéve de S. Augustin le Tardif, Religieuse professe de ce Monastére, laquelle a été la premiére Abbesse, depuis que nous avons joüi du droit d'élection. Dès son entrée dans le cloître on vit en elle des marques de la grace de Dieu, qui lui faisoit pratiquer la vertu d'une maniére la plus exemplaire. Etant en charge, elle gouverna le Monastére avec beaucoup d'humilité & de sagesse; se confiant en Dieu dans les choses difficiles, & ne s'étonnant de rien, parce qu'elle ne s'appuïoit point sur les hommes : ce qui la faisoit réüssir en des choses qui surpassoient sa capacité naturelle par l'assistance qu'elle recevoit de Dieu. Elle étoit uniforme dans sa conduite, ne s'élevant point que pour exercer avec charité & discrétion l'autorité de sa charge, & ne s'abaissant jamais par pusillanimité ou par foiblesse. Elle supportoit avec une grande douceur les fautes qui se faisoient contre sa personne; ne se laissant point prévenir par le ressentiment qu'elle en auroit pû avoir, & le réprimant à propos avec autant de modération que de force. Elle avoit un don particulier de Dieu pour ne se point troubler dans les occupations de sa charge, dont elle s'acquittoit avec une tranquillité admirable, paroissant toûjours dans un extérieur si réglé, qu'elle inspiroit de la dévotion à ceux qui la voïoient.

Après avoir rempli six ans la dignité d'Abbesse *, elle rentra dans l'état d'inférieure, qui étoit le centre de son cœur. Peu de tems après elle devint aveugle par un accident qui lui causa d'extrêmes douleurs. Elle souffrit cette affliction pendant sept ans avec actions de graces; estimant que Dieu la favorisoit beaucoup non-seulement de la faire souffrir, mais encore de la rendre

* Elle fut élûë le 23. Juillet 1630. & confirmée pour un second triennal le 10. Septembre 1633.

MARS. dre inutile à toutes choses. L'aveuglement de son corps fut suivi de celui de son esprit ; car Dieu permit qu'elle tombât dans des peines intérieures si violentes, qu'elle perdit toute la lumiére & le discernement qu'elle avoit eu jusqu'alors sur l'état de son ame : ce qui la jettoit dans d'extrêmes perpléxitez & dans un besoin continuel de conseil en toutes choses. Mais voulant éviter tant de peines à sa Supérieure, elle lui demanda permission de communiquer avec ma Sœur Anne de l'Incarnation Arnauld, qu'elle regardoit comme sa Directrice. Elle lui rendoit compte de tout ce qui se passoit en elle, & se soûmettoit avec docilité à ses avis pour les infirmitez de son corps & les besoins de son ame. Elle a persévéré dans cette pratique jusqu'à la mort ; Dieu lui aïant fait la grace de mourir dans une aussi grande humiliation & un assujettissement aussi entier, qu'elle avoit vêcu dans son noviciat.

MADAME PLAT SIMON.

CE même jour 1660. mourut Marguerite Plat, veuve de M. Simon Huissier à la Chambre des Comptes ; laquelle par un motif d'attachement pour nôtre Communauté & de confiance en ses prieres, a choisi sa sépulture en nôtre Monastére de Paris. Elle nous a laissé par son testament mille livres d'aumône.

M. D'ERAGNI DE LA RIVIERE.

LE vingt-neuviéme jour 1668. mourut en nôtre ferme des Granges, Messire Pierre de Pertuis, Seigneur d'Eragni de la Riviére, qui y avoit vêcu vingt-deux ans dans la pénitence & la solitude. Dieu l'avoit retiré de l'hérésie par une premiére grace qui lui auroit été inutile, si quelques années après il n'y en eût ajoûté une seconde. Car quoiqu'il fût rentré dans le sein de l'Eglise, il ne connoissoit point encore le fonds de nôtre Religion ni les véritables devoirs des Chrétiens, dont le premier est de faire pénitence, & de travailler à guérir son ame dans la retraite, quand elle a été mortellement blessée dans le monde.

La

La conversation & l'exemple du saint Prélat Litolphi Maroni, MARS.
Evêque de Basas, lui inspirérent ce sentiment : ou pour mieux dire, ce fut la grace de J. C. qui se servit de cet instrument, pour s'assujettir cet esprit superbe que sa naissance, son savoir, son courage & les autres qualitez naturelles qui le faisoient paroître dans le siécle, rendoient entiérement opposé à l'humilité chrétienne. Il le comprit si parfaitement, quand la lumiére de Dieu eut pénétré son cœur, qu'il se résolut tout d'un coup non-seulement de quitter la Cour & la guerre, mais même de chercher dans la solitude un état humble & laborieux ; afin de s'y cacher au monde & de ne plus vivre que pour Dieu.

Il choisit cette Maison, où d'autres personnes que Dieu avoit touchées de l'amour de la pénitence, s'étoient déja retirées ; & pour joindre à la science l'exercice de la charité, il prit pour emploi le soin de garder nos bois toute l'année, & les fruits au tems de la moisson. Il trouvoit un double avantage dans ce travail, dont la peine & les incommoditez se rencontroient unies à la solitude & au silence. Profitant de l'un & de l'autre, il passoit tout le jour dans les bois à prier & à lire. Il avoit de si grands sentimens d'humilité & de mépris de soi-même, que dès le premier moment de la maladie dont il mourut, il se considéra comme un criminel condamné à la mort, & comme la devant souffrir par un esprit de pénitence. Ce fut dans cette vûë qu'il porta son mal sans se plaindre, quelque violentes que fussent ses douleurs ; sans chercher aucun soulagement ; sans se dévêtir de ses habits ; presque sans se remuer ; sans témoigner aucune inquiétude : s'occupant uniquement des pensées de son salut ; & montrant par cet exemple, que la patience & la générosité qui ont pour source l'humilité chrétienne, sont infiniment au-dessus de tout ce que peut donner le courage humain. Son corps fut enterré dans l'Eglise de Magni ; parce que l'on ne permit pas qu'on lui donnât la sépulture dans la nôtre, à cause des troubles que l'on avoit excitez contre cette Communauté, à qui la paix ne fut renduë que l'année suivante.



LA SOEUR FRANÇOISE DE Ste. DARIE WALLON.

CE même jour 1682. mourut ma sœur Françoise de sainte Darie Wallon, Religieuse converse professe de ce Monastére. Elle étoit née d'une famille très-chrétienne, & avoit été élevée dès son enfance par des personnes très-éclairées. Aïant vû cinq de ses sœurs plus âgées qu'elle se faire Religieuses, elle forma le dessein de les imiter, sans en pouvoir être détournée. On eut beau lui représenter qu'étant demeurée seule à une mére qui ne s'occupoit qu'à de bonnes œuvres, elle étoit obligée de ne s'en pas séparer pour la soulager dans les soins de sa maison, & pour l'aider dans les services qu'elle rendoit aux pauvres. Tout cela fut inutile, & ne diminua rien de son ardeur à entrer dans le cloître.

Elle prit d'abord l'habit de novice de chœur ; mais elle demanda ensuite avec tant d'instance & de fermeté celui de converse, que l'on ne pût la refuser, ni s'opposer au désir qu'elle avoit d'être à la derniére place. Une seule chose balança un peu dans son esprit cette généreuse résolution ; ce fut de ne trouver pas encore l'humilité assez à couvert dans cette condition si humiliante, parce qu'ordinairement les sœurs converses étant plusieurs occupées ensemble dans un même travail, une d'entr'elles a autorité sur les autres ; & la sœur Wallon craignoit jusqu'à cette espéce d'élevation. Mais la réflexion qu'elle fit aussitôt sur son peu d'expérience, la persuada qu'elle auroit toûjours le rang qu'elle désiroit ; c'est-à-dire qu'elle seroit toûjours appliquée à ce qu'il y auroit de plus bas & de plus laborieux, & qu'elle n'auroit qu'à obéïr aux autres. Dieu ne la frustra pas du désir de son cœur. Elle est demeurée à cette place toute sa vie, qui n'a duré que cinq ans depuis son entrée en ce Monastére, jusqu'à sa mort.

Elle s'est toûjours fort appliquée à ne rien perdre des avantages qu'elle y trouvoit. Lorsqu'elle étoit humiliée, méprisée ou surchargée dans son travail, le bas sentiment qu'elle avoit de soi-même, alloit toûjours au-delà de tout ce que les autres pouvoient penser à son desavantage. Elle demanda même à la personne qui la conduisoit un privilége qui s'accorde rarement, parce que

que peu d'autres ont autant d'ambition qu'elle en avoit pour cette élevation que Dieu promet à ceux qui s'abaissent : c'est que lors qu'on lui feroit quelque plainte de sa conduite, elle ne se mît point en peine de s'informer d'elle comment les choses s'étoient passées ; qu'elle savoit qu'elle ne le feroit que par prudence pour éclaircir les faits ; mais qu'elle la prioit d'en user tout autrement, & de lui donner toûjours le tort par avance ; qu'elle ne s'y tromperoit jamais ; ajoûtant qu'elle donnoit tant de peine par-tout où elle étoit, que les sœurs auroient bien d'autres sujets de se plaindre d'elle, si leur charité ne couvroit le grand nombre de ses défauts. MARS.

Elle étoit attentive à accorder l'obligation de prier toûjours avec la nécessité de donner presque tout son tems au travail. Pendant que ses mains s'occupoient, son cœur veilloit continuellement ; & sa piété lui donnoit l'industrie de partager tellement toutes les heures du jour, qu'il n'y en avoit jamais aucune qui n'eût sa priére réglée.

Quelque complaisance qu'elle eût à assister au chœur, sur-tout les jours des grandes fêtes, le désir cependant de céder cette satisfaction aux autres, lui faisoit préferer de garder les malades, lorsqu'il y en avoit ces jours-là. Elle étoit si officieuse envers tout le monde, qu'à toute heure de la nuit & du jour on la trouvoit disposée à rendre service, à veiller, à travailler, à faire tout ce que l'on souhaittoit. Mais elle étoit si dure à son corps, qu'elle ne savoit pas même se plaindre quelque douleur qu'elle ressentît, & si parfaitement détachée de tout & de la vie-même, que non-seulement elle regardoit la mort comme un avantage pour elle-même, mais elle étoit encore dans le même sentiment à l'égard des personnes qui lui étoient les plus chéres. La derniére année de sa vie elle perdit deux de ses sœurs en très-peu de tems. Bien-loin de les pleurer, elle témoigna, lors qu'on lui apprit la mort de la premiére, que l'on ne pouvoit pas lui dire une meilleure nouvelle : & elle assista & ensevelit l'autre de ses propres mains avec le même courage & la même constance ; ne s'occupant que de rendre graces à Dieu des miséricordes qu'il leur avoit faites.

Aussi-tôt qu'elle se vit attaquée de la maladie dont elle mourut, elle s'offrit à Dieu en sacrifice. Ses souffrances ne faisoient qu'augmenter l'ardeur qu'elle avoit pour la priére, & le désir

MARS. de s'occuper toute entiére de son salut. Dans ces derniers momens Dieu lui procura une grande consolation par l'arrivée d'un des anciens Confesseurs de la Maison. Elle lui ouvrit son cœur, & elle écoutoit ses paroles comme celles de Dieu-même. Elle reçut de ses mains l'Extrême-onction & le saint Viatique dans l'Eglise. Quelque tems après elle le reçut tout de nouveau ; & enfin le jour de Pâque elle entra dans l'agonie pendant le saint Sacrifice de la Messe, auquel elle se rendoit toûjours présente en esprit, & puis entendit les derniéres priéres que l'on fit auprès d'elle avec une paix & une piété qui se répandoient sur son visage.

M. MONCEAU, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

LE trentiéme jour 1639. mourut Messire Julien Monceau, Prêtre, qui a été nôtre Confesseur pendant plusieurs années. En toutes occasions il a toûjours donné de grandes marques d'un sincére attachement pour nôtre Maison, & témoigné beaucoup de zéle à nous rendre service. Il nous a laissé par son testament quatre mille livres d'aumône. Il est enterré à S. Jacques-du-haut-pas.

M. RETARD, CURE' DE MAGNI-LESSART.

CE même jour 1663. mourut à l'âge de cinquante-cinq ans, Messire François Retard, Docteur en Théologie, Curé de Magni-Lessart. Pendant plus de quatorze ans qu'il a déservi cette Eglise avec un zéle vraiment Apostolique, il n'a épargné ni ses soins ni ses biens ni sa santé, lorsqu'il croïoit pouvoir contribuer au bien spirituel ou temporel de ses paroissiens. Il travailloit à l'un par son exemple, ses instructions particuliéres remplies de lumiere, & par ses prédications fréquentes & réïterées, prêchant ordinairement les Dimanches & les fêtes deux & trois fois par jour. Il contribuoit à l'autre par ses aumônes & ses libéralitez, dont il n'y avoit personne dans sa paroisse qui ne ressentît les effets dans ses besoins.

Il

Il a eu le bonheur de consommer sa vie dans les travaux & MARS.
les exercices de son sacré ministére. Sa derniére maladie le saisit le lendemain d'une prédication de plus de trois heures, faite avec une ardeur extraordinaire le jour du Vendredi saint, & après avoir célébré le Samedi suivant tout le service, auquel son attachement pour les anciennes coûtumes de l'Eglise, lui fit encore ajoûter la céremonie du baptême d'un enfant qu'il avoit differé à ce dessein. Il est mort non seulement dans la paix & avec une entiére résignation à la volonté de Dieu; mais encore avec une extrême joïe de se voir délivré des périls de la vie, & hors des occasions où les personnes de son caractére, engagées à défendre & soûtenir la vérité, se trouvent souvent de la blesser, ou de l'affoiblir.

L'amour ferme & intrepide qu'il a eu pour elle, lui a toûjours inspiré une sainte liberté qui ne flattoit personne. Il l'a défenduë dans toutes les rencontres; & il a eu la consolation en mourant de n'avoir jamais rien fait contre elle. Ce Monastére à qui son zéle & cet amour de la vérité & de la justice l'avoient lié très-particuliérement, lui a d'étroites obligations pour les grandes assistances qu'il nous a prêtées dans les troubles excitez contre nôtre Communauté. Il avoit élu sa sépulture dans nôtre Eglise; mais ses paroissiens aïant demandé avec justice qu'il fût inhumé dans celle de sa paroisse, on leur accorda cette grace. Seulement son cœur fut apporté ici, où il est enterré dans la chappelle des SS. Reliques, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

EN tibi cor FRANCISCI RETARD, *Docto is Sorbonici & Rectoris de Magni-Lessart; quod cœlestibus aquis redundans, quas in religiosâ Scripturarum meditatione collegerat, agrum dominicum feliciter irrigavit, junctis doctrinæ eleemosynis quæ fidem dictis adstruerent, dùm absoluto Evangelii ministerio pauperes evangelizantur & nutriuntur: cor beneficum abundantiâ charitatis, quod neminem timuit timens Deum. Hîc cum virginibus quiescit pudicum cor,*

VOici le cœur de Messire FRANÇOIS RETARD, Docteur de Sorbonne & Curé de Magni-Lessart; qui s'étant rempli des eaux célestes dans une sainte méditation de l'Ecriture, les répandit avec fruit dans le champ du Seigneur. Afin que ses discours trouvassent plus de créance il sut joindre l'aumône à sa doctrine, & s'acquitter ainsi du ministére Evangelique dans toute sa perfection, en nourrissant les pauvres au même tems qu'il leur annonçoit l'Evangile. Cœur bienfaisant par la grandeur de sa charité; cœur qui sut craindre Dieu, sans jamais craindre les hommes. Il repose ici au milieu des vierges, ce cœur chaste,

MARS. *cor, quod nihil odio habuit præter mundum, nihil amavit præter Christum.* te, qui ne hait que le monde & qui n'aima que Jesus-Christ.

Par M. HAMON.

MADAME DU FLO SAVREUX.

Ce même jour 1673. mourut Marie du Flo, Bienfactrice de ce Monastére veuve de Charles Savreux, Marchand Libraire à Paris. Sa vie toûjours uniforme lui a attiré l'estime de toutes les personnes qui l'ont connuë. Son devoir l'attachoit à sa boutique les jours de travail; & sa piété la rendoit assiduë à l'Eglise les Dimanches & les fêtes. Mais en quelque lieu qu'elle fût, on voïoit toûjours en elle la même retenuë, la même modestie & la même douceur. Quoique M. Savreux eût acquis du bien considérablement par son travail & son industrie, on n'a jamais remarqué qu'elle s'en soit élevée, ni qu'elle ait rien changé en ses habits ou en sa maniére de vie modeste & éloignée de la vanité, si commune cependant aux personnes qui d'un bien très-médiocre se voïent arrivées à une riche fortune.

Sa vertu a été éprouvée en différentes maniéres, sans en être ébranlée. Elle a vû trois diverses fois son mari à la Bastille, & elle-même réduite la derniére fois à se retirer. Le scellé étant mis à sa boutique dans ces tristes conjonctures, elle n'en perdit point sa tranquillité ordinaire; & connoissant l'innocence de son mari, elle conserva toûjours la paix d'une bonne conscience. Bien-loin d'avoir besoin de consolation, elle consoloit les autres; & sa plus grande peine étoit pour la conservation des personnes à l'occasion desquelles cet accident étoit arrivé à son mari. A tout cela Dieu joignit une autre affliction qui auroit été capable de l'accabler, si elle n'eût été une femme véritablement forte. Elle perdit dans le même tems son fils unique, âgé de dix-huit ans, qui avoit été élevé dans la piété & la connoissance des lettres, & qui promettoit beaucoup. Quelque douleur que lui causât cette mort, elle ne s'en troubla point. Mais après avoir renouvellé dès le commencement de sa maladie, la priére qu'elle avoit souvent faite à Dieu, de l'attirer à lui plûtôt que

de

de permettre qu'il commît le moindre péché mortel, elle l'assista jusqu'au dernier moment avec la foi & la constance d'une mére vraiment chrétienne; l'exhortant elle-même tant qu'il vêcut, & ne s'occupant après sa mort, que de ce qu'elle devoit faire pour se servir utilement de l'état où elle se trouvoit. MARS.

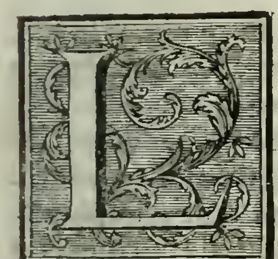
Bien-tôt après la liberté fut renduë à son mari; mais elle ne joüit pas long-tems de cette consolation. Car au bout de neuf à dix mois, comme il venoit de Paris en cette Maison, le carosse versa; & il mourut si promptement de cette chûte, que quelque diligence qu'elle pût apporter, elle n'arriva que pour le voir expirer. Sa fermeté dans cette rencontre parut si extraordinaire, que toutes les personnes qui en furent témoins, ne pouvoient assez admirer sa tranquillité & sa constance. Se voïant veuve, elle ne pensa plus qu'à quitter son commerce & le monde pour se retirer en ce Monastére, où elle estimoit heureux son mari d'être venu mourir. Elle eût exécuté son dessein sur le champ, si la nécessité de vacquer à ses affaires & le conseil de certaines personnes, auquel elle défera contre son propre sentiment, ne l'eussent retenuë. Elle nous a légué par son Testament tout le bien dont elle pouvoit disposer: ce qui monte à plus de quinze mille livres. Elle est inhumée à Paris dans l'Eglise de Saint Christophe sa Paroisse.





AVRIL.

JEAN DE LAGNI, BOURGEOIS DE PARIS.



E premier jour nous faisons memoire de Jean de Lagni, Orfévre Bourgeois de Paris, qui à pareil jour l'an 1265. nous donna son fief de Cottigni près de Meudon, consistant en huit arpens de vigne, soixante sols *parisis* de menu cens, un pressoir avec trois droitures & demie. Deux ans après le vingt-trois Juin, il nous donna encore dix sols *parisis* de rente sur une maison située à Paris. AVRIL.

MATTHIEU II. DE MARLI.

LE second jour vers 1249. mourut Matthieu II. de Marli, Seigneur de Lay, l'un de nos Fondateurs, fils de Matthieu I. de Marli, & de Mathilde de Garlande, & frére de Bouchard I.

S de

AVRIL. de Marli. En 1229. il fut envoïé en Languedoc par le Roi Saint Loüis, pour traiter de la paix avec Roger-Bernard Comte de Foix, qui avoit épousé sa Niéce Ermengarde fille d'Aimeri Vicomte de Narbonne & de Marguerite de Marli sa sœur. Il rendit d'autres grands services au même Roi tant à la guerre contre les Albigeois, que dans son différent particulier contre Hugues de Lusignan, Comte de la Marche. Outre la confirmation de tous les biens que son pére, sa mére & son frére avoient faits à ce Monastére en qualité de ses Fondateurs, il nous a gratifiées de plusieurs autres donnations considérables : entre-autres de trente-huit livres de rente sur Meulan ; de dix autres livres *parisis* de rente annuelle & perpetuelle à prendre sur la Prevôté de Marli pour l'entretien d'un Chapellain ; de tout ce qu'il avoit à Aulnai & à Germainville, une maison avec toutes ses dépendances, un moulin, des prez, des terres avec ses Vassaux ; & de la dîme qu'il avoit achetée à Reaux.

Nous faisons aussi memoire de Mabile de Chasteaufort, sa femme, fille de Constance de Courtenai, qui consentit généreusement à toutes les donnations que nous fit son mari.

LA SOEUR ANTOINETTE DE Ste. FOI LE ROI.

Le troisiéme jour 1657. mourut ma sœur Antoinette de Ste. Foi le Roi, Novice de ce Monastére, laquelle étant entrée fort jeune au noviciat, & aïant à modérer un naturel ardent & un esprit vif & hardi, éprouva sa propre foiblesse pendant plusieurs années. Mais elle fit voir un effet extraordinaire de la force de la Grace, qui lui conserva toûjours parmi tant d'imperfections une pérsévérance inébranlable dans le désir de se consacrer à Dieu, quoiqu'il lui en dût coûter. Elle ne se dégoûta jamais pour être reprise & humiliée, & ne craignit rien davantage sinon que ses Supérieures se lassassent de lui faire cette charité. Elles avoient en effet été plusieurs fois dans la résolution de la renvoïer, quoiqu'elle eût porté long-tems l'habit de Novice de chœur ; car c'étoit une fille de condition. Mais son humilité, sa douceur, & les instances qu'elle fit pour obtenir qu'on lui accordât seulement la grace de demeurer toute sa vie dans la derniere place de Postulante converse au service de la Maison, sans plus prétendre

tendre à être Religieuse, firent tant d'impression sur l'esprit de nos Méres & de toute la Communauté, que l'on ne pût rejetter la priére d'un cœur si humilié. Elle entra donc dans tous les devoirs de cette nouvelle condition, embrassant le travail le plus pénible avec beaucoup de courage ; & elle y a persévéré les cinq années qu'elle a vêcu depuis, gémissant toûjours de ses foiblesses & de ses chûtes, & se relevant toûjours avec la même confiance que Dieu l'en délivreroit au-moins par la mort : aussi lorsqu'elle la vit approcher, elle en eut plus de joïe que de crainte. Sa derniére maladie fut une inflammation de poitrine qui ne dura que quatre jours. Au milieu de ses douleurs, qui étoient très-violentes, elle fut toûjours appliquée à prier Dieu, & passa toute son agonie, qui fut d'une nuit entiére, à reciter le Pseautier qu'elle savoit par cœur, avec le Confesseur & les Sœurs qui l'assistoient, dans une tranquillité d'esprit, qui témoignoit assez qu'elle alloit passer du travail dans le repos que Dieu a promis à la persévérance. AVRIL.

GUI ET PHILIPPE DE MONFORT.

LE quatriéme jour vers l'an 1250. mourut dans la Terre-sainte Gui de Monfort, fils d'un autre Gui de Monfort & de Briande ou Brienne de Besne, deux de nos Bienfaiteurs ; frére de deux Religieuses de ce Monastére, & pére d'Alix & d'Agnès de Monfort aussi Religieuses céans ; lequel nous a donné sa grange de Mortbois.

Nous faisons encore memoire de Philippe de Monfort, le jeune, son fils, frére d'Alix & d'Agnès ; lequel nous donna 120. livres *parisis* en monnoïe, pour la cinquiéme partie des heritages que ses sœurs nous avoient apportez en se faisant Religieuses. Il leur céda aussi l'amortissement de la grange de Mortbois.

MATTHIEU IV. DE MONTMORENCI.

LE sixiéme jour vers l'an 1304. mourut Matthieu IV. de Montmorenci, Amiral & grand Chambellan de France, qui nous a donné l'amortissement de 20. livres *parisis* de rente

AVRIL. près de Marli, du consentement de Jeanne de Levis, Dame de Mirepoix, qui avoit épousé en premiéres nôces Philippe de Monfort, Sieur de Castres. Ledit Seigneur Matthieu est enterré dans l'Eglise du Prieuré de sainte Honorine de Conflans.

M. DU CHEMIN, PRETRE.

Ce même jour 1687. mourut en nôtre Ferme des Granges, Messire Charles du Chemin. On ne sait rien de sa jeunesse, que ce qu'il en disoit lui-même dans le dessein de s'humilier ou de se maintenir inconnu, comme il l'a été jusqu'à la mort; presque personne n'aïant sû ni son nom ni sa qualité de Prêtre. Il étoit de Picardie, avoit étudié à Paris; & son pére l'avoit engagé dans le Sacerdoce, qu'il avoit reçu sans connoissance ni réflexion sur les engagemens de ce saint ministére. Bien-tôt après il fut Vicaire dans une Paroisse du Diocése de Beauvais, où il avoit été ordonné, & où il étoit aimé & consideré de son Evêque, Messire Augustin Pottier, qui se servoit même de ses avis & conseils. Il lui arriva quelque chose de fort extraordinaire après la mort d'une personne qu'il avoit assistée. Cet évenement lui fit tant d'impression, qu'il alla à Paris pour consulter quelques personnes de pieté & de savoir sur ses difficultez. Il en trouva qui ne le satisfirent point; parce que lui aïant conseillé de retourner à ses fonctions ordinaires, il voïoit bien lui-même que cet avis n'étoit pas conforme à ce que Dieu demandoit de lui. On lui donna aussi quelques livres, qui bien-loin de le contenter, ne firent que le dégoûter.

Enfin, Dieu permit qu'un Curé de sa connoissance, qui avoit fait une retraite en cette Maison, où il n'y avoit point alors de Religieuses, lui proposa d'en faire une semblable. Il suivit son conseil, & retourna exprès à Paris, où il demeura deux mois avant que d'obtenir de M. de Singlin qu'il voulût bien se charger de sa conscience. Après l'avoir accepté, il l'envoïa ici tout disposé à y finir ses jours dans la pénitence, & à renoncer en même tems à toutes les fonctions du Sacerdoce: à quoi il a été très-fidéle le reste de sa vie. Depuis, il conserva toûjours des sentimens si humbles & si touchans, qu'il seroit à souhaitter qu'ils fussent connus de tant de Prêtres qui s'ingérent eux-mêmes dans le ministére de l'Eglise. D'a-

D'abord on le chargea de faire la cuisine des domestiques, dont il s'acquitta avec une exacte ponctualité & beaucoup d'application. Ensuite on lui donna le soin d'une partie de nôtre Ferme des Granges ; & enfin il y est demeuré seul chargé de tout nôtre temporel pendant près de vingt-sept ans. Il a rempli tous ces différens postes avec une exactitude, un zéle, une sagesse, un desintéressement, une constance qui ont peu d'exemples ; vû que sur-tout dans ces tems fâcheux on ne pouvoit pas nous rendre service, sans s'exposer à beaucoup de périls. Mais, comme il avoit naturellement un cœur généreux & intrépide, & qu'il n'avoit que Dieu en vûë dans ce qu'il faisoit pour la Maison, il en étoit plus hardi à tout entreprendre. Ses veilles alloient au-delà des forces ordinaires de la nature ; car il ne dormoit le plus souvent que trois heures chaque nuit : & parce que ses travaux de la journée, pendant laquelle il étoit toûjours en action, l'épuisoient entiérement, il ne pouvoit s'empêcher de s'assoupir un peu dès qu'il avoit quelque repos ; ce qui lui servoit à s'humilier & à se regarder comme un paresseux, ainsi qu'il dit lui-même dans son testament. AVRIL.

Il étoit sujet à plusieurs incommoditez ; mais il n'y avoit aucun égard : & rien ne l'empêchoit de s'appliquer tout entier à nos affaires. Il n'en avoit aucune pour lui ; car il avoit vendu tout ce qu'il avoit eu de bien après la mort de son pere, & en avoit donné le prix aux pauvres, ou emploïé en ouvrages utiles à la Maison. Ce fut là la seule fois qu'il retourna en son païs depuis sa retraite. Il nous continua de semblables services jusqu'à la fin de sa vie ; aïant fait l'année de sa mort & la précedente toute la dépense de la nouvelle riviére & de l'écluse du moulin de S. Lambert, & d'un petit étang vis-à-vis le château de Vaumurier. Il nous a aussi laissé à sa mort douze cens livres, qu'il n'avoit réservées que pour les besoins de la Maison ou des pauvres, pour lesquels il avoit beaucoup de charité. Il étoit encore fort officieux envers nos domestiques, dont il prenoit un très-grand soin, principalement dans leurs maladies. Il étoit cependant fort exact à leur faire faire leur devoir, & à les instruire tant en public qu'en particulier ; les reprenant avec zéle & avec charité, mais aussi les ménageant avec adresse pour les gagner, & ne leur pas faire de peine. Tout cela lui avoit attiré leur estime, leur amitié & leur respect.

AVRIL. Il se plaignoit souvent de la dureté de son cœur ; & il avoit tant de mépris de soi-même, qu'il se regardoit toûjours comme indigne des graces & des miséricordes de Dieu. Il parloit néanmoins avec beaucoup d'onction & de sentiment des véritez de la Religion dont il étoit parfaitement instruit. Il aimoit la priére & la lecture, & donnoit à l'une & à l'autre tout le tems qu'il pouvoit ménager. Il prioit en marchant ; & il portoit toûjours quelque livre pour s'entretenir dans les momens qui lui laissoient un peu de loisir : mais il préferoit toûjours ce qui étoit du devoir de son emploi à l'un & l'autre. Il avoit de l'aptitude pour toutes sortes d'ouvrages des mains ; & il n'y en avoit aucun, quelque bas qu'il fût, qui lui donnât de la répugnance. Il ferroit lui-même les chevaux & les pansoit dans leurs maladies comme tous les autres animaux que l'on nourrit à une Ferme.

Son humilité extraordinaire a paru dans toute sa conduite, souffrant sans se plaindre de celle de certaines personnes qui auroient dû en user d'une autre maniére à son égard. Il ne se produisoit jamais dans quelque occasion que ce fut ; fuïant tout ce qui le pouvoit distinguer, & évitant avec soin toute sorte de commerce & d'entretiens non nécessaires avec les personnes même de pieté retirées ici, comme s'il se fût jugé indigne de leur parler & de les approcher, aïnsi qu'il le faisoit assez connoître lui-même dans les rencontres. Cette disposition si humble lui avoit acquis une simplicité, qui le faisoit passer dans l'esprit de quelques-uns pour ignorant & peu intelligent, quoiqu'il eût & de l'ouverture d'esprit & de l'agrément dans la conversation.

Enfin, après avoir mené pendant plus de trente-huit ans une vie pénitente, inconnuë & laborieuse, un sermon qu'il entendit le jour de Pâques lui aïant donné un grand désir de la vie bienheureuse, il demanda à Dieu pendant la Procession qui se fait après Vêpres, de le retirer des miséres de ce monde. Il fut exaucé presque sur le champ ; car le frisson le prit le soir-même avant Complie, où il ne laissa pas de se trouver. Il souffrit beaucoup pendant sa maladie, & mourut le huitiéme jour à la même heure qu'il avoit fait sa priére, âgé de soixante-neuf ans. Il est enterré dans l'Eglise près de nôtre grille, & de la porte de la Chapelle de la Ste. Vierge, avec l'épitaphe suivante. Il avoit cependant demandé d'être inhumé aux pieds de M. Hamon.

EPITA-

EPITAPHE.

REvelationem expectat filiorum Dei sub hoc lapide CAROLUS DU CHEMIN, *qui vivens & moriens nomen dignitatemque tanto pressit silentio, ut nonnisi post mortem innotuerit. Hic juvenis statutâ ætate sacerdos unctus, præproperi & minùs considerati in hæc sancta ministeria ingressûs temeritatem veritus, pastoralisque vitæ pericula perhorrescens, omni deinceps ministerio etiam inferiori abstinere constituit, ultróque se ad laïcam communionem redegit: patriam suosque fugiens, soli Deo notus, hunc locum præ aliis eligens, sacras manus operi rustico faciendo per annos 37. duriter exercuit, diúque noctúque pervigil, æstu perustus & gelu, ærumnis orationes alens, ærumnas sustentans orationibus. Benedixit Deus terræ huic ad ingressum illius, multorumque pauperum ejus sudoribus viscera requieverunt. Det illi Dominus invenire misericordiam à Domino in die illa. Tu benè adprecare. Obiit vi. Aprilis* 1687. *annos natus* 69.

Par M. DODART.

SOus cette pierre sépulcrale repose dans l'attente de la manifestation des enfans de Dieu, Messire CHARLES DU CHEMIN, qui pendant sa vie & à sa mort cacha avec tant de soin & son nom & sa condition, que l'on n'en découvrit rien qu'après son décès. A peine eut-il atteint l'âge nécessaire qu'il fut ordonné Prêtre. Mais craignant la témérité & la précipitation inconsidérée avec lesquelles il étoit entré dans ce saint ministére; d'ailleurs frappé de fraïeur à la vûë des dangers auxquels est exposée la vie d'un Pasteur, il forma la résolution de s'en interdire dans la suite jusqu'à la moindre fonction; & de son propre mouvement se réduisit à la communion-laïque. Etant sorti de la maison paternelle & de son païs, il choisit ce désert préferablement à tout autre pour le lieu de sa retraite; où n'étant connu que de Dieu, il changea l'exercice de ses fonctions sacrées contre les pénibles travaux de la vie champêtre qu'il continua pendant 37. ans. Là dans des veilles continuelles, souffrant l'ardeur du chaud pendant l'été & la rigueur du froid pendant l'hiver, il soûtenoit ses priéres par l'austérité de sa pénitence, & l'austérité de sa pénitence par ses priéres. A son entrée il attira sur cette terre la bénédiction de Dieu, & procura par ses travaux de grands soulagemens aux pauvres. Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver miséricorde en ce dernier jour. Priez pour le repos de son ame. Il mourut le 6. jour d'Avril 1687. âgé de 69. ans.

MATTHIEU III. DE MARLI.

LE septiéme jour 1234. mourut Matthieu III. de Marli, fils de Bouchard I. de Marli, l'un de nos Fondateurs, & de Mathilde de Chasteaufort, & frére de saint Thibauld, neuviéme Abbé des Vaux-de-Cernai, Supérieur de nôtre Monastére.

M. BOUILLI, CHANOINE D'ABBEVILLE.

LE huitiéme jour 1668. mourut en nôtre Ferme des Granges François Boüilli. Etant encore fort jeune, il quitta le monde & un Canonicat d'Abbeville, & vint se retirer dans cette solitude, où il n'y avoit point alors de Religieuses ; résolu d'y passer sa vie dans la pénitence & la retraite. Il entreprit l'une & l'autre avec une ferveur qui ne s'est jamais rallentie pendant vingt-un ans qu'il a vêcu depuis. D'abord il s'appliqua sans distinction à tout ce qui se présentoit : mais dans la suite il se chargea entiérement du jardin des Granges, où il a travaillé jusqu'à sa mort avec un soin & une assiduité plus infatigable que n'auroit pû faire un artisan ou un homme de journée. Il entreprit aussi de rétablir & de planter la vigne dans l'endroit où elle est aujourd'hui, & qui est le même où elle étoit anciennement. Il ne mettoit aucunes bornes à ses travaux ; & il entreprenoit tout avec une volonté si pleine & si entiére, que l'on n'a jamais vû qu'il se soit dispensé de faire les choses les plus pénibles, quelque incommodité qu'il lui en revînt, lorsque le service de la Maison ou des personnes avec qui Dieu l'avoit uni, l'y engageoit.

Il ne s'est pas plus épargné dans les exercices de la pénitence qu'il a aimée & pratiquée le dernier jour de sa vie comme le premier de sa conversion. Il avoüa peu de tems avant sa mort dans une occasion où il ne lui étoit pas permis de dissimuler, que lorsqu'il alloit à Paris il marchoit tout le jour sans manger, & que sur le soir il achetoit un pain de deux liards dont il ne prenoit pas une once, seulement afin de pouvoir dire qu'il avoit mangé. Pendant le dernier Jubilé publié quelque tems avant qu'il mourût, il jeûna huit jours au pain & à l'eau ; quoiqu'il commençât déja à être fort foible & attenué : ce qu'il faisoit aussi en d'autres occasions, lorsqu'il le pouvoit, sans que l'on s'en apperçût.

Son détachement des choses de la terre étoit si parfait, qu'il n'avoit pas de plus grande joïe que de ne rien posséder. Il avoit le cœur si pénétré de ce sentiment, que la Maison lui aïant créé une pension en retenant son bien, il ne s'est jamais mis en peine

de se l'assûrer, ni de se la faire reconnoître par les personnes AVRIL.
qui prirent l'administration du bien du Monastére dans le tems des troubles dont il fut agité : & il témoigna plusieurs fois, que s'il arrivoit qu'il eût ordre de se retirer, il ne demanderoit jamais rien de cette pension ; mais qu'il loüeroit Dieu de se voir véritablement pauvre. Cette disposition sincére & son attachement au service de nôtre Maison, ont été cause qu'il a été conservé dans les mêmes emplois pendant tous ces tems fâcheux ; son extérieur & sa vie pauvre & laborieuse aïant empêché qu'on le pût distinguer ou soupçonner de n'être pas ce qu'il paroissoit.

Sa vertu se perfectionna plus alors que jamais ; & quelque solide qu'elle eût été, l'on remarqua en lui un changement qui étonna toutes les personnes avec qui il vivoit. Cet accroissement de vertu parut encore davantage dans sa derniére maladie. Il étoit naturellement prompt & vif, ce qui l'humilioit & le rabaissoit si fort à ses yeux, que bien qu'il se donnât tout entier à son travail & dans des dispositions très-saintes, il étoit toûjours dans une crainte continuelle des jugemens de Dieu ; se persuadant ne pas travailler d'une maniére assez digne de lui & assez spirituelle, & croïant qu'il pouvoit y avoir beaucoup de défauts & de mêlange d'amour propre dans tout ce qu'il faisoit de meilleur. Au contraire, dans ses derniers jours rien ne l'inquiétoit plus ni ne le troubloit. Alors Dieu l'établit dans une paix & une tranquillité, qui furent comme la récompense du zéle qu'il lui avoit inspiré pendant sa santé, & qui l'avoit fait agir pour lui de toutes ses forces, & peut-être même au-delà de ses forces.

Quoiqu'il eût une répugnance extrême pour toutes sortes de remedes, il n'en refusa jamais aucun ; & son mal l'aïant réduit pendant un jour entier à ne rien prendre, non pas même une goute d'eau qu'avec des douleurs insupportables, il ne fit plus difficulté de prendre de la nourriture. Il demandoit même souvent à boire depuis qu'on lui eût dit, qu'il ne falloit pas qu'il laisfât perdre une seule goute du calice que Dieu lui présentoit, & qu'il avoit besoin de tout pour se purifier de ses péchez. Enfin après avoir souffert avec la plus grande patience les douleurs d'une violente maladie, qui ne dura que quatre jours, & qui obligea dès le second de lui administrer les Sacremens, il alla à Dieu, plein d'es-

AVRIL. pérance & pénétré d'une entiére confiance en ſa miſéricorde. Son corps fut porté à l'Egliſe de Magni ; parce que l'on ne put obtenir la faculté de l'inhumer dans la notre, pour les troubles excitez contre nôtre Monaſtére. Mais on nous accorda ſon cœur qui repoſe dans le bas-collateral du côté de la Chapelle de S. Laurent, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic poſitum eſt cor FRANCISCI BOÜILLI, *qui Canonicus adhuc puer factus, cum impoſiti oneris gravitatem intellexiſſet, excuſſo prudenter ſeculi & Canonicatûs jugo, portum hunc ſalutis elegit, in quo non otioſè occultatus ſponſis Chriſti famularetur, ſervitutem ambiens conciliatricem libertatis. Ut animum non minùs quàm hortum coleret, laborem avidè arripuit, quaſi diuturnam pœnitentiæ ſitim explere cupiens, & ipſam hanc ſitim multo ſudore quærens ad ſalutis remedium. In duplici latebrâ loci & laboris necdùm ſe tutum ſatis à ſeculo arbitrabatur, quod minùs timet qui vicinior eſt. Interdùm aliquo timore judiciorum Dei anxius, antequam moreretur, prorsùs totâ ſpe miſericordiæ ſalvanti adhæſit, ut in pace vixiſſe eum intelligeres.*

Par M. HAMON.

ICi repoſe le cœur de FRANÇOIS BOÜILLI, qui aïant compris l'étenduë des obligations qu'il avoit contractées en entrant dès ſon enfance dans un Canonicat, renonça prudemment au monde & à ſon Bénéfice, & choiſit ce port ſalutaire, pour s'y cacher & s'y occuper dans le travail au ſervice des Epouſes de JESUS-CHRIST ; recherchant avec ardeur la ſervitude qui procure la liberté. Afin de cultiver ſon ame avec la même application qu'il donnoit à l'agriculture, il embraſſa le travail avec autant d'avidité, que s'il eût voulu éteindre la ſoif qu'il avoit depuis longtems de la pénitence, & qu'il entretint néanmoins par beaucoup de fatigues, comme avantageuſe à ſon ſalut. Quoique caché de la ſorte dans ſa retraite & dans ſon travail, il ne ſe croïoit pas encore aſſez à couvert contre le monde : crainte qui occupe moins celui qui eſt plus près du précipice. Il fut quelquefois frappé juſqu'à l'inquiétude d'une certaine appréhenſion des jugemens de Dieu : mais avant ſa mort il mit ſi parfaitement toute ſon eſpérance en la miſéricorde qui opére le ſalut, qu'on eût dit qu'il avoit paſſé toute ſa vie en paix.

M. GOULAS DE LA MOTTE.

CE même jour 1683. mourut Meſſire Nicolas Goulas, Seigneur de la Motte, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de feu Monſieur Gaſton de France Duc d'Orleans. Il ſervit

vit ce Prince jusqu'à sa mort, après laquelle étant âgé de soixante ans, il se retira à la campagne dans une de ses maisons, où il passa plus de vingt ans occupé à une lecture assiduë de l'Ecriture & des Peres de l'Eglise. Il aimoit, & prenoit un goût extrême aux saintes véritez qu'il y découvroit, & qu'il faisoit passer dans ses actions; joignant à la retraite où il trouvoit toute sa joïe & sa consolation, la priére, l'abstinence, le jeûne, la visite & l'assistance des pauvres, qui l'ont pleuré à sa mort comme leur pére. Il avoit une affection particuliére pour les personnes qu'il croïoit attachées à la doctrine de l'Eglise; & c'est ce qui lui a fait aimer ce Monastére, où il n'avoit pourtant aucune habitude, quoiqu'il y eût eu une parente Religieuse. Il nous a legué par son testament deux globes d'argent pour mettre devant le très-saint Sacrement; nous recommendant seulement de nous souvenir dans les priéres publiques & particuliéres de la défunte Reine de Pologne, Marie de Gonzagues, qui les lui avoit donnez. Depuis, on a jugé à propos de les vendre; & le prix en a été de quinze cens livres. AVRIL.

MICHEL BASTON.

LE neuviéme jour 1668. mourut en nôtre ferme des Granges Michel Baston, Charon de son métier, qui a passé quatre ans au service de ce Monastére, auquel il étoit très-attaché. Il nous a laissé par son testament cinq cens livres qui lui étoient dûës de ses gages. Il a sa sépulture à Montigni sa paroisse, comme il l'avoit souhaitté de son vivant.

MADAME MARIE-MAGDELEINE DE SAINT AUGUSTIN RENAUDOT.

LE dixiéme jour 1657. mourut ma sœur Marie-Magdeleine de saint Augustin Renaudot, Religieuse professe du Monastére de Collinance de l'Ordre de Fontevrauld, que l'amour de la réforme attira dans nôtre Maison, où elle a été associée à la Communauté avec la permission de ses supérieurs. Elle y a vêcu plusieurs années en Religieuse fort zelée pour les obser-

AVRIL. vances réguliéres, docile & soûmise envers les Méres, officieuse & obligeante à l'égard de toutes les sœurs.

M. MOREAU, CHIRURGIEN.

CE même jour 1668. mourut en nôtre ferme des Granges Raphaël Moreau, Maître Chirurgien. Il y étoit venu passer la quinzaine de Pâque, dans le dessein de penser sérieusement à son salut, & aux moïens de se retirer une seconde fois du monde où il s'étoit engagé de nouveau. Pendant ce tems il assista de ses soins & de ses veilles plusieurs malades qui y moururent en très-peu de jours. Il y fut attaqué lui-même d'une apoplexie qui l'emporta en moins de quinze heures de tems, sans avoir eu un moment de connoissance. Dieu permit qu'il se trouva ainsi réüni par la mort aux personnes avec lesquelles il avoit vêcu tant d'années ; car il en avoit passé plus de seize en cette Maison, menant une vie fort retirée, pénitente & austére ; pansant les pauvres avec beaucoup de charité & d'application ; rendant gratuitement à ce Monastére tous les services qui regardoient sa profession, ce qu'il continua même depuis qu'il en fût sorti & qu'il se fût établi ailleurs. Il est enterré dans l'Eglise de Magni, comme tous les autres qui moururent ici pendant le tems de nôtre captivité.

M. DROUART, PRE'TRE.

LE onziéme jour 1587. mourut Messire Jean Droüart, Prêtre & Receveur de ce Monastére, qui lui a de grandes obligations pour les services qu'il en a reçus pendant plusieurs années. Il n'a épargné ni ses soins ni ses travaux pour conserver nos biens dans des tems très-fâcheux.

M. ET MADAME BENOISE.

CE même jour 1699. mourut Messire Pierre Benoise, Conseiller du Roi en son Conseil, grand ami de ce Monastére. Sa mort fut suivie de près de celle de Madame son Epouse ; & entre

entre l'une & l'autre arriva celle de leur fille aînée Religieuse
de céans. De sorte que l'on peut dire avec vérité que leur union fut si parfaite pendant leur vie, qu'ils ne pûrent être long-tems séparez à leur mort. Les cœurs du pére & de la mére ont été enterrez dans le cimetiére des Religieuses auprès du corps de leur fille avec cette épitaphe.

E P I T A P H E.

ICi reposent les cœurs de Messire Pierre Benoise, Conseiller du Roi en son Conseil, décedé le 11. Avril *1699.* âgé de 82. ans & demi, & de Dame Catherine de Ricourard, son Epouse, décedée le 17. Mai de la même année, à l'âge de 80. ans & demi; auprès de leur fille aînée, Religieuse de ce Monastere, décedée le 19. Avril de la même année. Ils ont eu durant leur vie un parfait attachement pour cette Maison & une entiére confiance à ses priéres; & après un mariage de 58. années, pendant lequel ils ont désiré d'y être réünis, leurs cœurs y ont été inhumez.

Priez Dieu pour eux & pour leur famille.

ALIDE DE GALARDON, DAME DE MONTFAUCON.

LE quatorziéme jour 1300. mourut Alide de Galardon, femme de Gui de Rochefort en premiéres nôces, & en secondes d'Eudes de Montfaucon. Elle est enterrée avec son second mari dans nôtre cloître du côté du chapitre. Voici les inscriptions de leurs tombes.

E P I T A P H E S.

I.

ICi gît Monsieur Eude de Montfaucon, Chevalier, que Dieu absolve, qui trépassa l'an de grace M. CC. & IIIIXX. & XIX. le Dimanche après la saint Martin d'hiver. [c'est-à-dire, le 15. Novembre *1299.*]

I I.

ICi gît Madame Alide de Galardon, femme jadis de noble homme Monseigneur Gui de Rochefort & de Monseigneur Eude de Montfaucon. Elle trépassa M. I$^{C}_{II}$. [c'est-à-dire, l'an 1300. quelques mois après son mari.

LA

LA SOEUR ANNE-MARIE JOHANNET.

CE même jour 1634. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma Sœur Anne-Marie Johannet, qui bien que ſourde & muette dès l'âge de ſix ans, fut néanmoins reçuë en ce Monaſtere avant la réforme, & y prit l'habit de Religieuſe profeſſe. Elle avoit l'eſprit fort bon, & comprenoit par ſignes preſque toutes choſes. Lorſque l'on prit la réforme, on n'avoit point intention de l'y comprendre : mais aïant ſû que ce deſſein étoit bon, & ſelon Dieu, elle en voulut être, & rendit toutes ſes hardes qu'elle gardoit auparavant avec curioſité, ſe plaiſant à être bien propre. Dès ce moment elle ne s'en ſoucia plus du-tout, & fut enſuite la plus négligée en ſes habits & en ſon linge.

Elle fut juſqu'à l'âge de vingt-huit ans ſans faire la ſainte Communion, ce qu'elle ſouffroit avec douleur, pleurant beaucoup lorſqu'elle voïoit les autres approcher de la ſainte Table. Depuis, on conſulta des Docteurs, qui jugérent qu'elle le pouvoit ; puiſqu'elle avoit une connoiſſance ſuffiſante du myſtére. Elle ſe confeſſoit par truchement, diſant toutes ſes fautes à une ſœur qui entendoit fort bien ſes ſignes & ſon bégaïement, car elle n'étoit pas entiérement muette ; & cette ſœur expliquoit au Prêtre ce qu'elle diſoit, & lui faiſoit entendre la pénitence qui lui étoit impoſée. Elle étoit ſi fort attentive à ſe corriger de ſes fautes, qu'elle n'avoit quelquefois rien à confeſſer, & témoignoit à ſa Directrice, que ſachant que ces choſes-là déplaiſoient à Dieu, elle s'en étoit abſtenuë. Quand elle avoit fait quelques fautes, elle alloit à la Supérieure lui en demander pénitence, menant avec elle quelque ſœur qui l'entendoit pour s'expliquer à la Mére.

Depuis qu'elle eût participé aux Sacremens, elle fit beaucoup de progrès dans la vertu. Sa dévotion envers le très-ſaint Sacrement étoit extraordinaire : car elle demeuroit preſque toûjours à l'Egliſe, lorſqu'il étoit expoſé. Elle faiſoit réglément deux fois le jour l'oraiſon mentale, outre pluſieurs autres priéres & pratiques de piété dont elle ne ſe laſſoit point. Elle étoit fort retenuë & fort mortifiée ; & faiſant ſeule la plûpart du tems ce qui lui étoit ordonné, elle ſe privoit d'entretenir les ſœurs

qui

qui pouvoient l'entendre, quoique ce lui dût être une grande consolation. Elle tomba malade le Dimanche des Rameaux, & ne voulut point aller à l'Infirmerie, jusqu'à ce que se sentant défaillir, elle s'alita le Mécredi Saint, faisant signe qu'elle mourroit bien-tôt. Le lendemain elle reçut les derniers Sacremens qu'elle avoit demandez elle-même; & le jour suivant à midi elle mourut; après avoir témoigné de grands sentimens de piété, & une consolation particuliére de mourir un jour aussi saint que celui de la mort de J. C. AVRIL.

M. D'HILLERIN, CURE' DE S. MERI.

CE même jour 1669. mourut à Paris Messire Charles d'Hillerin, Prêtre, ancien Curé de S. Méri; qui par un exemple très-rare en ce tems, méprisa l'estime & la réputation qu'il s'étoit acquises par ses prédications, & quitta sa Cure avec tout ce qu'il pouvoit prétendre au monde, pour suivre la voix de Dieu qui l'appelloit à la retraite; persuadé qu'il lui étoit plus utile d'embrasser la pénitence, que de la prêcher aux autres. Il y a persévéré jusqu'à sa mort pendant plus de huit ans, sans jamais avoir eu le moindre regret à ce qu'il avoit quitté: au contraire bénissant Dieu tous les jours de sa vie de la miséricorde qu'il lui avoit faite. Il nous a laissé par son testament quinze cens livres d'aumônes, son calice & ses burettes. Son cœur est enterré dans le bas-collateral de nôtre Eglise du côté de la Chapelle de S. Laurent avec l'épitaphe suivante, & son corps à saint Jacques-du-haut-pas.

EPITAPHE.

HIc jacet cor JACOBI D'HILLERIN, *olim Parochi sancti Mederici, qui cum magno omnium plausu prædicaret Evangelium, memor Domini Jesu, qui cœpit facere & docere, raro sed utili exemplo ad originem fidei reversus, pœnitentiam agere maluit quàm prædicare. Cum Deum elegit ad*

ICi repose le cœur de Messire JACQUES D'HILLERIN, ci-devant Curé de S. Méri. Au milieu de l'applaudissement général que tout le monde donnoit à ses prédications, se souvenant que N. S. J. C. a commencé par agir avant que d'enseigner, il aima mieux pratiquer la pénitence que de l'annoncer aux autres; remontant par cet exemple aussi rare qu'avantageux jusqu'aux premiers principes de la foi. Aïant obéï à la voix de Dieu, qui

AVRIL.

ad quietem solitudinis vocantem, à mundo abjectus est, & amissa plusquam sexdecim millia librarum annui reditûs, ut fructuosior esset amor pauperum damno conjunctus, si damnum est amittere peritura & perdentia. Tanti beneficii recordatio nunquam intermissa, & sæpè cum lacrymis fidei & charitatis memorabat quantùm Deo deberet, qui tam vili & tam facili jacturâ contentus, regnum cœlorum obtulerat non merenti.

Par M. HAMON.

qui l'appelloit au repos de la solitude, il tomba dans le mépris du monde, & perdit plus de seize mille livres de rente : ce qui rendit plus méritoire son amour pour les pauvres, étant suivi de cette perte ; si néanmoins on peut appeller perte, la privation de choses qui doivent périr, & qui perdent tous les jours ceux qui les possédent. Il avoit un souvenir continuel d'une si grande faveur, & se rappelloit souvent avec larmes dans l'ardeur de sa foi & de sa charité, combien il étoit redevable à Dieu, de s'être contenté de si peu de chose, & de lui offrir le Ciel sans l'avoir mérité.

MADAME FRANÇOISE DE Ste. THERESE MAIGNARD DE BERNIERES.

CE même jour 1706. mourut ma sœur Françoise de sainte Thérese Maignard de Berniéres, Religieuse professe de ce Monastére. M. son pere, qui étoit un vrai Israëlite, zélé pour le service de Dieu & pour la bonne éducation de ses enfans, envoïa celle-ci dans cette Maison, dès qu'elle eut quatre ans & demi. Elle répondit parfaitement aux instructions & aux désirs d'un pére si chrétien. Etant entrée dans la chambre commune sous la conduite de ma sœur Anne de sainte Eugenie de l'Incarnation, sœur de la Mére Marie-Angelique, Religieuse d'un mérite & d'une vertu extraordinaire ; entre les mains de cette excellente Maîtresse ma sœur Françoise se nourrit du lait de la véritable & solide piété, à mesure que sa raison se développoit, & que l'homme intérieur se formoit en elle.

Elle craignoit le monde, & témoignoit même en avoir beaucoup d'aversion. Elle avoit une grande innocence & simplicité dans sa conduite, un éloignement du mal, une parfaite docilité aux ordres des Maîtresses : en sorte que de l'aveu-même de ses compagnes elle passoit pour la plus sage des enfans. On la mit ensuite au noviciat, où elle fut d'un grand exemple par sa régularité en toutes choses, & sur-tout par son silence & son recüeillement. Depuis son entrée en Religion jusqu'à la mort, on l'a

l'a toûjours vûë dans la pratique la plus exacte de toutes les vertus chrétiennes & religieuses, dont elle étoit un modéle accompli sur lequel il n'y avoit qu'à jetter les yeux pour s'édifier & trouver de quoi imiter. AVRIL.

La parole de Dieu faisoit toutes ses délices ; & comme elle se nourrissoit sans cesse des veritez qu'elle y découvroit, elle s'étoit renduë capable d'en instruire parfaitement les autres. C'est ce qu'elle a fait à l'égard des Pensionnaires pendant plusieurs annees ; & depuis leur sortie, à l'égard de plusieurs pauvres filles qu'elle instruisoit de leurs devoirs & de leur Religion. Jamais elle ne se lassoit de cet exercice ; & en quelque tems que les personnes la vinssent trouver, même dans ses maladies, elle etoit toûjours disposée à leur donner quelque instruction. Elle avoit toûjours conservé un grand mépris du monde, de ses modes, de ses maximes & de son esprit : ce qu'elle faisoit paroître dans toutes les rencontres, & principalement dans les conversations, où elle tâchoit de glisser toûjours quelque chose d'utile & d'édifiant. Elle avoit autant d'amour pour la pratique de la pauvreté à son égard, qu'elle avoit de zéle & d'empressement pour procurer des soulagemens aux pauvres dans leurs nécessitez.

Sa dépendance, sa docilité & son obéïssance envers les Supérieures etoient admirables : & l'on voïoit en elle la vérité de cette maxime de M. de Saint Cyran, que l'enfance naturelle passe avec l'âge ; mais que l'enfance chrétienne croit à mesure que l'on avance en vertu. Elle ne s'ingéroit en rien ; & même quelques personnes lui aïant représenté qu'en qualité de Soûprieure elle devoit mettre ordre à certaines choses dont on lui parloit ; elle répondit qu'elle s'étoit fait un devoir indispensable de ne se mêler de rien, à moins que l'on ne le lui ordonnât expressément ; ce qu'elle observoit avec une entiére exactitude. Elle étoit toûjours fort recueillie, officieuse, obligeante ; & quand on lui demandoit les choses qu'elle avoit en manîment, la facilité & la diligence avec lesquelles elle les donnoit, satisfaisoient autant que le don qu'elle en faisoit. Lors qu'elle étoit malade à l'infirmerie, elle y gardoit le même silence & le même recueillement qu'à sa cellule. Elle ne laissoit pas néanmoins d'entrer dans les conversations qui se font entre les malades aux heures permises ; mais elle avoit toûjours grand soin d'y mêler des cho-

AVRIL. ſes qui édifioient autant que ſon ſilence même.

Elle eſt morte dans un détachement de tout ce qui paſſe, comme elle y avoit toûjours vêcu. Un jour pendant ſa maladie une des Sœurs lui aïant demandé ſi elle ne ſouhaittoit pas ſe lever, apparemment pour refaire ſon lit ? Elle répondit : me lever, me coucher & mourir tout cela m'eſt égal. La grande tranquillité de conſcience où elle a fini ſes jours, fait aſſez voir que les ſcrupules & les peines d'eſprit dont elle étoit quelquefois agitée, & qu'elle expoſoit ſouvent à ceux qui la conduiſoient, étoient plus dans ſon imagination que dans le fond de ſon ame. On la regardoit dans la Communauté comme un modéle de piété & de religion, que Dieu expoſoit aux yeux de ſes ſervantes. A preſent on a ſujet de la regarder dans le ſein de Dieu, où elle récuëille en paix les fruits des bonnes œuvres qu'il lui a fait faire par ſa grace dans les exercices de la vie religieuſe.

MARGUERITE DE LEVIS, DAME DE MARLI.

LE quinziéme jour 1327. mourut Marguerite de Levis, fille de Gui I. de Levis, Maréchal de la Foi, Fondateur de l'Abbaïe de la Roche de Chanoines Reguliers à une lieüe d'ici ; & femme de Matthieu IV. de Marli, grand Chambellan de France, dont elle eut ſix garçons, particuliére amie & Bienfactrice de ce Monaſtére. Elle y avoit pluſieurs ſœurs Religieuſes, Philippe qui en fut Abbeſſe, Catherine & Yoland. Après la mort de ſon mari elle s'y retira elle-même, & y finit ſes jours. Elle a ſa ſépulture devant le grand autel de nôtre Egliſe ſous la lampe, où elle voulut être enterrée en habit de Religieuſe. On lit l'épitaphe ſuivante ſur ſa tombe.

EPITAPHE.

HIc requieſcit ibi pòſt cujus nomen habebis.
Margareta fuit Matthæi Malliacenſis
Uxor, & hanc genuit generoſus Guido Levenſis.

Sex

CY gît illuſtre Marguerite,
Qui pour pére eut du ciel le vaillant de Lévi,
D'un grand ſuccès encor ſon deſtin fut ſuivi,
Quand Marli comme Epoux couronna ſon mérite.

Six

AVRIL.

Sex parit ista mares, vir obit, petit hæc Moniales,
Intra claustrales eligit esse Lares.
In requie multâ sit Nonna veste sepulta;
Luceat æternâ sibi lux in pace superna.
Amen. Anno M. C. bis; LX. bis; V. semel; I. bis.

Six garçons qu'elle en eut, rendoient son sort bien doux;
Mais la mort lui ravit ce noble & cher Epoux.
Elle aussi-tôt bravant la fortune inconstante,
Sous un voile sacré se dévoüe au Seigneur,
Qui charmé des beautez de cette chaste Amante,
La comble dans le ciel d'un éternel bonheur.

L'an 1327.

AGNE'S DE TRIE, ABBESSE.

CE même jour vers 1348. mourut Dame Agnès de Trie, Abbesse de ce Monastére, qui lui est redevable de plusieurs réparations & acquisitions considérables. Non seulement elle fit réparer les lieux réguliers & les autres édifices; mais encore elle acquit à la Maison pour plus de mille livres de nouveaux biens. Ce fut elle qui gagna le procès que nous avions contre Monsieur de Marli touchant nos revenus de Meulan & de Chasteaufort, & quelques autres causes contre Gui d'Autonne & autres.

MADAME FRANC,OISE DE STE. CLAIRE SOULAIN.

CE même jour 1665. mourut ma sœur Françoise de Sainte Claire Soulain, Religieuse professe de la Congregation de Nôtre-Dame. Après avoir été plusieurs années Supérieure en diverses Maisons de son Ordre, & avoir presque toujours rempli les premiéres charges, elle crut que Dieu l'appelloit au repos & à une plus grande retraite. Elle vint chercher l'un & l'autre dans nôtre Monastére, où elle a été associée à la Communauté avec les permissions requises. Au bout de quelques années elle fut établie Celleriére de la Maison. Mais cette charge jointe à sa capacité & à sa vertu, lui aïant donné occasion de se distinguer dans le tems que les Méres & les principales de la Communauté furent enlevées de nôtre Monastére de Paris au sujet du refus de la signature du Formulaire, elle fut nommée avec

AVRIL. les autres pour ſortir, ſi-tôt qu'elles auroient mis ordre à leurs affaires. Pendant le tems qui lui fut accordé elle fit paroître une grande conſtance & fermeté d'eſprit, une nouvelle application & une nouvelle exactitude à ſes devoirs de Religieuſe : de ſorte que ſon avancement dans la piété & dans la vertu fut remarqué de tous ceux qui la voïoient. Il ſemble que Dieu la diſpoſoit lui-même par-là à ce qu'elle avoit à ſouffrir dans ſon exil, & à ſa mort qui étoit proche. Car elle fut enlevée de nôtre Monaſtére la veille de S. André, & transférée dans le Convent des Urſulines du fauxbourg Saint-Jacques, où elle mourut au bout de quatre mois & demi ; après avoir édifié par ſa piété & ſa patience les perſonnes-mêmes les plus prévenuës contre elle. Son corps fut porté à nôtre Maiſon de Paris, où il eſt inhumé.

MADAME LA PRINCESSE DE LONGUEVILLE.

CE même jour 1679. mourut la Princeſſe Anne-Geneviéve de Bourbon, Ducheſſe de Longueville, qui a honoré ce Monaſtére de ſa protection particuliére, l'a obligé par ſes bienfaits, & édifié par ſon éminente piété. Dieu par une conduite fort rare l'avoit choiſie dans le rang le plus élevé de Princeſſe du Sang pour être un jour le modéle d'une humilité & d'une pénitence vraîment chrétienne. Dès ſes premiéres années il lui imprima fortement ſon amour dans le cœur : & dans l'âge-même où le monde a de coûtume de plaire davantage à des perſonnes qui poſſédent, comme elle faiſoit, toutes les qualitez qu'il admire, elle en conçut ſi fort le néant, qu'elle forma la réſolution d'y renoncer tout-à-fait, & d'embraſſer la vie religieuſe, afin de ſe donner entiérement à J. C. qu'elle trouvoit ſeul digne de poſſéder ſon cœur.

Mais le monde qui n'a pas ces yeux ſpirituels, qui font diſcerner la véritable grandeur, avoit d'autres deſſeins ſur elle ; & comme il ſait par trop d'expériences malheureuſes l'art de ſéduire les ames innocentes, il ravit à Dieu pour un tems celle de cette Princeſſe. Elle en a toûjours attribué la premiére cauſe à un ſentiment d'orguëil, qui lui inſpira la préſomtion de croire & de dire en une occaſion, que ſa vertu n'avoit rien à craindre, qu'elle

qu'elle se soûtenoit par elle-même, Dieu qui n'a qu'à retirer sa main qui nous soûtient, pour nous convaincre de nôtre foiblesse par nos chûtes, ne fit que la laisser à elle-même ; & elle commença bien-tôt à entrer dans les égaremens de toutes les voïes du siécle. Comme sa qualité l'exposoit à de plus grandes tentations, elle se trouva même engagée dans le malheur d'une guerre civile, qui entraîne après elle une suite de maux infinis, dont on se trouve chargé devant Dieu, quand il ouvre les yeux pour voir le compte qu'on lui en doit rendre. AVRIL.

Ce fut ce qui lui arriva. Dieu la prit les armes à la main & contre lui & contre son Roi, lorsqu'il commença de la toucher, & de lui faire appercevoir par un raïon de sa grace dans quel précipice elle alloit tomber. Elle en trembla ; elle eut horreur d'elle-même ; elle désira de se retirer de ce péril ; & commença d'avoir recours à Dieu. Bien-tôt il lui fit sentir les effets de sa miséricorde, en lui donnant les moïens de sortir de ses malheureux engagemens. Quand ses affaires furent terminées avec le Roi, elle se résolut de ne plus penser qu'à se réconcilier avec Dieu. Elle entra dans la pénitence extérieure & intérieure, avec dessein de satisfaire & à Dieu & aux hommes pour le scandale qu'elle avoit causé.

Le changement de sa conduite en toutes choses fut comme une confession publique ; & son humilité, ses larmes, la macération de son corps, l'assiduité aux priéres publiques, la pauvreté de ses habits, l'abondance de ses aumônes, & les grands retranchemens qu'elle fit de son train, pour restituer dans les Provinces les pertes que la guerre civile, où elle avoit eu part, avoit causées, furent la satisfaction qu'elle fit à la vûë de l'Eglise & en la présence des Anges, pour témoigner sa véritable douleur & la sincérité de sa conversion.

Dieu voulut aussi de sa part l'appuïer de son témoignage ; & comme c'est une régle constante qu'il châtie ses enfans, quand il les reçoit, il lui fit naître des occasions si extraordinaires de souffrir, & de pardonner des traitemens inusitez aux personnes de son rang, qu'elle eut tout sujet de reconnoître qu'il s'appliquoit à la laver de plus en plus ; afin qu'elle devînt plus blanche que la neige, quand sa charité purifiée dans le feu de l'humiliation & de la pénitence seroit devenuë plus forte, qu'elle n'avoit été dans sa premiére innocence. En effet, son innocence

avoit

AVRIL. avoit cédé bien-tôt aux attaques du monde & de la vanité: mais sa pénitence se soûtint jusqu'à sa mort pendant vingt-sept ans toûjours dans les mêmes dispositions, d'une grande reconnoissance envers Dieu qui l'avoit rappellée à lui; d'un grand mépris d'elle-même qui s'étoit renduë indigne de son amour, & d'une grande haine du monde qu'elle avoit reconnu être vraiment l'ennemi de Dieu & de la vertu.

La premiére pensée qu'elle eut après sa conversion, fut de quitter le siécle, & de s'enfermer dans un Convent, pour n'avoir plus de commerce avec lui. Mais elle ne put executer ce dessein, parce qu'elle n'étoit pas encore libre. Après la mort de M. le Duc de Longueville, son mari, elle l'auroit fait incessamment, s'il n'y avoit eu des empêchemens extérieurs qui l'arrêtérent, parce qu'elle avoit résolu de choisir cette Maison-ci pour y être dans une plus grande solitude qu'à Paris; & l'on refusa de lui permettre en ce tems-là de s'y retirer. Elle différa donc jusqu'à ce que la paix de l'Eglise qui se fit en 1669. fût aussi renduë à ce Monastére. Alors Madame de Longueville ne trouvant plus d'autres obstacles à venir ici, que celui de n'y avoir pas de logement pour elle & toute sa Maison, elle fit faire un grand bâtiment où elle vint demeurer en 1672.

Ses infirmitez néanmoins qui devinrent grandes les derniéres années de sa vie, l'empêchérent d'y pouvoir établir son séjour continuel. Elle se fit une autre retraite à Paris aux Carmelites du faubourg saint-Jacques; & elle disposa par son testament qu'elle seroit enterrée en l'Eglise de ces deux Monastéres où elle mourroit, & que son cœur seroit porté à l'autre. Dieu a permis qu'elle soit morte aux Carmelites qui ont été les dépositaires de son corps; & nous avons l'honneur de posséder son cœur, qui a été tout occupé de l'amour de Dieu & de celui de l'Eglise, dont elle avoit tellement épousé les intérêts, qu'elle n'en avoit point d'autres depuis plusieurs années.

Elle ne ménageoit tout ce qu'elle avoit de crédit & d'autorité dans le monde, que pour la protéger, & pour appuïer ceux qui pouvoient soûtenir la vérité & servir ses amis. Elle s'attiroit par-là la haine de beaucoup de personnes, & perdoit la faveur de la Cour. Mais elle a toûjours fait sa gloire de ce qu'elle pouvoit souffrir à cette occasion, & a souverainement méprisé les calomnies que l'on a publiées contre elle, même dans des libelles

belles imprimez, sans d'autre fondement que la jalousie de voir AVRIL. qu'elle honoroit de sa protection & de sa bienveillance des personnes dont on vouloit noircir la réputation, & en particulier cette Maison-ci, qui étoit l'objet de leur envie.

Le zéle de la Maison de Dieu, & celui qu'elle avoit contre toute sorte d'injustice, la rendoient si sensible à celle que l'on faisoit à la piété & à la vérité, ou même à la Discipline de l'Eglise, que l'on peut dire que ce zéle la dévoroit, & que la peine continuelle qu'elle en souffroit, fut ce qui la fit tomber dans une langueur, qui consuma toutes ses forces, & qui enfin termina sa vie. La piété qu'elle fit paroître jusqu'à la mort, la paix de son ame & l'humilité qui l'accompagnérent toûjours, lui firent finir sa pénitence comme elle l'avoit commencée. Tous ceux qui aimoient l'Eglise, regretérent cette perte; & tous ceux qui l'aimoient elle-même, l'estimérent heureuse de ce que n'aimant plus rien sur la terre, où elle pût prendre quelque satisfaction, elle passoit, comme on a sujet de le croire, dans ce lieu de repos où les joïes ne sont plus passagéres mais éternelles.

Elle nous a laissé six mille livres par son testament, & nous a renduës les dépositaires de son cœur, * qui repose dans le chœur de nôtre Eglise au devant de la grille, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

ANNA-GENOVEFA BORBONIA, *Dux Longavillæa, post gustatum in primâ ætate Christum, amore seculi postmodùm abrepta, & bellis civilibus infelicitate temporum implicata, Deo tandem Regique reconciliata, pœnitentiam alto corde conceptam corporis afflictione, animi dolore, distributis in provincias quas bellum affecerat pecuniis, detractis ex eo quod sibi deerat in pauperes & templorum ornamenta donis, injuriarum remissione per annos 27. protractam, Dei*

ICi repose le cœur de la Princesse ANNE-GENEVIÉVE DE BOURBON, Duchesse de Longueville. Après avoir donné quelques années de sa jeunesse à la piété chrétienne, elle se laissa ensuite aller à l'amour du monde, & engager par le malheur des tems dans les guerres civiles. Mais enfin étant retournée à Dieu, & rentrée dans les bonnes graces du Roi, elle entreprit la pénitence dont elle avoit formé le dessein au fond de son cœur, & la continua pendant 27. ans; affligeant son corps par des austéritez, & son esprit par un vif repentir de sa vie passée; distribuant ses richesses dans les Provinces où la guerre avoit porté la désolation; se rerranchant de son propre nécessaire pour soulager les pauvres & orner les Eglises; pardon-

* A l'exhumation des corps de P. R. ce cœur fut transporté à S. Jacques-du-haut-pas.

AVRIL. *Dei unius & Ecclesiæ amore capta, justitiam esuriens & sitiens, atque cò misericordiæ securior, pretiosâ morte cumulavit 15. Aprilis 1679.*

Par M. HAMON.

pardonnant volontiers les injures qu'elle avoit reçûës. Uniquement éprise de l'amour de Dieu & de l'Eglise ; affamée & altérée de la justice, ce qui lui donnoit plus d'assûrance de trouver miséricorde, elle la couronna cette pénitence par une mort précieuse qui arriva le 15. Avril 1679.

MADAME DE Ste. GENEVIEVE GIRARD DE HELIN.

LE dix-septiéme jour 1663. mourut en nôtre Maison de Paris ma sœur Marie-Augustine de Sainte Geneviéve Girard de Helin, Religieuse professe de l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Maubuisson, où elle avoit éte reçûë par la Mére Marie des Anges Suireau. L'amour d'une réforme assûrée, & l'attachement qu'elle avoit pour cette Mére, firent qu'elle ne put demeurer long-tems séparée d'elle, lors qu'après s'être démise de son titre d'Abbesse, elle revint en nôtre Monastére. Aussi-tôt ma sœur de sainte Geneviéve demanda la permission de la suivre ; & l'aïant obtenuë, elle fut associée à nôtre Communauté avec la même permission de ses Supérieurs. Elle y a vêcu plusieurs années dans sa premiére ferveur & dans une observance exacte de la Régle.

M. DE SINGLIN, CONFESSEUR ET SUPERIEUR DE P. R.

CE même jour 1664. mourut Messire Antoine de Singlin, Prêtre du Diocése de Paris, qui a été nôtre Confesseur pendant vingt-six ans, & huit ans nôtre Supérieur. Pendant tout ce tems il a pris des soins continuels & infatigables pour le bien de cette Communauté, & pour l'avancement spirituel de toutes les ames qui la composoient. De sorte que l'on peut dire que Dieu s'est servi de lui pour nous combler de toutes sortes de bénédictions spirituelles & temporelles ; & qu'il l'a rempli de ses graces pour les faire couler sur nous.

Il nous a éclairées par ses lumiéres, animées par le feu de sa charité, & nourries du pain de la parole divine, qu'il nous a long-tems distribué avec beaucoup de fruit. Ses discours étoient remplis

remplis de la force du ſaint Eſprit ; & Dieu y avoit ajoûté une intelligence extraordinaire, qui lui faiſoit pénétrer les plus ſaintes maximes de la Morale chrétienne. Perſonne ne les traitoit d'une maniére plus relevée, & perſonne ne ſavoit mieux les proportionner à la foibleſſe des ames : ce qui le faiſoit écouter de tout le monde avec admiration.

Il avoit reçu de Dieu un don particulier de toucher les cœurs ; parce qu'il n'y avoit que la charité ſeule qui remuoit le ſien. C'eſt cette divine vertu qui en faiſoit tous les mouvemens. Il ne craignoit que la perte des ames ; il ne déſiroit que leur avancement ; il ne s'affligeoit que des fautes de ſes enfans ; & il n'avoit de la joïe que de les voir marcher dans les voïes de la vérité : tous les autres maux ſpirituels ou temporels ne pouvoient trouver nulle place dans ſon cœur. Cette parfaite charité l'a rendu le pére de toute la Maiſon ; puiſqu'il nous a toutes engendrées en J. C. & à la vie religieuſe ; ce qui nous oblige d'avoir ſa mémoire en éternelle bénédiction.

Il eſt mort à Paris hors de nôtre Monaſtére, d'où il avoit été contraint de ſe retirer pour éviter l'exil. Son corps cependant y fut porté & enterré dans le cimetiére ; & ſon cœur repoſe en cette Egliſe dans la chapelle des Reliques, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic ſitum eſt cor ANTONII DE SINGLIN, *hujus Monaſterii Patris, quod virtute, precibus, & verbi divini prædicatione ædificavit : cor Deo vacans, & fœcundum in generatione ſanctorum, quorum ſalus unica illi cura fuit : cor humilitate gratum, charitate fervens, in mandatis Dei exequendis docile, in perſuadendis efficax, & verè cor ſacerdotale, quod non poterat non amari ab omnibus cum omnes amaret. Sic Paranymphus Sponſi cum Sponſis quas Dei æmulatione æmulatus eſt, ad ultimam tubam venienti Sponſo occurret, ubi*

ICi repoſe le cœur de Meſſire ANTOINE DE SINGLIN, Pére de ce Monaſtére, qu'il a édifié par ſa vertu, ſes priéres & ſes prédications : cœur tout occupé de Dieu, & fécond à lui engendrer des ſaints, dont le ſalut faiſoit ſon unique ſolicitude : cœur rempli d'une humble reconnoiſſance, brûlé du feu de la charité, porté comme de lui-même à accomplir les commandemens de Dieu : cœur qui poſſédoit parfaitement le don de perſuaſion : cœur enfin vraiment ſacerdotal, que l'on ne pouvoit ne pas aimer, puiſqu'il aimoit tout le monde. C'eſt ainſi que ce Paranymphe de l'Epoux, accompagné des Epouſes pour qui il a eu un amour de jalouſie & d'une jalouſie de Dieu, ſe preſentera à l'Epoux, lorſqu'il viendra au ſon de la derniére trompette, & qu'il n'y

AVRIL. *jam una Sponsa erit, sicut unus Sponsus.* aura plus alors qu'une Epouse, comme il n'y a qu'un Epoux.

Par M. HAMON.

M. DES CHAMPS DES LANDES.

CE même jour 1668. mourut Messire Charles des Champs des Landes, Gentilhomme de Normandie, qui s'étoit retiré en cette Abbaïe, pour y servir Dieu loin des embarras du monde. Quoiqu'il fût fort aimé de sa famille; n'aïant encore que vingt ans, il prit la généreuse résolution de chercher de plus grands avantages que ceux que lui pouvoit procurer sa naissance. Après avoir fini ses études, il se servit de la liberté que lui laissoit un pére très-chrétien, pour choisir entre plusieurs conditions celle de la retraite en ce désert; afin de vivre plus inconnu & plus caché, qu'il n'auroit fait en s'engageant dans quelque corps religieux.

Le travail étant une partie de la pénitence, il l'embrassa de tout son cœur, mais d'une maniére utile, en consacrant le sien au service de cette Maison & à celui des pauvres; pour s'assûrer par là la récompense que J. C. doit donner un jour à ceux qui l'auront assisté en la personne de ses membres. Son emploi ordinaire étoit de garder les bois de notre Abbaïe; & comme il avoit quelque connoissance de la Médecine, & des remédes particuliers pour guérir diverses maladies, plusieurs pauvres venoient recourir à sa charité. Il les traitoit avec tant de bonté, qu'il s'attiroit l'amitié de tous, & qu'il en a été extrémement regreté après sa mort. Dieu par une protection particuliére le conserva dans cette solitude en un tems où l'on en fit sortir tous les autres qui s'y étoient retirez comme lui.

Mais dans la crainte où il étoit qu'une autre occasion ne le contraignît de la quitter, sur-tout s'il survivoit à M. son pére, parce qu'en ce cas il n'auroit pû se dispenser en qualité de chef d'une nombreuse famille, d'aller en prendre le soin, Dieu voulut ne le pas exposer à cette tentation. Il l'appella à lui avant ce tems-là, après qu'il eut passé dix-sept ans dans la solitude & dans la pratique de la pénitence, n'étant âgé que de trente-sept ans. Il mourut en nôtre ferme des Granges, & fut enterré

dans l'Eglise de Magni, comme l'avoient été quatre autres personnes qui moururent avant lui dans le même endroit en trois semaines de tems. C'est qu'alors on ne permit point qu'on leur donnât la sépulture dans nôtre Eglise, pour les troubles excitez contre cette Communauté; la paix ne lui aïant été renduë que l'année suivante: ce qui doit être remarqué ici, afin que cet exemple ne porte point de préjudice aux droits de cette Abbaïe. AVRIL.

GUERIN, EVEQUE DE SENLIS.

LE dix-neuviéme jour 1230. mourut Guerin, Evêque de Senlis, l'un de nos Bienfaiteurs, par lequel a été bâtie la chapelle de l'infirmerie. D'abord il fut Chevalier de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem, d'où lui étoit venuë la qualité de frére que l'on trouve jointe à son nom. Depuis il fut Conseiller du Roi Philippe Auguste & Garde des Sceaux de France, enfin Evêque de Senlis. Après avoir saintement gouverné son Diocése pendant quelques années, il se retira en l'Abbaïe de Chaalis de l'ordre de Cîteaux, où il finit ses jours en odeur de piété.

MADAME ELIZABETH DE Ste. ANNE BOULARD, ABBESSE.

LE vingtiéme jour 1706. mourut la Révérende Mére Elizabeth de sainte Anne Boulard de Ninviliers, derniére Abbesse de ce Monastére. Elle y étoit entrée dès l'âge de sept ans; aïant ainsi quitté le monde avant que de le connoître: & elle y a vêcu jusqu'à l'âge de près de quatre-vingt ans dans une entiére ignorance de sa corruption. Il n'est guéres de charges considérables dans cette Maison qu'elle n'ait remplies, toûjours avec beaucoup d'édification & de sagesse. Abbesse comme simple Religieuse elle a toûjours donné des marques d'une sincére & profonde humilité, & a toûjours été d'une exactitude la plus exemplaire à toutes les pratiques du cloître. Comme Dieu lui avoit donné beaucoup de foi & de constance, il la réserva aussi à des tems bien fâcheux, qui lui firent naître bien des occasions

AVRIL. de faire épreuve de l'une & de l'autre. Elle eut à souffrir plusieurs violentes persécutions, qui ne furent jamais capables d'affoiblir sa vertu, & qui n'empêchérent point qu'elle ne finît ses jours dans la paix ordinaire aux Elûs de Dieu. Elle a sa sépulture dans le bas-coté gauche du chœur *, avec cette épitaphe qui causa quelques bruits dans le tems.

EPITAPHE.

Hic expectat beatam spem & adventum gloriæ magni Dei Reverenda Mater ELIZABETH A BEATA ANNA BOULARD. *A nugacitatibus seculi, quæ adolescentulæ arriserant, donante Deo, conversa, sic ivit de virtute in virtutem, ut votis* 1652. *emissis, mox Sacrario præfecta, dein altera sanctæ professionis candidatarum Magistra, varia subindè & majora domûs Dei munia strenuè obierit. Præposita anno* 1691. *Abbatissa* 1699. *electa, ita se gessit, ut in primo loco necessitate officii sedens, novissimum toto corde appeteret. Sororibus non superbè nec austerè, sed exemplo verè religioso præesse, arctissimâ regulæ observantiâ præire, continuâ ad Deum precatione prodesse studuit. Illius in adversis omnibus animi fortitudinem & tranquillitatem suspexère omnes. Peregrinationis suæ fini proxima vidit satanam expetentem sorores ut cribraret quasi triticum : vidit, & fide plena rogavit ut non deficeret fides earum, & voti compos in pace Domini requievit XII.*

ICi repose dans l'attente de la Beatitude future & de l'avénement glorieux du Dieu de majesté, la Révérende Mére ELIZABETH DE STE. ANNE BOULARD. Dieu lui aïant fait la grace de renoncer aux amusemens du siécle, qui l'avoient occupée dans sa jeunesse, elle s'avança avec tant d'ardeur de vertu en vertu, qu'après sa profession en 1652. on lui confia aussi-tôt le soin de la Sacristie. Ensuite elle fut établie seconde Maîtresse des Novices, & passa à diverses fois par les premiéres charges de la Maison, qu'elle remplit avec beaucoup de suffisance. Elûë Prieure en 1691. puis Abbesse en 1699. elle tint une conduite si humble, qu'obligée par sa dignité d'occuper la premiére place, elle désira de toute l'étenduë de son cœur, de se voir la derniére de toute la Communauté. Un de ses principaux soins fut de faire sentir son autorité, non par des maniéres dures ou impérieuses, mais par l'exemple de toutes les vertus du cloître, & par une exacte pratique de la Régle ; & de travailler à procurer l'avancement de ses filles par des priéres continuelles. Sa tranquillité au milieu des afflictions, & la grandeur de son courage à les souffrir firent l'admiration de tout le monde. Sur la fin de ses jours elle vit Satan qui demandoit ses filles pour les cribler comme on crible le froment : elle le vit, & pleine de confiance en Dieu, elle pria que leur foi ne défaillit point. Elle eut la consolation de voir l'effet de ses priéres, & mourut dans la paix du

* Lorsqu'en 1711. on exhuma son corps avec ceux des autres Saints qui reposoient dans ce sanctuaire, il se trouva encore entier & sans nulle corruption.

XII. Kal. Maii an. Domini 1706. æt. 79. du Seigneur le 20. jour d'Avril 1706. en la 79. année de son âge. AVRIL.

Par M. TRONCHON.

Cette épitaphe a eu un sort assez particulier, pour mériter que l'on en informe les Lecteurs. Elle fut faite d'abord, & même gravée, comme on vient de la donner ici. Quelques personnes l'aïant vûë, crurent que ces mots : *Vidit Satanam expetentem sorores ut cribraret quasi triticum*, pourroient être malicieusement interpretées. Ainsi elles conseillérent de les changer, & d'y en substituer d'autres. Le changement ne fut pas si aisé à faire à cause de la gravûre. Tout ce que l'on put faire fut de remplir ces mots de plâtre, & d'écrire dessus avec une peinture noire à l'huile ces autres : *Vidit sorores novâ jamque extremâ tempestate actas*. Cependant quelques gens de mauvaise volonté, qui avoient eu par hazard une copie de cette épitaphe avant qu'elle fut réformée, s'en servirent pour faire leur cour à M. l'Evêque de Chartres *, curieux & avide de ces minuties. Ce Prélat estima celle-ci si importante, qu'il en informa le Roi-même, lui grossit l'objet, & envenima tellement une pensée aussi innocente qu'elle étoit naturelle dans les circonstances de la mort de cette Abbesse, comme si l'on eût voulu par là insulter à des Puissances très-respectables. Le Roi en parla à M. le C. de Noailles, & lui demanda comment il souffroit que l'on eût mis une telle épitaphe ? Son Eminence promit d'éclaircir la vérité de ce fait, & manda à l'Abbé Gilbert, Supérieur de Port-Roïal des Champs, qu'on lui donnât une copie de l'épitaphe de la derniére Abbesse. On la lui donna avec sa correction, & telle qu'on la lisoit sur la tombe. Ce changement surprit M. le Cardinal, qui s'attendoit d'y trouver le sujet de la plainte ; & comme il avoit alors sur les lieux M. Pollet, & un autre Nicolaïte †, nommé M. l'Escolan, il leur donna ordre d'entrer au-dedans de la Maison, & de vérifier la sincérité de la copie par la lecture de l'épitaphe gravée. Ils satisfirent si exactement à cet ordre, qu'à force d'y regarder de bien près, ils s'apperçurent qu'il y avoit eu quelque chose de gravé par-dessous. Ils en informérent M. le Cardinal, qui envoïa le Sculpteur-même qui avoit gravé l'épitaphe, pour ôter avec

* Paul Godet des Marais.

† C'est-à-dite, un Ecclésiastique élevé au Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet.

AVRIL. avec le ciseau tout ce qui étoit depuis *Peregrinationis*, *&c.* jusqu'à *voti compos* : en sorte que l'on y voit aujourd'hui toute cette suite biffée & remplie seulement d'un mastic.

M. RACINE.

LE vingt-uniéme jour 1699. mourut Messire Jean Racine, Trésorier de France en la Généralité de Moulins, Secrétaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Majesté & neveu de la Révérende Mére Agnès de Ste. Thécle, nôtre Abbesse. Dès sa plus tendre jeunesse il fut élevé en ce Monastére, où il prit les premiéres teintures des belles lettres & de la vertu. Bien-tôt il fit paroître qu'il avoit apporté en naissant de grandes dispositions pour les sciences, qu'il eut occasion de cultiver & de perfectionner avec les savans Solitaires qui habitoient ce désert. La solitude qu'il y trouva, lui fit produire sa *Thebaïde*, qui lui acquit une très-grande réputation dans un âge peu avancé. Insensiblement séduit par les charmes du siécle, il s'y laissa aller, & parut avec éclat sur le théatre des savans Poëtes & dans l'Académie Françoise. Mais enfin sa piété l'emportant sur toutes ces fausses lueurs, il renonça aux Muses profanes pour consacrer ses vers à des objets plus dignes d'un Poëte Chrétien. Sur la fin de ses jours il rénoüa les pieuses habitudes qu'il avoit autrefois contractées dans ce désert qu'il visitoit souvent. Pour derniére marque de son attachement à ce Monastére, il voulut y être enterré dans le cimetiére * du dehors, témoignant par là qu'il mouroit dans les sentimens d'une humilité chrétienne. M. Boileau des Preaux, son intime ami, & M. Tronchon ont orné son tombeau des deux épitaphes suivantes, où ils ont tâché de tracer une juste idée de ce grand homme.

EPITAPHES.

I.

HIc jacet nobilis vir JOHANNES RACINE, *Franciæ thesauris præfectus, Regi*

ICi repose Messire JEAN RACINE, issu d'une famille noble, Trésorier de France, Secretaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de

* En 1711. il fut exhumé comme les autres, & on le transporta avec ceux de MM. le Maistre & de Saci à S. Etienne-du-Mont.

Regi à Secretis & à cubiculo, nec non unus è 40. Gallicanæ Academiæ viris; qui postquam tragœdiarum argumenta diù cum ingenti hominum admiratione tractasset, Musas tandem suas uni Deo consecravit, omnemque ingenii vim in eo laudando contulit, qui solus laude dignus. Cum eum vitæ negotiorumque rationes multis nobilibus aulæ tenerent addictum, tamen in frequenti hominum consortio omnia pietatis ac religionis officia coluit. A Christianissimo Rege Ludovico-Magno selectus unà cum familiari ipsius amico fuerat, qui res eo regnante præclarè ac mirabiliter gestas perscriberet. Huic intentus operi, repentè in gravem atque diuturnum morbum implicitus est; tandemque ab hac sede miseriarum in melius domicilium translatus anno ætatis suæ 59. qui mortem longiori adhuc intervallo remotam valdè horruerat, ejusdem præsentis aspectum placidâ fronte sustinuit, obiitque spe magis & piâ in Deum fiduciâ erectus, quàm fractus metu. Ea jactura omnes illius amicos, è quibus nonnulli inter Regni Primores eminebant, acerbissimo dolore perculit, manavit etiam ad ipsum Regem tanti viri desiderium. Fecit modestia ejus singularis & præcipua in hanc Portus-Regii Domum benevolentia, ut in isto cœmeterio piè magis quàm magnificè sepeliri vellet, adeóque testamento cavit, ut corpus suum juxta piorum hominum qui hîc jacent, corpora humaretur.

Tu verò quicunque es, quem in

de sa Majesté, l'un des 40. Académiciens de l'Académie Françoise. Après s'être fait long-tems admirer des hommes par ses belles Tragédies, il ne fit plus d'usage de son génie poëtique que pour la gloire de Dieu, & tourna enfin toute la force de son esprit à le loüer comme le seul qui est digne de loüange. Quoique ses charges & ses emplois l'attachassent à la Cour par plusieurs endroits, il ne laissa pas d'être assidu à tous les devoirs de la piété & de la Religion dans les assemblées chrétiennes. Choisi par le Roi Loüis le Grand pour travailler avec un de ses plus intimes amis à écrire l'histoire de son régne, lorsqu'il commençoit à mettre la main à cet ouvrage, il tomba tout-à-coup dans une violente & longue maladie. Enfin appellé de ce lieu de miséres à un séjour plus heureux en la 59. année de son âge, il vit tranquillement la mort venir couper le cours de sa vie, lui qui en avoit eu une horreur extrême, la voïant dans une distance encore éloignée; & mourut beaucoup moins abattu par la crainte, que soûtenu par l'espérance & une sainte confiance en Dieu. La perte d'un si grand homme affligea extrêmement tous ses amis, du nombre desquels étoient quelques Grands du Roïaume; & le Roi-même n'y fut pas insensible. Sa rare modestie & l'affection singuliére qu'il avoit pour Port-Roïal, lui inspirérent le désir d'être enterré dans le cimetiére de cette Maison, non avec pompe, mais avec les marques d'une humble piété. C'est ce qui lui fit ordonner par son testament, que son corps y auroit sa sépulture auprès des personnes de piété qui y reposent.

Qui que vous soïez, que la piété attire dans

AVRIL. *hanc domum pietas adducit, tuæ ipsius mortalitatis ad hunc aspectum recordare, & clarissimam tanti viri memoriam precibus magis quàm elogiis prosequere.*

Par M. Boileau des Preaux.

dans ce saint lieu, rappellez-vous à la vûë de cet objet vôtre condition de mortel; & appliquez-vous plus à prier pour cet illustre Mort, qu'à faire son éloge.

I. I.

Hic jacet Johannes Racine, *Franciæ Quæstor, Regi à Secretis atque à cubiculo, unusque è 40. Gallicanæ Academiæ viris, sanctè piéque educatus, citiùs heu! charitatem primam reliquit. Fascinatio enim nugacitatis seculi hujusce juvenis obscuravit bona, & inconstantia concupiscentiæ transvertit sensum illius. Inter Tragicos Poëtas mox facilè sed miserè Princeps, varia tragœdiarum argumenta plaudentibus theatris diù tractavit. At memor tandem undè exciderat, egit pœnitentiam, & prima opera fecit; tot annos uni Deo debitos, uni seculo ejusque insumtos voluptatibus exhorruit: profanos quos malè meruit plausus amarè flevit, publicâque repulisset detestatione, si licuisset. Aulæ jam non cupiditate addictus, sed vitæ negotiorumque ratione, indè omnia pietatis & religionis officia eò studio ius coluit, quò non semper coluisse magis eum pœnituit. A Ludovico-Magno selectus, qui res eo regnante præclarè ac mirabiliter gestas perscriberet, huic intentus operi diem clausit extremum xi. Kal. Maii, anno Domini 1699. ætat. 59. magnumque amicis, nonnullis Regni Primoribus, ipsi etiam Regi reliquit sui desiderium. Fecit modestia ejus & præcipua in hanc*

Ci gît Messire Jean Racine, Trésorier de France, Secrétaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Majesté, & l'un des 40. Académiciens de l'Académie Françoise. Aïant reçû une éducation toute sainte, il se relâcha trop tôt, helas! de sa premiére charité. L'ensorcellement des niaiseries du monde obscurcit le bien qui se trouvoit en ce jeune homme; & les passions volages de la concupiscence lui renversérent l'esprit. Bien-tôt devenu sans peine, mais malheureusement pour lui, le Prince des Poëtes tragiques, il fit long-tems retentir les théatres des applaudissemens que l'on y donnoit à ses piéces. Mais enfin se ressouvenant de l'état d'où il étoit déchû, il en fit pénitence, & rentra dans la pratique de ses premiéres œuvres. Il frémit d'horreur au souvenir de tant d'années qu'il ne devoit emploïer que pour Dieu, & qu'il avoit perduës en suivant le monde & ses plaisirs. Détestant dans l'amertume de son cœur les applaudissemens profanes qu'il ne s'étoit attirez qu'en offensant Dieu, il en auroit fait une pénitence publique, s'il lui eût été permis. N'étant plus retenu à la Cour que par l'engagement de ses charges, & non par aucune passion, il s'appliqua aux devoirs de la piété & de la Religion avec d'autant plus de soin, qu'il avoit plus de douleur de n'y avoir pas été toûjours fidéle. Comme il travailloit à l'histoire du régne de Loüis le Grand, qui l'avoit choisi pour l'écrire, il mourut le 21. Avril 1699. âgé de 59. ans, & fut extrêmement regretté de ses amis, de quelques Seigneurs du Roïaume & du Roi-même. Sa modestie & son affection particuliére envers cette Maison de Port-Roïal, lui firent souhaiter d'être inhumé

hanc Portûs Regii Domum benevolentia, ut in isto cœmeterio piè magis quàm magnificè sepeliri vellet. humé dans ce cimetiére plûtôt avec les marques d'une humble piété qu'avec pompe. AVRIL.

Tu lacrymas pœnitentiæ illius precibus tuis, viator. juva. Passant, joignez vos priéres aux larmes de sa pénitence.

Par M. TRONCHON.

MADAME FRANÇOISE-MAGDELEINE DE Ste. JULIE BAUDRAND.

CE même jour 1706. mourut ma Mére Françoise-Magdeleine de sainte Julie Baudrand, qui a été six ans & jusqu'à sa mort Prieure de ce Monastére. Dieu qui l'avoit choisie pour être un vase d'honneur dans cette Maison, & qui la préparoit comme un instrument propre à le servir, l'y fit venir de Lyon à l'âge de quatorze ans. Elle sortoit des Ursélines de cette ville, où on l'avoit prévenuë contre nous par de très-injustes impressions. Néanmoins, quoiqu'elle n'eût pas encore un désir formé de se faire Religieuse, elle se comportoit assez bien avec les enfans, pendant qu'elle fut pensionnaire. Sa docilité envers ses Maîtresses & son inclination bien-faisante lui attiroient l'amitié de toutes ses compagnes. Dans la suite elle se lia avec quelques-unes d'entre-elles qui avoient l'esprit du monde : ce qui lui fit quelque tort. Mais la Mére Angelique instruite de cette liaison, s'appliqua aussi-tôt à remédier au mal. Elle lui trouva tant de franchise & de sincérité, qu'elle n'eût pas beaucoup de peine à la faire rentrer dans son devoir.

A l'âge de dix-sept ans Dieu la détermina à être Religieuse ; & bien-tôt elle fit paroître qu'il lui parloit au cœur, pour l'appeller à lui par le changement que l'on remarqua en elle. Dès-lors elle commença à s'exercer tout de bon dans la pratique des régles qu'elle méditoit d'embrasser. Elle devint sérieuse, recueïllie, silentieuse, recevant humblement les corrections de sa Maîtresse, qui souvent étoient très-mortifiantes ; parce qu'elle n'épargnoit point celles qui aspiroient à la profession religieuse. Cette heureuse préparation la fit recevoir au noviciat à l'âge de dix-huit ans & demi ; & elle s'y distingua par son amour pour l'exacte observance, & pour tout ce qui est propre à entretenir la piété & la ferveur.

AVRIL. Pour l'affermir dans la vertu par des épreuves, on la mit encore toute jeune en obéïssance avec une personne d'une humeur assez propre à exercer les autres; & elle s'y comporta avec tant de sagesse, que l'on eut lieu d'être content & édifié de sa conduite. Son ardeur pour le travail, soûtenuë par une force de tempérament, la facilité de son génie, ses manieres aisées, son adresse naturelle & sa tendresse pour le prochain portérent à l'appliquer aux emplois les plus laborieux & les plus difficiles; & elle ne laissoit pas de se trouver toûjours fort exactement au chœur, où elle fit assez long-tems l'office de Chantre. Son affabilité religieuse, sa prévoïance, l'ordre qui régnoit dans toute sa conduite, & son intelligence dans l'œconomie, la fîrent aimer & estimer dans les fonctions de Tourriére & de Celleriére, qu'elle exerça pendant plusieurs années.

On sait assez les peines, les fatigues, les veilles, qui sont inséparables de la charge d'Infirmiére. On la lui donna au sortir de la cellererie; & là on la vit long-tems se rendre comme infirme avec les infirmes, afin de les soulager. L'humeur fâcheuse & souvent rebutante des malades rallumoit son affection & son zéle à les servir; & la longueur des maladies qui souvent l'obligeoit à passer la plus grande partie des nuits auprès des infirmes, ne rallentissoit point son affection pour elles, non plus que son empressement & son exactitude aux veilles du très-saint Sacrement, dont elle ne se dispensoit point sans de grandes nécessitez. Sa foi vive lui faisoit respecter le temple du saint Esprit dans le corps des personnes qu'elle assistoit, & la rendoit soigneuse à former de plus en plus J. C. en leur ame, par des paroles d'édification & de consolation proportionnées à leurs besoins, & appliquée à leur rendre les derniers devoirs de la charité chrétienne & religieuse jusqu'au tombeau.

Parmi ses soins accablans elle ne laissoit pas d'emploïer tout le tems qu'elle pouvoit à la priére, & à la lecture des livres de piété; afin d'obtenir de Dieu cette onction de grace si nécessaire pour se soûtenir dans les actions extérieures & dissipantes. Tant de travaux affoiblirent enfin sa santé, & lui attirérent une sciatique dont elle fut extrêmement incommodée les derniéres années de sa vie. On la tira de l'infirmerie pour la faire Prieure; mais elle ne laissa pas d'être infirme. Ses infirmitez même en devinrent plus grandes, & son état plus douloureux; parce qu'elle

refusoit

refusoit de prendre les soulagemens qu'elle procuroit aux autres. AVRIL.

Elevée à cette charge elle s'appliqua à s'édifier elle-même par les exercices de la piété, & à édifier les autres par sa fidélité & son exactitude aux observances réguliéres, où elle se rendoit toûjours la premiére, sans s'en dispenser que malgré elle, & aux sollicitations réïtérées des personnes qui avoient soin de sa santé. On a toûjours vû en elle cette ferveur que S. Benoît recommande si fort dans sa Régle à tous ceux qui la professent. Elle n'étoit jamais sans occupation; partageant tout son tems entre la priére & la lecture, l'écriture & le travail des mains; & tâchant de faire valoir les talens intérieurs & extérieurs que Dieu lui avoit confiez.

Quoiqu'elle eût naturellement l'esprit assez élevé, il n'étoit pas difficile de remarquer son humilité; parce qu'elle s'accusoit toûjours la premiére, & qu'elle s'appliquoit à elle-même les fautes des autres. C'est ce qui lui donnoit cette facilité qui a pû quelquefois la faire regarder comme un peu trop complaisante; mais qui venoit de la douceur & de la bonté de son humeur, qui bien loin de se plaire à contrarier, se rendoit fléxible sans s'arrêter à son propre sens.

Elle a toûjours fait paroître beaucoup de patience & de mortification, dans les différentes maladies & infirmitez qui l'ont exercée pendant les cinquante ans qu'elle a passez dans cette Maison. Mais ce fut sur-tout dans sa derniére maladie, qu'elle fit voir qu'elle avoit établi son édifice sur la piété. Car Dieu voulant mettre la derniére main à son ouvrage, l'éprouva par des douleurs très-violentes, qui ne lui donnoient pas un moment de relâche. Dans cette rude épreuve on a remarqué par le désir qu'elle témoignoit de voir rompre ses liens pour aller à J. C. que c'étoit en lui seul qu'elle avoit mis tout son trésor, & que son cœur & son esprit étoient uniquement occupez de lui. Elle excitoit les sœurs qui étoient auprès d'elle à l'en entretenir, & leur marquoit les plus beaux endroits de l'Ecriture dont elle les prioit de lui faire la lecture. Ce fut dans ces saintes dispositions qu'elle remit entre les mains de son Seigneur l'âme qu'il lui avoit donnée en dépôt, & que cette Epouse de J. C. se prépara pour entrer avec son Epoux. Elle mourut vingt-quatre heures après la Mére Elizabeth de sainte Anne Boulard, & fut enterrée avec elle dans la même fosse.

AMAURI VICOMTE DE NARBONNE.

LE vingt-deuxiéme jour nous faiſons mémoire d'Amauri, Vicomte de Narbonne, qui à pareil jour 1263. nous donna neuf livres *pariſis* de rente ſur ſa maiſon près de ſaint Emeri à Paris, & cent livres *tournois*. Il confirma auſſi en faveur de ce Monaſtére, où il avoit une ſœur Religieuſe, toutes les donnations que nous avoient faites ſes Aïeuls nos Fondateurs, & que nous firent enſuite Marguerite de Marli ſa mére, Bouchard I. & Matthieu II. de Marli ſes oncles, Amauri Chanoine de Chartres ſon frére, & Amauri Vicomte de Narbonne pére de l'un & de l'autre.

M. THOMAS.

CE même jour 1652. mourut Henri Thomas, fils de Meſſire Gentien Thomas, Seigneur du Foſſé, Maître des Comptes à Roüen. Dès l'âge de douze ans il avoit été élevé en cette Maiſon, d'où il ſortit, lorſqu'il fut plus avancé en âge pour s'engager dans le ſiécle. Mais dans un voïage qu'il fit à Roüen pour ce ſujet, Dieu le toucha, & lui fit la miſéricorde de le dégoûter du monde, avant qu'il s'y établit, & de lui inſpirer la réſolution de revenir dans ce déſert, où M. ſon pére lui avoit procuré une éducation ſi chrétienne. Docile à la voix de Dieu, il y revint en effet & y finit ſes jours. Il s'occupoit en nôtre ferme des Granges à nous rendre ſervice avec beaucoup d'humilité & d'affection, lors qu'une mort précipitée l'enleva tout d'un coup à l'âge de vingt ans. Dieu peut-être le permit ainſi, pour empêcher que le monde ne le tentât de nouveau, & pour aſſûrer ſon ſalut contre les périls, auxquels ſa jeuneſſe auroit pû encore l'expoſer. Il eſt enterré à l'entrée de nôtre chapitre avec l'épitaphe ſuivante ; n'aïant pû l'être dans nôtre Egliſe, où l'on travailloit alors pour la relever.

EPITAPHE.

Hic jacet HENRICUS THOMAS, *in hoc Monasterio à pueritiâ lacte virtutis ac pietatis nutritus. Post hæc fallaciis hujus mundi per pusillum tempus tentatus est; sed timore mox divino confixus, dùm duros pro re agresti hujusce Monasterii labores libens fervensque sustineret, ab hac subitò periculosâ vitâ raptus est, ne malitia hujus corruptissimi seculi mutaret intellectum.*

ICi repose HENRI THOMAS, qui dès son enfance aïant été élevé dans ce Monastére, y prit les premiéres teintures de la vertu & de la piété. Depuis, il se laissa un peu aller aux faux attraits de ce monde trompeur: mais bien-tôt une crainte salutaire l'en retira heureusement. Pendant qu'il s'appliquoit dans l'ardeur d'une bonne volonté aux travaux pénibles d'une vie champêtre pour le service de cette Maison, une mort précipitée l'enleva aux dangers de cette vie; de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice de ce monde pervers.

LA SOEUR MARIE DE S. JOSEPH LORSONNE.

CE même jour 1689. mourut à l'âge de soixante-deux ans ma sœur Marie de S. Joseph Lorsonne, Religieuse converse professe du Monastére des Benedictines de Vinai au Diocése de Châlons en Champagne. Après l'incendie & la destruction de sa Maison pendant les guerres de 1652. elle se retira en celle-ci, où elle fut reçuë volontiers, & où elle a vêcu trente-six ans dans une exacte observance de nôtre réforme.

M. PINON.

LE vingt-quatriéme jour 1641. mourut Messire Jacques Pinon, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, qui nous a rendu des services très-considérables. Outre plusieurs aumônes qu'il nous a faites, il nous a donné par son testament trois cens livres pour la premiére pierre de nôtre Eglise de Paris. Il avoit aussi laissé la même somme pour le Monastére du S. Sacrement, laquelle nous avons touchée.

AVISSE.

LE vingt-cinquiéme jour mourut Aviſſe, mére de Guillaume Ouvris, Chapellain de cette Egliſe, lequel donna à ce Monaſtére quarante ſols *tournois* de rente pour l'anniverſaire de ſa mére, & afin qu'elle fût enterrée dans le cloître, comme elle fut en effet du côté de l'Egliſe. Mais depuis on a fait lever ſa tombe pour la mettre à la porte de la même Egliſe en dehors. On y lit cette inſcription biffée en partie.

EPITAPHE.

Ici giſt Aviſſe jadis mére de Monſieur G. Ouvris Chapellain de ceans; qui trépaſſa l'an M. CCC. . . . . ame de li.

MARIE BARILLON, TOURRIERE.

LE vingt-ſixiéme jour 1640. mourut Marie Barillon, veuve de Claude Paſſart, Bourgeois de la Ferté-Milon, laquelle a ſervi gratuitement cette Maiſon en qualité de Tourriére pendant pluſieurs années avec un grand zéle & beaucoup d'édification. Dieu l'exerça pendant ſa vie par diverſes afflictions qu'elle ſouffrit avec une patience & une tranquillité admirable. Dans ces rencontres elle ne faiſoit que ſe tourner vers Dieu, ſe repoſant abſolument ſur lui pour toutes choſes, ſans faire aucun raiſonnement humain. Elle avoit néanmoins l'eſprit fort bon, & étoit ſi éclairée, que ſon Curé, homme intérieur & capable, qui la dirigeoit, diſoit qu'il avoit plus appris d'elle, qu'elle n'avoit appris de lui. Sa douceur & ſon égalité d'eſprit la faiſoient toûjours paroître contente; quoiqu'elle fût le plus ſouvent dans la douleur, qu'elle modéroit par une entiére réſignation à la volonté de Dieu.

Son recueillement en Dieu paroiſſoit dans toutes ſes actions extérieures qu'elle régloit avec tant de ſageſſe, que tous ceux qui la voïoient en étoient édifiez. Elle étoit la ſeule qui ne s'apperçût pas de la grace qui étoit en elle; s'eſtimant incapable de tout & la perſonne la plus imparfaite: ce qui lui faiſoit demander

der conſeil ſur toutes choſes, & recevoir avec humilité ce qu'on AVRIL.
lui diſoit, particuliérement pour la conduite de ſon ame. Elle avoit beaucoup d'eſtime & d'affection pour la vie religieuſe, qu'elle regardoit comme un état très-heureux. Mais elle n'oſoit y aſpirer; parce qu'elle avoit des enfans qui n'étoient pas encore pourvûs, & qu'elle ne croïoit pas pouvoir y être reçûë pour ſon âge déja avancé. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de paſſer le reſte de ſa vie retirée dans quelque petite maiſon, à vivre du travail de ſes mains, afin de s'occuper de Dieu ſeul; préferant ce genre de vie à la faveur de pluſieurs perſonnes de qualité, à qui elle appartenoit, & qui la ſouhaittoient auprès d'eux. Mais depuis que Dieu l'eut conduite en nôtre Maiſon, elle s'y affectionna tellement qu'elle réſolut d'y finir ſes jours, comme elle a fait.

M. GIROUST DE BESSI.

Le vingt-ſeptiéme jour 1659. mourut au-dehors de cette Abbaïe Meſſire Julien Girouſt de Beſſi, qui s'y étoit retiré pour ſervir Dieu dans l'éloignement du monde. Dès ſa jeuneſſe Dieu lui avoit donné des inclinations portées à la vertu. Il aimoit l'honneur; il avoit de la ſageſſe dans ſa conduite, & haïſſoit toute ſorte de déréglement. S'étant trouvé, lorſqu'il étoit Page & à l'armée, dans des occaſions les plus capables de corrompre l'eſprit & les mœurs, il ne ſuivit jamais les mauvais exemples. Il réſiſta même avec beaucoup de fermeté en pluſieurs rencontres, à ceux qui firent tous leurs efforts pour l'attirer dans la ſociété de leurs crimes. La crainte de Dieu dans laquelle il avoit été élevé par des parens très-chrétiens, ſoûtenoit en lui ſes bonnes inclinations.

Mais, comme le cœur ne peut être vraiment fort quand il eſt diviſé par deux amours, & qu'en s'aimant ſoi-même on ſe laiſſe aiſément vaincre à la tentation de la gloire; lorſqu'il fut entré dans la profeſſion des armes, il devint ſon idole; & il ne voïoit point de mal dans un objet qui lui paroiſſoit ſi beau. Plus il réüſſiſſoit à s'acquerir de l'eſtime & à ſe faire aimer, plus il s'attachoit à ſuivre cette ombre qu'il prenoit pour le vrai honneur.

Dieu néanmoins reſervoit en lui des ſemences de la miſéri-

AVRIL. corde qu'il lui vouloit faire, en lui conſervant une grande diſpoſition à avoir pitié de la miſére des autres. Il en eut une occaſion qui étoit bien propre à lui attirer du ciel la grace qui le devoit délivrer de l'amour du monde. La compagnie qu'il commandoit étant entrée pour ſe loger dans une Abbaïe de filles, d'où toutes les Religieuſes avoient été contraintes de ſortir, il en reſtoit une jeune bien-faite, dont perſonne n'avoit pris ſoin, quoiqu'elle fût de bonne maiſon; parce qu'elle n'avoit point de parens dans le païs. Cette pauvre fille n'aïant pas eu le tems de délibérer où elle pourroit ſe réfugier, ſe trouva au milieu des gens de guerre, ſans ſavoir que devenir. Elle s'alla jetter aux pieds du Capitaine, & le conjura autant par ſes larmes que par ſes paroles de la ſauver de ce péril. Il le lui promit, & l'exécuta à l'heure-même; la conduiſant chez une hôteſſe qui étoit veuve, où il prit ſoin de la faire ſubſiſter autant de tems qu'elle en eut beſoin.

Dieu ne différa guéres à lui rendre la récompenſe de cette bonne action. Mais il ſe ſervit d'un moïen qui l'aïant mis dans un grand péril, fut l'occaſion de le délivrer de tous les autres. Une injuſtice que lui fit un Officier de ſon regiment qui avoit l'eſprit violent, l'émut ſi fort lui-même, qu'il ne pût modérer ſon reſſentiment; & lui aïant parlé avec trop de fierté, l'affaire alla ſi loin, qu'elle ne pouvoit plus en demeurer là de part & d'autre. Il partit à l'inſtant pour venir à Paris rendre compte à la Cour de ce qui s'étoit paſſé, & prévenir les ordres que ſon Meſtre de Camp pouvoit obtenir contre lui. Mais la miſéricorde de Dieu le prévint heureuſement lui-même.

Etant encore en chemin, Dieu le toucha; & il changea ſi bien de ſentiment, qu'il ne penſa plus à l'injuſtice qu'il avoit ſoufferte d'un homme; mais ſeulement à chercher un état où il pût ſatisfaire à toutes celles qu'il avoit commiſes contre Dieu, en préferant ſa propre gloire à la ſienne. Il ſe dit à ſoi-même, qu'il n'étoit pas parti d'Italie pour chercher de l'appui à la Cour; mais bien pour renoncer & à la Cour & au monde, afin de ne plus ſervir que Dieu le reſte de ſa vie. Il ſuivit ſi fidélement cette réſolution, qu'étant arrivé à Paris, il n'y vit aucun de ſes amis. Seulement il vint à nôtre Monaſtére, où il avoit une ſœur Religieuſe, pour lui déclarer ſon deſſein, & lui demander quelque conſeil ſur ſa conduite.

On lui fit d'abord aſſez de difficulté ſur la retraite qu'il témoignoit

moignoit ſouhaitter : & comme l'humilité chrétienne n'avoit pas encore diſſipé dans ſon cœur l'oppoſition de l'orguëil humain à tout ce qui paroît de bas dans les exercices de la charité & de la pénitence ; il ſe trouva ébranlé quand on lui eut dit qu'il ne pouvoit ſe retirer dans cette Abbaïe, ſi ce n'étoit en paroiſſant y rendre quelques ſervices néceſſaires à la Maiſon. Il y vint néanmoins paſſer quelques jours, pendant leſquels Dieu acheva de parler ſi diſtinctement à ſon cœur, qu'il en comprit plus que ceux qui l'avoient inſtruit, ne lui en avoient oſé dire. Auſſi-tôt il retourna leur témoigner que les exemples qu'il avoit vûs, que la paix & la douceur que l'on ſentoit dans cette ſolitude, lui faiſoient préferer d'y tenir le rang des derniers valets à celui de commander une armée. C'eſt là le ſentiment qui eſt demeuré gravé dans ſon cœur pendant les dix ans qu'il a paſſez dans ce déſert. AVRIL.

Son principal emploi étoit de recevoir & de ſervir les hôtes, & même les Eccléſiaſtiques de la Maiſon : & la Grace l'avoit ſi parfaitement changé, qu'il ne ſe trouvoit jamais plus content, que lorſqu'il ſe voïoit occupé à rendre les derniers ſervices à des perſonnes en qui il ne conſidéroit plus que J. C. qui rend rois ceux qui le ſervent. Sa ſageſſe, ſa modeſtie, ſon affection à obliger tout le monde, ſa perſévérance dans le travail qu'il regardoit comme ſa pénitence, ont rendu ſa vertu édifiante à tous ceux de la Maiſon, & aux étrangers-mêmes qui le voïoient agir. Il avoit beaucoup d'adreſſe pour divers ouvrages : & jamais il ne refuſoit de s'emploïer à quelqu'un lorſqu'on le lui demandoit ; prenant plaiſir d'être aſſujetti à tout le monde, dans la penſée qu'il n'étoit pas moins obligé d'obéïr, que s'il eût fait les vœux de la Religion. C'eſt qu'il s'étoit donné à Dieu dans toute l'étenduë de ſon cœur, ſans aucune réſerve ; & qu'il avoit prétendu renoncer autant à ſa volonté, qu'à tous ſes biens & à toutes les eſpérances du ſiécle. Il eſt enterré dans nôtre Egliſe devant l'autel de S. Laurent avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic jacet JULIANUS GIROUST DE BESSI, *qui cum Deum ſeculo, pacem bello antepoſuiſſet, in quo per aliquot annos*

ICi repoſe Meſſire JULIEN GIROUST DE BESSI, qui renonçant au monde pour ſe donner à Dieu, & préferant la paix à la guerre, où il s'étoit acquis pendant quelques années

annos ſtrenuè ſe geſſerat, totum ſe in hoc Monaſterio quibuſcumque officiis charitatis addixit, quæ milites ſuos nullis objicit periculis & certioribus præmiis remunerat.

Par M. HAMON.

nées une grande réputation; ſe retira dans ce Monaſtére, & s'y appliqua entiérement à tous les exercices de la charité, qui réſerve à ſes guerriers, ſans les expoſer à aucun péril, des récompenſes & plus riches & plus aſſûrées.

M. DE LIGNI, EVEQUE DE MEAUX.

CE même jour 1681. mourut Meſſire Dominique de Ligni, Evêque de Meaux, l'un des plus dignes Prélats de l'Egliſe de France en ce ſiécle, qui a pris généreuſement nôtre défenſe dans le tems de nôtre captivité, & qui a travaillé avec beaucoup de zéle & d'application à nous faire rendre la paix. Nous ne pouvons mieux reconnoître ce qu'il a fait pour nous avec tant de charité, que par nos priéres qu'il nous a demandées avec inſtance & pendant ſa vie & à ſa mort.

DOM CLAUDE LANCELOT, RELIGIEUX DE S. CYRAN.

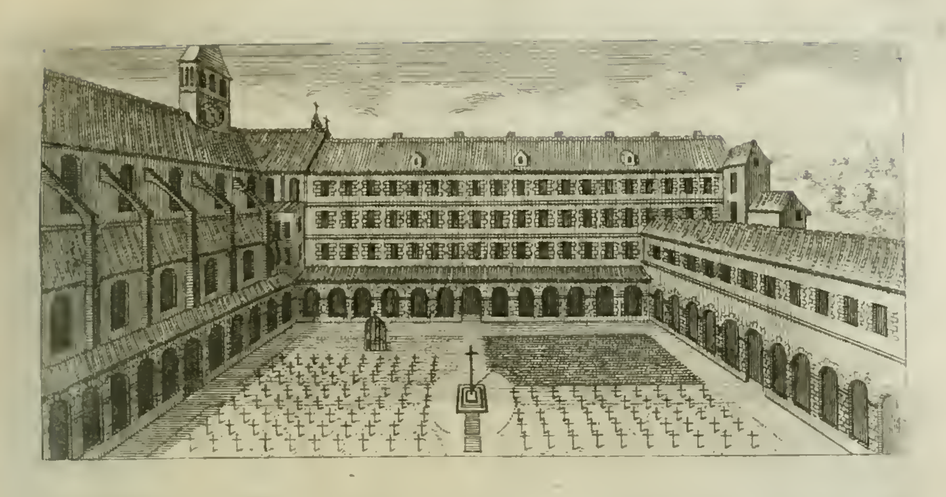
LE....... jour 1695. mourut à Quimperlé en baſſe Bretagne, lieu de ſon exil, le R. P. Dom Claude Lancelot, Religieux Benedictin de l'Abbaïe de S. Cyran au Diocéſe de Bourges, & l'un des plus zélez amis de nôtre Maiſon. Après avoir paſſé les premiéres années de ſa jeuneſſe dans le Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet à Paris, il fit connoiſſance avec M. du Verger de Hauranne, qui découvrant en lui d'heureuſes diſpoſitions à embraſſer la pénitence, l'unit aux illuſtres ſolitaires MM. le Maiſtre, de Sericourt, de Singlin, Gaudon l'aîné, & autres déja retirez au-dehors de nôtre Maiſon de Paris, où ils vivoient en Chartreux. Bien-tôt l'empriſonnement de M. de S. Cyran les fit diſperſer, ſans les deſunir; mais au bout de deux ans ou environ, la Providence y rappella M. Lancelot, qui y paſſa pluſieurs années à inſtruire quelques enfans de qualité.

Depuis, il fut chargé du ſoin de nôtre Sacriſtie, dont il s'acquitta avec un zéle, une exactitude, une foi vive qui édifioient tout

tout le monde. Après quelques autres aventures, où il conserva toûjours l'esprit de pénitence & de recueïllement en Dieu, il se fit Religieux à S. Cyran, sous M. de Barcos Abbé & Réformateur de ce Monastére, où il aida ce saint Abbé par ses exemples, sa pieté & sa ferveur à établir la pratique de la Régle de S. Benoît que l'on y suivoit à la lettre. Mais l'ennemi de tout bien y aïant excité quelques troubles, Dom Lancelot en fut une des victimes. AVRIL.

En 1680. il fut exilé à Quimperlé, où la Providence lui fit trouver un pieux Abbé * qui fournit généreusement à tous ses besoins. Il y continua le même genre de vie qu'il menoit à S. Cyran; se levant réglément tous les jours à deux heures après minuit pour reciter l'office de la nuit, selon la régle, sans se recoucher; observant l'abstinence & les autres pratiques dont il avoit fait profession; prolongeant les jeûnes du Carême jusqu'à quatre heures après midi pendant les huit ou neuf premiéres années de son exil. L'austérité de sa pénitence & ses fréquentes infirmitez aïant considérablement affoibli sa santé, il fallut que son Directeur † se servît de toute l'autorité qu'il lui avoit donnée sur lui, pour l'engager à changer l'heure de ses repas, & à prendre quelques soulagemens. Enfin pendant tout son exil il mena une vie si pure, si occupée, si religieuse, que tout le monde le regardoit comme un saint. C'est ce qui parut particulierement à sa mort; chacun s'empressant à avoir quelque morceau de ses habits pour le conserver comme des reliques : de sorte que l'on fut obligé de clore son cercueïl pour pouvoir finir la céremonie de son enterrement. Il fut inhumé dans la nef de l'Eglise Abbatiale de sainte Croix, du côté de l'Evangile sans épitaphe ni pierre sepulchrale.

* M. Charrier, Abbé Commendataire de sainte Croix de Quimperlé.
† Dom Leonard Chastel, Prieur de la même Abbaïe.



MAI.

LA SŒUR MARIE DE L'ANNONCIATION DE BREVILLE.

LE premier jour 1634. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma ſœur Marie de l'Annonciation de Breville, Novice converſe de ce Monaſtére. C'étoit une Demoiſelle de bonne Maiſon, qui embraſſa de tout ſon cœur la condition de converſe, & ſe conduiſit dans cét état avec tant d'humilité & d'affection au travail, qu'elle ne ſe plaignoit jamais ; encore que par une rencontre extraordinaire elle fût fort ſurchargée. Elle faiſoit tout ce qu'on lui commandoit, avec une joïe & une égalité d'eſprit qui témoignoient qu'elle n'aimoit rien tant que l'obéïſſance & le renoncement à ſes propres inclinations. Elle devoit faire bientôt profeſſion, & même elle étoit déja en retraite pour s'y prépa- MAI.

rer,

MAI. rer, lorsqu'elle tomba malade. Cet accident la fit entrer en de nouvelles ferveurs, & augmenta en elle le désir qu'elle avoit de se donner à Dieu sans réserve. Elle a demeuré trois ans & demi dans ce Monastére, où elle a édifié toute la Communauté par la simplicité & la droiture avec lesquelles elle cherchoit à plaire à Dieu en toutes choses.

MADAME BIGNON BRIQUET.

Ce même jour 1642. mourut à Paris Dame Marie Bignon, fille de M. Bignon Avocat Général. Elle avoit été élevée dans ce Monastére depuis l'âge de onze ans jusqu'à quinze, & pendant ce tems avoit fait remarquer en elle une grande crainte de Dieu & beaucoup de piété. M. son pére l'aïant retirée de cette Maison & mariée à M. Briquet, qui fut depuis Avocat Général, elle goûta un peu le monde au commencement de son mariage. Mais bien-tôt Dieu lui fit la grace de se reconnoître & de retourner à lui dans un entier détachement du monde. Dès-lors elle fit voir par la simplicité de ses habits, par son humilité à l'égard de toutes sortes de personnes, & par sa libéralité envers les pauvres, le mépris qu'elle faisoit de la vanité, des honneurs & des richesses.

Tout cela néanmoins ne la satisfaisoit pas pour la haute idée qu'elle avoit de la perfection du Christianisme. Ainsi, quoiqu'elle fût très-avantageusement mariée, fort aimée de M. son Epoux, & que réciproquement elle eût pour lui un attachement sincére & respectueux; craignant que la corruption du monde ne la retirât de la voïe de Dieu, elle lui demandoit avec instance qu'il lui plût l'appeller à lui. Ses priéres aïant été exaucées, il y a tout sujet de croire que Dieu, pour l'amour duquel elle a mieux aimé mourir que d'être au hazard de le moins bien servir en vivant davantage, lui a donné par une mort en l'âge de dix-neuf ans, un amour permanent & une vie éternelle. Elle est enterrée dans l'Eglise de S. Nicolas-du-Chardonnet sa paroisse. Depuis son décès, M. son mari, pour suivre ses intentions, nous a donné six bras d'argent que nous avons vendus; parce qu'il ne nous est pas permis d'en faire aucun usage pour nôtre Eglise.

M. DE BASCLE.

LE troisiéme jour 1663. mourut Meſſire Etienne de Baſcle, né à Martel ville du Querci. Il s'étoit retiré en ce Monaſtére comme dans un port, pour y trouver ſon ſalut dans la pénitence, après être échappé des naufrages du ſiécle. Dieu fit voir dans ſa converſion qu'il n'y a que la charité répanduë dans le cœur par le ſaint Eſprit, qui en puiſſe bannir l'amour du monde. Un accident des plus ſenſibles & des plus capables de dégoûter de ce qui peut y attacher davantage, ne rompit point ſes chaînes. La vûë qu'il eut de l'enfer, où il lui ſembla dans une maladie mortelle qu'il alloit être précipité, & qui le fit recourir par l'effroi qu'il en eut, à l'interceſſion de la ſainte Vierge en lui promettant de ſe convertir, ne changea point encore tout-à-fait ſon cœur, quoi qu'il obtînt d'elle le tems de faire pénitence par une guériſon qui parut miraculeuſe.

Il ne penſoit encore qu'à chercher des établiſſemens dans le monde, lorſque Dieu lui fit voir dans un ſonge le déſert où cette Abbaïe eſt bâtie, & S. Jean-Baptiſte qui l'appelloit de là, pour y venir trouver un repos qu'il cherchoit inutilement ailleurs. Mais il n'en ſavoit point le chemin; & il ne le pouvoit trouver ſans un bon guide. Ce fut le S Eſprit lui-même qui l'y adreſſa dans un tems qu'il y penſoit le moins. Il étoit allé à Paris trouver M. du Verger de Hauranne, Abbé de S. Cyran, pour lui demander une recommendation en faveur d'une affaire qu'il avoit alors dans l'eſprit & qu'il croïoit utile à ſa fortune. M. de S. Cyran, qui l'avoit beaucoup ſervi dans une négociation ſemblable, il y avoit deux ans, l'avoit reçu cette fois-ci comme la premiere, avec ſa charité ordinaire, quoiqu'il ne le connût point particuliérement, que pour être de même païs, & l'avoir ſatisfait ſur ce qu'il demandoit de lui, ſans lui parler de nulle autre choſe.

Après être ſorti, M. de Baſcle étoit à peine au bout de la ruë, qu'une lumiére du ciel frappa ſon cœur; & Dieu lui fit voir en un inſtant toute la vanité du monde. Dans ce moment il comprit l'obligation qu'il avoit de faire pénitence & de ſe donner à Dieu; & ſon ame par le mouvement d'un amour nouveau ſe ſentit affranchie de tous les liens de ſes paſſions, que la crainte

n'avoit

MAI. n'avoit pû rompre. Il retourna à l'inſtant ſur ſes pas ſe jetter aux pieds de M. de S. Cyran, qui fut bien ſurpris d'un tel changement, & des priéres qu'il lui fit d'avoir pitié de lui, & de vouloir bien ſe charger de le conduire à Dieu par le chemin étroit de la pénitence, qui n'étoit preſque plus connu en ce tems-là.

M. de S. Cyran qui n'en connoiſſoit point d'autre ſûr pour retourner à Dieu après la perte de l'innocence, n'avoit point voulu pour ce ſujet ſe charger juſqu'alors de la conduite de perſonne; jugeant bien qu'on l'accuſeroit de ſingularité, s'il ſuivoit des régles qui n'étoient point en uſage. Mais Dieu l'y avoit comme forcé quelques mois auparavant, lui aïant envoïé M. le Maiſtre dans des diſpoſitions qui portoient ſi viſiblement le caractére d'une vocation divine à la pénitence, qu'il n'avoit pû réſiſter à l'ordre du ciel. Il jugea donc encore par cét événement nouveau, que Dieu vouloit répandre ſur d'autres la grace de la pénitence, & qu'il l'en rendoit le miniſtre en lui adreſſant ces ames à conduire. Il prit encore ſoin de celle-ci; & dès ce jour-là M. de Baſcle étant entré dans le chemin de la vie, il y marcha avec perſévérance juſqu'à ſa mort.

Il paſſa pluſieurs années en ce déſert dans les exercices d'une pénitence auſtére, & dans une grande ſolitude. La ſoûmiſſion qu'il rendoit aux perſonnes qui avoient la conduite de ſon ame, lui fit depuis accepter d'autres emplois de piété dans l'inſtruction de quelques enfans que l'on élevoit éloignez du monde. Il s'eſt conduit par-tout avec une piété très-édifiante, un amour de la pauvreté, une humilité vraiment chrétienne dont il ne s'eſt jamais démenti, & une bonté envers tout le monde qui l'a fait aimer de tous ceux qui l'ont connu. Il eſt mort à Paris, & a été enterré au pied de la croix du cimetiére de S. Denys-du-pas, & de S. Jean-le-Rond, derriére l'Egliſe de Nôtre-Dame.

AGNES DE BEAUMONT, ET ALFONSE-BOUCHARD DE MARLI.

LE cinquiéme jour vers l'an 1260. mourut Dame Agnès de Beaumont-pié-de-rat, l'une de nos principales Bienfactrices, fille de Guillaume de Beaumont-pié-de-rat, femme de Bouchard

chard II. de Marli & mére de Beatrix de Marli, Religieuse de ce Monastére. Elle est enterrée dans nôtre Eglise devant l'autel de S. Laurent, où l'on voit sur sa tombe sa répresentation avec une toque haute presque d'un demi-pied sur sa tête, une bourse à sa ceinture, & cette épitaphe. MAI.

EPITAPHE.

Hic jacet AGNES, *filia Domini Guillelmi de Bello monte dicti pié-de-rat, quæ portabat scutum gironne de albo & nigro, Domina de Maliaco uxor Domini Buchardi de Maliaco de quo ipsa habuit istos sex liberos. 1. fuit Burchardus Armiger, 2. fuit Isabellis, 3. fuit Richardus, 4. fuit Beatrix, 5. fuit Matthæus, 6. fuit Theobaldus.*

Anima ejus requiescat in pace.

ICi repose AGNES, fille du Seigneur Guillaume de Beaumont, surnommé pié-de-rat, laquelle portoit pour armes gironné d'argent & de sable : Dame de Marli par son mariage avec Bouchard II. de Marli, d'où sont sortis ces six enfans, 1. Bouchard Ecuier, qui fut l'aîné, 2. Isabeau, 3. Richard, 4. Beatrix, 5. Matthieu, 6. Thibauld.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

Ce même jour nous faisons memoire d'Alfonse Bouchard, son fils aîné, qui dès sa jeunesse fut fort affectionné à ce Monastére. Il en donna des preuves à sa mort, demandant par d'instantes priéres à sa mére, qu'elle nous donnât un demi-muid de bled de rente à perpetuité, pour le salut de son ame ; ce qu'elle nous assigna sur les granges de ses terres de Fontenai-le-Viconte près de Corbeil. Elle nous fit encore donnation d'un autre demi-muid, afin que l'on priât Dieu pour elle. Alfonse Bouchard mourut en 1255. le jour est incertain. Il est enterré au-bas de nôtre cloître au-bout de l'escalier du chapitre. On y voit sa tombe où il est répresenté comme un jeune enfant environ de quinze ans, portant à la main un oiseau qui paroît un épervier, avec cette inscription.

EPITAPHE.

CI gist Bouchard fils de Monseigneur Bouchard de Marli, & de la fille de Monsieur Guillaume de Beaumont. Priez pour li que Dieu en eit mercy. Il trepassa l'an MCCLV.

M. JANSENIUS, EVEQUE D'IPRE.

LE ſixiéme jour 1638. mourut de peſte dans ſon Palais Epiſcopal, Meſſire Cornelius Janſenius, Evêque d'Ipre, en la cinquante-troiſiéme année de ſon âge. Son éminente piété, ſon attachement à l'ancienne doctrine de l'Egliſe, ſon étroite union avec M. de S. Cyran nôtre Directeur, les perſécutions que l'on nous a faites ſouffrir à ſon occaſion, & au ſujet de ſon fameux livre; tout nous engage à avoir en ſinguliére vénération la mémoire de ce grand Prélat. C'étoit un homme d'une probité reconnuë, d'une foi vive, d'un eſprit ſolide, d'un ſavoir profond. Il avoit paſſé pluſieurs années dans la retraite avec M. du Verger de Hauranne, ſon intime ami, à lire attentivement les anciens Péres de l'Egliſe. La ſcience qu'il y puiſa, le rendit comparable à ces grandes lumiéres; la ſainteté de leurs mœurs qu'il imita parfaitement, le faiſoit regarder comme un véritable ſucceſſeur des Apôtres; & le zéle qu'il a fait paroître contre les Calviniſtes tant dans ſes conférences particulieres que dans ſes écrits, lui a mérité le glorieux titre de Défenſeur de la foi catholique.

Il étoit infatigable dans le travail & dans les exercices de la pénitence. Il ne ſe couchoit preſque point, & ne dormoit guéres que quatre à cinq heures; emploïant tout le reſte du tems à la lecture & à la priére. Le plus ſouvent il paſſoit les nuits dans une chaiſe, dont M. de S. Cyran hérita après ſa mort, & où il y avoit un pulpitre pour tenir ſes livres. Afin de ne donner rien de trop à la nature dans ſes repas, il avoit une vigilance infinie ſur lui-même.

Outre les autres Péres de l'Egliſe, il avoit lû plus de dix fois tout S. Auguſtin, & plus de trente fois ſes ouvrages ſur la Grace contre les Pelagiens, dont il faiſoit ſes plus fréquentes méditations. Il regardoit ce ſaint Docteur comme le Maître de l'Egliſe dans ces queſtions, conformément à l'idée que pluſieurs grands Papes nous en ont donnée. Il travailla pendant plus de vingt ans à ſon fameux Ouvrage qu'il puiſa preſque tout entier dans S. Auguſtin, dont il lui fit porter le nom. Il ne le finit que le jour qu'il fut frappé de la peſte, pendant qu'il exerçoit ſa charité paſtorale à viſiter & à ſoulager les peſtiférez de ſa ville Epiſcopale.

copale. Mais Dieu lui donna le tems de faire son testament, où il eut soin de marquer qu'il soûmettoit ce grand Ouvrage au jugement du S. Siége. Il fut enterré dans son Eglise Cathédrale, où on lui éleva un tombeau avec l'épitaphe suivante : mais ses ennemis ont eu assez de crédit pour faire enlever l'un & l'autre dans la suite du tems ; & l'on n'y voit plus aujourd'hui qu'une pierre de la largeur environ d'un pied en quarré, aux quatre coins de laquelle il n'y a que ces quatre chiffres, 1638. qui marquent l'année de sa mort. MAI.

EPITAPHE.

CORNELIUS JANSENIUS *hîc situs est, satis dixi.*
Virtus, eruditio, fama cætera loquentur.
Lovanii diù admirationi fuerat ;
*Hîc * incœpit tantùm.*
Ad Episcopale fastigium evectus,
Ut Belgio ostenderetur,
Ut fulgur luxit, & mox extinctus est.
Sic humana omnia,
Etiam brevia, cum longa sunt.
Funeri tamen suo superstes vivet in AUGUSTINO.
Arcanarum cogitationum ejus,
Si quis unquam, fidelissimus Interpres.
Ingenium divinum, studium acre, vitam totam
Operi huic arduo & pio dederat,
Et cum eo finitus est.
Ecclesia in terris fructum capiet ;
Ipse in cælis jam mercedem.
Sic vive, & apprecare, lector.
Extinctus est contagio an. 1638. *prid. Non. Maii, æt. an. nondùm* 53. *Ipris in Episcopali Palatio.*

* Ipre.

CI gît CORNELIUS JANSENIUS, c'est assez dire.
Sa vertu, sa science & sa réputation diront le reste,
Il avoit été long-tems admiré dans Louvain ;
Il commençoit de l'être autant ici.
Il fut élevé à la dignité Episcopale,
Pour être exposé aux yeux de toute la Flandre.
Mais il n'y parut que comme un éclair, & mourut aussi-tôt.
Ainsi vont les choses du monde,
Dont la durée, quelque longue qu'elle soit, est toûjours très-courte.
Néanmoins après sa mort
Il survivra dans son livre,
Où il a fait voir qu'il est un Interpréte aussi fidéle,
Qu'il y en eût jamais de la profonde doctrine de S. Augustin.
Il avoit emploïé a faire ce grand & saint ouvrage
Un esprit divin, une étude opiniâtre, & sa vie toute entiere ;
Mais il mourut en le finissant.
L'Eglise en recueillera le fruit sur la terre ;
Et lui dès à present en reçoit la récompense dans le ciel.
Vous qui lisez ceci, vivez de la sorte,
Et priez pour cet illustre Mort.
Il mourut de peste dans son Palais Episcopal à Ipre, le 6. jour de Mai 1638. en la 53. année de son âge.

ELEONOR DE MONFORT.

LE neuviéme jour nous faiſons mémoire d'Eleonor de Monfort, fille de Philippe de Monfort, Seigneur de la Ferté-Aalès, petite Niéce du célébre Simon Comte de Monfort, nôtre Bienfaiteur, & femme du Comte de Vendôme; laquelle à pareil jour l'an 1314. donna à ce Monaſtére ſix cens livres d'aumône, afin que l'on priât Dieu à perpétuité pour elle & pour ſon fils aîné Bouchard, Comte de Vendôme. Nous lui avions accordé pendant ſa vie trois meſſes, l'une du S. Eſprit, l'autre de la Ste. Vierge, & la troiſiéme des Anges pour ſon fils aîné Bouchard, & après ſon décès un ſervice ſolemnel comme pour l'une d'entre nous, & tous les ans une meſſe conventuelle au jour de ſa mort.

LOUISE-MARIE DE GONZAGUES, REINE DE POLOGNE.

LE dixiéme jour 1667. mourut Loüiſe-Marie de Gonzagues de Cléves, Reine de Pologne, dont la mémoire nous doit être en ſinguliére vénération, pour l'affection dont elle a toûjours honoré ce Monaſtére. Avant ſon mariage elle y entroit de tems en tems, pour ſe ſéparer du monde, & pour prendre les avis de la Mére Marie-Angelique Arnauld, en qui elle avoit beaucoup de confiance. Lorſqu'elle fût en Pologne, elle continua d'entretenir commerce avec elle par lettres; & bien-tôt après elle lui demanda douze Religieuſes de cette Maiſon pour fonder un Convent dans ſes Etats. Mais la Mére Marie-Angélique n'aïant pû ſe réſoudre pour pluſieurs raiſons, à lui envoïer de ſes filles, elle lui conſeilla de prendre des Religieuſes de la Viſitation, dont la régle eſt beaucoup moins auſtére.

Après leur établiſſement elle ſe retiroit quelquefois chez elles, pour penſer avec moins de diſtraction à l'affaire de ſon ſalut. Elle édifia tout ſon roïaume par ſa piété & ſa charité; & tant qu'elle joüit de la paix, elle fut toûjours fort réglée dans toutes ſes occupations; recitant tous les jours le grand office depuis

depuis Laudes, & s'occupant ou à lire, ou à travailler à des ornemens pour les Eglises. Elle avoit beaucoup d'aversion pour toutes sortes de divertissemens; & s'il eût été en son pouvoir, elle auroit aboli les danses & les festins, à cause des excès qui s'y commettent. C'étoit malgré elle qu'elle paroissoit au-dehors avec des habits précieux; & elle accoûtuma insensiblement sa Cour à la voir vêtuë d'habits noirs & modestes. Elle apprit même à plusieurs Dames à imiter son exemple. MAI.

Dans toutes ses affaires elle avoit recours à Dieu, dont elle imploroit les lumiéres & les secours; & à qui elle se soûmettoit avec une entiére résignation. Elle avoit souhaitté des enfans; & Dieu lui en avoit donné deux, un fils & une fille qu'elle aimoit très-tendrement : mais elle les perdit bien-tôt après. Sa douleur s'exprima par des larmes, & sa foi par un silence, qui fit bien voir que sa vertu étoit victorieuse en elle des sentimens de la nature.

Cette soûmission parfaite aux ordres de Dieu l'a soûtenuë au milieu des troubles, des guerres, des afflictions qu'elle a euës à souffrir, sans perdre courage, & sans cesser d'agir pour le bien de son roïaume, dont elle a été véritablement l'appui. Elle prenoit occasion de toutes les fâcheuses affaires qui lui arrivoient, de s'humilier devant Dieu; se souvenant de ce que la Mére Marie-Angelique lui avoit souvent répréfenté, que toute la grandeur des Rois de la terre n'est qu'une ombre, une vapeur, un néant devant la Majesté divine. Elle se prosternoit en sa présence pour attirer sur elle la miséricorde qu'il se plaît de faire aux humbles; & elle assistoit à pied aux processions publiques avec un habit fort simple; disant que quand Dieu afflige, il se faut humilier.

A l'humiliation du cœur elle joignoit la pénitence du corps; car on découvrit par hazard qu'elle se servoit d'une ceinture de fer. Tout le monde admira la constance avec laquelle elle vit le renversement de ses Etats, l'infidélité & l'ingratitude de ses sujets. Elle ne voulut conserver son roïaume, que pour ne le pas abandonner aux ennemis de Dieu, & elle a dit plusieurs fois qu'elle n'auroit nul regret de le perdre, & que son inclination la portoit même à le quitter, s'il tomboit entre les mains d'un Roi Catholique.

Sa charité étoit vraiment roïale. Elle fit venir de France des Péres de la Mission pour instruire ses sujets, & des filles de la charité

MAI. charité pour traiter les malades, & pour elever les petites filles qu'elle avoit soin de placer, quand elles étoient grandes. Elle visitoit elle-même ces enfans, & pourvoïoit à tous leurs besoins. Elle donnoit du linge & les habits aux pauvres ; & pour les chauffer pendant l'hiver elle faisoit faire de grands feux dans les places publiques.

Aïant été obligée de quitter la ville de Varsovie à cause de la peste, elle y laissa un chirurgien avec des remédes pour traiter les pauvres ; commit des hommes pour leur distribuer la nourriture ; & confia le soin de leurs ames aux Péres de la Mission. Sa libéralité étoit si grande, qu'elle ne se bornoit pas à son roïaume. Elle donna encore de grosses sommes pour les missions du Jappon.

Les offenses n'altéroient jamais sa charité. Quand sa promtitude naturelle lui laissoit échapper quelques paroles rudes, ou donner quelque autre marques de ressentiment, le jour ne se passoit point, que sa charité ne réparât la faute que l'infirmité humaine lui avoit fait commettre. Elle conçut de l'aversion contre une femme qui dans ses couches l'avoit mise en un très-grand péril, & son enfant au hazard de perdre la vie. Mais sur ce que lui en écrivit la Mére Marie-Angélique, pour la porter à se vaincre entiérement, elle garda cette femme, la traita avec toute la bonté possible, & donna un office chez elle à un de ses Neveux.

Son affection pour ses amis a été aussi généreuse que tendre. Elle s'est fait un mérite de les aimer & de les assister dans leurs besoins ; & ce Monastére a éprouvé au milieu des orages dont il a été agité, qu'elle étoit toûjours la même à son égard. Elle écrivit en sa faveur au Pape Alexandre VII. & lui marqua entre-autres choses, que c'étoit ici qu'elle avoit appris les devoirs du Christianisme ; & que ce qu'elle avoit de pieté, venoit du séjour qu'elle y avoit fait. Après la mort de la Mére Marie-Angélique, elle honora de ses lettres la Mére Agnès de S. Paul sa sœur, & lui écrivit même pendant son exil hors de nôtre Maison ; lui marquant combien elle étoit persuadée de son innocence & touchée du traitement qu'on lui faisoit.

Non seulement nous avons eu part à son affection, mais encore à ses libéralitez. Le jour que nos Méres furent enlevées, c'est-à-dire, le vingt-six Août 1664. on vint jetter de sa part deux mille

mille livres dans nôtre tour. A sa considération le Roi de Pologne nous donna un saint ciboire d'une agathe enchassée dans de l'or & enrichie de petits diamans, que l'on estime quatre mille écus ; un soleil de crystal garni d'or, & cinq piéces des plus belles étoffes de Pologne, pour faire des dais & des pavillons au très-saint Sacrement. Ces présens sont demeurez à nôtre Maison de Paris ; mais celle-ci n'en est pas moins obligée de conserver la mémoire de cette pieuse Princesse, qui nous a donné tant de marques de son estime & de son affection. MAI.

MADAME MAGDELEINE DE Ste. AGNES DE LIGNI, ABBESSE.

LE onziéme jour 1675. mourut la Révérende Mére Magdeleine de sainte Agnès de Ligni, Religieuse professe de ce Monastére, dont elle a été Abbesse sept ans & huit mois. Aïant été élevée dès son enfance dans la pieté, elle commença de s'y appliquer d'une maniére particuliére à l'âge de seize ans, dans un tems où elle étoit en etat de plaire au monde, & d'y trouver tout ce qui plaît à ceux qui l'aiment. Dès-lors jugeant que l'ignominie de la croix est un plus grand trésor, que toutes les richesses de l'Egypte, elle quitta tout & rompit ses liens, pour s'enfuir dans la solitude qu'elle trouva dans nôtre Monastére de Port-Roïal de Paris, où elle demeura trois ans Postulante ; parce qu'on la réservoit pour l'établissement de celui du S. Sacrement, qui ne se fit qu'en 1633.

Après avoir demeuré quelque tems dans cette Maison, Dieu qui veilloit sur cette ame, lui choisit M. l'Abbé de S. Cyran pour Directeur, & la Mére Marie-Angélique Arnauld pour Supérieure. Comme ces deux guides fidéles & éclairez n'omîrent rien de leur part de ce qui la pouvoit rendre une parfaite Religieuse ; aussi trouvérent-ils en elle toute la docilité & toute l'obéïssance que l'on peut désirer dans une Novice. Ces heureuses dispositions lui firent faire de si grands progrès sous leur conduite, que bien-tôt on la vit toute renouvellée. Car aïant fait paroître jusqu'alors bien des marques d'une humeur railleuse & hautaine, on la vit tout d'un coup si humble, qu'elle se tenoit au-dessous de tout le monde, & si recueïllie, qu'elle ne parloit presque plus,

qu'au-

MAI. qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour s'accuſer de ſes fautes & pour s'inſtruire de ſes devoirs.

Elle entra dans un tel oubli de toutes les choſes du monde, & même à l'égard de ſes plus proches parens, qu'au lieu de la tendreſſe & de la complaiſance qu'elle avoit euë juſqu'alors pour eux, elle ne les voïoit que comme ne les connoiſſant plus. Lorſqu'ils la venoient voir, elle ne leur parloit qu'avec peine ; & ſe réjoüiſſoit, quand ils paroiſſoient l'avoir oubliée. Elle a toûjours gémi de les voir dans les grandes charges du ſiécle & de l'Egliſe. Leur élevation n'a ſervi qu'à l'humilier davantage, & leurs grands biens qu'à lui donner plus d'amour de la pauvreté. Comme elle ſavoit que les richeſſes par-tout où elles ſe trouvent, ſont toûjours des richeſſes d'iniquité, & qu'elles ſont encore plus capables de nuire aux perſonnes religieuſes qu'aux ſéculiéres ; elle eut dès-lors un grand déſir que l'on gardât les régles d'une exacte pauvreté dans la fondation du Monaſtére du S. Sacrement ; & elle vit avec joïe l'accompliſſement de ce déſir.

Enfin il lui reſtoit ſi peu de choſe de ſes anciennes foibleſſes, que ſelon le témoignage de la Mére Marie-Angélique, la Grace l'avoit toute transformée en une autre perſonne ; de ſorte qu'elle n'avoit preſque plus rien de ſes humeurs & de ſes inclinations naturelles. Elle ne vivoit donc plus de ſa vie propre : mais cependant Dieu permettoit, pour mettre ſon tréſor en ſûreté, que cette vie de Grace demeurât cachée ſous des foibleſſes qui l'humilioient, & la portoient à avoir beaucoup de mépris de ſoi-même. Car, ſon ame étant ſenſible juſqu'à l'excès aux moindres apparences du mal, elle craignoit avec tant de ſcrupule de conſentir au péché, que les moindres vûës qu'elle en ſouffroit malgré elle, la jettoient en de ſi grandes inquiétutudes, qu'il ſembloit ſouvent que toute la force & la lumiére de ſes yeux l'avoient abandonnée.

Le ſeul reméde qu'elle trouvoit toûjours à ce mal, étoit d'avoir recours aux perſonnes que Dieu lui avoit données pour la conduire. Elle leur ouvroit ſon cœur avec confiance ; & elle recevoit leurs avis avec une docilité ſi parfaite, que leurs ſimples paroles ſuffiſoient pour arrêter toutes ſes agitations & la mettre dans la paix. Mais, quoiqu'elle fût ſi ſuſceptible de troubles & de ſcrupules à l'égard du mal, & qu'elle ne fût pas toûjours

jours jusqu'où elle devoit fuir pour l'éviter ; elle étoit sage & MAI.
éclairée dans le bien. Elle le discernoit au milieu des tenebres par l'intelligence de la Grace ; elle l'approuvoit sans hésiter ; elle s'y portoit avec zéle.

Sa vigilance la rendoit exacte jusqu'aux moindres exercices de la religion ; & quoiqu'elle fût d'une compléxion très-foible, son amour pour les austéritez & les travaux étoit tel qu'elle ne craignoit rien davantage, que d'en être dispensée. Après que l'on eût éprouvé pendant plusieurs années quelle étoit sa vertu, on jugea qu'elle étoit en état de montrer aux autres l'humilité, la douceur, l'obéïssance que J. C. lui avoit apprises. Peu-à-peu on la fit passer par les principaux emplois de la Maison. Elle eut d'abord le soin de l'éducation des enfans : puis on la donna aux Novices pour les instruire des maximes de l'Evangile. Ensuite elle fut Soûprieure & Prieure en cette Maison & en celle de Paris ; & il est remarquable que ces nouvelles charges qui la mettoient au-dessus de ses sœurs, ne lui faisoient rien perdre de cette humilité, qui l'a toûjours accompagnée & soutenuë dans tous les tems de sa vie.

Lorsqu'une longue expérience eut fait connoître ce que l'on pouvoit attendre de sa conduite, on crut qu'elle étoit assez forte pour porter un joug plus pesant ; & enfin l'an 1661. elle se vit élevée à la premiére place de la Maison, où elle n'avoit jamais désiré que la derniére. Dieu la mit dans cette nouvelle épreuve pour lui montrer par la suite combien elle devoit souffrir pour son nom. Bien-tôt elle vit s'élever des tempêtes capables, s'il se pouvoit, de jetter les Elûs mêmes dans l'erreur. Le soin dont elle se trouvoit chargée de toute la Maison, attira sur elle une foule d'affaires très-difficiles. Au-dehors elle se vit commise avec toutes les Puissances qu'elle honoroit très-sincérement ; & au-dedans elle ne voïoit que des sujets de crainte, de gémissement & de trouble. Elle ne pouvoit, sans se sentir consumer par le zéle de Dieu, voir J. C. en scandale à une infinité de personnes ; & entre tous ces scandales elle étoit particuliérement touchée de ceux qui mettoient toute la Communauté en péril de se voir divisée, & l'exposoient au plus grand de tous les maux.

Mais Dieu, qui aide les siens avec plus d'efficace, quand tous les secours humains leur manquent, la soutint d'une maniére extraordinaire dans un tems si périlleux, & lui augmenta ses

MAI. forces à mesure du besoin qu'elle en avoit. Son obéïssance, qui jusqu'alors avoit été très-simple, comme elle le doit être quand il n'est question que de renoncer au raisonnement de l'amour propre & à la prudence de la chair, parut courageuse & sage, comme celle des Apôtres, dans une occasion semblable à celle
Act. V, 29. qui leur faisoit dire ; *qu'il faut plûtôt obéir à Dieu qu'aux hommes.* Les croix qu'elle s'attira en résistant avec fermeté au mal, pour conserver sa conscience pure & sans tache, furent d'autant plus dures, plus humiliantes, & plus semblables à celles de J. C. qu'elle souffroit aux yeux des hommes, comme criminelle, & par conséquent comme indigne de toute consolation. D'ailleurs, son humilité la rendant ingenieuse, lui faisoit trouver des raisons pour se juger digne de tous les mauvais traitemens qu'on lui faisoit.

On la dépoüilla autant que l'on pût, du titre d'Abbesse ; on l'arracha d'entre les mains de ses filles ; & l'on ne permit qu'à une seule d'avoir la consolation de la suivre : mais aucune Puissance de la terre ne pouvoit empêcher, que toutes ne la portassent dans leur cœur, & que toutes n'eussent une grande place dans le sien. Elle vit le troupeau de J. C. au pouvoir de ceux qui ne songeoient qu'à le disperser ; & elle se vit elle-même conduite en un exil qui lui paroissoit plus dur que la mort, quelque soin que prit M. l'Evêque de Meaux son frere, de l'adoucir. L'affection de ce Prélat s'étendit depuis ce tems-là sur toute la Communauté, à qui il a témoigné une extrême bonté dans toutes les occasions qui se sont présentées.

Après que cette digne Abbesse eût passé dix mois dans le Monastére de la Visitation de Meaux, lieu de son exil, où quelques bons offices qu'on lui pût rendre, elle gémissoit comme dans une terre étrangére ; il plut à Dieu de disposer tellement les choses qu'on laissa à son choix, ou de demeurer dans son exil, ou de rentrer dans ce Monastére, pour se réünir avec toutes ses Religieuses qui y étoient détenuës captives & privées des Sacremens. Elle n'hésita point en cette rencontre à être innocemment anathême avec celles qui ne l'étoient que pour J. C. & elle ne différa pas d'un moment de retourner où étoient toutes ses affections, pour être avec ses filles dans les souffrances à la vie & à la mort, se réjoüissant de leur pouvoir dire aux termes
1. Cor. XI, 29. de S. Paul : *Qui d'entre vous est affligée avec qui je ne le sois pas aussi?*

C'est

C'est dans ce lieu, où à l'imitation d'une autre Magdeleine, elle a gémi plusieurs années, comme dans un tombeau, de ce qu'on lui avoit enlevé son Seigneur. Mais enfin J. C. qui écoute toûjours les gémissemens de ses captives, & qui ne peut rien refuser aux priéres persévérantes du pauvre, se manifesta à cette fidéle Magdeleine, contre l'attente des hommes, & par un miracle de la main du Très-haut. Dieu, qui tient en sa main les cœurs des Grands, & qui les tourne où il lui plaît, inspira le Pape Clement IX. & le Roi de faire cesser les troubles de l'Eglise. Après quoi M. l'Archevêque de Paris se conformant à leurs intentions, envoïa un de ses Grands-Vicaires pour rétablir la Communauté dans la participation des Sacremens & dans une entiére liberté. MAI.

Ce fut alors que la Mére Magdeleine & toutes ses sœurs vîrent avec des transports d'une joïe toute sainte J. C. ressuscité, après avoir été si long-tems crucifiées & ensevelies avec lui. Comme il semble que cette Mére n'avoit été Abbesse que pour combattre & pour souffrir, six mois après que la paix eût été renduë à cette Maison, elle cessa de gouverner. Alors déchargée du soin de Marthe, elle ne songea plus qu'à se tenir en silence aux pieds de son divin Maître; qu'à écouter sa parole avec une profonde soûmission; qu'à se laisser conduire comme la moindre des sœurs; enfin qu'à s'appliquer au seul nécessaire, pour se préparer à recevoir dans le ciel la meilleure part que Dieu lui réservoit.

Au bout de cinq ans & dix mois passez dans ce repos, elle tomba dans sa derniére maladie qui l'éprouva neuf mois entiers, & qu'elle souffrit avec une patience & une douceur admirables. Elle ne s'ennuïoit point de se voir tomber d'un accident en un autre; & elle recevoit avec actions de graces toutes les nouvelles afflictions qui lui arrivoient; assûrant qu'elles lui étoient très-utiles & très-nécessaires pour se préparer à paroître devant Dieu. Aïant perdu l'usage de la vûë, le seul de ses sens qui lui fût resté, parce-que les diverses attaques d'apoplexie les avoient comme assoupis, elle reçut cette nouvelle épreuve avec joïe; & elle disoit qu'elle étoit bien aise de pouvoir offrir à Dieu cette privation, pour obtenir le salut de quelques ames que l'on avoit recommendé à ses priéres.

Quoique son corps fût comme dans une espéce de léthargie,

MAI. ſon cœur ne laiſſoit pas de veiller ; & dans la défaillance de toutes ſes puiſſances elle avoit aſſez de force pour vacquer à la priére, & à conſoler les ſœurs qui l'alloient voir ; leur diſant toûjours des paroles ſi édifiantes, qu'elles en étoient toutes pénétrées. S'étant entiérement dépoüillée de l'autorité de Mére, elle en avoit retenu toute la charité, qui étoit génerale pour toutes les ſœurs, & ſe répandoit même avec abondance ſur celles que la tempête avoit ſéparées de la Communauté. Elle déſiroit avec ardeur leur réünion ; & témoignoit ſouvent qu'elle s'eſtimeroit heureuſe, qu'il plût à Dieu d'augmenter & de prolonger ſes douleurs, ſi elles pouvoient être utiles à leur ſalut.

Il ſemble que la force de ſon eſprit ſe renouvelloit à proportion que ſon corps étoit plus accablé. Sa foi devenoit plus éclairée, ſa confiance plus ferme, ſa charité plus ardente ; & ſes nuages même de ſcrupules & de peines, qui cachoient l'éclat de ſes vertus pendant ſa vie, ſe diſſipoient à meſure qu'elle avançoit vers ſa fin, & que J. C. étoit plus proche. Son ame, malgré toutes les langueurs & les impuiſſances où elle étoit réduite, faiſoit paroître toutes ſes bonnes diſpoſitions par toutes les marques qu'elle en pouvoit donner. On apprenoit par le peu de paroles qu'elle prononçoit avec peine, par ſes geſtes, par le mouvement de ſes yeux, par l'air de ſon viſage, ſa patience, ſa ſoûmiſſion aux ordres de Dieu, ſa paix intérieure, l'attention qu'elle avoit à la priére, l'oubli où elle étoit du monde. Sa piété ſur-tout ſe fit remarquer toutes les fois qu'elle reçut J. C. n'omettant rien pour le recevoir d'une maniére digne de lui.

Dieu enfin permit, comme pour marquer quels étoient les déſirs de ſon cœur & la grace qu'elle alloit poſſéder, qu'après avoir été trois jours dans un entier aſſoupiſſement, & les yeux fermez, elle les ouvrit tout d'un coup, comme par le mouvement d'une grace extraordinaire, au même-tems que le Prêtre qui l'aſſiſtoit, commença à reciter ces paroles de la recommendation de l'ame : „ Que Dieu vous faſſe la grace de voir vôtre „ Sauveur face à face, & que vous ſoïez toûjours en ſa préſence. „ Que vous découvriez avec vos yeux bienheureux l'éternelle „ vérité, dont la ſplendeur eſt ſi éclatante ; & qu'étant unie à la „ compagnie des Elûs, vous joüiſſiez de la douceur de la contem- „ plation divine dans les ſiécles des ſiécles. Après-quoi ſes yeux ſe fermérent pour la derniére fois ; & elle rendit heureuſement ſon eſprit

eſprit à Dieu, âgée de cinquante-neuf ans; laiſſant toute la Communauté remplie de la bonne odeur de ſes vertus. Elle eſt enterrée dans le bas-côté gauche du chœur, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIc jacet Reverenda Mater MAGDALENA-AGNES DE LIGNI SEGUIER, *quæ à naturâ ſupra modum ſuperba, poſtquam humillimum Dei ſervum Johannem Vergerium audivit adhuc adoleſcens, ſic mutata eſt, ut totam ſe funditus exuiſſe videretur: humilitate, docilitate: ſilentii, ſolitudinis, pauperum amore, precatione & ſacrarum litterarum meditatione perpetuâ inferioribus miniſteriis ſic functa eſt juvencula, ut ſummis jam tùm digna ſit habita; ſummum invita ſubiit annos nata* 44. *difficillimis temporibus adverſariorum inſidiis, conviciis, prenſationibus minisque fruſtrà tentata, obtrectationes ipſamque adeò captivitatem ferè ſolidum quadriennium pertulit ſilentio, ſic ut nihilo ſeciùs Deo, ſibi, ſororibus pauperibuſque vacaret. Reliquum vitæ ſexcennium privata, ſilentii, ſolitudinis obedientiæque fructus inter lectiones, laudationes preceſque aſſiduas deguſtavit, donec morbo menſium novem moleſtiſſimo conſummata, amoris & ſpei plena migravit ad miſericordem Sponſum, annorum nata* 59. *xi. Maii* 1675.

Par M. HAMON.

ICi repoſe la Révérende Mére MAGDELEINE-AGNES DE LIGNI SEGUIER. Aïant l'eſprit naturellement orgueïlleux juſqu'à l'excès, elle changea tellement, après qu'elle eût paſſé quelques années de ſa jeuneſſe ſous la direction de M. du Verger, cet humble ſerviteur de Dieu, qu'elle ſembla s'être entiérement dépoüillée d'elle-même. Dès-lors elle s'acquitta des moindres offices avec tant d'humilité & de ſoûmiſſion; elle y fit paroître un ſi grand amour pour le ſilence, la ſolitude & les pauvres; elle y obſerva une priére & une application à l'Ecriture Sainte ſi aſſiduës, qu'on la jugea digne des plus grands emplois. A l'âge de 44. ans, elle fut élevée, malgré ſa réſiſtance, à la premiére dignité de la Maiſon dans des tems très-fâcheux, où ſes ennemis s'efforcérent en vain de la ſéduire par leurs calomnies, leurs brigues & leurs menaces. Elle ſouffrit ſans ſe plaindre pendant quatre ans preſque entiers leurs médiſances & la captivité-même, ſans néanmoins interrompre ſes pratiques de piété envers Dieu, ſa vigilance ſur ſoi-même & ſa charité envers ſes ſœurs & envers les pauvres. Elle paſſa les ſix derniéres années de ſa vie à goûter en perſonne privée les fruits du ſilence de la ſolitude & de l'obéïſſance au milieu des exercices de la lecture, de l'office divin & d'une priére continuelle. Enfin, conſumée par une fâcheuſe maladie, qui la fit beaucoup ſouffrir pendant neuf mois; enflammée d'amour & pleine d'eſpérance, elle quitta la terre pour aller à ſon Epoux le Dieu de miſéricorde le onziéme jour de Mai 1675. à l'âge de cinquante-neuf ans.

M. VAN-MOL MEDECIN.

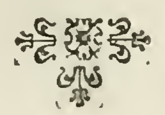
CE même jour 1676. mourut M. Van-Mol, qui étant à Marseille prêt de s'engager sur les Galéres du Roi en qualité de Médecin, fut touché de Dieu, & forma le dessein de quitter le monde. Il communiqua cette pieuse résolution à un Ecclésiastique de ses amis, qui lui donna connoissance de cette Maison, où il vint aussi-tôt se retirer, pour y trouver la solitude & la pénitence. Il embrassa l'une & l'autre avec tant d'ardeur, qu'au bout de quinze mois il tomba dans une maladie, qui en peu de jours le conduisit à l'éternité; après avoir reçu dans un même tems la grace de la réconciliation & les derniers Sacremens que l'Eglise accorde aux mourans. Il est enterré dans cette Eglise devant l'autel de S. Laurent avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIc jacet NICOLAUS VAN-MOL, *qui naturalibus ad medicinam faciendam adjumentis egregiè instructus, ut antè sanaretur ipse quàm de aliis sanandis cogitaret, à pœnitentiâ exorsus artem, in hanc solitudinem se se condidit, in qua sic profecit humilitatis modestiâ, piâ morum gravitate, pauperumque amore & paupertatis, ut jam cælo maturus præmium quod emeritus expectaßet, felix tyro acceperit; gravi morbo quem mirificâ patientiâ levem reddidit, ad Deum vocatus die xi. Maii* 1676.

Par M. HAMON.

ICi repose NICOLAS VAN-MOL, qui étant né avec d'excellentes dispositions pour la médecine, commença l'exercice de cette profession par la pratique de la pénitence; afin de pourvoir à sa propre santé, avant que de s'emploïer à la procurer aux autres. Il se retira dans ce désert, où il fit de si grands progrès dans la perfection par son humilité & sa modestie, par sa piété & sa sagesse, par son affection envers les pauvres & son amour pour la pauvreté, qu'étant déja meur pour le ciel, il mérita heureusement de recevoir dès son entrée dans la carriére, la récompense qu'il n'auroit dû attendre qu'après sa course. Une violente maladie qu'il sut adoucir par une patience admirable, l'enleva de ce monde le 11. jour de Mai 1676.



LOUIS

LOUIS LE JUSTE, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LE quatorziéme jour 1643. mourut le Roi Très-Chrétien Loüis XIII. surnommé le Juste, Roi de France & de Navarre, dont la mémoire doit toûjours être précieuse à nôtre Maison. A la priére de la Reine Marie de Médicis, sa mére, il se démit en nôtre faveur de la possession de nommer nôtre Abbesse, & nous rétablit par ses Lettres Patentes dans l'ancien droit d'élection.

BEATRIX DE DREUX, ABBESSE.

LE quinziéme jour vers l'an 1328. mourut Dame Beatrix de Dreux, Abbesse de ce Monastére, de laquelle nous avons eu plusieurs biens. Elle étoit fille de Robert IV. Comte de Dreux & de Beatrix de Monfort, & sœur d'Yoland de Dreux, l'une de nos Bienfactrices. Elle a sa sépulture dans la nef de nôtre Eglise auprès de l'horloge, dont les poids par leur chûte ont effacé une partie de l'épitaphe qu'on lit sur sa tombe en ces termes.

EPITAPHE.

Ici gist Madame Byatrix de Dreux, jadis Abbesse de Porrois, qui trepassa. . . . . Nôtre Seigneur xv. jours en May. Priez pour l'ame de li.

M. DU GUE' DE BAGNOLS.

CE même jour 1657. mourut Messire Guillaume du Gué, Seigneur de Bagnols, Maître des Requêtes, qui dans un âge peu avancé s'étoit acquis une estime extraordinaire pour son zéle & sa fermeté en faveur de la justice. Ces rares qualitez lui firent généreusement mépriser tout ce qu'il y a de plus grand & de plus redoutable dans le monde, lorsqu'il s'agissoit de soûtenir les pauvres & les innocens contre la violence de ceux qui vouloient les opprimer. Il n'avoit guéres plus de trente ans,

MAI. lorſqu'il fut touché d'une grace puiſſante, qui le fit renoncer tout d'un coup à toute l'ambition du ſiécle, pour ne plus penſer qu'à Dieu & à ſon ſalut.

Dès ce moment il n'eut point de repos, qu'il ne ſe fût défait de ſa charge : car outre les motifs particuliers & les raiſons chrétiennes qu'il avoit de la quitter, il haïſſoit extrêmement l'honneur qui en étoit inſéparable. Un de ſes amis lui en faiſant enſuite reproche en certaine rencontre, il lui répondit; qu'il s'eſtimoit heureux de s'être mis par là en état de recevoir une injure, ſans qu'il fût en ſon pouvoir de s'en venger. Comme il eſtimoit infiniment la miſéricorde que Dieu lui avoit faite, & qu'il connoiſſoit par une cruelle expérience, ainſi qu'il avoit de coûtume de le dire lui-même, les périls du monde; il s'emploïoit de tout ſon cœur, & n'épargnoit ni ſes ſoins, ni ſon bien, ni ſa perſonne pour aider ceux qui penſoient ſérieuſement à s'en dégager, & à ſe donner tout à Dieu. Il a protégé les veuves & les orphelins avec cette magnanimité qui lui étoit naturelle, & qui avoit été ſanctifiée en lui par une charité chrétienne; ne craignant point de ſe commettre avec des perſonnes puiſſantes, pourvû qu'il délivrât celles qui ſouffroient de l'oppreſſion & de l'injuſtice.

Toute ſa vie, depuis que Dieu l'eût touché, fut emploïée ou à la pratique de la pénitence, qui fut plus auſtére en lui, quoique ſous un habit ſéculier, qu'elle n'eſt ſouvent dans des perſonnes religieuſes; ou à l'exercice de la charité. Cette ſainte diſpoſition dans laquelle il a vêcu, a été l'une des principales cauſes de la maladie dont il mourut. S'emploïant alors pour une affaire qui regardoit Dieu & l'Egliſe dont les intérêts lui étoient infiniment plus chers que les ſiens propres; l'ardeur avec laquelle il la pourſuivoit, lui fit long-tems différer de ſe rendre à la violence du mal; parce que le ſoin de ſa perſonne ne lui étoit rien, quand il conſidéroit qu'il pouvoit ſervir Dieu en quelque choſe.

Il ſouffrit cette derniére maladie, qui fut très-fâcheuſe, avec une merveilleuſe patience, qui lui laiſſa toûjours une grande liberté d'eſprit au milieu de ſes douleurs, & le tint toujours appliqué à Dieu. Celui qui le conduiſoit, lui aïant dit qu'il avoit
Johan. XI. 3. prié pour lui dans le ſaint Sacrifice, en diſant : *Seigneur, celui que vous aimez eſt malade*; ſon humilité eut peine à ſouffrir cette parole qui lui paroiſſoit trop avantageuſe. Et comme on lui eut dit

dit qu'il devoit croire que Dieu l'aimoit, puiſque depuis tant de tems il lui avoit inſpiré un vrai déſir de l'aimer & de faire ſa volonté, il répondit : qu'il étoit vrai que depuis que Dieu l'avoit touché, il ne ſe ſouvenoit pas d'avoir fait ſa volonté en nulle choſe. MAI.

Il fit un teſtament digne de la ſainteté de ſa vie. Il y pourvut avec une ſageſſe admirable à l'éducation chrétienne de ſes enfans; ordonnant que tous les mois on feroit de grandes charitez de ce qu'il leur laiſſoit : ne travaillant pas moins par là à les rendre héritiers de ſa piété que de ſon bien; & voulant qu'après l'exemple de ſa vie, ſa derniére volonté leur inſpirât encore l'amour des pauvres. Dans le même teſtament il ordonna que ſa fille unique ſeroit élevée dans ce Monaſtére juſqu'à l'âge de dix-huit ans; & il témoigna que ſi Dieu lui faiſoit la grace d'être Religieuſe, comme il la lui demandoit pour elle de tout ſon cœur, il avoit déſiré de lui pouvoir offrir avec elle en ſacrifice tout le bien qu'elle avoit dans le monde. Mais, parce que la coûtume du ſiécle a peine à le ſouffrir, il ordonna que l'on prît de ſon bien cent mille francs, qu'il diſtribua en divers lieux & en diverſes charitez.

Nous lui ſommes redevables en partie du rétabliſſement de ce Monaſtére des Champs; aïant donné pour cela quarante mille livres. Il lui a laiſſé de plus ſix mille livres de rente ſur le Roi; afin que l'on pût recevoir gratuitement à perpetuité des Religieuſes qui n'auroient point de bien. Comme il avoit une grande vénération pour les Saints, ſi la mort ne l'eût point prévenu, il alloit faire élever une chapelle en l'honneur des S. Photin, ſainte Blandine, S. Irenée & les autres ſaints Martyrs de Lyon, qu'il révéroit d'autant plus, qu'ils ont conſacré de leur ſang cette ville, qui étoit le lieu de ſa naiſſance.

Mais, quoiqu'il ait rendu à ce Monaſtére de très-grandes aſſiſtances par ſes aumônes, nous lui ſommes néanmoins encore ſans comparaiſon plus obligées pour la grande affection qu'il nous a témoignée, que pour les grand dons qu'il nous a faits. Car conſidérant Dieu dans ſes ſervantes, & croïant que tout ce qu'il faiſoit pour elles, il le faiſoit pour lui; il étoit beaucoup moins touché de ſes plus grandes affaires, que des moindres des nôtres; dont il a pris ſouvent des ſoins ſi peu conformes à ce qu'il avoit été & à ce qu'il étoit, qu'il falloit avoir autant de charité

MAI. qu'il en avoit, pour tenir à gloire devant Dieu ce qui auroit fait rougir les autres devant les hommes. C'eſt pourquoi nous pouvons véritablement dire que nous avons trouvé en ſa perſonne l'accompliſſement de cette parole de l'Evangile, où J. C. promet à ceux qui quittent tout pour le ſuivre, que parmi les perſécutions qu'ils auront à ſouffrir, ils trouveront d'autres péres & d'autres méres, ſans comparaiſon plus affectionnez que ceux qu'ils auront laiſſez dans le monde.

Il eſt mort âgé de quarante ans & quelques mois. Son corps repoſe avec l'épitaphe ſuivante dans cette Abbaïe, * où il a voulu avoir ſa ſépulture. Il a très-juſtement mérité que ſa mémoire & l'exemple de ſes vertus fuſſent à jamais en bénédiction dans ce Monaſtére.

EPITAPHE.

Hic ſitus eſt GUILLELMUS DU GUÉ DE BAGNOLS, *libellorum ſupplicum Magiſter, qui ſæcularibus ornamentis illuſtris, mox ſæculi contemtu illuſtrior; charitatis ardore, pauperum curâ, viduarum defenſione, ſanctâ imprimis & providâ liberorum educatione inſignis, omnibus denique chriſtianæ pietatis & vivens & moriens perfunctus officiis. Obiit an. æt.* 41. 15. *Maii* 1657.

Tu ci beatam æternitatem quam ſemper in mente habuit, opta, Lector & apprecare.

Par M. HAMON.

ICi repoſe Meſſire GUILLAUME DU GUÉ DE BAGNOLS, Maître des Requêtes. Déja illuſtre par les avantages éclatans que l'on trouve dans le monde, il le devint encore plus par le mépris qu'il en fit. L'ardeur de ſa charité, le ſoin qu'il prit des pauvres, la protection qu'il accorda aux veuves, & ſur-tout la ſainte éducation qu'il eut ſoin de procurer à ſes enfans, ajoûtérent un nouveau relief à ſon mérite. En un mot, ſa vie & ſa mort furent marquées par toutes les œuvres de la piété chrétienne. Il mourut le 15. jour de Mai 1657. en la 41. année de ſon âge.

Vous qui liſez ceci, priez Dieu qu'il lui accorde la bienheureuſe éternité qu'il eut toûjours dans le cœur.

M. GRENET, CURE' DE S. BENOIST.

CE même jour 1684. mourut Meſſire Claude Grenet, Prêtre, Docteur de Sorbonne, & ancien Curé de S. Benoît à Paris. Il

* A l'exhumation des corps de P. R. en 1711. il fut tranſporté au village des Troux. Son cercueil s'étant un peu deſſoudé par le pied, il en ſortit du ſang juſqu'à la quantité d'une pinte; quoique le corps fût inhumé dès 1657.

Il a été pendant quinze ans Supérieur de ce Monastére, pour lequel il a toûjours témoigné une affection très-particuliére, & dont il a épousé les intérêts en toutes rencontres. Souvent son humilité le faisoit se plaindre avec douleur, de ne pouvoir pas tout ce qu'il auroit souhaité, & de se trouver incapable de nous servir autant que sa qualité de Supérieur lui persuadoit qu'il y étoit obligé. Depuis qu'il eut quitté sa Cure en la résignant à son Vicaire après trente-huit ans de possession, & quatre ans avant sa mort, il n'abandonna jamais le soin de nôtre Maison, qu'il a aimée jusqu'à la fin. Pour derniere marque de son attachement il voulut y être enterré au pied de la croix du cimetiére du dedans, où on lui a dressé l'épitaphe suivante. Il nous a légué par son testament trois mille livres, avec l'argenterie & le linge de sa chapelle; à condition d'une messe basse par semaine. MAI.

EPITAPHE.

ICi repose le corps de Messire CLAUDE GRENET, Prêtre, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, ancien Curé de S. Benoît à Paris, & Supérieur de ce Monastére. Dieu qui l'avoit choisi pour travailler au salut des ames, lui inspira le désir d'exercer ce ministére dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les missions de la campagne long-tems avant qu'il fût revêtu de la charge de Pasteur. Cette nouvelle dignité qu'il a toûjours regardée avec crainte & tremblement, ne servit qu'à augmenter sa piété envers Dieu, & son zéle pour les ames qui lui furent confiées pendant l'espace de 38. ans qu'il a travaillé à les former à J. C. aïant toûjours étudié la science du salut. Jamais doctrine ne fut plus pure ni plus sainte que celle qu'il leur enseigna; & comme il étoit ennemi de la nouveauté, il joignit à la droiture & à la simplicité de son cœur un attachement inviolable à la Hiérarchie de l'Eglise. Ce fut dans cet esprit que quatre ans avant que de mourir, il fit choix d'un successeur, où conformément aux loix de l'Eglise, la chair & le sang n'eurent aucune part; ne lui étant connu que par l'épreuve qu'il en avoit faite pendant l'espace de 13. ans en qualité de son Vicaire. Mais en se dépoüillant de cette charge, il n'abandonna jamais le soin de cette Maison, pour qui il a conservé des entrailles de pére pendant 15. ans entiers. La mort même ne fut pas capable de l'en séparer; puisqu'après avoir donné son ame à Dieu, il pria les Epouses de J. C. qui la composent, de recevoir son corps pour y être inhumé, & y attendre avec elles l'heureux moment de la resurrection. Il mourut après 40. jours de maladie, plein de foi & de bonnes œuvres, le 15. de Mai 1684. âgé de 79. ans.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

JEANNE DE LA FIN, ABBESSE.

LE dix-ſeptiéme jour 1558. mourut Dame Jeanne de la Fin, Abbeſſe de ce Monaſtere, niéce de l'une de nos autres Abbeſſes de même nom. Nôtre Maiſon a de grandes obligations à l'une & à l'autre. Celle-ci fit bâtir l'Egliſe, conſtruire le clocher tout de neuf, l'ancien cloître, le dortoir, l'infirmerie, avec pluſieurs autres édifices, & les chaires du chœur, qui coûterent de façon mille deux cens quatre-vingt livres. Elle acquit la plûpart des terres des granges & des fermes de Vaumurier & de champ-Garnier avec pluſieurs prairieres. Elle eſt la premiére de nos Abbeſſes qui s'eſt ſervie de la coule avec les manches longues & larges d'un bon pied; car auparavant nous portions des manteaux ſans manches ouverts par devant. Après avoir gouverné ſon Monaſtére pendant quarante-quatre ans & quelques mois, elle mourut, & fut enterrée dans l'Egliſe, où on lit cette inſcription ſur ſa tombe.

EPITAPHE.

Ci giſt noble & devote Dame Madame Jehanne de la Fin, humble Abbeſſe de ceans, comme il appert par les épitaphes ci-devant attachez. Priez Dieu pour ſon ame.

La fin couronne l'œuvre.

MADAME AGNES DE Ste. THECLE RACINE, ABBESSE.

LE dix-neuviéme jour 1700. mourut à l'âge de ſoixante-quatorze ans, la Révérende Mére Agnès de ſainte Thécle Racine, Tante de l'illuſtre Poëte de même nom, & Abbeſſe de ce Monaſtére. Elle y étoit entrée dès l'âge de neuf ans; aïant fui le monde avant que de le connoître. Dans ſon enfance M. l'Abbé de S. Cyran lui avoit ſouvent donné ſa bénédiction & fait ſur ſon front le ſigne de la croix; à quoi elle attribuoit pluſieurs graces que Dieu lui fit dans la ſuite. Elle s'étoit ſi parfaitement donnée à Dieu, & elle alloit à lui dans une ſi grande plénitude de

de cœur, que jamais elle ne s'est tournée vers la créature. Sa vertu, son mérite, sa capacité, ses talens la firent passer presque par toutes les charges les plus considérables de la Maison, dont elle s'acquitta avec une suffisance admirable, quoique dans des tems très-fâcheux. Elle a été plus de vingt ans Celleriére, quinze ans Prieure, & douze ans Abbesse. Elle a sa sépulture dans le bas-côté gauche du cœur, avec cette épitaphe. MAI.

EPITAPHE.

HIc in pace dormit & requiescit pacis amantissima Reverenda Mater AGNES A SANCTA THECLA RACINE, *iii. Kal. Septembris an.* 1627. *huic mundo nata, & renata Christo; sponso virginum virginitatem vovit anno* 1648. *hac in Domo in quâ ad pietatem à teneris informata est. Assumtis, ut ait S. P. Benedictus, fortissimis atque præclaris obedientiæ armis, ità Deo omni tempore de bonis suis in se paruit, & per diversa & gravia domûs Dei officia mirum adeò fuit pietatis, modestiæ, humilitatis, atque regularis observantiæ exemplum, ut digna habita sit, quæ Præposita, indè & Abbatissa deligeretur. Quibus in gradibus per 26. & ampliùs annos in bonâ & sanctâ conversatione sororibus præfulsit. Obiit xiv. Kal. Junii an.* 1700.

Par M. TRONCHON.

ICi repose dans le sein de la paix qu'elle aima toûjours passionnément, la Révérende Mére AGNES DE STE. THÉCLE RACINE. Etant née le 30. Aoust 1627. elle fut baptisée le même jour, & en 1648. fit profession dans ce Monastére, où dès son enfance elle avoit été formée à la piété. Aïant pris en main, selon le précepte de son pére S. Benoît, les nobles & puissantes armes de l'obéïssance, elle se rendit toûjours si parfaitement fidéle à Dieu dans les graces qu'il lui départit, & donna dans divers emplois considérables du Monastére des exemples si admirables de piété, de modestie, d'humilité, & d'exactitude aux exercices réguliers, qu'elle mérita d'être élûë Prieure, ensuite Abbesse. En l'une & l'autre qualité elle gouverna cette Maison pendant l'espace de plus de 26. ans avec une conduite aussi sainte que pleine de douceur envers ses filles, & mourut le 19. Mai 1700.

GUI, CARDINAL.

LE vingtiéme jour * 1274. mourut à Lyon pendant le Concile Géneral, Gui Cardinal de la sainte Eglise Romaine du titre de S. Laurent, auparavant Abbé de Cîteaux, très-célébre

* Le mf. porte le 21. jour; mais il est certain que ce fût le 20.

MAI. lébre pour sa science & sa piété, insigne Bienfaiteur & particulier ami de ce Monastére, à qui il légua quatre-vingt livres *parisis*.

MADAME DE BOIGNES LE MAISTRE.

LE vingt-uniéme jour 1679. mourut Dame Loüise de Boignes, qui avoit épousé Jean le Maistre de Saint-Edme. Elle réünissoit en elle toutes les grandes qualitez que l'on admire dans les personnes de son séxe : mais elle étoit encore plus recommendable pour sa solide piété. Comme elle avoit toûjours été fort affectionnée à cette Maison, elle voulut y avoir sa sépulture. Elle y fut inhumée selon ses souhaits dans le bas-côté gauche du chœur, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIc jacet LUDOVICA DE BOIGNES, *Johannis le Maistre Equitis uxor; hujus erat ingenium excellens, acre, jucundum, sed & magnitudine animi & virtutis constantiâ multas sui sexûs superabat: ultimis vitæ suæ annis datus est illi diutinus ac molestus corporis morbus, ut in infirmitate perficeretur, & quasi in fornace posita exiit tandem salva per fidem. Quæ huic Monasterio quoad vixit intimè fuit conjuncta, etiam post mortem suum ibi corpus condi sepulcro multùm optavit. Obiit xii. Kal. Jun.* 1679.

Par M. HAMON.

ICi repose Dame LOÜISE DE BOIGNES, femme de Messire Jean le Maistre, Chevalier. Elle joignoit a un esprit rare, vif, subtil & agréable une grandeur d'ame, une constance, une vertu qui la rendoient l'une des premiéres personnes de son séxe. Sur les derniéres années de sa vie elle fut attaquée d'une longue & fâcheuse maladie; afin que dans l'affoiblissement de son corps son ame reçût plus de force. Eprouvée par cette affliction comme dans une fournaise, elle en sortit enfin saine & sauve par la foi. Aïant été toute sa vie intime amie de cette Maison, elle témoigna un ardent désir que son corps y fût inhumé après sa mort, qui arriva le 21. jour de Mai 1679.

M. LITOLPHI MARONI, EVEQUE DE BASAS.

LE vingt-deuxiéme jour 1645. mourut Messire Henri Litolphi Maroni, Evêque de Basas. La charité singuliére que Dieu lui avoit inspirée pour nôtre Communauté, lui fit désirer dans sa

ſa derniére maladie, que ſon cœur fût enterré dans ce Monaſtére : ce qui nous oblige d'avoir ſa mémoire en vénération, quoique ſon déſir n'ait pas été accompli ; parce que l'on crut devoir céder aux empreſſemens de MM. ſes parens, qui ſouhaittérent l'avoir pour le mettre à Gauville, l'une des terres de leur famille. MAI.

Dès ſa premiére jeuneſſe, il donna des marques de ſa vertu & de ſa vocation au ſacré miniſtére. Lorſqu'il étoit encore dans les écoles, M. ſon pére qui avoit une charge conſidérable à la Cour, pour découvrir quelle étoit ſon inclination, lui envoïa un Breviaire & une épée ; lui laiſſant une pleine liberté de choiſir l'un ou l'autre. Afin d'y penſer ſérieuſement & de ne rien faire avec témerité, il demanda trois jours de tréve, qu'il emploïa à prier Dieu, de lui faire connoître ſa volonté ſur un choix ſi important. Il la connut en quelque maniére dans un ſonge myſtérieux, où pendant trois nuits conſécutives il lui ſembla que des Prêtres revêtus de blanc le prenoient dans la nef de l'Egliſe, & le portoient ſur l'autel.

Quelque impreſſion que fît ce ſonge ſur ſon eſprit, il ſe crut obligé de conſulter un oracle moins équivoque & plus aſſûré ; c'eſt-à-dire, ſon Directeur, qui n'avoit pas moins de lumiére que de piété : & ce ne fut que par ſon avis qu'il ſe détermina à l'état eccléſiaſtique. M. ſon pére le fit Aumônier du Roi : ce qui l'obligea de paſſer quelques années à la Cour ; ſans que la corruption qui y régne pour l'ordinaire ſi généralement, donnât aucune atteinte à la pureté de ſes mœurs. Au contraire, ſa vertu y parut avec tant d'éclat, que le Roi Loüis XIII. le nomma à l'Evêché de Baſas, ſans y être ſollicité de perſonne.

Si-tôt qu'il en eût pris poſſeſſion, il n'oublia rien de tout ce que doit faire un bon Evêque. Il édifioit ſon peuple par ſes prédications & par ſon exemple. Son zéle ne lui permettoit pas de prendre le moindre repos ; & la fin d'un travail étoit le commencement d'un autre. La charité, qui eſt le caractére des vrais Evêques, lui fit prendre la réſolution de s'appliquer à inſtruire & à évangeliſer les pauvres, & à faire des miſſions dans des lieux négligez preſque de tout tems. Il étoit attentif à catéchiſer les ignorans, à ſoûtenir les foibles, à aſſiſter les pauvres, à conſoler les affligez, à appaiſer les querelles, à ſe faire tout à tous, pour gagner tout le monde à J. C.

Sa vie irréprochable & ſon parfait deſintéreſſement le mettoient

MAI. toient en état de ne point craindre les hommes, & de n'eſpérer rien que de Dieu ſeul : ce qui lui inſpiroit une liberté vraiment Epiſcopale, & le portoit à s'oppoſer avec autant de lumiére que de force aux injuſtices des Grands. C'eſt ce que l'on vit paroître dans l'Aſſemblée du Clergé de l'année 1640. où il défendit avec une générosité digne d'un grand Evêque l'innocence d'un de ſes confréres dans l'Epiſcopat, qu'un Miniſtre tout puiſſant vouloit opprimer.

Mais en ce même tems Dieu l'aïant éclairé par les ouvrages qui parurent touchant la pénitence, il conçut un extrême deſir de trouver un homme de Dieu qui le pût aider à deſcendre dans ces eaux ſalutaires. Il crut qu'il pouvoit avec ſûreté ſe confier à M. de Singlin, qui étoit alors Confeſſeur & Directeur de cette Maiſon. Mais lorſqu'il fut ſur le point d'exécuter ſon deſſein, il y trouva contre ſon attente beaucoup de difficulté : car celui qu'il recherchoit avec tant d'ardeur, n'en avoit pas moins pour fuir cet engagement ; ne préſumant pas avoir aſſez de lumiére & de vertu pour conduire les perſonnes élevées dans les premiéres dignitez de l'Egliſe. Une conduite de cette nature, qui auroit éloigné une perſonne moins humble & moins conſtante que ce Prélat, ne ſervit qu'à augmenter de plus en plus le feu que le ſaint Eſprit avoit allumé dans ſon cœur ; & ſachant que le roïaume des cieux s'emporte par la violence, il trouva enfin le moïen de ſurmonter tout ce qui s'oppoſoit à ſon pieux deſſein. Il vint à ſon ordinaire chercher celui qu'il avoit choiſi pour ſon Paſteur ; & aïant appris, comme les autres fois, qu'il n'y étoit pas, il déclara qu'il l'attendroit avec patience, & qu'il ne ſortiroit point de la Maiſon, qu'il ne lui eût parlé.

M. de Singlin ne put reſiſter à cette perſévérance. Mais pour éprouver ſi ſon deſſein étoit de Dieu, il lui répréſenta qu'il n'avoit pas ſans doute prévû, que le premier conſeil que l'on ſeroit peut-être obligé de lui donner, ſeroit de quitter ſon Evêché & ſon Abbaïe ; parce qu'il étoit très-difficile qu'un Eccléſiaſtique chargé de ſi peſans fardeaux, fût en état de faire une ſolide pénitence. Le Saint Prélat écouta cette propoſition ſans rien répondre. Mais dès le lendemain il revint, & apporta avec lui les démiſſions de ſes deux Bénéfices qu'il remit avec ſon ame entre les mains de ſon nouveau Directeur ; l'aſſûrant qu'il diſpoſeroit de l'un & de l'autre avec un plein pouvoir ; & qu'il n'y avoit rien qu'il

qu'il ne fût prêt de faire, de quitter & de souffrir, pour être parfaitement à Dieu. MAI.

Les effets répondirent à de si genereuses promesses. Il entra dans la pénitence avec une humilité, une ardeur, un renoncement à soi-même, qui ne pouvoient naître que de la charité que le S. Esprit avoit répanduë dans son cœur. Les affaires & les conversations du monde lui devinrent plus insuportables que jamais. Il crut que la solitude lui étoit nécessaire pour s'appliquer avec plus de liberté aux exercices propres à son dessein. Il choisit celle de cette Maison, où il passa quelques mois avec ceux qui s'y étoient retirez; toutes les Religieuses étant alors dans nôtre Monastére de Paris.

Il se trouva prévenu de tant de douceur, & de si abondantes bénedictions dans ce saint repos, où il n'étoit occupé que de l'unique nécessaire, qu'il eût cru faire un très-grand profit d'acheter ce trésor par la perte de son Evêché & de toutes les choses du monde. Il ne se considéroit plus comme Abbé, que pour autant de tems qu'il lui en falloit pour se choisir un bon successeur, & pour mettre la réforme dans son Monastére, où déja par espérance il vivoit comme un humble pénitent & un simple Religieux.

Mais, quelque douceur qu'il trouvât dans la solitude, il fallut la quitter pour rentrer dans les sollicitudes de Marthe, par la nécessité de servir son Eglise. Comme il sentoit plus que jamais le poids de sa charge, il choisit quelque personnes d'une vertu éprouvée & reconnuë, avec qui il pût partager ses travaux. Il se remit aux uns de la conduite & du soin de toutes les affaires temporelles, & se reserva les autres pour son conseil dans les choses de Dieu. Il établit un Seminaire pour y retirer les jeunes gens destinez à la Clericature; & il résolut de n'admettre aux charges de l'Eglise, aux Cures & aux autres bénefices, que ceux qui y auroient mené une vie irrépréhensible. Il choisit pour cet établissement sa maison de campagne, & y destina une bonne partie de son revenu, autant qu'il étoit nécessaire pour faire subsister ceux qui y entroient. Cette maison étoit ouverte non-seulement aux jeunes gens qui avoient besoin de s'éprouver, pour connoître si Dieu les appelloit au ministére de ses autels; mais generalement à tous les Ecclésiastiques qui desiroient de se retirer pour quelque tems dans la solitude. On

MAI. y recevoit avec la même bonté ceux qui s'appercevant de leurs tenébres & de leur égarement, vouloient en ſortir, & rentrer dans leur devoir par une ſainte pénitence.

Les grandes & continuelles occupations de ce Prélat ne lui permettant pas, autant qu'il le deſiroit, de demeurer dans cette ſolitude, il y mit à ſa place un Eccléſiaſtique, qui avoit tout ce qui étoit néceſſaire pour un emploi ſi important. Pour avoir plus de moyens de ſecourir ceux qui avoient beſoin de ſon aſſiſtance, il retrancha toutes les dépenſes ſuperfluës, & pluſieurs autres qui paroiſſoient néceſſaires à une perſonne de ſa condition. Il quitta ſon Palais Epiſcopal, & ſe réduiſit à vivre en penſion chez ſon Vicaire géneral; ne s'étant réſervé qu'une ſeule perſonne pour le ſervir. Il ne falloit que conſidérer la vigilance avec laquelle ce véritable Paſteur étoit appliqué à tous les devoirs de ſon miniſtére, pour ſe convaincre qu'il ne couroit pas au hazard; qu'il s'avançoit à grands pas vers la fin de ſa carriére; & qu'il étoit bien proche de remporter la couronne de juſtice que Dieu lui avoit reſervée.

Arrivant à Toulouſe le neuviéme jour de Mai 1645. il ſe ſentit tout épuiſé tant du jeûne du carême, que des prédications, où il s'étoit trouvé engagé, & d'un voyage qu'il avoit entrepris dans le Bearn par ordre du Clergé, & pour les affaires de l'Egliſe. Jugeant lui-même que ſa mort étoit proche, il fit prier le Pére Reginald de le venir voir. La premiére parole qu'il lui dit, lorſqu'il fut auprès de lui, fut celle de S. Paul: *Ego jam delibor, & tempus reſolutionis meæ inſtat.* (II. Timot. IV. 6.) Il reçut les derniers Sacremens avec des ſentimens ſi édifians, que tous ceux qui étoient témoins de ſa vertu, qu'il rendoit viſible en tant de maniéres, le regardoient comme un parfait modéle d'un vrai pénitent & d'un ſaint Evêque. Il témoigna dans ſa maladie, qu'il avoit pris une ferme réſolution de quitter ſon Evêché & ſon Abbaïe, & de ſe retirer dans la ſolitude d'un Monaſtére, pour y faire pénitence, à l'imitation de pluſieurs ſaints Prélats, qui ont préferé le ſaint loiſir de Marie aux empreſſemens de Marthe.

MADAME

MADAME CATHERINE DE SAINT PAUL GOULAS.

CE même jour 1667. mourut ma sœur Catherine de S. Paul Goulas, Religieuse professe de ce Monastére, où elle fut la premiére, quoique la plus jeune, qui embrassa la réforme, & qui contribua le plus à la faire agréer aux autres Religieuses. Nôtre Mére Marie-Angelique l'ayant chargée du soin de pourvoir aux besoins temporels de la Communauté, elle n'oublia rien pour s'acquitter dignement de cet office. Elle avoit autant de fidélité à l'obéïssance, que de respect pour ses Supérieures. Depuis même qu'elle fût devenuë ancienne, elle conserva toûjours une parfaite docilité; ne trouvant rien à redire sur tout ce que l'on ordonnoit: & lorsqu'il lui arrivoit de faire autrement, elle reconnoissoit sa faute avec beaucoup de sentiment, & souvent avec larmes. MAI.

Elle persévéra long-tems dans une ferme résolution de ne point signer le Formulaire, de peur d'offenser Dieu qu'elle craignoit beaucoup. Mais enfin la foiblesse de son grand âge, qui étoit environ de quatre-vingts ans, & les étranges terreurs que l'on avoit jettées dans son ame, en lui faisant entendre qu'elle seroit damnée, si elle n'obéïssoit en cela à son Supérieur, la firent céder à une si violente tentation. Elle signa par simplicité; mais peu de tems après reconnoissant sa faute, elle en fit aussi-tôt une rétractation qu'elle écrivit & signa de sa propre main. Devenuë plus vigilante & plus forte par cette chûte, elle refusa ensuite avec fermeté de signer le nouveau Formulaire de Rome en 1665.

La crainte qu'elle eut, que demeurant dans le Monastére de Paris avec les sœurs qui avoient signé, elle ne s'affoiblît une seconde fois, lui fit demander avec grande instance d'être conduite à celui des Champs avec celles que M. de Paris y faisoit transferer. Elle eut bien de la peine à l'obtenir; M. l'Archevêque craignant qu'elle ne mourut en chemin, parce que peu de jours auparavant il lui étoit arrivé un accident, qui l'avoit laissée paralytique de la moitié du corps: à quoi cependant elle

MAI. n'avoit nul égard ; ne pensant qu'à sauver son ame, comme elle le disoit elle-même, lorsqu'elle fut arrivée ici.

La premiére chose qu'elle y fit, fut de témoigner la douleur extrême qu'elle avoit de sa signature. Quoiqu'elle pût à peine parler à cause de sa paralysie qui lui empêchoit le mouvement de la langue, elle se fit porter au Chapitre, où elle s'accusa devant toutes les sœurs d'une maniére si touchante, avec une si grande effusion de larmes & toutes les marques d'une véritable componction, qu'il n'y eût personne qui ne mêlât ses larmes avec les siennes. Depuis ce moment elle pleura toûjours cette faute qu'elle nommoit son péché, comme étant le plus grand de toute sa vie ; en quoi elle pratiqua ce que dit le Prophéte : *Mon péché est toûjours present devant moi.* Elle en étoit si touchée, qu'elle en parloit presque en toute rencontre, & toûjours avec larmes.

Psal. L 5.

Depuis sa transmigration en ce Monastére des Champs elle y a vêcu deux ans presque entiers, mais dans une paralysie continuelle, qu'elle a soufferte avec une patience admirable ; quelque peine qu'en reçût son naturel actif, vif & agissant, de ne pouvoir faire la moindre chose, non pas même de se retourner dans son lit sans être aidée. Elle disoit souvent que Dieu lui avoit envoyé ce mal pour lui faire faire pénitence de son péché ; & qu'elle étoit heureuse d'avoir cela à lui offrir. Aussi n'en témoignoit-elle aucun chagrin ; étant fort traitable dans les services qu'on lui rendoit, & aimant mieux souffrir des incommoditez que d'en causer aux autres. Elle s'étoit fait une heureuse habitude, d'élever continuellement son cœur à Dieu dans quelque chose qu'elle fît ou qu'elle souffrît : de sorte que l'on peut dire qu'elle prioit sans cesse.

Deux jours avant sa mort elle fit encore lire sa rétractation en présence de toute la Communauté, & désira que nôtre Mére Magdeleine de Sainte Agnès & quelques autres la souscrivissent. Lorsqu'elle entra dans l'agonie elle voulut qu'on lui mît cet acte avec le cierge beni en la main ; afin, disoit-elle, que si son ennemi lui vouloit encore reprocher son péché, elle pût présenter à Dieu les marques de sa douleur & de sa pénitence. Elle témoigna au Médecin devant la Tourriére qui en ce tems-là entroit avec lui, qu'elle mouroit en paix, quoiqu'on lui refusât les saints Sacremens, parce qu'elle ne vouloit point agir contre sa

sa conscience : en quoi elle fit paroître une grande vigueur & constance d'esprit, malgré la caducité de son âge de quatre-vingts-deux ans. Elle conserva jusqu'à la mort une entiére liberté de jugement ; témoignant par ses gestes, depuis qu'elle ne pût plus parler, qu'elle avoit attention aux priéres que l'on faisoit pour la recommendation de son ame ; baisant continuellement le Crucifix ; & frappant sa poitrine, lorsqu'on lui suggeroit quelque sentiment de pénitence.

MADAME ANGRAN DE BETISI.

LE vingt-quatriéme jour 1701. mourut Dame Catherine Angran, femme de M. de Betisi, Conseiller au Grand-Conseil. Elle a toûjours été fort affectionnée à nôtre Maison, où elle venoit souvent s'édifier, & n'a laissé passer aucune occasion, qu'elle ne nous ait donné des marques de sa libéralité & de son attachement. Elle continua de le faire à la mort-même, ordonnant que son cœur seroit inhumé dans nôtre Monastére, où en reconnoissance de ses bienfaits & de son affection pour nous, nous lui avons fait dresser cette épitaphe.

EPITAPHE.

SUb hoc marmore depositum est cor CATHARINÆ ANGRAN, *uxoris Jacobi Bartholomæi de Betisi, in magno Consilio Consiliarii : cor simplex & fidele, cor docile & rectum : cor splendidum & magnum, ad omne bonum opus semper paratum : cor per quod requieverunt viscera sanctorum : cor quod consolatum est cor viduæ, pupilli, pauperis & peregrini : cor verè bonum & optimum ; mandata enim Dei in corde mulieris hujus sanctæ, quam fecit Dominus sicut*

SOus cette tombe de marbre repose le cœur de Dame CATHERINE ANGRAN, femme de Messire Jacques Barthelemi de Betisi, Conseiller au Grand-Conseil : cœur recommendable pour sa simplicité, sa foi, sa docilité, sa droiture, sa candeur, sa magnificence : cœur toûjours préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres : cœur où les saints ont trouvé une abondance de soulagement ; la veuve & l'orphelin, le pauvre & l'étranger une source de consolation : cœur véritablement bon, cœur excellent ; puisque les commandemens de Dieu étoient gravez dans le cœur de cette sainte femme, que le Seigneur a renduë comme Rachel

MAI. *ſicut Rachel & Liam, ut eſſet exemplum virtutis. Obiit octogenaria IX. Kal. Jun. an. Dñi* 1701.

Rachel & Lia, pour être un modéle de vertu. Elle mourut le 24. jour de Mai 1701. âgée de 80. ans.

Par M. TRONCHON.



JUIN.

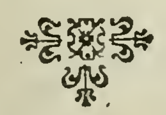


JUIN.

BOUCHARD II. DE MARLI.



E premier jour vers l'an 1250. mourut Bouchard II. de Marli, fils de Bouchard I. de Marli l'un de nos Fondateurs & de Mathilde de Chasteaufort ; frére puis-né de Saint Thibauld Abbé des Vaux-de-cernai ; & mari d'Agnès de Beaumont Pié-de-rat, de laquelle il eut six enfans. Il a fait de grands biens à cette Maison, où il avoit une fille Religieuse. Entre autres choses il nous a légué vingt-cinq sols de la monnoïe de Chartres à prendre à perpétuité sur le Prevôt de Galardon, pour entretenir un cierge devant l'autel de la Sainte Vierge dans le Chœur des Religieuses. JUIN.



MADAME

MADAME MARIE DE SAINTE MAGDELEINE D'ANGENNES DU FARGIS, ABBESSE.

JUIN. LE troisiéme jour 1691. mourut la Révérende Mére Marie de Sainte Magdeleine d'Angennes du Fargis, nommée Henriette à son baptême ; laquelle a été successivement pendant plus de trente ans Prieure & Abbesse de ce Monastére. Elle avoit été élevée jusqu'à l'âge de sept ans par Madame la Génerale des Galéres, Françoise-Marguerite de Silleri sa Tante, dont le mérite & la vertu ont été reconnus de tout le monde. Cette premiére éducation contribua beaucoup à lui inspirer l'esprit de piété & l'amour des pauvres, pour lesquels sa pieuse Tante avoit elle-même une charité, qui leur donnoit un facile & continuel accès chez elle ; jusqu'à les introduire dans sa chambre où elle les faisoit chauffer en hiver, & à obliger Madame sa Mére à le faire avec eux, afin de vaincre la répugnance qu'elle avoit à les approcher : en quoi elle réüssit parfaitement, comme il parut dans la suite.

A sept ans la jeune Demoiselle d'Angennes fut mise en ce Monastére, où la Mére Marie-Angélique Arnauld prit un soin tout particulier de la former à la vertu, & de lui inspirer le mépris du monde & d'elle-même. Bien-tôt elle eut la consolation de voir, que ses soins & ses instructions produisoient d'excellents fruits dans cette jeune Eleve. Lorsqu'elle fut en âge de faire choix d'un état de vie, elle forma la résolution d'être Religieuse.

Elle reçut l'habit de Novice qu'elle porta six ans ; parce que M. son pére non-seulement ne pût consentir à sa profession, mais même s'y opposa fortement, depuis qu'elle fut devenuë fille unique par la mort de M. le Comte de Rochepot son frére, qui fut tué au siége d'Arras. La tendresse extraordinaire qu'il lui témoignoit alors, fut pour elle une violente tentation qui l'ébranla. Mais aïant consulté M. du Verger de Hauranne Abbé de S. Cyran, ses avis que l'on peut voir dans sa lettre LXXX. du premier tome, l'affermirent de telle sorte dans sa vocation, que M. son pére ne pût rien gagner sur elle, quoiqu'il

qu'il redoublât ſes priéres & ſes careſſes. Dans la derniére tentative qu'il fit pour venir à bout de ſon deſſein, après avoir épuiſé toutes ſes raiſons, il ſe mit à genoux devant elle, la conjurant avec larmes de ſe rendre à la volonté d'un pére qui ſe voïoit ſans enfans, & de prendre parti dans le monde, afin de ne pas laiſſer périr ſa maiſon. Mais tout cela ne fit aucune impreſſion ſur le cœur de la jeune Novice, qui ſoûtint cette derniére attaque avec une conſtance plus qu'héroïque. JUIN.

Après cette victoire elle alla trouver la Mére Marie-Angelique, qui ſachant avec quel courage elle venoit de reſiſter à une ſi grande tentation, craignit qu'elle ne s'en élevât. Dans cette penſée, bien loin de la careſſer, ou de lui dire quelques douceurs capables de flatter ſon amour propre, elle lui dit avec toute la force que lui donnoit ſon zéle: *Humiliez-vous, ma fille, humiliez-vous; vous êtes trop forte.* Enfin elle obtint permiſſion de prononcer ſes vœux; & depuis elle fit toûjours paroître une ferveur extraordinaire dans la pratique de toutes les obſervances du cloître.

Jamais on ne vit une obéïſſance plus ponctuelle, que la ſienne l'a été dans tous les tems de ſa vie. Sa ſoûmiſſion & ſa docilité envers ſes Supérieures & les perſonnes qui la conduiſoient, ont été en elle des dons tout ſinguliers. C'eſt ce qui a ſur-tout paru par la maniére humble avec laquelle elle recevoit les corrections & les pénitences: en quoi elle n'étoit point épargnée; parce que l'on ſavoit qu'elle étoit capable de ſoûtenir cette conduite forte. Elle n'a pas fait paroître moins d'humilité dans le mépris qu'elle a fait des avantages de ſa naiſſance, de ſon eſprit & de ſes talens. C'eſt de quoi on ne l'a jamais entenduë parler; & ſi l'on en diſoit quelque choſe devant elle, ce lui étoit une peine extrême. Elle étoit même ſi éloignée de s'en élever, qu'il paroiſſoit en toutes rencontres, qu'elle avoit entiérement oublié tout ce qui la pouvoit diſtinguer des autres.

D'abord elle fut emploïée dans les exercices les plus bas & les plus pénibles; comme à faire le pain, raccommoder les ſouliers, & dans tous les autres travaux communs, dont elle s'acquittoit avec une joïe & une exactitude la plus édifiante. Peu d'années après ſa profeſſion elle fut établie Soûprieure de la Maiſon de Paris; puis on la fit premiére Chantre: mais ces deux charges ne la rendirent que plus exacte à ſes devoirs. Son aſſi-

JUIN. duité au chœur tant de nuit que de jour charmoit tout le monde. Elle s'y trouvoit toûjours la premiére; & sans se reposer sur personne, elle mettoit & ôtoit elle-même les livres nécessaires. Exacte & attentive à toutes les céremonies, elle avoit un soin particulier d'étudier & de préparer tout ce qui regarde l'office; quoique sa mémoire & son talent pour le Chœur la rendissent plus savante qu'une autre.

Après avoir ainsi rempli tous les devoirs d'une inférieure, on la jugea capable de monter aux premiéres dignitez. En 1660. on l'établit Prieure de ce Monastére des Champs. Mais la Mére Marie-Angelique, qui y faisoit sa résidence plus ordinaire, étant morte un an & demi après, la Mére Marie de Sainte Magdeleine se trouva seule chargée de tout le poids de la Maison. Elle la conduisit avec autant de sagesse que de fermeté dans les tems-mêmes les plus fâcheux; & après l'enlevement de toutes les autres Méres du Monastére de Paris en 1664. elle se vit seule Supérieure des deux Communautez. Elle en porta le poids avec constance, sans être ni ébranlée ni intimidée des menaces continuelles qu'on lui faisoit de la faire enlever pour la transférer dans une Maison étrangére.

Malgré toutes ces alarmes & contre toute apparence, il plut cependant à Dieu de la conserver pour le bien des deux Monastéres. Elle ne servit pas seulement celui-ci, dans le besoin qu'il eut d'être soûtenu contre les menaces & les flatteries, auxquelles il fut exposé à l'occasion de la signature du Formulaire; mais encore elle fut d'un grand secours à celui de Paris par les avis salutaires qu'elle lui donna, avec autant de force & de zéle que d'humilité & de défiance d'elle-même. Elle ne craignit jamais de se commettre; & sa plus grande peine étoit d'avoir des mesures à garder pour obéïr aux personnes qui la croyoient obligée de se ménager. Mais c'est à quoi son grand courage, & l'amour qu'elle avoit pour la vérité, ne lui ont pas permis de se pouvoir réduire en toutes sortes de rencontres. Car elle ne crut pas devoir déferer à divers ordres qui lui furent signifiez de la part de M. l'Archevêque; & lorsqu'il vint ici lui-même trois mois après l'enlevement des Méres de Paris, elle comparut devant ce Prélat avec humilité & modestie, mais sans rien diminuer de sa fermeté. Elle ne se défendit point par de longs raisonnemens, ni par des exemples pris de l'histoire de l'Eglise, &

& de la conduite qu'elle a tenuë dans les siécles passez; quoiqu'elle fût très-capable de s'en servir à propos : mais elle se renferma uniquement dans les raisons de conscience, pour engager M. l'Archevêque à ne pas exiger d'elle une obéïssance, qu'elle étoit persuadée ne lui pouvoir rendre selon Dieu. JUIN.

La sollicitude où elle étoit pour nos Méres & nos Sœurs exilées, lui donnoit un soin continuel de pourvoir aux nécessitez de toutes celles, qu'elle pouvoit faire approcher; & sa douleur étoit de ce que la captivité où on les tenoit, lui ôtoit la liberté de découvrir tous leurs besoins, & de les assister selon l'étenduë de la charité qu'elle avoit pour elles. Ce fut dans ce tems d'affliction, que pour attirer la misericorde & la protection de Dieu sur la Communauté, elle redoubla ses aumônes envers les pauvres de la campagne; nourrissant des familles entiéres, dont elle prenoit quelquefois les filles au-dedans, pour les mettre à couvert des mauvaises occasions.

Elle s'exerçoit dans toutes ces bonnes œuvres, lors qu'elle apprit le dessein de la réünion des exilées dans ce Monastére, que Dieu avoit réservé, ce semble, pour être nôtre refuge dans la tempête, où il lui plaisoit de nous laisser encore exposées quelques années. Elle eut la joïe & la consolation d'y revoir la Mére Agnès avec ses trois Niéces, & quarante-cinq de nôtre Communauté de Paris. La Mére Magdeleine de Ligni, alors nôtre Abbesse, n'aïant pû être de ce nombre à cause de son éloignement, ce fut la Mére d'Angennes qui parut dans toutes les affaires, & qui reçut les ordres tant de M. le Grand-Vicaire, que de M. le Lieutenant Civil, qui arriva le même jour avec un Exemt & quatre Gardes-du-corps. Elle continua toûjours d'agir avec la même sagesse & la même fermeté, qu'elle avoit fait paroître dans les visites, qu'elle avoit reçûës de M. l'Archevêque, ou des personnes envoïées de sa part avant ce transport.

Dieu aïant enfin rendu la paix à cette Maison ensuite de celle de l'Eglise, la Mére Marie de Sainte Magdeleine fut élûë Abbesse à la prémiere élection, qui se fit le 28. Juillet 1669. & continuée les deux élections suivantes. Pendant ces neuf années elle ne prit de sa charge que la peine & le travail qui y étoient attachez. Toûjours assiduë au Chœur tant de nuit que de jour; outre l'office canonial, elle donnoit beaucoup de tems à la priére particuliére, qu'elle faisoit toûjours à genoux, & dans un tel

Ee 2 recueille-

JUIN. recueillement, qu'elle paroiſſoit commeimmobile. Ses inſtructions publiques étoient ſolides, & tendoient toûjours à corriger les mœurs. Elles étoient d'autant plus touchantes que l'autorité de l'Ecriture & des SS. Péres y régnoient davantage. Loin de ſe borner à la ſpéculation, elle réduiſoit tout en pratique : ce qui faiſoit qu'elle s'arrêtoit peu aux ſens myſtiques; quoiqu'elle les pénétrât parfaitement, & que l'étenduë de ſon eſprit, jointe à une lecture continuelle, ou preſque continuelle, la rendît capable des explications les plus relevées.

Ennemie de l'oſtentation, elle aimoit la pauvreté qu'elle pratiquoit pour elle-même en tout ce qu'elle pouvoit. Naturellement éloignée de toute baſſeſſe, & deſintéreſſée dans la reception des filles, elle devint ſi ferme ſur ce point, par la généroſité que la Grace lui inſpira, que jamais rien n'a pû l'ébranler. Appliquée à la mortification, ſans paroître ſinguliere, elle ne ſe plaignoit jamais de ce qui la pouvoit incommoder, ſoit dans le manger, ou en toute autre choſe. Charitable envers les malades, elle redoubloit ſes aſſiduitez auprès d'elles, lors qu'elles étoient mourantes.

Après avoir rempli neuf ans la dignité d'Abbeſſe, & cinq ans & demi celle de Prieure, elle fut éluë tout de nouveau après la mort de la Mére Angelique de S. Jean Arnauld, pour exercer cette premiére charge où elle paſſa ſix ans encore. Sur la fin de ſes jours Dieu l'éprouva par une fâcheuſe maladie, qu'elle ſouffrit pendant quatre ans avec une patience & une tranquillité qui attiroient l'admiration de tout le monde, & qu'elle conſerva juſqu'à la fin de ſa vie. Jamais il n'eſt ſorti de ſa bouche pendant cette longue épreuve aucune parole de plainte. Jamais on n'a remarqué en elle aucun affoibliſſement dans l'acceptation volontaire de cet état, qui fut ſuivi de la privation de la vûë plus d'un an avant ſa mort.

Elle conſidéroit tellement cette peine & toutes ſes autres ſouffrances, comme une pénitence que Dieu lui impoſoit, qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on lui en fît un mérite; ſon humilité lui perſuadant, ainſi qu'elle le diſoit elle-même dans les occaſions, qu'elle en méritoit bien d'autres. Cette perſuaſion la tenoit ſi humiliée devant Dieu, qu'elle étoit preſque toûjours dans un profond ſilence, ſeulement occupée à la priére; ne prenant part à rien, & ne témoignant aucun regret de ſe voir privée de toutes

tes sortes d'objets, sur-tout de la lecture qui étoit son inclination favorite, & son occupation la plus ordinaire dans ses tems de loisir. Elle est morte le saint jour de la Pentecôte, seize mois après sa démission, la soixante-treiziéme année de son âge, & la cinquantiéme de sa profession. Elle est enterrée dans le bas-côté gauche du Chœur avec cette épitaphe. JUIN.

EPITAPHE.

Hic jacet Reverenda Mater MARIA A SANCTA MAGDALENA DU FARGIS, *quæ ad pauperum amorem curamque à Matertera educata, huic Monasterio septennis erudita, nubilis facta, ab orbo parente precibus, promissis lacrymis ad nuptias vocata, Christi pauperis casta connubia prætulit; durissimorum ac vilissimorum ministeriorum avida, maximis sibi impositis ita functa est miserrimis temporibus, ut consiliis sapientum docilis, inimicorum artes & impetus humilitate, modestiâ, fide dissolveret. Studiosa silentii, sacrarum litterarum peritissima, his ad unum morum cultum & pietatis usa est. Bis sororum mater humilis & sedula, pauperum & inimicorum amans, pro his sic oravit, ut unum Christo lucrifecerit. Senio confecta durissimum morbum annos quatuor, & ipsam per menses sexdecim luminis jacturam invictâ longanimitate perpessa, grata pœnitens migravit ad Dominum III. Junii 1691. annos nata 73.*

ICi repose la Révérende Mére MARIE DE SAINTE MAGDELEINE DU FARGIS. Déja formée par les soins de Madame sa Tante à aimer & secourir les pauvres, elle fut mise à l'âge de sept ans dans ce Monastére pour y être élevée. Lors qu'elle fût nubile, M. son pere, qui avoit perdu Mad. son Epouse & ses autres enfans, emploïa ses priéres, ses promesses, ses larmes mêmes pour l'engager à consentir au mariage : mais elle préfera généreusement l'état de virginité, pour devenir l'Epouse de J. C. pauvre. Passionnée pour les emplois les plus bas & les plus laborieux, elle remplit les premiéres dignitez en des tems très-fâcheux avec tant de prudence & de docilité aux avis des personnes sages, que par son humilité, sa modestie & sa foi elle rendit inutiles les artifices & la violence de ses ennemis. Elle avoit un grand amour pour le silence & un savoir au-dessus du commun, dont elle ne se servit que pour cultiver la pié-té & les mœurs. Se voïant à deux différentes fois Abbesse de la Maison, elle ne se distingua que par son humilité & ses soins envers ses filles. Pénétrée de charité pour les pauvres & pour ses ennemis, elle pria pour ceux-ci avec tant d'efficace, qu'elle obtînt la conversion d'un d'entr'eux. Dans un âge fort avancé elle fut attaquée d'une violente maladie qui lui dura quatre ans, & privée de la vûë pendant seize mois. Après avoir souffert l'une & l'autre affliction avec une patience invincible, elle mourut le 3. Juin 1691. dans les sentimens d'un cœur pénitent & plein de reconnoissance, âgée de 73. ans.

MADAME

MADAME IZABELLE DE SAINTE AGNE'S DE CHASTEAUNEUF.

JUIN. LE quatriéme jour 1626. mourut en nôtre Maison de Paris ma sœur Izabelle de Sainte Agnès de Châteauneuf, Religieuse professe de ce Monastére. Dès son entrée dans le cloître jusqu'à sa mort elle aspira toûjours à la perfection de la vie religieuse. Elle travailla sur-tout à s'avancer dans l'humilité & la dépendance de sa Supérieure, envers qui elle avoit une sincérité si parfaite, qu'elle écrivit tous les péchez de sa vie passée, & la supplia de les voir, afin de la mieux connoître & de la conduire selon ses besoins. Elle continua la même pratique pendant l'absence de la Mére Marie-Angelique notre Abbesse, occupée à la réforme de l'Abbaïe de Maubuisson; lui rendant par écrit un compte exact de ses fautes, pour en recevoir pénitence. C'étoit avec la même simplicité & le même mépris d'elle-même, qu'elle communiquoit de l'état de son ame avec les Directeurs que la Supérieure lui donnoit; tendant toûjours à se faire connoître pour fort imparfaite. Mais cela ne servoit qu'à inspirer plus de charité pour elle, & à mieux faire voir la vertu qui résidoit dans le fond de son ame.

La Mére Marie-Angelique, connoissant sa sagesse & sa capacité à instruire les autres, lui confia le soin des Novices, quoiqu'elle n'eût encore que vingt ans. Elle s'en acquitta avec toute l'application nécessaire pour former les filles selon l'esprit de la Religion, & toute la vigilance possible à examiner si elles cherchoient véritablement Dieu. Elle exerça long-tems cette charge, & celle de la conduite des jeunes Professes jusqu'à la mort. Dans l'une & dans l'autre elle conserva toûjours une profonde humilité; s'en estimant fort incapable, & ne faisant aucune chose d'importance, sans prendre l'avis de sa Supérieure. Elle pratiquoit la pauvreté en tout ce qui lui étoit possible; aimant & recherchant tout ce qu'il y avoit de plus vil en ses habits, en sa couche & en toutes les autres choses extérieures. Quoique fort infirme, dont elle s'humilioit beaucoup, elle refusoit de recevoir le moins de services qu'elle pouvoit; & dans la fiévre continuë qui la saisit long-tems avant sa mort, avec les incommoditez

modicez qui l'accompagnent, elle ne voulut souffrir qu'on la veillât que deux seules nuits. Elle mourut à l'âge de vingt-huit ans le dixiéme de sa profession, dans une paix profonde, une grande confiance en Dieu, & une entiére soûmission à sa volonté; malgré les apprehensions extrêmes qu'elle avoit eües de la mort pendant toute sa vie. JUIN.

M. DE NE'ERCASSEL, EVÊQUE DE CASTORIE.

LE sixiéme jour 1686. mourut à Zwol dans le cours de ses visites, Messire Jean de Néercassel, Evêque de Castorie, & Vicaire Apostolique en Hollande. L'amour sincére qu'il avoit pour la vérité & pour ceux qui la défendent, avec qui il savoit que nous avions le bonheur d'être unies & d'avoir souffert pour la même cause, lui inspira une affection toute particuliére pour cette Maison. Il nous en a donné des marques dans les occasions, sur-tout par deux visites qu'il a bien voulu nous rendre, en deux voïages différens que les affaires de son Eglise l'avoient obligé de faire en France. Il dit la sainte Messe en cette Eglise, & nous donna sa benediction, après un petit discours fort édifiant qu'il nous fit à la grille. Il nous a encore témoigné sa charité par un présent de Reliques considérables des Saints de son Eglise: ce qui nous engage d'avoir sa mémoire en vénération, & de prier Dieu particuliérement pour les Catholiques de Hollande; comme ç'a été le dessein de ce pieux Prélat, en enrichissant ce Monastére d'une portion de ces saintes Reliques.

Son rare mérite l'aïant élevé à la dignité de Vicaire Général du Pape dans les Provinces-unies, dès le Pontificat d'Alexandre VII. il en soûtint le poids dans des tems fâcheux avec la sagesse d'un homme Apostolique, la vigilance d'un vrai Pasteur, la charité d'un pére plein de tendresse, & continuellement appliqué aux besoins de son troupeau qu'il portoit toûjours dans son cœur. Bien éloigné de dominer sur l'héritage du Seigneur, mais en étant devenu le modéle, il lui laissa les préceptes d'une sainte doctrine dans les excellens livres, dont il a enrichi l'Eglise, & qui le rendront recommendable dans toute la posterité. S'étant fait tout à tous, comme l'Apôtre des Gentils, il s'acquit par sa bonté & par la sainteté de ses mœurs l'amour & le respect

de

JUIN. de tout le monde. Extrémement charitable envers les pauvres, non-ſeulement il emploïa ſes biens dans la miſſion qui lui avoit été confiée ; mais même il y ſacrifia ſa propre vie par un travail incroïable de vingt-quatre ans, auquel tout autre auroit ſuccombé.

Il n'y a pas de doute que ſa mort fut cauſée par les fatigues exceſſives, qu'il eſſuïa pendant ſix ſemaines conſécutives, qu'il emploïa à viſiter les Provinces de ſa Miſſion. Dans ce cours de viſites il confera le ſacrement de Confirmation à plus de trente mille perſonnes ; prêchant preſque tous les jours, & très-ſouvent quatre & cinq fois dans la même journée. La foule de ſes auditeurs étoit quelquefois ſi grande, qu'il étoit obligé de prêcher en plaine campagne, où la violence du vent le forçoit d'élever ſa voix, afin qu'il ſe pût faire entendre du peuple qui l'environnoit. Bien-tôt ſes forces ainſi épuiſées, ſans prendre aucun ſoulagement mêmes des plus néceſſaires, le jettérent dans une maladie qui l'emporta dans ſix ou ſept jours de tems. Dès le troiſiéme jour il demanda le ſaint Viatique, qu'il voulut recevoir hors de ſon lit & à genoux, malgré la violence de ſon mal. Il reçut l'Extrême-onction la veille de ſa mort qui étoit un mécredi ; & le lendemain entre quatre & cinq heures du matin il rendit ſon ame à Dieu. Une vie ſi ſainte, ſi Apoſtolique laiſſe tout lieu de croire, que le Pére-de-famille n'aura pas tardé à introduire dans ſa joïe ce ſerviteur bon & fidéle, qu'il a trouvé ſi vigilant.

EPITAPHE.

HIc requieſcit à laboribus ſuis
JOHANNES NÉERCASSEL,

Gorcomio Batavus,
Ex Oratorii Domini Jeſu Preſbytero
Epiſcopus Caſtorienſis,

Ac per Belgium fœderatum Vicarius Apoſtolicus.
Ut dignitate,
Sic opere, ſermone, ſcriptis, moribus denique

Et vitâ verè Apoſtolicus.

Quod

ICi repoſe après de grands travaux Meſſire JEAN DE NÉERCASSEL,
Né à Gorkum en Hollande.
Il fut tiré de la Congregation des Prêtres de l'Oratoire, pour être ordonné Evêque de Caſtorie,
Et Vicaire Général du Pape dans les Provinces-unies.
Ses travaux, ſes inſtructions, ſes écrits, ſes mœurs & ſa vie, autant que ſa dignité,
lui acquirent le titre d'homme vraiment Apoſtolique.

Il

Quod vixit,	Il consacra à l'Eglise & à la vérité
Ecclesiæ & veritati vixit;	tout le tems qu'il vêquit;
Illi pascendæ, isti tuendæ immortuus.	N'agissant que pour l'édification de l'une & la défense de l'autre.
Veritatem	Il aima si éperdûment la vérité,
Sic deperiit, ut uni placere studeret;	qu'il ne chercha qu'a lui plaire uniquement.
Sic docuit, ut unctio docere videretur;	Il l'enseigna avec tant de douceur, que l'onction-même sembloit parler par sa bouche.
Sic defendit, ut victricem semper faceret;	Il la défendit avec tant de force, qu'il la rendit toûjours victorieuse.
Ecclesiæ regendæ onus tremendum,	Appellé au redoutable gouvernement de l'Eglise, pour lequel il avoit une sainte fraïeur,
Quod horruit, vocatus,	
Subiit invitus,	il l'accepta malgré lui,
Gessit indefessus;	le soûtint infatigablement,
Oppressus pondere diei & æstûs cum vitâ posuit,	& ne le quitta qu'avec la vie, accablé du poids du jour & de la chaleur,
In pastoralis visitationis cursu,	dans le cours de ses visites pastorales,
Zwollæ in Transilvania,	à Zwol dans la Transilvanie,
VIII. Id. Jun. an. 1686. æt. 60.	Le *6.* Juin *1686.* en la *60.* année de son âge,
Episcop. 24.	& la 24. de son Episcopat.
Requiescat in pace.	Priez Dieu pour le repos de son ame.

RENAULT DE CORBEIL, EVÊQUE DE PARIS.

LE septiéme jour 1268. mourut Renault de Corbeil, Evêque de Paris, qui a donné à ce Monastére quatre livres *parisis* de rente, afin que l'on y priât Dieu pour lui. Il nous a aussi donné, en qualité de Seigneur alors dominant de la Baronie de Chévreuse, l'amortissement de quarante arpens & demi de bois, depuis Vaumurier jusqu'à Champ-Garnier, & de cent sols de rente sur la Prévôté de Chévreuse. Il a sa sépulture en l'Abbaïe de S. Victor à Paris dans la chapelle de l'Infirmerie.

M. DE THIERSANT, LE JEUNE.

CE même jour 1675. mourut à Paris, âgé de quinze ans Guillaume de Thiersant, fils unique de Messire Guillaume de Thiersant, Conseiller au Grand-Conseil, & de Dame Marie

JUIN. Barthelemi. Son cœur a été apporté en ce Monastére, où Madame de Betisi son aïeule maternelle, qui l'avoit toûjours élevé, a souhaité qu'il fût enterré. Il est placé au bas des degrez de la chapelle des saintes Reliques avec l'épitaphe suivante. Son corps est inhumé à Paris à S. Nicolas-des-champs sa paroisse.

EPITAPHE.

HIc repositum est cor GUILLELMI DE THIERSANT, *filii unici Guillelmi de Thiersant in Magno-Consilio Consiliarii & Mariæ Barthelemi, quem cum manerent divitiæ, dignitates & alia humanæ felicitatis præsidia, quibus sæpissimè vera felicitas amittitur, miseratus puerum Dominus adversùs tot pericula imparatum, ex vitâ & ex ipsis faucibus inhiantis seculi eripuit. quod nunquam infensiùs lædit, quàm cum blandiùs favet. Obiit, &c.*

Avia materna Catharina Angran de Betisi, quæ optasset potiùs ut unica filia in ipso partu mortua unicum filium relinqueret, superstes ipsa, hoc doloris materni, sed fidei gaudio temperati monimentum apponi curavit; ut cor pueri in hoc potissimùm loco requiesceret, quem ipsa præcipuâ charitate complectitur, quia si piis cineribus sensus esse potest, ibi quiescunt suaviùs, ubi Deus laudatur ardentiùs.

Par M. HAMON.

ICi repose le cœur de GUILLAUME DE THIERSANT, fils unique de Messire Guillaume de Thiersant, Conseiller au Grand-Conseil & de Dame Marie Barthelemi. Il se trouvoit maître de grands biens, & voïoit sur sa tête des charges considérables avec les autres avantages d'un bonheur passager, qui très-souvent causent la perte du bonheur éternel; lorsque Dieu touché de compassion sur le sort de ce jeune homme, qui n'étoit nullement préparé contre tant de dangers, le retira par la mort de la puissance de ce siécle dévorant, qui ne porte jamais de coups plus funestes, que quand il flatte plus délicieusement. Il mourut, &c.

Madame Catherine Angran son aïeule par sa mére, qui auroit fort souhaité que sa fille unique, morte en couches, eût laissé après elle ce fils, unique fruit de son mariage, aïant survêcu à l'un & à l'autre, a fait dresser ce monument pour marque de sa douleur extrême, mais beaucoup adoucie par la joie que lui inspiroit sa foi. Elle a choisi ce lieu-ci qu'elle aimoit particuliérement, pour être le dépositaire du cœur de son petit-fils, préferablement à tout autre endroit; persuadée que si les cendres des morts sont susceptibles de sentiment, elles reposent avec plus de délices où Dieu est servi avec plus de zéle.

M.

M. ARNAULD, EVÊQUE D'ANGERS.

LE huitiéme jour 1692. mourut Messire Henri Arnauld, Evêque d'Angers, après avoir gouverné cette Eglise près de quarante-quatre ans avec une vigilance, un zéle & une assiduité qui ont peu d'exemples. Rien aussi n'est plus rare que sa résidence perpétuelle & persévérante dans son Diocése, d'où il n'est jamais sorti pour quelque affaire qu'il ait euë, ni quelque instance que lui en aïent faite ses proches & ses amis, dans les occasions-mêmes les plus importantes. Il se croïoit tellement attaché au service des ames que Dieu lui avoit commises, qu'il étoit persuadé qu'il ne devoit avoir aucun autre intérêt; & que tout devoit céder à l'obligation qu'il avoit de remplir journellement tous les devoirs de sa charge. JUIN.

Il s'en est toûjours acquitté avec une application extraordinaire, sans jamais se dispenser de rien; non pas même des cérémonies les plus longues & les plus fatigantes, qu'il a toûjours faites en propre personne; n'aïant cessé d'officier, qu'après que Dieu lui eût oté l'usage de la vûë les cinq derniéres années de sa vie. Il trouvoit le tems de satisfaire à tout, parce qu'il n'en prenoit aucun pour le divertissement ni pour son propre repos; se refusant même celui qu'il auroit pû prendre légitimement pour sa santé dans sa maison de campagne voisine de la ville.

Ses veilles étoient excessives, s'étant réduit à ne dormir tous les jours que quatre heures. Son amour pour les pauvres le rendoit accessible à tous ceux qui étoient dans la plus grande misére. Non-seulement il les assistoit par ses aumônes; mais encore il les consoloit par la maniére dont il se familiarisoit & se rabaissoit avec eux. Il avoit une tendresse & une affection vraiment pastorale pour les Religieuses de son Diocése, qui presque toutes avoient reçu de sa main le voile de la profession, & dont il étoit comme le pére & le Directeur. Il faisoit lui-même les visites de leurs Monastéres, & se rendoit chez elles dans tous leurs autres besoins, & aussi-tôt qu'il apprenoit qu'il pouvoit être utile à quelqu'une. Il les soûtenoit dans leurs peines, les instruisoit dans leurs doutes, & les consoloit dans leurs maladies.

JUIN. Nôtre Monastére a ressenti aussi en diverses occasions les effets de sa charité. Il lui etoit uni par les liens de la nature ; y ayant eu sa mére, six à sept sœurs, cinq niéces & plusieurs autres de ses proches, tant au-dehors qu'au-dedans. Mais il l'étoit encore plus particuliérement par l'union que l'amour de la vérité & la grace de J. C. avoient formée entre ce digne Prélat & les Religieuses de cette Maison. Nous lui avons sur tout l'obligation de s'être emploïé avec beaucoup de zéle, dans le voïage qu'il fit à Rome en 1647. pour nous obtenir de N. S. P. le Pape Innocent X. la Bulle pour l'Institut du S. Sacrement, qui nous fut accordée cette même année par son moïen.

Au bout de deux ans aïant été nommé à l'Evêché d'Angers, il nous fit l'honneur de choisir nôtre Eglise pour y être sacré. La céremonie s'en fit le jour de S. Pierre & S. Paul 1649. Dans les troubles qui nous arrivérent plusieurs années après, à l'occasion du refus de la signature du Formulaire, il prit toûjours nôtre défense avec beaucoup de generosité, & ne craignit point de se commettre en écrivant aux Puissances en nôtre faveur. Sa charité augmentoit, à mesure que cette Communauté étoit plus affligée, & plus abandonnée de tout secours. Il l'a toûjours portée dans son cœur, comme il s'en expliquoit lui-même dans ses lettres ; voulant que nous fussions assurées qu'il nous mettoit au nombre de ses filles, de qui il vouloit se souvenir tous les jours au saint autel, où il portoit les noms de chacune, pour en faire mémoire dans le S. Sacrifice, & nous y offrir toutes en general & en particulier.

Quelque désir qu'il eût de la paix de l'Eglise, à laquelle il étoit particuliérement interessé, son Diocése étant dans le trouble par l'éloignement des Ecclésiastiques, qui lui étoient les plus utiles & les plus nécessaires ; il ne crut pas y pouvoir entendre qu'à condition que ce Monastére seroit compris dans le traité que l'on feroit ; témoignant par là qu'il préferoit les interêts de cette Maison aux siens propres.

Sa vertu a été éprouvée en diverses maniéres & en differentes occasions, où il a toûjours témoigné la même patience & la même douceur. Ces deux vertus étoient comme sa grace & ses dons particuliers ; n'aïant jamais fait paroître la moindre aigreur contre personne. Au contraire il se faisoit un mérite de combler de bons offices, ceux qui lui en avoient rendu de mauvais ;

vais ; & pour ce ſujet il avoit une liſte de leurs noms, afin de pouvoir s'en ſouvenir dans les occaſions qui ſe préſenteroient de les ſervir. Il eſt mort comme il avoit vêcu dans la paix, la tranquillité & une entiére confiance en Dieu ; plein de jours & de bonnes-œuvres, dans la quatre-vingt-quinziéme année de ſon âge. JUIN.

M. AKAKIA, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

LE neuviéme jour 1670. mourut Meſſire Charles Akakia, Prêtre du Dioceſe de Paris, l'un de nos Confeſſeurs pendant quatre ans. Etant Diacre Licentié en Théologie de la Maiſon de Navarre, & pouvant recevoir avec diſtinction le titre de Docteur, il fut puiſſamment touché de Dieu, & choiſit un genre de vie tout oppoſé à celui qu'il avoit mené juſqu'alors. Il ſe retira dans cette ſolitude par le conſeil d'une perſonne très-éclairée qui conduiſoit alors ce Monaſtére ; & il eut la conſolation de voir que ſon exemple fut ſuivi par quatre de ſes fréres & par ſa ſœur. Il y vêcut comme un ſimple particulier dans une grande retraite, & dans tous les exercices d'une pénitence & d'une humilité vraiment chrétiennes.

Mais après pluſieurs années, la même perſonne qu'il avoit ſuivie, dans le deſſein de demeurer toûjours à la derniere place du Clergé, crut que Dieu l'appelloit à monter plus haut ; & le porta malgré l'éloignement qu'il en avoit, à recevoir le Sacerdoce. La nouvelle vie qu'il mena dans cet état, fut la vie d'un homme choiſi de Dieu & caché en Dieu. Il ſe nourrit ſans ceſſe de la méditation de la parole de Dieu, qu'il liſoit avec un eſprit de priére ; & liſant en même tems les principaux des ſaints Péres, il allioit leurs plus excellentes ſentences à celles de l'Ecriture, auſquelles elles avoient plus de rapport. Par là il devint très-capable de donner de ſages conſeils, & d'éclairer ceux qui déſiroient de marcher dans la voïe de Dieu, en ſe rendant les diſciples de ſon eſprit, de ſa parole & des Saints qui en ſont les Interprétes.

Il a vêcu de cette ſorte juſqu'à quarante-huit ans, comme un homme qui ne cherchoit que Dieu ſur la terre, & qui avoit

ſon

JUIN. ſon cœur & ſon tréſor dans le ciel. Sur ſes derniéres années il fut long-tems travaillé d'une maladie de langueur & de défaillance, dans laquelle aïant toûjours conſervé une patience accompagnée de douceur & de paix, Dieu l'appella à lui par une mort auſſi exemplaire que l'avoit été ſa vie. Il eſt enterré dans l'Egliſe de S. Medard qui étoit ſa paroiſſe, depuis qu'il avoit été obligé comme tous nos autres Confeſſeurs de ſortir de ce Monaſtere en l'année 1661.

EPITAPHE.

D. O. M.

Viro eximio CAROLO AKAKIA *Pariſienſi, qui præclarâ ingenii & morum indole præditus, uberem ſcientiarum divinarum, humanarumque rerum copiam in Academiæ hujus palæſtrâ virtutis amore conſecutus, titulos & laureas modeſtiæ amore prætermiſit; qui inculpatæ vitæ virtutumque meritis conſpicuus ad preſbyterii honorem invitus evectus eſt; qui vitam in ſanctioribus litteris egit acri ſtudio, perenni labore, ſingulari memoriâ, judicio præſtanti; cui veritas cordi fuit, plauſus & humanus rumor odio; qui ſoli Deo probatus eſſe cupiit, ſoli notus eſſe; in quo eruditio cum pietate certavit, & vicit pietas, cum florente vix ætate terris ereptus eſt, jam maturus cælo. Fratres & univerſa familia mœrentes, ſed ſpe magnâ erecti, poſuere non ut fratri, ſed ut parenti.*

A la gloire de Dieu,

ET à la mémoire de Meſſire CHARLES AKAKIA, natif de Paris, homme d'un mérite extraordinaire. Etant né avec un génie rare & un naturel excellent, il étudia dans l'Univerſité de cette Ville, où l'amour de la vertu lui fit faire de très-grands progrès dans les ſciences divines & humaines: mais ſa modeſtie lui fit mépriſer tous les dégrez & titres d'honneur qui y ſont attachez. Déja illuſtre par l'innocence de ſa vie & la pratique des vertus, il fut élevé malgré lui à la dignité du ſacerdoce. Avec une mémoire prodigieuſe & un jugement exquis, à quoi il ſut joindre une étude opiniâtre & un travail continuel, il paſſa ſa vie a lire les livres de l'Ecriture & des Péres. Il aima ſincérement la vérité, & eut en horreur les applaudiſſemens & les loüanges des hommes. Il n'eut d'autre déſir que de plaire à Dieu & d'être connu de lui ſeul. Auſſi recommendable pour ſon érudition que pour ſa piété, quoique celle-ci l'emportât, & déja meur pour le ciel, il fut enlevé de ce monde, étant à peine à la fleur de ſon âge. Ses fréres avec toute ſa famille, touchez de douleur, mais ſoûtenus par une ferme eſpérance, ont fait mettre cette inſcription, plûtôt en qualité de ſes enfans, que de ſes fréres.

M.

M. DE BOISBUISSON, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

CE même jour 1681. mourut Messire Pierre de Boisbuisson, Prêtre du Diocese de Paris, qui nous a rendu de grands services dans le tems de nôtre captivité, & qui depuis a eté l'un des Confesseurs de ce Monastére pendant huit ans. Ensuite il se retira en l'Abbaïe de S. Cyran, & de-là à Paris, où il menoit une vie fort retirée & fort cachée. Enfin il alla s'établir en Poitou au Monastére de la Fougereuse, Prieuré de l'Ordre de S. Benoît. Il y servoit les Religieuses en qualité de Confesseur & de Directeur, avec beaucoup de succès pour leur avancement dans la perfection & l'observance réguliére, lorsqu'il plut à Dieu de les affliger de maladies malignes, dont plusieurs moururent en très-peu de jours. Dans cette extrémité M. de Boisbuisson leur rendit toutes les assistances que son zéle & sa charité pour elles, lui pûrent inspirer; sans se ménager en aucune maniére, ni épargner ses peines; passant les jours & les nuits auprès des mourantes. Ses forces succombérent enfin à un travail si continuel; & lui-même fut attaqué de la même maladie, dont il mourut en moins de quatre jours, dans les sentimens d'une pénitence chrétienne & d'une grande confiance en Dieu, qui édifiérent tous ceux qui en furent témoins. JUIN.

M. LE DUC DE LONGUEVILLE.

LE douziéme jour 1672. mourut le Prince Charles-Paris d'Orleans, Duc de Longueville, dont le cœur repose dans le Chœur de cette Eglise avec l'épitaphe suivante. Son Altesse Serenissime, Madame la Duchesse de Longueville, sa mére & notre illustre Bienfactrice, voulut qu'il fut enterré en ce Monastére, préferablement à tout autre endroit; afin d'engager plus particuliérement les Religieuses à prier Dieu pour lui. Son corps est inhumé dans la chapelle d'Orleans.

EPITAPHE.

JUIN. *Hic situm est cor* CAROLI I. AURELIANENSIS, *Ducis Longavillæi, Principis Novi Castri Helvetiorum, &c. adolescentis sapientiâ, fide, solertiâ, munificentiâ, magnanimitate, fortitudine, & incredibili inter homines nedùm inter Principes humanitate verè Principis; quem expeditione Belgicâ anni* 1672. *omnibus militiæ partibus strenuè functum, indole, factis, disciplinâ, famâ inclytum, atque adeò mox spontaneis Optimatum Polonorum studiis Regem sufficiendum; sed majora, hoc est, æterna regnumque cælorum seriò cogitantem, anteactæ vitæ errores alto corde lugentem, Rex Regum ætatis impendentisque dignitatis lubricum misertus, Rheno ad Tolhusium trajecto fortissimè dimicantem, annos* 23. *natum, adhuc cœlibem, totius orbis expectationi, Polonorum votis, & difficillimis rebus eripuit pridiè Id. Jun. an. salut.* 1672.

Anna-Genovefa Borbonia mater tanto dolori, Deo volente, superstes, desiderii speique M. P.

Par M. DODART.

ICi repose le cœur de CHARLES I. D'ORLEANS, Duc de Longueville, Prince de Neufchâtel en Suisse, &c. jeune Prince que sa sagesse, sa foi, son esprit, sa liberalité, son courage, sa valeur, & sa bonté qui avoit peu d'exemples, non-seulement parmi les Princes, mais même parmi le commun des hommes, rendoient vraiment digne de sa naissance. Déja illustre par l'excellence de ses qualitez personnelles, par la grandeur de ses actions, par sa science au fait de la guerre, & par la réputation qu'il s'y étoit acquise, surtout à la campagne de Flandre de 1672. où il s'acquitta avec beaucoup de gloire de tous les devoirs d'un grand Capitaine; il étoit sur le point de se voir élever sur le trône de Pologne par le choix volontaire des premiers du Roïaume. Mais, comme il pensoit sérieusement à de plus grandes choses; c'est-à-dire, à l'éternité & au Roïaume des cieux, & qu'il pleuroit amérement les fautes de sa vie passée; Dieu touché du danger où l'exposoient son âge & sa dignité prochaine, le délivra d'affaires très-épineuses, en l'appellant à lui le 12. Juin 1672. & frustra par là l'attente de tout l'univers & le désir des Polonois. Il n'étoit alors âgé que de 23. ans, sans avoir été engagé dans le mariage, & combattoit en ce moment avec beaucoup de valeur, après avoir passé le Rhin près du Fort de Tholhuis.

La Princesse Anne-Geneviéve de Bourbon sa mére, que Dieu avoit réservée à une si grande perte, a fait poser ce monument pour marque de sa douleur & de son espérance.

MADAME MARIE DE S. FRANCOIS GRIMOULT.

LE treiziéme jour 1655. mourut ma sœur Marie de S. François Grimoult, Religieuse professe de l'Abbaïe du Paraclet, ordre de Cîteaux à Amiens. L'amour de la réforme l'avoit attirée dans

dans nôtre Monastére, où elle a vêcu trente-deux ans, après avoir été associée à la Communauté. Elle a toûjours fait paroître une grande douceur, beaucoup d'humilité & de mépris de soi-même, & une parfaite obéïssance. Elle recevoit les avis qu'on lui donnoit sur ses fautes avec autant de simplicité & de soûmission qu'une Novice. L'esprit de priére l'animoit de telle sorte, qu'elle ne se lassoit point de prier nuit & jour, & qu'elle étoit toûjours prête à faire des dévotions particuliéres pour toutes les personnes qui l'en prioient. Son exactitude & sa ferveur à toutes les observances réguliéres étoient si grandes, qu'elle ne s'en dispensoit jamais pour quelque infirmité qui lui arrivât. Rien ne la touchoit que ce qui regardoit sa perfection: par où elle faisoit voir qu'elle n'avoit que Dieu dans l'esprit & dans le cœur. Elle est morte dans une parfaite tranquillité & dans une extréme joïe d'aller à Dieu; n'aïant de regret que de n'avoir pas eu une maladie plus longue & plus douloureuse. JUIN.

M. DÖAMPLUP.

CE même jour 1671. mourut en cette Abbaïe Jean Doamplup, Soûdiacre. La conduite de Dieu l'y avoit amené de Bourdeaux, lieu de sa naissance, par les vûës tout humaines qu'avoit euës M. son pére, de lui procurer un établissement temporel auprès de M. Litolphi Maroni, Evêque de Basas, à qui il l'avoit donné. C'étoit dans le tems que ce saint Prélat commençoit d'établir un Seminaire, conduit par un Ecclésiastique d'un grand mérite, & sur des réglemens & une discipline si exacte, que l'on y eût formé des Ministres vraiment Apostoliques, si la mort de ce pieux Evêque n'eût détruit bien-tôt un si important ouvrage, qui avoit déja eu d'heureux commencemens.

M. Doamplup passa quelque tems dans ce Seminaire, où il se remplit l'esprit & le cœur des sentimens de la plus solide pieté. Après la mort de l'Evêque il suivit à Paris le Directeur du Seminaire; & aussi-tôt on le donna à la Mére Marie des Anges, qui étoit alors Abbesse de Maubuisson, où il remplit quelques années l'office de Sacristain. De-là il suivit la même Abbesse, lorsqu'elle quitta cette grande Abbaïe, pour venir reprendre une place plus humble & plus sûre dans la nôtre, qui étoit le

JUIN. lieu de sa profession. Il y a demeuré vingt-quatre ans dans le même emploi qu'à Maubuisson ; vivant comme un Ange, toûjours appliqué à regarder J. C. dans le service qu'il rendoit à ses Ministres dans son Temple & à ses autels ; ou toûjours occupé de sa vérité, qu'il étudioit & qu'il méditoit sans cesse dans la solitude de son cabinet. Il sortoit aussi peu de ces deux endroits, que s'il eût fait vœu de stabilité & de clôture. En plus de vingt ans qu'il a passez dans nôtre Monastére du Fauxbourg Saint-Jacques, on ne l'a jamais vû dans Paris, sinon les années du Jubilé, pour y faire les stations.

L'uniformité de sa vie étoit ce qui la sanctifioit davantage. Il n'y avoit jamais de vuide ; parce qu'il l'avoit reglée de telle sorte que la piété & la charité y remplissoient tout. Il observoit si inviolablement cette régle, qu'il faisoit chaque jour ce qu'il eût voulu faire le dernier de sa vie. Une si grande pureté le rendoit digne du sacré ministére. Mais il lui parut toûjours si redoutable, que l'on ne pût jamais l'obliger de passer le degré de Soûdiacre, qu'il ne prit même que par obéïssance. Outre le respect infini qu'il portoit aux divins mystéres, & qui lui faisoit apprehender le Sacerdoce ; il craignoit aussi la conduite des ames qui lui paroissoit d'un péril terrible. Il disoit à cette occasion que le poids du péché étoit quelque chose qui lui sembloit insoûtenable ; sachant que ceux qui ont la puissance de lier & de délier dans l'Eglise, sont obligez de porter avec les pécheurs les péchez qu'ils leur remettent.

Il n'y a eu qu'en ce point qu'il ait voulu quelque chose avec fermeté. Dans tout le reste il se laissoit conduire avec une docilité exemplaire, & dépendoit si absolument de Dieu & des personnes dont il prenoit les avis, qu'il étoit parfaitement exemt de toutes sortes de saillies d'amour propre & de sollicitudes. Il demeura dans cette tranquillité près de quatre ans en nôtre Maison de Paris ; c'est-à-dire, depuis que l'on nous en eût chassées en 1664. & qu'on lui eût ôté son emploi de la Sacristie, pendant tout le tems que l'on nous tint captives en ce Monastére-ci, & qu'il n'étoit permis à personne de nous approcher.

Après que la paix nous eût été renduë, il attendit encore l'ordre de Dieu pour nous venir rejoindre. Il le reçut par l'organe des personnes qui gouvernoient alors nôtre Monastére de Paris.

Paris. Pour récompenſe des grands ſervices qu'il avoit rendus très-gratuitement tant d'années à la Maiſon, elles lui firent dire que s'il y demeuroit plus de vingt-quatre heures, il pouvoit compter qu'il n'y auroit plus aucune ſubſiſtance. Cet ordre lui fut auſſi agréable, que s'il l'eût reçû de la part d'un Ange ; parce qu'il lui apprenoit la volonté de Dieu. Il en prit occaſion de revenir ici, en la compagnie des perſonnes auxquelles il avoit toûjours été uni par la charité & par le même amour de la vérité, tant qu'avoit duré cette ſéparation forcée.

Sa maniére de vivre y fut toûjours la même. Juſqu'à la mort il ne changea rien ni dans ſa retraite ni dans ſa pénitence ni dans ſa pauvreté. Il n'avoit pas même une chaiſe dans ſa chambre ; parce qu'il prioit ou étudioit toûjours ou à genoux ou debout. Il ne ſe chauffoit jamais ; & la longue habitude lui avoit rendu ſi naturel ce genre auſtére de vie, que ni lui ni les autres ne s'appercevoient plus qu'il fût ſingulier. Vivant de la ſorte, la mort ne le pouvoit ſurprendre ; puiſqu'il avoit continuellement les reins ceints & ſa lampe allumée à la main, ſuivant le précepte de l'Evangile. Sans cela il l'auroit pû être ; une maladie aſſez promte lui aïant ôté bien-tôt la liberté de l'eſprit. Dieu lui donna néanmoins le tems de recevoir avec beaucoup de piété les derniers Sacremens ; & il mourut plein de jours, parce que tous ceux de ſa vie avoient été remplis de foi, de piété & de bonnes œuvres. Il eſt enterré dans nôtre Egliſe devant le grand Autel du côté de l'Epitre, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic jacet JOHANNES DOAMPLUP *Burdegalenſis, qui cum à ſuis notæ ſanctitatis Epiſcopo traditus eſſet propter falſam ſpem ſeculi, feliciùs apud eum veris bonis ditatus eſt, factus amator paupertatis & pœnitentiæ, quàm poſteà in hoc Monaſterio egit per quatuor & viginti annos cum magnâ innocentiæ laude. Ad Subdiaconatum evectus vitæ meritis & obedientiâ, hoc unum curavit* m-

ICi repoſe JEAN DOAMPLUP, natif de Bourdeaux. Ses parens dans des vûës trompeuſes d'une fortune paſſagére le donnérent à un Evêque d'une ſainteté reconnuë, auprès duquel il eut un ſort plus heureux ; s'y étant enrichi des vrais biens, en épouſant la pauvreté & la pénitence, qu'il pratiqua depuis dans cette Maiſon pendant vingt-quatre ans, avec une grande réputation de pureté de mœurs. Son mérite & la régularité de ſa vie l'aïant élevé au Soûdiaconat, l'unique ſoin qu'il eut, fut de n'en point avoir d'autre que de remplir ſes obli-

JUIN.

ne aliquid præter officium curaret. In templo & in cubiculo assiduus, quod illi velut templum erat; omnium negotiorum expers, & ab omni sollicitudine liber, præterquàm ab eâ quæ timori Dei conjuncta securitatem affert; gaudens in otio sancto & fruens intùs veritatis deliciis, quas nemo gustat foris. Per plures annos nec pedem posuit extra limen monasterii, non magis solitudinis reverentiâ, quàm mundi contemtu, persuasus Deum faciliùs inveniri posse in cordis arcano majori gratiâ & minori amittendi periculo. Hoc in eo præcipuum quod pietatis studio victâ naturâ, à quâ omnis inconstantia, idem perpetuò fuerit, ut quod uno die id ipsum cunctis diebus faceret, sicque singulis horis vitam absolveret nullâ novitate distinctam; beatam vitam omnibus votis & semper expectans, ad quam evolavit Idibus Junii 1671.

Par M. HAMON.

gations. Tranquille sur tout le reste, & seulement occupé de cette sollicitude, qui jointe à la crainte de Dieu dissipe toute autre crainte, il étoit assidu à l'Eglise & à sa chambre dont il s'étoit fait un oratoire. Plein de joie au milieu de ce saint repos, il goûtoit dans la retraite les délices de la vérité que l'on ne trouve point ailleurs. Persuadé que l'on a plus de facilité de trouver Dieu dans le secret du cœur, & qu'on l'y trouve avec plus d'avantage & moins de danger de le perdre, il fut plusieurs années sans sortir du Monastére, autant par le respect qu'il avoit pour la solitude, que par le mépris qu'il faisoit du monde. Dès que la piété se fut renduë en lui maîtresse de la nature, source de l'inconstance humaine, son caractére particulier fut une constante & invariable uniformité de conduite: de sorte que ce qu'il faisoit un jour, il le pratiquoit tous les autres de sa vie, & que chaque heure le trouvoit dans les mêmes exercices, sans la moindre variation. Toûjours occupé de l'attente & du désir de l'éternité bienheureuse, il y fut appellé le 13. jour de Juin 1671.

M. DE PONTIS.

LE quatorziéme jour 1670. mourut Messire Loüis de Pontis, Seigneur d'Ubaie, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il avoit passé cinquante-six ans dans les armées, où il étoit entré dès l'âge de quatorze ans, & avoit servi trois Rois avec une fidélité & une valeur qui auroient mérité les plus grandes récompenses. Après avoir éprouvé en sa personne & en celle d'une infinité d'autres, pendant une si longue suite d'années, l'ingratitude de cette idole que les hommes se font de la fortune, à laquelle ils sacrifient mille fois leur vie & leur salut, sans en obtenir ce qu'ils recherchent; il fut enfin si heureux qu'il entendit la voix de Dieu dans l'évenement extraordinaire

dinaire de la mort ſubite d'un de ſes amis, qu'il aimoit beaucoup. Ce fut pour lui un coup de grace qui le réveilla ; parce que c'étoit le moment que Dieu avoit réſolu de lui faire miſéricorde. JUIN.

La mort qu'il avoit euë cinquante-ſix ans devant les yeux, ne lui avoit jamais paru redoutable qu'en ce moment, que la foi lui en découvrit les ſuites. Il crut qu'une ſi importante affaire méritoit bien qu'il y donnât tout le reſte de ſa vie. Comme il étoit ami de M. d'Andilli, qui étoit déja retiré dans la ſolitude de cette Abbaïe, il l'y vint chercher, pour apprendre avec lui à renaître dans la vieilleſſe. Bien-tôt il comprit qu'il falloit pour cela redevenir enfant ; & ſouvent il diſoit à celui qui conduiſoit ſon ame, qu'il ne trouvoit point de vertu plus avantageuſe que l'humilité, qui étoit pour lui une ſource de conſolation & de paix.

Il a paſſé ici près de neuf ans dans cette vie de retraite, de piété & de pénitence ; travaillant aux ouvrages pénibles du jardinage avec une joïe continuelle d'avoir rencontré le chemin de la vie, lui qui avoit été tant de fois ſur le point de périr dans les voïes du ſiécle. Il eut part aux afflictions de cette Maiſon, d'où il fut chaſſé comme les autres en 1660. ce qui l'obligea d'aller demeurer à Paris. Il y vêcut encore dix ans, dont il paſſa la derniére année au-dehors de nôtre Monaſtére, où il fut enterré devant la grille du chœur des Religieuſes avec l'épitaphe ſuivante. Il l'avoit ainſi ordonné par un teſtament, qu'il avoit fait avant la ſéparation de nos deux Maiſons. Par ce même teſtament il nous léguoit trois cens vingt-ſept livres de rente qu'il avoit ſur les cinq groſſes fermes.

EPITAPHE.

CY gît Meſſire LOÜIS DE PONTIS, Seigneur dudit lieu & d'Ubaie, Gentilhomme Provençal ; lequel aïant ſervi nos Rois durant 50. ans, & honoré d'eux des principales charges dans les premiers régimens d'Infanterie, & de la charge de Maréchal de batailles ; laſſé de vieilleſſe & affoibli de ſes bleſſures, ſe retira du ſervice des Rois de la terre, pour ſervir le Roi des Rois dans l'Abbaïe de Port-Roïal l'an M. VI.^C LIII. où il a paſſé le reſte de ſes jours dans l'exercice des vertus chrétiennes ; & eſt décedé le XIV. Juin de la preſente année M. VI.^C LXX. âgé de LXXXVII. ans.

Priez Dieu pour ſon repos.

MADAME

MADAME LA DUCHESSE DE LIANCOUR.

JUIN. CE même jour. 1674. mourut Dame Jeanne de Schomberg, femme de Messire Roger du Plessis, Duc de Liancour. Dès sa plus tendre jeunesse elle eut de la piété, & mena toûjours une vie si réglée, qu'encore qu'elle fût au milieu du plus grand monde, & fort agréable de sa personne, jamais la médisance ne trouva rien à reprendre en sa conduite. Elle avoit le cœur droit & noble; & elle aimoit sur toutes chose la vérité & la justice. Dieu l'avoit ornée de toutes ces grandes qualitez, pour la rendre un modéle capable de faire impression aux femmes de son rang, qu'il veut sauver dans le grand monde.

Elle n'avoit que vingt ans, lorsqu'il la donna à M. le Duc de Liancour, qui n'en avoit que vingt-deux, afin de sauver le mari infidéle par la femme fidéle, au milieu des passions dont ce jeune Seigneur étoit alors agité. Il l'aimoit & l'estimoit beaucoup; & elle ne se servit de son estime & de son amitié que pour le gagner à Dieu. Elle prioit continuellement pour lui, & faisoit beaucoup d'aumônes; & aïant appris que le seul moïen de l'attirer à Dieu, étoit de le tirer de la Cour, elle compta pour rien ses établissemens, ses charges & ses emplois, & ne pensa qu'à rompre tous ses liens & ses engagemens.

Elle tourna donc tous ses soins à lui procurer une retraite agréable. Elle étoit alors conduite par des personnes qui approuvoient fort le dessein qu'elle avoit de faire de Liancour une maison délicieuse; &, s'il se pouvoit, plus agréable aux yeux de son mari, que la Cour-même. Elle y réüssit. Son mari donna dans le piége, qu'elle croïoit innocent; & Dieu qui voïoit la droiture de son cœur, & qui sait tirer le bien du mal, se servit de celui-ci pour le salut de ce Seigneur, que le séjour de cette agréable maison tira peu-à-peu de la Cour.

Mais rien ne le gagna tant à Dieu, que la patience infatigable, les sages avis & la douceur de la Duchesse sa femme, que Dieu exauça enfin après dix-huit ans de priéres & de bonnes œuvres. Alors elle n'eut plus qu'à aider le Duc de Liancour dans le chemin du salut.

Elle aimoit la vérité; mais elle ne la connoissoit pas encore. Elle

Elle étoit même prévenuë contre elle, sans le savoir; cependant elle ne laissoit pas de la chercher. Les disputes qui agitoient en ce tems-là l'Eglise, l'engagérent à prendre ce soin; & sachant que dans ces occasions on ne peut discerner la voix de Dieu & de la vérité, qui est celle de l'Eglise, qu'en consultant la Tradition; elle employa à cette recherche un Docteur de grand esprit & de grand savoir, mais engagé dans les mêmes préventions qu'elle. Il étudia avec beaucoup d'application; & s'étant desabusé, comme malgré lui, il fut enfin contraint par l'évidence de la vérité, de lui dire qu'il falloit changer d'avis, si l'on ne vouloit résister à la Tradition. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer la Duchesse. Nonobstant les liaisons qu'elle avoit euës avec plusieurs personnes très-opposées à la vérité, elle courut à elle, & l'embrassa de tout son cœur. Le Duc son mari entra dans les mêmes sentimens; & l'un & l'autre prenant le parti le plus sûr, qui est celui de l'antiquité & de la perpetuité pour la doctrine & pour les mœurs, ils se firent un mérite de proteger en tout la vérité & la justice, & en même tems les personnes qui souffroient pour elles. JUIN.

M. de Liancour avoit déja fait beaucoup de progrès dans cette nouvelle vie, quand le Cardinal Mazarin désira qu'un de ses Neveux épousât la petite-fille du Duc & de la Duchesse, & pour les engager davantage à souhaiter cette alliance, il fit offrir à Madame de Liancour l'emploi de Dame-d'honneur de la feuë Reine Anne d'Autriche. Le Ministre qui pouvoit alors tout ce qu'il vouloit, en fit porter parole à cette Dame par une personne de la Cour: mais elle refusa genereusement cette offre; & le Cardinal ne put vaincre son humilité. Il proposa à M. de Liancour un grand établissement pour lui, & lui fit espérer tout le crédit & la faveur à la Cour; ce qui ne l'ébranla pas. Enfin le prenant par son foible, il lui mit devant les yeux le grand bien que lui & la Duchesse sa femme pourroient faire à la Cour, mêmes en ce qui regardoit les affaires de l'Eglise, & la puissante protection qu'ils pourroient donner ou procurer à tant de personnes qui souffroient pour sa cause. Le Duc persuadé par ce beau discours, voulut porter sa femme à accepter l'honneur qu'on lui offroit, afin d'être plus en état de faire du bien. Mais cette genereuse Dame lui répondit sans hésiter: » Vous savez que je « ne vous ai jamais désobéï; mais permettez-moi de vous dire, «

» qu'il

JUIN. » qu'il faut plûtôt penser à rompre les liens qui nous attachent » encore à la Cour, qu'à les renoüer. La Cour n'est pas un séjour propre à nôtre salut. Nous ne la changerons pas. Ce » n'est pas à nous à la vouloir sanctifier, mais à faire pénitence. Cette derniére parole convainquit le Duc ; & il n'accepta aucune des offres que le prémier Ministre lui avoit fait faire.

La pureté de leurs sentimens, la vie retirée qu'ils menoient, & leur fermeté à estimer ceux qui défendoient la vérité, devinrent suspectes. Les choses allérent même à tel excès, que le bruit couroit que les Seigneurs de la Cour seroient obligez de se déclarer contre ces personnes. A quoi la Duchesse répondoit, qu'elle étoit prête à tout perdre, plûtôt que de manquer à ce qu'elle leur devoit ; & elle regarda comme un néant les grands biens qu'elle possédoit en comparaison de ce devoir. Ce bruit n'eut point de suite en ce qui regarde la perte des biens : mais le Duc & la Duchesse de Liancour eurent beaucoup à souffrir en leur réputation, parmi des gens dont le zéle n'étoit pas réglé sur la science ; & ils regardérent comme un honneur la part que ces personnes leur donnérent à l'opprobre de J. C. Ainsi, loin de se détacher de ceux qu'on leur vouloit rendre suspects, ils n'en eurent que plus d'estime pour leur vertu ; & la part que l'on donnoit à ce Monastére dans les reproches qu'on leur faisoit, ne fit que redoubler la charité de Madame de Liancour pour cette Communauté, & la rendre plus affectionnée à ce qu'elle croïoit lui devoir.

Mais elle rendit toûjours ses premiers devoirs à Dieu, qui est la vérité & la charité-même ; plus attentive à ne pas blesser ceux qu'elle auroit pû regarder comme ses adversaires, qu'à ne pas manquer à ses amis ; travaillant à procurer la paix, autant qu'elle en étoit capable ; entrant dans tous les temperamens qui ne portoient point de préjudice à la vérité ; comptant pour rien tout ce qui la regardoit en particulier ; plus touchée du mal que se faisoient à eux-mêmes ceux qui lui causoient quelques peines, que du mal qu'ils lui vouloient faire.

Dieu lui fit la grace en tout le reste comme en cela, d'entrer dans ses sentimens les plus conformes à l'Evangile, & dans la pratique la plus exacte de la Morale chrétienne. Egalement appliquée à tous ses devoirs, elle éleva le Comte de la Roche-Guion, son fils, de telle sorte qu'elle le persuada, que la seule régle

régle de ce qu'il devoit au monde, étoit ce qu'il devoit à Dieu ; JUIN.
& que la droite raiſon conſiſtoit à tirer de ce premier & unique devoir l'idée de la véritable grandeur, du vrai courage & de toutes les qualitez dont les jeunes gens de ſa naiſſance ſe piquent davantage.

Elle avoit mis ſa petite-fille dans ce Monaſtére pour y être élevée. Mais elle fut obligée de l'en retirer pour la marier au Prince de Marcillac, à qui elle aima mieux la donner, quoiqu'il eût alors très-peu de bien, qu'au neveu d'un premier Miniſtre tout-puiſſant, dont les richeſſes immenſes lui paroiſſoient d'une acquiſition ſuſpecte. Elle avoit écrit pour cette Princeſſe des avis & des maximes importantes & très-ſolides ; dans leſquelles on voit tout ce que l'amour de la juſtice & une véritable magnanimité lui ont fait pratiquer toute ſa vie contre ſes propres intérêts, & dont elle a donné un exemple extraordinaire dans le procès qu'elle eut contre ſa Belle-ſœur, Madame la Maréchale de Schomberg. Car rien ne fut capable de troubler la paix qu'elle conſerva toûjours au-dedans d'elle-même, ni d'altérer l'exacte modération qu'elle obſerva dans toutes les ſuites de ce différent qui dura autant que ſa vie. Elle revoïoit elle-même les écritures de ſes Avocats, quoique gens de bien & même de piété, afin d'en ôter ce que l'indignation leur arrachoit de trop fort à ſon gré contre ſa partie ; & elle aima mieux faire elle-même certaines écritures, quoique difficiles, que leur laiſſer cette occaſion de dire des choſes qui auroient pû bleſſer Madame ſa Belle-ſœur.

Sa grande maxime en toutes ſortes d'affaires étoit de les abandonner, & de prononcer contre ſoi-même, ſi-tôt qu'elle reconnoiſſoit le droit de ſa partie ; ne regardant une conteſtation bien jugée, ni un procès comme véritablement gagné, que lorſqu'il n'y avoit ni déguiſement dans les faits, ni ſurpriſe dans la forme. Elle étoit ſi convaincuë que les Chrétiens ne ſont que fermiers du bien le mieux acquis, & le plus clair qu'ils poſſédent, qu'elle ſe faiſoit une occupation particuliére de diſtribuer aux pauvres & aux Egliſes ce qu'elle poſſédoit. Elle n'épargna pas le marbre dans la maiſon de Dieu, c'eſt-à-dire, dans l'Egliſe de ſa paroiſſe de Liancour : mais elle le ſut placer avec tant d'œconomie, que la dépenſe qu'elle y fit, ne l'empêcha point de trouver dequoi fonder un hôpital & une communauté de ver-

JUIN. tueux Ecclésiastiques, & de pourvoir aux autres besoins des temples vivans du Dieu des pauvres, des veuves & des orphelins.

La sensibilité de son cœur à tous les devoirs de justice & de charité, la tenoit toûjours dans une sollicitude qui interrompoit souvent son sommeil. Elle n'étoit pas naturellement robuste ; & sa santé étoit presque continuellement traversée par des incommoditez considérables. Elle ne laissa pas cependant d'arriver à l'âge de soixante & quatorze ans, au milieu de ses soins, de ses veilles & de ses indispositions, avec la même force d'esprit & le même courage, qui l'avoient soûtenuë parmi tant de peines & de travaux.

Sa derniére maladie dura sept mois. Dès le commencement elle connut qu'elle la menoit à la mort. Elle étoit à la Roche-Guyon ; & elle avoit choisi sa sépulture à Liancour. Quinze jours avant son décès, sentant sa fin s'approcher, elle s'y fit mener ; disant qu'il étoit tems de porter son corps à sa derniere demeure, & qu'il y auroit moins de céremonies à la mener vivante que morte. Elle y arriva pleine de cette pensée, & tout occupée de l'esprit de pénitence, d'une humble confiance en la miséricorde infinie de Dieu, & d'un grand désir d'aller à lui.

Sa derniere peine & le plus grand regret qui parut en elle dans ses derniers momens, fut d'avoir tant embelli Liancour ; parce que la terre est pour les Chrétiens un lieu d'amertume & de pénitence ; & qu'il n'est raisonnable ni de fortifier aucun des liens qui nous y attachent, ni d'aimer sa prison. Il y a sujet d'espérer que celui qui a béatifié les miséricordieux, lui aura pardonné cette faute que lui seul peut peser, comme toutes les autres de sa vie. Qu'elle ait fait miséricorde, il n'en faut pas douter ; puisque toutes les personnes qui l'avoient offensée, ou qui lui avoient causé quelque peine, ont eu pendant sa vie des marques de sa charité & de son extrême douceur. Elle secourut mêmes en secret une personne qui lui avoit manqué de fidélité, & qui étoit tombée dans une duplicité très-indigne d'un homme d'honneur.

Elle témoigna à la mort qu'elle n'avoit pas eu la moindre altération contre sa Belle-sœur pendant tout le cours de leur procès. Un argentier qui l'avoit volée, & qui dans le dépit d'avoir été congédié, avoit voulu faire piller sa maison durant la guerre, étant tombé dans une maladie & une extrême pauvreté, elle en fit prendre un très-grand soin ; lui fit donner toutes les choses

ſes néceſſaires par une voïe ſecréte ; & ne voulut point qu'on lui JUIN.
fit connoître que c'étoit elle qui l'avoit aſſiſté, que quand on jugeroit que cette connoiſſance pourroit le porter à renoncer à la haine qu'il avoit conçûë contre elle, & à ſe repentir de ſa faute.

L'affection qu'elle avoit pour ce Monaſtére, la porta à lui laiſſer dix mille livres par ſon teſtament. Elle y étoit entrée pluſieurs fois pendant les quarante derniéres années de ſa vie, & s'y étoit fait pratiquer une chambre, à deſſein de s'y retirer ordinairement.

MADAME MARIE DE Ste. CLAIRE ARNAULD.

LE quinziéme jour 1642. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma ſœur Marie de ſainte Claire Arnauld, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Elle étoit alors âgée de quarante-deux ans dont elle en avoit paſſé trente-cinq dans le cloître avec beaucoup de zéle & d'affection pour toutes les obſervances réguliéres. Un grand ſerviteur de Dieu, qui l'a connuë fort particuliérement, a témoigné à ſon ſujet, que l'amour de la vérité, l'exercice de la charité & l'infléxibilité à ſe maintenir dans la pénitence étoient ſes dons particuliers. Elle a toûjours fait paroître juſqu'à la fin des ſentimens extraordinaires d'humilité & d'amour de Dieu : ce qui nous donne ſujet de croire que ſa mort a été précieuſe aux yeux du Seigneur.

MADAME LA MARQUISE DE BUSSI.

CE même jour 1697. mourut en ce Monaſtére Dame Marie de Luneri, veuve de M. le Marquis de Buſſi. La grande affection qu'elle avoit pour nôtre Maiſon, la lui fit choiſir pour le lieu de ſa retraite ſur les derniéres années de ſa vie. Elle y a vêcu pendant ſix ans d'une maniére ſi chrétienne & ſi exemplaire, que ſa mémoire y ſera toûjours en bénédiction. Son humilité lui a fait demander d'être enterrée dans le préau en-dedans, où on lui a dreſſé cette épitaphe.

EPITAPHE.

IN SPEM RESURRECTIONIS.

JUIN. ICi repose le corps de Dame MARIE DE LUNERI, veuve de Messire Philippe Huaut, Chevalier, Seigneur de Bussi de Verf; laquelle après avoir passé plusieurs années de sa vie dans de saintes Maisons religieuses, & y avoir exercé toutes sortes de vertus, est enfin venuë la consommer dans cette Abbaïe, où excitée par l'exemple des saintes Religieuses, elle a donné pendant six années de nouvelles marques d'une piété solide envers Dieu, d'une dévotion tendre envers le saint Sacrement de l'Autel, & d'une charité ardente envers les pauvres. Dieu l'a retirée de ce monde âgée de 77. ans, pour la récompenser de ses bonnes œuvres, le Samedi 15. Juin dans l'octave du très-saint Sacrement de l'année 1697.

MADEMOISELLE DE CONFLANS D'ARMENTIERES.

LE seiziéme jour 1633. mourut en nôtre Maison de Paris Demoiselle Marie-Charlotte de Conflans d'Armentiéres. Elle y avoit demeuré depuis l'âge de onze ans jusqu'à quatorze, qui fut le terme de sa vie, avec dessein d'être Religieuse, comme elle l'étoit déja devant Dieu; puisqu'elle avoit pratiqué toutes les vertus du cloître en un degré éminent. Elle étoit admirable dans le mépris qu'elle faisoit d'elle-même; cachant avec soin ses vertus & tous les grands avantages dont la nature l'avoit ornée; & découvrant ses imperfections en s'en accusant quelquefois comme si elles eussent été de grandes fautes.

Elle vivoit avec ses compagnes dans une grande sagesse; tâchant de conserver sa dévotion sans paroître singuliére; & leur insinuant ses bons sentimens, avec tant de douceur & de discrétion, qu'elles ne le pouvoient trouver mauvais, ni juger que ce fût par vanité. Il y en avoit néanmoins quelques-unes qui s'en offensoient, & qui la traitoient d'hypocrite: ce qu'elle souffroit avec une patience admirable, sans leur en témoigner le moindre mécontentement; au contraire rendant à celles-là mêmes, comme à toutes les autres, tous les services dont elle étoit capable.

Presque toûjours elle étoit occupée en des pratiques de dévotion; prenant tout le tems qu'elle pouvoit pour satisfaire à sa piété; se levant à cet effet avant les autres, & se couchant long-

tems

tems après elles. Jamais elle ne prioit avec ſes compagnes ou en particulier, qu'avec une attention, une modeſtie, une réverence ſi édifiantes, qu'elle inſpiroit de la dévotion à celles qui la voïoient. Elle y étoit des heures entiéres ſans remuer, comme ſi elle eût été immobile. JUIN.

Elle mourut d'une maladie très-douloureuſe ; tout ſon corps étant couvert de plaïes, cauſées tant par ſon propre mal, que par les remédes que l'on y avoit voulu apporter. Elle ſouffroit toutes ces douleurs avec une paix & une tranquillité d'eſprit, qui étonnoient celles qui étoient auprès d'elle. Elle diſoit ſouvent que ce n'étoit là que de petits maux ; que Nôtre Seigneur & ſes Martyrs en avoient ſouffert infiniment davantage. Quand il arrivoit que par promtitude elle ne ſe rendoit pas aſſez tôt à ce que l'on déſiroit d'elle, elle en demandoit pardon aux Sœurs qui la ſervoient ; les priant avec larmes qu'elles ne la laiſſaſſent pas faire ſa volonté. Son entretien durant ſa maladie n'étoit que de la paſſion de N. S. J. C. aïant preſque toûjours les yeux & le cœur tournez vers un crucifix qui étoit devant elle.

MADAME ELIZABETH-LUDGARDE DE S. ALEXIS PAJOT.

LE vingtiéme jour 1634. mourut ma Sœur Elizabeth-Ludgarde de S. Alexis Pajot, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Dès ſon entrée dans le cloître elle ſe rendit recommendable pour ſon obeïſſance & ſa ſimplicité. Elle a toûjours eu un ſoin extréme de ſon avancement dans les voïes de Dieu ; s'appliquant beaucoup aux pratiques de piété, de mortification, de ſilence : ce qui l'a renduë d'une très-grande édification à toute la Communauté.

MADAME FEIDEAU DE BAGNOLS.

CE même jour 1648. mourut à Paris Dame Gabrielle Feideau, femme de Meſſire Guillaume du Gué, Seigneur de Bagnols, Maître des Requêtes ; qui aïant été puiſſamment touché de Dieu, obtint par ſes priéres pour elle la même grace qu'il

JUIN. qu'il avoit reçuë. L'exemple du mari fut d'un ſi grand poids pour la femme, qu'elle conçût le déſir de l'imiter. Quelque innocente qu'eût été ſa vie, elle comprit que l'amour du monde & de ſoi-même, dont elle n'étoit pas exemte, l'obligeoit à une ſerieuſe pénitence. Il y avoit environ deux mois qu'elle y étoit entrée, & qu'elle s'étoit miſe ſous la même conduite que M. ſon mari, lors qu'à l'âge de vingt-quatre ans une maladie de quatre jours abregea le cours de ſa vie. Elle eut le bonheur d'être dans ce peu de tems & réconciliée à J. C. dans le Sacrement de la pénitence, & admiſe à la participation de ſon corps par le S. Viatique, qui lui ſervit de paſſage à l'éternité. Elle eſt enterrée * dans nôtre Chœur à côté gauche de la grille avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIc jacet nobiliſſima Domina GABRIELIS FEIDEAU, *uxor Dñi Guillelmi du Gué de Bagnols, Regi à libellis ſupplicibus, quæ ſingulari & gratiſſimâ concordiâ cum optimo conjuge vivens optima conjux, & in Deum pietatem, & in pauperes munificentiam, & omnes chariſſimi conjugis virtutes ita ſuas fecit, ut jure tam chriſtiani conjugis omnes ejus laudes feliciter mereatur. Piæ matris corpus chariſſimorum filiorum curâ ab urbe hanc in Eccleſiam adductum, ut ne poſt mortem ſepararetur à conjuge, & cum eo in Monaſterio erga quod mirâ liberalitate uſus fuerat, reſurrectionem expectaret. Obiit, &c.*

Par M. HAMON.

ICi repoſe très-noble Dame, Madame GABRIELLE FEIDEAU, femme de Meſſire Guillaume du Gué de Bagnols, Maître des Requêtes. Vivant comme une excellente épouſe avec ſon incomparable époux dans une très-parfaite union, elle s'eſt tellement approprié ſa piété envers Dieu, ſes grandes charitez envers les pauvres, & toutes ſes autres vertus, qu'elle mérite à juſte titre de partager avec lui tous les éloges qui ſont dûs à un mari d'une ſi rare piété. Le corps de cette pieuſe Dame fut apporté de Paris en cette Egliſe par les ſoins de ſes très-chers enfans; afin qu'après ſa mort elle ne fût point ſéparée de ſon mari, & qu'elle attendît avec lui leur réſurrection commune dans le Monaſtére, dont il avoit été un inſigne bien-faiteur. Elle mourut, &c.

* Auprès de ſa tombe étoient celles de Gabrielle du Gué ſa fille, morte en 1686. à l'âge de 44. ans, & de Pierre-Bernard du Gué, fils de Meſſire Pierre du Gué & de Dame Anne Millet de Villecourt, jeune-homme mort en 1682. en la onziéme année de ſon âge. A l'exhumation des corps de P. R. celui de Mademoiſelle du Gué fut porté avec celui de M. ſon pére au village des Troux.

M. LE

M. LE PELLETIER DES TOUCHES.

LE vingt-deuxiéme jour 1703. mourut à Paris Meſſire Paul le Pelletier, Seigneur des Touches, âgé de quatre-vingt-un ans. Il étoit indépendant, & ſe trouvoit maître d'un bien conſidérable, lorſqu'étudiant en Philoſophie ſous M. Guillebert, celui-ci lui procura la connoiſſance de M. du Verger de Hauranne, Abbé de S. Cyran. M. des Touches ſe rendit ſi docile aux inſtructions de ce grand homme, qu'en peu de tems il fît des progrès merveilleux dans la piété. Le ſaint Abbé de ſon côté goûta ſi fort le caractére de ſon eſprit, qu'il le prît près de ſa perſonne, & en fît un de ſes plus chers confidens. Il ſervit même pendant quelque tems comme de Secrétaire à cet homme incomparable; & ce fut lui qui écrivit en partie ſes penſées ſur la pauvreté & ſur la mort. JUIN.

Depuis qu'il eût connu nôtre Monaſtére de Paris, il y alla ſouvent viſiter les ſolitaires qui y demeuroient au-dehors, & avec qui il étoit fort lié. Il ne s'eſt point paſſé d'occaſion, qu'il n'ait donné à nôtre Communauté des témoignages d'une ſincére affection & d'un parfait dévoûment.

Après la mort de M. du Verger, il ſe donna entiérement à M. de Barcos, ſon neveu & ſon ſucceſſeur, qu'il ſuivit à S. Cyran avec M. Guillebert & quelques autres. Là il paſſa pluſieurs années dans la pratique exacte de toutes les obſervances de la nouvelle réforme, que M. de Barcos y établit, ſans néanmoins s'y être engagé par aucun vœu. Dieu aïant appellé à lui cet illuſtre Réformateur, M. des Touches revint à Paris, où il continua juſqu'à ſa mort le même genre de vie, dans une retraite rigoureuſe, une entiére ſéparation du monde, & une priére preſque continuelle. Il a ſa ſépulture à S. Magloire.

M. LE MAISTRE DE VALLEMONT.

LE vingt-troiſiéme jour 1653. mourut au-dehors de nôtre Maiſon de Paris Meſſire Charles le Maiſtre, Sieur de Vallemont, frére des illuſtres Meſſieurs le Maiſtre, de Sericourt & de

JUIN. de Saci, dont il tâcha d'imiter l'éminente piété & l'austére pénitence. Nous le regardons avec justice comme l'un des insignes bienfaiteurs de nôtre Monastére, à qui il donna le fonds de son bien qui étoit de treize mille six cens livres, dont il ne se reserva que l'usufruit pendant sa vie. Il est enterré à S. Jacques-du-haut-pas.

M. DE GIBRON.

CE même jour 1677. mourut en nôtre ferme des Granges, Messire Paul-Gabriel de Gibron, Gentilhomme de Narbonne. Il avoit été Capitaine dans le Régiment de M. le Maréchal de Schomberg, & avoit servi quelques années le Roi, sans connoître encore qu'il étoit obligé de servir Dieu. Son esprit fier & son humeur violente lui faisoient souvent oublier son devoir. Sur-toût il traitoit si mal le Curé d'une paroisse où il avoit une terre, que cet Ecclésiastique, homme de bien, ne pouvant plus souffrir cette persécution, avoit été consulter M. l'Evêque d'Alet pour abandonner son bénefice. Le saint Prélat ne lui permit pas de le faire: mais il l'exhorta à souffrir encore, lui promettant qu'il s'appliqueroit à prier Dieu pour son persécuteur.

L'effet suivit de près. M. de Gibron fut frappé d'une grande maladie; & dans la violence de son mal son cœur sentit un coup qui le frappa salutairement, par la vûë du péril de son ame, & lui inspira une douleur sincére des péchez de toute sa vie, qui dans ce moment se présentérent à lui. Il commença dès-lors d'en témoigner son regret par des paroles de pénitence, & des priéres qu'il adressoit à Dieu avec de grands sentimens. Cependant ceux qui étoient près de lui, & qui le connoissoient, ne pouvoient se persuader autre chose, sinon que l'ardeur de la fiévre le faisoit rêver: & qûoiqu'il continuât toûjours le même langage, & qu'il leur demandât sans cesse pardon, & sur-tout à son Curé, des violences qu'il lui avoit faites, ils n'en avoient que la même opinion; jusqu'à ce que la maladie cessant, ils virent qu'il continuoit sérieusement à vouloir changer de vie.

N'aïant lui-même aucune lumiére, il chercha quelqu'un qui lui

lui pût montrer le chemin où il désiroit de marcher. D'abord il s'adressa aux Prêtres de la Mission, qui gouvernoient le Seminaire de Narbonne, & qui l'engagérent aussi-tôt à étudier & à prendre la soûtanne pour entrer dans l'Eglise. Son Archevêque, qui peu de tems auparavant l'avoit vû porter les armes, fut fort surpris quand il le vit entre ceux qu'on lui présentoit pour les Ordres. Dieu dont la miséricorde conduisoit ce jeune-homme, le délivra de ce nouveau péril, par une difficulté qui se rencontra à son ordination ; le Grand-Vicaire aïant voulu avoir auparavant une dispense de Rome, parce qu'il avoit porté les armes. Ce retardement lui donna lieu de faire plus de réflexion sur l'engagement où l'on vouloit le faire entrer. Quoiqu'il fût encore peu éclairé, il en eut peur ; & après en avoir communiqué avec un de ses amis qui le confirma dans ce sentiment, il suivit son conseil, & chercha un lieu pour faire pénitence. Il ne fut pas long-tems à le trouver ; la même personne l'amena ici, sans lui dire même où elle le conduisoit.

On reconnut sans peine que c'étoit l'esprit de Dieu qui le poussoit dans le désert, pour y commencer & achever sa pénitence en peu de tems. Il entreprit de la faire de tout son cœur ; & se croïant obligé de choisir la plus austére, il eut la pensée d'essaïer de la vie religieuse dans l'Abbaïe de la Trappe, où il alla dans ce dessein. Mais au bout de quelque tems aïant éprouvé que les forces du corps ne suivoient pas en lui la promtitude de l'esprit, il revint ici dans la résolution de donner à Dieu tout ce qu'il avoit ; bien mortifié de n'avoir pû lui donner autant qu'on lui demandoit dans une Communauté, où il faut que la régle soit égale pour tous.

Ainsi il chercha dans les exercices les plus humbles ce qu'il ne pouvoit trouver dans les plus laborieux ; & persuadé qu'il ne pouvoit assez satisfaire à Dieu, pour s'être auparavant trop élevé dans le monde, il crut aussi qu'il ne pouvoit trop s'humilier dans un état de pénitence. Il rechercha donc la derniére place au-dessous des moindres serviteurs des servantes de J. C. s'étant chargé volontiers du soin de faire la cuisine des gens de nôtre ferme des Granges. Il y trouva autant de travail que d'humiliation ; & il embrassa l'un & l'autre de tout son cœur, la Grace le pressant de marcher, parce qu'il falloit qu'il achevât en peu de tems le chemin qu'il avoit à faire.

JUIN. Il ne vêcut ici que deux ans, & y mourut dans la paix & l'espérance, que produit toûjours dans l'ame une conversion sincére, quoique la vie soit de peu de durée. Il est enterré dans le bas-côté gauche de nôtre choeur avec l'épitaphe suivante. Il nous fit par son testament ses légataires universelles ; préferant une Maison où il avoit pris une nouvelle naissance dans la vie chrétienne, à celle dont il avoit tiré sa vie naturelle.

EPITAPHE.

Hic jacet Paulus-Gabriel de Gibron, *Narbonensis Senescalli filius, & in Schomberti legione cohortis præfectus ; qui flagrantissimâ sæculi cupiditate incensus, mortificantem eodem tempore & vivificantem expertus Deum, in medio ardentissimæ febris incendio cælesti rore perfusus ; salutem in morbo invenit. Veram fuisse conversionem sanitas subsecuta patefecit ; eo enim salutis zelo incitatus est, ut nec ob varia impedimenta retardari, nec à ducibus in quos inciderat, viam minùs tutam indicantibus, decipi potuerit ; animæ vulnera lethaliter ex mundi erroribus sauciæ nullis aliis quàm veræ pœnitentiæ remediis sananda, nec pœnitentiam alio in loco tutiùs quàm in solitudinis portu, quæ magnum ipsa remedium est, agendam esse arbitratus ; cujus beneficio cum jam frueretur, & in morbum incidisset difficilem & diuturnum, animæ sanitati recuperandæ, cum adest patientia, valdè idoneum, non tantùm ob veniam peccatorum gaudens & gratus confitebatur Domino, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.*

Obiit 23. Junii 1677. æt. 28.

Par M. Hamon.

Ici repose Messire Paul-Gabriel de Gibron, fils du Senéchal de Narbonne & Capitaine dans le Regiment de Schomberg. Ardemment passionné pour les choses de ce monde, il éprouva que Dieu est le maître d'ôter & de donner la vie dans le mêmetems. Au fort d'une violente fiévre se sentant rempli d'une rosée celeste, il trouva son salut dans sa propre maladie. La santé qu'il recouvra ensuite, fit voir la sincerité de sa conversion. Aussi-tôt il conçut un zéle si ardent pour son salut, que nul obstacle ne fût capable de retarder l'exécution de son dessein, & que lui-même ne pût se laisser aller aux maximes peu sûres de ses Directeurs. Il comprit en mêmetems que la pénitence est le seul reméde qui puisse guérir les plaïes mortelles que la corruption du monde fait à l'ame ; & que l'on ne peut faire pénitence plus sûrement ailleurs, que dans le port de la solitude, qui est elle-même un grand reméde. Il étoit déja en possession de ce bonheur, lorsqu'il tomba dans une fâcheuse & longue maladie, qui se trouvant accompagnée de la patience, est très-propre à procurer la santé de l'ame. Dans cet état plein de joïe & de reconnoissance pour le pardon de ses péchez, il loüoit le Seigneur, parce qu'il est bon, & que sa miséricorde s'étend dans tous les siécles.

Il est mort le 23. jour de Juin 1677. âgé de 28. ans.

MADE-

MADEMOISELLE BIGNON.

LE vingt-quatriéme jour 1652. mourut en nôtre Maison de Paris Demoiselle Marie Bignon, fille de Messire Jerôme Bignon Avocat-Géneral, & de Dame Marie Bajosson sa femme. C'étoit un sujet de grande espérance, qui correspondoit parfaitement à l'éducation chrétienne qu'on lui donnoit, & qui un jour en auroit porté de dignes fruits. Mais Dieu voulut la couronner dès l'entrée de sa carriére; l'aïant appellée à lui, lorsqu'elle n'avoit encore que neuf ans. JUIN.

LA SOEUR MAGDELEINE DE Ste. GERTRUDE BAUDRAND.

CE même jour 1662. mourut à Paris ma sœur Magdeleine de sainte Gertrude Baudrand, Novice de ce Monastére où elle avoit été élevée dès l'âge de neuf ans. Elle en avoit quinze, lors que Dieu fit voir en elle un des effets extraordinaires de sa puissance, qu'il n'opére que rarement, afin de s'en servir pour réveiller nôtre foi, quand ils arrivent. Elle fut miraculeusement guérie par la vertu de la sainte Epine que l'on conserve dans nôtre Eglise, d'un mal dangereux dont on ne pouvoit espérer humainement la guérison, que par de violentes opérations, que l'on se disposoit à lui faire, & dont l'évenement eût été fort douteux. Mais Dieu prévint les conseils des hommes, & lui rendit dans un instant une santé parfaite, au grand étonnement des médecins, & à l'admiration des personnes dont la piété s'occupe à considérer les œuvres de Dieu.

La jeune fille comprit bien qu'une si grande grace qu'elle recevoit de lui, méritoit qu'elle lui consacrât son cœur & son corps par reconnoissance. Elle lui en fit vœu sur l'heure-même, en lui promettant de se faire Religieuse. La plénitude de sa volonté a rendu ce sacrifice parfait, quoique l'exécution n'en ait pas été entiére aux yeux des hommes; parce qu'elle ne pût arriver jusqu'à la profession. Elle fut une de celles qui reçûrent l'habit de Novice au tems que la tempête qu'on excita contre

JUIN. ce Monastére, en enleva tout d'un coup soixante & quinze filles tant pensionnaires, que postulantes & novices, que l'on nous fit commandement de rendre à leurs parens. Elle se trouva, comme ses compagnes, contrainte de ceder à cette violence, où elles firent paroître autant de constance que de douleur. Car si elles ne pûrent demeurer dans le Monastére d'où on les arrachoit par force, elles ne voulurent jamais se laisser fléchir à quitter leur habit de novice, quelque menace qu'on leur pût faire; & se résolurent de le retenir dans le monde; afin de s'y regarder comme bannies dans une terre étrangére, en attendant leur retour.

Elles étoient sept Novices qui prirent cette résolution. Mais il n'y eut que la sœur Magdeleine de sainte Gertrude, dont Dieu voulut bien-tôt récompenser la fidélité, & ouvrir à son ame au bout de treize mois le sein de sa miséricorde, & à son corps la porte de Port-Royal, qui devoit être encore sept ans fermée. Elle mourut dans une maison séculiére où elle avoit vêcu comme dans un Monastére; & on la rapporta pour être enterrée auprès de nous où elle avoit laissé son cœur.

SIMON III. COMTE DE MONFORT.

LE vingt-cinquiéme jour* 1218. mourut Simon Comte de Monfort III. du nom, fils aîné du Comte Simon-le-Chauve & d'Amicie, mari d'Alix de Montmorenci; lequel donna à ce Monastére en 1208. un muid de blé de rente en sa grange de Méri, & en sa forêt d'Iveline tout le bois vif pour bâtir, & le bois mort pour brûler, & encore d'autres droits pour lesquels Jean Comte de Monfort, son petit-fils, nous a donné en échange cent quarante arpens de terre au Perrai avec moïenne & basse Justice.

Simon Comte de Monfort fit un voïage d'outre mer en 1203. avec quantité d'autres personnes de qualité pour faire la guerre aux Infidelles, & il s'y signala en plusieurs rencontres. Il fut chef & Général de l'armée catholique contre les Albigeois depuis l'an 1209. jusqu'en 1218. qu'il fut tué au second siege de Toulouse.

* Les Necrologes de Port-Roïal & des Vaux-de-cernai portent le 27 jour; celui de N. D. de l'Estrée le 28. Mais on a suivi Pierre des Vaux-de-cernai, qui place cette mort au 25. le lendemain de la Nativité de S. Jean-Baptiste.

Il

Il uſa de toute ſorte de réſiſtance pour ne point accepter cette charge, dont ſon humilité lui perſuadoit qu'il étoit incapable; & il fallut l'autorité de l'Abbé de Cîteaux délégué du S. Siége pour cette guerre, afin de l'obliger en vertu d'obéïſſance à la recevoir. Il l'exerça avec autant de piété que de courage & de valeur. JUIN.

Il n'alloit jamais au combat, qu'il n'eût été auparavant à l'Egliſe faire ſa priére, pendant laquelle il mettoit ſon épée ſur l'autel & la reprenoit après, comme ſi Dieu-même la lui eût miſe en main, afin de combattre pour ſa cauſe. Il mettoit plus ſa confiance en Dieu, que dans le grand nombre & la force de ſes troupes: ce qui lui fit répondre à l'un de ſes Officiers qui lui diſoit de compter ſes gens, avant que d'aller donner l'attaque à Muret: *Cela*, dit-il, *n'eſt pas néceſſaire; nous ſommes aſſez pour vaincre nos ennemis avec la miſéricorde de Dieu.* En effet, il remporta la victoire; quoi qu'alors il n'eût pas plus de huit cens ſoldats, & que les ennemis paruſſent être cent mille.

Il avoit le cœur ſi noble & l'ame ſi génereuſe, qu'il n'avoit jamais tué ni bleſſé aucun fuïard après le combat. Il donna un exemple extraordinaire de ſa charité au ſiége de Carcaſſonne. Un ſoldat qui y avoit été fort bleſſé par des pierres que jettoient les ennemis qui lui avoient caſſé la jambe, n'aïant pû ſe ſauver, demeura ſeul dans le foſſé, ſans que perſonne voulût ou osât approcher de la ville, d'où les ennemis continuoient toûjours de jetter des pierres. Il n'y eut que Simon de Monfort, qui ſans avoir égard au péril où il s'expoſoit, alla lui-même avec un ſeul ſoldat retirer ce miſérable, & ainſi le délivra des mains des ennemis. Sa génerosité ne parut pas moins au ſiége de Thermes, où s'étant trouvé dans une ſi grande diſette, qu'il n'avoit pas ſouvent de pain à manger, il aimoit mieux ſouffrir lui-même la faim, que de la voir ſouffrir aux autres.

Enfin, après avoir conquis quantité de places conſidérables dans le Languedoc, la Gaſcogne & l'Aquitaine, le Roi lui donna & à ſes Deſcendans le Duché de Narbonne & le Comté de Toulouſe. Il en joüiſſoit, lorſque la trahiſon des habitans de Toulouſe l'obligea en 1217. à un ſecond ſiége, qui dura neuf mois, & où il fut tué le lendemain de la Nativité de ſaint Jean-Baptiſte. Il donna toûjours juſqu'à la fin des marques de ſon éminente piété, auſſi-bien que de ſa valeur & de ſon courage.

Ce

JUIN. Ce jour-là les ennemis aïant fait une sortie à l'heure que l'on y pensoit le moins, & pendant qu'une partie de l'armée catholique assistoit aux divins offices, on en vint avertir le Comte, qui étoit lui-même du nombre des assistans. Il courut aussi-tôt aux armes, & retourna promtement à l'Eglise pour y entendre la Messe. Il prioit avec beaucoup de ferveur, lorsque les ennemis aïant levé l'étendart pour donner le combat, on vint de nouveau lui dire qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & qu'il fît diligence pour secourir ses gens. Il répondit qu'il vouloit auparavant voir son Redemteur. C'étoit dans le moment que le Prêtre alloit élever la sainte hostie; & comme s'il eût eu un pressentiment de sa mort, il dit les mains élevées au ciel: » C'est
Luc. II. 29. » maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir vôtre serviteur en paix, selon vôtre parole; puisque mes yeux ont vû le » Sauveur que vous avez donné au monde; ajoûtant: allons, » &, s'il le faut, mourons pour celui qui a bien voulu mourir » pour nous.

Sa présence donna un nouveau courage aux Catholiques, qui repoussérent les ennemis jusques dans leurs fossez. Mais, comme ils continuérent de jetter des pierres, il y en eut une qui cassa la tête à ce Héros, qui se recommendant à Dieu & à la sainte Vierge, mourut le même jour.

Son fils aîné Amauri fit apporter son corps en France l'an 1223. & le fit enterrer dans l'Eglise du Prieuré de Hautes-Bruïéres, Ordre de Fontevrauld, devant le grand-autel.

Ce même jour nous faisons mémoire de Gui de Monfort, Comte de Bigore, & Vicomte de Marsan, qui étoit fils du précedent, & qui fut tué devant Castelnau en 1220. dans la même guerre contre les Albigeois. Son frére aîné Amauri fit apporter son corps en France, & le fit inhumer avec celui de leur pére.

M. DE PONT-CHÂTEAU.

LE vingt-septiéme jour 1690. mourut à Paris en la cinquante-septiéme année de son âge, Messire Sebastien-Joseph du Cambout de Pont-château, qui a passé pour un prodige d'humilité & de pénitence. Il étoit né d'une famille illustre depuis plus de cinq cens ans; & M. son pére étoit cousin germain des Cardi-

Cardinaux de Richelieu & de Lyon. Il avoit deux sœurs, dont l'une épousa M. le Duc d'Epernon, & l'autre M. le Comte d'Harcour, Grand-Ecuïer de France. MM. le Duc de Coiſlin, & le Cardinal de même nom, Evêque d'Orleans, étoient ſes neveux par ſon frére. Parfaitement bien-fait d'eſprit & de corps, chargé de trois Abbaïes, aimé & eſtimé de toutes les perſonnes de diſtinction, il ſe voïoit le chemin ouvert aux plus grandes dignitez de l'Egliſe. JUIN.

Etant encore tout jeune, il vint à Paris faire ſes études; & il fut élevé ſelon ſa qualité. Comme il avoit l'eſprit ſolide & pénétrant, il fit un grand progrès dans les ſciences, ſur-tout dans la Théologie, tant par le ſecours de ſes Précepteurs & de ſes Profeſſeurs, que par la lecture des bons livres, à laquelle il s'appliquoit avec beaucoup d'aſſiduité. Il avoit le cœur droit, & aimoit la vérité; c'eſt pourquoi il rechercha toûjours la connoiſſance de ceux qu'il crut gens-de-bien, & qui faiſoient profeſſion d'une vertu ſolide & ſincére, & s'appliqua avec ardeur aux pratiques de la dévotion la plus exacte.

D'abord il ſe retira au faubourg Saint-Jacques avec un Eccléſiaſtique d'une très-grande piété, & voulut dès-lors renoncer au monde, & ſe défaire de tous ſes biens. Mais ceux ſous la conduite deſquels il s'étoit mis, ne jugérent pas à propos qu'étant encore fort jeune, il ſe réduisît à un état dont il ne connoiſſoit pas encore aſſez les ſuites.

Cependant la liaiſon qu'il conſervoit encore avec quelques autres Abbez lui aïant fait du dégoût, & les grands biens dont il joüiſſoit, lui aïant donné le moïen de ſatisfaire le déſir & la curioſité qu'il avoit de voïager, il s'en alla à Rome vers l'an 1657. où il fit toutes les connoiſſances & toutes les habitudes qu'un homme ſi bien-fait, d'un tel eſprit, d'une telle naiſſance y pouvoit contracter. Il ſentit bien-tôt neanmoins par le vuide de ſon cœur & par les agitations & les inquiétudes de ſa conſcience, qu'il ne trouvoit pas dans cette ſorte de vie ce qu'il cherchoit, & qu'il avoit abandonné la vérité, pour courir après la vanité & le menſonge. Dieu le pourſuivit toûjours pendant ſon égarement, & le rappella ſans ceſſe à lui-même par les reproches intérieurs qu'il lui faiſoit, juſqu'à ce qu'il fût revenu à la lumiére. Il y eut mêmes une bonne Religieuſe qui ſe fit une dévotion particuliére de prier pour ſon retour; afin de réparer par cet

acte

JUIN. acte de charité envers lui les fautes de ressentiment qu'elle croïoit avoir autrefois commises contre le Cardinal de Richelieu, qui avoit persécuté & beaucoup fait souffrir sa mére.

Il revint en France, & s'arrêta auprès de M. le Cardinal de Lyon, qui l'aimoit avec toute la tendresse que pouvoit inspirer un proche parent si accompli. Il y demeura jusqu'à la mort du Cardinal, qui lui témoigna dans sa derniére maladie le regret d'avoir quitté la Chartreuse, & lui fit connoître combien il auroit mieux aimé mourir Dom Alfonse, que Cardinal de Lyon.

Tout ce qu'il voïoit, lui donnoit assez de dégoût du monde; mais cependant cela n'étoit pas encore capable de rompre ses chaînes. Il les traîna étant de retour à Paris, jusqu'à la mort d'une Demoiselle qu'il rechercha jusqu'à ce tems. Quoiqu'il n'eût plus de commerce avec ceux qui étoient chez ses Directeurs dans sa premiére retraite, il en avoit néanmoins toûjours conservé avec un Gentilhomme de ses amis, à qui il faisoit savoir de tems en tems les agitations & les peines de son ame. Enfin, après plusieurs combats; après avoir éprouvé de combien de périls les personnes de son rang sont environnées, le Jeudi saint de l'an 1662. aïant fait ses Pâques, il prit dessein de rompre entiérement avec le monde; & pour l'exécuter, il alla trouver ce Gentilhomme son ami, qu'il pria de le mettre entre les mains de ses premiers Directeurs, & d'engager M. de Singlin, Confesseur de ce Monastére, de prendre soin de sa conduite.

Ce fut alors qu'étant âgé de vingt-neuf ans, il quitta tous ses Benefices; donna tout son bien aux pauvres, sans se réserver qu'une pension de deux cens écus qu'il mit à fonds-perdu à l'Hotel-Dieu; se déroba de ses parens & des amis qu'il avoit dans le siécle; changea son nom pour être inconnu; entreprit une vie pauvre, pénitente & solitaire, qu'il continua pendant six ans; & fit une infinité de courses pour le soulagement des affligez. Uni à un Ecclésiastique, qui avoit formé le dessein d'un même genre de vie, & à quelques autres, il choisit pour demeure une méchante maison à l'un des faubourgs de Paris, où ils travailloient & vivoient ensemble, comme les pauvres de ce faubourg peuvent vivre, à la réserve qu'ils ne mangeoient point de chair, à moins que quelque ami ne les vînt voir. Durant sa retraite en ce lieu, il supporta toutes les fatigues & les travaux, qu'un homme habile, zélé, généreux, mais vraiment pénitent pouvoit entreprendre

entreprendre pour le ſervice de ceux, dont il regardoit la cauſe comme celle de la juſtice & de la vérité. JUIN.

Son ami mourut de la mort des ſaints, & d'une maniére qui les obligea lui & cet Eccléſiaſtique à quitter la place pour les loüanges que le Vicaire de la paroiſſe ne put s'empêcher de donner au défunt, après avoir appris le détail de ſa vie qu'il lui fit pendant ſa maladie. Alors M. de Pontchaſteau quittant Paris, entreprit des voïages pénibles en Hollande & ailleurs, & s'emploïa volontiers à d'autres négociations pour le ſervice de l'Egliſe & des gens-de-bien.

Mais les troubles de l'Egliſe aïant été pacifiez en 1668. il vint l'année ſuivante que la paix nous fut renduë, s'établir à nôtre ferme des Granges, où redoublant ſa pénitence, il pratiqua les plus grandes auſtéritez. Il s'y chargea de l'office de jardinier; & pendant dix ans qu'il y demeura, il en fit toutes les fonctions les plus baſſes & les plus laborieuſes. Il travailloit dévêtu comme un homme de journée, couvert d'un cilice & ceint d'une chaîne de fer. On le voïoit porter la hotte pleine de fruits & de légumes, & paſſer en cet équipage au milieu de la cour de nôtre Abbaïe, quelque perſonne qu'il y pût voir; n'étant connu que ſous le nom de M. le Mérier; vêtu d'une maniére convenable à cet exercice; & vivant d'une maniére conforme à cette profeſſion, ſi ce n'eſt qu'il ſe refuſoit la plûpart des ſoulagemens que des domeſtiques à gage ont de coûtume de trouver par-tout; car il ne couchoit que ſur la paille & très-ſouvent ſur une claïe. A tant d'auſtéritez il joignoit la nuit & le jour une priére preſque continuelle, qui n'eſt jamais incompatible avec le travail, quand on a, comme il avoit, le cœur toûjours tourné vers Dieu.

Forcé de ſortir de cette retraite en 1679. lorſque les Eccléſiaſtiques qui y étoient, eurent ordre de ſe retirer, il erra pendant quatre ans en divers païs, cherchant quelque ſolitude où il pût demeurer inconnu & finir ſes jours en paix. Il la trouva enfin à Orval, qui eſt une grande & riche Abbaïe de l'ordre de Cîteaux dans le païs de Luxembourg, où il y a ordinairement plus de ſoixante Religieux. Là s'étant ſeulement fait connoître à M. l'Abbé, il vêcut plus ſolitaire, plus pénitent, plus appliqué à Dieu que jamais. Souvent mêmes il s'éloignoit plusieurs jours de ſuite du Monaſtére, pour mener une vie plus re-

JUIN. tirée dans une grotte au milieu des bois. On ne ſauroit dire combien il a ſervi cette Maiſon, & combien il y a établi le bien par ſes conſeils à M. l'Abbé pour toute la conduite de ſa Communauté & l'établiſſement du bon ordre; par ſes avis à tous les Religieux, qui avoient pleine permiſſion de lui parler dans tous leurs beſoins, quoique le ſilence ſoit exactement obſervé dans cette Abbaïe, où l'on méne une vie à peu près ſemblable à celle de la Trappe; & par ſon aſſiduité à tous les exercices & les travaux de pénitence; enfin par ſes bons exemples dans la pratique de toutes ſortes de vertus.

Après avoir paſſé cinq ans de la ſorte, il vint à Paris pour quelques affaires de charité. Il y tomba malade le carême; mais ſi-tôt que la fiévre l'eût quitté, il reprit ſes grands jeûnes, qui, ſelon toute apparence, le mirent dans une diſpoſition prochaine à l'inflammation de poitrine. La fluxion s'y jetta le 20. Juin 1690. & termina ſon exil le huitiéme jour de ſa maladie.

Lorſqu'il venoit à Paris, il logeoit chez un Marguillier * de S. Gervais d'une grande vertu, dans la ruë Saint-Antoine vis-à-vis la vieille ruë du Temple, où il avoit une chambre au troiſiéme étage. C'étoit-là qu'il menoit ſa vie ordinaire, inconnu à tout le monde, vêtu ſimplement en médiocre Bourgeois, ne mangeant qu'une fois le jour & fort frugalement; ſe contentant le ſoir tout-au-plus d'une pomme & d'un verre d'eau, ou d'un petit biſcuit de deux liards; aſſiſtant à tous les offices de la paroiſſe avec toute la piété poſſible & tout le recuëillement que l'on peut imaginer.

La violence de la maladie l'aïant contraint de ſe mettre au lit, il demanda les Sacremens, qui lui furent adminiſtrez, ſans qu'il fût connu ni d'aucun Prêtre de la paroiſſe, ni de M. le Curé; mais ſeulement de ſon Hôte, qui le voïant abandonné des Médecins, & hors d'eſpérance de guériſon, crut devoir en avertir MM. ſes parens, & n'être plus obligé au ſecret, que M. de Pontchaſteau avoit exigé de lui en entrant dans ſa maiſon. Mais il

* Il ſe nommoit M. Boüé, & étoit ci-devant Marchand, Juge-Conſul, Marguillier de S. Gervais. Après la mort de ſa femme qui étoit auſſi vertueuſe que lui, il quitta tout négoce & tout embarras, pour s'occuper uniquement de l'affaire de ſon ſalut; paſſant les Dimanches & jours de Féte à l'Egliſe de ſa paroiſſe, où il aſſiſtoit à tout l'Office; & emploïant les autres jours en œuvres de piété & de miſéricorde. Il avoit pendant la vie de ſa femme une ſervante qui s'étant mariée, fut mère de la petite fille guérie miraculeuſement des écroüelles à la mort de M. de Pontchaſteau.

il ne ſut pas plûtôt qu'ils venoient pour le voir, qu'il les envoïa prier de le diſpenſer de recevoir leurs viſites; parce qu'il craignoit de réveiller en lui certaines idées de grandeur, qu'il avoit tâché d'effacer de ſon eſprit, depuis qu'il avoit quitté le monde: qu'il les ſupplioit ſeulement de prier Dieu pour lui, & que lorſqu'ils envoïeroient demander des nouvelles de ſa ſanté, ce ne fût pas par des gens de livrée.

M. de S. Gervais informé du tréſor caché dans ſa paroiſſe, le fut voir; mais il étoit preſque à l'agonie; & il ne put s'entretenir avec lui qu'un moment; parce qu'il le ſupplia inſtament de ne le pas faire connoître dans le quartier, en demeurant plus long-tems avec lui, ou en venant lui-même lui apporter l'Extrême-onction, qu'il reçut de la main du Prêtre qui fait ordinairement cette fonction dans la paroiſſe. De ſorte que M. le Curé ſe contenta d'y aller le ſoir, pour avoir l'avantage de l'embraſſer avant ſa mort, qui n'arriva que le lendemain.

M. le Duc & M. la Ducheſſe de Coiſlin, qui étoient dans une vive douleur de ne pouvoir encore une fois avant ſa mort voir un Oncle, pour qui ils avoient d'autant plus d'eſtime & de vénération, qu'il s'étoit réduit en un état plus mépriſable, en entendant qu'il alloit expirer, y allérent tous les deux à pied, ſans ſuite, ſans laquais, ſans aucune marque de leur qualité. Ils entrérent dans ſa chambre, & le virent par les rideaux du lit que l'on avoit un peu ouverts. Mais il n'étoit plus en état de les voir, & il avoit déja les yeux attachez au ciel. La joïe dont ſon cœur étoit rempli, paroiſſoit ſur ſon viſage; & il mourut ainſi dans l'attention à Dieu, dans la confiance & la tranquillité, que devoit avoir un homme qui avoit travaillé ſi long-tems à ſe nourrir de la vérité dans tous les exercices d'une pieté ſolide. Dès qu'il eut expiré, ils lui ſautérent au coû, dont on eut de la peine à les arracher.

Auſſi-tôt il ſe répandit un bruit dans Paris, qu'il venoit de mourir un Saint dans la paroiſſe de S. Gervais: ce qui fit amaſſer dans un moment tant de monde dans le quartier, que l'on n'y pouvoit paſſer. On fut obligé de mettre des gens aux portes que l'on vouloit forcer, & ne laiſſer entrer que ſix perſonnes à la fois, qui lui baiſoient les pieds & lui faiſoient toucher leurs maux. Il y eut entr'autres une jeune fille de huit ans, qui entra avec beaucoup de dévotion lui faire toucher des écroüelles qu'elle

JUIN. avoit au coû, & dont elle fut aussi-tôt guérie. Ce miracle fit beaucoup d'éclat dans Paris; parce que la fille étant encore entre les mains des Médecins & des Chirurgiens, ils reconnurent par des attestations en forme qu'ils en donnérent, *que cette guérison subite ne pouvoit ètre naturelle dans l'état où étoit le mal.*

Pour satisfaire à la dévotion du peuple, on fut obligé de laisser le mort découvert jusqu'au lendemain un peu avant midi, qu'on le porta à l'Eglise pour y chanter la Messe des défunts; & quoiqu'il fît un furieux orage & une chaleur excessive, il est certain qu'il n'exhaloit pas la moindre infection. On lui trouva une chaîne de fer autour des reins, & un billet par lequel il déclaroit, qu'il vouloit être porté à l'Eglise de la paroisse comme un pauvre par le convoi de la charité, & de-là en nôtre Monastére des champs, pour être enterré dans le lieu qu'il avoit choisi pour passer sa vie dans les exercices de la pénitence. Cependant M. de Coislin souhaitoit le faire porter à S. Sauveur, pour le faire enterrer dans sa chapelle; & M. de S. Gervais prétendoit qu'il devoit demeurer dans le lieu où il étoit venu mourir. On dit mêmes que celui-ci en fut parler à M. de Paris, qui alla en cour pour savoir la volonté du Roi, & que Sa Majesté dit qu'il falloit exécuter les derniéres volontez du défunt.

Comme il n'y avoit pas plus de vingt à trente pas de la maison du Marguillier à l'Eglise de S. Gervais, on ne leva le corps que peu avant midi, pour avoir seulement le tems de chanter la Messe le corps présent. M. de Coislin pour suivre en tout la volonté de son Oncle, se contenta d'y faire assister seulement quinze Prêtres plus qu'il n'y en auroit eu; n'ordonna qu'une douzaine de flambeaux pour accompagner le convoi, qui est ce qu'il y a de plus modique; & ne fit pas difficulté de marcher à la tête du convoi avec son cordon bleu, sans avoir aucune honte d'une si petite céremonie.

Après la Messe le peuple étant entré dans le chœur, & s'appercevant que le cercuëil n'étoit pas bien soudé, enleva de force la lamme de plomb qui le couvroit, la dessoudant avec des couteaux, & mit en pieces sa chemise & son linceul; & si l'on ne l'eût empêché, il étoit prêt de mettre son corps en morceaux pour en avoir des reliques. Les Prêtres le portérent dans une chapelle pour faire ressouder le cercuëil; mais la porte en aïant été forcée, on fut contraint de le mettre promtement dans un carosse

carosse & de le porter en ce Monastére. Il repose dans nôtre Eglise * devant la grille du chœur avec la prémiére des épitaphes suivantes, & son cœur avec la seconde dans le bas-côté gauche de nôtre chœur. JUIN.

EPITAPHES.

I.

Memoriæ æternæ SEBASTIANI-JOSEPH DU CAMBOUT DE PONTCHASTEAU, *Richelii Cardinalis Consobrini; qui cum à primâ pueritiâ nunc christianæ veritatis amore raptus, nunc mundi illecebris delinitus, inter prava & recta diutinus nutasset, tandem anno ætatis 29. tribus Abbatiis abdicatis, familiâ omni, necessariis cognatisque sibi charissimis valere jussis, mutatâ veste & nomine, humillimæ ac laboriosissimæ vitæ officiis in Christi servis famulatus sexennium solidum: deindè conversâ conditione temporum in rus hoc quod jam diù anhelabat concessit, ubi villaticus olitor, omnium insuper rusticanorum operum particeps ignotus, cilicio ad cutem amictus, in duro stramento sæpè & nudâ vimineâ crate cubans, diurnis orationibus nocturnas continuans, hostiam laudis Liberatori Deo sacrificavit per decennium; unde improvisò ejectus, rursùs in alienam terram vitam ingressus hanc per annos quatuor egit, longis itineribus, molestissimis tempestatibus aliquem, ubi tranquillè mori liceret, nidulum quæritans, quem nactus in Monasterio hujus Ordinis ad imperii fines sito, toto impetu, quasi columbæ pennis, eò volavit, ut requiesceret in spe & desideriis vitæ æternæ, integrato ibi rustico labore, arctiori silentio, duriori vitâ, abditiori solitudine, quam per annos quinque coluit, in sylvas invias identidem secedens cum perpaucis fratribus, donec evocatus Lutetiam, interceptus præcipiti morbo, migravit in optatissimam sibi terram viventium anno ætatis 56. mense 6. Hujus exuviæ hîc, ubi requiem suam olim in vitam & in mortem elegerat, sitæ sunt, indè surrecturæ ad vitam æternam, ubi vitæ christianæ prima tyrocinia adolescens posuerat. Obiit v. Kal. Jul.* 1690.

Par M. DODART.

II.

SEBASTIANUS-JOSEPHUS DU CAMBOUT DE PONTCHASTEAU, *Richelii Cardinalis Consobrinus, vir indole ac gentis nobilitate ad pompas & eruditum luxum paratus, sed intimis conscientiæ sensibus, & meliorum exemplis castigatus, cum se suáque imprimis, postmodùm autem Ecclesiastica beneficia exuisset anno ætatis 29. gratiâ Christi liberatus omnibus officiis Christo in ejus servis famulatus per annos sex, apud sponsas Christi sub veste paganâ ignotus, villaticis ministeriis addictus servivit decem totis annis, amictus cilicio super vimineâ*

* En 1711. il eut le même sort que tous les autres saints corps, qui reposoient dans ce sanctuaire. Il en fut exhumé & porté avec celui de M. le Chevalier de Coislin dans l'Eglise de Magni-Lessart.

JUIN. *vimineâ crate cubans, à quibus improvisâ procellâ divulsus, incertus hospitii annis quatuor, multis & ærumnosis charitatis officiis jactatus, à solitudine in quâ tandem per annos quinque considere licuerat, Lutetiam evocatus, morbo interceptus, Patrem misericordiarum perpetuâ 28. annorum pœnitentiâ demeritus, ad Deum gaudens gratusque rediit, annos natus 56. menses 6. v. Kal. Jul. 1690.*

Par LE MESME.

Comme ces deux épitaphes ne contiennent ni pensées ni faits nouveaux, qui ne soient dans l'éloge françois, on a jugé inutile de les traduire.

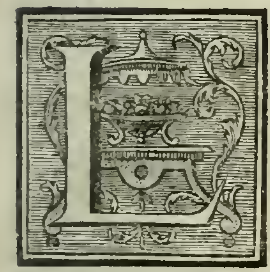


JUILLET.



JUILLET.

ETIENNE MARCEL.



E second jour nous faisons mémoire d'Etienne Marcel & de sa femme, qui à pareil jour ont donné à ce Monastére quarante sols *parisis* de rente ; & qui ont été associez par les Religieuses à toutes leurs bonnes œuvres, priéres & exercices de piété. JUILLET.

MARIE DE MEDICIS, REINE DE FRANCE.

CE même jour 1642. mourut Marie de Médicis, Reine de France & de Navarre, femme de Henri IV. surnommé le Grand, & mére du Roi Loüis le Juste ; laquelle avoit pris nôtre Monastére de Paris sous sa protection, & s'en étoit déclarée la Fondatrice. Ensuite de quoi nous avons été maintenuës dans nos priviléges de fondation Roïale. Nous lui avons encore l'obligation de nous avoir obtenu du Roi son fils le droit d'élire nôtre Abbesse.

MADAME DE BOULEHART, ABBESSE.

JUILLET. LE quatriéme jour 1602. mourut Madame Jeanne de Boulehart, qui a été Abbesse de ce Monastére vingt-sept ans & sept mois; étant entrée dans cette dignité en 1575. par la démission de Dame Catherine de la Vallée. Pendant son gouvernement il y eut de longues & violentes guerres, qui rendoient les tems fort mauvais. Mais elle eut toûjours un grand soin de fournir le nécessaire à ses Religieuses, & de bien garder sa Maison. Sa tombe étoit autrefois au milieu du chœur, élevée sur quatre lions de cuivre; mais elle en fut ôtée quelque tems aprés par l'ordre de M. de Cîteaux. Elle est présentement au milieu de la nef; & on y lit cette épitaphe

EPITAPHE.

CY gist noble & Reverende Dame Madame JEHANNE DE BOULEHART, humble Abbesse de Port-Royal, fille de Messire Jehan de Boulehart Chevalier, Maître d'Hôtel, Capitaine des Gardes & de cinquante hommes d'armes pour le Roi, Sieur du Chesne, Plateau, la Vallée, Moncelart, d'Aunai & de Pucé en partie, & de Damoiselle Marie de Brechanteau femme dudit Sieur; laquelle déceda le 4. de Juillet 1602.

MADAME MARGUERITE DE Ste. GERTRUDE DU PRÉ.

LE cinquiéme jour 1666. mourut ma sœur Marguerite de sainte Gertrude du Pré, Religieuse de la Congregation de Nôtre-Dame, qui avoit été associée à nôtre Communauté avec la permission de ses Supérieurs. Cette sœur avoit tant d'attachement à la vérité, & une si grande résolution de s'éloigner de tout ce qui y est contraire, que l'on se seroit persuadé qu'elle auroit été la plus ferme de toutes à refuser la signature du Formulaire que l'on nous demandoit alors. Néanmoins Dieu l'aïant abandonnée à sa foiblesse, elle signa deux fois dans une Maison des Annonciades Célestes *, où on l'avoit réleguée.

Mais

* De la ville de S. Denis.

Mais ces ſignatures n'aïant point changé ſon cœur, l'affection qu'elle avoit pour ſes Méres & pour ſes Sœurs qui n'avoient point ſigné, lui fit déſirer de ſe réünir à elles ; ſachant qu'on les renvoïoit toutes en ce Monaſtére des Champs. Elle en obtint la permiſſion avec beaucoup de peine ; parce que l'on craignoit qu'elles ne lui fiſſent changer de diſpoſition ; à quoi néanmoins elle ne penſoit nullement, ſon eſprit étant encore tout obſcurci par la faute qu'elle avoit commiſe. JUILLET.

Dieu cependant par ſa bonté voulant rallumer le feu qui s'étoit éteint en elle, comme il l'avoit permis, afin de lui faire connoître que les grandes ardeurs qu'elle avoit témoignées auparavant, étoient un effet de la Grace, & non pas de ſa propre vertu ; il lui ouvrit les yeux dès le lendemain qu'elle fut arrivée ici, pendant qu'elle aſſiſtoit à la Meſſe, & lui fit voir combien elle étoit déchûë de ſon premier état. Cette vûë la toucha ſi vivement, qu'elle ſe réſolut d'en faire pénitence tout le reſte de ſa vie.

Elle commença par reconnoître ſa faute devant toute la Communauté, & s'en accuſer avec les termes les plus humbles & les plus touchans & une grande abondance de larmes ; ſuppliant qu'on lui imposât tout ce qui la pouvoit aider à ſatisfaire à Dieu. On ſe contenta de lui ordonner quelques humiliations, & de ſe tenir la derniére de toute la Communauté ; quoiqu'elle fût des anciennes, elle accomplit cette pénitence d'une maniére ſi humble & ſi édifiante, que toutes les Sœurs la regardoient avec reſpect, comme un modéle que Dieu nous mettoit devant les yeux de ce que l'on doit faire pour réparer ſes fautes.

Non-ſeulement elle étoit très-exacte à exécuter ce qu'on lui avoit preſcrit ; mais encore elle étendoit ſa pénitence généralement à toutes choſes : de ſorte que l'on apperçut en elle un changement total, ſur-tout en ſon naturel qui étoit promt & actif. Elle devint ſi retenuë & ſi ſilentieuſe, qu'il ſembloit qu'elle ne ſe crût pas digne de parler ; & quoique l'on ſe fût toûjours ſervi d'elle à des emplois conſidérables, on la vit tout d'un coup ſe réduire à l'état des plus jeunes de la Maiſon. Elle ne ſe mêla plus de rien, ſinon pour s'occuper ſans relâche à toutes ſortes de travaux les plus pénibles, nonobſtant ſes infirmitez qui étoient grandes, & pour leſquelles elle auroit pû légitimement s'en diſpenſer.

JUILLET. Au bout de l'an, qui étoit le terme qu'on lui avoit prescrit pour sa pénitence, elle supplia qu'on lui accordât ce qu'elle avoit d'abord demandé, savoir de porter l'habit de Sœur converse le reste de sa vie. Mais Dieu, qui ne désiroit d'elle que la préparation de son cœur à faire tout ce qu'on lui auroit voulu accorder, trouva bon de l'appeller à lui par une maladie qui ne dura que quatre jours, & que l'on ne crût mortelle qu'une heure avant sa mort. Elle demanda avec instance les saints Sacremens; mais, comme les Ecclésiastiques qui étoient ici, firent difficulté de les lui donner, à cause de la défense de M. de Paris, elle dit avec un véritable sentiment d'humilité & de pénitence, qu'il étoit juste qu'elle en fût la première privée à la mort, & qu'il n'y avoit qu'elle qui méritât ce traitement. Elle protesta qu'elle n'avoit point eu de ressentiment, non pas même la durée d'un *Ave*, de la rigueur dont on avoit usé envers elle en cette occasion, & qu'elle auroit voulu donner son cœur pour ceux qui la réduisoient à cet état. Ce furent là ses dernières paroles; ajoûtant qu'elle espéroit que Dieu lui feroit miséricorde selon les promesses qu'il nous en a données.

M. HAMELIN.

LE sixiéme jour 1669. mourut à Paris à l'âge de soixante-six ans Jean Hamelin, Conseiller du Roi & Contrôleur-Géneral des ponts & chaussées de France. Il étoit né d'une mére très-chrétienne, qui s'étoit acquis une grande réputation de sainteté. Elle avoit eu soin de lui inspirer dès l'enfance l'amour de Dieu & des pauvres. Lorsqu'il fut plus avancé en âge, elle lui disoit souvent comme la mére de S. Loüis, qu'elle aimeroit mieux le voir mort, que de lui voir commettre un seul péché mortel, & qu'elle prioit Dieu de le rendre perclus de tous ses membres plûtôt que de permettre qu'il l'offensât.

Il étoit encore assez jeune, lorsqu'elle perdit son mari, & qu'elle se vit chargée de beaucoup d'affaires, entr'autres d'une grande tutelle, dont il lui falloit rendre un compte qui étoit capable de les ruiner, & qui avoit fait mourir son mari de chagrin. Son fils la consola dans son affliction, & se chargea de toutes ses affaires; lui faisant espérer que Dieu lui feroit la grace

de

de venir à bout de tout. Elle le crut ; & elle ne fut pas trompée dans son esperance : car il termina si heureusement ses affaires, quoique son pére ne lui en eût jamais donné aucune connoissance, que les comptes qu'il dressa lui seul, furent admirez de toutes les personnes qui les virent. JUILLET.

Pendant ce travail qui dura quelques mois, sa pieuse mére étoit toûjours en priéres ; & la crainte qu'elle avoit que sa grande application d'esprit ne lui enlevât le souvenir de Dieu, & ne lui fît oublier ses devoirs de chrétien, la faisoit aller plusieurs fois le jour frapper à la porte de son cabinet, & lui dire : » Mon « fils, souvenez-vous de Dieu ; & interrompez un moment vô- « tre ouvrage pour prier. « Après s'être fidélement acquité de tous les devoirs d'un bon fils envers une si bonne mére, il rendit encore à son frere aîné, qui étoit chargé d'une nombreuse famille, tous les secours dont il fut capable : ce qu'il continua jusqu'à la mort de sa mére, qui en lui donnant sa derniére bénediction, lui recommenda de défendre toûjours la cause des veuves, des orphelins & de toutes les personnes affligées. Elle lui parloit ainsi, parce qu'il s'étoit fait recevoir Avocat au Parlement, à dessein de passer à d'autres charges ; mais Dieu en disposa autrement.

Quelque tems après il s'engagea dans le mariage, où il passa plusieurs années ; vivant honorablement selon sa condition, élevant ses enfans dans la crainte de Dieu, & se faisant aimer de tout le monde. Dieu, qui avoit dessein de lui faire de plus grandes graces, lui fit naître une occasion de servir l'Eglise en la personne de M. Arnauld Docteur de Sorbonne, persécuté pour la défense de la vérité. Il le reçut chez lui avec une joïe extrême, pour le retirer de l'oppression des hommes. On peut dire que Dieu récompensa cette premiére action d'hospitalité de la même maniére qu'il fit autrefois celle de Loth. Car cet illustre fugitif fut comme un Ange, dont le Seigneur se servit pour retirer du monde M. Hamelin avec toute sa famille. La connoissance qu'il lui donna de la nécessité de la pénitence, dans un tems où elle étoit peu connuë, fut pour lui comme une semence de graces, qui a produit ses fruits dans toute la suite de sa vie.

Quelque innocente qu'eût paru celle qu'il avoit menée jusqu'alors, il ne crut pas se devoir dispenser de cette obli-

JUILLET. gation génerale de faire pénitence ; & il fut un des premiers à l'embrasser. Il rechercha avec soin une conduite propre à faire réüssir son dessein ; & Dieu favorable à ses désirs, la lui fit naître presqu'aussi-tôt. Il eut la consolation d'apprendre que celle avec qui il étoit uni par les liens du mariage, étoit dans les mêmes sentimens que lui. Elle lui ouvrit elle-même son cœur, & dès ce moment ils prirent résolution de vivre ensemble dans la suite comme frére & sœur, & de se retirer entiérement du monde.

Pour exécuter ce dessein, ils vendirent tout ce qu'ils avoient, qui ne servoit qu'à la vanité & à la parure du siécle, jusqu'à leurs tapisseries. Ils ne se réservérent que le simple nécessaire, & quittérent, sans que presque personne en eût connoissance, leur maison de la ville, pour se retirer dans une des derniéres du faubourg S. Jacques, bâtie presque dans la campagne. Lorsqu'ils furent dans cette solitude, ils y reçurent de nouveau leur saint Hôte avec la même joïe qu'ils auroient reçu J. C. qu'ils regardoient en sa personne. Leur principale vûë dans le choix qu'ils avoient fait de cette maison, avoit été de pouvoir par ce moïen rendre service à l'Eglise, en prêtant un asyle à ses Ministres persécutez & aux défenseurs de la vérité ; ne le pouvant plus faire sûrement dans leur maison de la ville. Ce fut là qu'ils retirérent M. Arnauld avec tout le soin possible, jusqu'à ce que la tempête excitée contre lui fût un peu dissipée.

Depuis ce tems leur maison devint un port, où abordoient plusieurs personnes qui vouloient se sauver des périls du monde ; & tous ceux qui cherchoient la pénitence, trouvoient en ce lieu une retraite pour la pratiquer. Ils eurent plus d'une fois l'avantage de faire sentir les effets de leur génerosité vraiment chrétienne à ceux qui souffroient pour la justice ; en quoi leur zéle ne s'est jamais rallenti. Ils s'exposérent même de bon cœur à des traitemens fâcheux, pour mettre à couvert & pour servir des personnes qu'ils aimoient & estimoient dans la vûë de Dieu.

Pendant tout ce tems-là M. Hamelin donnoit en toutes rencontres des marques de son affection pour ce Monastére, à qui il s'étoit lié par une charité entiérement desintéressée. Une de ses plus grandes consolations, comme il le témoignoit lui-même, étoit de venir dans nôtre Eglise unir sa voix avec les nôtres, pour chanter les loüanges de Dieu. Il entreprenoit nos affaires

affaires avec plus d'ardeur, qu'il n'avoit pour les siennes propres. JUILLET.
Il n'épargnoit ni son tems ni ses peines dans les soins qu'il vouloit bien prendre de nos bâtimens, de nos provisions & de toutes les autres choses semblables. Il se chargea mêmes de la conduite du bâtiment de nôtre Eglise de Paris ; & il se donna pour cela des peines & des fatigues incroïables.

Sa sagesse, son application, sa patience & sa grande douceur le faisoient aimer & estimer de tout le monde ; & les ouvriers-mêmes qui ont assez de peine à souffrir ceux qui veillent sur eux, le nommoient le roi des hommes. Toutes ces occupations continuelles n'ont jamais diminué en lui l'esprit de priére dont il étoit rempli ; & quelque affaire qu'il eût, il n'a jamais manqué de dire le grand Office de l'Eglise, avec la même exactitude que s'il y eût été obligé : ce qu'il a continué jusqu'au jour de sa mort.

Il joignit à la priére les austéritez & le travail du corps, labourant & cultivant lui-même son jardin, dans les tems qu'il pouvoit avoir libres, & pratiquant d'autres actions de mortification & d'humilité. Il savoit étendre ces vertus jusqu'à son vêtement : car, quoiqu'il aimât naturellement la propreté, il ne portoit jamais d'habits que fort simples ; & l'on avoit beaucoup de peine à lui en faire prendre de neufs.

Il fut extrémement touché des renversemens qui arrivérent à nôtre Maison, au sujet de la signature du Formulaire : mais bien loin d'en être affoibli dans sa foi ni dans sa piété, il estima infiniment heureuse sa fille unique, d'avoir partagé avec nous tout ce que l'on nous a fait souffrir dans cette grande affaire. Il n'eut jamais de plus grande joïe que de la donner à Dieu, quoiqu'il eût pour elle une affection toute particuliére.

Pour éprouver sa foi & rendre parfaite sa pénitence, il ne lui restoit plus que d'être exercé par l'affliction, qui produit la patience chrétienne ; & en cela-même il a été un exemple extraordinaire de vertu. Il semble que Dieu permit qu'il fût obligé de retourner dans la ville au milieu de ses parens, afin de les rendre témoins des actions héroïques de vertu qu'il fit paroître dans sa derniére maladie. C'étoit une paralysie des plus affligeantes, qui lui ôtant l'usage de la parole, l'obligeoit souvent à se passer de tout, & le réduisoit à ne pouvoir prendre de nourriture, qu'avec des efforts très-violens.

Dans

JUILLET. Dans cet état qui dura près d'un an, il conserva toûjours une patience égale, ne s'appliquant qu'à loüer Dieu, & faisant suppléer ses veux à sa langue. Il avoit sans cesse devant soi son Breviaire ou l'Ecriture sainte, pour la méditer continuellement. Lorsqu'on voulut le detourner d'une si grande application, que l'on jugeoit dangereuse par la crainte qu'elle n'augmentât son mal; il fit entendre par un alphabet de plusieurs mots que l'on avoit mis devant lui, qu'il étoit étrange que l'on tendît toûjours au relâchement; témoignant par là sa fermeté dans le désir de persévérer jusqu'à la mort dans l'amour de la pénitence & des souffrances.

Au commencement de sa maladie, lorsqu'il pouvoit encore parler, il dit à l'un de nos amis, que les journées ne lui étoient pas assez longues pour benir Dieu autant qu'il l'auroit désiré. Quand il vit la paix renduë à l'Eglise, il témoigna souhaitter qu'on le transportât en ce Monastère des Champs; afin d'y pouvoir mourir & y être enterré: mais comme on lui fit dire que l'on craignoit que cela ne fît trop d'éclat, il se soûmit sans replique.

Se sentant affoiblir de jour en jour, il demanda par signes les Sacremens de l'Eglise. Celui qui les lui administra, ayant commencé à loüer sa vertu, la tristesse qui parut alors sur le visage du moribond, fit assez voir la peine qu'il en avoit; & aïant encore le mouvement de la main, il montra par l'alphabet, dont on a déja fait mention, ces mots-ci: » Parlez-moi de mes miséres, de mon besoin & de la miséricorde de Dieu. « Il mourut peu de jours après, & fut enterré avec sa sainte mére à saint Eustache sa paroisse.

MADAME FRANCOISE DE LA CROIX DE BARMONT.

LE huitiéme jour 1684. mourut à l'âge de soixante & quatre ans, trois mois, ma sœur Françoise de la Croix de Villume de Barmont, Religieuse professe de l'Abbaïe de Nôtre-Dame de l'Eclache, Ordre de Cîteaux: L'affection qu'elle avoit conçûë pour nôtre Monastére, l'y appella avec la permission de ses Supérieurs; & l'amour qu'elle avoit pour l'exacte observance de la régle, lui fit

fit embraſſer avec zéle toutes les maximes de nôtre réforme. JUILLET.
Pendant plus de trente & un ans qu'elle a vêcu parmi nous, elle a toûjours mené une vie fort exemplaire.

M. MOUSNIER.

LE onziéme jour 1678. mourut à Paris Meſſire Leger Mouſnier, Conſeiller du Roi & Maître de la Chambre des Comptes de Navarre, ami particulier & inſigne Bienfaiteur de nôtre Maiſon. Il s'étoit fait conſtruire une chambre dans les bâtimens du dehors, qui ſont vis-à-vis de l'Egliſe, à deſſein de s'y retirer, pour vaquer aux exercices de la piété chrétienne. Outre pluſieurs aumônes qu'il a faites à ce Monaſtére, il nous a légué trois mille livres par ſon teſtament. Il a ſa ſépulture à ſaint Jacques-du-haut-pas.

M. HERMANT, CHANOINE DE BEAUVAIS.

CE même jour 1690. mourut à Paris Meſſire Godefroi Hermant, Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de S. Pierre de Beauvais; qui a parfaitement rempli l'idée d'un homme de Dieu, tel que S. Paul le décrit. Il s'eſt acquitté avec tant de ſoin & de fidélité de toutes les fonctions du miniſtére de J. C. que ceux qui ont le moins connu & le moins eſtimé ſon mérite pendant ſa vie, ont lieu de le propoſer après ſa mort pour le modéle d'une vie véritablement Eccléſiaſtique. Perſonne n'a conſervé plus inviolablement le ſacré dépôt de la vérité, qu'il avoit reçu en qualité de Prêtre & de Docteur de l'Egliſe; & jamais la violence n'a eu aucun pouvoir ſur ſon cœur & ſur ſon eſprit, pour lui enlever ce ſaint tréſor.

Après s'être nourri lui-même de la vérité, il en a fait part aux autres, non-ſeulement par ſes prédications remplies d'un feu lumineux & d'une ſcience peu commune; mais encore par ſes ouvrages de piété & ſes livres d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, dont il a enrichi l'Egliſe. Ce ſont autant de monumens, qui feront voir à tous les ſiécles à venir l'application infatigable qu'il a euë à diſtribuer cette divine nourriture, & à la faire fructifier dans les

JUILLET. les ames. Il en conduisoit un assez grand nombre dans la vie spirituelle, pendant qu'il a eu la liberté de s'appliquer aux fonctions de ce pénible ministére ; & sa charité pour ceux qui s'adressoient à lui, étoit telle qu'il ne craignoit point de s'exposer dans les tems les plus rudes & dans les chemins les plus mauvais, pour rendre service aux plus simples de la campagne, sitôt qu'il étoit averti qu'ils avoient besoin de son secours.

Rien n'étoit capable de le détourner des offices de l'Eglise cathédrale, à laquelle il étoit attaché. Il y étoit toûjours des prémiers & n'en sortoit que des derniers. Il y assistoit avec une modestie & un recueïllement qui édifioient tout le monde ; & si l'on a dit de saint Ambroise, que plusieurs personnes après sa mort pûrent à peine satisfaire à toutes les fonctions qu'il remplissoit seul pendant sa vie, on peut très-justement dire de M. Hermant, qu'il faisoit lui seul ce que trois excellens Ecclésiastiques pourroient faire. Il avoit à l'Office divin toute l'assiduité que l'on peut souhaitter dans les Chanoines les plus fervens ; & l'on auroit dit qu'il n'avoit point d'autre occupation. Il étoit occupé à diriger autant que les Directeurs les plus emploïez ; & il ne faisoit pas moins d'ouvrages de piété, & ne travailloit pas moins à l'éclaircissement de la science Ecclesiastique, que s'il n'eût point eu d'autre emploi.

Toute son ambition tendoit à la gloire & à la beauté de la Maison de Dieu. Il a toûjours été si éloigné d'y chercher pour lui-même l'intérêt & l'honneur, qu'il n'a jamais voulu accepter aucune des dignitez que feu M. de Beauvais * son Evêque lui a offertes ; se contentant du revenu & du rang de simple Chanoine, que la Providence lui avoit procuré. Mais autant qu'il étoit indifférent pour ce qui le touchoit en particulier, autant étoit-il sensible & zélé pour les véritables intérêts des personnes, ausquelles l'ordre de la Providence & la charité l'avoient uni. Il l'a toûjours fait paroître à l'égard de ce Monastére ; & dans toutes les occasions il y avoit formé des liaisons fort étroites avec M. le Maistre, depuis la mort duquel il a continué d'y venir très-souvent. Quelquefois mêmes il y a fait des retraites assez longues, dans lesquelles il nous a toûjours donné des marques d'une affection chrétienne.

Dieu

* Messire Nicolas Choart de Buzenval.

Dieu a permis que nous en aïons eu une derniére preuve dans JUILLET. les derniers jours de sa vie. Car une affaire de son Chapitre l'aïant obligé de faire un petit voïage à Paris, où il n'étoit allé depuis long-tems, il se fit un devoir de venir visiter ce Monastére, & cette Eglise, pour y joindre ses vœux & ses priéres à celles de la Communauté. Il y demeura le Dimanche neuviéme Juillet, y chanta la grand'Messe, & y fit l'eau benîte. Il en partit le lendemain Lundi, dans le dessein de se rendre à Beauvais le Jeudi suivant. Mais une mort subite & précipitée, quoique non imprévûë, rompit ses projets, & le fit passer en un moment du tems à l'éternité, le Mardi onziéme du même mois à l'âge de soixante & treize ans; après avoir consommé sa vie dans les peines & les travaux d'un véritable Ministre de J. C. toûjours prêt à lui rendre compte de sa conduite, & de l'emploi du talent qu'il lui avoit confié pour le faire valoir. Son corps fut porté à Beauvais le même jour qu'il s'étoit proposé d'y arriver, & y fut enterré dans une des chapelles de la Cathédrale.

MADAME AMELOT DE BERNIERES.

Le douziéme jour 1653. mourut Dame Anne Amelot, femme de Messire Charles Maignart, Seigneur de Berniéres, Maître des Requêtes; laquelle a été fort affectionnée à nôtre Monastére. Elle avoit permission d'entrer en cette Maison des Champs, pour y faire des retraites, pendant lesquelles elle donnoit aux Religieuses une grande édification par sa piété, son humilité, son détachement des choses de la terre. Une des choses qu'elle demanda avec le plus d'instance à la mort à M. son mari, fut qu'il mît leur petite fille, qui n'avoit pas encore trois ans, en ce Monastére, pour y être élevée dans la crainte de Dieu avec son aînée qui y étoit déja. Il l'a executé à la lettre, & nous a donné quatre mille livres d'aumône, afin de prier Dieu pour la défunte, comme elle-même l'avoit désiré de son vivant.

ODON DE SULLI, EVÊQUE DE PARIS.

JUILLET. LE treiziéme jour 1208. mourut Odon de Sulli, Evêque de Paris, dont la mémoire nous doit être en bénédiction. Ce fut par son conseil que Mathilde de Garlande fonda ce Monastére en l'année 1204. des deniers que Matthieu I. de Marli, son mari, lui avoit laissez en s'en allant à la Terre-sainte; afin qu'elle les emploïât en quelque œuvre de piété, selon l'avis de ce Prélat, qui prit un soin tout particulier de cette Abbaïe pendant les quatre années qu'il vêquit depuis sa fondation.

Odon de Sulli étoit fils d'Archambauld I. du nom & de Mathilde de Beaugenci; néveu de Thibauld le Grand, Comte de Champagne, & parent des Rois de France & d'Angleterre. Dès sa jeunesse il s'adonna à la piété; & Dieu lui inspira une si grande tendresse pour les pauvres, que n'étant encore qu'enfant, il arrosoit souvent de ses larmes les aumônes qu'il leur faisoit.

Après avoir fini le cours de ses études à Paris, où il se rendit en peu de tems très-capable dans les sciences, il alla à Rome en 1187. la premiére année du Pontificat de Gregoire VIII. & tout jeune qu'il étoit, il y fut reçu du Pape & des Cardinaux avec un honneur presque égal à celui que l'on rendoit aux Evêques. Mais toutes ces marques de distinction n'eurent aucun attrait pour lui. Il quitta Rome; & à son retour il vendit tous les grands biens qu'il possédoit en Angleterre, en distribua en partie l'argent aux pauvres, & se servit du reste pour entretenir aux études trois pauvres écoliers, qui étoient autant dépourvûs des biens de la fortune, qu'ils étoient riches des biens de la Grace.

Il fut ensuite Chantre de l'Eglise Métropolitaine de Bourges, sous son frére Henri qui en étoit Archevêque. Mais bien-tôt après il quitta cette dignité, pour se retirer en l'Abbaïe de S. Victor près de Paris où il se fit Chanoine Régulier; afin qu'étant séparé du commerce du monde, il y servît Dieu avec plus de liberté.

Cependant Dieu, qui réservoit ce grand homme pour servir son Eglise, voulut que quelques années après cette lumiére, qui jusques-là avoit été cachée sous le boisseau, fût mise sur le chandelier, par le choix que Maurice, Evêque de Paris, fit d'Odon pour

pour lui ſuccéder dans ſon Siége. Il y fut élevé après la mort JUILLET. de Maurice l'an 1196. & ne penſa plus qu'à prendre un ſoin particulier du troupeau que Dieu avoit confié à ſa conduite.

Il ne le ſervit pas ſeulement par le ſaint uſage qu'il fit des biens & des revenus de ſon Evêché ; mais encore par le bon choix qu'il faiſoit des Eccléſiaſtiques, pour remplir les bénefices ; ſans avoir aucun égard ni à la nobleſſe ni à la faveur : n'aïant rien tant en horreur que tout ce qui approchoit le moins du monde de la ſimonie. Il s'appliqua avec beaucoup de zéle à l'extirpation des vices, & à l'établiſſement de la piété dans tout ſon Diocéſe. Comme il étoit bien perſuadé qu'il falloit commencer par la réforme du Clergé, avant que d'en venir à celle du peuple ; il fit pluſieurs ſtatuts ſynodaux pour le réglement des Eccléſiaſtiques. Il ordonna la réſidence aux Bénefiers ; & afin d'abolir des profanations qui étoient aſſez générales dans l'Egliſe, & qui ſe faiſoient dans celle de Paris, aux jours de la Circonciſion de nôtre Seigneur & de la fête de ſaint Etienne, il fit une fondation conſidérable pour ces jours-là, à condition que telles céremonies ne s'y feroient plus dans la ſuite.

Il mourut âgé environ de quarante-deux ans, la douziéme année de ſon Epiſcopat. Il eſt enterré au milieu de l'Egliſe Cathédrale de Paris, ſous une tombe de cuivre, dont l'inſcription porte, que la ſincerité, la pureté, la douceur, la charité pour les pauvres étoient le caractére de ſon eſprit vraiment Epiſcopal.

MARGUERITE ET ELIZABETH DE BLOIS.

CE même jour nous faiſons l'anniverſaire de Marguerite Comteſſe de Blois & d'Elizabeth ou Yſabeau ſa ſœur, nos Bienfactrices, filles de Thibauld I. ſurnommé le Bon, Senêchal ou Grand-Maître de France, mort outre mer, & de Madame Alix de France. Marguerite ſuccéda à Thibauld Comte de Blois ſon neveu, & épouſa en premiéres nôces Hugues d'Oiſi, dont elle n'eut point d'enfans. En ſecondes nôces elle eut pour mari Othon Comte de Bourgogne, frére de l'Empereur Henri, qui ne lui laiſſa point de poſtérité ; & en troiſiéme

Mm 2 nôces

JUILLET. nôces Gaultier, Seigneur d'Avesnes, de qui elle eut sa fille unique Marie, Comtesse de Blois, mariée à Hugues de Châtillon-sur-Marne. Elizabeth hérita de son neveu du Comté de Chartres, & fut mariée deux fois, la premiére à Sulpice III. Seigneur d'Amboise, dont vint Mahaut fille unique, Comtesse de Chartres; & la seconde fois à Jean de Montmirail sieur d'Oisi, duquel elle n'eut point d'enfans.

PHILIPPE AUGUSTE, ROI DE FRANCE.

LE quatorziéme jour 1223. mourut à Mante-sur-Seine Philippe Auguste, Roi de France, l'un de nos Bienfaiteurs, pour qui nous faisons un anniversaire ce même jour. Il commença à régner l'an 1180. & consacra le commencement de son régne par le châtiment des impies & des blasphémateurs, & par l'extirpation des Juifs qu'il chassa tout-à-fait du Roïaume. Il réprima l'insolence & les attentats de quelques Grands sur les biens Ecclésiastiques & sur son autorité. Quelque tems après aïant sû que la ville de Jerusalem avoit été reprise par les Sarrasins, il y mena du secours aux Chrétiens qui y étoient opprimez. En reconnoissance & en mémoire d'une victoire signalée qu'il remporta sur ses ennemis à Bouvines près de Tournai, le 27. Juillet 1214. il fonda l'Abbaïe de Nôtre-Dame de la Victoire près de Senlis.

En 1219. il confirma à nôtre Monastére la possession d'une maison que l'on nous avoit donnée à Paris, & qui relevoit de sa censive. Dix mois avant sa mort il fit son testament, par lequel il laissa à Guérin, Evêque de Senlis, l'un de ses Exécuteurs testamentaires, cinquante mille livres *parisis*, grande somme en ce tems-là, pour satisfaire aux torts & dommages qu'il avoit causez, & cent cinquante mille marcs d'argent, pour être emploïez au secours de la Terre-sainte. Il mourut âgé de 56. ans, dix mois & 24. jours, après avoir régné près de 43. ans. Il a sa sépulture à S. Denys avec les autres Rois de France.

BLANCHE

BLANCHE DE CASTILLE, REINE DE FRANCE.

CE même jour nous faisons mémoire de Blanche de Castille, Reine de France, quoique morte le premier Décembre * 1252. nous la joignons à Philippe Auguste; & l'anniversaire que nous faisons en ce jour 14. Juillet, est pour l'un & pour l'autre. Elle nous donna souvent des marques de sa protection roïale, & nous confirma dans les occasions la possession des biens que nous acquerions. Elle mourut à Melun dans l'habit de l'Ordre de Cîteaux, & fut enterrée dans l'Abbaïe de Maubuisson qu'elle avoit fondée. JUILLET.

MADEMOISELLE BERNAUDOT.

CE même jour 1684. mourut à Paris Demoiselle Jeanne Bernaudot, native du païs d'Anjou, dont le cœur est enterré dans nôtre cimetiére. Elle avoit beaucoup d'affection pour nôtre Maison, à laquelle elle a légué cent livres par son testament. Son corps repose dans le cimetiére de S. Nicolas-du-chardonnet.

PHILIPPE DE LEVIS, ABBESSE.

LE dix-neuviéme jour vers l'an 1280. mourut Dame Philippe de Lévis, fille de Gui II. de Lévis, Seigneur de Mirepoix, Abbesse de ce Monastere, auquel elle donna cinq mille livres *parisis*, qui servirent à bâtir nôtre réfectoire. Outre cela elle y fit present d'une croix & d'une chasse d'argent avec une boëte d'or pour conserver la sainte Eucharistie, & d'un calice pour le grand autel. Elle fut enterrée dans l'ancien chapitre au milieu du cimetiére de sainte Hombeline, d'où l'on a transporté sa tombe dans le cloître du côté de l'Eglise. On y lit cette épitaphe.

EPITA-

* On trouve ailleurs cette mort marquée au 27. jour de Novembre.

EPITAPHE.

JUILLET.

HIc jacet reverendissima & religiosissima Domina Philippa de Levis *quondam Abbatissa B. Mariæ Portûs Regis, quæ habuit cum eâ tres sorores religiosissimas, quæ fuerunt filiæ Domini Guidonis Domini de Mirapice Marescalis; de quibus Abbatia habuit multa bona, cujus anima per misericordiam Dei requiescat in pace. Amen.*

ICi repose très-révérende & très-pieuse Dame Madame Philippe de Levis, autrefois Abbesse de Nôtre-Dame de Porr-Roïal, qui eut avec elle trois sœurs excellentes Religieuses. Elles étoient filles de Messire Gui Seigneur de Mirepoix, Maréchal de France, & ont fait de grands biens à ce Monastére. Priez Dieu qu'il lui fasse miséricorde. Ainsi soit-il.

MADAME MAGDELEINE DE Ste. EUPHRASIE COCHEREL.

LE vingtiéme jour 1633. mourut ma sœur Magdeleine de sainte Euphrasie Cocherel, Religieuse professe de ce Monastére, où elle avoit été élevée depuis l'âge de six ans & demi. Deux ans avant sa mort elle se renouvella dans l'esprit de sa vocation, & ne pensa plus qu'à s'avancer dans la vertu, & à vivre dans une entiére dépendance. Dans ce même tems elle se sentit un pieux instinct de s'appliquer à la priére d'une maniére speciale; afin d'obtenir de Dieu l'accomplissement du dessein que l'on méditoit alors dans l'Eglise, touchant l'établissement d'un Institut destiné au culte particulier & à l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement; & nous ne devons pas douter que ce que nous avons vû s'exécuter cette année, ne soit en partie l'effet des priéres de cette bonne Sœur. Elle joignit à sa priére une exacte solitude; aïant une grande attention à se retirer de toutes sortes de conversations, quoique pendant ce tems-là elle fût fort infirme. Ce fut dans ces saints exercices qu'elle finit sa vie; pénétrée d'une grande confiance en la miséricorde de Dieu.



M. DE

M. DE BUZENVAL, EVÊQUE DE BEAUVAIS.

LE vingt & uniéme jour 1679. mourut à l'âge de ſoixante & un ans, Meſſire Nicolas Choart de Buzenval, Evêque & Comte de Beauvais, qui a fait éprouver à cette Communauté en toutes occaſions les effets de ſon zéle & de ſa charité vraiment Epiſcopale. En tout tems il lui a porté une affection particuliére; mais il l'aima ſur-tout depuis qu'elle ſe trouva engagée dans les mêmes troubles, dont l'Egliſe & ſon Diocéſe en particulier furent agitez. Il partagea nôtre affliction; il épouſa généreuſement nos intérêts, ou pour mieux dire, il les préfera aux ſiens propres. Sa généroſité Apoſtolique qui étoit à l'épreuve des menaces les plus terribles & des maux les plus inévitables, le porta à ne vouloir jamais conſentir à aucune propoſition de paix, qu'à condition que ce Monaſtére ſeroit compris dans le traité que l'on en feroit. JUILLET.

En cela comme dans toutes les actions de ſa vie, il a fait paroître qu'il n'avoit point d'autre objet que ſon devoir; que nulle conſidération humaine ne le faiſoit agir; qu'il étoit uniquement touché des intérêts de J. C. qui doivent être les ſeuls qu'un Evêque ait à cœur; & que l'une de ſes principales obligations eſt de ſe rendre le protecteur des affligez, & le pére des vierges conſacrées à Dieu. C'eſt une qualité que ſon zéle & ſon affection lui ont inſpirée à nôtre égard pendant ſa vie, & de laquelle nous eſpérons qu'il ne ſe déportera pas dans le ciel après ſa mort.

MADAME MOUSSERONT.

LE vingt-cinquiéme jour 1706. mourut en ce Monaſtére Madame Mouſſeront, qui s'y étoit retirée, pour y ſervir Dieu avec plus de liberté, éloignée des embarras du monde. C'étoit une ſainte veuve qui réüniſſoit en elle toutes les qualitez que S. Paul exige des veuves chrétiennes. Elle avoit vêcu avec ſon mari ſans aucun reproche; elle avoit pris un ſoin particulier de ſon domeſtique; elle avoit été le refuge des perſécutez;

JUILLET. cutez ; en un mot, elle s'étoit appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres. Elle a sa sépulture en cette Maison des Champs.

LA SOEUR MARIE DE Ste. NATALIE DE RUBANTEL LE CAMUS.

LE vingt-neuviéme jour 1658. mourut ma sœur Marie de sainte Natalie de Rubantel le Camus, que l'on doit regarder comme un prodige de la piété chrétienne & de l'humilité religieuse. Etant demeurée veuve de Messire Henri le Camus, Ecuïer Seigneur de Buloïer, elle se retira à l'âge de soixante & quatorze ans en ce Monastére, auquel elle avoit toûjours été fort affectionnée, & dont elle étoit la plus ancienne amie. Elle l'avoit connu dès le commencement de la réforme ; & elle l'avoit servi & obligé dans toutes les occasions qui s'étoient présentées.

Là oubliant la foiblesse de son corps déja cassé de vieillesse, & tout ce qu'elle avoit été dans le monde ; se renouvellant dans le désir qu'elle avoit toûjours eu de mourir Religieuse, elle en demanda l'habit. Mais se voulant donner à Dieu de la maniére la plus parfaite, & dans la condition la plus humiliante, elle choisit le rang de Sœur converse : ce qu'elle auroit également fait, quand elle eût été en état de s'acquitter de l'Office divin & des autres fonctions des Sœurs du chœur. Elle demanda avec tant d'instance d'entrer dans cette condition, que l'on ne pût le lui refuser. Elle en reçut l'habit avec une joïe extrême, dans le dessein de faire profession à la fin de son Noviciat. Mais Dieu se contenta de sa bonne volonté, & lui envoïa une grande infirmité qui ne le lui permit pas. Elle mourut au bout de trois ans, avec beaucoup de reconnoissance des graces que Dieu lui avoit faites.

MADAME SUZANNE DE Ste. JULIENNE OLLIER.

CE même jour 1705. mourut en ce Monastére ma sœur Suzanne de sainte Julienne Ollier, âgée de soixante & douze ans. Elle en a passé les deux derniers dans une maladie qu'elle a soufferte avec une patience admirable. C'étoit une Religieuse

d'une grande édification, fort appliquée à l'oraiſon, à la lecture, au ſilence, à la retraite, & d'une vie très-occupée. On voit quelques petits ouvrages manuſcrits de ſa façon ſur des matiéres de piéte, qui font voir de quel eſprit elle étoit animée. JUILLET.

MADAME SUZANNE-JULIENNE DE S. PAUL DES MOULINS.

LE trentiéme jour 1647. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma ſœur Suzanne-Julienne de ſaint Paul des Moulins, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Elle avoit été engagée dans le mariage; mais Dieu aïant rompu ſes liens, elle quitta bientôt le monde pour ſe retirer dans le cloître, où dès ſon entrée elle ſe rendit fort reguliére & fort exacte à l'obeïſſance, qu'elle a toûjours euë en une ſinguliére recommendation : ce qui eſt d'autant plus méritant, que ſa condition dans le ſiécle lui donnoit plus d'occaſions de faire ſa propre volonté. Elle a exercé pendant plus de ſeize ans l'office de Celleriére, & a pris de grands ſoins pour toutes les affaires de la Maiſon, qui étoient alors fort difficiles pour la quantité de dettes & le peu de moïens de pourvoir à tout.

Dans les difficultez qui ſe rencontroient, ſon recours étoit à l'oraiſon & à la confiance en la protection de Dieu, dont elle a ſouvent éprouvé des effets bien viſibles, qu'elle avoit ſoin de reconnoître par des actions de graces. Attentive à rendre aux créanciers la juſtice qu'on leur doit, elle étoit exacte à les païer, ſi-tôt qu'elle avoit de quoi; juſques-là même que très-ſouvent elle ne ſe reſervoit rien pour les beſoins de la Maiſon. Malgré le grand nombre d'affaires dont elle étoit chargée, elle avoit une grace particuliére de Dieu pour ſe recueillir, ſans qu'il lui reſtât dans ſes priéres aucune idée de ſes occupations. Elle ménageoit le plus de tems qu'elle pouvoit pour vacquer à l'oraiſon, & y demeuroit toûjours dans une grande tranquillité. Lorſqu'elle pouvoit joüir de quelques jours de retraite, elle les emploïoit avec tant de fruit, qu'elle en ſortoit toute renouvellée. Pendant ſa derniére maladie elle n'avoit que Dieu dans l'eſprit & dans le cœur; brûlant du déſir d'aller à lui, ſans regretter la moindre choſe en cette vie, non pas mêmes l'Inſtitut du très-

JUILLET. ſaint Sacrement qu'elle avoit déſiré avec tant d'ardeur, & qu'elle ſavoit être ſur le point de s'établir. Elle préferoit la fin aux moïens; & Dieu lui tenoit lieu de tout.

MADAME POTTIER DE BUZENVAL.

CE même jour 1671. mourut Dame Magdeleine Pottier, veuve de Meſſire Theodore Choart Seigneur de Buzenval. Après avoir rempli dans le mariage tous les devoirs d'une femme chrétienne, elle ſe réſolut auſſi-tôt après la mort de M. ſon mari, n'aïant encore que vingt-huit ans, de paſſer le reſte de ſa vie dans la viduité. Mettant tout ſon ſoin à l'éducation de ſes enfans, elle s'appliqua à les faire bien inſtruire de leurs devoirs envers Dieu, & de leurs autres obligations.

Sa vertu, ſa prudence, ſa bonne conduite, la droiture de ſon cœur & le déſir de plaire à Dieu & ne chercher que ſa gloire en toutes choſes, l'ont renduë recommendable, & lui ont acquis l'eſtime de tout le monde. Cette ſainte diſpoſition l'empêchoit de jamais rien entreprendre, ſoit par rapport à MM. ſes enfans, ſoit en d'autres affaires qui la regardoient perſonnellement, qu'elle n'eût fait auparavant beaucoup de priéres, & pris l'avis de perſonnes éclairées & de piété; afin de tâcher de connoître par-là, quelle étoit la volonté de Dieu. Elle ſe rendoit enſuite avec une docilité merveilleuſe aux conſeils qu'on lui donnoit.

Après avoir vêcu dans le monde juſqu'à l'âge de quatre-vingts-un ans; après avoir vû ſes enfans & ſes petits-fils juſqu'à la troiſiéme génération; après avoir conſommé un ſi grand nombre d'années auprès d'eux dans les embarras du ménage, elle crut qu'ils ne pouvoient lui refuſer, qu'elle cherchât enfin un lieu de repos, pour y conſacrer à Dieu ſeul le tems qui lui pouvoit reſter de vie. Ce fut dans ce deſſein qu'elle ſe retira en ce Monaſtére, où elle ne penſa plus qu'à ſe préparer à la mort. Dieu lui accorda encore quatorze mois de vie, pendant leſquels elle fit ſes principales occupations de la priére & des lectures de piété, dans une attente continuelle du moment qu'il plairoit à Dieu de l'appeller à lui. Ce moment étant arrivé, elle alla avec beaucoup de joïe & une grande confiance en la miſéricorde divine

vine se présenter à l'Epoux des veuves chrétiennes.

Elle avoit laissé la disposition du lieu de sa sépulture à MM. ses enfans, qui jugérent à propos que son corps fût transporté à la paroisse de Ruel, pour le réünir à celui de son mari qui y repose, & que son cœur demeurât en ce Monastére ; estimant que puisqu'elle nous l'avoit donné pendant sa vie, par l'affection singuliére qu'elle a eüe pour cette Communauté, il n'étoit pas juste de l'en retirer après sa mort. Il est enterré dans le bas-côté gauche de S. Laurent avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

ICi repose le cœur de Madame MAGDELEINE POTTIER, veüve de Messire Theodore Choart, Chevalier Seigneur de Buzenval ; qui aïant mené dans le monde dans tous les états par où Dieu l'a faite passer, une vie très-chrétienne, a voulu consommer son sacrifice dans cette solitude, pour mourir plus parfaitement au monde, & ne plus vivre qu'à celui, qui avoit toûjours été l'unique objet de son amour. Elle mourut le 30. Juillet 1671. âgée de 84. ans.

M. ISSALI, AVOCAT.

CE même jour 1707. mourut noble homme M. Jean Issali âgé de quatre-vingts-sept ans, Avocat au Parlement de Paris, Conseiller & Secrétaire du Roi & de ladite Cour. Dieu lui avoit donné de si rares talens pour les sciences, & il les avoit si bien cultivées par l'étude, qu'il avoit acquis la connoissance de tout ce qu'il y a de plus excellent dans les Lettres humaines, & qu'il s'étoit rendu un maître consommé dans la Jurisprudence. Il fut chef du conseil de plusieurs Seigneurs du roïaume ; mais ces avantages humains ne l'avoient point éblouï. Car Dieu lui avoit communiqué une lumiére plus relevée pour en faire un bon usage ; & il le conduisit dès sa plus tendre jeunesse dans la solitude de cette Maison des Champs pour parler à son cœur, & lui faire connoître & goûter des biens qui sont au-dessus de la nature & des tems. Il lui inspira le mouvement de s'y retirer sous la conduite des plus grands maîtres de la piété, pour y apprendre les plus pures maximes de l'Evangile & de la Religion. Il en embrassa la pratique la plus exacte par les exer-

JUILLET. cices d'une austére pénitence, dans un âge où l'on ne pense guéres qu'à suivre le feu & l'impétuosité des passions. Il se nourrissoit de la priére & de la méditation de la parole de Dieu ; vivant avec des hommes mortifiez, qui par des travaux rudes & pénibles domtoient & crucifioient leur chair pour la soûmettre à l'esprit, & ne pensant qu'à suivre les exemples qu'il avoit devant les yeux dans des modéles si parfaits, pour retracer dans son ame les traits de l'image de Dieu, & se rendre conforme à J. C.

Il passa quelques années avec ces grands personnages, vivant avec eux & comme eux ; & il n'eut point de peur d'une vie qui épouvante la nature & les sens. Mais le silence de la retraite & l'austérité de la pénitence ne le rendirent point d'un esprit dur & sauvage ni d'une humeur incommode. Ce fut au contraire où il prit ces nobles impressions de bonté, de douceur & d'honnêteté qui l'avoient rendu si aimable à tous ceux qui l'ont connu. De si heureux commencemens n'ont point été démentis par toute la suite de sa vie ; & il les a soûtenus sans laisser corrompre son cœur par la prosperité, sans s'affoiblir dans le commerce du siécle, sans s'abbattre sous le poids du grand nombre d'affaires & d'occupations dont il a été chargé pour le service du public & l'interêt des particuliers.

Lorsque Dieu l'a retiré de la solitude pour le produire sur le théatre du monde & le servir dans des emplois séculiers, il a été comme un de ces citoïens de Jerusalem ausquels il donne le maniement des affaires de Babylone. C'est avec beaucoup de justice que ceux que la Providence divine lui avoit donnez pour la conduite de son ame, lui ont rendu ce témoignage : qu'il a toûjours été bon mari, bon pére, bon maître & bon paroissien; qu'il a été juste, équitable, humble & modéré dans toute la conduite de sa vie ; & ils ont marqué qu'ils ne doutoient point que toutes les vertus qu'il a pratiquées, & dont ils ont été les spectateurs, n'aïent attiré sur lui & sur sa famille, toutes les bénédictions que Dieu y a répanduës.

Les différentes affaires qui ont pû occuper son esprit, ne lui ont jamais fait oublier ses premiers maîtres dans la voïe du salut, ni les obligations dont il reconnoissoit leur être redevables. Il s'est toûjours fait honneur d'avoir place dans le cœur de ces hommes de Dieu. Il n'a jamais rougi de reconnoître cette Mai-

son

ſon comme le ſein dans lequel il avoit été engendré à J. C. Il faiſoit gloire d'en être appellé l'ancien ami. Comme ſon zéle pour la juſtice & pour rendre ſervice aux perſonnes opprimées étoit auſſi généreux que deſintéreſſé, & toûjours au-deſſus de toutes les craintes humaines ; il n'a point craint de prendre ſa défenſe dans les tems difficiles. Il a fait entendre ſa voix ; & tout Iſraël l'a oüi parler pour elle, lorſqu'il y avoit bien plus de ſûreté & de prudence ſelon le monde à garder le ſilence. Il s'eſt fait un plaiſir ſenſible de l'honorer & de la ſervir dans ſes diſgraces, de lui donner ſon tems, ſes ſueurs & ſes peines. Il croïoit en devenir meilleur en travaillant pour elle, & ſe ſanctifier en ſervant les Epouſes de J. C.

JUILLET.

Pendant ſa vie il nous a toutes portées dans ſon cœur. Il nous a donné ſa fille aînée qu'il y portoit auſſi avec beaucoup de tendreſſe, & qui étoit l'aînée de tous ſes enfans. Il n'y a eû qu'une puiſſance ſupérieure qui l'ait empêché de nous en donner plus d'une. Et en mourant n'aïant plus rien à nous offrir, il nous a donné ſon cœur ; aïant ordonné dans ſon teſtament par lequel il a légué à cette Maiſon la ſomme de mille livres, que les cendres de ce cœur, qui étoit toûjours demeuré dans cette Maiſon par ſes ſentimens, y repoſaſſent après ſa mort, auprès de celles de ces grands ſerviteurs de Dieu qu'il a toûjours tant honorez. C'eſt-là qu'elles attendent cette bienheureuſe reſurrection des morts, de laquelle il a travaillé à ſe rendre digne pendant ſa vie, par la connoiſſance de J. C. par la vertu de ſa reſurrection, & la participation de ſes ſouffrances.

M. MAIGNARD DE BERNIERES.

LE trente & uniéme jour 1662. mourut à Iſſoudun en Berri, Meſſire Charles Maignart, Seigneur de Berniéres, Maître des Requêtes, dont nous devons conſerver une mémoire éternelle, pour avoir été le bien-aimé de Dieu & l'ami fort particulier de nôtre Communauté. Dès ſa jeuneſſe il parut que Dieu avoit ſur lui des regards favorables ; puiſqu'il lui inſpira ſa crainte, qui l'a préſervé des péchez qui régnent dans le monde, & qu'il lui donna un accroiſſement dans la piété, qui l'a rendu recommendable aux yeux de tous les gens-de-bien.

Perſuadé

JUILLET. Persuadé que Dieu étoit servi en esprit & en vérité dans ce Monastére, il s'y lia d'une maniére inviolable, & le prit en une singuliére affection : motif qui l'a toûjours attaché à toutes les personnes, qui avoient un véritable dessein d'être à Dieu. En toute occasion il nous a donné des marques de la bonté qu'il avoit pour nous ; & il n'est rien qu'il n'eût fait volontiers pour nous témoigner sa charité. Ses deux filles n'étant encore qu'enfans, il nous en confia le soin, pour les élever en nôtre Maison. Dieu aïant exaucé ses vœux en inspirant à l'aînée le désir de se faire Religieuse, ce digne pére en eut tant de joïe, que dès-lors il l'aima plus que tous ses autres enfans, en considération de ce qu'elle se vouloit donner à Dieu.

L'affection si tendre qu'il avoit pour elle, ne tendoit qu'à la porter à être une véritable épouse de J. C. C'étoit là l'unique sujet de tous ses entretiens avec elle. Il ne désiroit à ses amis que la même chose, qu'il cherchoit uniquement pour lui-même ; c'est-à-dire, d'être tout à Dieu. Il arriva malheureusement que l'un d'eux sortit de cette voïe. M. de Berniéres en conçut une extrême douleur, qu'il lui témoigna par ses larmes & par des discours les plus affectifs & les plus touchans, qui auroient été capables de ramener cet ami, si les paroles des hommes suffisoient pour changer le cœur.

Il étoit si éloigné de vouloir tenir un rang distingué dans le siécle, qu'il se défit de sa charge de Maître des Requêtes, pour avoir moins de commerce avec le monde, & pour être plus libre de s'appliquer au service de Dieu & du prochain. En bien des occasions il a prêté des secours salutaires à grand nombre de personnes, tant par ses conseils, qu'en les assistant de ses biens dans leurs nécessitez. C'est ce qu'il a fait principalement à l'égard de deux Monastéres, qui étoient sur le point de succomber pour le temporel, s'il ne leur eût donné des sommes considérables pour se soûtenir. Mais afin que ses libéralitez servissent aussi au spirituel, il ne les fit qu'à condition que ces Maisons se mettroient dans une plus exacte observance de leur régle.

On ne peut lui refuser le titre de pére des pauvres, pour la charité & la tendresse qu'il avoit à les secourir. Il en a laissé un monument perpétuel, en faisant bâtir à Roüen un hôpital, tant de son propre bien, que des aumônes qu'il a eu soin de procurer pour ce sujet. Il a fait aussi élargir le lieu où l'on retiroit

les

les malades de contagion, en y ajoûtant une seconde maison, qui a été d'un grand soulagement pour ces pauvres affligez. JUILLET.

Il auroit voulu que toutes les personnes riches eussent eu le même mouvement d'assister les pauvres selon leur pouvoir. C'est ce qui lui fit souhaiter que l'on écrivît sur la matiére de l'aumône ; & on lui a l'obligation d'avoir donné lieu à deux traitez, qui contiennent la tradition de l'Eglise sur ce sujet, & qui fournissent de puissans motifs pour une pratique aussi nécessaire, que l'est celle de racheter ses péchez par l'aumône.

Dieu l'a récompensé dès cette vie, comme il récompense ses élûs, en le faisant tomber dans la disgrace de la Cour, pour avoir été fidéle à ce qu'il devoit à l'assistance d'une personne opprimée. Une action si génereuse & si chrétienne lui attira l'exil, qu'il accepta avec une constance héroïque, & qui ne servit qu'à faire connoître sa vertu dans une province, où elle n'étoit pas encore connuë. L'idée qu'il en donna aux habitans du païs, leur faisoit continuellement craindre, qu'on ne le rappellât de ce bannissement, & qu'ils ne perdissent la présence d'une personne, qu'ils admiroient pour son éminente piété & pour son extrême charité envers les pauvres, qu'il assistoit au-delà de son pouvoir.

Se trouvant incommodé de la mauvaise situation de ce lieu, qui est une très-petite ville mal saine, il y demeura néanmoins plus d'un an, dans une disposition de cœur d'y passer toute sa vie, comme il arriva : car il plut à Dieu de lui donner la couronne de la justice & de la pénitence, avant que l'on eût reçu l'ordre qui lui permettoit de se retirer en une de ses terres, & qui n'arriva que quelques heures après sa mort. Son corps fut porté à Roüen sa patrie, & enterré au grand Convent des Capucins de la même ville. Pour son cœur, il fut déposé dans nôtre Maison de Paris, & inhumé dans l'avant-chœur de l'Eglise.



AOUST.



AOUST.

MADEMOISELLE DE BOURNEAU, TOURIERE.

E premier jour 1670. mourut Elizabeth Bourneau, qui étant née d'une famille noble, a servi gratuitement cette Maison en qualité de Touriére pendant plus de dix-sept ans. Elle avoit été élevée auprès d'une mére véritablement chrétienne, qui lui avoit inspiré une pieté solide, que l'on a toûjours vû croître en elle, à mesure qu'elle croissoit en âge. AOUST,

Dès sa premiére jeunesse elle témoigna de l'éloignement pour les vanitez, les amusemens, & les plaisirs du monde, & se vêtit toûjours d'une maniére très-simple & très-modeste. Elle ne sortoit presque point, que pour aller à l'Eglise; & après s'être acquittée de ses exercices de pieté, elle emploïoit le reste du tems à travailler dans sa chambre. Dieu lui fit naître l'occasion d'exercer toute l'étenduë de la charité qu'elle devoit à son pére & à sa mére : car l'un & l'autre étant tombez dans des maladies

AOUST. très-dangereuses ; elle les servit avec une affection extrême & des soins infatigables.

Après que Dieu en eût disposé, elle prit la résolution de quitter le monde, où ce seul devoir de piété l'avoit retenuë jusqu'alors. Elle vint en nôtre Maison de Paris dans le dessein d'être Religieuse ; & Dieu permit que ce fût en un tems, où l'on cherchoit une personne qui eût beaucoup de sagesse & de conduite, pour prendre soin du Tour. Comme l'on remarqua en elle ces qualitez si rares, on crut qu'elle étoit appellée à occuper cette place ; & on la pria de la remplir. D'abord elle eut une extrême répugnance à s'engager dans un genre de vie si rempli d'embarras, & si opposé à l'amour qu'elle avoit pour la retraite & le silence. Elle s'y rendit néanmoins avec une parfaite soûmission, sans avoir égard à la contradiction de quelques-uns de ses parens, qui ne comprenoient pas assez que la derniére place dans la Maison de Dieu est préferable à toutes les grandeurs du monde. Dieu benit une résolution si humble & si génereuse ; & il lui fit la grace de s'acquitter de cet emploi avec une affection, une fidélité, une égalité d'esprit & une constance, qui ne s'est jamais rebutée des travaux les plus humilians, ni des fatigues les plus pénibles.

Elle avoit un amour singulier pour la pauvreté & pour les pauvres, qu'elle assistoit en toutes les maniéres qui lui étoient possibles. Tantôt elle les consoloit dans leurs miséres ; tantôt elle répresentoit leurs besoins à ceux dont elle se pouvoit promettre du secours. D'autrefois elle se retranchoit de son propre nécessaire pour les soulager ; & ce qui est encore plus estimable, elle souffroit leurs plaintes aigres, & leurs mauvais traitemens avec une douceur & une patience invincible. Car, s'il arrivoit quelquefois qu'on ne les assistât pas aussi promtement & aussi abondamment qu'ils le souhaitoient, ils s'en prenoient à elle ; lui faisoient mille reproches, & se plaignoient qu'elle voloit leurs aumônes. Mais tout cela ne servoit qu'à redoubler sa charité envers eux ; parce qu'elle s'estimoit heureuse de leur rendre le bien pour le mal.

Dieu lui donna une grande part à nos afflictions. Comme l'on savoit qu'elle nous étoit parfaitement attachée, on lui signifia l'ordre de se retirer de nôtre Monastére, si-tôt que l'on en eût enlevé les Méres. Se voïant ainsi hors d'état de pouvoir servir

ſervir notre Communauté ; la charité qui ne manque jamais AOUST.
d'induſtrie, lui inſpira de prendre auprès d'elle quelques pauvres filles que l'on avoit auſſi chaſſées du Monaſtére ; & s'étant réünies, elles vivoient enſemble comme de véritables ſœurs. Mademoiſelle Bourneau ſe levoit dès trois heures du matin, pour avoir le loiſir de reciter l'office divin qu'elle n'omettoit jamais, & pour vacquer à ſes autres exercices de piété. Elle emploïoit tout le reſte du tems au travail des mains, & trouvoit par ce moïen de quoi s'entretenir & donner à J. C. en la perſonne des pauvres.

Lorſque Dieu nous eût rendu la paix & la liberté de recevoir des filles, elle ſouhaita d'entrer dans ce Monaſtére, pour y faire l'office de Marie, après y avoir long-tems fait au-dehors celui de Marthe. On ne peut exprimer la joïe & la reconnoiſſance qu'elle eut, de ce qu'on lui accorda cette grace qu'elle avoit méritée en tant de maniéres. Elle nous obligea de recevoir ſa penſion ; & afin de demeurer toûjours à la derniere place que la Providence lui avoit choiſie, elle ne voulut point changer d'habit, ni pendant ſa vie ni à ſa mort. Elle ne vêcut de la ſorte que treize mois ; ne ceſſant jamais ou de prier où de travailler. Chez ſes parens & dans ce Monaſtére, dans les ſollicitudes du Tour & dans la ſolitude de ſa chambre, dans la paix & dans l'agitation ſa vie a toûjours été uniforme. Elle a été la même dans tous ces différens états : ou pour mieux dire, ils ont tous également ſervi à la faire avancer dans la piété, & à la fortifier dans la vertu, la charité & l'amour de la pénitence.

Les derniéres années de ſa vie elle fut ſujette à des infirmitez très-fâcheuſes, qu'elle diſſimuloit autant qu'il lui étoit poſſible ; afin qu'on ne l'obligeât pas à retrancher quelque choſe de ſes jeûnes, de ſes veilles, ou de ſon travail. Elle cacha mêmes ſa derniére maladie pendant quelque tems ; mais enfin la fiévre accompagnée de douleurs très-aiguës s'augmentant de jour à autre, elle fut contrainte de ſe mettre au lit, où Dieu lui donna une patience, une tranquillité, une ſoûmiſſion aux ordres de ſa Providence, qui édifiérent toutes les perſonnes qui en furent témoins. La violence de ſa maladie n'altéra en rien la charité, dont ſon cœur étoit enflammé. Elle en donna des marques par la diſpoſition qu'elle fit de ſes habits & de ſes meubles en faveur des pauvres ; & l'on peut dire d'elle ce que

l'Evangile a dit d'une pauvre veuve, qu'elle a plus donné que plusieurs riches ; puisqu'il faut estimer le don par l'affection de la personne qui le fait.

M. LE DUC DE LIANCOUR.

CE même jour 1674. mourut Messire Roger du Plessis, Duc de Liancour. Il ne survêquit que de sept semaines à Madame Jeanne de Schomberg sa femme, qu'il avoit tant aimée, & dont Dieu s'étoit servi pour le tirer des desordres & des passions, où des biens immenses, une grande jeunesse, les agrémens de l'esprit, l'extrême sensibilité de son cœur, une santé robuste, & plus encore que tout cela les piéges du grand monde, les appas, les charmes, & les amusemens de la Cour l'avoient engagé. Il avoit langui jusqu'à l'âge de quarante ans dans cette misére, couverte des vaines apparences de la joïe & du plaisir ; toûjours transporté de quelque violente passion ; abandonné au jeu ; dépensant tous les ans dix mille écus au-delà de son revenu ; résistant aux mouvemens que Dieu lui donnoit de tems en tems, & aux reproches de sa conscience. Dans une vie si agitée néanmoins il conserva toûjours dans le fond de son cœur l'estime de la vertu & des personnes vertueuses, la fidélité à ses amis, l'affection pour les miserables & l'horreur de toute violence.

Dieu commença sa conversion, en le touchant puissament dans une maladie dont il crut mourir. Ses douleurs, les avis de la Duchesse sa femme, le péril où ils se virent l'ébranlérent. Plusieurs années après, une grande maladie survenuë en 1638. à cette vertueuse Dame, les exemples salutaires qu'elle lui donna, & la crainte qu'il avoit de la perdre, achevérent de lui faire haïr la vie qu'il avoit menée jusqu'alors. Il rompit enfin les liens qui l'attachoient au vice, & commença à entrer dans la pratique de la vertu. Mais pendant plusieurs années il se contenta d'une vie assez commune ; n'aïant jusqu'alors trouvé dans la voïe par où il tâchoit d'aller à Dieu, que des guides peu capables de l'instruire des grandes véritez, qui étoient comme enveloppées dans son esprit, & dont les sentimens étoient au fond & dans la pente de son cœur.

N'atten-

N'attendant plus que le moment & l'occaſion que la Providence avoit marquez de toute éternité, pour lui donner une nouvelle vie, elle lui procura l'un & l'autre en lui faiſant connoître la vérité, & en ſe ſervant pour cela de ceux qu'elle avoit deſtinez à ſouffrir pour elle. Il tourna de ce côté-là toute la tendreſſe & la ſenſibilité de ſon cœur, qui n'aima plus qu'à faire pénitence de ce qu'il avoit auparavant trop aimé, & ne s'intéreſſa plus que pour la vérité & la juſtice. AOUST.

Comme ce Seigneur trouva l'une & l'autre dans la cauſe de l'Egliſe, il n'eut preſque plus de joïe ou de triſteſſe, que ſelon les bons ou les mauvais ſuccès de cette cauſe. Ces pieux mouvemens étoient ſi vifs en lui, & faiſoient une telle impreſſion même ſur ſon corps, que dans de certaines conjonctures on étoit obligé de lui ménager les mauvaiſes nouvelles. Ce fut ce grand amour de la juſtice, qui lui fit aimer les plus ſevéres régles de la pénitence, craindre tout ce qui portoit au relâchement, porter avec patience & humilité les pertes & les traverſes, les afflictions d'eſprit & les maladies du corps, & rechercher la retraite & le ſilence, comme les ſeuls moïens propres à entretenir cette triſteſſe ſalutaire qui opére le ſalut.

L'amour de la vérité la lui fit confeſſer hautement devant les hommes. Il ſe fit un honneur de l'amitié de ceux que l'on tâchoit de deshonorer à cauſe d'elle. Il but avec action de graces le calice amer d'une confuſion publique, qu'il reçut de ſon propre Paſteur, qui eut la témerité de le traiter comme un excommunié public & convaincu, pour n'avoir pas voulu rompre avec les Défenſeurs de la doctrine, de la morale, & de la diſcipline de l'Egliſe. Il ſe réſolut génereuſement de tout perdre plûtôt que de ſe ſéparer de la charité de J. C. qui le tenoit ſi étroitement uni à ceux dont Dieu s'étoit ſervi pour lui faire connoître ſes devoirs. Car on peut dire à la loüange de la Grace du Sauveur, qu'encore que le naturel de M. de Liancour fût très-oppoſé à tout ce qui le pouvoit contraindre, il n'aima perſonne ſur la terre en comparaiſon de ceux qui l'avoient mis ſous le joug de J. C.

Ce fut cette conſidération qui augmenta beaucoup l'eſtime, la tendreſſe, la reconnoiſſance qu'il avoit toûjours euës pour la Ducheſſe ſa femme. Ses ſentimens pour elle alloient toûjours en ſe perfectionnant, à meſure que la charité croiſſant dans ſon

cœur,

AOUST. cœur, y éteignoit tout autre ſentiment pour elle ; & Dieu lui fit tant de graces, qu'il ne la regarda plus dans la ſuite que comme ſa Sœur & l'Epouſe de J. C.

La crainte qu'il eut de la perdre, cette compagne ſi chére & ſi utile, dans une maladie mortelle dont elle fut attaquée, lui aïant ouvert les yeux ſur la ſeule ſuperfluité qu'il eût conſervée, & à laquelle il eût encore quelque attache, c'étoit des tableaux qui valoient cinquante mille écus, il promit à Dieu de s'en défaire & d'en donner l'argent aux pauvres ; ſoit qu'il lui conſervât la Ducheſſe, ſoit qu'il en diſposât autrement : n'enviſageant dans cette privation, que d'être fidéle à l'eſprit de pénitence dont il étoit animé, & de témoigner à Dieu par là ou ſa reconnoiſſance pour la conſervation d'une perſonne ſi importante à ſon ſalut, s'il daignoit la lui laiſſer ; ou ſa ſoûmiſſion, s'il avoit réſolu de le priver d'une compagne dont il ſe croïoit indigne.

Dieu récompenſa cette humble & génereuſe diſpoſition de ſon cœur, en exauçant ſes ſouhaits. Il lui rendit Madame de Liancour pour pluſieurs années, qu'il paſſa à prévenir & à ſuivre cette vertueuſe Dame en toutes ſortes de bonnes œuvres.

Enfin le moment arriva, qui devoit rompre par la mort toute ſainte de la Ducheſſe, les liens d'une ſociété de cinquante-quatre ans : exemple rare & preſque inoüi d'une auſſi longue amitié, ſans alteration & ſans refroidiſſement de nulle part. M. de Liancour ſouffrit cette ſéparation avec toute l'humilité & la ſoûmiſſion d'un Chrétien pénitent. Il l'accepta comme une juſtice pour le paſſé, & comme une miſéricorde pour l'avenir ; la regardant d'un côté comme la plus rude peine qu'il pouvoit ſouffrir en cette vie, & de l'autre, comme la pénitence qui lui donnoit le plus de ſujet de tout eſpérer de celui qui ne punit les ſiens, que pour leur pardonner, & qui ne les bleſſe que pour les guérir.

Depuis cette perte, toûjours occupé de ces pieux ſentimens, il loüoit les miſéricordes infinies de Dieu au milieu de ſon affliction, & travailloit ſans relâche à faire les retranchemens qu'il croïoit néceſſaires ; afin de pouvoir donner plus abondamment aux pauvres, dont les beſoins lui étoient ſi préſens, qu'il paroiſſoit ne penſer qu'à les ſoulager. Mais la triſteſſe avoit fait une ſi forte impreſſion ſur ſon cœur, tout ſoûmis qu'il étoit,

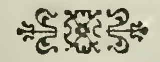
que

que ſon corps ſuccomboit à meſure que ſon eſprit faiſoit plus d'efforts pour ſe relever. AOUST.

Il retournoit à Liancour au ſortir d'une retraite qu'il avoit faite en ce Monaſtére, lorſqu'il tomba malade à Paris, le ſeul lieu du monde où il craignoit de mourir, depuis l'injure qu'il y avoit reçûë, & dont néanmoins il n'avoit aucun reſſentiment; perſuadé que les pénitens ſont particuliérement obligez de tout pardonner. Il accepta encore cette peine avec ſa ſoumiſſion ordinaire, & porta patiemment toute la violence de ſa maladie & la privation de toute conſolation. Après avoir reçu tous les Sacremens, & témoigné l'extrême regret qu'il avoit des péchez de ſa vie paſſée, il apprit avec joïe la nouvelle de ſa mort prochaine, & alla à Dieu avec une grande confiance en ſa miſericorde, âgée de ſoixante & ſeize ans.

Il laiſſa par ſon teſtament dix mille livres à ce Monaſtére, au-dehors duquel il s'étoit fait bâtir un appartement, où il ſe plaiſoit à ſe retirer. Il eut beaucoup de charité pour nôtre Communauté, & s'intéreſſa génereuſement dans toutes les révolutions qui y ſont arrivées. Par le même teſtament il défendit toutes les pompes ordinaires aux obſéques des perſonnes de ſa qualité; ordonna que la ſomme à laquelle elles pouvoient aller, fût emploïée à vêtir les pauvres; & voulut qu'un de ces pauvres portât au convoi devant ſon corps une torche ardente, en ſigne de l'amende honorable qu'il auroit déſiré faire lui-même des péchez, par leſquels il avoit autrefois ſcandalizé le public.

Son corps fut porté à Liancour ſans aucune céremonie, ſans mêmes en donner avis ſur le paſſage, & n'y arriva que dans la nuit. Mais toutes ces précautions n'empêchérent pas, qu'à deux lieües de Liancour les chemins ne ſe trouvaſſent bordez de peuples, qui venoient de tous côtez pour honorer le paſſage de celui qu'ils regardoient comme le pére des pauvres & le conſolateur des affligez.



M. VARET PRETRE.

AOUST. CE même jour 1676. mourut Messire Alexandre Varet, Prêtre du Diocése de Paris. N'aïant encore que vingt ans il fit un voïage à Rome, en la compagnie d'une personne de grande condition, sans autre vûë que de contenter sa curiosité. Ce fut là que Dieu, qui avoit des desseins de miséricorde sur son ame, lui inspira une puissante résolution de ne plus vivre que pour le ciel. Il lui fit voir le néant du monde dans la magnificence de cette grande ville, & reconnoître les périls dont on y est environné, par un piége que tendit à sa chasteté un infame misérable à qui il demandoit le chemin, après s'être égaré en se dérobant à ses ennemis, pour aller seul prier Dieu dans une Eglise qu'il cherchoit. Son premier mouvement, malgré sa modération naturelle, fut de charger cet homme de coups d'épée; mais Dieu l'aïant retenu, le préserva de ce second danger.

Il acheva son voyage avec toutes les précautions dont cette rencontre lui avoit fait sentir la nécessité; & étant de retour à Paris il se retira de toutes les compagnies, pour s'occuper à l'étude & à la priére. Il passa dans cette occupation l'espace de sept ans, pendant lesquels tout son divertissement fut de servir les malades à la Charité. Le Directeur que Dieu lui avoit donné d'une maniére assez extraordinaire, l'engagea par obéïssance dans les Ordres sacrez, que son humilité lui faisoit fuir avec tant de fraïeur & de sentiment de sa propre indignité, qu'il tomba aussi-tôt après dans une maladie violente, qui dura cinq mois. Il ne fut ordonné Prêtre qu'à près de trente ans; aïant gardé tous les interstices prescrits par les saints canons : mais son élevation ne fit que le rendre plus humble & plus affectionné à la retraite, au silence & à la pauvreté.

L'amour qu'il avoit pour la vérité, joint à la crainte de s'affoiblir à la défendre, & de manquer à ce qu'il lui devoit, & le désir de se préparer par la retraite à souffrir les derniéres extrémitez, si Dieu l'y engageoit, le portérent à quitter Paris & sa famille, dont il étoit fort aimé, pour se retirer à Provins, dans le tems des troubles de l'Eglise au sujet de la signature du Formu-

Formulaire. Il passa cette retraite dans un Collége, logé dans AOUST.
une très-petite chambre meublée seulement d'une chaise de paille, d'une table & d'un lit, qu'il partageoit avec une autre personne retirée avec lui, qu'il servit seul jour & nuit pendant deux mois avec beaucoup de joïe & d'humilité. Il demeura un an entier dans cet endroit qu'il préferoit à tout autre, comme plus pauvre, & contribua par sa pension & celle de son compagnon à le soûtenir & le faire subsister. Le seul livre qu'il y porta, fut la sainte Bible, dont il n'interrompoit la méditation que pour composer quelques pieux écrits, qui ont beaucoup servi à un Monastére de cette ville, où il avoit deux Sœurs Religieuses, à l'établir dans une pieté solide, & à instruire les filles de leurs devoirs & de la profession de leur état.

Souverainement libre par l'étenduë de sa charité, qui seule fit toûjours tout son attachement, il vêquit toûjours dans un même esprit; & toute maniére de servir Dieu lui fut égale, selon le bel ordre de la charité qu'il suivit fidélement toute sa vie, & qui a été le fondement de cette paix qui faisoit son caractére particulier. Jamais il n'entreprenoit rien de considérable, s'il ne s'y voïoit engagé par quelque signe de la volonté de Dieu. Mais, si-tôt qu'il la connoissoit, c'en étoit assez pour l'attacher à l'emploi ou à l'ouvrage qui lui étoit marqué. Au contraire il le quittoit avec joïe dès le moment qu'il s'appercevoit que Dieu demandoit autre chose de lui.

Messire Loüis-Henri de Gondrin, Archevêque de Sens, l'aïant choisi pour son Grand-Vicaire, ce grand Prélat eut beaucoup de peine à vaincre sa répugnance. M. Varet obeït néanmoins; mais ce ne fut qu'aux conditions qu'il ne recevroit ni bénefice ni aucune charge lucrative. Il soûtint le même desintéressement dans toutes les fonctions de son emploi, par un refus absolu & géneral de tous les droits utiles qui y sont le plus inséparablement attachez. Egalement éloigné de recevoir aucun present, il faisoit à ses propres frais les visites qu'il étoit obligé de faire dans plusieurs Monastéres, & défendoit même au domestique qui le suivoit, de rien recevoir de personne.

C'est ainsi qu'il a servi l'Eglise, sans être à charge à personne, comme un autre S. Paul; & qu'il n'a cherché que le salut de ceux qu'elle avoit confiez à ses soins & à sa charité. C'est par cette même charité pour les ames, qu'il a tant travaillé à

AOUST. maintenir la Discipline de l'Eglise & la Morale de l'Evangile; qu'il a été si opposé à tous nouveaux priviléges, & si favorable aux Monastéres soûmis à leurs Pasteurs ordinaires.

Il aima ses amis, sans les flatter, & les corrigea, sans les blesser. Sa douceur & ses maniéres honêtes & prévenantes savoient rendre ses avis aussi agréables qu'ils étoient utiles. Il avoit un talent particulier pour réünir les esprits, toutes les fois qu'il s'agissoit de la justice. Ses proches lui étoient comme des étrangers, & les étrangers aussi chers que ses proches. Egalement accessible aux pauvres & aux riches, il étoit néanmoins plus ouvert & plus familier avec les pauvres.

Après avoir beaucoup travaillé pour la foi, la hiérarchie & la paix de l'Eglise, & pour le rétablissement de la régularité dans plusieurs Monastéres, il tomba malade au-dehors de cette Maison, pour laquelle il avoit une affection très-particuliére, & qu'il se plaisoit à visiter de tems en tems, & y mourut dans la quarante-quatriéme année de son âge. Il y a choisi sa sépulture, & nous a légué par son testament mille livres d'aumône, avec son calice de vérmeil doré. Il est inhumé dans le bas-côté gauche du chœur avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic jacet vir eximius ALEXANDER VARET, *Parisinus Presbyter, scienter pius & piè scius, qui virtutes sacerdotales ante sacerdotium adeptus, hac dignitate sibi magis viluit, omnia oblitus ut Deum & Dei Ecclesiam cogitaret. A celeberrimo Henrico de Gondrin Senonensium Archiepiscopo in partem sollicitudinis vocatus & Vicarius generalis institutus, eâ lege consensit, ut omnibus emolumentis & beneficiis Ecclesiasticis renunciaret, id tantùm recusandum ratus quod utinam non ambiretur à multis. Mirâ quadam*

ICi repose Messire ALEXANDRE VARET natif de Paris, Prêtre d'un rare mérite. Il avoit joint une solide piété à un solide savoir, & avoit acquis les vertus propres au sacerdoce long-tems mêmes avant qu'il en eût reçu le caractére. Se voïant élevé à cette dignité, il n'en devint que plus humble. Il abandonna toutes choses pour ne plus penser qu'à Dieu & à servir l'Eglise. M. l'illustrissime Henri de Gondrin, Archevêque de Sens l'aïant appellé près de lui pour l'aider dans son ministére, l'établit à ce dessein son Vicaire général. Mais il ne se rendit au désir de ce grand Prélat, qu'aux conditions qu'il ne recevroit de lui ni retribution ni bénéfice; témoignant par là qu'il ne refusoit dans cet emploi, que ce qu'il seroit à souhaiter que plusieurs ne recherchassent pas avec tant d'empressement. Sa douceur toute extraordinaire rendoit aimable la sévérité

AOUST.

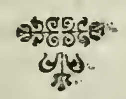
quadam morum suavitate severiorem disciplinam commendabat, nec displicebat severitas quia placebat suavitas. Nemo aptior ad conciliandos invicem omnium animos & ad excitandam in aliis refrigescentem charitatem, quâ ipse ardebat. Incredibile mundi odium reipsâ professus est, quem ut indignum amari contemnebat, cùm Christo tantùm viveret. Alienos habuit ut suos, & suos, cum oporteret, ut alienos. Divitibus idem ac pauperibus charissimus; pauperes tamen familiariùs accipiebat, quia libentiùs. Res adversas patientissimè sustinuit, & perpetuum illi gaudium voluntatem Dei impleri non suam. Vas utile Domino & ad omne opus paratum & instructum: ante senectutem dies ejus pleni inventi sunt; nam pro veritate catholicâ, pro Ecclesiæ hierarchiâ ejusque pace, pro Monialium religiosâ institutione multis deffunctus laboribus. Obiit castissimus æmulator & acerrimus defensor veritatis an. æt. 44. reparatæ salutis 1676. Kal. August.

In hoc Monasterio quod vivus amaverat, moriens sepulcrum elegit. Piissimo filio charissima mater mœrens, sed spe magnâ erecta, hoc monumentum posuit.

Par M. Varet, son frére.

rité de sa conduite ; & jamais personne ne fut plus propre à réünir les esprits, & à ramener par l'ardeur de sa charité celle des autres, lorsqu'elle se refroidissoit dans leur cœur. Il avoit une extrême aversion pour le monde, & le méprisoit en toutes rencontres comme indigne d'être aimé ; parce qu'il ne vivoit que pour Jesus-Christ. Il traitoit les étrangers comme ses proches, & ses proches comme les étrangers, lorsque la justice le demandoit. Il étoit également accessible aux pauvres & aux riches ; il témoignoit néanmoins plus d'ouverture de cœur aux pauvres ; parce qu'il se communiquoit plus volontiers à eux. Il souffroit avec toute la patience possible les adversitez de cette vie ; & sa plus grande joïe étoit de voir que la volonté de Dieu s'accomplît au préjudice de la sienne. C'étoit un instrument propre aux desseins du Seigneur, & disposé à exécuter toutes sortes de bonnes œuvres. Ainsi ses jours se trouvérent remplis devant Dieu, avant qu'il approchât de la vieillesse ; car après avoir comme un très-chaste amateur & très-zélé défenseur de la vérité, beaucoup travaillé pour la soûtenir, pour maintenir la hierarchie de l'Eglise, pour lui procurer la paix, pour établir la régularité dans plusieurs Monastéres de Religieuses, il mourut âgé seulement de 44. ans, le premier jour d'Août 1676.

Aïant aimé ce Monastére pendant sa vie, il ordonna en y mourant, qu'il y seroit inhumé. Sa Mére touchée de douleur, mais soûtenuë par une ferme espérance du bonheur de ce cher fils, a fait mettre cette inscription.



YOLAND DE DREUX.

AOUST. LE second jour vers 1330. mourut Yoland de Dreux, qui a donné à ce Monastére cent livres *tournois*. Elle étoit sœur de Beatrix de Dreux, l'une de nos Abbesses, & fille de Robert IV. Comte de Dreux, & de Beatrix de Monfort. Elle fut Reine d'Ecosse par son premier mariage avec Alexandre III. du nom, Roi d'Ecosse, qui mourut dans l'année sans aucune postérité. Cette mort causa de grands & funestes troubles dans le Roïaume d'Ecosse, qui obligérent la Reine de s'en revenir en France, où elle épousa en secondes nôces Artus Duc de Bretagne. De ce second mari Yoland eut plusieurs enfans; entre autres Jeanne de Bretagne, Dame de Cassel, Bienfactrice de ce Monastére.

HENRI III. ROI DE FRANCE.

CE même jour 1589. mourut Henri III. Roi de France & de Pologne, qui nous a donné soixante livres de rente sur son domaine de Paris. Il étoit fils de Henri II. & de Catherine de Medicis, qui lui fit prendre le nom de Henri, quoiqu'au Baptême il eût été nommé Edoüard-Alexandre par Edoüard Roi d'Angleterre. S'étant signalé pendant sa jeunesse par de belles actions, les Polonois l'élurent pour leur Roi; & il alla prendre possession de ce Roïaume le 15. Février 1574. Mais trois mois après aïant appris la nouvelle de la mort de Charles IX. Roi de France, son frére, il se retira secrétement de Pologne, & revint en France, où il fut couronné Roi à Reims le 15. Février de l'année suivante. Ce fut lui qui institua les cent Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit le dernier jour de l'an 1578.

En même tems les Huguenots voulant faire Roi Henri Roi de Navarre qui professoit leur Religion, formérent une furieuse ligue; & les Catholiques de leur côté, aïant à leur tête Henri Duc de Guise, en firent autant. Ces factions donnérent bien de la peine à Henri III. qui vint enfin assiéger Paris avec une armée de quarante mille hommes. Mais comme il étoit à Saint-Cloud

Cloud, Jacques Clement, Jacobin, poussé par un génie diabolique, le blessa d'un coup de couteau, dont le Roi mourut le lendemain second jour d'Août dans la seiziéme année de son régne. Son corps fut porté à S. Corneille de Compiégne, d'où il fut ensuite transporté à saint Denys en France, où il repose. AOUST.

MADAME MAGUIEU DE BOLOGNE.

CE même jour 1647. mourut Dame Antoinette Maguieu, veuve de Messire Jules de Bologne, Maître d'Hôtel du Roi & Gouverneur des Ville & Château de Nogent en Champagne; laquelle a donné de grandes marques de l'humilité chrétienne qu'elle professoit, & de l'affection qu'elle avoit pour ce Monastére, en ordonnant qu'elle seroit enterrée dans le cimetiére de nôtre Maison de Paris. Elle nous a laissé mille livres d'aumônes, pour nous engager à prier plus particuliérement pour elle.

JEAN, COMTE DE NEVERS.

LE quatriéme jour 1270. mourut à Tunis en Afrique Jean, Comte de Nevers, fils de saint Loüis de France, l'un de nos Bienfaiteurs, & de Marguerite de Provence. Il portoit le surnom de Tristan, parce qu'il étoit né dans la ville de Damiette en 1250. lorsque tout le monde étoit dans la tristesse, de ce que le Roi son pére avoit été fait prisonnier du Souldan. Depuis, il épousa Yoland de Bourgogne, Comtesse de Nevers, dont il n'eut point d'enfans.

ALIX DE CHANTILLY.

LE cinquiéme jour vers 1246. mourut Alix de Chantilli, Bienfactrice de ce Monastére, à qui elle légua par son testament douze livres *parisis* de rente à Vauguion près de la Roche-Guion; de laquelle somme Gui de Mauvoisin, son frére, assigna

AOUST. assigna huit livres à prendre sur Chauffour, & en donna l'amortissement.

✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠

MADAME MARIE-ANGELIQUE DE STE. MAGDELEINE ARNAULD, ABBESSE.

LE sixiéme jour 1661. mourut en nôtre Maison de Paris ma Mére Marie-Angelique de Ste. Magdeleine Arnauld, Réformatrice de ce Monastére, dont elle a été Abbesse titulaire l'espace de 27. ans, & dont on peut dire qu'elle a été une seconde Fondatrice. A son entrée elle y trouva peu de Religieuses qui menoient une vie assez douce, & qui étoient néanmoins des plus réguliéres de l'Ordre, quoi qu'elles n'observassent pas les principales régles de leur Institut.

N'étant encore âgée que de dix-sept ans, elle fut la premiére de son sexe dans un si grand Ordre, qui pensa à en faire revivre le premier esprit: ce qu'elle commença par mettre toutes choses en commun & faire observer la cloture, comme les deux choses les plus nécessaires pour vivre religieusement. Usant de la voïe de persuasion & de douceur, non de commandement & de contrainte, elle exécuta son dessein avec tant de sagesse & de prudence, qu'elle y fît entrer les plus anciennes Religieuses, accoûtumées depuis long-tems à un genre de vie bien différent.

Attentive à ne rien exiger de ses filles dont elle ne leur eût donné l'exemple, & à ne leur imposer aucune nouvelle obligation, qu'elles ne s'y portassent volontiers; elle fut la premiére à porter un habit fort pauvre & fort simple, & garda seule assez long-tems l'abstinence de la chair, avant que d'introduire ces pratiques dans sa Communauté.

Dés le commencement que Dieu la toucha, ce qui arriva lorsqu'elle n'avoit encore que seize ans, sachant qu'elle étoit entrée dans son Abbaïe contre les régles de l'Eglise, elle eut dessein de la quitter, pour se rendre simple Religieuse dans quelque Maison bien réglée. Elle en communiqua avec des personnes éclairées, qui jugérent par les saints mouvemens que Dieu lui inspiroit, qu'elle feroit beaucoup mieux de demeurer, afin d'établir dans son propre Monastére la régularité qu'elle

vouloit

vouloit chercher ailleurs. Elle se rendit à leur avis; ou plûtôt AOUST.
elle céda à la difficulté invincible qu'elle avoit trouvée à obtenir de ceux dont elle dépendoit selon le monde, la permission de se démettre. Mais, si elle fut obligée de retenir son Abbaïe, elle ne prit d'autre part à ce qu'il y avoit d'attaché à sa dignité, que pour en remplir toutes les obligations; & ce ne fut qu'en conservant toûjours un desir ardent & sincére d'abdiquer, comme elle fit de tout son cœur, lorsque le tems que Dieu avoit marqué pour cela fut arrivé.

Aïant dès-lors une parfaite idée de la vertu religieuse, elle en inspira peu-à-peu de l'estime & de l'amour à ses filles; & bien-tôt par sa charité, son zéle, sa douceur, elle s'attira leur tendresse, leur respect, leur vénération. Presque continuellement occupée à procurer à sa Communauté tous ses besoins; elle n'avoit pas moins d'attention à ce que la pratique de la pauvreté n'y fût pas négligée. Sa charité envers les pauvres étoit sans bornes; & peut-être auroit-elle été contre la prudence que l'on doit avoir pour ne pas exceder, si Dieu n'avoit autorisé sa foi & ses largesses par des secours particuliers qu'elle recevoit de sa Providence. Cette même charité lui a fait prendre des peines & des soins infinis, pour procurer de l'assistance à certaines personnes qui étoient dans le besoin, & lui a fait tourner vers cet objet toute la faveur, qu'elle avoit auprès de ceux qui pouvoient les assister.

Encore plus sensible aux besoins spirituels du prochain, elle eut un zéle infatigable à secourir ceux qui s'adressoient à elle; soit en intéressant des personnes éclairées & vertueuses de sa connoissance à les aider; soit en leur donnant elle-même tous les conseils dont elle étoit capable: & elle l'étoit infiniment; puisqu'elle passoit pour un prodige d'esprit, de science & de vertu. Elle étoit cependant bien éloignée de dominer sur les esprits, & de vouloir moissonner dans le champ d'autrui. Au contraire, son humilité la portoit toûjours à se renfermer dans les bornes de ses obligations, qu'elle croïoit ne devoir étendre, qu'à conduire les ames dont Dieu lui avoit confié le soin. Mais sa charité trahissoit souvent son humilité en passant les limites que celle-ci lui prescrivoit; & le zéle qu'elle avoit pour le salut de tout le monde, lui faisoit oublier dans les occasions, qu'elle n'étoit chargée que de la conduite d'un Monastére.

Ce

AOUST. Ce zéle joint à l'amour de Dieu, dont son cœur étoit tout enflammé, rendoit ses paroles si efficaces, qu'elles faisoient une impression salutaire sur les ames, & que l'on ne pouvoit s'empêcher de reconnoître en elle un don particulier propre à toucher les cœurs : ce qui lui attiroit l'estime & la confiance de tous ceux qui avoient recours à elle.

A peine la réforme qu'elle avoit établie en ce Monastére, fut-elle connuë, que le Général de l'Ordre la chargea d'en faire autant à Maubuisson ; en lui donnant pouvoir sur le spirituel & le temporel de cette grande Abbaïe. Chargée de cette commission, & munie d'un Arrêt du Parlement, qui lui permettoit d'y recevoir jusqu'à cinquante filles, elle en reçut trente presque toutes gratuitement, pendant cinq ans qu'elle y demeura. Elle prit un soin extrême de les bien instruire de l'esprit & des devoirs de leur état, & de porter les anciennes Religieuses de la Maison à penser sérieusement à embrasser une vie plus réguliére. La tendresse qu'elle leur témoignoit, les bons offices qu'elle leur rendoit en toute occasion, l'onction de ses discours & sa conduite sage & desintéressée, donnérent à son pieux dessein une assez heureuse réüssite. Elle eut la consolation de voir que les Religieuses agréérent enfin le bon ordre qu'elle mit dans ce Monastére, qui bien-tôt fut en une aussi bonne odeur, qu'il avoit été auparavant un grand sujet de scandale.

Comme elle étoit attentive à profiter de tout, pour s'avancer de plus en plus dans la perfection religieuse qu'elle avoit voüée, & sur-tout pour satisfaire son humilité ; elle ne manqua pas de se servir de la commission, qui l'avoit tirée de sa propre Abbaïe, pour exécuter le dessein qu'elle avoit dès longtems de la résigner. Mais elle ne put en venir encore à bout. Seulement on lui permit de se choisir une Coadjutrice, qu'elle préfera toûjours à elle-même en tout ce qu'elle pouvoit, quoique ce fût sa Sœur puis-née ; disant qu'elle étoit appellée à la dignité d'Abbesse plus légitimement qu'elle-même ne l'avoit été.

Ce fut pendant le séjour qu'elle fit à Maubuisson, qu'elle eut connoissance de S. François de Sales, Evêque de Genéve, qui étoit alors à Paris pour des affaires importantes. Aussi-tôt elle se mit sous sa conduite, & lui donna un pouvoir si entier sur son ame, que ce saint Prélat l'a toûjours regardée depuis comme

comme l'une de ses plus chéres filles, & lui a continué ses assistances jusqu'à la mort, soit par ses visites, lorsqu'elle étoit à portée, soit par ses lettres dans son éloignement. AOUST.

Cette pieuse Réformatrice étant sur le point de revenir en nôtre Monastére, après que l'Abbaïe de Maubuisson eût passé à une nouvelle Abbesse, elle donna avant que d'en sortir un exemple éclatant de la foi la plus vive & de la générosité la plus chrétienne. Les filles qu'elle y avoit reçuës, dont il y en avoit vingt & unes encore novices, ne pouvant se résoudre à se voir séparées d'une si tendre Mére, lui demandérent avec toute sorte d'instance qu'elle voulût bien ne les pas laisser orphelines, & les mener avec elle. Tirer ainsi un grand nombre de filles, qui étoient sans dot & sans pension, d'une Maison où il y avoit un grand revenu, pour en charger un autre Monastére déja rempli, qui ne subsistoit qu'avec peine, c'étoit une chose qui paroissoit contre toute apparence. Cependant la Mére Marie-Angélique, pleine de confiance en Dieu, & touchée des larmes de ces filles qu'elle avoit déja placées dans son cœur, passa généreusement sur toutes les difficultez. Elle écrivit à sa Communauté de Port-Roïal, pour lui proposer si elle auroit assez de foi & de charité pour faire part de sa pauvreté à ces pauvres Novices? Comme elle avoit toûjours appris à ses filles à ne point considérer l'intérêt temporel, elle n'eut aucune peine à obtenir le consentement qu'elle demandoit. Ainsi, bien-loin de craindre que les vingt & unes Novices ne fussent à charge au Monastére, la Communauté les y reçût avec une joïe extrême.

Au bout de huit mois neuf autres Religieuses de la même Abbaïe de Maubuisson, que la Mére Marie-Angelique y avoit reçuës professes, obtinrent du Géneral de l'Ordre de venir se réünir à leur chére Mére; & elles demeurérent ici, jusqu'à ce que la Mére Marie des Anges Suireau en aïant été tirée pour être Abbesse de Maubuisson, les y remena avec elle. Tout cela n'empêcha point que Madame Arnauld ne reçût encore huit autres Religieuses de nôtre Ordre, qui désirant de vivre plus réguliérement que l'on ne faisoit en leur Monastére, choisirent le nôtre pour y embrasser la réforme.

Ne pouvant loger ce grand nombre de filles, qui étoit de plus de quatre-vingts, on lui conseilla de bâtir à Paris une se-

AOUST. conde Maiſon, pour être une décharge de celle-ci. Afin cependant de ne rien entreprendre témerairement, elle fit faire en commun des priéres pendant l'eſpace d'un an, pour connoître la volonté de Dieu, qui la manifeſta en inſpirant Mademoiſelle Arnauld mére de nôtre Abbeſſe, d'acheter une maiſon au Faubourg Saint-Jacques, & de la donner pour ce deſſein. Mais n'aïant pû obtenir de Meſſire Jean-François de Gondi, alors Archevêque de Paris, de faire une ſeconde Maiſon, parce qu'il jugeoit plus à propos de faire une tranſlation entiére, on fut obligé de transferer toutes les Religieuſes à Paris, où elles furent pluſieurs années fort mal logées. Cet inconvénient porta la Mére Marie-Angelique à entreprendre par le conſeil d'une perſonne, pour qui elle avoit alors une parfaite ſoûmiſſion, le bâtiment d'un grand Monaſtére: ce qui ne ſe put exécuter, ſans prendre à rente une grande ſomme d'argent, à quoi il étoit preſque impoſſible de ſatisfaire. La crainte extrême où étoit nôtre Abbeſſe, qu'il n'en arrivât du ſcandale, ſi l'on venoit à manquer aux créanciers, lui faiſoit répandre beaucoup de larmes. Mais enfin Dieu diſſipa ſes peines en inſpirant la volonté à une perſonne d'une piété éminente *, de choiſir ſa demeure dans ce nouveau Monaſtére; qu'elle délivra preſque entiérement de l'accablement où il étoit.

Les ſoins infatigables que la Mére Marie-Angelique ſe donna pour les affaires temporelles de ſa Maiſon, n'empêchérent point qu'elle ne pensât encore davantage aux moïens les plus propres à y confirmer le bien ſpirituel. L'un des premiers qu'elle crut devoir prendre, fut de mettre le Monaſtére ſous la juriſdiction de l'Ordinaire; parce que l'on ne trouvoit plus alors dans l'Ordre de Cîteaux les ſecours, dont on avoit beſoin pour ſe maintenir dans une exacte réforme. Dans cette vûë elle s'adreſſa à N. S. P. le Pape Urbain VIII. qui lui accorda favorablement ſa requête. Prévoïant encore, que la régularité s'altére aiſément dans le changement de conduite, par l'introduction des Abbeſſes qui viennent des Monaſtéres étrangers, elle travailla de tout ſon pouvoir à obtenir le droit d'élection, qui lui fut accordé par la bonté du Roi Loüis XIII. Alors ſe trouvant dans la liberté à laquelle elle aſpiroit avec tant d'ardeur depuis plus de

* Madame la Marquiſe d'Aumont.

de vingt ans, de se démettre de sa dignité, elle le fit avec une joïe incroïable; & l'on élut à sa place une Religieuse de grande vertu * qu'elle avoit reçuë à profession; & à laquelle elle se soûmit, comme si elle fût toute nouvellement entrée dans le cloître. **AOUST.**

Quelques années après sa démission, elle fut nommée par le Pape, pour établir un nouveau Monastére, que la Princesse Loüise de Bourbon, Duchesse de Longueville vouloit fonder en l'honneur du très-saint Sacrement. Munie de la permission de son Archevêque, elle y alla avec trois autres Religieuses de nôtre Maison & quelques Postulantes. Ce fut là qu'elle entra dans une nouvelle ferveur, & dans un esprit de pénitence & de mortification, qui faisoit connoître qu'en quelque dégré de vertu que l'on soit, l'on peut toûjours augmenter, & qu'il n'y a point de bornes dans la perfection chrétienne & religieuse. Ce renouvellement de Grace se répandit aussi sur les Sœurs & les autres filles qui habitoient cette nouvelle Maison: de sorte que cette petite Communauté qui n'etoit que de douze personnes, donnoit de l'émulation aux Religieuses du grand Monastére, qui ne pouvoient assez admirer une si abondante bénédiction.

Ces heureux commencemens néanmoins n'aïant pas eu une parfaite réüssite, tant à cause des obstacles qui arrivérent du dehors, que parce que la fondation n'étoit pas suffisante pour faire subsister la Maison; la Mére Marie-Angelique & les autres la quittérent par l'ordre de M. l'Archevêque, & revinrent à Port-Roïal. Mais, comme nôtre Mére avoit gravé dans le cœur un ardent amour pour la vénération du très-saint Sacrement, elle obtint du Pape Innocent X. que l'obligation de cet Institut, qui consiste à adorer nuit & jour ce divin Sacrement, seroit transféré à nôtre Monastére, & que nous en prendrions l'habit & le titre.

Pendant la poursuite de cette exécution, les Religieuses, qui avoient toûjours regardé Madame Arnauld comme leur vraïe Mére, ennuïées de ne plus se voir sous sa conduite, l'élurent pour Abbesse, douze ans après qu'elle se fût démise de cette dignité, & la continuérent quatre triennaux de suite, après en avoir eu la permission de leur Supérieur. Elle se trouva donc

 obligée

* La Mére de S. Augustin le Tardif.

AOUST. obligée contre ſon gré de reprendre le gouvernement de la Maiſon : ce qu'elle fit en ſe revêtant d'un eſprit tout nouveau, & en redoublant ſes ſoins, ſa douceur, ſa charité & ſon zéle à porter les ames à la perfection de leur état. Ce fut alors que l'on reconnut en elle plus que jamais, un talent particulier à toucher les cœurs, & à leur faire aimer la ſainte ſévérité de la vie religieuſe. Ce fut alors que l'on vit briller en elle toutes les éminentes qualitez d'une parfaite Supérieure & d'une Réformatrice la plus zélée, & en même-tems la plus diſcréte. Ce fut alors qu'elle affermit ces excellens Réglemens qu'elle avoit déja établis dans ſa Maiſon, & ſur-tout ce deſintéreſſement ſi loüable à l'égard de la reception des filles dans le Monaſtére; banniſſant pour toûjours d'une action ſi importante & la faveur du monde & la conſidération des perſonnes puiſſantes : deſintéreſſement qui étoit fondé ſur un retranchement général de tout ce qui n'étoit pas abſolument néceſſaire, & ſur un véritable & ſincére amour de la pauvreté. Mais, de crainte que l'on ne détruisît d'un côté ce qu'elle vouloit établir de l'autre, elle retrancha des ornemens de l'Egliſe tout ce qu'il y avoit de riche & de précieux, pour le réduire à une ſimplicité religieuſe. Il eſt pourtant vrai qu'elle ne pouſſa pas là-deſſus ſon zéle auſſi loin qu'elle eût voulu, & qu'elle ne pût ſuivre en tout les premiers Statuts de Cîteaux, comme elle l'auroit fort ſouhaité.

Sa charité pour toutes ſes filles en général & pour chacune en particulier, ne connoiſſoit point de bornes. Leurs beſoins ſpirituels & corporels lui étoient toûjours préſens; & le plus ſouvent elle les prévenoit, avant mêmes que les Sœurs les connuſſent. Lorſqu'elle les exhortoit en commun, c'étoit avec une ſi grande effuſion de cœur & des maniéres ſi pathétiques, qu'elle perſuadoit aiſément ce qu'elle diſoit; & que l'on recevoit avec plaiſir ſes avertiſſemens, quoique ſouvent ils paruſſent ſévéres à la nature. Mais c'étoit ſur-tout dans les maladies, & les grandes maladies, qu'elle faiſoit paroître toute l'étenduë de ſa charité. Appliquée à ſervir de ſes propres mains les malades, à les ſoulager & à les veiller juſqu'à leur mort, on auroit dit qu'elle ſeule étoit chargée de leurs beſoins, & qu'elle n'avoit point d'autre occupation que de les leur fournir elle-même. Son zéle & ſon affection à aſſiſter les ames imparfaites, n'étoient ni moins grands ni moins perſévérans. Elle s'y appliquoit avec un ſoin infini,

infini, ſans regretter le tems qu'il falloit dérober à ſes autres occupations, pour vacquer à celle-là, & ſans ſe rebuter pour les peines & les embarras qu'elle entraîne toûjours après elle. AOUST.

Pendant ſon ſecond triennal aïant ſû que M. l'Archevêque *, qui n'avoit pas voulu permettre qu'il demeurât aucune Religieuſe en cette Abbaïe des champs, n'étoit plus dans le même ſentiment où il avoit d'abord été à ce ſujet; elle lui preſenta une requête qu'il reçut favorablement; & après en avoir obtenu permiſſion de former de nouveau en cette Maiſon champêtre un Monaſtére qui ſeroit dépendant de celui de Paris, elle l'exécuta en l'année 1648. ſix mois après que nous eûmes embraſſé l'Inſtitut du ſaint Sacrement. Elle affectionna beaucoup cette nouvelle Communauté, tant à cauſe du petit nombre de perſonnes qui la compoſoient, que parce que le lieu étant plus deſert, les viſites des gens du monde y étoient moins fréquentes qu'à Paris. Son inclination la lui auroit fait choiſir pour ſa demeure ordinaire, ſi ſa qualité d'Abbeſſe ne l'eût engagée de ſe partager entre les deux Maiſons : ce qu'elle fut obligée de continuer mêmes après être ſortie de charge. C'étoit encore à qui des deux Monaſtéres la poſſéderoit. Toutes les Religieuſes lui étoient ſi fort attachées, que celles de Paris auroient voulu toûjours la retenir, & que celles des Champs ne pouvoient être ſans elle.

Elle étoit dans cette chére ſolitude, lorſqu'elle apprit les injuſtes deſſeins que l'on avoit de troubler nôtre Communauté. Auſſi-tôt elle s'offrit à la Mére Abbeſſe pour aller à Paris, ſi le Supérieur & elle le trouvoient bon; parce qu'elle jugeoit bien que les premiéres attaques ſe donneroient en la Maiſon de la Ville. Comme on ſavoit que ſa préſence y ſeroit d'un grand ſecours, on la pria de ne point différer ſon voïage. Mais avant ſon départ elle crut néceſſaire de conſoler ſes filles de ſon abſence, & de les fortifier contre tous les renverſemens qui pourroient arriver : ce qu'elle fit avec une charité, une force d'eſprit, une grandeur de courage, qui étoient ſes dons particuliers.

Etant arrivée à Paris, elle trouva toute la Communauté en larmes, enſuite des premiers coups que l'on avoit déja portez:

* Jean-François de Gondi.

AOUST. Sa présence & la tranquillité d'esprit avec laquelle elle apprit tout ce qui étoit arrivé, inspirérent une nouvelle résignation & un accroissement de patience. Mais quoiqu'elle en eût plus que les autres, elle ne pouvoit étouffer au fond de son ame les cris de sa tendresse, qui lui faisoit souffrir un déchirement de cœur, en voïant ce grand nombre de filles qu'elle avoit élevées avec tant de soin & d'affection, exposé à une persécution qui lui étoit d'autant plus sensible, qu'elle étoit plus assûrée de leur innocence.

Ces vifs sentimens de douleur joints aux fatigues qu'elle prit pour mettre ordre à toutes choses, augmentérent beaucoup ses infirmitez, & la mirent en tel état qu'elle ne croïoit pas avoir un jour assûré de vie. En effet, peu de tems après elle se trouva si mal, qu'elle demanda l'Extrême-onction & le saint Viatique, & qu'elle perdît presque aussi-tôt l'usage de la parole. Elle reçut ces derniers Sacremens avec une présence d'esprit & une attention édifiante qu'elle témoignoit par signes. Cette extrémité, qui lui venoit d'une grande oppression, lui dura trois heures, après quoi elle se trouva un peu soulagée, & l'usage de la parole lui revint.

Mais la douleur qui s'étoit diminuée dans son corps, se redoubla dans son esprit, aux inpressions qu'il reçut de l'état où l'on se trouve à la mort par la vûë des jugemens de Dieu. Quoique toute sa vie elle en eût eu une idée terrible, & qui ne se fut pas accordée avec la foi, l'amour & la confiance qu'elle avoit en Dieu, si le Saint-Esprit, qui modére toutes choses d'une maniére aussi suave que puissante, n'eut allié ensemble des dispositions qui paroissent contraires les unes aux autres; elle nous disoit que les craintes & les fraïeurs qu'elle en avoit euës auparavant, n'étoient qu'une image de celles qu'elle ressentit en cette occasion. Elle en fut si frappée qu'elle entra dans un profond silence, comme une personne qui n'est plus de ce monde, & qui ne prend plus de part à rien.

Au bout de trois semaines elle eut une autre attaque, qui lui fit demander une seconde fois le saint Viatique. Elle vêcut néanmoins encore six semaines, qu'elle passa dans des peines d'esprit & des douleurs en son corps que l'on ne peut bien exprimer. Enfin quand on vit approcher son dernier moment, on lui porta pour la derniére fois le S. Viatique, qu'elle reçut

avec

avec une entiére liberté d'esprit & la ferveur d'une ame religieuse qui brûle du désir d'aller à son Epoux céleste. Après quoi ses filles interrompirent un moment leurs pleurs, pour lui faire d'instantes priéres de leur donner sa bénédiction. Elle le fit avec les marques d'une tendresse de mére, & d'une humilité de vraie pénitente qui se voit mourir. Bien-tôt après elle perdit la parole, & tomba dans l'agonie, où elle fut deux jours & demi, sans perdre entiérement la connoissance, que quelques heures avant sa mort. Elle étoit âgée de soixante & dix ans, & en avoit passé cinquante-quatre à travailler infatigablement & sans relâche pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise, la réforme de son Ordre, la perfection de ses filles & sa propre sanctification. AOUST.

Son corps est inhumé dans l'avant-chœur de nôtre Maison de Paris avec la premiére des deux épitaphes suivantes ; & son cœur dans nôtre Eglise des Champs, au bas de la chaire de Tierce de la Mére Abbesse, avec l'autre épitaphe.

Ce même jour sixiéme Août en l'année 1689. ma sœur Magdeleine de Ste. Gertrude a été guérie miraculeusement par l'intercession & les mérites de la pieuse Abbesse. Elle avoit eu un nerf du pied coupé, dont elle fut parfaitement guérie le dernier jour de la neuvaine qu'elle avoit faite à Dieu avec plusieurs autres Sœurs, qui s'étoient jointes à elle, en invoquant la Mére Marie-Angelique. . Le Diable singe de Dieu! toujours le même!

EPITAPHES.

I.

ICi repose le corps de la Mére Marie-Angelique Arnauld, qui a été 38. ans Abbesse Titulaire de ce Monastére, où elle a mis l'étroite réforme. Elle s'est démise du titre d'Abbesse l'année 1630. aïant obtenu du Roi que l'Abbaïe seroit élective. C'est par son zéle & par ses soins que la Maison a été remise sous la jurisdiction de l'Ordinaire, & que l'Institut du saint Sacrement y a été établi. Elle est morte le 6. Août 1661. âgée de 70. ans.

REQUIESCAT IN PACE.

I I.

HIc situm est cor Reverendæ Matris MARIÆ ANGELICÆ ARNAULD, *in quo domum*

ICi repose le cœur de la Révérende Mére MARIE-ANGELIQUE ARNAULD, qui y porta toûjours cette Maison, & qui contribua

AOUST. *domum hanc gestavit, quam magis extruxit coram Deo, quàm qui prima ejus fundamenta fecerunt. Cor fidele sponso, non solùm unius Monasterii sed Ecclesiæ capax, cui tantùm vivere bene vivere esse credidit: nihil aliud unquam commodum sibi rata, quàm quod illi utile duceret: cum aliquo timore perculsum, Ecclesiæ timuit; & cùm gavisum est, ab illâ habuit undè gauderet. Monasterii Parisiensis Fundatrix, hujus reparatrix fuit, & quod præcipuum est, ipsius in Christo Mater Agnetis. Plures domos nec unius Ordinis magnis affecit beneficiis charitatis ardor extrà intráque diffusus. Sed cum multa Deus per eam præstiterit, minus est tamen quod gessit, quàm quod ipsa fuit.*

Par M. HAMON.

bua beaucoup plus à son établissement devant Dieu, que ceux-mêmes qui la fondérent. Cœur fidéle à son Epoux, & capable par son étenduë de comprendre non-seulement un Monastére, mais l'Eglise entiére, pour laquelle elle croïoit qu'il suffisoit de vivre pour bien vivre; n'aïant jamais fait consister ses propres avantages, qu'en ce qui lui paroissoit avantageux à cette Epouse de J. C. Cœur dont tous les sujets de crainte ont été pour l'Eglise, comme l'Eglise a fait tous les sujets de sa joïe. Elle a fondé nôtre Monastére de Paris, a rétabli celui-ci; & ce qui est encore plus grand, elle a engendré & formé pour J. C. la Mére Agnès, l'une de ses Abbesses par excellence. L'ardeur de sa charité qui se répandoit au-dehors comme au-dedans, en a fait une insigne Bienfaitrice de plusieurs Maisons de différent Ordre. Mais quelque chose que Dieu ait fait par son ministére, tout ce qu'elle a fait, est cependant moindre que ce qu'elle a été.

MARGUERITE DE MARLI, VICOMTESSE DE NARBONNE.

LE septiéme jour vers 1230. mourut Marguerite de Marli, femme d'Aimeri Vicomte de Narbonne, fille de Matthieu I. de Marli, & de Mathilde de Garlande nos Fondateurs. Outre la ratification de tous les biens que ses parens nous avoient faits, elle nous donna cent sols de rente à prendre sur ses revenus de Marli, avec une vigne qu'elle y possédoit, appellée la Crotte. Elle y ajoûta encore cent autres sols *parisis* de rente sur ses revenus de Quarriéres; plus soixante sols en considération de sa fille Alix & de Marguerite d'Essenville sa filleule, l'une & l'autre Religieuse de ce Monastére; plus dix livres *tournois* au clos Mauvoisin en la censive de Ste. Geneviéve, & un septier de sel sur chacun des batteaux de sel qui

qui étoient au-dessous du grand pont de la Seine à Paris, depuis la S. André jusqu'à Noël, ou cent sols *tournois* à la place : ce que nous avons échangé depuis contre douze livres *parisis* avec les Religieux de Ste. Geneviéve. AOUST.

AIMERI, VICOMTE DE NARBONNE.

CE même jour nous faisons mémoire d'Aimeri, Vicomte de Narbonne, Mari de la précedente ; parce que nous ignorons le véritable jour de sa mort. Il étoit fils de Dom Pedro de Lara, Comte de Molina en Espagne, & de Sanche de Navarre, fille de Garcie Roi de Navarre. De son mariage avec Marguerite de Marli nâquirent deux fils & deux filles : Amauri, Vicomte de Narbonne, duquel sont sortis dans la suite les autres Vicomtes ; Aimeri de Narbonne, Seigneur de Vernëuil, Chanoine de l'Eglise de Chartres, l'un de nos Bienfaiteurs ; Alix de Narbonne, Religieuse de ce Monastére ; & Ermengarde de Narbonne, mariée à Roger-Bernard Comte de Foix, de laquelle alliance sont descendus les autres Comtes de Foix & quelques Rois de Navarre.

MADAME ANTOINETTE-CATHERINE DE S. JOSEPH DE BEAUCLAIR.

LE huitiéme jour 1669. mourut à l'âge de soixante & neuf ans, ma sœur Antoinette-Catherine de S. Joseph de Beauclair, Religieuse professe de ce Monastére ; laquelle a donné de grands exemples de vertu dans tout les états par où Dieu l'a faite passer. D'abord elle fut mariée à Messire François de Rochechoüard, Chevalier Seigneur de Saint-Cyr, avec lequel elle vêcut sans reproche en femme vraiment chrétienne. Ensuite la mort l'aïant privée de ce mari, elle passa quelque tems dans la viduité, où elle mena une vie d'autant plus édifiante, qu'elle étoit plus libre de s'appliquer aux exercices de pieté. Mais voulant rompre entiérement avec le monde, & ne vivre que pour Dieu seul, elle se retira dans ce Monastére en qualité

 de

AOUST. de Bienfactrice ; & afin que son sacrifice fût parfait, elle y embrassa ensuite la profession monastique.

M. ARNAULD DOCTEUR DE SORBONNE.

CE même jour 1694. mourut dans le lieu de sa retraite, à l'âge de quatre-vingts-deux ans & demi, Messire Antoine Arnauld, Docteur en Théologie de la Société & Maison de Sorbonne. Dieu qui l'avoit destiné pour être dans ce siécle un des plus grands ornemens & des plus fermes colonnes de son Eglise, lui avoit donné avec abondance tous les talens de la nature & de sa Grace, pour la défendre contre tous ses ennemis, & la servir dans tous ses besoins. Dès ses plus tendres années il lui communiqua le don de la piété & de sa crainte. L'étude de la Théologie à laquelle il s'appliqua par les conseils de M. de S. Cyran, au lieu de déseicher son cœur, comme il arrive assez souvent, ne fit que le remplir de nouveaux dons, & l'embraser d'amour pour Dieu, & de zéle pour la défense de la vérité.

Il suivit l'ordre de Dieu, qui l'appella au ministére de ses autels par la voix du même Directeur ; & aïant reçû le dépôt de la vérité, il fit une ferme résolution de garder avec une fidélité inviolable le serment, par lequel il s'étoit engagé sur l'autel des Martyrs, à conserver jusqu'au péril de sa vie ce dépôt sacré, que les Evêques lui avoient confié, en l'établissant Docteur dans l'Eglise. C'est cette constante fermeté dans les promesses qu'il avoit faites à Dieu, qui lui a attiré toutes les persécutions qu'il lui a fallu souffrir jusqu'à la fin de sa vie, & qui l'a engagé à des travaux continuels, qu'il a glorieusement soûtenus l'espace de cinquante ans, par une infinité d'écrits qui sont sortis de sa plume.

Quelque vives & brillantes que fussent les lumiéres de son esprit ; quelque profond que fût son savoir ; & quelque grande & répanduë que fût la réputation qu'il s'étoit acquise, il a toûjours conservé une parfaite humilité ; & il est toûjours demeuré petit à ses propres yeux & dans une simplicité surprenante, pendant que tout le monde admiroit en lui les dons extraordinaires dont Dieu l'avoit enrichi.

Sa

Sa charité toûjours patiente, & toujours accompagnée d'une grande douceur dans la ferveur de son zéle, ne s'est jamais alterée pour toutes les adversitez, & toutes les persécutions qu'ont excité contre lui ses plus grands ennemis. Il s'est toûjours regardé comme étranger sur la terre; & quelque tendresse qu'il eût pour ses parens, ses amis & son païs, uniquement touché de la crainte de manquer à Dieu, & toûjours prêt à tout quitter, il n'a jamais tenu à rien, & s'est volontiers exilé lui-même quand l'ordre de Dieu & l'interêt de l'Eglise l'ont ainsi demandé. AOUST.

C'est ce qu'il écrivoit lui-même à un de ses amis, peu de tems avant sa mort. » Quand on considére les choses par les « yeux de la foi, disoit-il, il n'y a guéres que cela qui nous « doive toucher, tant pour nous-mêmes que pour nos proches « & nos amis. Tout le reste, santé ou maladie, disete ou abon- « dance, commoditez ou incommoditez temporelles, qui ne « nous rendent ni plus ni moins agréables à Dieu, mérite peu « de nous occuper & de nous causer de la joïe ou de la tristes- « se..... Après-tout qu'y a-t-il à craindre, quand on ne craint « que de manquer à Dieu? *Qui habitat in adjutorio Altissimi, in* « Ps. XC. 1. *protectione Dei cæli commorabitur.* «

Mais, quoiqu'il se trouvât éloigné de ceux avec qui la charité l'avoit uni, il les avoit toûjours présens devant Dieu, bien-loin de les oublier. C'est ce que ce Monastére en particulier a éprouvé en toutes sortes d'occasions. Il s'étoit consacré à le servir, en se donnant à Dieu dans les fonctions du Sacerdoce; & il n'a rien oublié pour lui marquer son dévoûment. Toûjours animé d'un zéle ardent pour nous secourir dans nos besoins, autant qu'il a été en état de le faire, il nous a toûjours portées dans son cœur, lorsque mêmes la Providence l'a le plus éloigné de nous par la distance des lieux. Ne nous aïant donc jamais oubliées jusqu'au dernier moment de sa vie, nous avons sujet d'espérer qu'il ne nous oubliera pas non plus dans le séjour de la gloire; si nous sommes fidéles à pratiquer les saintes instructions qu'il nous a données. Son cœur repose en cette Eglise, où il fut apporté après sa mort *, & mis au haut d'une colonne sur laquelle on lit la premiére épigramme suivante.

* Le 10. jour de Novembre 1694. Mais en 1710 il fut transporté avec neuf corps des Arnaulds à Palaiseau, pour y être conservé en dépôt, jusqu'à ce que l'on puisse leur préparer une sépulture à Pompone. Il semble que dès-lors l'on prévoïoit l'exhumation qui commença sur la fin de l'année suivante.

*LETTRE * SUR LA MORT DU MEME.*

AOUST. J'Ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois, Mon très-cher & Révérend Pére ; & j'eſpére que mes Lettres ſeront parvenuës juſqu'à vous. Je ne me plains pas de n'en pas recevoir de réponſe ; je ſai que vôtre âge, vôtre état & vos infirmitez ne vous le permettent guéres. C'eſt aſſez que je ſache que vous vivez, que vous m'aimez, que vous m'avez préſent devant Dieu, & que vous m'offrez à lui au s. autel. Continuez, s'il vous plaît, de le faire avec plus d'inſtance que jamais : car jamais je n'en eus plus de beſoin ; aïant perdu celui qui étoit ſur la terre ma lumiére, ma force, mon ſoûtien, ma conſolation, comme il l'étoit de tant d'autres.

Oüi, mon cher Pére, nôtre très-cher & très-aimable Abbé eſt allé à Dieu. Il a trouvé, après tant de traverſes & d'agitations, un repos que les hommes ne pouvoient lui donner, & que ſes ennemis ne ſauroient lui ôter ; puiſqu'il eſt, comme nous devons l'eſpérer, dans le repos de Dieu, & qu'il eſt caché dans le ſecret de ſa face adorable. Il eſt dans le ſein de la vérité, qu'il a uniquement aimée ; il puiſe dans la ſource éternelle la Grace, qu'il a ſi fidélement défenduë ; il eſt reçu dans l'Egliſe des premiers-nez, dans l'aſſemblée des Elûs, dont il a ſoûtenu les droits ſur la terre ; il eſt attaché pour jamais à la racine de la charité, dont ſon cœur a été ſi rempli toute ſa vie ; il eſt ſaintement raſſaſié de la gloire de Dieu-même, qu'il a cherché ſans ceſſe ici-bas, qu'il a eu pour unique fin de toutes ſes actions, & à qui il a tout rapporté.

Que Dieu ſoit donc adoré, loüé & glorifié, de ce qu'il a accompli par ſa miſéricorde ſes deſſeins éternels ſur cette ame, qu'il avoit ſi abondamment remplie de ſes dons ; qu'il a renduë ſi fidéle à les emploïer pour ſes intérêts & pour ceux de la vérité, de l'Egliſe, de l'innocence & de la juſtice ; qu'il a conduite dans ſes voïes droites avec une bonté ſi paternelle ; à qui il avoit montré ſon Roïaume & tout ce qui eſt de la ſainteté de ſa Maiſon d'une maniére ſi lumineuſe & ſi ſanctifiante. Car il me ſemble
Sap. x. 10. ble que l'on doit dire de lui ſans flaterie, ces paroles du Sage : *Juſtum deduxit Dominus per vias rectas, & oſtendit illi regnum Dei.* J'eſpére de la bonté de Dieu, qu'il vérifiera de lui ces derniéres paroles. Il a fini ſes travaux à ſon égard ; mais il les rendra plus utiles à ſon Egliſe, qu'ils ne l'ont été pendant ſa vie. Il les perfectionnera & les accomplira par la bénédiction qu'il répandra ſur ſes ouvrages, & par les fruits qu'il tirera de tout ce qu'il a ſouffert pour la vérité.

Nous l'avons perdu en peu de jours : car, quoiqu'il eût commencé dès le premier Dimanche d'Août, fête de S. Pierre aux liens, à ſe ſentir d'une eſpéce de rhume ou fluxion, à quoi il avoit été ſujet, nous ne nous allarmâmes pas ; parce qu'il nous paroiſſoit avoir encore beaucoup de force & de vigueur, & que nous eſpérions qu'il s'en tireroit, comme il avoit

* Elle eſt du P. Queſnel, qui ſe trouva préſent à cette mort, & écrite au P. du Breüil ſon Confrére, peu de jours après en 1694.

avoit fait tant de fois. Il dit la Messe encore le Lundi & le Mardi : de sorte que ç'a été en la fête du premier Défenseur & premier Martyr de la vérité de la Grace chrétienne, qu'il a offert pour la derniére fois la victime que nous adorons, & par laquelle nous adorons. Sa poitrine ne s'étant point déchargée, nous vîmes bien le Samedi que la nature n'avoit plus de force. Il reçut les Sacremens tout au soir avec sa piété ordinaire; & il rendit son ame à Dieu au commencement du Dimanche le 8. Août, à minuit & un quart ou environ, avec une paix & une tranquillité admirable, sans aucun effort, & comme un enfant de la résurrection qui s'endort au Seigneur, pour attendre en repos le jour où il viendra réformer son corps corruptible, & le rendre conforme à son corps glorieux & immortel. AOUST.

Voilà comme a achevé sa course de quatre-vingts-deux années six mois & un jour, celui que Dieu avoit donné à son Eglise par une singuliére miséricorde, pour contribuer plus que personne à rétablir les mœurs chrétiennes par un plus saint usage de deux Sacremens, d'où dépend la sanctification des pécheurs; à relever l'honneur & la puissance de J. C. à combattre les ennemis de l'Eglise & de la sainte Eucharistie; à donner des coups mortels à la Morale relâchée; à défendre l'innocence & la justice; & à s'opposer comme un mur d'airain à tous les efforts de l'ennemi du salut pour la Maison de Dieu. Il a tout sacrifié pour être fidéle à une vocation si sainte; & cinquante années de persécutions, de calomnies, & de toutes sortes de traverses ne lui ont rien coûté, pour remplir son ministére, & pour suivre celui seul, à qui il faisoit profession d'être attaché: *Mihi autem adhærere Deo bonum est.* C'étoit la devise que j'ai trouvée écrite au-dedans de son petit Psautier; & le Ps. 72. d'où ces paroles sont tirées, étoit marqué avec le ruban qui servoit de signet à ce Psautier.

Quand ces circonstances ne nous apprendroient pas, qu'il avoit ces maximes bien avant gravées dans le cœur, toute sa vie & sa conduite nous disent assez, qu'il ne connoissoit point d'autre bien que celui de s'attacher à Dieu; & que c'étoit sur ce principe que rouloient toutes ses actions, & qu'il fondoit toutes ses résolutions. Il a donc sujet de loüer Dieu, en disant avec le Prophéte : *In velamento alarum tuarum exultabo. Adhæsit anima mea post te : me suscepit dextera tua. Ipsi verò in vanum quæsierunt animam meam.* Et c'étoit avec le secours des Pseaumes, qu'il s'affermissoit de jour en jour dans cette résolution, de ne s'attacher jamais qu'à Dieu; & il s'étoit appliqué depuis peu à les apprendre par cœur, pour en faire son entretien le reste de ses jours, & suppléer par-là au défaut de sa vûë qui étoit fort diminuée. Ps. lxii. 8. 9. 10.

Il s'est préparé à la mort sans savoir qu'elle fût si proche, par une espéce de petite retraite qu'il fit quinze jours avant sa derniére maladie; & il en avoit fait autant l'année derniére. Vous jugez bien, Mon très-cher Pére, qu'il n'avoit pas de grands sujets de dissipation dans sa retraite ordinaire, qui a été telle depuis quatre ans, qu'il n'a pas mis une seule fois le pied hors de la maison, & que rarement même il se promenoit dans le jardin. Mais il appelloit retraite une plus grande assiduité à la priére, & une

AOUST. une application particuliére qu'il avoit pour lors aux véritez du siécle à venir, & au bonheur de la mort chrétienne, en lisant & méditant un petit livre qui porte ce titre.

Je ne vous dis point pour raison combien il vous honoroit, & combien vôtre état lui étoit sensible. Vous le savez ; il respectoit vos liens, & les portoit avec vous ; & il n'y a rien qu'il n'eût fait pour vous en décharger : mais, comme Dieu a voulu qu'il eût l'honneur de mourir dans son exil volontaire pour sa cause, il y a aussi sujet de croire qu'il ne rompra vos liens, qu'en rompant ceux qui empêchent vôtre ame d'aller vous réünir à lui. Je ne doute point qu'il ne tressaille de joïe maintenant, de ce que ceux qui de tems en tems ont travaillé à son retour, n'y ont pas réüssi ; & je crois que vôtre foi vive & animée comme elle est, vous fait dès maintenant connoître le prix des souffrances endurées pour la cause de Dieu, & vous fait regarder avec action de graces la misericorde qu'il semble vous préparer de mourir, comme nôtre Sauveur, sur vôtre croix. Qu'il est bon, Mon très-cher Pére, de paroître devant le Seigneur avec les livrées de son Fils !

EPITAPHES ET AUTRES PIECES sur la mort du même.

EPITAPHE.

AU pied de cet autel de structure grossiére,
Gît sans pompe enfermé dans une vile biére,
Le plus savant mortel qui jamais ait écrit,
ARNAULD, qui sur la Grace instruit par JESUS-CHRIST,
Combattant pour l'Eglise, a dans l'Eglise-même,
Souffert plus d'un outrage & plus d'un anathême.
Plein du feu qu'en son cœur souffla l'Esprit Divin,
Il terrassa Pelage, il foudroïa Calvin ;
De tous les faux Docteurs confondit la morale.
Pour tout fruit de son zéle on l'a vû rebuté ;
En cent lieux opprimé par leur noire cabale,
Il fut errant, banni, trahi, persécuté :
Et même après sa mort leur fureur mal éteinte,
N'auroit jamais laissé ses cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici de son oüaille sainte,
A ces loups dévorans n'avoit caché les os.

Par M. BOILEAU DES PREAUX.

EPI-

EPIGRAMME.

I.

AD *ſanctas rediit ſedes ejectus & exul,*
Hoſte triumphato, tot tempeſtatibus actus,
Hoc portu in placido, hac ſacrâ tellure quieſcit
ARNALDUS, *veri defenſor, & arbiter æqui.*
Illius oſſa memor ſibi vindicet extera tellus;
Hùc cæleſtis amor rapidis cor tranſtulit alis:
Cor numquam avulſum nec amatis ſedibus abſens.
Par M. DE SANTEUIL.

ENfin après un long orage,
ARNAULD revient en ces ſaints lieux;
Il eſt au port malgré les envieux,
Qui croïoient qu'il feroit naufrage.
Ce martyr de la vérité,
Fut banni, fut perſécuté,
Et mourut en terre étrangére,
Heureuſe de ſon corps d'être dépoſitaire.
Mais ſon cœur toûjours ferme & toûjours innocent,
Fut porté par l'amour à qui tout eſt poſſible,
Dans cette retraite paiſible,
D'où jamais il ne fut abſent.

Autre Traduction de la même Epigramme.

PAR ſes rivaux vaincus banni de ſa patrie,
Il revient habiter une Maiſon chérie,
Cet arbitre des mœurs par qui la vérité
Triompha du menſonge & de l'impiété;
Au port, & dans le ſein d'une terre ſacrée
Il goûte après l'orage une paix aſſurée.
Qu'en des lieux inconnus le ſort injurieux
Cache du corps d'ARNAULD les reſtes précieux;
Ici l'amour divin ſur ſes rapides aîles,
Lui-même a tranſporté les dépoüilles mortelles
De ce cœur, que l'exil n'a jamais détaché
Des ſaints lieux dont ARNAULD fut par force arraché.

Autre Traduction libre.

DANS ce port paiſible & tranquille
Mon cœur joüit d'un doux repos;
Les étrangers n'ont que mes os,
Ici mon cœur a ſon aſyle.
Ce cœur qui pour la vérité
Brûla d'une flamme ſi pure,
Avoit de tout tems ſouhaité
D'avoir ici ſa ſépulture.

AOUST.

Mais comme j'étois mort en païs étranger,
On lui refusa sa demande,
En disant que mon cœur étoit de contrebande;
Qu'en France on ne pouvoit l'apporter sans danger:
Lors qu'un céleste amour sur ses aîles rapides,
Malgré les défenses rigides,
Le porta dans ce sacré Port,
D'où jamais l'absence ou la force,
N'avoit pû l'arracher par le moindre divorce;
Et lui donna son passé-port.

Par M. FAYDIT.

Avertissement sur les Piéces suivantes.

Ce qui suit fait voir quels troubles causa l'Epigramme précedente. Comme Santeüil qui en est auteur, & qui étoit fort inconstant, craignit que cette piéce hardie ne le privât de la pension que le Roi lui faisoit; il n'eut pas honte de se défendre par deux differentes lettres au P. Jouvenci, de l'avoir composée. Nous ne donnerons ici que la conclusion de sa rétractation; c'est-à-dire, la fin de sa derniére lettre à ce Jésuite.

PALINODIE DE SANTEUIL.

Audi, & nepotes hæc legant, hæc audiant.
Si quid protervum, si tibi minùs placens,
In scita Patrum dissonum quid scripserim,
Ejuro, scripti pœnitens quam-maximè.
De Vaticanâ rupe quidquid impium
Summus sacerdos fulminavit, execror,
Detestor, horreo. Ictus illo fulmine,
Trabeate Doctor, jam mihi non amplius,
ARNALDE, *sapias*; sola nos doceat fides;*
Hæc illa clarum monstrat in tenebris diem.
Inter Sophorum bella dissidentium
Vive beatus: nihil nego, nihil assero,
Sto

* D'autres lisent, *saperes.*

Voici ce qu'il est important que vous sachiez, & que la postérité sache avec vous. Si j'ai avancé quelque chose de trop hardi, ou de contraire à la doctine des Péres, ou qui vous soit desagréable, pénétré d'une extrême douleur de l'avoir fait, je le rétracte. J'ai en exécration, j'ai en horreur, je déteste tout ce que le Souverain Pontife a foudroïé du haut du Vatican. Frappé de cette foudre, ne cherchez plus à me plaire, ARNAULD Docteur mortel; la foi seule doit nous instruire. C'est elle qui fait luire le jour dans les ténebres. Au milieu des disputes qui divisent les Philosophes, je vis heureux. Je ne nie rien; je n'assûre rien non plus;

Sto neuter; anceps sapio tunc liberrimus.
Non ità vagari sub tuo licet jugo,
Magistra veri, sola custos, arbitra,
O Sponsa Christi! Do tibi mater, fidem,
Divina mater; quidquid admittis, pius
Adoro, certa quidquid ejuras, pius
Execror; & omnes hâc procellas rideo
Tranquillus inter mille fluctus anchorâ.

plus; je demeure neutre: & dans cette neutralité je suis plus libre à prendre mon parti. Mais sous vôtre empire, ô Epouse de J. C. seule Dépositaire & Juge de la vérité, il n'est pas permis de demeurer dans l'incertitude. Divine Mére, je vous engage ma foi; j'adore avec respect tout ce que vous recevez; & plein de soûmission pour vos Décrets, j'ai en exécration tout ce que vous rejettez. Affermi par cette autorité comme par un ancre assurée, je suis tranquille au milieu de mille flots, & me ris de toutes les tempêtes qui s'élevent.

RETRACTATION DE LA PALINODIE PRECEDENTE,

O U

SANTEUIL PENITENT.*

Rumpite perjurum suspiria, rumpite pectus;
Vosque, ô perpetuis heu! mox damnanda tenebris
Lumina, sanguineos lacrymarum effundite rivos:
Deleri haud alio possunt scelera impia fletu.
Quò me præcipitem furor inconsultus adegit?
ARNALDI tumulo inscriptos defendere versus
Erubui, quos relligio mihi sancta, fidesque,
Et pietas, & amor veri dictârat! inani
Hos ego sacrilegus vates formidine victus,
Ejuravi amens infundo carmine! Non me

Soûpirs, qui dans mon sein retenus par la crainte,
Souffrez depuis long-tems une injuste contrainte,
Brisez ce cœur perfide; & vous mes tristes yeux,
Pour laver la noirceur d'un forfait odieux,
De deux ruisseaux de sang inondez mon visage.
O Ciel! où m'a réduit une jalouse rage?
Des vers dignes de moi, nobles, harmonieux,
Ornoient du grand ARNAULD le tombeau glorieux:
J'ai rougi d'avoüer ma gloire, mon ouvrage;
Lâche, j'ai rétracté le pieux témoignage,
Que la Religion, la foi, la vérité
M'avoient dans un lieu saint elles-mêmes dicté.
Cœur ingrat, vil flatteur, sacrilége Poëte,
Misérable joüet d'une crainte indiscréte,

* M. de Santeüil a toûjours desavoüé cette Piéce, que plusieurs ont attribuée à M. Fraguier, Ecclésiastique de Caën, peu de tems après qu'il fut sorti de la Compagnie de Loïola.

AOUST.

Conscia mens falsi, non inviolabile sacræ
Numen amicitiæ, & capitis reverentia chari;
Non potuit me fama, pudorve inhibere furentem?
Et spiro sceleratus adhuc! Non terra dehiscit
Sub pedibus, sævo nec fulminis igne peremtum,
Tartareas adigit scelerum Deus ultor ad umbras!
Quamquam heu! supplicium vel funere tristius ipso est,
Quæ nunc sollicitos inter mihi vita pavores
Ducitur. Æger, inops mentis, meque ipse tenere
Impatiens, furiis animum stimulatus acerbis,
Errabunda fero huc illuc vestigia, diris
Distorquens rabida ora modis: tamen usque fugacem
Persequitur scelus, & misero otia nulla relinquit.
Insuper ipsa mihi noctù diùque recursans
Exsomnem, pavidum, Arnaldi me terret imago.
Non ille horrifico squalens apparet amictu,
Qualia post mortem dicunt simulacra videri,
Ora sepulcrali fœdatus pulvere, & ater
Assurgens; sed qualis erat, cum spiritus artus
Intùs agens regeret, vultuque, habituque modesto
Lenis adhuc retinens antiquum frontis honorem.
Canities veneranda seni, breve corpus, at ingens
Majestas, placido fulgentes lumine vibrans
Leniter

D'un si noble dessein j'ai pû me repentir;
Et ma bouche parjure a sû me démentir!
Quoi! ni le souvenir d'une tête si chére,
Ni l'éclat d'un grand nom que la France révére,
Ni respect, ni devoir, ni pudeur, ni remors
N'ont pû de ma fureur modérer les transports?
Malheureux & je vis, & je respire encore!
Le jour offre à mes yeux la clarté que j'abhorre;
Le ciel suspend ses coups, la terre, les enfers,
N'offrent point à mes pas leurs abîmes ouverts!
Mais non, dans les horreurs dont ma faute est suivie,
Le plus cruel trépas m'est plus doux que la vie.
Triste, sombre, inquiet, sans honte, sans raison,
Je fuis, j'erre, je cours de maison en maison.
Mes pas irrésolus, mes regards, mon visage,
De mon esprit troublé sont une affreuse image;
Moi-même je me fuis. Mais hélas! en tous lieux
L'image de mon crime est presente à mes yeux.
Dans ces cruels accès d'une fureur présente
L'ombre du grand ARNAULD nuit & jour m'épouvante;
Non qu'il lance sur moi ces serpens, ces flambeaux,
Qu'une ombre menaçante apporte des tombeaux:
Il ne vient point soüillé d'une horrible poussiére;
Clair, serein, il paroît couronné de lumiére;
Doux, tranquille, modeste, & grave sans fierté,
Petit de corps, mais grand par cette majesté,
Qu'imprimoit la vertu sur son front vénérable.
Ses yeux sont vifs, mais pleins d'une douceur aimable:
Il

Leniter in me oculos, scelus exprobrare videtur,
Tu quoque, Santoli, de te nil tale merentem,
Tu ne etiam infidus post funera prodis amicum!
Hæc ille. At blandæ voces & mitia linguæ
Verbera crudeli lacerant mihi vulnere pectus.
Sancte senex, pleno qui nunc de flumine verum,
Illud idem, quod sic terris peregrinus amasti,
Ore avido bibis, atque odiorum oblivia potas;
Sancte senex, nostrum, precor oblivi∫cere crimen;
Jamque recantato fias mihi carmine amicus.
Ecce pedes reus ante tuos sto supplice vultu,
Funereum collo funem, dextrâque tremente
Ardentem gestans, probrosa insignia, tædam:
Invito nuper calamo quos scribere mendax
Sustinui vates, ipso vel sanguine versus
Eluere en cupio. Vanis terroribus istos,
Atque malâ fraude extorsit crudelis amicus.
Quem non ille dolis etenim potuisset eisdem
Induere in laqueos, cum formidabile Magni
Objiceret nomen Lodoïci? Non ego dura
Exilia, aut tristes obscuri carceris umbras,
Sævam aut pauperiem, mihi quæ, si vestra recusem
Jussa, minax tacito portendit epistola nutu;

Regalem

Il m'appelle, il s'approche, & poussant un soupir,
Quoi! dit-il, quoi, Santeüil! as-tu pû me trahir?
Je t'aimois, tu m'aimois; & ta bouche infidéle,
Aujourd'hui desavoüe une amitié si belle!
A ces mots jusqu'au cœur vivement pénétré,
De violens remors je me sens déchiré.

O toi, qui libre enfin d'une pénible course,
Posséde du vrai bien l'inépuisable source;
Qui dans un saint repos à jamais rétabli,
Des peines d'ici-bas boit l'éternel oubli,
Saint vieillard, prends pitié de ma douleur mortelle:
Vois mes pleurs, laisse agir ta bonté paternelle.
Criminel à tes pieds humblement prosterné,
De haine & de risée objet infortuné,
Honteux chargé de fers, je viens triste victime,
M'offrir au châtiment qu'a mérité mon crime:
Par mon sang en public je suis prêt d'effacer
Les vers que malgré moi ma main osa tracer,
Quand mon perfide ami par un lâche artifice,
Me força d'obéïr à son cruel caprice.

Dans ses piéges trompeurs, helas! je suis tombé:
Mais tout autre que moi n'eût-il pas succombé?
Le seul nom de Loüis ébranlant ma constance,
De mon cœur allarmé força la résistance.
En vain sur le papier versant un noir poison,
L'imposteur me parla d'exil & de prison.
Je n'ai craint ni les fers ni l'affreuse indigence,
Ni le triste appareil d'une fiére vengeance:
Mais enfin il offrit à mes yeux éblouïs,
L'autorité suprême & le nom de Loüis.
Je frémis, je tremblai; car enfin je l'avouë:

AOUST.

Regalem at timui, quamvis innoxius iram.
Namque, fatebor enim, si credam hæc paucula Regi
Carmina displicuisse (loquacibus ista Poëtis
Sit quamquam aspera lex) æterna silentia jurem,
Contentus tacitos virtuti exsolvere honores.
Sed quid ego hæc autem? stultâ formidine ludor
Credulus. ARNALDUM *laudari carmine nostro,*
Scilicet invideat Lodoïx? ea cura quietum
Sollicitet? Belli molem hanc dum sustinet unus;
Dum conjuratas meditatur frangere vires
Europæ, Regum & violati numinis ultor,
Grandiaque invicto secum sub pectore volvit,
Santolii nugas audit, vel curat, & istis
Lusibus augustum velit interponere nomen?
Ergo-ne privatas sacri sub nominis umbrâ,
Placari indociles, usque exercebitis iras?
Numquam-ne Arnaldum contra, crudelia bella
Cessabunt? Rabies numquam exsaturata quiescet?
Non satis exilii duros tolerasse labores,
Obscuris malè tutum in sedibus, omnium egentem,
Et dulcem patriam & charos liquisse penates,
Blandaque amicorum consortia? Frigida numquid
Ossa

Si ces Vers que j'ai faits, & qu'aujourd'hui je loüe,
Par un sens odieux déplaisent à mon Roi,
D'un silence éternel je m'impose la loi:
Loi dure, loi cruelle aux malheureux qu'inspire
L'importune fureur de parler & d'écrire:
A cette loi jamais on ne m'a vû soûmis;
Cependant, s'il le faut, je cede, j'obéïs:
Content si Jouvenci permet à mon silence
D'honorer le savoir, la vertu, l'innocence;
De rendre au grand ARNAULD un hommage caché,
Qui jamais par Bouhours ne me soit reproché.
Mais pourquoi m'effraïer par de vaines chiméres?
Insensé, connois mieux un Roi que tu révéres.
De soins dignes de lui sans relâche occupé;
Voïant contre lui seul l'Univers attroupé;
De cent Princes unis démêlant les intrigues;
Renversant leurs projets, déconcertant leurs ligues:
Lorsque son bras fatal à la rebellion,
Soûtient les droits sacrez de la Religion,
La loüange d'ARNAULD lui feroit-elle ombrage?
Voudroit-il de mes Vers lui ravir le suffrage?
Nos vains amusemens peuvent-ils le blesser?
Et ses yeux sur Santeüil daignent-ils s'abaisser?
Quoi! cruels abusant d'un pouvoir redoutable,
Armant d'un nom sacré vôtre haine implacable,
Vous livrez l'innocence à d'éternels combats!
Vous poursuivez le Juste au de-là du trépas!
Vôtre ame par sa mort n'est donc point attendrie?
Helas! loin du doux sein de sa chére Patrie,
A ses tristes amis pour jamais arraché,
Dans un obscur séjour solitaire, caché,
Il est mort. Cependant sur ses cendres éteintes,
Vôtre

Oßa viri, cineresque juvat violare sepultos?

Vôtre haine ose encore imprimer ses atteintes!

Hé! n'est-ce pas assez qu'un destin envieux,

Occiderit procul hinc; tellus aliena sepulcrum

Nous ait ravi d'Arnauld les restes précieux?
Souffrez enfin, souffrez que son ombre tranquille,

Possideat; Manes nunc saltem impunè quiescant.

Dans la nuit du tombeau trouve un heureux asyle.

Te pacem, Lodoïce, istam quoque Gallia poscit.

Loüis, c'est à toi seul de combler nos souhaits;
Aux vœux de l'univers donne enfin cette paix.

EPIGRAMME.

II.

POUR LE BAS DE SON ESTAMPE.

Abditus in tenebris, & toto notus in orbe,
Hostibus innumeris pariter qui sufficit unus;
Sæpè triumphatus, victus numquam aspicis ille est
ARNALDUS *victor, victis in partibus ille est.*
Par M. MENAGE.

Le voilà cet ARNAULD, dont les veilles célébres,
Par tant d'écrits fameux instruisent l'univers:
Toûjours sage & vainqueur, il est dans les ténébres,
Et souffre des vaincus les plus fâcheux revers.

Sur le même sujet.

HAï des uns, chéri des autres,
Admiré de tout l'univers,
Et plus digne de vivre au siécle des Apôtres,
Que dans un siécle si pervers,
ARNAULD vient de finir sa carriére pénible.
Les mœurs n'eurent jamais de plus grave Censeur,
L'erreur d'ennemi plus terrible,
L'Eglise de plus ferme & plus grand Défenseur.
Par M. L'ABBE' REGNIER.

Sur le même sujet.

SUBLIME en ses écrits, doux & simple de cœur,
Puisant la vérité jusqu'en son origine,
De tous ses longs combats ARNAULD sortit vainqueur,
Et soûtint de la foi l'antiquité divine.

De

AOUST. De la Grace il perça les mystéres obscurs,
Aux humbles pénitens traça des chemins sûrs,
Rappella le pécheur au joug de l'Evangile :
Dieu fut l'unique objet de ses désirs constans;
L'Eglise n'eut jamais, même en ses premiers tems
De plus zélé vengeur, ni d'enfant plus docile.

Par M. RACINE.

Sur le même sujet.

AVEC un esprit juste, étendu, vif, sublime,
Des mystéres profonds percer l'obscurité ;
Avec un cœur actif, ferme, humble, magnanime,
A tout âge, en tous lieux aimer la vérité ;
S'exiler pour la suivre, & pour elle sans cesse
Agir, combattre, vaincre, & sans cesse souffrir,
Tel fut le grand ARNAULD, qui n'eut d'autre foiblesse,
Que d'être sujet à mourir.

Sur le même sujet.

APRE'S tant de fameux combats,
Toûjours suivis de la victoire,
ARNAULD voit enfin le trépas,
Et du lit de la morr passe au sein de la gloire.
Il reçoit dans l'éternité
La riche & brillante couronne,
Que le Dieu de vérité donne
Aux Martyrs de la vérité.
Cet homme tout de feu lorsqu'il falloit combattre,
Qui sappoit l'erreur en tout lieu;
Ce foudre qu'on voïoit abbattre
Tout ce qui s'opposoit à Dieu.
Cet ennemi terrible à Calvin, à Pélage ;
Ce Docteur si plein de courage,
Pour détruire l'impieté :
Tout couvert qu'il étoit d'une gloire infinie
Vivoit, comme un enfant, dans la simplicité :
Et jamais on n'a vû dans un même génie
Tant d'élevation & tant d'humilité.

Sur le même sujet.

PEr quem Relligio stetit inconcussa, fidesque
Magnanima, & Pietas, & constans regula Veri,
Contem-

VOICI ce Grand Homme, qui par ses glorieux travaux affermit la vérité & la Religion, ranima la foi, fit refleurir la piété. L'antiquité

Contemplare Virum; se totam agnoscit in illo,
Rugis pulchra suis, Patrum rediviva Vetustas.

quité sacrée, qu'il fit comme renaître en nos jours, se reconnoît toute entiére dans lui, avec l'éclat & la beauté de ses anciens traits.

Autre.

SAVOIR à fonds toute la Loi,
Eclaircir la Morale & soûtenir la Foi,
Renverser Calvin & Pélage,
Remettre dans son jour toute l'Antiquité,
Etre humble dans la gloire & calme dans l'orage,
Ne parler & n'agir que pour la vérité,
C'est ce qu'a fait celui dont vous voïez l'image.

Sur le même sujet.

EA est mortalium conditio, ut nemini unquam hactenùs contigerit omnibus placuisse; sive enim invidiâ, quæ virtutis solet esse individua comes ac velut umbra; sive partium æmulatione quæ inter Theologos ad internecionem usque progreditur. Quem modò summis laudibus ornatum vidimus ANTONIUM ARNALDUM, *ab aliis eumdem probris omnibus vexatum atque oneratum videre est. Jure an injuriâ? Ipse, ô Lector, expende: tuum hîc judicium requiro.*

LE sort des hommes est tel, qu'il n'est jamais arrivé jusqu'ici que quelqu'un ait plû à tout le monde; soit que l'envie presque toûjours inséparable de la vertu qu'elle accompagne comme l'ombre le corps, en soit la cause; soit que cela vienne de l'esprit de parti qui régne entre les Théologiens, jusqu'à se détruire les uns les autres. ANTOINE ARNAULD, à qui les uns donnent les loüanges les plus magnifiques, paroît chargé par d'autres de toutes sortes d'injures les plus grossiéres. Est-ce à tort, est-ce à bon droit? Mon cher Lecteur, prenez la peine de l'examiner vous-même; c'est sur quoi je demande vôtre avis.

Nous finirons ce que nous avons à rapporter de M. Arnauld par la piéce suivante. Voici ce qui y donna occasion. M. Perrault, de l'Académie des Sciences, Controlleur-géneral des Bâtimens, & recommendable par son génie & son amour pour les beaux Arts, aïant donné au public l'Eloge historique de cent des plus grands-Hommes qui avoient paru dans le XVII. siécle, au nombre desquels il avoit avec beaucoup de justice placé MM. Arnauld & Pascal; les Jesuites ennemis déclarez de ces derniers, entreprirent de les faire retirer de cet Ouvrage. Ils eurent recours à l'autorité Roïale, &

AOUST. & réüssirent : mais leur succès bien-loin d'éteindre les noms & la mémoire de ces deux illustres Personnages, ne servit au contraire qu'à laisser aux tems à venir une preuve incontestable de l'envie que ces ennemis de tout bien avoient toûjours porté à ces deux Héros, & à rendre plus sensibles l'amour, l'estime & la reconnoissance que le Public avoit pour eux. C'est ce qui est fort bien décrit dans ces vers, qui ne parlent que de M. Arnauld.

ARNALDI IMAGO,

Substituta in locum illius quam è centeno Illustrium Virorum numero sustulit livor.

ARNALDE, *nostris jam nimiùm diu,*
(Ignosce Vati) carminibus cares;
Cui tota vix par sit sacrarum
Gloria quantalibet Sororum.

Tuam futuris doctus Imaginem
Seclis habendam sculpserat artifex,
Illustrium lecto Virorum
Grande choro decus addituram.

Tanti laboris non minor æmulus
Haud indecoros miscuerat gravis
Scriptor colores, maximarum
Parva tamen monimenta laudum.

Justos honores livor at impotens
Obliviosâ nocte premi jubet.
Hinc nostra qualicumque nisu
Effigiem tibi Musa reddit.

Quanquam ad remotos versibus inclytum
Nomen nepotes mittere quid juvat?
Vivace pennâ æternitatem
Tu meliùs tibi vindicasti.

Unam

PORTRAIT DE M. ARNAULD,

Substitué à la place de celui que l'envie a fait ôter du nombre des cent Hommes illustres de son Siécle.

IL y a déja trop long-tems, ARNAULD, que je laisse ton illustre Nom dans l'oubli ; mais pardonne à ma Muse sa timidité, qui lui fait craindre de s'engager dans une entreprise à laquelle tout le Parnasse pourroit à peine suffire.

Déja une main habile avoit tiré tes traits & tracé ton portrait, pour le faire passer aux siécles à venir, & relever par-là l'honneur & la gloire des Grands-Hommes parmi lesquels on le devoit placer.

Déja un Auteur célebre, animé du même zéle dans le partage d'un si grand travail, avoit prêté sa plume pour l'embellir des plus vives couleurs, quoique foibles néanmoins pour atteindre à la grandeur de ton éloge.

Mais hélas? l'envie effrenée a fait ensévelir dans un profond oubli des honneurs que tu méritois par tant de titres. C'est donc pour te rendre ce dont l'injustice des hommes t'a privé, que j'engage ma Muse à faire quelqu'effort.

A quoi bon cependant entreprendre de faire connoître à la postérité un Nom déja si célebre? Ta seule réputation par son rapide cours a bien mieux immortalisé ta mémoire, que je ne saurois faire par de foibles vers.

Nôtre

AOUST.

Unam exarantem mille volumina
Hæc testis ætas obstupuit manum :
Vix tot triumphatos ab uno
Posteritas bene credat hostes.

Nôtre siécle n'a vû qu'avec étonnement qu'une seule main ait pu suffire à écrire un si prodigieux nombre de volumes ; & à peine nos descendans croiront-ils qu'un seul homme ait pu triompher de tant d'ennemis.

Debere fassa est Relligio tibi
Perempta doctis multa laboribus
Portenta, quæ vel priscus error,
Vel novitas malè sana finxit.

La Religion te rend ce glorieux témoignage, que c'est par tes doctes travaux qu'elle a vûs étouffez tant de monstres, qu'une ancienne erreur avoit laissez croître, ou qu'une nouveauté insensée avoit conçus & enfantez.

Sed & repressit plura tui metus
Conata luci se dare ; quæ suis
Caput tenebris reddidere,
Et medio periere partu.

Que même la seule crainte de ton Nom en a arrêté un plus grand nombre, qui ont été forcez de rentrer dans les ténebres d'où ils tâchoient de sortir, & qui ont trouvé la mort avant que d'arriver à la vie.

Per te vetustis lux data seculis :
Asserta per te dogmatibus fides :
Per te severis disciplina
Moribus intemerata mansit.

C'est par tes soins qu'on a apporté un si grand jour dans l'antiquité ; que les dogmes de la foi ont été affermis ; & que la Morale se conserve, & dans sa pureté & dans sa vigueur.

Sed ista laudis jam quota pars tuæ ?
Pro vindicato Numine Te manet
Sors dura, Te longi viarum,
Exiliique manent labores.

Mais quelle autre matiére se présente ici à ton éloge ? Pour récompense d'avoir défendu la cause de Dieu, il ne t'en revient qu'une vie dure, de longs & de pénibles voïages, & l'exil-même dans un païs étranger.

Opes amicos, & patrium solum,
Dulcique vitâ quod preciosius,
Famam relinquis : Veritatem
Mille per aspera non relinquis.

Je te vois obligé de quitter tes biens, tes amis, ta patrie, &, ce qui est encore plus cher que tous les agrémens de la vie, d'abandonner ta propre réputation. Il n'y a que la vérité que tu n'abandonne point au milieu de mille adversitez.

Namque è latebris nescia vox tua
Latere, Vero militat : excipit
Divina quam plausu secundo
Relligio, sibique hanc adoptat.

Car du fond de ta retraite ta voix, que rien ne peut étouffer, retentir pour la défense de la vérité. La Religion l'écoute avec un applaudissement merveilleux, & se l'adopte.

Hinc illa victrix, vindicibus suis
Fatalis olim Gratia ; quam crepant
Tot scripta Pauli, quam loquuntur
Tot veterum monimenta Patrum.

C'est par-là que la Grace, fatale autrefois à ses propres défenseurs, cette Grace si solidement établie dans tant d'écrits & de S. Paul & des Peres qui l'ont suivi, se voit victorieuse.

Jam. Tt Main-

AOUST.

Jam nominari nil metuens, scholas
Sacrosque cœtus personat: hinc tuis
Triumphat AUGUSTINUS *armis,*
Arma tibi sua dum ministrat.

Tibi inter Aulæ Romuleæ Patres
Decebat ostrô crescere gloriam:
Nî purpurâ sit majus omni
Purpureum meruisse honorem.

Mortale supra te genus extulit
Diversa virtus. Una tamen, tuas
Laudes, tot inter, blanda morum
Simplicitas supereminebat.

Ferax triumphis usque recentibus
Mansit superbi mens tibi nescia
Fastûs; & immota invidorum
Horribiles toleravit iras.

Sed cùm poposcit te stimulos amor
Veri tuendi, victor aculeos
Duro, at salubri felle tinctos
Exeruit stilus in rebelles.

Onustum & annis & meritis tamen
Maturior te vis rapit: Ah novos
Quis alter errorum architectos
Jam paribus malè perdet armis?

Cælo receptum te nihil opprimet.
Non regnat istîc invidia, aut furor.
Sed scripta, sed famam hîc, sed ossa
Et cineres violare tentat.

Frustrâ. Sepultum publica vox magis
Magisque luget. Non timidus caput
En tollit Orator, Poëta,
Quidquid Apollineæque turbæ est.

Quin & remotis finibus abditos
Videre Manes jam videor tuos
Sedes

Maintenant on ne craint plus de la nommer; les Ecoles & les places publiques en retentissent. Maintenant le Grand Augustin en te fournissant ses armes, triomphe par la force des tiennes.

Tant de gloire acquise te devoit procurer une place dans le sacré Collége; si mériter la pourpre n'étoit pas un plus grand honneur que la pourpre-même.

Cet assemblage de vertus que l'on admire en ta personne, t'ont mis au-dessus des autres hommes: mais la candeur & la simplicité de tes mœurs éclipsent tous tes autres éloges.

Loin du faste & de la vanité, tu ne t'es jamais laissé enfler par la multitude de tes triomphes toûjours nouveaux; & armé de constance, tu as soûtenu sans t'ébranler les furieux assauts de la passion de tes envieux.

Mais, lorsque l'occasion a ranimé la vivacité de ton zéle à défendre la vérité, ta plume victorieuse a fait sentir aux rebelles les traits piquans, mais salutaires d'une sainte indignation.

Enfin chargé d'années & de mérites, tu nous es enlevé encore trop tôt. Hélas! qui pourra te succéder à écraser avec des armes toûjours victorieuses comme les tiennes, les Novateurs qui paroîtront dans la suite?

Placé dans le sein de la gloire, d'où sont bannies & l'envie & la fureur, tu es à couvert de toutes leurs atteintes. Mais ici où elles exercent leur empire, elles attenteront & à tes écrits & à ta réputation; que dis-je? elles oseront mêmes insulter à tes cendres.

Mais en vain. Le Public sensible à ta perte, la pleure de plus en plus. Nous voïons l'Orateur, le Poëte, & toute la sacrée troupe dévoüée à Apollon paroître hardiment en public, & faire ton éloge.

Nous voïons plus; & déja il me semble appercevoir tes Manes cachez à l'extré-

AOUST.

Sedes ad optatas reduci,
Par ubi cara tui reposta est.

Illic recepto vindice libera
Tandem sepulcrum Relligio extruet,
Coletque, quas ærumna fecit
Relliquias preciosiores.

Bysantium sic exilio gravi,
*Tristique functum funere Præsulem**
Cervice regali revexit
In patriam pius Imperator.

Kal. Jan. an. 1697.

l'extrémité des païs de ton exil, revenir dans ces lieux si désirez, où reposoit déja une chére partie de toi-même.

Ce sera là que la Religion, joüissant de sa liberté, après avoir recouvré celui qui l'a si glorieusement défenduë, t'élevera un tombeau, & révérera des cendres que tant d'adversitez n'ont renduës que plus dignes de vénération.

Ce fut ainsi qu'autrefois, après un violent exil & une mort fâcheuse, il se trouva un pieux Empereur *, qui se fit un mérite de rapporter lui-même dans sa patrie le corps du saint Evêque de Constantinople.

MADAME GENEVIEVE DE Ste. DOMITILE DADESSO.

LE neuviéme jour 1625. mourut en nôtre Maison de Paris ma sœur Geneviéve de Sainte Domitile Dadesso, Religieuse professe de ce Monastére. Elle étoit descenduë de la famille de S. François de Paule, & avoit eu un pére & un aïeul, l'un & l'autre d'une très-grande vertu & d'une probité reconnuë. Lorsqu'elle entra dans le cloître, elle étoit âgée de plus de vingt-cinq ans, dont elle avoit passé une partie dans l'indépendance : ce qui lui avoit fait contracter l'habitude de commander avec empire. Cette foiblesse la suivit en Religion ; mais, comme la piété empêchoit son cœur d'y prendre plus aucune part, elle trouvoit fort bon que dans les occasions on la reprît de ce vice. Quoique d'une compléxion fort délicate & d'une santé très-foible, elle aimoit & recherchoit avec ardeur les travaux bas & pénibles. Elle avoit beaucoup de candeur & de sincérité, & cherchoit Dieu de toute l'étenduë de ses forces. Sa derniére maladie, qui ne dura que deux jours, bien-loin de la troubler, ne fit qu'augmenter sa paix, sa résignation à la volonté de Dieu, & son indifférence pour la vie ou pour la mort. Elle mourut d'un genre de mort le plus doux & le plus tran-

 quille

* S. Joannes Chrysost.

* Theodose le jeune.

AOUST. quille ; s'étonnant elle-même que l'on pût mourir, ſans ſouffrir ni douleurs de corps ni peines d'eſprit.

Comme nôtre Maiſon de Paris n'étoit pas encore bâtie entiérement & qu'il n'y avoit point de cimetiére, ſon corps fut apporté en celle-ci, où il étoit reſté une partie des Religieuſes, qui ne fut tranſportée à Paris que l'année ſuivante.

MADAME DE GUENEGAUD.

CE même jour 1677. mourut à Paris Dame Elizabeth de Choiſeüil-Praſlin, veuve de Meſſire Henri de Guenegaud, Seigneur du Pleſſis, Secrétaire d'Etat, l'un & l'autre amis particuliers de ce Monaſtére. Elle l'avoit pris en une telle affection, qu'elle s'y étoit fait conſtruire une chambre dans le corps de logis qui eſt devant l'Egliſe, où elle ſe retiroit ſouvent pour ſe ſouſtraire aux embarras du monde, & goûter les charmes de la ſolitude dans les exercices de la piété.

MADAME MAGDELEINE-MARTHE DE LOUVIERES.

LE onziéme jour 1623. mourut en ce Monaſtére ma Sœur Magdeleine-Marthe de Louviéres, Religieuſe profeſſe de l'Abbaïe de ſaint Antoine-des-Champs à Paris, que l'amour de la réforme avoit attirée parmi nous, & qui nous fut enſuite aſſociée avec la permiſſion de ſes Supérieurs. Elle s'y diſtingua par ſon exactitude, ſa ferveur & ſon aſſiduité à remplir toutes les obligations du nouveau genre de vie qu'elle avoit embraſſé, & ſur-tout par une extrême charité envers les Sœurs. C'eſt ce qui fit qu'on lui confia la charge d'Infirmiére, qu'elle a exercée pendant pluſieurs années, avec un zéle & une affection que l'on ne ſauroit trop loüer ; veillant & aſſiſtant les malades de nuit & de jour, ſans nulle acception de perſonnes.

M.

M. VITART.

CE même jour 1641. mourut en ce Monastére Nicolas Vitart, Contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, l'un des premiers Solitaires qui ont habité ce désert depuis la translation de la Communauté à Paris. La connoissance qu'il avoit liée avec MM. le Maistre, de Sericourt & Lancelot, qui avoient été contraints de se réfugier dans le lieu de sa résidence, pour éviter la persécution, & la vie pénitente & solitaire qu'il les y avoit vûs mener, lui inspirérent un grand dégoût du monde & un ardent amour de la solitude. Afin d'en joüir, & de se donner tout entier à Dieu, il quitta le service d'une personne de condition, & vint en cette Maison des Champs, où les Religieuses n'étoient point encore retournées, & où les mêmes MM. le Maître & de Sericourt avec quelques autres s'étoient déja retirez. Là uniquement occupez des choses de Dieu & du service du prochain, ils retraçoient la vie des anciens Solitaires de l'Egypte & de la Palestine. L'office particulier de M. Vitart étoit de prendre soin de nos affaires en qualité de Receveur : office dont il s'acquitta avec une affection toute chrétienne, comme travaillant pour les Epouses de J. C. Mais Dieu abregea son travail, en l'appellant à lui peu de tems après sa retraite. Son corps repose dans l'Eglise de ce Monastére. AOUST.

M. DE REBOURS, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

LE douziéme jour 1661. mourut Messire Antoine de Rebours, Prêtre du Diocese de Paris. Après avoir vêcu dans le monde jusqu'à l'âge de quarante-huit ans avec beaucoup d'honneur & de probité, il se retira en ce Monastére, pour y servir Dieu le reste de ses jours dans l'oubli du siécle & dans la pénitence. Il n'avoit alors aucun dessein d'entrer dans l'état Ecclésiastique, dont il se croïoit indigne : mais nôtre Directeur, homme de discernement & de pieté, entre les mains duquel il avoit entiérement remis la conduite de son ame, jugeant dans le besoin que nous avions d'un Prêtre & d'un Confesseur, que Dieu le

AOUST. le destinoit à servir ce Monastére, l'engagea à recevoir les Ordres sacrez.

M. de Rebours se soûmit, & ne pensa plus qu'à se rendre digne de la grace du Sacerdoce, avant que d'être revêtu du caractére qui y est attaché. Il en avoit une si haute idée, qu'il ne crût pas y devoir prétendre, qu'après s'être dépoüillé de toutes les choses temporelles. C'est ce qu'il fit en laissant à d'autres la disposition de son bien, & en cédant à ce Monastére tout son revenu, qu'il ne regardoit plus comme lui étant propre. Son dénûment alla jusqu'à quitter le soin de son nécessaire; & quand il avoit besoin de quelque chose, il le demandoit, non comme lui étant dû, mais comme une charité qu'on lui auroit faite. Reservé jusqu'au scrupule à se procurer les moindres commoditez, s'il arrivoit qu'il en recherchât quelqu'une, il s'en repentoit aussi-tôt. Un jour aïant demandé un petit lit de sangles pour se reposer, lorsqu'il étoit obligé de se lever la nuit à cause de ses insomnies, qui l'épuisoient, dès le moment qu'il le vit, il pria instament qu'on le lui ôtât, afin de soulager la peine de conscience qu'il souffroit, de l'avoir demandé avec un peu d'empressement.

A cet esprit de pauvreté il joignoit une profonde humilité, qu'il faisoit paroître dans la déference qu'il avoit en toutes occasions envers toutes sortes de personnes, sur-tout envers son Directeur, à qui il étoit soûmis avec une simplicité d'enfant. Sa patience étoit sans limitation, & s'étendoit aux petites choses comme aux grandes. Quoique ceux qui étoient destinez à le servir, s'en acquittassent très-mal, jamais il ne s'en plaignoit. Facile à excuser leurs défauts qu'il trouvoit legers, quelque chose qu'il eût à souffrir de leurs négligences à son égard, il ne vouloit point permettre qu'on lui en donnât d'autres à leur place. Ce fut dans des dispositions si saintes qu'il reçut l'Ordre de la Prêtrise; après quoi il parut toûjours en lui une nouvelle augmentation de Grace.

Il affectionna tellement l'état auquel Dieu l'avoit appellé, qu'il n'eût plus d'application, qu'à en remplir dignement toutes les fonctions, qu'il soûtint avec une piété extraordinaire. Sa priére étoit continuelle. On le trouvoit presque toûjours à genoux dans sa chambre, ou bien occupé à la méditation de l'Ecriture sainte, & à la lecture des Péres de l'Eglise, afin de

nourrir

nourrir ſa piété & de ſanctifier ſon ſavoir. AOUST.

Sa charité pour les ames, dont il avoit la conduite en qualité de Confeſſeur, étoit infatigable. Toûjours prêt à les aſſiſter, les inſtruire, les conſoler dans leurs peines, il ſe prêtoit à tous leurs beſoins avec une extrême bonté. Il avoit les mêmes égards pour les enfans que l'on élevoit dans la Maiſon, ſans jamais s'ennuïer ou ſe rebuter de cet exercice, ou négliger d'y donner tout le tems néceſſaire pour s'en bien acquitter.

Mais, quelque grand que fût ſon zéle pour le ſalut des ames, comme il n'avoit été fait Prêtre, que pour le ſervice de ce Monaſtére, il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe charger de la conduite d'autres perſonnes que de celles de la Maiſon; à moins qu'il n'y fût engagé par celui qui l'avoit fait entrer dans le Sacerdoce. C'étoit là un effet de ſon humilité, qui le porta toûjours à vivre dans une génerale & parfaite dépendance, & à ne rien entreprendre par lui-même.

Quoiqu'il fût fort âgé & fort infirme, il nous a continué ſes ſervices près de vingt ans, par reſpect à la vocation de Dieu, qui lui étoit auſſi ſacrée qu'à un parfait Religieux l'obſervance de ſa régle. C'eſt ce qui lui avoit donné un ſaint attachement pour ce Monaſtére; parce que c'étoit le lieu que Dieu lui avoit marqué s'y vouloir ſervir de lui: de ſorte que ſe voïant contraint d'en ſortir par violence, extrémement touché de cette ſéparation, il dit les larmes aux yeux, que c'étoit lui ôter la vie, comme il arriva en effet. Car bien-tôt après il tomba dans une grande maladie, qui l'aïant fait ſouffrir pendant trois ſemaines, au-delà de tout ce que l'on peut dire, le conduiſit à la mort.

Ce fut en ces derniers momens que ſa vertu parut dans tout ſon éclat. Conſervant toûjours une profonde paix au milieu de ſes ſouffrances, il acceptoit volontiers toutes les circonſtances fâcheuſes de ſon mal, & témoignoit de la joïe de mourir. Il avoit l'eſprit tout occupé de Dieu & de la priére, dont il donnoit des marques en levant continuellement les yeux au ciel; & toutes ſes paroles n'étoient que de la bienheureuſe éternité & du déſir de la poſſéder.

Sa mort prochaine ne lui fit point oublier ce Monaſtére, qu'il avoit ſi fort aimé pendant ſa vie. Il demanda que ſon corps y fût inhumé, comme il l'a été dans le cimetiére de nôtre Maiſon de Paris, & nous légua tout le bien dont il put diſpoſer.

MADAME

MADAME DES MOULINS RACINE.

AOUST. CE même jour 1662. mourut en nôtre Maison de Paris Marie des Moulins, veuve de Jean Racine, Controlleur au grenier à Sel de la Ferté-Milon. L'idée qu'elle s'étoit formée de nôtre genre de vie, sur ce qu'elle en avoit ouï dire, lui inspira le désir de venir près de nous. Elle se retira en nôtre Monastére des Champs, où elle a demeuré plusieurs années, en s'emploïant avec une grande affection, & tous les soins dont elle étoit capable au service de la Maison.

M. CHAMPAGNE, PEINTRE.

CE même jour 1674. mourut à Paris Philippes Champagne, natif de Bruxelles, qui s'étoit acquis une grande réputation par son habileté dans l'art de la Peinture; mais qui s'est rendu encore plus recommendable pour sa piété. Il a toûjours été fort attaché à ce Monastére, où il avoit une fille Religieuse, & dont il avoit épousé les interêts, qu'il a soûtenus en toute occasion, souvent mêmes au préjudice des siens & de sa propre tranquillité. Comme il avoit beaucoup d'amour pour la justice & pour la vérité, pourvû qu'il satisfit à ce que l'une & l'autre demandoient de lui, il passoit aisément sur tout le reste. Il a donné à nôtre Maison plusieurs autres marques encore plus effectives de l'affection qu'il lui portoit, en lui faisant present de plusieurs tableaux de piété, & lui léguant six mille livres d'aumône. Il est enterré à St. Gervais sa paroisse.

MADAME LE PRESVOST DE PONTCARRE'.

LE quinziéme jour 1644. mourut à Paris Dame Marie le Presvost, veuve de M. de Pontcarré, Conseiller du Roi en ses conseils, insigne Bienfactrice de ce Monastére. C'est en cette qualité qu'elle demeura dix ans dans nôtre Maison de Paris, où elle vivoit dans les exercices de la piété chrétienne, comme

comme une veuve détachée du monde, & uniquement épriſe AOUST.
de l'amour de ſon Epoux céleſte. Elle combla les marques de ſon affection pour nous, par le legs qu'elle nous fit de vingt-quatre mille livres d'aumône.

THIBAULD II. DE MARLI.

LE dix-huitiéme jour 1287. mourut Thibauld II. de Marli, Chevalier Seigneur de Mondeville, fils de Bouchard II. de Marli & d'Agnès de Beaumont; lequel avoit épouſé une Dame de Neufbourg. Il fit par ſon teſtament pluſieurs legs pieux, & donna à ce Monaſtére en particulier dix-ſept livres *pariſis* de rente, à prendre ſur la terre de Mondeville, afin de célebrer ſon anniverſaire en cette Maiſon.

M. PASCAL.

LE dix-neuviéme jour 1662. mourut à Paris à l'âge de trente-neuf ans & deux mois Meſſire Blaiſe Paſcal, ami particulier de ce Monaſtére, à qui il a toûjours donné de grandes marques de bien-veillance, d'eſtime & d'attachement. Dieu le fit naître avec des inclinations comme naturelles à la vertu, & une beauté de génie qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont connu, & que la poſtérité ne ceſſera jamais d'admirer. Elevé par un pére, qui avoit autant de piété que de ſavoir, & qui lui inſpira dès l'enfance un grand reſpect pour la Religion, il n'eut point d'autre Maître que lui dans toutes les études de ſa jeuneſſe, ni d'autre Collége que la maiſon paternelle. C'eſt ce qui contribua à l'éloigner de tous les vices trop ordinaires aux jeunes gens, dont il fut toûjours préſervé par une protection particuliére de Dieu.

Ses grands talens naturels ſe développant, à meſure qu'il avançoit en âge, il fit bien-tôt paroître la pénétration, la force & l'étenduë de ſon génie, & ſur-tout la netteté admirable de ſon eſprit pour diſcerner le faux. Dès-lors on s'apperçut aiſément que la vérité étoit le ſeul objet de ſon eſprit; & l'on vit dans la ſuite que rien n'a jamais pû le contenter que ſa connoiſſance;

Comme il le montra dans ses Provinciales - V II.

soit:

AOUST. ſoit dans les ſciences humaines, ſoit dans la ſcience de la Religion. A tous ces avantages il ſut joindre une piété auſſi ſolide qu'éclairée, qui l'a fait paſſer pour un prodige dans l'ordre de la Grace, comme il l'étoit déja dans l'ordre de la nature. Il conſerva toûjours une humilité profonde, qui le tint petit à ſes propres yeux, & une ſimplicité merveilleuſe, qui donnoit une entiére liberté de le reprendre de ſes défauts, & qui le faiſoit rendre comme un enfant aux avis qu'on lui donnoit.

Il paſſa ſes premiéres années à l'étude de la Géometrie, des Mathématiques & de la Phyſique, qu'il avoit appriſes dès l'âge de onze à douze ans d'une maniére qui fera toûjours l'étonnement du monde. A l'âge de vingt-quatre ans Dieu lui communiquant des lumiéres incomparablement plus pures, lui fit comprendre que la Religion Chrétienne nous oblige à ne vivre que pour lui, & à n'avoir point d'autre objet que lui ſeul. Cette grande vérité fit ſur ſon eſprit & ſur ſon cœur une ſi forte impreſſion, qu'il ſe réſolut de ſe dégager peu-à-peu de tout ce qui l'attachoit au monde, & de ſe retirer du commerce des hommes, pour s'appliquer uniquement à remplir cette importante obligation. Alors il commença à faire paroître un ſi ardent amour de la perfection chrétienne, que M. ſon pére en étant touché embraſſa un genre de vie encore plus exact, qu'il n'avoit fait, par la pratique de toutes les vertus ; & que l'une de ſes filles * renonça à tous les avantages de la fortune, & aux talens extraordinaires qui l'avoient faite admirer dans le monde, pour ſe rendre Religieuſe en ce Monaſtére.

Quelque tems après la ſanté de M. Paſcal continuant à s'altérer, les Médecins lui ordonnérent de quitter toute application d'eſprit, afin de tâcher de la rétablir. Se croïant obligé de déferer à cet avis, quelque oppoſé qu'il fût à ſon inclination, il s'engagea inſenſiblement dans le commerce du ſiécle. Comme il profitoit de ce délaſſement d'occupations pour venir en ce Monaſtére y voir ſa ſœur, elle lui parloit avec tant de force & de douceur des écuëils que l'on trouve dans le monde, & de l'obligation de renoncer à toutes les inutilitez de la vie, pour ne vivre que pour Dieu ſeul, que les diſcours de la ſœur fîrent ſur

* Madame Jacqueline de Sainte Euphemie Paſcal, dont l'éloge eſt ci-après au quatriéme jour d'Octobre.

ſur l'eſprit & le cœur du frére le même effet, que la conduite AOUST.
toute chrétienne de celui-ci avoit fait autrefois ſur l'ame de l'autre. Ces grandes véritez lui parurent ſi évidentes & ſi néceſſaires, qu'elles terminérent toutes ſes recherches, & le fîrent renoncer à toutes les autres connoiſſances.

Ce fut alors qu'âgé de trente ans, il quitta l'étude des Mathématiques, de la Phyſique & des autres ſciences profanes, quelque innocentes que paruſſent aux yeux des hommes ces occupations, & quelque réputation qu'il s'y fût acquiſe; & qu'il leur ſubſtitua l'étude de l'Ecriture, des Péres de l'Egliſe & de la Morale chrétienne. Mais, quoiqu'il ne fît plus d'autre étude que de la Religion, jamais il ne s'eſt appliqué aux queſtions curieuſes de la Théologie; tournant toute la force de ſon eſprit à connoître & à pratiquer la perfection de la Morale, à en défendre la pureté, & à combattre ſes corrupteurs. Il y conſacra tous les talens que Dieu lui avoit donnez, & ne fit autre choſe tout le reſte de ſa vie que méditer nuit & jour la loi du Seigneur.

Rempli des lumiéres qu'il y puiſoit, il entreprit ſon grand ouvrage ſur la Religion, auquel il avoit réſolu d'emploïer tout le tems qu'il auroit à vivre. Mais Dieu, dont les deſſeins ſont impénétrables, ne permit pas qu'il le conduiſit à ſa perfection.

En méditant l'Ecriture Sainte, il y faiſoit des remarques ſur le ſtile-même, & y trouvoit des beautez que perſonne n'avoit peut-être obſervées avant lui. Il y admiroit cette naïveté convaincante, cette ſimplicité toûjours majeſtueuſe, qu'il a tâché d'imiter en partie dans ſes écrits. Perſuadé que l'Ecriture Sainte n'eſt pas une ſcience de l'eſprit, mais du cœur, & qu'elle n'eſt intelligible qu'à ceux qui ont le cœur droit, il travailla de tout ſon pouvoir à ſe mettre dans cette heureuſe ſituation, & à ſe dépoüiller entiérement de toutes les paſſions du vieil homme.

Pour y réüſſir avec ſuccès, il renonça géneralement à tout plaiſir & à toute ſuperfluité, & ne perdit jamais de vûë ces deux importantes maximes, où il faiſoit tous les jours de nouveaux progrès. De-là cette patience admirable dans ſes maladies preſque continuelles. De-là ce mépris de lui-même; cette auſtérité de vie; cette ſévérité à exercer ſur lui-même des mortifications les plus rigoureuſes. Attentif juſqu'au ſcrupule à

AOUST. refuser à ses sens tout ce qui les pouvoit flatter, & à retrancher dans son vêtement, ses meubles, & génerallement toutes les autres choses qui étoient à son usage, ce qu'il croïoit ne lui être pas absolument nécessaire; il prenoit avec joïe tout ce qu'il y a de plus insipide dans la nourriture, & de plus dégoûtant dans les remédes, & se faisoit un devoir de la pauvreté la plus rigide. De sorte que, lorsqu'il vouloit entreprendre ou avoir quelque chose, sa premiére pensée étoit d'examiner si cela pouvoit ne point blesser la pauvreté.

Charitable envers les pauvres, il leur donnoit libéralement tout ce qu'il se pouvoit épargner à lui-même, & très-souvent de son propre nécessaire, & tâchoit d'engager ceux qui étoient en état, à les assister, à se dévoüer même à leur service. Il disoit souvent à ce sujet, que c'étoit là la vocation génerale de tous les Chrétiens, & que la seule omission de cette vertu seroit cause de leur damnation. Plein de douceur envers tout le monde, il ne mettoit nulle différence entre ceux qui l'offensoient personnellement & les autres personnes. Non-seulement il ne conservoit aucune rancune pour leurs offenses, mais encore il les oublioit si absolument, qu'il falloit lui en rappeller toutes les circonstances pour l'en faire souvenir.

Il avoit tant d'amour pour la pureté, qu'il ne pouvoit souffrir que l'on tînt en sa présence aucun discours capable de faire naître dans les autres la moindre pensée contraire à cette vertu Angélique. Son détachement pour toutes choses étoit si entier & si parfait, que non-seulement il ne fût jamais attaché à personne, par les liens même les plus innocens que la chair & le sang ont de coûtume de former, sur-tout entre proches parens; mais qu'il ne vouloit pas mêmes qu'on l'aimât de la sorte. Rien n'est plus instructif ni plus édifiant que le raisonnement qu'il faisoit lui-même à ce sujet, & que tout les Chrétiens devroient avoir gravé dans le cœur. » Il est injuste, di- » soit-il, qu'on s'attache, quoiqu'on le fasse avec plaisir & vo- » lontairement. Je tromperois ceux en qui je ferois naître ce » désir; car je ne suis la fin de personne, & n'ai de quoi la sa- » tisfaire. Ne suis-je pas prêt à mourir? Et ainsi l'objet de leur » attachement mourra donc. Comme je serois coupable de » faire croire une fausseté, quoi que je la persuadasse douce- » ment, qu'on la crût avec plaisir, & qu'en cela on me fît plai- sir;

sir : de même je suis coupable, si je me fais aimer, & si j'at- « AOUST.
tire les gens à s'attacher à moi. Je dois avertir ceux qui se- «
roient prêts à consentir au mensonge, qu'ils ne le doivent «
pas croire, quelque avantage qu'il m'en revienne, & de mê- «
me qu'ils ne doivent pas s'attacher à moi; car il faut qu'ils «
passent leur vie & leurs soins à plaire à Dieu & à le cher- «
cher. «

Telle étoit la conduite de cet homme incomparable. Mais quelque fécond que soit le sujet de son éloge, on ne peut mieux réüssir à faire son portrait, qu'en empruntant les propres couleurs dont il s'est peint lui-même. » J'aime la pauvreté; ce «
sont ses termes, parce que J. C. l'a aimée. J'aime les biens, «
parce qu'ils donnent moïen d'en assister les misérables. Je «
garde la fidélité à tout le monde. Je ne rends pas le mal à «
ceux qui m'en font; mais je leur souhaite une condition pa- «
reille à la mienne, où l'on ne reçoit pas le mal ni le bien de «
la plûpart des hommes. J'essaïe d'être toûjours véritable, «
sincére & fidéle à tous les hommes; & j'ai une tendresse de «
cœur pour ceux que Dieu m'a unis plus étroitement : & soit «
que je sois seul ou à la vûë des hommes, j'ai en toutes mes «
actions la vûë de Dieu, qui les doit juger, & à qui je les ai «
toutes consacrées. Voilà quels sont mes sentimens; & je bé- «
nis tous les jours de ma vie mon Rédempteur qui les a mis «
en moi, & qui d'un homme plein de foiblesse, de misére, de «
concupiscence, d'orgueïl & d'ambition, a fait un homme «
exemt de tous ces maux par la force de la Grace à laquelle «
tout est dû; n'aïant de moi que la misére & l'horreur. «

Les quatre derniéres années de sa vie ne furent qu'une langueur continuelle. Comme il ne pouvoit s'appliquer à son ordinaire pendant ce tems-là, sa principale occupation étoit d'aller visiter les Eglises, où il y avoit des Reliques exposées, ou quelque solemnité; & à écouter les personnes d'esprit & de grande condition, que la réputation qu'il s'étoit faite dans le monde par la pénétration de ses lumiéres & la solidité de sa vertu, lui attiroit, pour le consulter sur leurs doutes & leur genre de vie, & qui s'en retournoient toûjours satisfaites; avoüant dans la suite qu'elles lui étoient redevables du bien qu'elles faisoient.

Un mois & demi, ou environ, avant sa mort, il fut attaqué d'une

AOUST. d'une violente colique, qui ne le quitta presque plus, & qui mit sa grande patience à une nouvelle épreuve. Cependant il étoit le seul qui n'avoit aucune peine du triste état où il étoit. Il disoit mêmes, qu'il craignoit de guérir; parce qu'il connoissoit les dangers de la santé & les avantages de la maladie, qui est, selon lui, l'état naturel des Chrétiens; puisqu'ils sont alors dans la souffrance des maux, & dans la privation des plaisirs des sens, exemts de toutes les passions, & dans l'attente continuelle de la mort.

Une des choses qui l'occupérent le plus les derniers jours de sa vie, fut le soin des pauvres. Quelque chose qu'il eût fait pour eux, il se plaignoit de n'avoir rien fait, & de ne leur avoir pas donné ses peines & son tems; bien résolu, si Dieu lui rendoit la santé, de se consacrer tout entier à leur service. Il vouloit mêmes que l'on prît chez lui un pauvre malade de la Paroisse, à qui l'on donneroit les mêmes secours & les mêmes soulagemens qu'à lui-même, afin d'avoir la consolation de savoir qu'il y auroit au moins un pauvre aussi bien traité que lui. Mais ne pouvant avoir cette consolation, parce qu'il ne s'en trouva pas dans la Paroisse qui pussent être transportez; il fit plusieurs instances, afin qu'on le transportât lui-même aux Incurables, pour mourir au-moins en la compagnie des pauvres.

Ses grandes douleurs de tête l'aïant repris, le jettérent dans de violentes convulsions, qui firent juger que sa mort étoit proche. Dieu cependant lui donna quelques bons momens pendant lesquels on lui administra les Sacremens, qu'il reçut en répondant à tout, avec les sentimens d'une piété si tendre, qu'il en versoit des larmes. Son corps est inhumé à saint Etienne-du-Mont sa Paroisse, derriére le Maître-autel près la chapelle de la Vierge à main droite, avec la seconde des deux épitaphes suivantes, qui est à terre, mais effacée.

EPITAPHES.

I.

D. O. M.

BLASIUS PASCALIS, *Scutarius nobilis*,
Hic jacet.

Hunc

A LA GLOIRE DE DIEU.

ICi repose
Messire BLAISE PASCAL, Ecüier.
Si la piété est immortelle, il vivra éternellement.

Pietas si non moritur, æternùm vivet.
Vir conjugii nescius,
Religione sanctus, virtute clarus,
Doctrinâ celebris,
Ingenio acutus,
Sanguine & animo pariter illustris,
Doctus, non Doctor,
Æquitatis amator,
Veritatis defensor,
Virginum ultor,
Christianæ Moralis corruptorum acerrimus hostis.
Hunc Rhetores amant Facundum,
Hunc Scriptores nôrunt Elegantem,
Hunc Mathematici stupent profundum,
Hunc Philosophi quærunt sapientem,
Hunc Doctores laudant Theologum,
Hunc Pii venerantur Austerum,
Hunc omnes mirantur, omnibus ignotum, omnibus licet notum.
Quid plura? Viator, quem perdidimus
PASCALEM,
IS LUD. ERAT MONTALTIUS.
Heu!
Satis dixi, urgent lacrymæ, sileo.
Et qui benè precaberis, benè tibi eveniat,
Et vivo & mortuo.
Vixit an. 39. M. 2. Obiit an. rep. sal. 1662. 14. Kal. Sept.
ΩΛΕΤΟ ΠΑΣΚΑΛΙΟΣ
ΦΕΥ, ΦΕΥ, ΠΕΝΘΟΣ ΟΣΟΝ.
Posuit A. P. D. C. Mœrens Aurelian. Canonista.

ment.
Aïant gardé toute sa vie le célibat,
Il se rendit célebre par la pureté de sa religion, l'éclat de sa vertu,
La profondeur de son savoir,
La pénétration de son esprit.
Aussi illustre par sa grandeur d'ame, que par la noblesse de son sang,
Il posséda toutes les qualitez de l'homme docte, sans porter le titre de Docteur.
Il aima la justice,
Défendit la vérité,
Vengea l'innocence des vierges opprimées,
Et déclara une guerre irréconciliable aux corrupteurs de la Morale de J. C.
Son éloquence fait les délices des Orateurs;
La beauté de son stile n'est inconnuë à nul Auteur;
La profondeur de ses lumiéres passe pour un prodige aux yeux des Mathématiciens;
Sa sagesse occupe les recherches des Philosophes;
Sa science dans la Théologie fournit des autoritez aux Docteurs;
Son austérité de vie est en vénération aux personnes de piété;
Enfin, quoiqu'il se soit toûjours caché au monde, tout le monde le connoît; tout le monde l'admire.
Que dirai-je davantage? Passant,

LE PASCAL,

que nous pleurons,
Etoit le même que LOUIS DE MONTALTE.
Hélas!
J'en ai assez dit; l'amertume de mes larmes me ferme la bouche.
Que Dieu comble de bonheur
En cette vie & en l'autre,
Ceux qui prieront pour le repos de son ame.
Il mourut le 19. jour d'Août 1662. après avoir vêcu 39. ans & 2. mois.
IL EST MORT L'INCOMPARABLE PASCAL:
HELAS! HELAS! QUEL SUJET DE DEUIL!
A. P. D. C. Chanoine d'Orleans, a dressé ce monument pour marque de sa douleur.

II.

II.

Hic jacet Blasius Pascal *Claromontanus, Stephani Pascal in supremâ apud Arvernos subsidiorum Curiâ Præsidis filius; post aliquot annos in severiori secessu & divinæ legis meditatione transactos, feliciter & religiosè in pace Christi vitâ functus anno 1662. ætatis 39. die 19. Augusti. Optasset ille quidem piæ paupertatis & humilitatis studio etiam his sepulcri honoribus carere, mortuusque etiamnùm latere: verùm ejus hac in parte votis cedere non potuit Florinus Perrier, in eâdem subsidiorum Curiâ Consiliarius, ac sorori Gilbertæ Pascal matrimonio junctus, qui hanc ipsi tabulam posuit indicem sepulcri, & suæ in illum pietatis; parcet tamen laudibus, quas ille summoperè semper aversatus est, & Christianos ad christiana precum officia, & sibi & defuncto profutura cohortari satis habebit.*

ICi repose Messire Blaise Pascal, natif de Clermont en Auvergne, fils de Messire Etienne Pascal Président à la Cour des Aides de la même ville. Après avoir passé quelques années dans une retraite rigoureuse à méditer la loi du Seigneur, il mourut heureusement dans de grands sentimens de piété & la paix de J. C. le 19. jour d'Août 1662. âgé de 39. ans. Son amour pour la sainte pauvreté & pour l'humilité chrétienne, lui auroit fait souhaiter d'être privé même de cet honneur que l'on rend a son tombeau, & de demeurer encore caché après sa mort. Mais Florin Perrier, Conseiller à la même Cour des Aides, & son beau-frere par son alliance avec Gilberte Pascal, n'aiant pû en cela se rendre à ses désirs, lui a dressé cette inscription pour marquer le lieu de sa sépulture, & faire connoître la vénération qu'il lui portoit. Se bornant néanmoins à exhorter les Fidéles aux devoirs de la piété chrétienne, qui lui soient utiles à lui-même & profitables à l'ame du Défunt, il s'abstiendra de lui donner aucunes loüanges, pour lesquelles il a toûjours eu pendant sa vie une aversion souveraine.

ANSELME ET GUI DE CHEVREUSE.

LE vingtiéme jour mourut Anselme Seigneur de Chévreuse, qui a donné à ce Monastére vingt livres *parisis* & un arpent & demi de pré. Nous faisons aussi mémoire de Gui de Chévreuse & d'Aveline sa femme, qui en 1208. nous accordérent tout ce que nous pourrions acquerir en long & en large depuis la riviére jusqu'au bois de Champ-Garnier. Gui ajoûta encore à cette libéralité un bois pour le salut de son ame.

GRE-

GREGOIRE IX. PAPE.

CE même jour 1241. mourut le Pape Gregoire IX. du nom, dont la mémoire nous doit être en vénération, pour la bienveillance qu'il a témoignée à nôtre Monastére, en faveur duquel il nous accorda deux Bulles considérables. Par la premiére, il prend l'Abbesse, les Religieuses & tous leurs biens sous la protection du S. Siége ; & par l'autre il accorde des indulgences pour la dédicace de nôtre Eglise. AOUST.

MADAME PINARD DU BOSC.

CE même jour 1680. mourut Anne Pinard, veuve de M. du Bosc Marchand Bourgeois de Paris, laquelle avoit demeuré deux ans dans ce Monastére, avec le dessein d'y être Religieuse, & y avoit mêmes pris l'habit de Novice qu'elle porta quelque tems. Mais n'aïant pû exécuter son dessein, elle fut obligée de rentrer dans le monde, où elle porta les fruits des semences de vertu qu'elle avoit reçuës dans le cloître, & où elle vêcut d'une maniére très-chrétienne & très-édifiante en bonne mére de famille. A sa mort l'inclination qu'elle avoit toûjours conservée pour cette Maison, l'y fit choisir sa sépulture. Elle y est inhumée dans le cimetiére, & nous a laissé deux cens livres par son testament

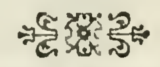
M. DE BARCOS ABBE' DE S. CYRAN.

LE vingt-deuxiéme jour 1678. mourut à S. Cyran, Abbaïe de l'Ordre de S. Benoît au Diocése de Bourges, Messire Martin de Barcos, Abbé du même endroit, neveu par sa mére de l'illustre Jean du Verger de Hauranne, qui le laissa héritier de son savoir, de sa vertu & de son attachement pour nôtre Maison. Il fut formé à la piété par cet incomparable Maître de la vie spirituelle, & à la science Ecclésiastique auprès de Messire Cornelius Jansenius, depuis Evêque d'Ipres.

AOUST. Lorſqu'il fut de retour à Paris chez M. ſon Oncle, il nous viſitoit très-ſouvent; & pendant la priſon de ce grand ſerviteur de Dieu, il nous fut d'un ſecours conſidérable & d'une ſolide conſolation. Sa charité croiſſant toûjours pour nôtre Monaſtére, il n'oublia rien pour remplir le vuide que la mort de ce grand homme y laiſſa. Il voulut bien ſe charger de la conduite de la Mére Marie-Angelique Arnauld & de quelques autres, & nous continuer les autres ſecours ſpirituels que nous avions perdus à cette mort. Il étoit intimement uni à M. Arnauld le Docteur, & fut enveloppé avec lui dans la perſécution que l'on excita au ſujet du livre de la Fréquente Communion.

Quelques années après qu'il eût été nommé par la Reine mére à l'Abbaïe de S. Cyran, il prit la réſolution de s'y aller enfermer, afin d'y faire revivre le premier eſprit de ſaint Benoît. Il commença par rétablir l'Egliſe & tous les lieux réguliers, à quoi il emploïa tous les revenus de ſon Abbaïe & de ſon patrimoine; & voulant y faire obſerver la régle, il fut le premier à donner l'exemple de ce qu'il faiſoit pratiquer aux autres, dont il ne différoit que par l'habit, une plus grande auſtérité, de plus longues veilles, un travail plus aſſidu & plus pénible. Banniſſant les cellules ſéparées, il remit en pratique les dortoirs communs. Il rappella l'uſage de faire la cuiſine ſoi-même, & de ne faire aux jours de jeûne qu'un ſeul repas, que l'on prenoit après Vêpres aux jeûnes du Carême, & à trois heures après midy aux autres jeûnes preſcrits par la Régle. Dans tout le reſte, ſoit dans le travail, ou les repas, ſoit dans l'office divin, ou les lectures, il fit obſerver les anciennes maximes de cette Régle ſi ſainte que l'on ſuivoit à la lettre.

C'eſt ainſi qu'il établit dans ſon Monaſtére la réforme la plus exacte que l'on ait vûë dans l'Ordre de ſaint Benoît en ces derniers ſiécles. Il demeura toûjours attaché à nôtre Maiſon, malgré les diſgraces qui nous arrivérent, & continua toûjours de nous honorer d'une bienveillance particuliére. Enfin épuiſé par ſa vie auſtére & pénitente, il la termina par une heureuſe mort. Son corps repoſe dans l'Egliſe de ſon Abbaïe.



DOM

DOM ETIENNE MAUGIER, ABBE' DE LA CHARMOIE.

LE vingt-quatriéme jour 1637. mourut le R. P. Dom Etienne Maugier, Abbé de la Charmoïe, Ordre de Cîteaux, qui a été plusieurs années Supérieur de nôtre Maison, à laquelle il étoit fort affectionné. Comme il étoit plein de zéle & de charité, il a rendu de grandes assistances à toute la Communauté; & à chacune des Sœurs en particulier. Dépoüillé de tout propre intérêt, & porté à approuver tout ce qu'il croïoit être selon Dieu, il nous vit sans peine rentrer sous l'obéïssance de l'Ordinaire, & ne laissa pas dans la suite de nous continuer ses bons offices. Il avoit le don d'une piété singuliére, & une grande vénération pour toutes les choses saintes: ce qui le tenoit dans une continuelle ferveur d'esprit, qui faisoit beaucoup d'impression sur le cœur des autres. Il aimoit toutes les personnes qui étoient à Dieu, de quelque Ordre ou condition qu'elles fussent; & son grand mérite le faisoit reciproquement aimer & honorer de tous ceux qui le connoissoient. AOUST.

Sa mort fut aussi édifiante que l'avoit été sa vie. Pendant sa derniére maladie il ne fit que prier & loüer Dieu avec des passages choisis de l'Ecriture Sainte, qu'il recitoit comme si on les lui eût suggerez. Aïant oublié la dignité de Vicaire général de l'Ordre, dont il étoit revêtu, il rendoit une obéïssance fort exacte à tous ceux qui étoient près de lui, & mourut ainsi dans la soûmission d'un simple Religieux.

MADAME DE LA ROCQUE GUIBERT.

CE même jour 1663. fut apporté en nôtre Maison de Paris, le corps de Marie-Claude l'Evêque de la Rocque, femme de M Guibert, Conseiller du Roi & Maître des Couriers de Bretagne; laquelle pour l'affection & l'attachement qu'elle avoit à nôtre Monastére, y a choisi sa sepulture, qui lui a été donnée dans le cimetiére.

SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE.

AOUST. LE vingt-cinquiéme jour 1270. mourut à Tunis pendant les guerres des Croisades, dans la quarante-quatriéme année de son régne, S. Loüis Roi de France, qui avoit honoré nôtre Monastére d'une bienveillance particuliére. Outre plusieurs donnations qu'il nous confirma en differentes occasions, il prit tous nos biens sous sa protection Roïale; ordonnant à tous ses Prévôts & Baillis de les garder, defendre & protéger. Il nous accorda encore la franchise de tous péages tant par terre que par eau pour nos danrées, & nous donna l'amortissement d'une maison au marché de Montlheri, qu'Arnoul de Montlheri nous avoit cédée.

Son régne fut aussi saint que l'avoit été l'éducation qu'il avoit reçuë de la Reine Blanche sa mére. Il soûtint pendant sa vie sans altération une piété solide & uniforme; une tendresse desintéressée pour son peuple; un zéle ardent pour la gloire de Dieu & l'honneur de l'Eglise; une grandeur héroïque de courage qui éclatoit sur-tout dans les adversitez; une humilité sincére & profonde, qu'il couronna par la maniére dont il mourut, aïant voulu expirer sur la cendre & le cilice.

MARIE DE BOURBON, COMTESSE DE DREUX.

CE même jour * 1274. mourut Marie de Bourbon, Comtesse de Dreux, fille d'Archambauld VIII. de Bourbon, & femme de Jean I. Comte de Dreux, de qui elle eut pour enfans Robert IV. Comte de Dreux, de Braine & de Monfort; Jean de Dreux Chevalier du Temple; & Yoland de Dreux qui en premiéres nôces épousa Amauri de Craon, & en secondes Jean

* L'inscription de la tombe marque le jour de la vigile de S. Barthelemi; & le Nécrologe de l'Eglise de Braine fait mémoire d'elle au 29. jour du même mois.

Jean Seigneur de Trie. La même Comtesse fut amie particu- AOUST.
liére de nôtre Eglise, & nous donna plusieurs biens pendant sa vie, & à sa mort par son testament nous légua deux arpens de vigne près de Dreux.

MADAME PASSART DESSEAUX.

CE même jour 1651. mourut Anne Passart, veuve d'Antoine Desseaux, Bourgeois de la Ferté-Milon; laquelle a rendu de grands services à nos Monastéres tant de la ville que des Champs, & pris de grandes peines pour le tour & le ménage en l'un & l'autre endroit. Elle a passé plus de vingt-cinq ans dans ces occupations, sans avoir voulu en tirer aucune récompense; parce qu'elle aimoit mieux donner que recevoir. L'amour qu'elle avoit pour l'Etat religieux, l'auroit portée à l'embrasser, si ses enfans ne l'en eussent empêchée. Mais il ne fut pas en leur pouvoir de mettre des bornes à sa charité, sinon pour leur conserver le fonds de son bien. Du reste, elle donnoit tout ce qu'elle pouvoit aux pauvres, & s'incommodoit mêmes pour faire du bien à tout le monde. Elle est enterrée dans l'aîle nommée de la sainte Vierge en nôtre Eglise.

MATTHIEU I. DE MARLI.

LE ving-septiéme jour mourut Matthieu d'Attichi I. Seigneur de Marli, mari de Mathilde de Garlande nôtre Fondatrice. Il étoit fils puîné de Matthieu I. de Montmorenci Connêtable de France, & porta d'abord le titre de Seigneur d'Attichi-sur-Aisne. Mais Thibaud de Montmorenci, sieur de Marli, son frére, s'étant fait Religieux au Val, il lui succéda en la terre de Marli près de S. Germain-en-Laïe, dont sa postérité prit le surnom dans la suite.

Il rendit de très-grands services au Roi Philippe Auguste contre les Anglois & les Normans, & s'acquit la réputation de l'un des plus braves Chevaliers du Roïaume. Vers 1190. il accompa-

gna

AOUST. gna le même Roi au voïage de la Terre-ſainte, où il continua de donner des marques de ſa valeur. Il ſe trouva encore au Siége de Conſtantinople, & fut choiſi pour mener la cinquiéme bataille. L'Abbaïe des Vaux-de-cernai lui eſt redevable de pluſieurs biens dont il l'a enrichie ; & la nôtre doit avoir ſa mémoire en ſinguliére vénération, pour avoir conſenti & ratifié la fondation qu'en fit Mathilde de Garlande ſa femme, des biens qu'il lui avoit laiſſez, afin qu'ils fuſſent emploïez en œuvres de piété : ce qui lui a mérité le titre de Fondateur de nôtre Maiſon.

GUILLAUME DE MARLI,

ET

ANSELME DE L'ISLE.

LE vingt-huitiéme jour vers 1221. mourut Guillaume de Marli, Chanoine de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris, fils de Matthieu I. de Marli & de Mathilde de Garlande, nos Fondateurs, & frére de Bouchard I. & de Matthieu II. de Marli, qui fondérent pour lui deux anniverſaires, l'un à la Cathédrale de Paris, l'autre à ſainte Geneviéve. Nôtre Monaſtére lui eſt redevable pour avoir confirmé les donnations que ſes parens firent pour nôtre fondation.

Nous faiſons auſſi mémoire d'Anſelme de l'Iſle de la Maiſon de l'Iſle-Adam, mort en ce même jour l'an 1260. qui nous a donné trente livres *tournois*.

MADEMOISELLE GUILLARD.

CE même jour 1653. mourut à l'âge de douze ans, Marie Guillard, fille d'Etienne Guillard, Maître Chirurgien à Paris, & de Catherine Greſſier ſa femme. Deux ans, ou environ, avant ſa mort elle fut miſe en ce Monaſtére, pour y être élevée dans la crainte de Dieu. Après y avoir fait paroître beaucoup de piété pour ſon âge, & ſur-tout une douceur ſinguliére

&

& une modestie qui la rendoit aimable à toutes ses compagnes, AOUST.
il plut à Dieu, en la prévenant d'une grace toute particuliére, de couronner en elle une vie très-pure & très-innocente par une mort très-édifiante & très-sainte.

Le jour de la fête du S. Sacrement elle fut attaquée d'une fiévre si violente, que l'on jugea dès-lors sa vie desespérée. Le cinquiéme jour de sa maladie on lui proposa de se préparer à aller joüir de Dieu, par la reception des Sacremens de l'Extrême-onction & de l'Eucharistie. Elle n'avoit point encore reçu celui-ci; & l'on s'attendoit à le lui faire recevoir comme sa prémiere & derniére communion. Elle s'y disposa avec des sentimens si tendres de piété; elle tint à ce sujet des discours si humbles & si édifians, qu'elle donna sujet à toutes les Sœurs d'admirer la bonté de Dieu, qui peut quand il veut, répandre dans les plus petits les plus grands trésors de sa grace.

Sa maladie cependant dura plus long-tems que l'on n'auroit pensé; mais sans alterer la piété, la patience, la douceur de la malade. Enfin le jour de Saint Augustin, quoiqu'elle parût être un peu mieux la veille, & qu'on ne la crût pas si proche de sa fin, on lui donna encore le Saint Viatique. Elle regarda comme une faveur extraordinaire, que nôtre Seigneur lui fît la grace de se donner à elle tout de nouveau, & tomba aussi-tôt dans l'agonie.

Ce fut alors qu'elle redoubla sa ferveur, sa piété, son amour pour la vie religieuse qu'elle avoit toûjours ardemment souhaité d'embrasser depuis son entrée en Religion. Dans ces derniers momens elle fit paroître un si grand désir d'en recevoir l'habit, avant que de mourir, quoiqu'elle ne pût le témoigner que par des paroles à demi formées, n'aïant presque plus rien de vivant que le cœur animé de l'esprit de Dieu, que l'on crût ne devoir pas résister à ce pieux mouvement. Après que le Confesseur lui eût donné l'habit avec une partie des priéres accoûtumées, elle passa presque tout le reste du tems jusqu'au dernier soupir, en des actions de graces du bonheur qu'elle avoit reçu; en des sentimens d'humilité dans la vûë de ses péchez, quoiqu'elle eût toûjours vêcu fort innocemment; en des témoignages de reconnoissance envers toutes les Sœurs; & sur-tout en des priéres très-ardentes & très-souvent réïterées que l'on implorât pour elle la divine miséricorde, comme en aïant un extrême besoin.

Voïant

AOUST. Voïant que de tems en tems on recitoit des Pſeaumes auprès de ſon lit, elle en recevoit beaucoup de joïe.

Aïant ainſi conſervé l'uſage de la raiſon juſqu'à un quart d'heure avant ſa fin, elle mourut ſur les quatre heures du ſoir. Elle a été la premiére qui ait eu ſa ſépulture dans cette Egliſe, depuis qu'elle a été rétablie en l'état où elle eſt maintenant; Dieu aïant voulu conſacrer par ces heureuſes prémices ce lieu de repos pour toutes les perſonnes, qui y ſeront inhumées dans la ſuite, afin d'y dormir du ſommeil de la paix.

MADAME JEANNE-MARIE DE Ste. PERPETUE HURLOT.

LE trentiéme jour 1678. mourut ma Sœur Jeanne-Marie de Ste. Perpetuë Hurlot, âgée de ſoixante & neuf ans & quatre mois. Se trouvant veuve de M. Bazin ſon mari, elle ſe retira dans nôtre Monaſtére de Paris, où elle prit l'habit Religieux en 1661. Mais aïant été obligée d'en ſortir avec les autres Novices que la perſécution nous enleva la même année, elle conſerva toûjours le deſſein d'y rentrer, qu'elle exécuta en ſe retirant en celui-ci, ſi-tôt que la paix nous eût été renduë en 1669. Elle y prit l'habit une ſeconde fois, & recommença ſon noviciat, étant âgée de ſoixante ans. Elle y mourut dans une ſainte perſéverance huit ans après ſa profeſſion.

M. MARIGNIER, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

LE trente & uniéme jour 1706. mourut au-dehors de ce Monaſtere Meſſire Guillaume Marignier, Prêtre d'une éminente piété, à qui nôtre Maiſon a d'étroites obligations, pour les grands ſervices qu'il nous a rendus l'eſpace de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Son mérite, ſa prudence & ſa vertu le firent choiſir pour nôtre Confeſſeur; office dont il s'acquitta avec une charité, un zéle, une édification, que l'on ne ſauroit trop loüer.

Sa

Sa mort fut aussi sainte que l'avoit été sa vie solitaire & pénitente. Il est enterré dans le cimetiére de nos Domestiques avec l'épitaphe suivante. AOUST.

EPITAPHE.

HIc expectat, donec veniat immutatio sua, GUILLELMUS MARIGNIER, *Presbyter Sagiensis, vir simplex & rectus, cujus unus amor veritas, una lex charitas, unum desiderium beata æternitas. Ad hanc vocatus solitudinem, per viginti annos catechizandis primum domesticis, Sanctimonialibus deindè, Deo ità volente, regendis addictus, sic præfuit, ut exemplum esset in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. Scrutandis scripturis sanctorumque Patrum operibus evolvendis, unicis & plenis vitæ suæ solatiis, totus semper incubuit. Aliquot ante obitum mensibus inter plura sororum funera mortem propriam quasi præsentiens, reliquas frequens hortabatur, ut pararent se obviam exituræ Sponso. Ipse amicus Sponsi gaudio gaudens propter vocem ejus, & in occursum ejus properans, diem obiit extremum pridiè Kal. Septemb. 1706. æt. 49.*

Par M. TRONCHON.

ICi repose jusqu'au jour de sa resurrection Messire GUILLAUME MARIGNIER, Prêtre du Diocése de Séez, qui s'est rendu recommendable pour sa simplicité & sa droiture. Jamais il n'eut d'autre amour que la vérité, d'autre loi que la charité, d'autre désir que la bienheureuse éternité. S'étant retiré dans ce désert, il s'y exerça pendant vingt ans à instruire les domestiques. Ensuite Dieu permit qu'il fût chargé de la direction des Religieuses, dont il s'acquitta avec tant d'édification, qu'il servoit d'exemple & de modéle aux autres dans les entretiens, dans la conduite, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté. La lecture des livres saints & des ouvrages des Péres fit toutes les occupations & les délassemens de sa vie. Quelques mois avant qu'il la finît, aïant une espéce de pressentiment de sa mort à la vûë de celle de plusieurs Religieuses qui moururent, il exhortoit souvent les autres à se préparer pour aller au-devant de l'Epoux. Pour lui, en qualité d'ami de l'Epoux, il avoit une joïe extrême d'entendre sa voix; & se hâtant de paroître devant lui, il mourut le dernier jour d'Août 1706. âgé de 49. ans.





SEPTEMBRE.

IZABELLE DE MARLI.



LE troisiéme jour vers l'an 1300. mourut Izabelle de Marli, fille de Bouchard II. de Marli & d'Agnès de Beaumont, nos Bienfaiteurs. Elle avoit d'abord épousé Robert de Poissi, Seigneur de Malvoisin, fils de Guillaume de Poissi, Chevalier. Peu de tems après ce mariage, Robert mourut ; & elle épousa en secondes nôces Gui II. de Levis, Chevalier Seigneur de Mirepoix, de Florensac & de Montsegur, Marêchal de la Foi, qui en eut plusieurs enfans : Jean de Levis, Seigneur de Mirepoix ; Eustache de Levis, Seigneur de Florensac ; Pierre de Levis, Evêque de Baïeux ; François de Levis, Sieur de la Garde & de Montsegur ; Jeanne de Levis, seconde femme de Matthieu IV. Seigneur de Montmorenci ; Izabelle de Levis, épouse de Renauld, Seigneur de Pons & de Bergerac ; & Gui III. de Levis, Sieur de Mirepoix. SEPTEMBRE.

PIERRE DE MARLI.

SEPTEMBRE. Le quatriéme jour 1240. ou 41. mourut Pierre de Marli, Chevalier fils de Bouchard I. de Marli, l'un de nos Fondateurs, & de Mathilde de Châteaufort, & frére de S. Thibauld, Abbé des Vaux-de-Cernai. Il a fait beaucoup de bien à nôtre Monaſtére, tant par la confirmation des legs de ſes aïeuls, que par d'autres donnations qu'il y a ajoûtées. Il eſt enterré avec ſon pére dans le ſanctuaire de nôtre Egliſe, du côté de l'Evangile.

En ce même jour nous faiſons mémoire de Jeanne, ſa femme, Dame de Marli, dont nous ignorons & le ſurnom & le jour de la mort.

M. THOMAS.

Le cinquiéme jour 1681. mourut Claude Thomas, Bourgeois de Paris, qui nous a rendu de grands ſervices en des occaſions importantes avec une charité dégagée de tout intérêt. Il avoit exercé quelques années avec honneur & réputation de probité l'Office de Greffier au criminel. Dieu le toucha dans la ſuite par les traits de ſa grace, & lui fit comprendre que le monde eſt l'un des ennemis que ceux qui ſe veulent ſauver ont à combattre, & qu'on ne le ſurmonte jamais mieux qu'en le fuïant.

Pénétré de cette grande vérité, il quitta ſon emploi, afin d'être plus libre de ne s'attacher qu'à Dieu ſeul, & ſe livra tout entier au ſervice du prochain, ſelon les occaſions que lui firent naître des perſonnes de piété fort éclairées, ſous la conduite deſquelles il s'étoit rangé. Ces rencontres ſe préſentérent en grand nombre, dont quelques-unes demandoient non-ſeulement toute la capacité qu'il avoit pour les affaires, mais encore un grand courage & beaucoup d'amour pour la juſtice; parce qu'il s'agiſſoit de s'expoſer en faveur de perſonnes qui ſouffroient pour elle. Il ſaiſit avec zéle toutes ces ſortes d'occaſions; & bien loin de craindre les périls, qui en étoient preſque

que inséparables, il regarda toûjours comme un avantage ce qui pourroit lui arriver de fâcheux pour des actions si méritantes. SEPTEMBRE.

Il fut récompensé comme il s'y attendoit. Bien-tôt sa charité lui attira une prison de dix mois à la Bastille. Mais cette épreuve ne servit qu'à faire paroître sa vertu dans tout son éclat. Pendant tout le tems que dura sa prison, il conserva toûjours une paix, une douceur, une patience admirable. Il la regardoit comme un lieu de retraite, qui lui donnoit le loisir qu'il avoit souvent désiré, pour s'appliquer tout entier à la priére & à la lecture, dont ses occupations le détournoient auparavant. Il s'attira dans ce triste lieu l'estime de tous ceux qui l'y connurent; & son zéle soûtenu par sa piété eut la force de reprimer des personnes accoûtumées à une dangereuse liberté, de deshonorer leurs liens par des paroles de murmure, d'impatience, d'imprécation.

Ne s'étant rien trouvé contre lui dans toutes les recherches que l'on avoit faites pendant dix mois, il avoit lieu d'espérer que son innocence alloit être justifiée, & que lui-même sortiroit bien-tôt absous. Mais Dieu en disposa autrement, en permettant qu'on lui signifiât un nouvel ordre qui le releguoit en Basse-Bretagne. Il en fut surpris, sans en être troublé. Comme il s'étoit mille fois offert à Dieu dans toute la sincérité de son cœur, pour lui sacrifier, quand il le voudroit, son repos, sa liberté & sa vie-même, il se trouva en ce moment tout disposé à l'exécuter.

La bonne odeur de ce sacrifice fut si agréable au Seigneur, qu'il n'en éloigna guéres la consommation. Deux mois d'exil y mirent le seau, après que M. Thomas eût répandu dans le païs la même édification, qu'il avoit laissée dans sa prison. Il s'étoit séparé de toutes les conversations; avoit refusé tous les divertissemens que les personnes les plus considérables lui offroient pour adoucir son bannissement; & ne cherchoit de consolation que dans la méditation de J. C. crucifié, dont il faisoit sa joïe, & tiroit toute sa force. C'est ce qu'il écrivoit lui-même deux jours avant que de tomber dans la maladie, qui le conduisit par la mort à une vie immortelle, comme nous avons tout sujet de l'espérer. Il est enterré à Quimper-corantin, lieu de son exil.

MADAME

MADAME DE FAVEROLES HAMELIN.

SEPTEMBRE.

CE même jour 1682. mourut à Paris à l'âge de ſoixante & neuf ans, Dame Marguerite de Faveroles, veuve de Meſſire Jean Hamelin, Conſeiller du Roi & Controlleur-Général des ponts & chauſſées de France, très-particuliére amie de ce Monaſtére depuis plus de quarante ans. En 1642. n'étant encore que dans ſa vingt-huitiéme année, elle fut touchée de Dieu dans une occaſion, qui marquoit que la corruption n'avoit pas encore gagné ſon cœur, quoiqu'elle vêcût dans le monde, comme les autres perſonnes de ſa condition, qui aïant du bien ne penſent qu'à y paroître, & à s'y élever par des moïens honnêtes. Etant allée aux priſons un jour que l'on y faiſoit l'exhortation aux priſonniers, M. du Hamel, qui étoit l'Orateur, s'apperçût qu'ils avoient plus d'attention à la regarder, qu'à écouter ce qu'il leur diſoit. Il la fit avertir par une de ſes amies, que ſi elle avoit deſſein d'y revenir, elle ſe plaçât de maniére qu'ils ne la puſſent voir. Elle reçut cet avertiſſement de bonne grace; & dès-lors elle prit une grande confiance en cet Eccléſiaſtique, qui depuis lui procura la connoiſſance de M. de Singlin, ſous la conduite duquel elle ſe mit.

Sa grande docilité lui fit faire peu-à-peu, à meſure qu'elle connoiſſoit davantage ſes devoirs, tous les progrès que l'on pouvoit eſpérer. Elle retranchoit comme par degrez tout ce que la lumiére de la piété lui découvroit en elle, tenir encore du faſte & de la vanité du monde. Elle en uſa de même à l'égard de ſes enfans qu'elle accoûtuma à la même modeſtie. Quelque tendreſſe qu'elle eût pour l'aîné de ſes enfans, & quelque ſenſible qu'elle fût à ſa ſéparation, elle conſentit à l'éloigner d'elle, lorſqu'il n'avoit encore que neuf ans, afin de lui procurer une éducation chrétienne, en l'envoïant en 1643. en cette Maiſon des Champs, où les Religieuſes n'étoient pas encore revenuës, & où elle envoïa ſon ſecond fils dans la ſuite, pour y être élevé l'un & l'autre dans la crainte de Dieu.

L'éloignement qu'elle avoit conçu des maximes & des vanitez du ſiécle, lui fit faire le premier pas pour en ſortir, par la liberté qu'elle prit de le propoſer à ſon mari en 1644. Il l'a-

gréa

gréa volontiers ; & s'étant uni à elle dans ce pieux deſſein, ils abandonnérent toutes les prétenſions qu'ils pouvoient avoir dans le monde, & quittérent ſécretement leur famille pour vivre dans une ſéparation entiére de toutes les perſonnes de leur connoiſſance. SEPTEMBRE.

Ce fut dans cette ſainte retraite, que perſuadée des avantages qu'il y a à ſervir les amis de Dieu & de la vérité, elle n'eût pas moins de joïe que M. ſon mari d'y recevoir ceux qui étoient obligez de ſe mettre à couvert des paſſions des hommes, & les autres perſonnes qui vouloient ſe ſauver des périls & des tempêtes du ſiécle. L'exemple des uns, & les avis des autres ſous la conduite deſquels elle s'étoit miſe, contribuérent beaucoup à ſon avancement. Son cœur étant comme une bonne terre bien cultivée, produiſit de plus en plus des fruits de grace, qu'elle n'a ceſſé de faire paroître pendant toute ſa vie, par ſon application à la pratique de toutes ſortes de bonnes œuvres, & par un exercice continuel de charité envers les pauvres. Elle les aſſiſtoit de tout ſon pouvoir, les viſitoit & panſoit elle-même leurs ulcéres.

Quoiqu'elle n'eût rien négligé pour donner à tous ſes enfans une éducation chrétienne, à quoi elle ſavoit que ſon ſalut étoit attaché ; elle prit encore un ſoin plus particulier de ſa fille unique. Elle fit tout ce qu'elle put pour l'éloigner de tout ce qui reſſent l'eſprit & la vanité du monde. Elle ſe reſſouvenoit de la grace que Dieu lui avoit faite, de l'en détromper de bonne heure ; & elle ſe faiſoit un devoir de reconnoiſſance, d'empêcher que ſa fille n'en fût ſéduite. Elle crut ne pouvoir mettre ce dépôt en plus grande ſûreté que dans ce Monaſtére ; & elle fit à Dieu ce ſacrifice avec une joïe que l'on ne peut exprimer. Ce fut comme un nouveau lien qui l'unit encore davantage à nôtre Maiſon ; & loin que ſa charité ſe rallentît dans la tempête que l'on excita contre nous au ſujet de la ſignature, on la vit croître en zéle, & s'armer de courage en cette occaſion. Il parut auſſi en elle une augmentation d'amitié pour ſa fille, en quoi elle fit bien voir qu'elle s'étoit dépoüillée de toutes ces affections trop humaines, que la plûpart des méres ont pour leurs enfans. Après la mort de M. ſon mari, elle ſouhaita avec ardeur de venir finir ſes jours avec nous ; mais ne l'aïant pû obtenir, elle demanda que ſon corps au-moins y fût porté après ſa mort.

Elle

SEPTEMBRE. Elle mourut d'apoplexie, lorsqu'elle étoit actuellement occupée à lire la parole de Dieu. Elle est inhumée à la porte de notre Eglise en dedans, comme elle l'avoit désiré elle-même.

EPITAPHE.

Hic resurrectionem expectat MARGARITA DE FAVEROLES, *Domini Johannis Hamelin Regi à consiliis, pontium & aggerum in Gallia Inspector generalis, boni conjugis bona conjux, & amantissimorum liberorum amantissima. Vero mundi contemtu & felici societate pœnitentiæ matrimonium suum honorantes, in urbe ipsâ desertum sibi conquisierunt, quod nusquam deest cùm plurimùm amatur, & ab omnibus civitatis populosæ molestiis, non longinquitate locorum, sed magnitudine fidei liberati sunt. Filiam unicam sponsam fieri Christi magis illis gaudium fuit, quàm si Principi nupsisset. Pietatis causâ periclitati tutum in eorum charitate portum invenere; domus illorum pœnitentibus urbs fuit refugii, qui sæculum fugientes, securius & commodius præsidium reperire non poterant, quàm apud amatores pœnitentiæ & pœnitentium. Post fructum trigesimum matrimonii, sexagesimum viduitatis consecuta, mortem tam chari conjugis virili pectore pertulit, quæsivitque in Christo, sponso virginum & viduarum, Deo digna solatia. Die ipsâ mortis suæ cùm verbis vitæ æternæ more solito animam pavisset, à colloquio Dei ad judicium Dei internunciâ apoplexiâ subitò evocata est Non. Septemb.* 1682.

ICi repose dans l'attente de la résurrection Dame MARGUERITE DE FAVEROLES, veuve de Messire Jean Hamelin, Conseiller du Roi & Controlleur-Géneral des ponts & chaussées de France; avec qui en qualité d'Epouse elle avoit un aussi parfait rapport, qu'en qualité de mére avec ses enfans, dont elle étoit autant chérie, qu'elle les chérissoit elle-même. L'un & l'autre dans un heureux accord sanctifiant leur mariage par un sincére mépris du monde & la pratique de la pénitence, ils se firent au milieu de la ville-même une solitude que l'on trouve par-tout, lorsqu'on l'aime beaucoup, & surent se délivrer, non par l'éloignement des lieux, mais par la grandeur de leur foi, de tous les embarras d'une ville tumultueuse. Voïant leur fille unique prendre le parti de se consacrer à Dieu, ils en eurent plus de joïe, que si elle eût épousé un Prince. Leur charité fut toûjours un port assûré pour ceux qui couroient quelque risque au sujet de la piété, & leur maison une ville de refuge pour les pénitens, qui fuïant le monde, ne pouvoient trouver d'asyle ni plus sûr ni plus commode, que parmi les amateurs de la pénitence & des pénitens. Après avoir porté pendant son mariage des fruits de charité, en rendant trente pour un, elle en porta le double pendant le tems de sa viduité. La mort lui aïant enlevé son cher Epoux, elle souffrit cette séparation avec un courage héroïque, & se tourna uniquement vers J. C. le vrai Epoux des vierges & des veuves, pour y chercher une consolation digne de Dieu. Le jour-même qu'elle mourut, s'étant nourrie à son ordinaire des paroles de la vie éternelle, elle fut attaquée d'une apoplexie, qui la fit subitement passer de l'entretien avec Dieu au tribunal du souverain Juge, le 5. Septembre 1682.

MADAME

MADAME FRANÇOISE DE Ste AGATHE DE SAINTE-MARTHE.

LE sixiéme jour 1675. mourut ma Sœur Françoise de Ste Agathe de Sainte-Marthe, Religieuse professe de ce Monastére. Lorsqu'elle avoit plus d'opposition à l'état religieux, & qu'elle avoit plus d'amour pour le monde, où elle paroissoit lier tous les jours de nouveaux engagemens, elle fut puissament touchée de Dieu. Docile à sa voix, elle l'écouta, comprit ce qu'elle demandoit d'elle ; & suivit aussi-tôt, sans hésiter, la lumiére qu'elle lui montroit. Elle l'exécuta avec tant de promtitude & de courage, que sans avoir égard à la tendresse d'une mére qui l'aimoit très-chérement, elle se servit de la premiére occasion qui s'offrit, pour s'en séparer ; & se venir enfermer à son insû dans le Monastére, que Dieu lui avoit marqué d'une maniére speciale, devoir être le lieu de sa retraite & de son repos. SEPTEMBRE.

Depuis cette premiére grace dont elle n'a jamais perdu ni le souvenir ni la reconnoissance, elle alla toûjours de vertu en vertu avec un renouvellement de ferveur, qui lui a fait porter le joug de la Religion, & tout ce qu'il y a de plus pénible & de plus austére dans les exercices de la pénitence, avec une satisfaction d'esprit & une plenitude de cœur, incomparablement plus grandes, que les gens du monde n'en trouvent dans ce qui flatte le plus leurs sens & leurs passions. C'est ainsi qu'elle s'en expliquoit elle-même, l'orsqu'elle vouloit exprimer l'estime de sa vocation, combien elle étoit pénétrée de son bonheur, & quel étoit le mépris qu'elle faisoit du monde, & de tout ce que le monde estime & chérit.

Il a été si parfait en elle ce mépris, qu'on peut dire que toute la conduite de sa vie a été entiérement opposée à l'esprit du siecle. Fuïant tout ce qui la pouvoit faire considérer, elle n'a jamais rien recherché, que ce qui étoit le moindre, le plus vil, le plus pauvre, soit en ses habits, soit dans sa cellule, où l'on fut surpris de ne rien trouver après sa mort, non pas même des livres, que ceux qui lui étoient absolument nécessaires. Seulement elle y conservoit avec grand soin, tout ce qu'elle pouvoit

SEPTEMBRE. ménager & recueillir des vieux linges, pour s'en ſervir à l'uſage des pauvres.

C'étoit là ſon travail ordinaire pendant les derniéres années de ſa vie ; & on lui avoit permis de s'y appliquer en conſidération de la charité, de l'inclination & de la tendreſſe qu'elle avoit pour eux. Sa mortification ſe faiſoit remarquer dans les petites choſes comme dans les grandes, ſans qu'elle fît néanmoins ni rien d'affecté ni rien de ſingulier. Elle avoit une ſimplicité qui étoit comme ſon caractére particulier, & dont elle ſe ſervoit ſouvent dans le deſſein de s'abaiſſer, & d'inſpirer aux autres l'idée qu'elle avoit elle-même de ſon incapacité naturelle & de ſon peu de vertu. C'eſt ce qui lui avoit donné pour ſes Supérieurs une ſincérité, qui la portoit à leur découvrir tous ſes défauts, & à s'en accuſer mêmes en public & en particulier avec les termes les plus humbles. Elle leur rendoit une obéïſſance & une ſoûmiſſion plus parfaites, qu'elles ne ſe rencontrent ordinairement dans les plus jeunes, ſouvent même dans les Novices. Toutes avoient également la même liberté de la reprendre, & de tenir envers elle une conduite qui favoriſoit le déſir qu'elle avoit d'être humiliée. Comme elle ne conſidéroit que Dieu en elles, jamais auſſi elle ne mettoit de diſtinction dans l'obéïſſance qu'elle leur rendoit.

Il ne s'eſt trouvé qu'une occaſion, où il a paru qu'elle ne pouvoit accorder les ſentimens, que lui inſpiroit ſa ſoûmiſſion dans toutes les autres rencontres, avec ceux qui naiſſoient de l'éloignement qu'elle avoit de tout ce qui lui donnoit un rang diſtingué. Ce fut lorſqu'elle ſe vit établie en 1659. ſeconde Soûprieure de nôtre Maiſon de Paris. Ce choix la ſurprit & la toucha ſi fort, qu'il n'y eût rien qu'elle ne fît pour éviter de ſe rendre, & pour perſuader de ſon incapacité. Après avoir bien répandu des larmes, elle fut enfin obligée de céder à l'obéïſſance & à l'autorité : mais ce fut en demeurant tellement à ſa place, que cet Office ne l'a jamais diſtinguée des autres, qu'en la rendant plus exacte aux obſervances, qu'elle n'avoit été ; plus diſpoſée à ſervir & à ſoulager les Sœurs dans leurs infirmitez & leurs obéïſſances ; plus aſſiduë à tous les travaux communs ; plus zélée pour les plus bas & les plus pénibles ; plus ponctuelle à l'office divin dont elle faiſoit ſes délices. Quoique ſur ſes derniéres années elle fût ſujette à des incommoditez conſidérables,

ſidérables, elle ne ſe diſpenſoit jamais ni du chant, ni de l'aſ- SEPTEMBRE.
ſiſtance au chœur, ſi-non dans la ſeule impuiſſance de faire l'un & l'autre.

En 1664. nôtre Mére Abbeſſe & toutes les autres Supérieures de la Maiſon de Paris aïant été enlevées, & transferées en d'autres Monaſtéres au ſujet du refus de la ſignature, elle fut la ſeule des Officiéres qui demeura. Mais ce premier rang ne la rendit que plus humble & plus dépendante des anciennes, à qui elle déferoit en toutes choſes, & plus charitable envers les jeunes. Un de ſes plus grands ſoins dans cette triſte abſence des Méres, fut de contribuer de tout ſon pouvoir à conſerver & entretenir l'eſprit d'union, de charité, de concorde qu'elles avoient établi dans la Maiſon; & afin de ne pas donner lieu au relâchement qui auroit pû naître de la privation de leur conduite, elle portoit les Sœurs à dépendre les unes des autres ſelon leur choix. Elle en donnoit elle-même l'exemple, s'adreſſant à une des anciennes pour ce qu'elle avoit à faire. Et lorſqu'elle en pouvoit trouver l'occaſion, elle le faiſoit auſſi par écrit à l'égard de la Mére Marie de Ste Magdeleine, Prieure de cette Maiſon des Champs, où Dieu l'avoit conſervée pour le bien des deux Monaſtéres; & c'étoit avec une ſincérité ſi entiére & en des termes ſi propres à perſuader de ſon imperfection, qu'elle marquoit juſqu'à ſes moindres défauts.

Il y avoit plus de quinze ans qu'elle étoit Soûprieure tant en cette Maiſon-ci qu'en celle de Paris, lorſqu'elle tomba dans ſa derniére maladie, qui dès le ſeptiéme jour ſe porta tout d'un coup à la tête, quoique d'abord elle eût paru peu de choſe. Elle fit paroître dans cette extrémité-même le mouvement naturel de ſa profonde humilité. Car n'aïant plus de ſentiment pour quoi que ce pût être, & ne pouvant preſque plus parler, il ſuffiſoit de lui dire que ſa place de Soûprieure étoit remplie, & qu'elle ne l'étoit plus, pour la faire revenir à elle, & lui donner une joïe ſenſible qu'elle témoignoit par ſes geſtes, & qui ſurprenoit celle qui la voïoient: C'étoit là une marque bien ſincére qu'elle mouroit comme elle avoit vêcu, dans les ſentimens & la diſpoſition d'une véritable Religieuſe, qui préfere la derniére place à tout ce qui la peut diſtinguer. Elle eſt morte âgée de ſoixante ans & deux mois, la quarantiéme année de ſa profeſſion.

MADAME BARBEREAU.

SEPTEMBRE. CE même jour 1686. mourut en ce Monaſtére Marie Barbereau de la ville de Vendôme, qui juſqu'à l'âge de quarante-quatre ans avoit vêcu dans le monde, ſans s'y engager. Elle avoit beaucoup de piété & une grande droiture de cœur, qui l'ont ſoûtenuë dans les divers évenemens de ſa vie, & qui lui ont toûjours fait regarder uniquement la main de Dieu dans tout ce qui lui eſt arrivé, & mépriſer tout le reſte, ſoit biens, ſoit avantages qu'elle auroit pû eſpérer dans le ſiécle. Quoique d'un naturel fort actif, elle a néanmoins fait voir qu'elle ſavoit aimer par vertu l'occupation de Marie comme celle de Marthe, ſelon que Dieu l'engageoit en l'une ou en l'autre. Après s'être emploïée aux actions de charité, & avoir pris beaucoup de peine & de fatigue dans les ſervices que ſon amour pour la juſtice & pour la vérité lui fit rendre aux perſonnes qui ſouffroient pour l'une & pour l'autre, elle ne fut point troublée des differentes ſituations où elle ſe trouva, ni d'une maladie des plus douloureuſes qui ſuivit de près, & qu'elle ſouffrit deux ans avec une vertu extraordinaire.

L'affection qu'elle avoit pour ce Monaſtére, lui faiſoit ſouhaiter depuis long-tems de s'y pouvoir retirer. Enfin elle obtint qu'on l'y amenât ſur la fin de cette derniére maladie. Elle y vêcut encore ſix mois dans des douleurs très-violentes & preſque continuelles, qu'elle ſouffroit non-ſeulement avec une grande patience, mais encore avec beaucoup de joïe, les conſidérant comme un effet de la miſericorde de Dieu ſur elle; puiſqu'elles lui avoient procuré d'être plus particuliérement unie à cette Communauté, & de mourir dans le lieu, où elle avoit tant déſiré de vivre.

MADAME FRANÇOISE DE Ste LUDGARDE ROBERT.

LE ſeptiéme jour 1666. mourut ma Sœur Françoiſe de Sainte Ludgarde Robert, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Pendant

dant vingt ans qu'elle a vêcu parmi nous, on a toûjours remarqué en elle une grande ſimplicité & droiture de cœur, & une parfaite ſoûmiſſion envers ſes Supérieurs. Elle étoit infatigable dans le travail & fort exacte à tous ſes devoirs, malgré ſes infirmitez paſſagéres ſouvent conſidérables. Tranquille dans l'affliction qui arriva à nôtre Communauté au ſujet de la ſignature du Formulaire, elle refuſa conſtament de donner la ſienne; parce qu'elle craignoit d'offenſer Dieu en ſignant un fait qu'elle ignoroit. Non-ſeulement elle fut inébranlable dans le mauvais traitement qu'on lui fit ſouffrir à ce ſujet; mais encore elle fit paroître beaucoup de joïe de ſe voir en cet état. Elle diſoit ſouvent à cette occaſion dans des tranſports d'admiration, qu'elle ne comprenoit pas ce que nous avions fait à Dieu, pour nous avoir préſervées de tomber dans l'abîme. SEPTEMBRE.

Etant tombée malade à l'extrémité, elle ne fut point troublée de voir qu'on la laiſſoit mourir ſans lui faire recevoir les Sacremens; parce qu'elle étoit perſuadée avoir fait tout ce que Dieu demandoit d'elle, en témoignant à l'Eccléſiaſtique qui étoit ici, le déſir ardent qu'elle avoit de les recevoir; mais que la crainte de Dieu ne lui permettoit pas de faire un menſonge, un parjure, & rendre un faux témoignage, qui ſont trois péchez mortels, pour obtenir la grace qu'on lui refuſoit. Depuis qu'elle eût fait cette déclaration, elle demeura dans une grande tranquillité, juſqu'à ce qu'elle tombât tout-à-fait dans la lethargie: ce qui nous donne ſujet d'eſpérer qu'elle eſt arrivée à la paix éternelle que Dieu donne aux ames qui lui ſont fidéles juſqu'à la fin.

M. LE ROY DE LA POTHERIE, PRESTRE.

LE dixiéme jour 1670. mourut à Paris Meſſire Pierre le Roy de la Potherie, après avoir été toute ſa vie de ces heureux morts qui ſont cachez en Dieu avec J. C. Ses mœurs, ſa converſation, ſa conduite, en un mot tout ce que l'on voïoit en lui étoit digne de la ſainteté de ſon Sacerdoce; & ſa vertu faiſoit paroître par une égalité toûjours uniforme, qu'elle étoit profondément enracinée dans ſon cœur. Son humilité & une prudence très-éclairée l'aïant perſuadé qu'il étoit indigne des dignitez

SEPTEMBRE. dignitez de l'Eglise, il refusa l'Episcopat & tout engagement dans la conduite des ames.

Après avoir ainsi évité le trouble & l'embarras du monde, il vêcut au milieu de la ville de Paris dans une solitude, qui le séparant de toutes les compagnies inutiles, lui donnoit un parfait loisir de vaquer parfaitement à Dieu par une continuelle priére, qui lui a fait récueïllir abondament les fruits de son Sacerdoce. Il avoit une dévotion particuliére d'amasser un grand nombre de Reliques; & son zéle lui en procuroit de divers endroits. Par ce moïen il avoit fait un Sanctuaire de sa maison, où il demeuroit assidûment en la présence de Dieu en esprit & en vérité. Il offroit tous les jours le St Sacrifice; & étant encore sur la terre, il commençoit à vivre comme s'il eût été dans le ciel, conversant avec les Bienheureux & tâchant de s'unir intimement à eux.

Dès l'année 1656. il nous avoit donné une épine de la couronne de nôtre Seigneur, dont Dieu s'est servi pour opérer plusieurs miracles. Mais espérant lui-même être réüni à ceux dont il avoit honoré toute sa vie les sacrées Reliques, il nous donna par son testament toutes celles qu'il avoit recueïllies, dans le dessein de nous engager à être les héritiéres de sa dévotion; & il désira d'être enterré au pied de l'autel où nous les conserverions, & où on lui a dressé l'épitaphe suivante. A ce pieux legs il a ajoûté une rente de 150. livres sur le sel, pour l'entretien d'une lampe qui y est allumée nuit & jour, afin d'honorer Dieu dans ses Saints, & d'être une ombre de celle qui éclaire la céleste Jerusalem, & une figure de ce qu'il a tâché d'être toute sa vie.

EPITAPHE.

Hic jacet PETRUS LE ROY, *qui non solâ dignitate sed vitâ & moribus Presbyter, recusato piâ & cautâ humilitate Episcopatu, vitatis sapienter turbis, & solitudinis deliciis mediâ in urbe fruens, sæculi incuriosus, quia sæculo major, sacrificium Deo quod in omni loco offertur, omni tempore offerebat, non transitoriè altari serviens, nec unius*

ICi repose Messire PIERRE LE ROY, Prêtre non-seulement par le caractére de sa dignité, mais aussi par l'innocence de sa vie & la pureté de ses mœurs. Touché des sentimens d'une humilité aussi prudente que religieuse, il refusa l'Episcopat; & vivant comme s'il n'eût pas été de ce monde, parce qu'il s'étoit mis au-dessus, en se dégageant adroitement de ses embarras, il sut trouver les délices de la solitude au milieu de la ville. Bien différent de ces Prêtres qui

unius horæ Sacerdos: cum adhuc viveret, jam civis supernæ Jerusalem, quòd nunquam à sacris Reliquiis quas magnâ curâ conquisierat, avelli se pateretur; Sanctorum venerator, nec minùs imitator sanctitatis, qui fideli & integro cultu vitales cineres jugi præsentiâ & piâ servitute, quodque in eis intelligebat animo & virtute complexus, conversationem in terris cælestem implevit moriens IV. Id. Septemb. 1670.

Benè illi precare, qui cum hoc Monasterium dilexisset, in finem dilexit, & thesaurum suum quem pauper Christi in sanctorum Reliquiis habuit, pio dono, & quod à pauperibus amari posset, hîc asservari voluit, ibidemque sepeliri, nec sic in morte à Patronis sejunctus & perpetuus cliens.

Par M. HAMON.

qui ne donnent que certains momens au ministére de l'autel, il offroit en tout tems à Dieu le sacrifice qu'on lui offre par-tout. Quoiqu'il fût encore sur la terre, il étoit déja citoïen de la céleste Jerusalem, par son assiduité continuelle auprès des SS. Reliques, qu'il avoit récuëillies avec un soin extrême. Aussi grand serviteur des Saints par la fidélité & la pureté de son culte, & par sa vénération continuelle envers leurs cendres vivifiantes, que parfait imitateur de leur sainteté par la pratique des vertus qu'il y découvroit, il finit par sa mort le 10. Septembre 1670. la vie céleste qu'il menoit sur la terre.

Priez pour le repos de son ame; puisqu'aïant aimé cette Maison dès le commencement, il continua de l'aimer jusqu'à la fin, & voulut par un pieux legs, que des pauvres pouvoient légitimement aimer, qu'elle fût la dépositaire de son trésor, qui consistoit en saintes Reliques, tel qu'il convenoit à un pauvre de J. C. Il souhaita d'être enterré au même endroit; afin que dans sa mort-même il ne fût point séparé de ses SS. Patrons, & qu'il leur pût témoigner par-là son éternelle vénération.

MADAME ANNE DE S. PAUL ARNAULD.

LE douziéme jour 1633. mourut ma Sœur Anne de S. Paul Arnauld, Religieuse professe de ce Monastére. Dès son enfance Dieu lui avoit inspiré la vocation à l'état Religieux; & elle persévéra toujours dans ce pieux dessein, malgré toutes les persuasions contraires de MM. ses parens, qui l'aimoient beaucoup. C'est ce qui lui fut un obstacle à l'exécuter qu'à l'âge de vingt & un ans, encore le fit-elle contre leur volonté. Mais si elle fut obligée de demeurer si long-tems dans le monde, elle y vêcut comme n'en étant point, & dans une si étroite union avec Dieu, qu'elle y conserva toujours l'innocence de son Baptême, selon le témoignage du Confesseur, qui la conduisit dans la suite, & qui à sa mort entendit sa confession générale.

Le

SEPTEMBRE. Le grand courage qu'elle avoit fait voir en quittant la maison paternelle, parut avec un nouvel éclat, lorsqu'elle fût entrée dans le cloître, par son zéle & sa ferveur à tous les exercices réguliers. Depuis, son rare mérite la fit choisir avec quelques autres Religieuses de nôtre Communauté, pour aller avec la Mére Marie-Angelique établir le Monastére du Saint-Sacrement. Mais dès la premiére année elle tomba dans une maladie très-douloureuse, qu'elle souffrit avec une patience admirable, mêlée d'une sainte joïe de ce que Dieu la faisoit beaucoup souffrir; afin de la mieux disposer à aller à lui, & le posséder dans l'éternité. Elle consacra ainsi les prémices de cet établissement par une mort aussi heureuse que tranquille. Son corps fut porté en nôtre Maison de Paris, où il a sa sépulture.

M. D'ESPINOY.

CE même jour 1676. mourut à Paris Messire Raphaël le Charron, Sieur d'Espinoy, fils de Messire François le Charron, Baron de Saint-Ange, premier Maître-d'Hôtel de la Reine Anne d'Autriche; & de Dame Anne de Boulogne sa femme, qui est morte Religieuse en ce Monastére, où elle avoit pris le nom de Sainte Eugenie. Il eut le bonheur d'être élevé très-chrétiennement par les soins de cette pieuse mére; & l'on a vû en lui la vérité de cette parole de l'Ecriture: *Que celui qui honore sa mére, est comme un homme qui amasse de riches trésors.* (Eccl. III. 5.) Car la docilité qu'il a toûjours euë à recevoir ses avis & les conseils de ceux qu'elle eut soin de lui choisir pour le conduire, l'a préservé des écueils, où la plûpart des jeunes-gens de son âge & de sa condition font tous les jours de tristes naufrages.

Ces maximes saintes, qui avoient rempli son cœur, l'ont fait entrer de bonne heure dans la voïe étroite, & lui ont donné dans la suite assez de force pour le porter à renoncer aux engagemens du mariage, & refuser un très-riche Prieuré. Rien ne pouvoit l'arrêter dans le monde; parce que le monde étoit devenu l'objet de son mépris. Préferant donc une vie pénitente & cachée aux amusemens du siécle & aux commoditez qu'il pouvoit trouver dans l'état Ecclésiastique; à l'âge de vingt-deux ans il choisit cette solitude pour sa retraite, où il a vécu plusieurs

ſieurs années occupé à la priére, à la lecture, au travail du jardin & à divers autres ouvrages utiles à la Maiſon. SEPTEMBRE.

Les troubles arrivez à nôtre Monaſtére l'obligérent deux fois d'en ſortir, comme les autres Solitaires qui y demeuroient; mais ils n'interrompirent point ſon genre de vie, qu'il continua à Paris, juſqu'à ce que la paix nous aïant été renduë, il le vint reprendre ici dans le deſſein d'y finir ſes jours. Il y avoit paſſé quelques mois, lorſqu'il tomba dans une très-longue & très-douloureuſe maladie, qui l'obligea de ſe faire tranſporter à Paris, pour éprouver s'il y trouveroit quelque ſoulagement. Mais au bout de trois ſemaines il y mourut dans la paix de J. C. âgé de quarante-cinq ans. Son corps fut apporté ici, comme il l'avoit ordonné, & enterré dans l'aîle gauche de l'Egliſe, auprès de ma Sœur Anne de Sainte Eugenie, qui étoit doublement ſa mére, & après Dieu la premiére cauſe de ſon ſalut. Il nous a laiſſé par ſon teſtament tout le bien dont il pouvoit diſpoſer.

EPITAPHE.

RAPHAEL LE CHARRON D'ESPINOY *hîc jacere voluit juxta matrem Annam-Eugeniam de Boulogne, quæ mortuo conjuge Franciſco le Charron Barone de Saint-Ange in agro Waſtinenſi, Primario Reginæ Matris Annæ Auſtriacæ, & relicto mundo, cui pridem mortua erat, vitam crucis in hoc Monaſterio profeſſa, ſanctè in hoc habitu & vixit & mortua eſt. Filium hunc pia mater totâ vitâ parturiit, ut Chriſto tandem pareret, in quo quidquid eſſe potuit, filius optimæ parenti debet. Maternorum viſcerum charitati tribui poteſt, quâ Deus adeò delectatur, quòd Abbatiam recuſaverit, nec duxerit uxorem: ab utroque hoc vinculo liber mortuus eſt anno æt. 45. die 12. Septemb. 1676.*

Par M. HAMON.

ICi repoſe comme il l'a ſouhaité, Meſſire RAPHAEL LE CHARRON D'ESPINOY, auprès d'Anne de Sainte-Eugenie de Boulogne ſa mére, qui après la mort de ſon mari, Meſſire François le Charron, Baron de Saint-Ange en Gâtinois, premier Maître-d'Hôtel de la Reine Mére Anne d'Autriche, quitta le monde, auquel elle étoit morte depuis long-tems, & fit profeſſion de la vie auſtére du cloître dans ce Monaſtére, où elle vêquit, & mourut en odeur de ſainteté. Ce cher fils eſt redevable à cette incomparable mére de tout le bien qui s'eſt trouvé en lui; puiſque tous les jours de ſa vie elle l'a comme porté en ſon ſein, pour l'engendrer enfin à J. C. Il refuſa une Abbaïe, & préféra le célibat au mariage; ce que l'on peut attribuer aux mérites de cette grande charité ſi agréable à Dieu, que ſa mére lui portoit. Ainſi, il mourut ſans bénéfice & ſans femme dans la 45. année de ſon âge, le 12. Septembre 1676.

PIERRE DE NEMOURS EVEQUE DE PARIS.

SEPTEMBRE. LE treiziéme jour 1220. mourut Pierre de Nemours, surnommé le Chambellan, Evêque de Paris, fils de Gaultier I. du nom, Chambrier de France, & d'Aveline de Nemours. En 1208. il succéda à Odon de Sully en l'Evêché de Paris, & en l'affection qu'il avoit pour ce Monastére, dont lui-même prit un soin très-particulier. Au mois de Décembre 1214. il fit un accord avec le Curé de Magni pour les droits paroissiaux, qu'il auroit pû prétendre ėn ce territoire, & accorda à ce Monastére le droit de Paroisse. Le mois de Mars suivant il y fit une visite en personne; & aïant vû qu'il y avoit du bien suffisament pour entretenir treize à quatorze Religieuses, il érigea le Monastére en Abbaïe, & consentit qu'il y eût une Abbesse. En même-tems il confirma toutes les donnations qui nous avoient été faites depuis nôtre fondation.

BOUCHAR I. DE MARLI.

ET

MATHILDE DE CHASTEAUFORT.

CE même jour * 1226. mourut Bouchard de Marli I. du nom, fils de Matthieu I. de Marli, & de Mathilde de Garlande, lequel conjointement avec sa mére & Matthieu II. de Marli son frére fonda ce Monastére, & lui donna plusieurs terres & revenus, entr'autres la terre de Chaignai, & une rente sur le moulin de Noisi & sur Meulan. Ensuite vers 1214. il sollicita auprès de l'Evêque de Paris l'érection du Monastére en Abbaïe, & la permission que les Religieuses eussent une Abbesse. Il fit la même chose auprès des Abbez de Savigni & des Vaux-de-Cernai, qui y consentirent conjointement avec l'Abbé de Cîteaux. Après avoir ainsi établi l'Abbaïe pour le temporel, son fils aîné Saint Thibauld, Religieux des Vaux-de-Cernai,

* Le 11. jour, selon le Nécrologe de Sainte Geneviéve.

Cernai, dont il fut élu Abbé en 1235. contribua beaucoup à l'établissement du spirituel. SEPTEMBRE.

Outre les grands biens qu'il a faits à nôtre Monastére, il gratifia aussi plusieurs autres Eglises : comme Nôtre-Dame de Paris, à laquelle il légua soixante sols de rente sur le cens qu'il avoit à S. Méri, pour l'anniversaire de Guillaume son frere, Chanoine de la même Eglise ; l'Abbaïe de S. Denys en France, à laquelle il céda le fief d'Asniéres & la Seigneurie de Reüil ; les Abbaïes de Sainte Geneviéve, de S. Germain-des-Prez, de S. Victor, de S. Martin-des-Champs, des Vaux-de-Cernai, &c.

Bouchard n'avoit pas moins de courage, qu'il avoit de pieté. Il fut à la guerre contre les Albigeois avec son cousin Simon Comte de Montfort, qui étoit le Chef de l'armée, & qui aïant pris plusieurs places, donna à Bouchard les Châteaux de Saissac & de Saint Martin au Diocése de Carcassonne. Vers la fin de l'annee 1209. Bouchard poursuivant vigoureusement les ennemis jusqu'à Cabaret, y fut fait prisonnier dans une embuscade, & ne fut délivré qu'au bout de seize mois, lorsque Cabaret se rendit à composition. Continuant de donner des marques de sa valeur, il dégagea à Castelnau le Comte de Monfort, qui se trouvoit en danger ; combattit le Comte de Foix, qui s'étoit emparé de son Château de S. Martin ; & se distingua au siége de Toulouse. Il fut un des Barons, qui persuadérent au Roi Loüis VIII. d'entreprendre la guerre contre les Albigeois ; & en 1226. il se trouva au siége d'Avignon. Mais s'étant mis en chemin pour revenir, il mourut au grand regret de toute la France. Son corps fut porté en cette Abbaïe, & enterré dans le Sanctuaire de l'Eglise du côté de l'Evangile.

En ce même jour nous faisons aussi mémoire de Mathilde de Chasteaufort, sa femme, qui a secondé son mari en tous ses pieux desseins, & qui a beaucoup contribué des biens qu'elle avoit en propre à l'augmentation du revenu de ce Monastére, pour lequel elle avoit une affection particuliére. Elle nous donna le bois de Molereiz ; & en qualité de Dame de Magni elle confirma en 1254. une donnation de douze arpens de terre qui nous avoit été faite par Ermemberge d'Oursceigni. Mathilde étoit fille de Constance de Courtenai & sœur de Mabile, qui avoit épousé Matthieu II. de Marli. Elle survêcut à son mari de trente ans, & mourut vers 1260.

M. LINDO.

SEPTEMBRE.

CE même jour 1646. mourut Jacques Lindo, âgé de vingt & un ans, d'une honnête famille de Paris. Il avoit renoncé au siécle depuis un an pour se retirer dans cette solitude; & dès-lors il étoit aussi parfaitement mort au monde, que s'il se fût engagé à la retraite par un vœu solemnel. Dieu répandoit tant de graces sur toutes ses actions, qu'il inspiroit une sainte joïe à tous ceux qui le voïoient, & qu'il édifioit toute la Maison par sa douceur, sa charité, son humilité. Lorsqu'il se réjoüissoit de ce que ses parens avoient enfin agréé sa retraite, Dieu l'appella à lui par une maladie, qui ne paroissoit d'abord qu'une fiévre tierce, mais qui dégenera tout d'un coup en léthargie. Il laissa par sa mort aux Solitaires de ce désert, où les Religieuses n'étoient pas encore de retour, un vif regret de n'avoir plus devant leurs yeux un exemple vivant de charité, de bonté, de modestie, de simplicité. Il a sa sépulture dans nôtre Eglise.

MADAME LA DUCHESSE DE LUINES.

CE même jour 1651. mourut Dame Marie-Loüise Seguier, femme de Messire Loüis-Charles d'Albert de Luines, Duc & Pair de France. Quoiqu'elle eût toûjours vêcu dans la crainte de Dieu & d'une maniére fort exemplaire, elle avoit résolu les derniéres années de sa vie de renoncer entiérement au monde, conformément au dessein que Dieu en avoit aussi inspiré à M. son mari, & de finir ses jours dans le saint repos de la solitude. Pour exécuter ce pieux dessein, elle avoit jetté les yeux sur la maison, qu'ils avoient fait bâtir près de ce Monastére des Champs, où elle comptoit de venir s'enfermer très-souvent, comme aïant permission d'y entrer en qualité de Bienfactrice, & où elle avoit choisi sa sépulture. Ce dernier dessein fut plutôt exécuté que le premier; Dieu l'aïant séparée du monde par la mort, avant qu'elle-même s'en séparât par la solitude qu'elle s'étoit proposée.

Mais

Mais sa mort n'en fut pas moins précieuse aux yeux du Seigneur, pour qui seul elle avoit toûjours vêcu. Attentive à lui consacrer tout son tems, elle avoit une adresse merveilleuse de se dérober des compagnies & des personnes-mêmes qui lui étoient les plus chéres, pour se retirer dans son cabinet; afin de vaquer à la priére & à la lecture des livres de pieté. Ennemie de tout faste & de toute vaine parure, elle s'étoit même dépoüillée de toutes les superfluitez ordinaires aux personnes de sa condition, pour en faire des largesses aux pauvres. A cette pieuse tendresse pour eux & à sa tendre pieté envers Dieu, elle joignoit une patience admirable & une humilité profonde, dont elle a donné des exemples d'une très-grande édification. SEPTEMBRE.

Telle étoit la conduite, tels étoient les mœurs de Madame la Duchesse de Luines, lorsqu'elle tomba dans une violente & très-douloureuse maladie, qui ne servit qu'à la mieux préparer à la mort. Bien-loin de l'apprehender, elle regarda comme une grace signalée que Dieu l'appellât à lui, & la délivrât par-là des périls de l'offenser, trop fréquens dans le monde. Ni l'inquiétude de quitter M. son Epoux & ses enfans, quoiqu'elle eût pour les uns & pour les autres une extrême tendresse; ni l'attachement à la vie, qu'elle devoit naturellement aimer, puisqu'elle n'étoit qu'à la fleur de son âge; rien ne l'occupa dans ce dernier moment, que le désir d'aller joüir de Dieu. Elle est inhumée dans le chœur de nôtre Eglise avec les deux jumeaux qu'elle eut de sa derniére couche. M. le Duc, son mari, a orné leur tombeau de ces deux épitaphes.

EPITAPHES.

I.

CY gît très-haute & très-puissante Dame Madame Marie-Loüise Seguier, Duchesse de Luines, premiére femme de très-haut & très-puissant Seigneur, Monseigneur Loüis-Charles d'Albert, Duc de Luines. La grace de J. C. la préserva de la corruption du siécle. Elle joignit aux avantages de l'innocence les plus vifs sentimens de la pénitence. Dans l'abondance de tout ce qui peut flater les sens, elle vêcut toûjours de la foi. Les douceurs de la terre ne servirent qu'à la faire soupirer plus ardemment vers les délices du ciel. La grandeur ne fit que rehausser son humilité. Les richesses ne lui inspirérent d'autre attache que de les ménager pour les pauvres. Tendre & pieuse envers Dieu, compatissante & charitable envers le prochain, dure & austére à soi-même, elle avoit regret au bien & au tems qu'elle ne pouvoit

SEPTEMBRE.

pouvoit entiérement consacrer au service de Dieu & du prochain. Dans le mariage elle conserva l'esprit des vierges, & au milieu du grand monde le récuëillement des solitaires. Attirée à la fin à une plus grande retraite, elle forma le dessein de venir finir ses jours dans cette solitude, où l'on adore sans cesse le Dieu caché; & dans le tems de son pieux projet consumée autant de sa charité, que d'une fiévre ardente, qui succéda aux vives douleurs d'une couche avancée, après avoir souffert la vie avec patience, elle reçut la mort avec joïe le 13. Septembre 1651. la 27. de son âge.

ETIAM, VENI DOMINE JESU.

I I.

ICi reposent avec leur mére Felix-Paul & Therése jumeaux. Elle leur donna la vie en mourant, prête à avancer sa mort, s'il lui eût été permis, pour assûrer leur Baptême. Ils le reçûrent, & furent promtement enlevez au ciel; afin que leur innocence ne se corrompît pas sur la terre. Priez-Dieu pour le repos de son ame.

MADEMOISELLE DE POMPONNE.

LE quatorziéme jour 1686. mourut à Pomponne, à l'âge de vingt-trois ans, Demoiselle Marie Emmanuelle Arnauld, fille de Messire Simon Arnauld Seigneur de Pomponne, & de Dame Catherine l'Avocat sa femme. Son cœur repose en ce Monastére, où depuis cinq ans jusqu'à quinze elle avoit été élevée dans la crainte de Dieu & la piété chrétienne, & pour lequel elle a toûjours conservé beaucoup d'affection.

M. BRIQUET, AVOCAT-GENERAL.

LE seiziéme jour 1645. mourut Messire Etienne Briquet, Conseiller du Roi en ses Conseils & son Avocat-Général au Parlement, à qui nous avons de très-grandes obligations. Plein d'affection & d'attachement pour notre Monastére, il en a embrassé les interêts en toute occasion, & lui a rendu des services signalez dans des affaires très-importantes, qui nous ont donné moïen de bâtir l'Eglise de nötre Maison de Paris.

Son grand amour pour la vérité & pour les maximes de l'Evangile, lui avoit donné beaucoup d'aversion des vanitez & de la

la corruption du monde. Un de ses plus grands soins fut d'en éloigner ses deux filles, de la présence desquelles il voulut bien se priver, quoiqu'elles fissent toute sa consolation, pour les mettre en ce Monastére. Elles étoient alors âgées, l'une de six, & l'autre de trois ans; & son intention étoit qu'elles y fussent élevées jusqu'à l'âge de seize. Sa piété alla encore plus loin. Sans avoir égard qu'elles étoient ses seules héritiéres, il souhaitoit de tout son cœur, comme il le leur déclara, en leur donnant sa derniére bénédiction, que Dieu leur fît la grace d'embrasser l'état religieux. Il désiroit aussi de pouvoir lui-même quitter le monde pour être tout à Dieu, à qui il ne demandoit la vie, selon les propres termes de son testament, que pour opérer de bonnes œuvres, & faire des fruits digne de pénitence. Il a sa sépulture dans la chapelle de S. Nicolas-du-Chardonnet. Il nous a donné mille écus d'aumône. SEPTEMBRE.

M. VIZAQUET.

CE même jour 1647. mourut en ce Monastére, où les Religieuses n'étoient pas encore revenuës, François Vizaquet, qui s'y étoit retiré depuis deux ans. Aïant été miraculeusement converti à la vûë d'une croix de pierre, qui est aux Jacobins de Paris, il ne put jamais plus la regarder dans la suite sans verser des larmes. Son grand amour pour la retraite, & son parfait détachement des choses de la terre, lui firent porter génereusement le refus qu'une personne de condition, chez qui il avoit demeuré quinze ans à instruire ses enfans, lui fit de lui donner la pension qu'elle lui avoit promise, sous prétexte qu'elle ne vouloit pas contribuer à son établissement dans cette solitude, qu'on lui avoit renduë suspecte. Après avoir souffert avec beaucoup de constance toutes les suites d'une maladie longue & douloureuse, & avoir édifié par ses discours & ses sentimens de piété, toutes les personnes qui s'y étoient retirées comme lui, dans le même dessein de ne plus penser qu'à leur salut, il mourut paralytique, & fut enterré dans nôtre Eglise.

MADAME CATHERINE-ANGELIQUE DU-PONT.

SEPTEMBRE.

LE dix-ſeptiéme jour 1625. mourut ma Sœur Catherine-Angelique du Pont, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére, dont elle étoit Prieure depuis vingt-trois ans ſous la Mére Marie-Angelique Arnauld, alors Abbeſſe titulaire. Elle ſoûtint toûjours cette dignité par de grands exemples de vertu. La premiére à tous les exercices reguliers, elle les rendoit aimables aux autres par ſa ferveur & ſon exactitude. Regardant l'office divin comme ce qu'il y a de plus grand dans la Maiſon de Dieu, elle avoit ſoin de le faire célébrer avec toute la réverence poſſible. Ne ſe laſſant jamais de prier Dieu & d'invoquer ſes Saints, elle embraſſoit de tout ſon cœur toutes les pratiques de piété qu'on lui propoſoit. Son reſpect pour ſa Supérieure, quoique fort jeune, étoit auſſi entier que ſincére; & ſa ſoûmiſſion dans tout ce qui regarde l'obéïſſance fut auſſi parfaite que perſévérante. Elle eſt inhumée dans nôtre ancien chapitre.

BEATRIX, COMTESSE DE MONFORT.

LE dix-huitiéme jour mourut Beatrix, Comteſſe de Monfort; fille d'André Duc de Bourgogne, Dauphin de Viennois, & femme d'Amauri Comte de Monfort, Connêtable de France, fils-aîné de Simon Comte de Monfort, nos Bienfaiteurs.

En ce même jour nous faiſons auſſi mémoire de Jean I. ſon fils, Comte de Monfort & de Jeanne de Craon ſa femme, & de ſes filles, Laure Dame d'Eſpernon, Alix Dame de Houdan, Marguerite Comteſſe de Soiſſons, & de Jean III. Comte de Soiſſons ſon mari; tous Bienfaiteurs de nôtre Monaſtére.

M. DE GONDRIN, ARCHEVEQUE DE SENS.

LE dix-neuviéme jour 1674. mourut Meſſire Loüis-Henri de Gondrin, Archevêque de Sens, que nous devons mettre au

au rang des principaux amis & Bienfaiteurs de cette Maiſon ; puiſqu'outre pluſieurs autres grands ſervices qu'il nous a rendus, il a pris des peines & des ſoins infatigables, pour nous procurer le même repos qu'il avoit procuré à l'Egliſe, & nous faire joüir des avantages de la paix. Depuis nôtre rétabliſſement il nous a toûjours témoigné la même affection & le même attachement ; demandant avec beaucoup d'humilité le ſecours des priéres de la Communauté, dans le deſſein qu'il avoit de s'appliquer plus ſérieuſement à ſon devoir, & de quitter ſa charge paſtorale, comme il en avoit ſouvent eu la penſée. SEPTEMBRE.

MADAME AKAKIA CONSTANT.

CE même jour 1679. mourut Elizabeth Akakia, veuve de Pierre Conſtant, Docteur en la Faculté de Médecine à Paris ; laquelle avoit demeuré pluſieurs années en nôtre Monaſtére, & y avoit même pris l'habit de Novice. Mais elle fut obligée depuis d'en ſortir, comme toutes les autres, dans la perſécution que l'on excita en 1661. contre nôtre Maiſon de Paris. Se trouvant engagée de nouveau dans le monde, elle y conſerva toûjours l'eſprit de piété qu'elle avoit puiſé dans le cloître, & y ména une vie vraîment chrétienne & fort retirée. Elle nous conſerva toûjours l'affection qu'elle avoit conçuë pour nôtre Communauté, & ne put mieux la témoigner à ſa mort qu'en choiſiſſant ſa ſépulture en cette Abbaïe des Champs. Elle y eſt enterrée dans le cimetiére, & nous a laiſſé deux cens livres par ſon teſtament, & trois cens par donnation.

MADAME DE MENARS DU GUE'.

LE vingtiéme jour 1706. mourut à Paris Dame Magdeleine-Elizabeth-Françoiſe Charon de Menars, qui avoit épouſé M. du Gué Maître des Requêtes, l'un & l'autre amis particuliers de ce Monaſtére, où elle a voulu être inhumée. Elle étoit de ces Dames chrétiennes, qui mettent toute leur gloire à plaire à Dieu, à régler leur domeſtique, à ſecourir les pauvres, à faire voir par une ſevére modeſtie le mépris qu'elles font de tou-

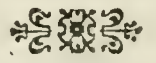
SEPTEMBRE. tes les vanitez du monde. Elle avoit pour les personnes de pié-té, & sur-tout pour celles qui souffroient injustement persécution, un attachement & un respect que rien n'étoit capable d'alterer. Elle nous en a souvent donné des marques publiques, dans des tems où il y avoit tout dangèr de se déclarer pour nous. Elle repose dans le chœur de nôtre Eglise avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic in spem filiorum Dei jacet MAGDALENA-ELIZABETH-FRANCISCA CHARON DE MENARS, *Drogonis-Augustini du Gué Libellorum supplicum Magistri uxor, optimæ indolis fœmina, sinceræ in Deum pietatis, summæ in proximum charitatis singulare exemplum, pomparum voluptatumque sæculi fastidiosa contemtrix, in cultu & supellectili christianæ modestiæ observantissima. Quandiù vixit uni Deo servire, uni viro placere, parentibus parere, consulere familiæ, pauperibus adesse, providere bona non solùm coram Deo, sed etiam coram hominibus unicè studuit. Propter hoc cum placita esset Deo anima illius, properavit educere illam de medio iniquitatum, vix annum* 35. *attingentem, mirumque sui omnibus relinquentem desiderium. Quam semper concupierat veneratione loci hîc sepulturam viri familiæ communem, sibi delegit. Obiit Parisiis* XII. *Kal. Octob. an. Domini* 1706.

Par M. TRONCHON.

ICi repose dans l'attente des biens promis aux enfans de Dieu, Dame MAGDELEINE-ELIZABETH-FRANÇOISE CHARON DE MENARS, femme de Messire Drogon-Augustin du Gué, Maître des Requêtes. Elle joignoit à un excellent naturel une piété sincére envers Dieu, une charité sans bornes pour le prochain, laquelle pouvoit passer pour un modéle accompli; un souverain mépris des plaisirs & des pompes du siécle, une modestie chrétienne des plus scrupuleuses en ses habits & en ses meubles. Pendant toute sa vie elle n'eut jamais d'autre soin, que de servir Dieu, de plaire à son mari, d'obéïr à ses parens, de régler sa maison, d'assister les pauvres, de faire le bien non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes. C'est pourquoi son ame étant agréable à Dieu, il se hâta de la retirer du milieu de l'iniquité, au grand regret de tout le monde, lorsqu'à peine elle avoit atteint l'âge de 35 ans. La vénération qu'elle avoit pour ce Monastére, où la famille de son mari a ses tombeaux, l'y fit choisir sa sépulture, comme elle avoit toûjours souhaité de l'y avoir. Elle mourut à Paris le 20. Septembre 1706.



M. SA-

M. SAVREUX, LIBRAIRE.

LE vingt-deuxiéme jour 1669. mourut Charles Savreux, Libraire à Paris, qui a toûjours eu un grand attachement pour nôtre Maison, où la providence permit qu'il vint mourir par un accident imprévû. S'étant mis en chemin pour s'y rendre à son ordinaire, le carosse versa ; & la chûte qu'il fit, ne lui laissa que trente six heures de vie. Comme il n'avoit point d'enfans, il étoit dans le dessein de donner tout son bien à cette Abbaïe ; parce qu'il croïoit n'en pouvoir faire un meilleur usage, que de le mettre entre les mains de ceux qui avoient le plus contribué à le lui faire acquerir. Mais la mort l'aïant prévenu, il ne put l'exécuter. Il est enterré dans nôtre Eglise, vis-à-vis de l'autel de S. Laurent. SEPTEMBRE.

FRERE DURANT, CHANOINE DE PAMIERS.

CE même jour 1704. mourut à l'âge de quarante-neuf ans, Frére Etienne Durant, natif d'Alet, & Chanoine de Pamiers. Il avoit été formé à la piété par les soins du S. Evêque d'Alet ; après-quoi il se retira auprès de M. de Pamiers, où il fit de nouveaux progrès dans la vertu. Il passa toute sa vie dans une rare innocence, une profonde humilité, une simplicité d'enfant, une priére presque continuelle, une retraite sevére, un amour ardent de la pauvreté, & un tendre gémissement sur les maux de l'Eglise. La Providence le conduisit enfin dans cette solitude, où il finit ses jours, & où il est inhumé.

BEATRIX DE MARLI, RELIGIEUSE DE PORT-ROIAL.

LE vingt-troisiéme jour vers l'an 1300. mourut Dame Beatrix de Marli, fille de Bouchard II. de Marli & d'Agnès de Beaumont ; laquelle renonça au monde à l'âge de quinze ans, &

SEPTEMBRE. se fit Religieuse en ce Monastére, à qui elle a fait des biens considérables. Elle lui transporta à perpetuité la cinquiéme partie de ses meubles, biens & heritages; ajoûtant que si ses parens contrevenoient à cette donnation, elle vouloit que tout ce qui lui appartenoit revînt au Monastére. En 1287. Thibauld de Marli, son frére, lui légua par son testament cent sols *tournois* de rente viagére à Fontenai; & au cas qu'il mourût sans enfans, il y ajoûtoit dix muids de vin aussi de rente viagére, à prendre sur ses vignes de Mondeville.

M. MANGUELEIN, CHANOINE DE BEAUVAIS.

LE vingt-quatriéme jour 1646. mourut en ce Monastére, où il n'y avoit point alors de Religieuse, Messire Pierre Manguelein, Prêtre. L'odeur des vertus de M. Litolphi Maroni, Evêque de Basas, l'attira à sa suite. Il quitta généreusement son Canonicat, pour le suivre dans son Diocése, où il signala son zéle pour le salut des ames. Dieu aïant disposé de ce grand Prélat, M. Manguelein se retira dans ce désert avec plusieurs personnes, qui y vivoient déja dans l'obscurité de la retraite & l'austérité de la pénitence. A peine leur fut-il associé, qu'ils réconnurent son rare mérite, & qu'aussi-tôt ils l'engagérent à les conduire dans le chemin étroit qu'ils avoient entrepris. Il s'en acquitta avec toute la suffisance possible, & mourut au bout de deux ans, après avoir donné de très-grands exemples de vertu.

Il nous légua neuf mille cent vingt-quatre livres, qui étoient tout ce qu'il possédoit. Mais ce n'avoit été qu'avec peine qu'il s'étoit reservé cette somme; aïant désiré, comme il l'a marqué dans son testament, de pouvoir mourir dans l'impuissance de disposer de la moindre chose. Il eut soin de nous récommender par le même testament, de favoriser, autant qu'il nous seroit possible, les bons désirs que Dieu pourroit inspirer à ses parens de se séparer du monde.

EPITAPHE.

HIc jacet PETRUS MANGUELEIN, *Presbyter, qui cum veræ pietati veram scientiam*

ICi repose Messire PIERRE MANGUELEIN, Prêtre, qui joignoit une pieté sincére à une science solide. Content de cette

etiam conjunxisset, his contentus, Canonicatu quo Ecclesiæ Bellovacensi adscriptus erat, abdicto, à celeberrimo illo Henrico de Litolphi Maroni, Vazatensi Episcopo electus est, cujus consilio & curâ in universæ Diœcesis regimine juvaretur. In eo munere ità se gessit, ut se ipse dies ac noctes in omnium salutem impenderet. Mortuo Episcopo in hoc Monasterium evocatus, in quod plures amore pœnitentiæ se receperant, Religiosis Virginibus tunc Lutetiæ degentibus, illorum curam habuit pœnitentiæ dux & pœnitentium servus, quibus eo sanctitatis zelo præfuit, ut & alios ad omnem virtutem impelleret, & ipse pœnitentium unus videretur, obiit, &c.

certe fortune, il renonça au Canonicat qui l'attachoit à l'Eglise de Beauvais, pour suivre M. Henri Litolphi Maroni, Evêque de Basas, ce Prélat si célebre, qui le choisit pour se servir de son ministére dans le gouvernement de tout son Diocése. Il s'acquitta des fonctions de cette charge avec tant de zéle, que s'y livrant tout entier, il passoit les jours & les nuits à travailler au salut de tout le monde. Après la mort de ce grand Evêque, il fut appellé dans ce Monastére, d'où les Religieuses avoient été transferées à Paris, & où l'amour de la pénitence avoit conduit plusieurs personnes, dont il prit soin en devenant tout-à-la-fois & le guide dans la voïe de la pénitence, & le serviteur des pénitens. Il fit paroître dans sa direction tant d'ardeur pour la sainteté, qu'il sembloit être le seul pénitent, & que ses exemples excitoient les autres à toutes sortes de vertus. Il mourut, &c.

SEPTEMBRE.

M. GUILLART CHIRURGIEN.

LE vingt-cinquiéme jour 1670. mourut Etienne Guillart, Maître Chirurgien à Paris, qui passoit pour très-habile dans sa profession, mais que sa piété rendoit encore plus rerecommendable. Il a toûjours été fort attaché à ce Monastére, où il avoit une fille, qui y est morte en odeur de sainteté. Il nous a servies gratuitement pendant plusieurs années, & à sa mort nous a laissé trente livres, afin d'avoir part à nos priéres. Il est enterré dans l'Eglise de S. Méri.

BRIANDE DE BESNE.

LE vingt-sixiéme jour 1260. mourut Briande, ou Brienne de Besne, femme de Gui de Monfort. Elle avoit deux filles Religieuses en ce Monastére, où elles avoient apporté la cinquiéme

SEPTEMBRE. cinquiéme partie de leurs héritages ; en échange de quoi Briande par un esprit de piété nous donna quarante livres de rente sur le bois de Gazeran.

M. RICHARD, CURE' DE TRIEL.

CE même jour 1686. mourut à l'âge de soixante & onze ans, Messire Jean Richard, Prêtre du Diocése de Paris, Bachelier en Théologie, Prieur de S. Avoïe près de Chevreuse, & ancien Curé de Triel, qui a toûjours été très-affectionné à nôtre Monastére. Il nous en a donné des marques en plusieurs occasions, sur-tout en y venant quelquefois prêcher, & en nous laissant à sa mort une petite croix de vermeil doré, dans laquelle il y a une particule du bois de la croix du Sauveur.

M. ARNAULD D'ANDILLI.

LE vingt-septiéme jour 1674. mourut Messire Robert Arnauld, Seigneur d'Andilli, dont le nom seul suffiroit pour son éloge à ceux qui ont été témoins de sa vie. Il avoit l'esprit noble, le cœur grand, les inclinations génereuses. Dans sa jeunesse-même il a paru capable des plus grands emplois ; & il en a soûtenu de très-importants avec une rare suffisance & une ancienne probité. Il a eu dans sa personne tout ce que le monde admire ; & il a toûjours méprisé le monde. Dieu s'est rendu d'abord maître de son cœur. Il a été innocent au milieu de la Cour, incorruptible dans les plus grandes occasions de s'enrichir, & inébranlable comme Joseph parmi les attraits & les sollicitations du siécle.

Jamais personne n'a plus aimé ni honoré ses amis, ni n'a été plus digne du respect & de l'amitié qu'ils avoient pour lui. Il a aimé la vertu dans ceux-mêmes qu'il ne connoissoit pas ; & aïant rencontré dans une prison des personnes que l'on y avoit mises injustement, il s'est exposé à un grand travail, & presqu'à la mort pour les retirer de l'oppression. Lorsque la Mére Marie-

rie-Angelique, sa sœur, se démit de cette Abbaïe, & obtint qu'elle seroit élective, il favorisa ce dessein de tout son pouvoir; & il s'y emploïa avec tant d'ardeur, que ses amis-mêmes admiroient qu'il prit plaisir à sacrifier ainsi l'intérêt de sa famille à celui de Dieu. SEPTEMBRE.

Aïant toûjours été de cœur séparé du monde, il le quitta en effet, & se retira en cette Maison trente ans avant sa mort, où il honora l'innocence de sa vie par une pénitence proportionnée à ses forces, & plus connuë de Dieu que des hommes. Il lui est arrivé dans cet état des afflictions très-sensibles, dans lesquelles il s'est soûmis avec une humilité profonde aux ordres de Dieu. C'est lui qui a été une des principales causes du rétablissement de ce Monastére, par les dépenses qu'il y a faites, lorsqu'il étoit abandonné, afin de le rendre plus habitable. Il y a eu sa mére, six sœurs & cinq filles Religieuses. Mais Dieu lui avoit donné une affection de pére pour toutes les autres personnes de cette Maison, qui ont eu aussi pour lui le même respect qu'il avoit pour elles.

A l'âge de quatre-vingts ans il a joint à la force de son esprit, qui a toûjours été le même, une simplicité d'enfant; étant toûjours prêt de recevoir les avis des personnes qui étoient beaucoup au dessous de lui. Il a été aussi avare de son tems pour le bien ménager, que liberal & mêmes prodigue de son bien envers les pauvres. Il a aimé le travail comme on aime d'ordinaire le divertissement; & il a consacré le sien en quelque sorte par les excellentes traductions des vies & des ouvrages des Saints, qu'il a données à l'Eglise, en se nourrissant lui-même des véritez qu'il publioit pour les autres.

Il emploïoit ce qui lui restoit de tems à la culture des arbres; admirant dans cette occupation les ouvrages de l'Auteur de la nature, & se tenant heureux de rendre ainsi à Dieu quelque service en la personne de celles, qui sont occupées nuit & jour à le loüer. Comme la Reine Mére, qui avoit toûjours estimé sa vertu, conservoit de grandes bontez pour lui, & qu'il ne s'étoit retiré dans ce désert qu'avec son agrément, il avoit de coûtume de lui envoïer tous les ans des fruits des espaliers qu'il cultivoit. Lorsqu'on les servoit à la table de la Reine, on ne manquoit jamais de l'en avertir, parce que cela lui faisoit

plaisir;

SEPTEMBRE. plaisir ; & le Cardinal Mazarin ne les nommoit point autrement que les fruits bénis.

Enfin n'aïant plus dans l'esprit que l'éternité, à laquelle il touchoit déja, comme il disoit lui-même, il tomba dans une maladie violente, où sa foi & sa piété parurent plus que jamais ; & regardant la terre comme un lieu de peines & de périls, & le ciel comme l'objet de son espérance & de ses désirs, il rendit son ame à Dieu, âgé de quatre-vingts-cinq ans & cinq mois. Il fut enterré dans le bas-côté gauche du chœur de nôtre Eglise avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Sub sole vanitas. Supra solem veritas.

Hic jacet ROBERTUS ARNAULD D'ANDILLI, *qui cum prudentiæ civili innocentiam, pietati urbanitatem, acris & præcelsi ingenii præstantiæ simplicitatem, magnanimitatemque humilitati conjunxisset, auctâ difficillimarum virtutum conjugio utrâque fortunâ christianè functus ; publicorum munerum diligentissimâ administratione insignis, quæ priscâ virtute gessit ; privatæ rei negligens, dùm publicè consuluit ; quibusque negotiis par ; otii sancti charitate impulsus, quod illi magnæ dignitatis instar erat, Aulæ & sæculo Monasterii hujus solitudinem prætulit, in quâ 30. annis Deo sibique vixit, omnibus charus, & omnes christianâ charitate complexus, cum illi præcipuum esset amare & amari, & ad id tam naturâ quàm Gratiâ conformatus*

Sur la terre il n'est que vanité. C'est au ciel que regne la vérité.

ICi repose Messire ROBERT ARNAULD, Seigneur D'ANDILLI. Aïant sû joindre l'innocence des mœurs à la politique, la piété à la politesse, la simplicité a l'excellence du bel esprit, & l'humilité à la grandeur d'ame, il se conduisit toûjours en parfait Chrétien dans l'état de faveur comme dans l'état de disgrace ; qui reçurent l'un & l'autre un nouvel éclat par l'union de tant de vertus si difficiles à réünir. Capable de toutes sortes d'emplois, & déja illustre par l'administration des charges publiques, qu'il avoit exercées avec une ancienne probité & une exactitude des plus scrupuleuses ; plein de vigilance pour les intérêts du public, au préjudice des siens propres ; épris de l'amour d'une sainte retraite, qu'il regardoit comme une condition avantageuse, il renonça au monde & à la Cour pour se retirer en ce Monastére. Il y a vêcu 30. ans uniquement occupé de Dieu & du soin de son salut ; aimé de tout le monde, & aïant pour tout le monde les entrailles d'une charité chrétienne : car son caractére particulier, qu'il sembloit tenir autant de la Grace que de la nature, étoit d'aimer &

matus videretur. Tandem plenus dierum, summâque senectute ferè, non infirmior, sed tantùm sapientior, & quæ major laus est, eruditæ senectutis, factus puer Christi adultâ jam humilitate; peritura fastidiens, æternis intentus, & gravissimi morbi dolorem præ mortis gaudio tam expetitæ non sensit, firmâ in Deum spe tutus, in quâ fortis erat deficiendo, & vivus moriendo, obiit an. natus 85. die 27. Septembris 1674.

& de se faire aimer. Enfin plein de jours; &, ce qui est encore le sujet d'un plus grand éloge, arrivé à une vieillesse consommée, qui lui aïant laissé tout son bon sens ne lui avoit acquis qu'une plus grande expérience, sans l'avoir presque affoibli, il rentra par une parfaite humilité dans l'état d'un enfant tel que le demande J. C. Pénétré de mépris pour les choses de la terre; tout occupé des pensées de l'éternité; insensible aux douleurs d'une violente maladie par l'excès de sa joïe à la vûë de la mort qu'il avoit tant désirée; soûtenu par une ferme espérance en Dieu, qui le fortifioit dans sa défaillance & le rendoit vivant dans la mort-même, il mourut le 27. Septembre 1674. âgé de 85. ans.

SEPTEMBRE.

MADAME ANNE-CATHERINE DE S. JOSEPH MUISSON.

CE même jour 1681. mourut ma Sœur Anne-Catherine de S. Joseph Muisson, Religieuse professe de la Congregation de Nôtre-Dame à Laon, qui donna un grand exemple d'humilité, en se retirant parmi nous. Elle étoit fort considérée dans son Ordre, & avoit été deux fois éluë Supérieure à la Maison de Roüen du même Institut; mais elle préfera à toutes ces marques de distinction l'obscurité de ce désert. Elle y vint avec la permission de son Evêque, & y fut associée à notre Communauté, où elle a vêcu trente-trois ans dans la pratique exacte des observances de nôtre réforme.

LA SOEUR MARGUERITE DE STE. DELPHINE D'ANGENNES.

LE trentiéme jour 1660. mourut en nôtre Maison de Paris ma Sœur Marguerite de Ste. Delphine d'Angennes. Etant entrée dans le cloître à l'âge de seize ans, sans aucun dessein

SEPTEMBRE. d'y demeurer, elle fut bien-tôt après si puissament touchée de Dieu, qu'elle embrassa avec ferveur tous les exercices réguliers, & devint en peu de tems l'exemple de tout le noviciat, par sa parfaite docilité & son exactitude à toutes les observances. Elle désiroit de tout son cœur de s'engager dans la profession religieuse; mais Dieu aïant permis qu'elle tombât dans une grande maladie, elle ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Elle attendit pendant onze mois cette dernière heure, avec une joïe qui augmentoit à mesure qu'elle se voïoit approcher de sa fin.



OCTOBRE.



OCTOBRE.

M. TACONNET, CHANOINE DE S. VICTOR.



E second jour 1684. mourut le R. P. Taconnet, Chanoine Régulier de Saint Victor à Paris, qui depuis quatre mois étoit Supérieur de nôtre Monastére. Dans ce peu de tems il nous a donné toutes les marques possibles d'une affection paternelle, qui nous doit rendre sa mémoire recommendable. C'étoit un grand homme de bien, fort pacifique, plein de lumiére & de zéle pour le salut des ames; & il y a sujet de croire que cette Communauté auroit tiré de grands avantages de sa conduite, s'il eût plu à Dieu de nous le conserver plus long-tems. OCTOBRE.

MADAME MAGDELEINE DE SAINT ALEXIS DE LA GRANGE.

OCTOBRE. LE troisiéme jour 1641. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma Sœur Magdeleine de Saint Alexis de la Grange, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére des Champs, où elle avoit été reçuë avant la réforme qu'elle embraſſa volontiers, preſque auſſi-tôt que la Mére Marie-Angelique l'y eut établie. Elle s'eſt renduë ſur-tout recommendable pour ſa ſimplicité, ſa candeur, ſon attachement, ſa ſoûmiſſion & ſon reſpect envers ſes Supérieurs. Sa patience a été long-tems éprouvée par de longues maladies, qui l'ont retenuë cinq ans à l'infirmerie avant ſa mort. Pendant tout ce tems-là elle a donné le moins de peine qu'elle a pû; & quoique la plus ancienne de la Communauté, elle n'a jamais fait paroître aucun ſigne de mécontentement lorſque par haſard on l'a oubliée, ou qu'elle a vû qu'on lui en préferoit quelque autre.

Malgré ſes infirmitez, qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, elle n'a jamais interrompu ſes exercices de dévotion, ni omis l'office divin que très-rarement, quoiqu'elle fût ſouvent très-mal; non plus que l'oraiſon mentale qu'elle faiſoit réglément deux fois le jour, & à laquelle elle ajoûtoit pluſieurs autres pratiques de piété. Autant qu'il lui étoit poſſible, elle ne manquoit jamais d'entendre la ſainte Meſſe; & lorſqu'elle ne pouvoit y aſſiſter en perſonne, elle le faiſoit en eſprit avec tant de dévotion, qu'un jour elle ne put s'empêcher de dire à la Mére, qu'encore qu'elle fût tranſportée de joïe quand elle entendoit chanter la Meſſe, c'étoit néanmoins toute autre choſe, lorſqu'elle s'y rendoit attentive dans ſon lit: ce qui nous doit faire juger combien grande étoit ſa foi; puiſque pour la ſoûtenir elle n'avoit pas beſoin des objets extérieurs qui frappent les ſens.

Elle avoit eu une ſœur d'un grand mérite, Religieuſe avec elle, qui fut auſſi une des premiéres qui embraſſérent la réforme; mais elle mourut dès l'an 1624. avant nôtre tranſlation à Paris.

EREM-

EREMBERGE, ABBESSE.

LE quatriéme jour vers l'an 1227. mourut Eremberge * quatriéme Abbesse de ce Monastére, à qui elle donna sept arpens de terre à Noisi. Elle consentit à recevoir dans nôtre Maison deux Religieux des Vaux-de-Cernai pour Confesseurs, selon le réglement de l'Evêque de Chartres & des Abbez de Savigni & des Vaux-de-Cernai. OCTOBRE.

M. DE SERICOURT.

CE même jour 1650. mourut Messire Simon le Maistre, Sieur de Sericourt, frére de MM. le Maistre & de Saci. A l'âge de vingt-six ans Dieu le toucha au milieu du bruit des armes dont il faisoit profession. Dès-lors il se résolut de quitter le monde, & de passer le reste de ses jours dans la pénitence. Pour être plus en liberté d'exécuter ce pieux dessein, il se dépoüilla de tous ses biens qu'il donna à cette Abbaïe, ne s'en reservant que l'usufruit, dont il nous laissoit encore la plus grande partie, & tout ce qui lui en restoit au-delà d'un rigide nécessaire, à quoi il emploïoit très-peu de chose.

D'abord il se retira avec M. le Maistre dans une maison que Madame leur mére leur avoit fait bâtir près de nôtre Monastére de Paris, où ils vivoient dans des cellules séparées comme des Chartreux; se levant la nuit à une heure, pour aller à l'Eglise dire Matines avec les autres Solitaires. Après que M. de Paris leur eût ordonné de quitter cette retraite, M. de Sericourt en la compagnie de son frére, en vint chercher une autre dans cette solitude, d'où les Religieuses avoient été transferées à Paris. Il y continua son premier genre de vie; mais l'ennemi de tout bien aïant fait disperser encore une fois ces pieux Solitaires, les deux fréres furent obligez de s'aller cacher à la

* Elle est la premiére Abbesse dont on trouve quelque preuve dans les autres monumens de Port-Roïal, qui ne fut érigé en Abbaïe qu'en 1214. Ainsi les trois autres Supérieures qui précédérent Eremberge, n'étoient que Prieures.

à la Ferté-Milon, d'où ils revinrent enfin ici en 1639. lorſque les choſes furent un peu pacifiées.

Ce fut alors que M. de Sericourt joignit à une ſévére ſolitude & à une auſtére pénitence un travail continuel & très-pénible pour une perſonne de ſa condition. Ravi d'être de quelque utilité aux Epouſes de J. C. il s'emploïoit avec zéle à tout ce qui ſe préſentoit pour le ſervice de la Maiſon, comme à faire les foins, à ſcier les bleds, à cueïllir les fruits, &c.

Il a perſévéré onze ans entiers dans ce genre d'auſtérité, & eſt mort treize ans après ſa converſion. Sa mort fut marquée par de grands ſentimens d'humilité, par une entiére confiance en la miſéricorde de Dieu, & par une joïe ſinguliére de ſortir de cette vie, pour ſe voir hors du péril de perdre Dieu. Il eſt enterré au-bas du chœur de nôtre Egliſe, au même endroit où l'on devoit dans la ſuite inhumer ma Sœur Catherine de Saint Jean, ſa mére, Religieuſe de ce Monaſtére, comme il l'avoit ſouhaité lui-même de ſon vivant.

EPITAPHE.

Hic jacet SIMON LE MAISTRE, *qui diù cum poteſtate in Germaniâ militiâ functus, mutatus in alium virum, Gratiâ mutante cor, noluit amplius militare gladio mortis, ut faciliùs Imperatori militaret æterno. Antiquos pœnitentiæ labores, & primorum Eccleſiæ temporum virtutes æmulatus; ferventi pietate, ſingulari prudentiâ, charitate in Deum & omnes qui Deum colerent, incredibili affabilitate & urbanitate erga obvios quoſque, ſanitatis & vitæ contemtu ornavit pœnitentiam. Eodem gaudio ſe morientem conſpexit, quo alii convaleſcunt; aliorum ſtudia promovit, cum non ſtuderet; egentium miſerias ſolatus eſt ipſe egens; & pauperes tantò*

ICi repoſe Meſſire SIMON LE MAISTRE, qui après avoir ſervi long-tems en Allemagne dans un poſte conſidérable, renonça aux armes de ce ſiécle, pour ne s'emploïer plus qu'au ſervice d'un Prince dont l'empire eſt éternel, depuis qu'il fut devenu un nouvel homme, par le changement que la Grace avoit fait dans ſon cœur. Son zéle le porta à entreprendre les anciens travaux de la pénitence & la pratique des vertus des premiers ſiécles de l'Egliſe. Une ardente piété, une prudence rare, un amour pour Dieu & pour tous ceux qui le ſervent, une bonté & une douceur incroïables envers tout le monde, un détachement de la vie, un mépris de la ſanté, furent autant d'ornemens qui relevérent le mérite de ſa pénitence. La vûë de la mort lui fit autant de joïe, que celle de la ſanté en fait aux autres. Quoiqu'il n'étudiât pas lui-même, il aida les autres à avancer leurs études; & quoiqu'il fût lui-même dans le beſoin, il ſut

tò amavit, quantò veriùs amavit paupertatem.
Par M. HAMON.

ſut ſoulager les miſéres de ceux qu'il y voïoit. Enfin il eut d'autant plus d'amour pour les pauvres, qu'il chériſſoit plus ſincérement la pauvreté. OCTOBRE.

MADAME JACQUELINE DE Ste. EUPHEMIE PASCAL.

CE même jour 1661. mourut à l'âge de trente-ſix ans, ma Sœur Jacqueline de Ste Euphemie Paſcal, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Elle étoit née d'une famille où l'eſprit & la piété ſont héreditaires, & avoit pour frére le célebre M. Paſcal. Elle poſſédoit des talens d'eſprit ſi extraordinaires, qu'ils lui avoient acquis dans le monde une réputation, où arrivent bien peu de perſonnes de ſon ſexe. Mais, touchée des diſcours & de la maniére de vivre de M. ſon frére, qui ne reſpiroit alors que l'amour de Dieu & la perfection du Chriſtianiſme, elle renonça génereuſement à tous ces avantages qu'elle avoit fort aimez juſqu'à ce moment, & ſe vint cacher dans cette Maiſon, où elle fit profeſſion de la vie monaſtique.

Depuis ſa conſécration elle ne fit plus d'autre uſage des perfections dont Dieu l'avoit ornée, que pour lui plaire uniquement. Le progrès merveilleux qu'elle fit en peu de tems dans la vertu, joint à ſes grands talens naturels, la fit juger capable des emplois les plus difficiles, qu'elle remplit avec autant de fidélité que de ſuffiſance. Elle y mena une vie ſi ſainte & ſi exemplaire, qu'elle édifioit toute la Communauté.

Ce fut alors qu'elle rendit en quelque maniére à M. Paſcal, ſon frére, ce qu'elle en avoit reçu. Les maladies continuelles de celui-ci avoient porté les Médecins à lui ordonner la ceſſation de toute étude & de toute application d'eſprit; & M. Paſcal perſuadé qu'il ne devoit rien négliger pour rétablir ſa ſanté, ſe rendit à ce conſeil & ſe jetta un peu dans le monde, afin de ſe diſtraire de toute occupation. Comme il profitoit de ce loiſir pour venir ſouvent viſiter ſa ſœur, Dieu qui s'étoit autrefois ſervi du frére pour gagner la ſœur, ſe ſervit alors du miniſtére de la ſœur pour gagner entiérement le frére. Dans ces fréquentes viſites elle lui parla avec tant de force & de douceur,

OCTOBRE. ceur, qu'elle lui persuada de se retirer absolument du commerce du monde, de renoncer aux inutilitez de la vie, & de ne vivre que pour Dieu. Dès-lors M. Pascal, qui n'avoit encore que trente ans, pénétré de ces importantes veritez, embrassa la vie austére & pénitente que tout le monde sait.

Mais cette sage sœur ne conseilloit rien à son frére, que ce qu'elle pratiquoit elle-même. Elle travailla avec tant de fruit à acquerir la perfection de son état, que l'on peut dire avec vérité que dans le peu de tems qu'elle a passé dans le cloître, elle a rempli une longue course.

MADAME GABRIELLE DE SAINT FRANÇOIS DE RUBENTEL.

LE cinquiéme jour 1638. mourut en nôtre Maison de Paris ma Sœur Gabrielle de Saint François de Rubentel, Religieuse professe de ce Monastére, où elle s'étoit retirée à l'âge de quarante-cinq ans. Elle fit paroître en cette occasion un grand courage; car elle eut à combattre non-seulement le monde où elle avoit vêcu si long-tems, mais encore ses propres parens qui ne voulurent jamais consentir à sa retraite, pour l'affection trop humaine qu'ils lui portoient. Elle s'est distinguée dans la Religion par ses maniéres prévenantes à soulager ses Sœurs dans leurs travaux, par son zéle & son exactitude à tous les exercices, par sa charité envers tout le monde.

ALFONSE IX. ROI DE CASTILLE.

LE sixiéme jour nous faisons l'anniversaire d'Alfonse IX. Roi de Castille & d'Eleonor d'Angleterre, sa femme, qui lui donna onze enfans, dont la Reine Blanche mére de S. Loüis Roi de France fut l'aînée de tous. Le Roi Alfonse par ordre du Pape Innocent III. fit prêcher une croisade contre les Maures & les Sarrazins; & assisté des Princes Chrétiens de France, d'Espagne, de Provence & d'Italie, il attaqua les Infidéles avec tant de courage qu'ils furent défaits. Il mourut en 1214. âgé de cinquante-neuf ans, après en avoir régné cinquante-quatre.

M.

M. JENKINS.

LE ſeptiéme jour mourut au-dehors de ce Monaſtére Meſſire François Jenkins, Gentilhomme Anglois, dont le nom a été long-tems inconnu, & à qui l'illuſtre M. le Maiſtre, alors Avocat au Parlement perſuada de renoncer à ſes procès, & de ſe retirer dans cette ſolitude. Il ſuivit un ſi ſage conſeil, & vint ici, où il fit long-tems l'office de jardinier. A la diſperſion des Solitaires, il fut chaſſé comme les autres, & ſe retira à Liancour juſqu'à la mort du Duc de ce nom : après quoi il revint en ce Monaſtére, où il paſſa le reſte de ſes jours dans le travail des mains, une ſolitude continuelle, & un grand déſir d'aller à Dieu. Il eſt inhumé dans nôtre Egliſe avec cette épitaphe. OCTOBRE.

EPITAPHE.

D. O. M.

ET memoriæ FRANCISCI, *nobilis Angli, qui inter Hæreticos & Schiſmaticos educatus, fidem & unitatem ſervavit. Is dùm emenſo litterarum ſtudio, orbus utroque parente litem agit Lutetiæ patrocinante Antonio le Maiſtre Juriſconſultorum eloquentiſſimo, nihil præter armorum tyrocinia cogitans, ejuſdem Antonii poſtmodùm aſceticam agentis exemplo, Chriſti militiam capeſſere cœpit; primum æditui vices in Portu-Regio Pariſienſi, tùm ibidem hortulani duram vitam ultrò ſecutus : poſtquam eo nomine Chriſti Sponſis annos 21. gratis ſervivit, his captivis pulſus, mutatâ poſt 4. annos vice tempo-*

A LA GLOIRE DE DIEU.

ET à la memoire de Meſſire FRANÇOIS, Gentilhomme Anglois, qui bien qu'élevé parmi des Héretiques & des Schiſmatiques, conſerva toûjours le tréſor de la foi & de l'unité. Après être ſorti du collége, la mort de ſes parens l'obligea de venir à Paris ſoûtenir un procès, où il eut pour Avocat Antoine le Maiſtre, l'homme de tout le Barreau le plus éloquent. Il ne ſongeoit qu'aux exercices d'un jeune homme d'épée, lorſque frappé de l'exemple du même M. le Maiſtre, qui aiant quitté le monde ménoit déja une vie ſolitaire, il entra lui-même dans la voie étroite de l'Evangile. Dabord il commença par faire l'office de portier à Port-Roial de Paris, où depuis il ſe chargea volontairement de ſervir de jardinier ; condition pénible qu'il remplit gratuitement pendant 21. ans. Au bout de ce terme les Religieuſes aiant été diſperſées, il fut lui-même expulſé du Monaſ-

 tére,

OCTOBRE.

temporum, sororibus propè omnibus in hoc Monasterium conjectis, hortorum colendorum ærumnas repetiit, quas toleravit per annos 25. sub dio jugi silentio solus cum Deo; quem creberrimis precibus aspirabat, nunquam otiosus nisi in publicis precibus, nunquam festinus nisi ad eas adeundas, omnibus comis, soli Deo familiaris, semper modestâ serenaque facie. Obiit annos natus ferè 72. etiam de nomine ignotus omnibus, an. sal. 1690. die septimâ Octob.

Par M. DODART.

tére. Quatre ans après, la situation des affaires étant changée, & presque toutes les Religieuses rassemblées en cette Maison des Champs, il y reprit les rudes travaux du jardinage, qu'il continua 25. ans, exposé à l'air, dans un silence perpetuel, sans avoir d'autre commerce qu'avec Dieu, vers lequel il aspiroit par des priéres souvent réïterées. Jamais on ne le trouva oisif, sinon au service divin, & jamais on ne le vit courir que pour s'y rendre des premiers. Doux & affable à tout le monde, mais familier avec Dieu seul, il faisoit toûjours paroître un visage riant avec un grand fonds de modestie. Inconnu aux hommes, même pour ce qui regarde son nom. Il mourut le 7. Octobre 1690. dans la 72. année de son âge.

MADAME VITART DE SACI.

LE huitiéme jour 1670. mourut en ce Monastére Nicole-Magdeleine Vitart, veuve de Maître Antoine de Saci, Avocat en Parlement, amie particuliére & Bienfactrice de nôtre Maison. L'affection qu'elle nous portoit, l'y fit retirer pour y finir ses jours; & à sa mort elle nous a laissé par son testament la somme de deux mille livres.

MADAME GERTRUDE DE S. LAURENT.

LE neuviéme jour 1652. fut enterrée en nôtre Monastére de Paris Sœur Gertrude de St. Laurent, Religieuse Benedictine Angloise, connuë dans le monde sous le nom de Demoiselle Elizabeth Hodon. Etant sortie de son païs avec plusieurs autres Religieuses; afin de sauver leur foi du naufrage qu'elle auroit pû faire, au milieu des troubles que les Hérétiques y excitoient contre les Catholiques, elle mourut à Paris le septiéme de ce mois dans une petite maison, où elles s'étoient retirées ensemble, & où elles vivoient dans l'observance de leur régle.

Mais,

Mais, comme il n'y avoit point en cet endroit de lieu de ſépul- ture, elle ſouhaita l'avoir parmi nous. OCTOBRE.

M. DU VERGER DE HAURANNE, ABBE' DE St. CYRAN.

LE onziéme jour 1643. mourut à Paris, en la ſoixante & deuxiéme année de ſon âge, Meſſire Jean du Verger de Hauranne, Abbé de S. Cyran de l'ordre de S. Benoît au Dioceſe de Bourges ; à qui nôtre Monaſtére a des obligations infinies. C'eſt lui qui nous a inſpiré le goût de la piété chrétienne, l'attachement à l'ancienne doctrine de l'Egliſe, & l'amour de la vérité. C'eſt lui qui a perfectionné cette piété ſolide & éclairée que tout le monde a admirée en nôtre Réformatrice la Mére Marie-Angelique Arnauld. C'eſt lui enfin qui a peuplé de Solitaires ce déſert & nôtre Maiſon de Paris ; & qui a jetté en eux les premiéres ſemences de cette auſtére pénitence, qui s'y eſt perpetuée avec réputation, & qui s'étant répanduë dans le monde, y a triomphé de bien des vices en une infinité de perſonnes de toute condition. De ſorte que l'on peut juſtement lui appliquer l'éloge que l'Ecriture fait du St. Roi Joſias en diſant : *qu'il a été deſtiné divinement pour faire rentrer le peuple dans la pénitence, & qu'il a exterminé les abominations de l'impiété.* Eccli. XLIX. 3.

Après que M. du Verger eut paſſé un tems conſidérable à s'inſtruire de la ſcience de l'Egliſe, en liſant aſſidûment les Péres avec M. Janſenius, depuis Evêque d'Ipres, ſon intime ami ; & qu'il eut travaillé avec beaucoup de fruit dans les Diocéſes de Poitiers & d'Aire, il vint fixer ſa demeure à Paris. Là il fit connoiſſance de la Mére Marie-Angelique, qui venoit d'être établie premiére Supérieure du nouvel Inſtitut du St. Sacrement, qu'il travailla à former autant qu'il lui fut poſſible.

Enſuite, quelque grands que fuſſent ſes talens & ſon mérite, il voulut bien par une humble charité s'abaiſſer à prendre ſoin de nôtre Monaſtére de Paris, où il alloit reglément de deux jours l'un viſiter les Religieuſes, les Solitaires & les enfans que l'on y élevoit ; donnant à tous des inſtructions ſalutaires ſelon leur état & leur beſoin. Pouſſé par ce ſaint zéle qu'il avoit pour l'avancement des ames dans la voïe de la perfection, il n'a rien

 oublié

OCTOBRE. oublié pour inſpirer les maximes de l'ancienne Diſcipline monaſtique, en ce qui regarde la pauvreté, la ſolitude, la ſéparation du monde, la pénitence ; & tout ce que nos autres Directeurs nous en ont enſeigné après lui, n'étoit qu'un écoulement de ce qu'ils avoient appris de ce grand ſerviteur de Dieu.

Mais ſon zéle ne ſe bornoit point à nôtre ſeule Maiſon. Il n'embraſſoit rien moins que toute l'Egliſe entiére, dont il avoit tellement épouſé les interêts, qu'il ne ſe réjoüiſſoit que de ſes avantages, & ne s'affligeoit que de ſes pertes & de ſes malheurs. Perſuadé qu'il devoit emploïer à ſon ſervice tous les talens dont Dieu l'avoit enrichi, il ne ceſſa jamais de travailler à y détruire les erreurs & les vices, à y affermir la vérité chancellante & attaquée par de puiſſans ennemis, à y jetter les ſemences de toutes les vertus chrétiennes. Ce furent là les ſujets de tant d'ouvrages qu'il mit entre les mains des Fidéles, & de pluſieurs autres qu'il entreprit ſans les pouvoir finir.

Ses diſcours comme ſes écrits ne reſpiroient que cet heureux renouvellement dans la doctrine de la Grace toute-puiſſante, & la pratique de la pénitence, qui étoient l'une & l'autre preſque entiérement oubliées en ſon ſiécle. Il joignoit à cela un talent merveilleux pour gagner les ames à Dieu, les détacher du monde, leur faire goûter les plus grandes maximes de la Religion, & les faire avancer dans la plus exacte perfection de l'Evangile : de ſorte que très-ſouvent il ſuffiſoit de l'entendre, pour être pénétré des véritez qu'il annonçoit. C'eſt par-là qu'il a plus touché & plus porté de perſonnes à rentrer dans l'eſprit de la piété chrétienne, qu'aucun homme dont nous aïons connoiſſance depuis S. Bernard.

Son véritable eſprit étoit un eſprit de récueïllement continuel en Dieu, dont il adoroit la ſouveraine volonté dans toutes ſortes d'évenemens comme la cauſe dans ſes effets ; qu'il déſiroit faire connoître & faire aimer à tout le monde ; & dont il cherchoit uniquement la gloire en toutes choſes. Auſſi ne parloit-il jamais que de Dieu, ou des choſes qui y ont rapport ; & rien ne lui étoit plus intolerable que les diſcours inutiles. Lorſqu'il n'avoit rien de bon à dire aux perſonnes qui l'alloient voir, il ouvroit une Bible toute apoſtillée de ſa main, & leur en liſoit quelques endroits d'édification.

Tant de rares qualitez, qui le faiſoient regarder comme un homme

homme Apoſtolique, ne furent point capables de le mettre à couvert des paſſions des hommes charnels, qui le perſécutérent juſqu'à l'empriſonnement. Mais Dieu, qui fait réüſſir toutes choſes à l'avantage de ſes Elus, rendit ſon ſerviteur encore plus glorieux dans les fers, qu'il ne l'avoit été pendant ſa liberté. Cette violence ouverte contre un ſi grand homme, ne ſervit qu'à faire éclater davantage ſa vertu, & l'éſtime univerſelle que tous les gens de bien lui portoient. Au moment qu'on le ſaiſit pour le conduire à Vincennes, lieu de ſa priſon, jamais on ne vit en lui un air plus tranquille, un viſage plus ſerein, une ſoûmiſſion plus entiére aux ordres qu'on lui ſignifioit. Et ſi-tôt que la nouvelle s'en fut répanduë, les perſonnes les plus diſtinguées dans tous les ordres en témoignérent un étonnement géneral; chacun encheriſſant ſur ſes loüanges. OCTOBRE.

Mais, ſi M. de S. Cyran étoit captif, ſon zéle & ſa charité ne l'étoient nullement. Son zéle ſaintement induſtrieux lui fit trouver les moïens de continuer du milieu de ſes fers, les inſtructions ſalutaires qu'il donnoit auparavant aux perſonnes du dehors de ſa connoiſſance. Il ne ceſſa pas mêmes de faire de nouvelles conquêtes pour la piété; & l'on vit en ſa perſonne, comme autrefois en celle de S. Paul, que la parole de Dieu ne peut être enchaînée. Attentif à ſanctifier ſa priſon, dès le moment qu'il y entra, par des œuvres de charité, il fit tenir à Madame le Maiſtre des ſommes conſidérables, avec priére de donner en action de graces de ſon empriſonnement, de quoi dotter deux filles & racheter un priſonnier. Il continua depuis de répandre ſur pluſieurs des priſonniers de Vincennes & quelques-uns de la Baſtille les influences de cette charité bienfaiſante & génereuſe, que les pauvres du Château éprouvoient preſque tous les jours.

Toûjours intrépide dans l'amour & la défenſe de la vérité, au préjudice-même de ſon propre repos, jamais on ne le put fléchir à rien donner à la complaiſance humaine, pour accelerer ſon élargiſſement. Tranquille ſur ſa ſituation, il n'avoit de ſollicitude que pour la cauſe qu'il défendoit, & pour étendre l'empire de la piété. Attendant tout de Dieu, qui a ſes momens marquez pour agir, il ne ſongeoit qu'à profiter du tems qui lui étoit donné pour exercer ſa patience, & lui mieux faciliter les moïens de s'unir à Dieu par la priére, la ſéparation des créatures,

OCTOBRE. créatures, l'éloignement du monde. De si grands exemples de vertu le firent admirer de tous ceux que le connurent, & touchérent le cœur à plusieurs prisonniers de qualité, qui en sûrent profiter dans la suite.

Enfin après une prison de cinq ans presque entiers, on lui accorda sa liberté, qui fut trop tôt suivie de sa mort. Quoique tous les jours de sa vie eussent été une continuelle préparation à ce grand passage, & que ses chaînes eussent beaucoup contribué à le purifier, il n'avoit pas laissé de s'y préparer d'une maniére particuliére depuis quelque tems. Il travailloit actuellement à un Traité de la mort, lorsqu'elle termina le cours de sa vie. Dieu fit voir par plusieurs signes qu'il donna de la sainteté de son serviteur, que sa mort avoit été précieuse à ses yeux.

La profonde vénération que l'on avoit pour la personne & pour la vertu de ce grand homme, inspira à ses Disciples une émulation merveilleuse à partager ses dépoüilles mortelles. M. de Saci voulut avoir ses deux mains; la Visitation de Poitiers, qu'il avoit pris soin de former dès son établissement, hérita d'une partie de son crane; ce Monastére des Champs de son cœur; & Port-Roïal de Paris de ses entrailles. Son corps est enterré à S. Jacques-du-haut-pas, sa Paroisse, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Non erit tibi Deus recens.	*Non erit tibi veritas recens.*	Vous n'aurez point de Dieu nouveau.	Vous n'aurez point de vérité nouvelle.

HIC JACET

D*ominus* JOHANNES VERGER DE HAURANA, *Abbas sancti Sigiranni; qui raro admodùm exemplo humilitatem cum sublimiori scientiâ conjunxit; qui cum ardentissimo zelo pro unitate Ecclesiæ, traditione Patrum, & veritatibus quas ab antiquis acceperat, flagrasset; postquam cœpit calamum stringere adversus Hæreticos hujus temporis, pro defensione Ecclesiæ Catholicæ, cui unicè*

CY GIT

MEssire JEAN DU VERGER DE HAURANNE, Abbé de Saint Cyran; qui par une merveille qui a peu d'exemples, a sû joindre une profonde humilité à une haute science; qui aïant toûjours eu un zéle très-ardent pour l'unité de l'Eglise, la tradition des Péres, & les véritez qu'il avoit apprises de l'antiquité: lorsqu'il avoit commencé à écrire contre les Hérétiques de ce tems pour la défense de l'Eglise Catholique, à laquelle il étoit uniquement attaché, est

unicè addictus erat, diem suum obiit magno totius Cleri Gallicani & omnium proborum mœrore XI. Octobris 1643. suæ ætatis 62.

est mort; aïant été regreté de tout le Clergé de France & de tous les gens-de-bien, le onziéme d'Octobre 1643. en la 62. année de son âge. OCTOBRE.

Veritas. Charitas. Humilitas.

Vérité. Charité. Humilité.

M. DE SAINTE-MARTHE, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

CE même jour 1690. mourut à Corbeville, Paroisse d'Orsay, Messire Claude de Sainte-Marthe, Prêtre du Diocése de Paris. Dieu, qui l'avoit choisi pour en faire un excellent Ministre de son Eglise, lui donna beaucoup d'éloignement du monde; si-tôt qu'il en put connoître la corruption & la vanité, pour s'en préserver, & pour mettre son innocence à couvert des piéges que les plaisirs & les honneurs lui pouvoient tendre. Lorsqu'il eut achevé ses études, il se retira à Chant-d'oiseau en Poitou; fuïant le vain éclat que l'on recherche assez souvent dans les sciences les plus saintes, & renonçant aux dégrez de l'Université, où on le pressoit de s'engager.

Il ne pensa dans cette solitude qu'à faire un saint usage de son tems pour l'éternité. Il en partagea tous les momens entre les exercices de piété, de la pénitence, de l'étude des choses saintes & de la doctrine de l'Eglise. Toute son occupation étoit de nourrir son ame de la priére, du pain des larmes, & de la vérité qu'il puisoit dans les sources de l'Ecriture & de la Tradition. Attentif à ne pas laisser steriles dans son esprit les connoissances qu'il acqueroit par une lecture continuelle & infatigable des Saints Péres & des Docteurs de l'Eglise; il travailla avec encore plus de soin, à attirer dans son cœur l'onction de l'esprit de Dieu, pour y faire germer & fructifier cette semence divine.

L'amour de la retraite se fortifiant en lui de plus en plus, il entra dans une Communauté d'Ecclésiastiques, pour y vivre dans une plus parfaite séparation du monde, & dans un entier dégagement de toutes sortes d'affaires séculiéres. Là ne parlant jamais qu'autant que la néceffité & la charité l'y engageoient, &

OCTOBRE. & ne voïant les personnes de la Maison qu'à l'Eglise & aux exercices de communauté, il s'y tint dans une si grande solitude, dans un recueillement & un silence si profonds, qu'il n'y eût de commerce qu'avec Dieu.

Après qu'il se fut ainsi élevé au-dessus de toutes les choses de la terre, & qu'il eut travaillé par ces saints exercices à purifier son cœur & son esprit de toutes les affections & de toutes les idées du siécle, pour se mettre en état de consulter la volonté de Dieu, & se rendre digne d'entendre sa voix; le Seigneur lui fit connoître qu'il l'appelloit au ministére de ses autels, à la conduite des ames, & au service de son Eglise. Elevé à la dignité du Sacerdoce, son unique soin fut de se conduire d'une maniére digne d'un état si divin, de répondre à la grace de celui qui l'avoit appellé, & de s'acquitter avec fidélité des fonctions de son ministére.

Afin de fortifier le zéle dont il se sentoit embrasé, il chercha à se joindre aux personnes qu'il sut connoître les plus parfaitement instruites des maximes de l'Evangile, & des véritables régles de la Discipline de l'Eglise pour la conduite des ames, & dans lesquelles il vit une plus grande abondance de l'esprit de J. C. & d'amour pour son Eglise. La réputation de M. de Singlin, Confesseur de ce Monastére, & le désir de se renouveller dans la piété, l'engagérent à chercher les moïens de s'unir à ce grand Maître de la vie spirituelle. Dès qu'il en fut connu, M. de Singlin le jugea digne des emplois les plus importans du Sacerdoce. Mais l'éloignement de M. de Sainte-Marthe pour tout ce qui le pouvoit distinguer, & son amour de la retraite, lui firent préferer ce désert à nôtre Maison de Paris.

A peine y fut-il établi, qu'on le pressa de se charger de la Cure de Mondeville, dépendante de nôtre Monastére. Il ne l'accepta que parce qu'il la vit sans Pasteur; personne ne voulant aller dans un lieu désolé par les guerres. Il en remplit les devoirs en homme vraiment Apostolique. Il n'y vivoit que de pain & d'eau. Sa maison étoit ouverte aux pauvres, qu'il consoloit par ses instructions, & dont il soulageoit la misere par ses libéralitez. Il y régla les differens de la Noblesse, & y établit la paix dans les familles. Les soins qu'il y prit des malades, lui causérent une fiévre très-dangereuse. L'état où elle le réduisit

par

par sa longueur & son opiniâtreté, le détermina à exécuter le dessein qu'il avoit déja formé de s'en retirer; n'attribuant qu'à lui-même le peu de fruit qu'il remarquoit dans son peuple. OCTOBRE.

Lorsqu'il eût récouvré sa santé, il revint ici, où après une longue résistance, il fut appliqué à la conduite des Religieuses & à la prédication. Il annonçoit les véritez saintes avec une onction qui les faisoit goûter pleinement; & sans vouloir prendre d'autorité sur les ames, il mettoit son attention à unir la force chrétienne à la douceur Evangelique, afin de les attirer à J. C. Les troubles arrivez en ce Monastére, l'obligérent de s'en éloigner: mais ils ne servirent en même-tems qu'à redoubler son zéle; & surmontant génereusement tous les obstacles qui pouvoient s'y opposer, il procura à cette Communauté les plus solides consolations. Jamais son amour pour la vérité ne souffrit la moindre atteinte; & il s'exposa très-souvent pour la soûtenir & la défendre. Il se mit même au hazard de perdre la liberté, pour la procurer à une personne dénuée de tout appui.

Si-tôt qu'il lui fut permis de revenir en ce lieu, il y reprit ses premiéres occupations; donnant le reste de son loisir aux exercices les plus pénibles de la charité. Bien qu'il eût une grande élevation d'esprit, & qu'il eût joint un profond savoir à ses talens naturels, une modestie chrétienne, soûtenuë d'une sincére humilité, le cachoit, pour ainsi dire, à lui-même, & le portoit à n'emploïer ses lumiéres que dans les occasions indispensables. Il aimoit tellement la pauvreté qu'il se privoit même des choses les plus nécessaires. L'innocence de sa vie n'a point empêché que son austérité n'ait été singuliére & sa pénitence continuelle.

Quelque affection qu'il eût pour ce Monastére, il fut obligé d'en sortir une seconde fois en l'année 1679. Alors il se sentit comme déchargé d'un poids, qui lui avoit toûjours paru terrible par le compte qu'il en devoit rendre. Il se retira à Corbeville, où il passa près de dix ans dans un oubli géneral des choses du monde; partageant son tems entre l'oraison, la lecture & le soin des pauvres. Enfin après s'être préparé à l'éternité par des jours remplis de bonnes œuvres, Dieu le retira à lui, à l'âge de soixante & dix ans, quatre mois. Il est enterré dans le bas-côté gauche du chœur de nôtre Eglise, devant la chapelle de la Ste. Vierge avec la premiére des deux épitaphes sui-

 vantes.

 vantes. L'autre ſe lit ſur la grille de la même chapelle en-dehors, où Dame Marie Héron femme de Meſſire Abel de Sainte-Marthe, Conſeiller à la Cour des Aides, lui a fait ériger un Cénotaphe.

EPITAPHES.

I.

Hic jacet CLAUDIUS DE SAINTE-MARTHE, *Preſbyter, familiâ nobilis, doctrinâ præſtans, morum ſanctitate ac vitæ ſimplicitate venerabilis, qui in hac Abbatiâ ad ſacras conciones confeſſioneſque aſſumtus, in eo opere laboravit annis 23. prodeſſe quàm praeſſe ſtudioſior. Deceſſit paulò poſt ſeptuagenario major, die* XI. *Octobris* 1690.

Pavit eas in innocentiâ cordis ſui. Pſ. 77. 78.

ICi repoſe Meſſire CLAUDE DE SAINTE-MARTHE, Prêtre, d'une famille noble & d'un ſavoir éminent; qui s'eſt rendu reſpectable pour la ſainteté de ſes mœurs & l'innocence de ſa vie. Aïant été appellé dans ce Monaſtére pour y faire les fonctions de Prédicateur & de Confeſſeur, il les remplit pendant 23. ans, avec une attention à nous faire plus ſentir l'utilité de ſes ſervices, que l'autorité de ſon miniſtére. Il mourut peu de tems après le 11. Octob. 1690. âgé de plus de 70. ans.

Il les a nourries comme leur Paſteur avec un cœur plein d'innocence. Pſ. 77. 78.

II.

D. O. M.

IN interiore ædis parte ſepultus eſt CLAUDIUS DE SAINTE-MARTHE, *Preſbyter, ex nobili apud Pictones doctiſque viris fœcundâ familiâ. Puer ſapiens ſupra ætatem, vix adoleſcens ad ſacras litteras converſus, ambitionem fugiens urbe ſeceſſit. Sacerdotium opimum Chriſtianiſſimo Rege Ludovico* XIII. *nominante inire recuſavit, ruſticanum cum parœcia-curâ ſuſcepit. Funeſtis belli civilis temporibus plebem fame, morbis, cædibus vexatam pius pater fovit & ſervavit. Mox in hoc Monaſterio Confeſſarius & Eccleſiaſtes ancillis Chriſti regendis, docendis, conſolandis vacavit.*

A LA GLOIRE DE DIEU.

DAns la partie intérieure de cette Egliſe repoſe Meſſire CLAUDE DE SAINTE-MARTHE, Prêtre, iſſu d'une famille de Poitou illuſtre par ſa nobleſſe & par le grand nombre de ſavans qu'elle a produits. Dès ſon enfance il fit paroître une ſageſſe au-deſſus de ſon âge; & à peine fut-il entré dans ſon adoleſcence, qu'il s'appliqua à l'étude des ſciences Eccléſiaſtiques. Voulant fuir l'ambition, il quitta le ſéjour de la ville; & aïant refuſé un riche Bénefice dont le Roi Loüis XIII. avoit deſſein de le pourvoir, il ſe chargea d'une Cure à la campagne. Revêtu de la tendreſſe d'un pére, il protegea & rendit toutes ſortes de bons offices à ſon troupeau affligé de famine, de maladies & de meurtres pendant les guerres civiles. Bien-tôt après établi Confeſſeur & Prédicateur des Religieuſes de ce Monaſtére, il s'addonna tout entier à les diriger,

vacavit. Abesse coactus quinquennium incommoda, molestias, summa pericula neglexit, ne afflictis deesset. Restitutus annos 12. totus in officio religiosissimè fungendo fuit. Iterùm abire jussus, in Corbevillano vicino prædio annos decem orans, legens, latens, silens, Deo, sibi, pauperibus vixit. Tandem non tam senio, quàm duris pœnitentiæ laboribus fractus, placidâ morte obdormivit in Domino V. Id. Octob. an. sal. 1690. Vixit annos 70. menses 4. vir animo, ingenio, facundiâ, prudentiâ magnus; sacrarum litterarum Ecclesiasticaque doctrinâ major; pietate, modestiâ, sui & mundi contemtu maximus.

riger, les instruire & les consoler. Contraint de s'en éloigner pendant cinq ans, il n'y eut point de peines, de fatigues, de périls même les plus grands qui fussent capables de l'empêcher de leur continuer ses charitables soins dans leur affliction. Aïant été rétabli dans son office, il en reprit les fonctions pendant 12. ans avec une nouvelle application & une nouvelle exactitude. Des ordres supérieurs l'en aïant chassé une seconde fois, il se retira à Corbeville, village voisin, où il vêcut encore dix ans dans les exercices de la priére, de la lecture, du silence & de la retraite, uniquement occupé de Dieu, de son salut & du soin des pauvres. Enfin plus cassé par les austéritez de sa pénitence que par son grand âge, il mourut en paix le 11. Octob. 1690. âgé de 70. ans & 4. mois. Déja grand par son courage, son esprit, son éloquence & sa sagesse, il devint encore plus grand par sa science dans la Théologie & les matiéres Ecclesiastiques : mais sa piété, sa modestie, le mépris qu'il fit du monde & de soi-même, lui donnérent un relief incomparable.

OCTOBRE.

M. DU TRONCHET.

CE même jour 1711. mourut à Paris Messire François du Tronchet, ancien Conseiller au Châtelet, âgé de soixante & neuf ans. Il étoit l'un de ces pieux Solitaires qui dans ces derniers tems ont sanctifié ce désert, où il avoit passé quelque tems dans les exercices de la piété chrétienne & de la pénitence. Il est enterré dans la basse sainte-chapelle à Paris avec ses pére & mére.

LA SOEUR MARIE DE Ste. NATALIE FRESNOT.

LE vingtiéme jour 1625. mourut ma Sœur Marie de Ste. Natalie Fresnot, Religieuse converse de ce Monastére. Se trouvant veuve de M. Suireau Avocat au Présidial de Chartres, elle quitta

OCTOBRE. le monde & ſe retira dans ce Monaſtére, pour ſervir la Religion en y prenant ſoin de recevoir les Hôtes: ce qu'elle fit pendant trois ans avec une édification, qui charmoit toutes les perſonnes du-dehors. Depuis, aïant ſû qu'on la vouloit bien recevoir au-dedans du Monaſtére, ce qu'elle n'avoit oſé eſpérer, elle demanda avec beaucoup d'humilité d'y être Sœur converſe, quoiqu'elle eût dans la Maiſon deux filles Religieuſes de chœur. Elle n'a vêcu que dix-huit mois dans cette condition; mais avec tant de joïe, de ferveur, & de bonne volonté, que l'on peut dire qu'en ſi peu de tems elle a rempli une longue courſe. On a toûjours remarqué en elle une ardeur ſinguliére pour le travail, & un déſir de faire beaucoup plus que ſon âge ne lui pouvoit permettre. Pendant ſa vie & à ſa mort elle a donné de grandes marques que Dieu réſidoit en elle, & qu'elle s'étoit donnée à lui avec une entiére ſincerité de cœur.

M. DE REBERGUES.

CE même jour 1676. mourut à la fleur de ſon âge Charles de Rebergues, jeune-homme de mérite & d'une grande eſpérance. Dès ſa jeuneſſe il avoit conçu une affection particuliére pour ce Monaſtére, où il vint paſſer quelque tems dans les exercices de la pénitence & de l'étude. Enſuite certains évenemens l'obligérent de ſe retirer à St. Lambert, où il continua à s'inſtruire de la ſcience Eccléſiaſtique. Mais Dieu, qui avoit d'autres deſſeins ſur lui, termina ſes études par une mort heureuſe. Il eſt inhumé à St. Lambert.

EPITAPHE.

HIc ſitus eſt CAROLUS DE REBERGUES *Bellovacus, modeſtiâ ac honeſtate morum à puero omnibus charus, bono ornatus ingenio, magnaque humaniorum litterarum peritiâ, qui cum Deo favente, amicum nactus cui ſe ſtudiorum adjutorem præbuit, ſanctique laboris conſortem, in evolvendis procul à mundi*

ICi repoſe CHARLES DE REBERGUES, natif de Beauvais, qui dès ſon enfance gagna l'affection de tout le monde par ſa modeſtie & la pureté de ſes mœurs. Avec un génie heureux, & une grande connoiſſance des belles lettres, il ſe joignit à un ami dont Dieu lui avoit procuré la connoiſſance, & ſe rendit compagnon de ſon pieux travail, l'aidant à avancer ſes études, en liſant avec lui dans

di tumultu Patrum sanctæque historiæ monimentis, doctrinæ non magis quàm pietatis studiosius, hanc solitudinem patriæ familiæque prætulisset, in languorem incidit diuturnum, ut patientiâ litteris omnibus anteponendâ, tanquam optimo viatico munitus, mortem non reformidaret, quam obiit 20. Octobris 1676. ætat. 32.

Par M. HAMON.

dans le repos de la solitude les ouvrages des Péres & l'histoire de l'Eglise. Aussi zélé pour la piété que passionné pour la science, il quitta son païs & sa famille pour se retirer dans ce désert. Etant ensuite tombé dans une longue maladie, il eut occasion de pratiquer la patience préferable à toutes sortes d'études. Muni de ce reméde comme d'un excellent viatique, il mourut âgé de 32. ans, sans craindre la mort, le 20. Octobre 1676. OCTOBRE.

MADAME D'AQUAVIVA.

LE vingt & uniéme jour 1676. mourut Dame Marie-Angelique d'Aquaviva, d'Arragon, héritiére du Duché d'Atrio; qui a eu toute sa vie une amitié singuliére pour nôtre Communauté, depuis qu'elle y avoit été élevée Pensionnaire dans son enfance. Dieu la préserva toûjours de l'amour du monde; quoique ce fût plûtôt par raison que par piété qu'elle se portât d'abord à mépriser les avantages si peu solides que l'on y recherche: ce qui ne laisse pas néanmoins d'être une grace fort grande; puisque par-là l'on évite beaucoup de blessûres qui sont difficiles à guérir, lorsqu'on veut revenir à Dieu.

Elle désira long-tems de pouvoir se déterminer à être Religieuse; & toute la lumiére de son esprit lui persuadoit que c'eût été le plus avantageux pour assûrer son salut: mais n'aïant pû vaincre la répugnance qu'elle avoit à l'engagement, elle prit le parti de se retirer dans le dehors de nôtre Monastére de Paris, où elle fit bâtir un corps de logis pour y demeurer sa vie durant; à condition qu'il nous demeureroit aprês sa mort. Le dérangement qui se fit au même Monastére, lorsque presque toutes les Religieuses furent transferées en cette Abbaïe des Champs, l'obligea d'aller chercher dans un plus grand éloignement du monde & de cette grande ville de Paris, les secours qu'elle croïoit lui être nécessaires pour ne plus penser qu'à son salut. Mais sa séparation d'avec nous ne diminua point l'affection qu'elle nous portoit, & dont elle nous a toûjours donné des marques jusqu'à la mort.

Dieu

OCTOBRE. Dieu la prépara à cette derniére heure qu'elle avoit extraordinairement apprehendée toute sa vie, & changea de telle sorte par sa grace trois mois avant sa mort la disposition de son cœur, qu'elle s'en étonnoit elle-même. Elle dit à son Confesseur qu'elle ne se reconnoissoit plus, & que les fraïeurs excessives qu'elle avoit continuellement des jugemens de Dieu, s'étoient changées en une entiére confiance en sa miséricorde, qui lui faisoit regarder & attendre la mort dans l'ordre de Dieu sans se troubler. Quoiqu'elle se portât bien, elle fit dès-lors son testament ; & deux mois après étant tombée malade, elle ne pensa plus qu'à se préparer à mourir. Dès les premiers jours elle voulut recevoir les saints sacremens, sans attendre l'extrémité. Sa maladie fut longue & violente ; mais en cet état sa patience, sa douceur, & sa tranquillité donnérent de l'admiration à toutes les personnes qui la virent, & qui savoient les extrêmes fraïeurs qu'elle avoit toûjours euës de ce terrible passage. Elle mourut dans de grands sentimens de reconnoissance envers Dieu, & envers les personnes dont il s'étoit servi pour la conduire dans la voïe du salut, & pour l'aider pat leurs priéres à y marcher. Elle souhaita en particulier que l'on témoignât à nôtre Communauté, qu'elle la mettoit de ce nombre ; & elle lui légua par son testament deux mille livres, outre plusieurs autres aumônes considérables qu'elle nous avoit faites pendant sa vie.

LA SOEUR CATHERINE-HENRIETTE DE St. AUGUSTIN DE LORRAINE D'ELBOEUF.

LE vingt-deuxiéme jour 1645. mourut en nôtre Monastére de Paris ma Sœur Catherine-Henriette de St. Augustin de Lorraine d'Elbœuf, âgée de vingt-deux ans & demi, Novice de cette Maison, où elle avoit été élevée depuis l'âge de huit ans. Prévenuë d'une grace puissante qui lui avoit inspiré du dégoût pour le monde & du mépris pour la grandeur de sa naissance, elle donna dans tous les âges de grands exemples de vertu. Elle avoit déja dix-sept ans, lorsqu'elle se sentit le désir d'être Religieuse, & de l'être dans ce Monastére : désir qu'elle soûtint avec une fermeté au-dessus de son âge & de son sexe. Car MM. ses parens en étant avertis, n'oubliérent ni sollicitations ni priéres pour

pour l'en détourner ; & la Supérieure de cette Maison craignant que son rang de Princesse ne lui donnât un jour sujet de prendre quelques dispenses au préjudice de la Régle, refusa longtems de la recevoir. OCTOBRE.

Mais tout cela ne servit qu'à faire voir, que la vocation de la jeune Postulante venoit véritablement de Dieu, & qu'il n'étoit pas au pouvoir des hommes de la lui faire perdre. Instruite par l'Esprit qui l'appelloit, elle n'opposa à tous ces obstacles qu'une humble persévérance ; se roidissant contre les sollicitations qu'on lui faisoit d'un côté ; souffrant sans aucun ressentiment le peu d'égard que l'on paroissoit avoir à sa qualité par le refus qu'on lui donnoit de l'autre ; mêlant ses larmes avec les instances continuelles qu'elle faisoit pour être reçuë. Son ardeur à embrasser l'état religieux devoit, ce semble, lui faire choisir une autre Maison, où elle auroit eu moins de difficultez à vaincre. Mais des vûës de vertu l'en détournérent. Elle craignoit qu'on ne l'y auroit traitée avec certaine distinction & privilége, à quoi elle vouloit absolument renoncer. Son détachement de toutes choses étoit mêmes si parfait, & elle vouloit que son sacrifice fût si entier, qu'en prononçant ses vœux, elle étoit résoluë d'y joindre celui de n'accepter jamais aucune Abbaïe. Pénétrée du bonheur d'être toute à Dieu, & d'avoir J. C. pour Epoux, elle regardoit toutes les dignitez & toutes les grandeurs de la terre comme un néant, en comparaison de ce glorieux titre.

Après une telle épreuve, qui dura plusieurs années, elle fut enfin reçuë au nombre des Novices. Alors confonduë avec les autres qui portoient le même habit, elle ne s'en distingua jamais que par l'eclat de sa vertu. Jamais sa qualité de Princesse ne lui fut un prétexte de se dispenser du moindre exercice. Elle étoit la premiére à tout, & se portoit comme par inclination aux offices les plus bas & les plus laborieux avec une sainte joïe, qui auroit inspiré de l'amour pour la vertu aux personnes les plus insensibles. Sa docilité & sa soûmission envers ceux qui la conduisoient, étoient d'autant plus méritoires & édifiantes, que la conduite que l'on tenoit à son égard, paroissoit plus sevére. Car on ne lui laissoit rien passer, sans la reprendre avec une entiére liberté, dans la persuasion où l'on étoit qu'elle le recevoit fort bien, & qu'elle en profitoit. Tel étoit le caractére de cette digne Novice, qui dans la suite auroit été un prodige de piété

&

 & une ſource de conſolation pour nôtre Monaſtére. Mais Dieu content de l'ardeur avec laquelle elle avoit commencé de courir à lui, l'a voulut récompenſer dès l'entrée de ſa courſe.

MADAME MAGDELEINE DE Ste. MATHILDE THOMAS.

LE vingt-cinquiéme jour 1696. mourut après une longue & fâcheuſe maladie ſoufferte avec beaucoup de patience, ma Sœur Magdeleine de Ste. Mathilde Thomas, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Dieu avoit permis qu'elle éprouvât ce que peut la foibleſſe humaine ; mais il lui fit enſuite connoître que l'on peut tout par la force de ſa grace. Eclairée & affermie par ce puiſſant ſecours, elle répara génereuſement ce que la foibleſſe & la tentation lui avoient fait faire contre ſa conſcience, & fut depuis ſi vigilante, qu'elle éluda tous les artifices de l'ennemi.

M. BOURGEOIS, ABBE' DE LA MERCI-DIEU.

LE vingt-neuviéme jour 1687. mourut Meſſire Jean Bourgeois, Prêtre du Diocéſe d'Amiens, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, ci-devant Abbé de la Merci-Dieu, Ordre de Cîteaux, au Diocéſe de Poitiers. Après avoir donné des marques éclatantes de ſon amour & de ſon zéle pour la vérité, dans le voïage qu'il fit à Rome avec d'autres Docteurs députez pour la défendre, il ſe retira en ce Monaſtére des Champs, où il avoit une liaiſon particuliére avec les perſonnes qui le conduiſoient ; & où il paſſa pluſieurs années en differentes occaſions. En 1669. lorſque la paix eût été accordée à l'Egliſe, il y vint fixer ſa demeure, & y exerça gratuitement & avec beaucoup de charité l'office de Confeſſeur des Religieuſes, s'étant auſſi chargé de la conduite ſpirituelle de nos Domeſtiques. Il n'en ſortit qu'en 1679. en conſéquence des ordres qui furent donnez aux Eccléſiaſtiques qui y étoient, de ſe retirer. Bien-tôt après il ſe démit de ſon Abbaïe, afin d'avoir plus de

de liberté de s'occuper de son salut; & après avoir souffert avec une patience admirable d'extrêmes douleurs pendant les dernières années de sa vie, il la finit par une mort douce & tranquille. Il est enterré dans l'Eglise de l'Abbaïe de la Merci-Dieu. OCTOBRE.

MADEMOISELLE GIGOT.

CE même jour 1688. mourut à Paris Marguerite-Valentine Gigot, qui par son testament a laissé trois cens cinquante livres & une partie de ses meubles à ce Monastére. Elle y avoit demeuré plusieurs années en qualité de Postulante, & a toûjours conservé depuis beaucoup d'affection pour nôtre Communauté. Mais ce qui doit nous consoler davantage, c'est qu'elle n'a jamais oublié dans le monde les grandes maximes de la piété chretienne qu'elle avoit puisées parmi nous.

MATTHIEU IV. DE MARLI, GRAND CHAMBELLAN DE FRANCE.

LE trentiéme jour vers l'an 1280. mourut Matthieu IV. de Marli, Grand Chambellan de France, fils de Bouchard II. de Marli & d'Agnès de Beaumont, Bienfaiteurs de ce Monastére, auquel il donna lui-même l'amortissement du fief de Cottigni près de Meudon, pour le salut de son ame, de celles de son pére, de sa mére & de ses ancêtres. Il avoit épousé Marguerite de Levis, dont il eut six garçons. Après sa mort sa Charge de Chambellan passa à Matthieu IV. de Montmorenci, mari de Jeanne de Levis, sa Niéce par sa femme.

JEANNE DE CHEVREUSE, ABBESSE DE VILLIERS, HERVE' ET GUI DE CHEVREUSE.

LE trente & uniéme jour 1308. mourut en ce Monastére Jeanne de Chevreuse, Abbesse de Villiers de l'Ordre de

OCTOBRE. Cîteaux, fille de Messire Hervé de Chevreuse, l'un de nos principaux Bienfaiteurs. Deux sœurs qu'elle avoit Religieuses ici, l'y avoient attirée sur la fin de ses jours. Elle y a eu sa sépulture dans le cloître du côté du chapitre avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

ICi gist religieuse Dame Jeanne de Chevreuse, jadis Abbesse de Villiers, fille de noble homme Monseigneur Hervi de Chevreuse Seigneur de Meaucourt, qui trepassa l'an de grace M. CCC. & VIII. vigille de la Toussaints. Priez pour l'ame de lui.

Nous faisons aussi mémoire d'Hervé ou Hervieu de Chevreuse son Pére, & de Gui de Chevreuse Oncle de la même Abbesse. Le premier étant au lit de la mort vers 1262. témoigna une singuliére affection pour ce Monastére, en considération de deux filles qu'il y avoit Religieuses, & pour lesquelles il n'avoit encore rien donné. Alors il nous légua quarante-quatre arpens & demi de bois au-dessus de Vaumurier jusqu'à Champ-Garnier, qui nous furent assignez par Guerin Abbé des Vaux-de-Cernai, & par Gui de Chevreuse Frére du même Hervé.

Nous joignons ce Gui à Hervé, parce que nous ignorons le jour de sa mort. Il a été comme l'autre un insigne Bienfaiteur de nôtre Maison, à laquelle il donna génereusement l'amortissement des quarante-quatre arpens & demi de bois léguez par son Frére. Le même Gui avec sa femme Helissende de la Roche-Guion, nous donna dix-huit autres arpens de bois à Champ-Garnier & aux environs, & l'amortissement de cent sols. Sedile de Chevreuse, Dame du Plessis, nous donna aussi par son testament en 1256. cent sols de rente sur la Prevôté de Chevreuse.

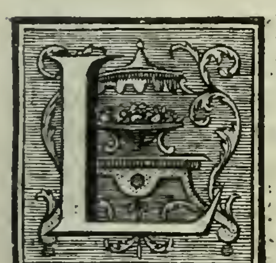


NOVEMBRE.



NOVEMBRE.

MADAME MARIE-DOROTHEE DE L'INCARNATION LE COMTE.



LE premier jour 1674. mourut à l'âge de soixante & trois ans, onze mois, ma Sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation le Comte, Religieuse professe de ce Monastére, où elle a rempli pendant six ans la dignité de Prieure. Elle occupa depuis pendant sept ans & demi la même place dans nôtre Maison de Paris; & dans l'un & l'autre endroit elle a donné de grandes marques d'une sagesse consommée. La fermeté qu'elle témoigna à l'enlevement de nos Sœurs de Paris, dont elle étoit alors Prieure, la fit envelopper dans la même persécution. On la conduisit d'abord prisonniére aux filles de la Visitation ruë Montorgueil; puis on la transfera dans la ruë du Bac faubourg Saint Germain, sans qu'un si dur traitement altera jamais sa patience ni sa charité pour ses ennemis. NOVEMBRE.

M. LE MAISTRE.

NOVEMBRE. LE quatriéme jour 1658. mourut Meſſire Antoine le Maiſtre, fils aîné de M. le Maiſtre, Maître des Requêtes, & de Dame Catherine Arnauld, qui eſt morte Religieuſe en cette Maiſon ſous le nom de Sœur Catherine de Saint Jean. Il vêcut d'abord dans le monde avec tous les avantages de l'eſprit & du corps les plus capables de l'y attacher. Son éloquence extraordinaire le fit admirer pendant dix ans dans le premier Parlement du Roïaume; & tout le monde étoit frappé de l'excellence de ſon mérite. Il aimoit aſſez la juſtice pour travailler à la faire rendre aux parties; mais il en recevoit la récompenſe dès cette vie, par le plaiſir qu'il prenoit à être eſtimé comme le plus grand Orateur de ſon ſiécle.

A l'âge de vingt-cinq ans, M. Seguier Chancellier de France, qui l'aimoit comme ſon fils, & qui connoiſſoit particuliérement ſon mérite, lui fit avoir le Brevet & la penſion de Conſeiller d'Etat; lui donnant lieu en même tems d'aſpirer aux établiſſemens les plus conſidérables. Mais les vûës de Dieu étoient bien différentes de celles des hommes. Au moment que l'on travailloit à l'avancer dans le ſiécle, ſa mére, comme une autre Ste. Monique, & ſa tante la Mére Marie-Angelique Arnauld, faiſoient des priéres continuelles, afin d'arracher au monde celui qu'elles n'aimoient que pour Dieu. Le Seigneur exauça enfin les vœux qu'il formoit lui-même dans le cœur de ſes Servantes, & commença à parler efficacement au cœur de celui pour qui elles les offroient.

D'abord il lui inſpira un dégoût ſecret de l'eſtime des hommes, & lui fit ſentir en lui-même cette inquiétude qu'un grand Saint témoigne avoir éprouvée avant ſa converſion; lorſque courant après les objets du ſiécle, il n'y pouvoit trouver le repos ſolide que l'on ne trouve qu'en Dieu ſeul. Ainſi, quand les amis de M. le Maiſtre lui applaudiſſoient pour quelque action publique où il avoit brillé, il étoit triſte dans le fond de ſon ame; & l'eſprit de Dieu qui opéroit cette triſteſſe ſalutaire, lui faiſoit comprendre qu'il ſe devoit attacher à quelque choſe

chose de plus grand qui fut capable de remplir son cœur. NOVEMBRE.

Ce moment heureux arriva ; & il prit une forte résolution de rompre entiérement avec le monde. Ce fut à l'occasion de la mort de deux de ses proches, *qui le remplit* comme il disoit lui-même, *de fraïeur & de tremblement.* Il comprit donc la nécessité qu'il avoit de faire pénitence : mais la confusion que lui causoit la vûë de sa vie passée, lui fit regarder comme une difficulté presque invincible l'obligation d'ouvrir sa conscience à quelqu'un, & sur-tout à la personne du monde qu'il jugeoit la plus capable de le conduire, sur cette raison qui augmentoit sa répugnance, qu'elle étoit trop son ami.

Dans cette agitation il vint trouver ma Sœur Catherine de Saint Jean sa mére, & la Mére Marie-Angelique sa tante, dont les paroles le touchérent si fort, que dans le moment il leur répondit, parlant de M. de St. Cyran qui étoit cet ami : *J'irai donc le voir, & lui dirai ; ne méprisez pas une ame pour laquelle J. C. est mort.* En effet, il le fut trouver dès le lendemain, & ensuite commença à se séparer le plus qu'il pouvoit de la conversation des hommes, jusqu'à ce qu'il s'éloignât tout-à-fait du monde, & qu'il donnât lieu à ceux qui avoient admiré jusqu'alors son éloquence dans ses harangues publiques, d'être sans comparaison plus étonnez du silence, auquel il se condamna tout d'un coup, pour ne plus parler qu'à Dieu. Ce fut en l'année 1637. qu'il se retira, étant seulement âgé de trente ans, & n'aïant plus dans l'esprit, selon sa propre expression, que de pleurer ses péchez dans une profonde solitude.

Comme il crut que M. le Chancellier, pouvant juger de son changement comme de celui de beaucoup d'autres, qui quittoient le monde pour s'engager dans l'Eglise, penseroit peut-être à lui procurer quelque Bénefice ; il lui fit dès-lors une déclaration très-expresse, que de même qu'il renonçoit à tous les emplois du siécle, comme étant très-dangereux pour son salut, il renonçoit aussi à tous Bénefices & à toutes dignitez Ecclésiastiques, comme étant beaucoup élevées au-dessus de lui.

Il passa d'abord quelques mois dans le secret d'une chambre, priant, jeûnant, pleurant ; & Dieu aïant touché dans le même tems un de ses fréres au siége de la Chapelle, lorsqu'il paroissoit plus attaché que jamais à l'armée, ils se vinrent retirer tous deux en notre Monastére de Paris, dans un petit corps de logis

logis que ma Sœur Catherine de Saint Jean leur mére fit bâtir au-dehors. Ils y demeurérent pendant six mois, y vivant séparément chacun dans une chambre. Ce fut là proprement qu'il commença cette pénitence dont on voïoit peu d'exemples dans les Monastéres-mêmes les plus réformez. Se levant dès une heure & demie du matin, il passoit seul toute la journée; s'occupant sans cesse de la pensée de ses péchez, de la justice de Dieu, & de l'ineffable miséricorde qu'il lui avoit faite, lorsqu'il lui avoit ouvert les yeux pour voir le néant de ses occupations précedentes; ne se chauffant point même dans la plus grande rigueur de l'hiver, mais travaillant quelquefois à porter du bois pour s'échauffer; ne mangeant qu'au soir durant le carême & les autres jeûnes de l'Eglise; & pratiquant plusieurs autres austéritez, pour soûmettre la chair à l'esprit & l'esprit à Dieu.

Une vie si pénitente ne put ne pas troubler celui qu'il nommoit lui-même l'ennemi perpétuel de la pénitence. Quoiqu'il se cachât à la vûë de tous les hommes, le monde se souleva contre lui; & choqué d'un genre de vie si opposée à celle des autres, il excita contre lui une persécution qui l'obligea de se retirer de Paris avec M. son frére. Celui qui prenoit soin de sa conduite, regardant comme une chose très-difficile, qu'il pût soûtenir long-tems une telle austérité de vie, voulut lui persuader d'entrer parmi les Chartreux, comme dans un Ordre qui paroissoit plus proportionné à sa grande ferveur de piété; & où il seroit en sûreté contre le monde & contre les ennemis de sa vertu. Mais ce fut sans doute par un mouvement de l'Esprit de Dieu, qui avoit dessein de se servir de son exemple pour en porter beaucoup d'autres à embrasser une semblable pénitence, que celui qui avoit alors la docilité d'un enfant, pour se laisser conduire à la lumiére d'une personne à qui il portoit un profond respect, ne pût se rendre en cette occasion à son conseil. Il aima mieux se retirer avec son frére en cette Maison des Champs, qui étoit alors un désert affreux; parce que les Religieuses qui y demeuroient auparavant, l'avoient quittée pour s'établir à Paris.

Mais lorsque le monde sembloit être mort pour ces deux Solitaires, & qu'ils étoient eux-mêmes morts au monde, au bout de deux mois le Diable excita contre eux une nouvelle persécution,

cution, qui les obligea de ſortir encore de ce deſert; & l'on vit celui qui un an auparavant étoit reſpecté de tout le monde, être alors rejetté de tous, pour avoir renoncé aux maximes & à la fortune du ſiécle. Cependant, comme il étoit affermi & fortement enraciné dans la charité, il regarda avec joïe ce mépris que les hommes faiſoient de lui, comme un gage de la divine miſéricorde; & il s'eſtima heureux dans ce refroïdiſſement géneral de la charité à ſon égard, ainſi qu'il le nommoit lui-même depuis, & dans cette fuite à laquelle on l'obligeoit, de ſe voir en quelque maniere réduit dès les premiers tems de ſa converſion, ou comme de la naiſſance de J. C. dans ſon ame, à l'état où J. C. s'etoit vû lui-même au moment de ſa naiſſance dans le monde, lorſque tous les hommes le rebutérent. NOVEMBRE.

Ne pouvant donc plus demeurer dans cette Abbaïe ni à Paris, il fut contraint d'aller avec ſon frére chercher en Picardie * une retraite chez un ami, qui plus charitable & plus géneireux que beaucoup d'autres, voulut bien le recevoir dans ſa maiſon. Mais en changeant de demeure, il ne changea point d'eſprit. Il continua de vivre dans ce lieu avec la même ferveur qu'il faiſoit auparavant. Il y paſſa treize mois entiers, ſans y voir perſonne que le Prieur § d'une Maiſon très-réformée & un de ſes Religieux, qui conçûrent une eſtime particuliére pour ces deux fréres perſécutez, & qui leur adminiſtroient les Sacremens dans leur Egliſe, où ils ſe rendoient d'ordinaire avant le jour, afin d'être moins expoſez à la jalouſie de leurs ennemis.

Au mois d'Août 1639. la mort d'une des perſonnes le plus oppoſées à l'Abbé ſon ami, lui donna la liberté de revenir en ce Monaſtére, où il continua de pratiquer avec la même égalité d'eſprit les exercices d'une pénitence toûjours uniforme. Mais la mort du Receveur de l'Abbaïe, qui arriva en 1641. aïant expoſé le bien & les affaires de la Maiſon à un deſordre inévitable, celui que l'amour de la pénitence avoit engagé de venir chercher dans la ſolitude un ſaint repos, pour travailler ſeulement

* A la Ferté-Milon.

§ Dom Julien Warnier, Prieur de l'Abbaïe de Saint Lazare, & premier Inſtituteur de la derniére Réforme des Bernardins.

NOVEMBRE. ſeulement à ſon ſalut, ſe ſentit preſſé par un devoir indiſpenſable de ſa charité envers les Servantes de J. C. de ſe charger de la conduite de leur bien, comme d'une choſe conſacrée à Dieu & aux pauvres. On vit donc celui qui avoit paru avec tant d'éclat dans le Parlement de Paris, ſolliciter & même plaider quelquefois dans les plus petites Juriſdictions de la campagne, pour la défenſe des juſtes droits que l'on vouloit enlever à de pauvres filles. De ſorte que ce qu'il reconnoiſſoit avoir fait auparavant pour la vanité & l'oſtentation, il s'en acquittoit alors par un mouvement très-pur de la charité; ſe plaiſant à rendre à Dieu-même, en cette maniére ſi humiliante & ſi abaiſſée, les ſervices qu'il avoit rendus au monde dans des vûës bien différentes. Dieu donna ſa bénediction aux ſoins ſi charitables de M. le Maiſtre, qui bien-tôt rétablit les affaires de cette Maiſon, & remit le temporel en meilleur état qu'il n'étoit auparavant. Mais il bénit d'une maniére ſans comparaiſon plus abondante les ſaints travaux de ſa pénitence; puiſque ſon exemple attira dans le même lieu un grand nombre d'amis qui imitérent ſa piété, ſon auſtérité de vie & ſon amour pour la vérité.

Cependant ce concours de perſonnes de conſidération, qui quittoient le monde & des emplois honorables pour ſe venir cacher avec lui dans le déſert, fut une occaſion à de nouveaux troubles, qui l'obligérent d'en ſortir encore une fois en l'année 1655. Mais regardant toûjours ce lieu comme celui que Dieu lui avoit deſtiné pour l'accompliſſement de ſa pénitence, il n'eut jamais d'autre vûë que d'y retourner: ce qu'il fit dès l'année ſuivante; & il n'en ſortit plus dans la ſuite.

Cette Maiſon ne peût aſſez reconnoître ſa charité, ni révérer autant qu'elle doit les exemples de piété & de pénitence qui ont paru dans toute la conduite de ſa vie. Son amour pour la pauvreté le porta d'abord à nous donner tout ſon bien. Il ne ſe vêtoit que de la maniére la plus ſimple & toûjours la même, ſans y rien changer. Il avoit une ſi haute idée de l'état de la ſainte Virginité, qu'il ſe regardoit ſincérement comme un miſérable pécheur, en comparaiſon des Religieuſes qui étoient revenuës s'établir dans cette Abbaïe. Ce ſentiment qu'il avoit de ſa miſére, le porta à les conjurer avec une humilité preſque incroïable; » de prier pour lui, regardant non-

ſeulement

ſeulement les péchez de ſa vie paſſée, mais mêmes ſa péni- « NOVEM-
tence comme aïant beſoin de toutes leurs larmes & de toute « BRE.
la miſéricorde de J. C. leur Epoux : voulant vivre & mourir «
non avec le nom & l'habit de leur frére dont il ſe croïoit «
indigne, mais d'un de leurs ſerviteurs ; & ſe trouvant trop «
heureux, ſi Dieu daignoit ſeulement lui donner les miettes «
qui tomboient de la table ſacrée où elles étoient nourries. «
Ce ſont les propres paroles du billet qu'il écrivit de ſa main à cette Communauté, qui a tant de fois éprouvé que cette diſpoſition ſi humble n'étoit pas moins dans ſon cœur que dans ſa bouche. Il n'y a point eu en effet d'occaſion, où il ne ſe ſoit abaiſſé non-ſeulement à prendre des ſoins beaucoup au-deſſous de lui, mais encore à s'emploïer lui-même à tout ce qui regarde le ménage, à ſcier les bleds, à faire les foins, à charger la marne, & autres choſes ſemblables. Il en uſoit ainſi afin de joindre à ſa pénitence le travail des mains, dont il ne s'eſt diſpenſé, que lorſque ſur les derniéres années de ſa vie on l'engagea à s'occuper aux ouvrages ſaints & utiles qu'il a donnez au public, & qui ſont des fruits de ſa ſolitude.

Il étoit continuellement proſterné d'eſprit & de cœur en la préſence de Dieu ; & ſouvent ſe retirant ſeul dans une chapelle de cette Egliſe après le dîner, il y demeuroit long-tems proſterné auſſi de corps, & tout pénétré d'une parfaite reconnoiſſance de la grace qu'il avoit reçuë, lorſqu'il plut à Dieu de rompre les chaînes qui le tenoient attaché au monde, & de l'appeller à ſon ſervice, avant qu'il y fût plus fortement attaché par le mariage. C'étoit dans la même vûë qu'il engageoit ſes amis à lui rapporter la maniére dont il avoit plû à la divine Providence de les toucher & de les amener dans ce déſert. Il remarquoit avec admiration le doit de Dieu dans tous ces divers détours, par leſquels ſon Eſprit ſaint conduiſoit les ames ; & il n'avoit point de plus agréables entretiens que ceux de cette nature, où ſa foi & ſon amour s'embraſoient comme d'un feu nouveau, par la conſidération de tant d'effets différens de la bonté infinie d'un Dieu envers des hommes pécheurs.

C'étoit là proprement le caractére de ſa piété, auquel toutes les autres parties de ſa vertu ſe rapportoient comme à leur principe. Sa charité, ſa pénitence, ſa pauvreté, l'aſſujettiſſement à ſon propre frére, quoique plus jeune que lui, le reſpect qu'il

Ggg avoit

NOVEMBRE. avoit pour ses sentimens dans la conduite de sa conscience, la douceur, la tranquillité & l'humilité avec lesquelles il souffrit que certaines personnes décriassent d'une maniére très-mortifiante ses ouvrages, quoique si estimez dans le public: toutes ces vertus naissoient de ce regard fixe vers l'infinie miséricorde qu'il avoit reçuë de Dieu, en comparaison de laquelle toutes les autres choses lui paroissoient méprisables.

Il vêcut toûjours dans une parfaite dépendance de la lumiére de ceux qui le conduisoient; » mettant, comme il parloit lui-» même, toute sa dévotion, & pour ainsi dire, toute sa reli-» gion à obeïr humblement à ces personnes qui avoient sur lui » l'autorité de l'Eglise, & par qui Dieu lui faisoit connoître son » éternelle volonté pour sa conduite & pour son salut. « Aussi, aïant été obligé par une nécessité indispensable & par le conseil de ses amis, de consentir à l'impression de ses Plaidoïers, pour en étouffer plusieurs, qu'on lui attribuoit faussement, & qui pouvoient scandaliser le public; il n'eut pas plutôt appris qu'un homme très-éclairé & très-pieux condamnoit cette impression, comme un ouvrage de vanité, qu'il la condamna aussi lui-même à l'instant, & qu'il l'eût brûlée effectivement, si cette personne mieux informée de la vérité des choses ne l'en eût empêché. On voit par-là combien il eut de raison de se rendre dans le même tems ce témoignage très-sincére, qu'il avoit cette obligation à Dieu, que depuis qu'il avoit plû à son infinie miséricorde de le retirer du crime & de le dégager du monde, il n'avoit pas seulement détaché son cœur de l'amour des créatures, mais aussi desenchanté son esprit du vain désir de signaler son nom dans le monde par des ouvrages d'éloquence; & qu'il ne pensoit plus, graces à Dieu, à s'acquerir une réputation éternelle, mais plutôt à arriver à une vie éternelle.

En l'année 1658. qui étoit la cinquantiéme de son âge, le jour de la fête de S. Simon & S. Jude, après avoir fait la Ste. communion avec une grande ferveur, il sentit les premiéres atteintes de la maladie qui devoit finir par sa mort le cours de sa pénitence. Il reçut les derniers sacremens le jour de S. Charles; & incontinent après étant retombé dans une léthargie qui l'avoit pris depuis deux jours, & qui ne lui laissa que cet intervalle, il expira à quatre heures après midi dans un profond silence, ainsi qu'un pénitent qui s'y étoit condamné, pour avoir parlé aux

aux hommes pendant dix ans avec trop de complaisance. Il est enterré dans l'aîle gauche de nôtre Eglise vis-à-vis de la chapelle de la Vierge*, où la présence de son corps nous doit faire continuellement souvenir de cet esprit de piété & de pénitence que nous avons admiré en lui. Il a demeuré dans ce désert l'espace de vingt ans, & nous a donné 13600. livres. NOVEMBRE.

EPITAPHE.

Hic jacet ANTONIUS LE MAISTRE, *Roberti Arnauld d'Andilli ex sorore nepos, cum quo olim naturæ vinculis conjunctus, ipsâ nunc sepulturæ societate conjungitur. Cum omnes singularem ejus eloquentiam prædicarent, mundum exosus etiam admirantem, contemtâ luce forensi & omni spe sæculi ad maximos quosque honores invitantis, in hanc se solitudinem abdidit, hominibus mutus ut cum Deo loqueretur. Hoc unum illi in votis latere & pœnitere. Divitias jam ditior postquam abjecerat, viliores luto habuit. Quod difficilius erat, tam magnus dicendi artifex, non minus contemsit eloquentiam, aliam à verbo Dei edoctus, quæ silentii humilitate vocalior & sublimior in cælum auditur & Deum flectit. Hinc nihil illi optatius quàm neque audiri neque audire, ut otiosis sensibus mens cælo infixa veritatis robur hauriret. Divinæ huic solitudini amator pauperum junxit amorem paupertatis, patientiam in laboribus, gaudium*

ICi repose Messire ANTOINE LE MAISTRE, neveu par sa mére de Messire Robert Arnauld d'Andilli, à qui il est maintenant joint dans le même tombeau, après lui avoir été uni par les liens de la nature. Lorsque tout le monde étoit charmé de sa rare éloquence, il se cacha dans cette solitude; afin qu'étant muet à l'égard des hommes, il pût s'entretenir avec Dieu. Haïssant le monde, lors-mêmes qu'il en étoit admiré, & méprisant l'éclat du Barreau, avec tous les plus grands honneurs que le siécle paroissoit lui faire espérer, il ne souhaita plus rien que l'obscurité & la pénitence. Etant devenu riche par son renoncement aux richesses, il ne les regarda plus que comme de la bouë; & ce qui est bien plus difficile, il ne méprisa pas moins l'éloquence, lui qui la possédoit si parfaitement. Le Verbe de Dieu lui en avoit appris une autre, qui aïant plus de force & étant plus élevée par son humble silence, se fait entendre dans le ciel, & fléchit Dieu-même. C'est pourquoi il n'eut point de plus grande passion, que de ne plus entendre les hommes & de n'en être plus entendu; afin que dans le calme de ses sens son esprit attaché au ciel, y puisât la vérité dans toute sa vigueur. A cette sainte solitude il sut joindre l'amour des pauvres & de la pauvreté, la patience dans les

* En 1711. son corps fut exhumé, comme les autres; & on le transfera avec ceux de M. de Saci son frére & du célébre M. Racine, à S. Etienne-du-Mont.

NOVEMBRE.

gaudium in opprobriis, parcitatem in victu, odium sui & charitatem in alios, quæ sunt adjumenta cælestis disciplinæ. Magnificè imprimis tractavit pœnitentiam, quam non ex infirmitate naturæ aut consuetudine hominum qui malè judicant de divinis, sed ex Gratiæ potentiâ æstimavit; ardens amator non minùs Gratiæ quàm pœnitentiæ, & si per ejus humilitatem dicere liceret, utriusque defensor. Obiit. &c.

Par M. HAMON.

les travaux, la joïe dans les injures, la frugalité dans sa nourriture, la haine de soi-même, & la charité a l'égard des autres: vertus nécessaires pour soûtenir la voïe qui conduit au ciel. Il embrassa sur-tout la pénitence d'une maniére héroïque; & il ne la considéra pas avec les yeux de la nature foible, ni selon la coûtume des hommes qui sont de mauvais juges dans les choses de Dieu; mais il en jugea selon la puissance de la Grace, qu'il n'aima pas avec moins d'ardeur que la pénitence: & si on le peut dire sans blesser son humilité, il fut un zélé défenseur de l'une & de l'autre. Il est mort, &c.

M. BENOISE, CONSEILLER-CLERC.

CE même jour 1667. mourut à Paris Messire Charles Benoise, Conseiller-Clerc en la Grand'Chambre du Parlement, dont le cœur est enterré dans nôtre Eglise, comme il l'avoit ordonné par son testament. A cette dépoüille mortelle, dont il voulut que nous fussions les dépositaires, il joignit un legs de trois mille livres d'aumône; afin d'avoir part aux priéres des Religieuses de cette Communauté, ausquelles il avoit eu pendant sa vie une confiance particuliére.

M. DU FOSSE'.

CE même jour * 1698. mourut à Paris, à l'âge de soixante & quatre ans, Messire Pierre Thomas, Ecuïer Sieur du Fossé, fils de M. du Fossé, Maître des Comptes à Roüen. Dès ses plus tendres années il fut élevé avec deux de ses fréres & quelques autres enfans de condition au-dehors de ce Monastére, pour lequel il a toûjours conservé un attachement inviolable. Il y avoit tellement pris du goût pour la retraite, qu'aïant été contraint

* C'est par erreur que quelques Auteurs, comme les Continuateurs de Moreri, mettent cette mort au 14.

contraint d'en ſortir & de rentrer dans le monde, il ſut ſe faire une ſolitude continuelle au milieu de la ville. Son humilité & ſon amour pour la ſainte pauvreté lui firent toûjours conſtament refuſer de recevoir aucun Ordre ni Bénefice. Mais il n'en a pas moins ſervi l'Egliſe pour cela. Sa grande piété & ſon zéle pour avancer l'empire de J. C. lui ont fait conſacrer ſon profond ſavoir & ſa retraite, à compoſer un grand nombre d'ouvrages, qui produiſent tous les jours de nouveaux fruits parmi les Fidéles. Enfin autant conſumé par l'auſtérité de ſa pénitence que par ſon aſſiduité au travail, il mourut de la mort des Juſtes, & fut enterré à St. Etienne-du-Mont. Mais ſon cœur fut porté en ce Monaſtére, où il repoſe dans le bas-côté gauche du chœur de nôtre Egliſe, avec cette épitaphe. NOVEMBRE.

E P I T A P H E.

Quem vivus concupierat tumulum PETRUS THOMAS DU FOSSÉ, *hunc ipſius cordi reſtituit pietas ſuorum. Hîc nutritus à puero hauſit pietatem, quâ ſic lucentem temperavit facem, ut nunquam deſierit ardere charitate. Hinc per vitam exul ceſſit neceſſitati, non amori; abſens enim corpore licet, præſens autem ſpiritu huc ſecedere, deliteſcere, emori una ipſius fuit ambitio.*

Ici repoſe le cœur de Meſſire PIERRE THOMAS DU FOSSÉ, auquel la piété de ſes proches a rendu la ſépulture qu'il avoit déſirée pendant ſa vie. Elevé dès ſon enfance dans ce déſert, il y puiſa l'eſprit de piété, par lequel il a tellement modéré la lumiéré éclatante de ſon ſavoir, qu'il n'a jamais ceſſé de brûler du feu de la charité. En aïant été chaſſé pour le reſte de ſes jours, il céda à la néceſſité, ſans rien perdre de ſon affection pour ce ſaint lieu. Car bien qu'il en fût abſent de corps, il y étoit préſent en eſprit; & il n'eut point d'autre paſſion que d'y revenir ſe cacher & finir ſa vie.

M. DODART, MEDECIN.

Le cinquiéme jour 1707. mourut à Paris Meſſire Denys Dodart, Conſeiller Médecin du Roi & de S. A. S. Madame la Princeſſe de Conti la Doüairiére, Docteur Regent en la Faculté de Médecine de Paris, l'un des plus fidéles & des plus conſtans amis de ce Monaſtére. Il l'avoit connu depuis très-longtems, lorſqu'étant au ſervice de Madame la Ducheſſe de Longueville, il avoit ſouvent occaſion d'y venir; & comme il étoit fort ſuſceptible des impreſſions édifiantes, il ſe laiſſa ſans peine porter

NOVEMBRE. porter à aimer un lieu, où il voïoit que l'on servoit Dieu en esprit & en vérité. Pour marque de son affection & de son attachement, il nous confia dans la suite l'éducation de Mademoiselle sa fille, qui a été plusieurs années Pensionnaire parmi nous; & après la mort de M. Hamon, il voulut bien, autant que ses grandes occupations pouvoient le lui permettre, aider à remplir le vuide que cette mort avoit laissé dans nôtre Maison.

Mais si M. Dodart étoit édifié du bien qu'il voïoit pratiquer dans nôtre Communauté, nous ne devons pas l'être moins des grands exemples de vertu qu'il a donnez pendant sa vie. Touché dès sa jeunesse des mêmes sentimens de Religion dans lesquels il est mort, il préfera la Médecine à toute autre profession; parce qu'il n'y voïoit aucun danger pour la justice, & qu'il y avoit au contraire une infinité d'occasions pour la charité. Il en fit donc son plus grand plaisir & un devoir essentiel, & n'oublia rien pour s'y perfectionner. Son caractére serieux, qui lui étoit naturel, & d'où il ne sortoit que très-rarement, étoit fortifié par l'attention chrétienne, avec laquelle il veilloit continuellelement sur lui-même. Mais il ne laissoit pas de montrer un fond de cette joïe sage & durable, qui est le fruit d'une raison épurée & d'une conscience tranquille. Il savoit parfaitement le Grec, le Latin, le Dessein, la Musique, les Instrumens. De sorte que dès l'âge de vingt-cinq ans il passoit pour un des plus sages & des plus savans hommes de son siécle.

Sa belle Latinité lui fit offrir un emploi de Cour; mais cette fortune considérable & cet éclat séduisant ne purent le faire renoncer à son premier choix. Il étoit persuadé que le ciel l'avoit placé où il étoit; & il y découvroit une source abondante de s'enrichir pour l'éternité, qu'il avoit plus à cœur que tous les avantages du monde. Dieu ne tarda pas à récompenser cette grande constance pour sa profession, & le fit assez promtement connoître. Madame la Duchesse de Longueville, frappée autant de sa vertu que de son habileté, le prit pour son Médecin, & l'honora de sa confiance. Bien-tôt Madame la Princesse de Conti voulut partager avec elle un si grand homme, qui occupa chez celle-ci le même poste qu'il remplissoit déja chez l'autre. Rien n'est au-dessus du zéle, de la fidélité & du désinteressement qu'il apporta à leur service.

Sa sagesse, sa conduite & sa vertu lui attirérent l'amitié de tous

tous ceux qui étoient avec ces Princesses. Mais il ne fit jamais d'autre usage de toute cette faveur, que pour servir les autres. Il en usa de-même à l'égard du crédit qu'il s'étoit acquis auprès de M. Colbert, dès son entrée dans l'Academie des sciences. Il ne s'en servit que pour faire connoître au Ministre ceux qui avoient de grands talens, & à leur attirer ses gratifications. Il étoit si porté à obliger, & il le faisoit de si bonne grace, qu'avoir besoin de son service, c'étoit être en droit de l'emploïer. NOVEMBRE.

Sa vie étoit aussi chrétienne, qu'égale & uniforme. Il faisoit les carêmes comme on les a toûjours faits dans l'Eglise jusqu'au XIII. siécle : c'est-à-dire, qu'il ne bûvoit & ne mangeoit que sur les six à sept heures du soir. La plûpart du tems il vivoit de légumes, & sur la fin du carême de pain & d'eau. Tout ce qu'il a fait & entrepris de faire, marque combien il étoit laborieux. Ses plaisirs & ses amusemens étoient des travaux moins pénibles, tels que de simples lectures, mais toûjours instructives & solides. Il lisoit beaucoup sur les matiéres de Religion : car sa piété étoit éclairée ; & il accompagnoit de toutes les lumiéres de la raison la respectable obscurité de la foi.

Exemple aussi rare qu'édifiant pour un Médecin de Cour ! Tant d'occupations diverses à la Cour, à l'Academie & dans le cabinet ne lui furent jamais un obstacle, ou un prétexte de se dispenser de suivre les mouvemens de sa charité pour le prochain. Il étoit le Médecin d'un très-grand nombre de pauvres, qu'il soignoit non-seulement en cette qualité, mais encore qu'il nourrissoit par ses charitez & par celles qu'il mendioit des autres.

Si-tôt que les nécessitez de quelque misérable l'appelloient, il y couroit sur le champ, comme s'il n'eût point eu d'autre affaire ; préferant à tout l'exercice de la charité, qui seule donne le prix à toutes les bonnes œuvres. Aussi a-t-il mérité la plus grande récompense qu'elle accorde à ses partisans dès cette vie ; c'est-à-dire, de mourir pour elle ; puisqu'il est mort d'une maladie qu'il avoit contractée en soignant les pauvres. Un jour il s'excéda de fatigue en les traitant, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun à cinq heures du soir. La fiévre qui le saisit aussi-tôt, & une fluxion de poitrine qui se déclara, l'emportérent en dix jours de tems, l'orsqu'il étoit âgé de soixante & treize ans. Il est enterré à S. Germain-de-l'Auxerrois.

EPITAPHE.*

NOVEMBRE.

Hic jacet DIONYSIUS DODARTUS,
Cui si nobile fecit illa nomen
Ars, quæ corporibus medetur ægris,
Fecit nobilius perenniusque
Fuci expers pietas, fidesque cana,
Pudorque sanctus, nudaque veritas,
Et soror fidei æquitas, amorque
Veri candidus & tenax, & omnis
Virtutum chorus, agmen illa quarum
Duxit quæ miseros amat levare.
Lugete ô Latiæ Atticæque Musæ!
Atque Artes simul elegantiores,
DODARTI *alter amor, sepulcro adeste;*
Vos adeste etiam, Joci, Lepores,
Cum risu & salibus, Facetiisque,
Quas vellet tamen approbare virtus,
Vos amaverat ille sed pudentes.
Lugete ô viduæ & cohors egentium!
Atque omnes miseri, parentem in illo
Experti, quoties opera rogastis.
Amici quoque lugeamus omnes
Amicum solidum, pium, fidelem,
Et loqui simul & tacere gnarum,
Nec, si nubila sit dies, fugacem.
Dum lugebimus, ille de bonorum
Pleno

ICi repose Messire DENYS DODART, qui s'est acquis une grande réputation par son habileté dans l'art de la Médecine; mais qui s'est rendu encore plus illustre par une piété sincére, une fidélité éprouvée, une sainte pudeur, une ingenuité sans fard, une équité compagne inséparable de la fidélité, un amour pur & constant de la vérité, en un mot par l'union de toutes les vertus, dont la premiére fut la charité envers le prochain.

Quel sujet de deüil pour l'éloquence Gréque & Latine, & pour tous les beaux Arts, dont il faisoit ses délices! Paroissez ici les uns & les autres à son tombeau, pour y marquer vôtre douleur: paroissez y avec les Jeux, les Agrémens, les Ris, les bons-mots & les Saillies d'esprit, qu'il aimoit aussi; mais seulement autant qu'ils étoient compatibles avec la pudeur & la vertu dont il faisoit profession.

Pleurez sur-tout, vous ô veuves, vous ô pauvres, vous ô affligez, qui avez toûjours trouvé en lui la tendresse d'un pére toutes les fois que vous l'avez emploïé. Ne lui refusons pas non plus nos larmes, nous qui avions le bonheur de l'avoir pour ami: pleurons en sa personne un ami solide, un ami tendre & fidéle, qui savoit parler & se taire à propos, & que nous trouvions dans nôtre adversité comme dans nôtre prospérité.

Mais, pendant que nous nous occupons à lui rendre nos devoirs lugubres, enyvré

* Elle avoit été faite pour être mise sur sa tombe; mais on n'a pas jugé à propos de l'y graver.

Pleno fonte bibens, Deo fruetur,
Permixtus superûm choris beatis,
Queis simillimus hîc amavit esse.
Huic, Lector, quisquis es, precare,
Qui bonus benè, dum fuit superstes,
Multis fecerit, omnibus volebat.

Par M. ADAM.

enyvré dans la source de tous les biens, & uni à ces Esprits bienheureux qu'il a tâché d'imiter sur la terre, il joüit de Dieu pour toute une éternité. Passant, qui que vous soïez, priez pour le repos de l'ame de celui, qui plein de bonté pendant sa vie, a fait du bien à une infinité de personnes, & en vouloit à tout le monde.

MADAME DE LA CHARTRE BARDEAU.

LE sixiéme jour 1628. mourut à Paris Dame Marie de la Chartre, femme de M. Bardeau, Secretaire du Conseil; laquelle étant pénétrée d'une singuliére dévotion envers le très-St. Sacrement, légua trente mille livres pour aider à la fondation d'un Monastere, qui devoit être dédié en l'honneur de ce mystére. Cette somme qui avec les arrerages montoit alors à trente-sept mille livres, a été depuis transferée à nôtre Monastére, en faveur de l'établissement de l'adoration perpetuelle de la Ste. Eucharistie qui s'y pratique, & du titre de Religieuses du Saint-Sacrement, qui nous a été accordé par nôtre S. P. le Pape Innocent X. confirmé par M. l'Archevêque nôtre Supérieur, & homologué en la Cour de Parlement. Une telle libéralité nous oblige de regarder Madame Bardeau comme la premiére Bienfactrice de cet Institut, & de lui donner part en cette qualité à toutes les priéres de la Communauté. La même grace doit s'étendre à M. de la Chartre son frére & son unique héritier, qui dans les sentimens d'une même piété, a favorisé & & agréé la donnation de Madame sa sœur.

MADAME SUSANNE DE Ste. CECILE ROBERT.

CE même jour 1669. mourut à l'âge de quarante-cinq ans moins deux mois, ma Sœur Susanne de Ste. Cécile Ro-

 bert,

NOVEMBRE. bert, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére. Il parut dès ſon enfance, lorſqu'elle étoit encore dans le monde, que la crainte & l'amour de Dieu étoient gravez dans ſon cœur, par le grand éloignement qu'elle témoignoit de toutes les choſes de la terre, & un ardent déſir de vivre inconnuë dans quelque condition humiliante. Mais n'aïant pû l'exécuter, Dieu lui inſpira le deſſein de ſe faire Religieuſe, & de ſe rendre la derniére & la plus mépriſable dans ſa Maiſon. C'eſt à quoi elle travailla toûjours avec une application incroïable, depuis qu'elle fut entrée dans le cloître; regretant ſur-tout de n'avoir pas embraſſé la condition de Sœur converſe, comme plus conforme au penchant qu'elle avoit pour l'humiliation. Mais elle y ſut ſuppléer en mille maniéres par une ſainte induſtrie.

Il n'y avoit point dans la Maiſon de travail bas & pénible qu'elle ne déſirât de tout ſon cœur, & qu'elle n'entreprît, autant que ſes forces pouvoient le lui permettre. Son affection & ſon ardeur pour la pratique de la pauvreté étoient ſi grandes, que s'il lui eût été licite, elle l'auroit portée à l'excès; & ſi ſon humilité & ſon ſilence ne l'euſſent retenuë, elle auroit témoigné ſa douleur toutes les fois qu'elle voïoit qu'on ne l'obſervoit pas exactement. Souvent à la vûë de l'état de ſon ame, qu'elle jugeoit déplorable, elle verſoit des torrens de larmes; & quand elle ſe ſentoit diſtraite, ſterile ou moins fervente qu'à l'ordinaire, elle redoubloit ſes pleurs & ſes gémiſſemens. Elle ne cédoit à l'infirmité de ſon corps en prenant du repos & de la nourriture, qu'avec une extrême répugnance & par la ſeule néceſſité; ſe plaignant toûjours de ce qu'on avoit trop d'égard pour elle, & qu'on lui donnoit ce qu'il y avoit de meilleur. C'étoit cependant le contraire; parce que perſonne de la Communauté n'ignoroit, combien elle déſiroit d'être traitée comme la derniére de toutes.

Dans ces heureuſes diſpoſitions que N. B. P. S. Benoît demande de ſes enfans, ſi elle étoit malade ou dans quelque langueur, elle vouloit qu'on la laiſſât ſans ſecours & ſans ſoulagement; afin que la maladie agît & accelerât ſa mort, qu'elle regardoit comme un priſonnier regarde ſa délivrance. Ce ſentiment de la mort la ſéparoit abſolument de toutes choſes, & l'empêchoit de prendre part à quoi que ce pût être, ſinon à ſon avancement dans la vertu, & à l'avantage d'honorer la vie pauvre,

pauvre, humble & pénitente du Fils de Dieu, à quoi elle s'est exercée jusqu'à la mort. NOVEMBRE.

MADAME SUSANNE-THERESE DE St. AUGUSTIN DE LA PAILLETERIE.

CE même jour 1691. mourut en ce Monastére ma Sœur Susanne-Therése de St. Augustin de la Pailleterie, Religieuse professe de l'Abbaïe d'Andeci de l'Ordre de S. Benoît près de Sezane. Comme elle avoit été élevée parmi nous jusqu'à l'âge de seize ans, elle souhaita d'y revenir après sa profession; afin d'y vivre dans une plus grande conformité à la Régle, que l'on ne faisoit pas dans la Maison où elle s'étoit engagée: ce qui lui fut accordé par ses Supérieurs. Elle a vêcu depuis son agrégation à nôtre Communauté près de dix-neuf ans dans une grande exactitude à tous les exercices réguliers.

MADAME PHILIPPE DE Ste. ENGRACIE PASSART.

LE septiéme jour 1630. mourut en nôtre Maison de Paris, ma Sœur Philippe de Ste. Engracie Passart, Religieuse professe de l'Abbaïe de S. Antoine des Champs à Paris, d'où elle sortit âgée de plus de cinquante ans par le pur amour d'une plus grande perfection. Voïant qu'elle n'y pouvoit pratiquer la Régle dont elle avoit fait profession, parce que la réforme n'y étoit pas établie, elle obtint permission de ses Supérieurs de venir en ce Monastére; sans que l'estime qu'on avoit pour elle dans sa premiére Maison, où on la consideroit comme l'une des plus parfaites Religieuses, fût capable de la retenir. Depuis, elle a vêcu pendant treize ans parmi nous dans une humilité profonde & une piété exemplaire. Nous ne devons jamais oublier l'exemple singulier qu'elle nous a laissé du mépris qu'elle faisoit d'elle-même, en parlant volontiers de ses imperfections & de ses défauts naturels devant toutes les Sœurs, lorsque l'occasion s'en présentoit; n'aïant aucun égard à l'humiliation qui lui en revenoit.

LOUIS VIII. ROI DE FRANCE.

NOVEMBRE. LE huitiéme jour * 1226. mourut à Montpensier au retour de la guerre contre les Albigeois, Loüis VIII. Roi de France, fils de Philippe Auguste; mari de la Reine Blanche, & pére de St. Loüis. De son vivant il avoit donné à ce Monastére chaque jour de l'année deux sols six deniers, que le Roi S. Loüis nous a confirmez, & que nous recevons encore aujourd'hui sur les fiefs & aumônes de Paris. Il a aussi confirmé en nôtre faveur plusieurs ventes & donnations. Avant son avenement à la Couronne de France, il avoit mérité par ses excellentes qualitez celle d'Angleterre, qui lui fut mise sur la tête du vivant du Roi son pére. Il donna d'éclatantes preuves de sa valeur en diverses occasions & contre les ennemis de l'Etat & contre ceux de la Religion. Le grand nombre de legs pieux qu'il fit par son testament aux Abbaïes & Hôpitaux de son Roïaume, font voir qu'il étoit vraïment le pére des pauvres & des Religieux. Il mourut à l'âge de trente-neuf ans, deux mois, trois jours, après avoir regné trois ans, six mois moins six jours.

M. DE LA COUR, PRESIDENT.

LE neuviéme jour 1680. mourut Messire Pierre de la Cour, Président en la Chambre des Comptes à Paris, qui depuis plus de trente ans menoit une vie très-chrétienne. Il aimoit tendrement les véritez du salut; & la connoissance qu'il en avoit, passoit de son cœur dans ses actions. Il avoit aussi beaucoup d'amour pour les pauvres; & il s'étoit fait une loi de leur donner fidélement tous les ans la dixiéme partie de son revenu, qui étoit considérable. Il a étendu sa charité sur ce Monastére qu'il a affectionné particuliérement dans les tems-mêmes où il étoit le plus exposé à la haine du monde; & il nous a fait ressentir des effets de sa libéralité chrétienne en plusieurs occasions pendant sa vie, & par son testament à sa mort, nous aïant légué deux mille livres d'aumône.

MADAME

* Le Manuscrit porte le septiéme jour.

MADAME BEUSELIN DU FOSSE'.

LE dixiéme jour 1684. mourut Dame Magdeleine Beuſelin, Veuve de Meſſire Gentien Thomas, Seigneur du Foſſé, Maître des Comptes à Roüen. Dieu la toucha de ſa crainte en même tems que ſon mari, par une rencontre que l'on peut regarder comme ûn effet extraordinaire de ſa Providence ſur ces deux perſonnes. Le Curé de leur Paroiſſe de Roüen, nommé le Pére Maignart, aïant quitté tout d'un coup ſa Cure en 1643. pour ſe mettre ſous la conduite de M. l'Abbé de S. Cyran, qui ne faiſoit que ſortir de Vincennes, & ſe retirer en cette Maiſon des Champs, où il eſt mort ; M. Thomas qui étoit fort attaché à ſon Paſteur, & qui avoit un eſprit ardent & plein de feu, s'en vint exprès à Paris, pour quereller cet Abbé qu'il ne connoiſſoit point encore, & pour lui redemander ſon Curé qu'il lui avoit enlevé. Il lui parla en effet avec chaleur ; ſe plaignant du tort qu'il faiſoit à tout un peuple, en le privant de celui qui étoit toute leur conſolation & tout leur conſeil. Ce pieux Abbé lui répondit avec beaucoup de douceur, ſelon l'eſprit & les régles de l'Egliſe, & lui repreſenta avec tant de force & d'onction la néceſſité de la pénitence, pour tous ceux qui ſe ſentent redevables à la divine juſtice, que celui qui étoit venu pour ſe plaindre de l'enlevement de ſon Curé, ſe ſentit lui-même comme enlevé par la vertu toute divine de la vérité qui pénétra juſqu'à ſon cœur. Dès ce moment il prit la réſolution de quitter le monde, & demeura à Paris pendant quelque tems, pour faire un renouvellement de toute ſa vie, & prendre pour l'avenir du S. Abbé les régles de ſa conduite. NOVEMBRE.

Etant de retour à Roüen, il dit à ſa femme ce qui lui étoit arrivé dans ſon voïage, & lui parla avec tant d'éloges de M. de S. Cyran, qu'à l'inſtant elle témoigna un extrême déſir de le voir. Elle vint donc à Paris, où elle lui parla, & fut vivement touchée des grandes véritez qu'elle entendit de ſa bouche, & que M. de Singlin & la Mére Marie-Angelique Arnauld lui annoncérent après lui. Déja toute changée, elle fit une confeſſion génerale ; paſſa quelque tems en nôtre Monaſtére de Paris,

NOVEMBRE. ris ; & forma dès-lors avec nous une liaiſon très-étroite, qui a duré juſqu'à ſa mort.

Enſuite elle retourna à Roüen, & ne délibera point de quitter le monde à un âge où elle n'étoit point encore en état que le monde la quittât. Mais pouvant plaire encore au monde, elle aima mieux plaire à J. C. & celle qui ſe trouvoit auparavant dans toutes les parties de divertiſſement, dans les aſſemblées, dans les jeux & les feſtins, & qui avoit mêmes pluſieurs qualitez naturelles qui la faiſoient rechercher & conſidérer dans les compagnies, commença à ſe reſſerrer dans ſa famille, à imiter la piété de ſon mari, à fréquenter les Egliſes, à s'y rendre aſſiduë aux priéres, à l'Office divin, à la parole de Dieu, & à ne prendre plus de part à tout ce qui juſqu'alors lui avoit plû davantage.

Flexible aux impreſſions de l'eſprit qui l'animoit, & faiſant tous les jours de nouveaux progrès dans la vertu, elle forma la réſolution avec M. ſon mari, de vivre enſemble à l'avenir comme un frére & une ſœur. Mais elle le fit d'une maniére qui ne reſſentoit rien de la legereté, & qui n'étoit point en elle l'effet de quelque ferveur paſſagére. Car, quoiqu'elle le ſouhaitât extrêmement, elle ne voulut conſentir à la propoſition que le mari en fit le premier, qu'après qu'elle l'eût prié d'y ſonger ſérieuſement devant Dieu ; parce qu'elle demeureroit ferme dans ſa réſolution & fidéle à Dieu, lorſque d'un commun conſentement & de leur pleine volonté ils s'y ſeroient engagez.

Comme l'éducation chrétienne des enfans eſt le devoir d'un pére & d'une mére, ſi-tôt qu'elle eut été touchée de Dieu, elle envoïa trois de ſes fils en cette Maiſon des Champs, afin d'y être élevez dans la crainte & l'amour de Dieu. Depuis, elle envoïa auſſi trois de ſes filles en nôtre Monaſtére de Paris, où deux ſe ſont faites Religieuſes.

Déſirant s'éloigner encore davantage du monde, & s'affermir dans la piété, elle ſe retira avec ſon mari dans une maiſon de campagne *, chez une Dame de ſes amies & de ſes parentes, qui étoit très-vertueuſe. Là elle eut la conſolation d'être conduite par un des plus ſaints hommes qui fût alors dans l'Egliſe. C'étoit M. Guillebert, Docteur de Sorbonne & Curé de la Paroiſſe,

* Paroiſſe de Berville au Dioceſe de Roüen.

Paroisse. Sa soûmission & son humble docilité ont toûjours été admirées de ceux qui la conduisoient ; & quoiqu'elle eût l'esprit naturellement un peu altier, elle s'abaissoit comme un enfant sous la conduite des personnes en qui elle respectoit l'autorité & la lumiére de Dieu. NOVEMBRE.

Son mari étant mort au mois de Septembre 1665. après vingt-deux ans passez dans la pratique d'une piété toûjours uniforme, & un exercice continuel de charité, soit envers les pauvres qu'il assistoit libéralement de son bien, soit envers plusieurs personnes de la Province, dont il pacifioit les differens d'une maniére qui le faisoit respecter de tout le monde ; elle fit de cette mort un usage très-chrétien. Quoiqu'elle en fût extrêmement touchée, elle ne se laissa point abbattre par la douleur ; mais elle en prit occasion de s'affermir davantage dans la vertu. Elle avoit alors un de ses fils établi à Paris, où il vivoit retiré & comme solitaire. Le désir de vivre avec lui dans l'éloignement de tous ses proches, lui fit prendre le parti de quitter son païs & de venir le rejoindre : démarche génereuse pour une personne comme elle, qui étoit alors fort considérée dans sa Province, & qui lui préferoit un lieu où elle étoit inconnuë.

Aïant été toute sa vie très-exacte à observer les jeûnes prescrits par l'Eglise, & étant fille d'une mére qui lui disoit souvent, que l'on ne jeûnoit plus en comparaison de son tems, où l'on ne mangeoit qu'au soir ; elle ne se dispensa point de jeûner, quoiqu'arrivée à l'âge de soixante & dix-huit ans. Sa derniére maladie la saisit vers la fin du carême, ensuite de deux actions de charité qu'elle fit, & qui l'avoient obligée d'aller fort loin à pied dans Paris deux jours consécutifs, sans avoir mangé. Aussi-tôt elle se trouva attaquée d'un asthme qui lui continua huit mois de tems, & auquel il se joignit enfin une hydropisie très-fâcheuse. On a toûjours admiré sa douceur & sa patience pendant tout le cours de cette longue maladie, qui la fit beaucoup souffrir, comme elle le témoignoit quelquefois, sans néanmoins se plaindre ; quoiqu'elle fût naturellement fort opposée à tout ce qui pouvoit l'incommoder.

Cette affliction corporelle lui servit à la détacher entiérement de la vie. Elle ne pensa plus qu'à mourir, & veilla continuellement sur elle-même. Et comme cette vigilance jointe à la vûë de l'éternité, lui faisoit envisager les choses par la lumiére

NOVEMBRE. re de Dieu ; elle témoigna confidemment à l'aîné de ses fils, avec qui elle s'entretenoit avec beaucoup d'ouverture dans le chemin en revenant de la Campagne à Paris, la peine qu'elle ressentoit de plusieurs foiblesses dans lesquelles elle reconnoissoit s'être un peu trop écoutée. Son fils lui aïant dit quelques paroles pour la consoler, elle ajoûta d'un ton ferme, que l'on regardoit toutes choses d'un autre œil, quand on pensoit sérieusement à en rendre compte à Dieu ; & que ce lui étoit un grand sujet d'humiliation de s'être fait plusieurs peines sur des choses de néant, qui disparoissoient maintenant dans son esprit.

Elle mourut dans l'espérance de la miséricorde de Dieu, après avoir reçu tous ses Sacremens, & avoir mené une vie très-chrétienne pendant plus de quarante ans. Elle souhaita d'être encore unie avec nous après sa mort, & ordonna par son testament que son corps seroit transporté & enterré ici, comme il l'a été dans nôtre Eglise vers le bas de l'aîle gauche, où nous nous trouvons obligées de prier pour elle, comme pour une des plus anciennes amies de la Maison.

EPITAPHE.

Hic jacet MAGDALENA BEUSELIN, *Gentiani Thomas Equitis Regiorum Computorum Magistri uxor, tali verè digna marito, viro admodum pio pauperumque patre. Illi quondàm mundus placuit, sed sibi posteà multùm displicuit, mundoque nuncium remittens, dum adhuc mundo placeret, castas in Christo delicias invenit. Post mortem mariti verè vidua domûs suæ maximè curam habuit. In Deum sperans, orationibus & bonis operibus intenta, tribulationem patientibus subministrans, ipsaque diuturni morbi tribulatione probata, non in deliciis sed in Deo mortua est* IV. *Id. Novemb.* 1684. *ætat. suæ* 78.

Par M. DU FOSSÉ, son fils.

ICi repose Dame MAGDELEINE BEUSELIN, veuve de Messire Gentien Thomas, Chevalier, Maître des Comptes : Epouse vraïment digne d'un Epoux de ce mérite, si recommendable pour son éminente piété & le titre qu'il s'étoit acquis de pére des pauvres. D'abord le monde eut quelques charmes pour elle ; mais ensuite s'en étant entiérement dégoûtée, & y aïant renoncé dans le tems qu'elle plaisoit encore au monde, elle eut le bonheur de trouver de chastes délices en J. C. Après la mort de son mari elle vêcut en veuve chrétienne, espérant en Dieu, s'appliquant sur-tout à son ménage, à la priére, à toutes sortes de bonnes œuvres, soulageant les affligez. Eprouvée elle-même par l'affliction d'une longue maladie, elle est morte non dans les délices de la chair, mais dans le Seigneur, le 10. Novembre 1684. âgée de 78. ans.

M. DE VERTUS, CURE' DE St. LAMBERT.

LE onziéme jour 1675. mourut Messire Charles de Vertus, Prêtre d'une piété exemplaire & d'un grand savoir, Curé de St. Lambert, qui a préferé cette Cure à une autre beaucoup plus considérable qu'on lui offroit, à cause du voisinage de cette Abbaïe, pour laquelle il avoit une tendre & sainte affection, & à qui il a laissé par son testament tout ce qu'il avoit de bien & de meubles. Mais, quoique pour de bonnes raisons nous aïons jugé devoir remettre le legs au profit de l'Eglise & des pauvres de sa paroisse ; nous n'en demeurons pas moins obligées de nous acquitter auprès de Dieu de ce que nous devons à sa charité & à sa bonne volonté, en lui donnant selon son désir part à toutes les priéres, qui se font dans la Maison pour les Bienfaiteurs. Il est enterré dans l'Eglise de sa paroisse. NOVEMBRE.

ROBERT IV. COMTE DE DREUX.

LE douziéme jour 1282. mourut Robert IV. Comte de Dreux & de Monfort, mari de Beatrix de Monfort, pére de Beatrix de Dreux, Abbesse de ce Monastére, & l'un de nos Bienfaiteurs. Il a sa sépulture dans l'Eglise de St. Yved de Braine, où l'on voit son tombeau & son épitaphe.

MADAME DE NEUFBOURG.

CE même jour 1290. mourut Madame de Neufbourg, femme de Thibauld II. de Marli, Chevalier Seigneur de Mondeville, l'un des principaux bienfaiteurs de cette Abbaïe. Elle est enterrée dans le cloître au bas de l'escalier du Chapitre, à côté de son beau-frére Alfonse-Bouchard de Marli, avec une inscription qui ne marque que sa qualité, l'année & le jour de sa mort.

EPITAPHE.

NOVEMBRE. ICi gist Madame. . . . . de Neufbourg, femme de Monseigneur Thibauld de Marli Seigneur de Mondeville, laquelle trepassa le 12. Novembre l'an MCCLXXXX.

NICOLAS NORMAND, MENUISIER.

CE même jour 1675. mourut Nicolas Normand, Maître Menuisier, natif d'Anjou qui a servi ce Monastére avec beaucoup de fidélité & une grande affection l'espace de plus de vingt-cinq ans. A sa mort il nous a laissé douze cens livres. Il est inhumé dans nôtre Eglise devant l'autel de Saint Laurent avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

H*Ic jacet* Nicolaus Normand, *in arte fabrili peritus, qui cum se in servitutem Sponsarum Christi addixisset, sed voluntariam & piam amori Sponsi, seque artis elegantiâ, ingenio & latè patenti industriâ Monasterio utilissimum præbuisset, commodis moribus & placidissimis nemini non gratus & jucundus, obiit* 12. *Novemb.* 1675.

Par M. Hamon.

ICi repose Nicolas Normand, habile Menuisier, qui s'étant mis au service des Epouses de Jesus-Christ, consacra à l'amour de l'Epoux un culte volontaire & religieux. Son extrême douceur, & ses maniéres aisées lui gagnérent le cœur de tout le monde. Il mourut le 12. Novembre 1675. après avoir rendu de grands services à cette Maison par son habileté, son génie & sa rare industrie.

M. NICOLE.

LE seiziéme jour 1695. mourut à Paris à l'âge de soixante & dix ans, Messire Pierre Nicole, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, où son humilité & sa liaison avec M. Arnauld le Docteur, déja injustement exclus de Sorbonne, lui firent mépriser les autres dégrez. Il nâquit à Chartres d'une des plus anciennes familles de la Ville, & apporta en naissant

ſãnt de grandes diſpoſitions aux plus hautes ſciences. Après avoir étudié les lettres humaines & la Philoſophie, où il fit d'excellents progrès, & ſe rendit l'un des plus habiles Ecrivains & des meilleurs Dialecticiens de ſon ſiécle, il s'appliqua aux matiéres de Théologie, qui firent depuis ſes principales occupations. NOVEMBRE.

Il avoit un jugement ſain & ſolide, un grand fonds d'eſprit & beaucoup d'érudition : mais il avoit encore plus de religion & de piéte. Il joignit à cela une grande innocence de mœurs, & une ſimplicité merveilleuſe qui favoriſoit ſon humilité & le déſir qu'il avoit de demeurer inconnu. Son inclination le portoit naturellement à la retraite : mais les travaux d'étude qu'il entreprit, & le mépris qu'il faiſoit du monde & de toutes ſes vanitez, la lui firent garder par vertu. On le trouvoit toûjours occupé à lire ou à écrire, à prier ou à méditer les choſes ſaintes.

Son amour & ſon zéle pour l'Egliſe & pour la vérité, lui firent conſacrer ſon loiſir, ſon ſavoir & tous ſes talens à défendre l'une & l'autre. Il prit ſouvent & toûjours avec ſuccès la plume contre les erreurs des Calviniſtes, des Quietiſtes & d'autres ennemis de la ſaine doctrine, d'autant plus à craindre qu'ils étoient plus accréditez & plus inſinuans. Il déclara une guerre ouverte aux relâchemens que l'on s'efforçoit d'introduire dans la Morale ; & l'on peut dire qu'il a porté des coups mortels à cette pernicieuſe doctrine. C'eſt ce qu'il lui a fait produire tant d'écrits lumineux, qui feront toûjours l'honneur de la Religion, la conſolation & le bouclier de l'Egliſe, l'édification des vrais Fidéles, dont il a travaillé à nourrir la piété, au même tems qu'il s'eſt emploïé à les garentir de l'erreur.

Ce qu'il entreprit pour la défenſe de l'Egliſe & de la vérité, il voulut bien l'entreprendre auſſi en faveur de la juſtice dans nôtre propre cauſe ; & c'eſt ce que nous ne devons jamais oublier, & que nous ne ſaurions aſſez reconnoître. Il connoiſſoit & aimoit cette Maiſon, où il ſavoit que la vérité étoit connuë & reſpectée, & que nous avions eu le bonheur de ſouffrir quelque choſe pour ſes intérêts. Il y avoit de grandes habitudes, tant à cauſe de ſon étroite liaiſon avec les Solitaires qui s'y étoient retirez, que pour y avoir eu une tante Abbeſſe *.

* La Mére Marie-des-Anges Suireau, Abbeſſe de Port-Roïal & de Maubuiſſon.

NOVEMBRE.

Voïant donc que l'on s'efforçoit de décrier nôtre conduite & d'opprimer nôtre innocence, il prit en main ses armes ordinaires, repoussa la calomnie, confondit l'imposture, & nous justifia aux yeux du public. Une action aussi charitable & aussi desinteressée exige de nous, que nous le regardions non-seulement comme l'un de nos meilleurs amis, mais encore comme l'un de nos plus génereux protecteurs; puisqu'il nous a rendu par-là incomparablement plus de service, que ceux qui ont défendu nos biens, étendu nos domaines, ou augmenté nos revenus.

Comme il avoit toûjours vêcu d'une maniére fort chrétienne & fort exemplaire, telle que doit être la vie d'un bon Ecclésiastique, il a fait aussi une mort très-sainte & très-édifiante, après avoir reçu les Sacremens dans de grands sentimens de piété. Il est inhumé dans l'Eglise de S. Medard à Paris.

M. DE BLAMMENIL, PRESIDENT.

LE dix-septiéme jour 1680. mourut Messire René Pottier, Seigneur de Blammenil, Président à la Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris. Il avoit conçu & a toûjours conservé pour cette Abbaïe une affection solide, qu'il nous a témoignée dans toutes les occasions, où nous avons eu besoin de son crédit & de ses services. Il nous a mêmes fait dans des nécessitez extraordinaires des aumônes considérables: ce qui nous engage à conserver sa mémoire, & à lui donner part aux priéres de la Communauté.

MADEMOISELLE LE MAISTRE.

LE dix-huitiéme jour 1664. mourut à Monfort à l'âge de dix-sept ans, Demoiselle Marie-Catherine-Angelique le Maistre, Pensionnaire au Couvent des Filles de la Congregation de Nôtre-Dame dans la même Ville. Comme plusieurs de ses proches avoient déja été enterrez en ce Monastére des Champs, ceux qui vivoient encore y firent porter son corps, qui y fut inhumé dans la même sépulture que M. Antoine le Maistre son oncle.

M. DU

M. DU GUE', LE FILS.

CE même jour 1682. mourut à Paris dans la douziéme année de son âge, Pierre-Bernard du Gué, fils de Messire Pierre du Gué, Seigneur de Saint-Jean-des-Troux, & de Dame Anne Millet son épouse; lesquels ont souhaité que son corps fût enterré en cette Eglise, où est la sépulture de ses aïeuls. NOVEMBRE.

MADAME MALLON DE NOINTEL.

LE dix-neuviéme jour 1676. mourut Dame Catherine Mallon, veuve de Messire Edoüard Ollier, Chevalier Seigneur de Nointel, d'Angervilliers & autres lieux; laquelle s'étant retirée du monde pour vaquer avec plus de liberté aux exercices de la piété chrétienne, a demeuré quatre ans & neuf mois en ce Monastére, où elle est morte; & a été inhumée dans l'aîle gauche de nôtre Eglise, du côté de la chapelle de Saint Laurent avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

H*Ic jacet* CATHARINA MALLON, *vidua nobilis viri Eduardi Ollier Equitis Domini de Nointel, d'Angervilliers, &c. quæ suis & alienis chara, iisque ornata virtutibus quæ mulierem christianam decent, Deo, ità volente, cujus judicia semper justa sunt, ærumnis ferè omnibus afflicta, quæ in hominem cadere possunt, maximis; ideò magis filiorum spem expectat, quòd patris optimi divinam manum erudientis & castigantis usque ad finem vitæ experta sit. Obiit 19. Novemb. 1676. æt. 61.*

Par M. HAMON.

ICi repose Dame CATHERINE MALLON, veuve de Messire Edoüard Ollier, Chevalier Seigneur de Nointel, d'Angervilliers, &c. Elle sut se faire autant aimer des étrangers que de ses proches, & réünir en sa personne les vertus qui forment la femme chrétienne. Dieu, dont les jugemens sont toûjours justes, permit qu'elle passât presque par toutes les plus grandes afflictions qui puissent arriver à l'homme: ce qui lui donne d'autant plus de droit de prétendre à l'héritage des enfans, qu'elle a plus senti jusqu'à la fin de sa vie la main de Dieu qui l'a instruite, en la châtiant en pére plein de tendresse. Elle est morte à l'âge de 61. ans le 19. Novemb. 1676.

MADEMOISELLE DE VERTUS.

NOVEMBRE.

LE vingt & uniéme jour 1692. mourut en ce Monastére Demoiselle Catherine-Françoise de Bretagne de Vertus, que l'on peut regarder comme une Héroïne du Christianisme & un prodige de piété. En qualité de Bienfactrice elle a demeuré vingt & un ans dans cette Maison ; & pendant tout ce tems nous a donné en toute occasion des marques éclatantes de sa charité, de sa libéralité chrétienne & de son tendre attachement. Elle nous étoit si unie, que la mort-même n'a pas été capable de la séparer de nous. Son humilité lui a fait choisir sa sépulture dans le cimetiére des Religieuses, où nous lui avons fait dresser cette épitaphe.

EPITAPHE.

ICi repose Catherine-Françoise de Bretagne, Demoiselle de Vertus. Elle fut sérieuse, constante, généreuse dès l'enfance. Elle passa sa plus grande jeunesse, pratiquant par piété la Régle de S. Benoît dans un Monastére. Elle en fut tirée par les flatteries de la Cour, où elle prit trop de part aux intrigues & aux plaisirs qu'elle desapprouvoit. Mais Dieu la fit enfin ressouvenir de ses premiers sentimens ; & elle lui rendit tout son cœur. Il lui montra le sentier droit qui mene à la vie ; & la Princesse Anne de Bourbon l'y aïant suivie, elle la consola par l'exemple de sa joïe dans les austeritez d'un jeûne continuel, & la soûtint par sa tranquillité au milieu de la tempête qui agitoit alors l'Eglise. Son application aux besoins de l'Epouse de J. C. la rendit digne de contribuer a la paix de ses enfans. Après-quoi n'aïant plus rien à faire sur la terre, qu'à se préparer à la mort, elle se retira dans ce Monastére, où elle se seroit engagée sans ses infirmitez. Elles l'attachérent au lit durant les derniéres années de sa vie ; mais elles n'interrompirent ni sa régularité à la recitation de l'office à toutes les heures de la Communauté, ni son attention aux besoins du prochain, ni le progrès de son amour pour Dieu & pour son Eglise. Elle passa de ce monde après vingt & un ans de souffrances & de clôture, âgée de soixante & quinze ans, aïant disposé en faveur des pauvres du peu que ses grandes & continuelles aumônes lui avoient laissé, le 21. Novembre 1692.

LA SOEUR ANNE-CATHERINE BERNIER.

LE vingt-deuxiéme jour 1624. mourut ma Sœur Anne-Catherine Bernier, qui aïant pris l'habit de Novice en l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Maubuiſſon, ſe retira en celle-ci, où elle avoit deſſein de faire profeſſion, lorſque Dieu l'appella à lui. Elle a demeuré cinq ans en religion, avec un déſir ſincére de ſe conſacrer entiérement à l'Epoux des vierges, une docilité & une ſoûmiſſion exemplaire envers ſes Supérieurs. Quelque tems avant ſa mort elle fut éprouvée par une maladie, qui lui cauſa d'extrêmes douleurs; mais elle les ſouffrit avec une patience admirable, & même avec une eſpece de joïe; témoignant que cette affliction lui étoit utile, afin de la purifier pour paroître devant Dieu. NOVEMBRE.

MATTHIEU II. DE MONTMORENCI.

LE vingt-quatriéme jour 1230. mourut Matthieu II. de Montmorenci, Seigneur d'Attichi, Connêtable de France, qui a ratifié & confirmé à ce Monaſtére la donnation de cinquante livres *pariſis* de rente ſur Meulan, faite par Matthieu I. de Marli, ſon oncle & nôtre Fondateur. Il eſt enterré dans le cloître de l'Abbaïe du Val.

MAHAUT DE VILLENEUVE, ABBESSE.

LE vingt-cinquiéme jour 1297. mourut Dame Mahaut de Villeneuve, Abbeſſe de ce Monaſtéré, qui eſt enterrée dans l'ancien chapitre ſous le mur de la Cellererie, d'où l'on a tranſporté ſa tombe dans le cloître du côté de l'Egliſe, ſur laquelle ſe lit cette épitaphe.

EPITAPHE.

ICi giſt Dame Mahaut de la villeneuve, l'onziéme Abbeſſe de Porrois, qui trepaſſa en l'an de grace M. CC. $\overset{xx}{IIII}$. & XVII. jour de Sainte Katherine. Priez pour li que Dieu en ait mercy.

M. LER.

M. LER, CURE' DE MAGNI-LESSART.

NOVEMBRE. CE même jour 1671. mourut au-dehors de ce Monastére Messire Felix Ler, Curé de la Paroisse de Magni-Lessart, que nous devons regarder comme l'un de nos Bienfaiteurs; puisque dans le tems-même de nos plus grandes disgraces, il a toûjours eu pour nous une charité & un zéle, qu'il nous a témoigné génereusement en toute occasion, sans craindre de se commettre. Dans sa derniére maladie il donna une preuve bien éclatante de son attachement & de son estime pour cette Maison, en la choisissant pour y passer les derniers jours de sa vie, & y mourir; comme il fit en effet, après y avoir demeuré quelques semaines, & avoir souffert plusieurs mois une langueur très-fâcheuse. Son corps fut porté à son Eglise de Magni, où il est inhumé. Tous les pauvres de sa paroisse pleurérent sa mort comme celle de leur pére: aussi avoit-il pour eux la même tendresse; & son amour pour eux & pour la sainte pauvreté le portoit à se dépoüiller de tout en leur faveur.

CHARLES DE LA CROIX.

LE vingt-huitiéme jour 1643. mourut dans ce désert, où les Religieuses n'étoient pas encore retournées, Charles de la Croix, âgé de vingt-six ans. Sa mort fut aussi sainte que sa vie l'avoit été. Il y avoit environ quatre ans, qu'après avoir passé sa jeunesse dans toutes sortes de desordres, Dieu lui avoit ouvert les yeux tout-à-coup. Un matin au moment qu'il se levoit le Seigneur le toucha sans aucune entremise des hommes, sans qu'il sût mêmes ni lire ni écrire, & sans qu'il eût jamais oüi parler de pénitence. Dès cet instant il le fit entrer dans les exercices & les austéritez des plus humbles pénitens. L'Esprit qui l'animoit lui donna des mouvemens si puissans pour la pénitence, qu'il passa une année entiére dans un grenier, où il montoit par une échelle qu'il retiroit ensuite à lui, afin que personne n'allât interrompre sa solitude. Là il ne vivoit presque que de pain & d'eau, qu'il gagnoit en travaillant de son métier de Cordonnier;

couvert

couvert d'un cilice ; ne ſortant que pour aller à la Ste. Meſſe ; pleurant preſque ſans ceſſe ; couchant tout vêtu ſur le plancher ; & béniſſant continuellement Dieu de la miſéricorde qu'il lui avoit faite. NOVEMBRE.

Après cette premiére année de ſa converſion, Dieu le fit connoître à M. l'Abbé de S. Cyran, alors priſonnier au château de Vincennes, par le moïen d'un des Gardes qui étoit ſon oncle. En 1640. il vint demeurer en cette Maiſon, où il continua ſon même genre de vie ; hormis qu'il couchoit ſur des aix couvert d'une natte ; mangeant très-ſouvent du pain des chiens au lieu de celui des pauvres, pratiquant une humilité ſi profonde & un mépris ſi parfait de ſoi-même, qu'il ſe jettoit à toute heure aux pieds des Solitaires, en ſe plaignant qu'il ne pouvoit mourir à ſoi-même. Il travailloit pour le ſervice de la Maiſon, à laquelle il s'étoit donné, avec tant de fidélité, de zéle, d'aſſiduité, qu'il ne dormoit jamais en gardant les fruits pendant la nuit, & qu'il diſoit ſouvent, que les ruines & les maſures de Port-Roïal lui paroiſſoient plus riches & plus précieuſes que les Palais des Rois. Dès-lors il témoigna à quelque perſonne, comme par un préſentiment de l'avenir, que Dieu feroit un jour rebâtir dans le dortoir les cellules qui étoient abbattuës, & qu'il vouloit être ſervi dans ce lieu.

Il avoit pour le très-ſaint Sacrement des ſentimens ſi extraordinaires de reſpect & de réverence ; & Dieu les lui avoit inſpirez avec des circonſtances ſi merveilleuſes, que les aïant racontées une ſeule fois à une perſonne, l'excès de l'admiration qu'elles cauſérent dans l'eſprit de celui qui les écoutoit, lui en fit perdre le ſouvenir. Tous ceux qui l'ont pratiqué, ont reconnu en pluſieurs occaſions que ſon eſprit, naturellement ſtupide & groſſier, étoit ſi fort éclairé par la lumiére de la Grace, qu'il entendoit ſans peine & avec une vive conſolation les plus grandes véritez du Chriſtianiſme & les plus excellentes ſentences de l'Ecriture. Il étoit ravi quand il pouvoit en entendre traduire quelques endroits en françois, ſans que néanmoins il l'ait jamais demandé ; parce qu'il ſe jugeoit indigne d'avoir la connoiſſance de ſi ſaints myſtéres.

Dans ſa derniére maladie, qui fut une pleureſie, il pria celui qui avoit ſoin des malades, de ne le point flatter dans ſes mauvaiſes humeurs, & de le ranger même à coups de bâton à

ſon devoir ; ſe ſentant, diſoit-il, trop dur pour ſe rendre aux ſimples paroles ou remontrances. Il ſouffrit ſes douleurs pendant dix à douze jours avec une patience toute chrétienne ; répétant à tout moment ces mots : *JESU, fili Dei, miſerere mei* ; & frappant ſa poitrine avec tant de ferveur & de violence, qu'il s'enfonça dans la chair une croix qu'il portoit ſur le cœur.

Etant à l'extrêmité, il pria ceux qui l'aſſiſtoient, de le reporter dans ſa petite cellule ſur les deux aix qui compoſoient ſa couche ; afin d'y achever ſa pénitence : & aïant les yeux attachez à un crucifix, qu'il avoit fait mettre devant lui, il ne ceſſa juſqu'à un quart d'heure avant qu'il rendît l'eſprit d'implorer la miſéricorde de Dieu, avec la componction & l'humilité d'un vrai pénitent, une paix & une tranquillité encore plus grandes qu'il ne les avoit euës depuis ſa converſion. Il eſt enterré dans nôtre Egliſe devant la porte des Sacremens avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIc jacet CAROLUS DE LA CROIX, *ſuo dignus nomine. Is cum vitam egiſſet fœdam omni criminum genere, tacentibus foris hominibus, ſed Deo intùs loquente, ex impio peccatore ſubitò, quod rarum eſt, in ſanctum pœnitentem mutatus eſt ; ut Deum poſſe omnia crederemus. Quâ animi magnitudine injuriam Dei ultus ſit in ſe ipſum acerbus vindex, & quo impetu adversùs carnem jam non rebellem inſurrexerit, nec habitatione, nec lecto, nec veſte, nec cibo hominum uſus, vix dici poteſt. Diù tantùm cilicio opertus in angulo tecti delituit calceorum & pœnitentiæ artifex, ſubtractâ ſcalâ quâ aſcenderat. Etiam poſtquam ſe huic Monaſterio famulaturus addixit, penè in nudâ humo recubuit. Porcorum reliquias non attigit quidem, quia non prodigus, ſed panem canum uſurpavit, quia pœnitens ; nec memoranda hæc, niſi perfectâ virtute magna reddidiſſet. Omnium litterarum prorsùs expers, ut qui nec legeret, quod tot libri fruſtrà nos docent, Evangelium Chriſti toto corde complexus eſt ; eò doctior quòd nihil aliud ſciret. Segetes & fructus agrorum à latronum & aprorum incurſu eâ diligentiâ cuſtodiebat, quæ ſomnum adimeret ; ea fide ut non tanquam bona terrena reſpiceret, quæ paupertas Evangelii nobilitaverat ; adeò verum eſt neminem homini melius ſervire, quàm qui Deo benè ſervit. Victum quamlibet parvum ac tenuem quanti magnum beneficium accipiebat, quòd ſe vitâ indignum duceret, quotidianus humilitate mendicus ; pœnitentiæ deliciæ nec in morbo nec in morte omiſſæ.*

Par M. HAMON.

On ne donne pas ici la traduction de cette épitaphe ; parce qu'elle paroît ſuperfluë ; le latin ne contenant preſque rien qui ne ſoit dans l'éloge françois.

M. LE

M. LE TOURNEUX, CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

CE même jour 1686.* mourut à Paris dans la quarante-ſeptiéme année de ſon âge, Meſſire Nicolas le Tourneux, Prêtre du Diocéſe de Roüen, Prieur de Villiers ſur Ferre, ſi connu dans le monde par ſes prédications & ſes ouvrages de piété, & ſi eſtimé des perſonnes qui s'appliquent à la vertu, pour les ſecours qu'il leur a donnez dans ſes belles traductions. La ſageſſe, la vertu & le mérite prévinrent en lui l'âge ordinaire ; & il fut ordonné Prêtre n'aïant encore que vingt-deux ans. Son unique & continuelle application fut de remplir dignement les fonctions d'un ſi ſaint miniſtére ; & l'on peut dire auſſi qu'il eſt peu de Prêtres, qui l'aïent fait d'une maniére & plus édifiante & plus honorable au Sacerdoce & à l'Egliſe. On le vit paroître dans la chaire, dans le gouvernement d'une paroiſſe & dans divers autres emplois avec un ſuccès merveilleux. NOVEMBRE.

Il joignoit aux plus grands talens une humilité, un deſintereſſement, une patience dans les adverſitez, un amour de la retraite & de la pénitence, qui lui ont acquis autant de réputation que ſes plus éclatantes qualitez. Il a eu pendant pluſieurs années une liaiſon particuliére avec nôtre Maiſon ; & quoique ce fût dans des tems fâcheux, où il y avoit tout à craindre de ſe déclarer pour nous, il n'a pas laiſſé de nous donner généreuſement des marques de ſa charité. Il y avoit un an qu'il étoit nôtre Confeſſeur ordinaire, lorſqu'il fut contraint de quitter cette fonction & tout autre emploi pour ſe mettre à couvert de la haine & de la perſécution des hommes charnels.

A ſa mort il n'oublia point ce Monaſtére qu'il avoit tant affectionné pendant ſa vie, & nous légua par ſon teſtament deux mille livres d'aumône. Mais, ce qui nous eſt incomparablement plus précieux, on nous a renduës après ſon decès les dépoſitaires de ſon cœur, qui repoſe dans nôtre chapelle des Reliques † ; & plût-à-Dieu que nous fuſſions auſſi les héritiéres de ſon eſprit !

* Ce ſont deux fautes à corriger dans Moreri, où cette mort eſt marquée au 21. 1696. L'épitaphe ſuivante fait voir la double erreur.

† A l'exhumation des corps de P. R. un pieux Eccléſiaſtique retira ce ſacré dépôt, & le ſauva par-là de la profanation.

EPITAPHE.

NOVEMBRE.

Hic situm est cor NICOLAI LE TOURNEUX *Presbyteri, qui à puero pius, natalibus, re, spiritu pauper, humaniorum litterarum stadium emensus, ad solitariam pœnitentiam & rusticam vitam se contulit; undè post biennium in Presbyterium Rothomagense ante ætatem assumtus, animarum Pastor vicarius, eloquentiâ, doctrinâ, humilitate clarissimus, opimorum Sacerdotiorum divitiis repudiatis, multis D. O. M. reconciliatis abdicato munere rursùs in secessum fugit, toleratisque per triennium ærumnis adversæ valetudinis & summæ paupertatis administerium verbi retractatus, postquam iterùm inclaruit, tertiò nimiùm se blandienti mundo subduxit in hoc abditus Monasterio, ancillarum Christi, cujus improperium amabat, munere Pastor, animo pater, omnium servus. Hinc à proprio Præsule revocatus, & dum è suggestu divinæ doctrinæ fontes salientes in vitam æternam in conciones confertissimas effunderet, difficultate temporum ab eo multùm licet dolente retractus, postremùm in solitudinem se recepit, in quâ septies diù noctúque Domino laudem dicens, scriptionibus sanctis, abstinentiâ, jejuniis per annos quatuor consummatus, à D. O. M. ad lucem perpetuam & ad gaudium æternum vocatus subitâ at benè prævisâ morte humanis vicissitudinibus ereptus est, natus an. 46. mens. 5. IV. Kal. Decemb. 1686.*

Par M. DODART.

ICi repose le cœur de Messire NICOLAS LE TOURNEUX Prêtre, qui dès son enfance fit profession de la piété chrétienne. Né de parens pauvres, il fut lui-même pauvre d'esprit & d'effet. Après le cours de ses études il se retira dans la solitude, pour y faire pénitence & y mener une vie champêtre. Ensuite au bout de deux ans il fut ordonné Prêtre dans le Diocése de Roüen avant l'âge ordinaire, & chargé en qualité de Vicaire du soin d'une Paroisse. S'y étant acquis une très-grande réputation par son éloquence, son savoir & son humilité, il refusa de très-riches Cures qu'on lui offrit, & quitta son propre emploi où il avoit fait plusieurs conversions, pour retourner dans sa retraite. Là il souffrit pendant trois ans les plus grandes incommoditez de la part de la maladie & d'une pauvreté extrême; après quoi il reprit l'exercice de la chaire, où il s'acquit une nouvelle réputation. Mais le monde continuant à le flatter plus que jamais, il s'en déroba adroitement pour la troisiéme fois, & se vint cacher dans ce Monastére des Servantes de J. C. dont il chérissoit l'ignominie. Bien-tôt il en devint le Pasteur par son office, le pére par son affection, & le serviteur de tout le monde par humilité. De-là son Archevêque l'aïant rappellé & chargé de nouveau du ministére de la parole, il fut contraint par le malheur des tems, quoiqu'à son grand regret, de l'en retirer; pendant qu'il répandoit avec abondance les eaux vives de sa doctrine céleste qui rejaillissoient jusqu'à la vie éternelle. Alors il se retira pour la derniére fois dans la solitude, où il passa quatre ans à loüer le Seigneur nuit & jour, à composer des ouvrages de piété, à s'exercer dans l'abstinence & dans les jeûnes. Cassé par tant d'austéritez, quoique seulement âgé de 46. ans & 5. mois, Dieu le retira de ce monde par une mort subite, mais qui n'étoit pas imprévûe, pour le faire passer à la joïe permanente de la gloire éternelle, le 28. Novembre 1686. M.

M. HUCQUEVILLE.

LE trentiéme jour 1669. mourut au-dehors de cette Abbaïe Nicolas Hucqueville, Parisien. Il fit paroître dès ses premiéres années une si parfaite docilité, qu'il sembloit faire comme de lui-même & de son propre mouvement tout ce que l'on désiroit de lui. Lorsqu'il fut en état d'apprendre le trafic, il s'attira tellement l'affection & la confiance de son Bourgeois, qu'espérant beaucoup de son habileté & de sa prudence, il n'omit rien pour l'engager dans le monde, en lui offrant de le prendre pour son gendre, & de l'associer à son commerce. Mais Dieu l'appelloit ailleurs; & l'exemple de sa sœur qui entra alors dans ce Monastére pour y être Religieuse, lui fit tant d'impression, qu'il renonça à tous les avantages du siécle pour suivre J. C. & porter sa croix. NOVEMBRE.

Il n'avoit encore que dix-neuf à vingt ans, lorsqu'il choisit un Confesseur de cette Maison pour son guide. Ensuite il se retira à Saint-Jean-des Troux auprès de M. Burlugai son frére, Docteur de Sorbonne, qui en étoit alors Curé, dans le dessein de s'appliquer à son service & à celui des pauvres. De-là il se vint cacher dans cette solitude; & si-tot qu'il y fut, il se sentit attaqué d'un mal de tête presque continuel. Mais, comme il avoit entiérement renoncé à lui-même, il avoit si peu d'égard à cette incommodité, qu'encore qu'on l'assurât que le changement d'air étoit l'unique reméde à son mal, il ne voulut jamais penser à une autre demeure; jugeant que les avantages spirituels qu'il trouvoit en celle-ci, étoient des biens assez considérables pour être préferez à sa santé & à sa vie-même.

Il persévéra toûjours d'une maniére uniforme dans les exercices de la charité, de l'humilité, de la pénitence. Il possédoit tellement son ame, que jamais il n'étoit surpris par aucune passion ni mauvaise humeur; & n'aïant rien en lui qui pût être incommode aux autres, il supportoit volontiers tout ce que les autres avoient de plus fâcheux.

Enfin le tems que Dieu lui avoit donné pour faire pénitence étant fini, il tomba à Paris dans une violente maladie, qui ne lui laissa de relâche qu'autant qu'il lui en fallut pour revenir en

cette

cette Maiſon, où il retomba auſſi-tôt dans un état qui fit juger que ſa fin étoit proche. Il reçut cette nouvelle non-ſeulement avec cette paix & cette égalité d'eſprit qui ne le quittoient jamais, mais encore avec une joïe très-ſenſible. L'affection qu'il portoit à ce Monaſtére, & la confiance qu'il avoit en toutes les perſonnes qui y étoient, lui donnoient une conſolation merveilleuſe, de ſe voir mourir entre leurs mains, & avec le ſecours de leurs priéres. M. Burlugai, ſon frére, ſe rencontra heureuſement ici pour l'aſſiſter dans ce dernier combat ; & ce fut de lui qu'il reçut les derniers Sacremens avec une piété exemplaire, ſur-tout avec une préſence d'eſprit, qui le tint appliqué à Dieu preſque ſans interruption juſqu'au dernier ſoupir de ſa vie. Il eſt remarquable qu'aïant déſiré de mourir pendant qu'on célébreroit la Meſſe, Dieu exauça ſa priére. Car, preſque tout le monde l'aïant quitté pour y aſſiſter, il s'y appliqua lui-même, & en ſuivit les parties plus conſidérables, comme l'Introïte, le *Gloria in excelſis*, l'Epitre, l'Evangile, le Canon ; & enfin aïant adoré J. C. au ſon de la cloche qui annonce l'élevation, il termina ſa vie par cette action ſainte, pour la continuer dans le ciel avec tous les Saints. Il eſt enterré dans nôtre Egliſe à côté de l'autel de S. Laurent.

MADAME MAGDELEINE DE Ste. CHRISTINE BRIQUET.

CE même jour 1689. mourut ma Sœur Magdeleine de Ste. Chriſtine Briquet, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére, où elle avoit été élevée depuis l'âge de trois ans. Elle en avoit déja quinze lorſque Dieu lui toucha le cœur, en lui inſpirant un extrême dégoût de la vie du monde. En ce même tems elle perdit ſa ſœur unique, qui la laiſſa héritiére d'une ſucceſſion preſque immenſe. Mais bien-loin que ce faux attrait la fît retourner en arriére ou l'éblouït, il ne ſervit au contraire qu'à l'affermir davantage dans le deſſein de ſe conſacrer à Dieu. Elle en forma une ſi forte réſolution, qu'un mois après, le jour de la Préſentation de la Vierge avant que de communier elle fit à la Meſſe vœu de chaſteté. Ce vœu renfermoit trois choſes ; la premiére d'offrir ſa chaſteté à Dieu ; la ſeconde de ſe faire Religieuſe,

ligieuſe, ſi-tôt qu'elle en auroit l'âge ; & la troiſiéme de ne point ſortir de ce Monaſtére, ſi elle n'y étoit contrainte par une autorité ſupérieure. Elle finiſſoit ce vœu qu'elle avoit écrit de ſa main, par ces paroles remarquables : *Il n'y a plus de monde pour moi. Il n'y a plus pour moi que JESUS CHRIT, & J. C. crucifié.* NOVEMBRE.

Depuis ce moment elle parut extrémement changée ; & quoique ſon vœu fût ſecret, n'en aïant pas mêmes parlé à ſon Confeſſeur que quinze jours après, toutes celles qui la voïoient, remarquoient en elles un récüeillement & une piété, qui ſurpaſſoient de beaucoup ſon âge & ſon humeur.

Aïant atteint l'âge de ſeize ans, elle obtint permiſſion d'entrer au noviciat ; & elle le fit avec une très-grande ferveur. Cette nouvelle ne fut pas long-tems à aller aux oreilles de MM. ſes parens qui formérent à ſon deſſein toutes les oppoſitions imaginables ; lui repréſentant les avantages qu'elle trouveroit dans le monde, la grandeur de ſon bien qui la faiſoit conſidérer par les perſonnes de la plus haute condition : ajoûtant pour la mieux ſéduire, que ſon engagement dans le monde ne l'empêcheroit pas de faire toutes les bonnes œuvres qu'elle voudroit.

Tout cela ne l'ébranla point ; & elle demeura toûjours ſi ferme, qu'il n'y eût que l'autorité des perſonnes à qui elle ne pouvoit réſiſter ſelon Dieu & ſelon les hommes, qui l'obligeât enfin à ſortir. Elle fut quatre mois dans le ſiécle ; mais elle s'y conduiſit avec tant de ſageſſe & de modeſtie ; elle y fit paroître tant d'éloignement pour tous les avantages qu'on lui propoſoit, qu'elle perſuada tout le monde de la ſolidité de ſa vocation.

Elle rentra donc dans ce Monaſtére, où elle reprit auſſi-tôt toutes les pratiques de la vie religieuſe ; ſans que l'on pût s'appercevoir que le ſéjour qu'elle avoit fait dans le monde, eût altéré en elle le mépris qu'elle avoit de toutes les grandeurs & richeſſes de la terre, ni le déſir ſincére qu'elle avoit conçu d'être la plus pauvre & la plus petite dans la Maiſon du Seigneur. Elle a perſévéré toute ſa vie dans cette ſainte diſpoſition ; aïant toûjours choiſi la derniére place, autant qu'elle a pû le faire. Jamais elle n'a parlé de ce qu'elle avoit quitté dans le monde, non plus que du bien que l'on avoit donné à ce Monaſtére en ſa conſidération.

Mais ſi ſon humilité étoit grande, rien n'étoit au-deſſus de ſon amour pour la vérité. Elle l'aimoit comme un tréſor précieux ;

NOVEMBRE. cieux ; & elle étendoit ce chaste amour sur toutes les personnes qui nous en avoient instruites, & qui avoient le bonheur de souffrir pour sa défense. Lorsqu'en 1664. la tempête éclata contre ce Monastére, & qu'on enleva toutes nos Meres, elle signala son zéle avec tant de générosité qu'on l'enleva elle-même, & qu'on la transfera en une autre Maison, où elle fut très-resserrée & très-humiliée. Mais la pensée que cet état la rendoit plus conforme à J. C. humilié, la remplissoit d'une joïe intérieure, qu'elle ne pouvoit exprimer, lorsqu'elle en parloit dans la suite.

Au bout de dix mois de prison elle revint en ce Monastére, avec toutes les autres qui avoient été dispersées ; & elle y continua toûjours d'aller de vertu en vertu. Son ardeur pour les austeritez & pour la pénitence lui faisoit rechercher les travaux les plus pénibles, qu'elle regardoit comme son partage, malgré la délicatesse de son tempérament. Son attachement à la sainte pauvreté la rendoit attentive à la pratiquer en toutes choses ; & sa tendresse pour les pauvres les lui faisoit servir & panser sans dégoût dans les plus fâcheuses maladies, autant que l'obéïssance le lui permettoit. Enfin après avoir souffert plusieurs mois une langueur douloureuse qu'elle eut soin de cacher autant qu'elle put, & où elle évita jusqu'aux moindres soulagemens qu'on lui vouloit donner, elle mourut saintement dans une paix merveilleuse & une entiére confiance en la miséricorde de Dieu.

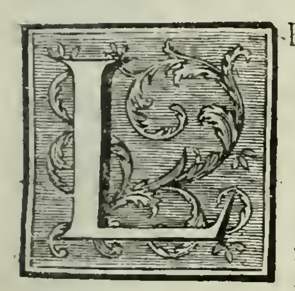


DECEMBRE.



DECEMBRE.

THIBAULD VII. COMTE DE CHAMPAGNE.



LE ſecond jour vers l'an 1270. mourut Thibauld VII. du nom, Comte de Champagne & de Brie, & treiziéme Roi de Navarre, fils de Thibauld VI. auſſi Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie; & de Marguerite de Bourbon, l'une de nos Bienfactrices. Il étoit gendre du Roi S. Loüis par ſon alliance avec Madame Iſabelle de France, dont il ne laiſſa point d'enfans. Ils moururent l'ün & l'autre au retour de leur voïage de la Terre-Sainte. DECEMBRE.

GUILLAUME FREMONT.

CE même jour 1533. mourut Guillaume Fremont, nôtre berger, qui s'étoit donné à ce Monaſtére avec tout ſon patrimoine, conſiſtant en ſix arpens & demi de terre, que nous

DECEMBRE. avons vendus à ſon frére la ſomme de trois cens vingt-cinq livres *tournois*, qu'il nous a païées.

M. CRICHANT, PRESTRE.

LE troiſiéme jour 1646. mourut Meſſire George Crichant, Prêtre d'une ſainte vie, qui a beaucoup affectionné ce Monaſtére pour l'adoration perpétuelle que l'on y rend au S. Sacrement. En qualité d'Exécuteur du teſtament de Madame Bardeau, il tranſporta à nôtre Maiſon le legs pieux qu'elle avoit fait, pour contribuer à la fondation du Couvent qui devoit être dédié en l'honneur de ce divin myſtére : à condition que ce même legs, qui montoit à la ſomme de trente-ſept mille livres, ſeroit emploïé au bâtiment de nôtre Egliſe de Paris ; ce qui a été exécuté. Mais depuis, par l'autorité du S. Siége nôtre Monaſtére eſt heureuſement entré dans l'obligation de rendre une perpétuelle adoration à la Ste. Euchariſtie, qui étoit la fin pour laquelle cette nouvelle Maiſon devoit être fondée.

Outre cette ſomme, M. Crichant nous a laiſſé de ſes propres deniers ſeize cens livres, aux conditions de donner à perpétuité toutes les ſemaines trois pains de ſept ſols piéces à trois pauvres.

M. D'ALLENÇON CONFESSEUR DE PORT-ROIAL.

CE même jour 1666. mourut Meſſire Touſſaint d'Allençon, Prêtre du Diocéſe de Liſieux, âgé de ſoixante & dix ans, dont il en a paſſé quarante dans la paroiſſe de S. Medard à Paris, où il a mené une vie vraïment Eccléſiaſtique dans les différens emplois qu'il y a exercez. Sachant qu'on ne peut être trop exact dans les choſes de Dieu, dès le commencement de ſon Sacerdoce il ſe propoſa deux régles, qu'il a gardées inviolablement juſqu'à ſa mort. La premiére étoit de partager ſon Breviaire conformément à l'intention de l'Egliſe ; diſant Matines à minuit & les autres Offices chacun à ſon heure ; afin d'être en quelque maniére toûjours en priere. La ſeconde régle conſiſtoit

à observer les jeûnes Ecclésiastiques en la même maniére, qu'on les a toûjours observez dans l'Eglise pendant plus de douze cens ans : c'est-à-dire, en ne mangeant qu'une seule fois le jour, & à l'heure marquée par les Canons. DECEMBRE.

Le zéle qu'il avoit pour la sainte rigueur de la Discipline de l'Eglise, éloignoit de lui tous les pécheurs qui ne pensoient pas serieusement à se convertir ; mais la charité qu'il faisoit paroître dans ce zéle, obligeoit même les plus endurcis à le regarder avec respect. Il a gardé si exactement la pauvreté, qu'il n'a jamais rien fait, pour se procurer des commoditez temporelles ou quelque établissement assûré. Tant qu'il a pû travailler, il a refusé tous les Bénefices qu'on a voulu lui donner ; & il ne se détermina sur la fin de sa vie à en accepter un de très-peu de valeur, où il a demeuré fort peu de tems, que pour y vivre encore plus pauvrement qu'il ne faisoit à Paris, & pour n'être à charge à personne. Sa générosité l'empêchoit de jamais parler de ses besoins, & de recevoir de ses plus intimes amis ce qu'ils lui présentoient, s'il n'étoit dans une extrême nécessité ; & lorsqu'il se trouvoit dans ce cas, il souffroit avec tant de reserve que l'on prît soin de lui, qu'il étoit facile de juger qu'il vouloit toûjours dépendre de Dieu, & demeurer dans la pauvreté qu'il avoit choisie pour son partage, & dont il aimoit à ressentir les incommoditez.

L'estime génerale que sa vertu lui avoit acquise dans la paroisse de S. Medard, le fit choisir en 1636. pour Confesseur de ce Monastére. Il nous a continué sa charité pendant vingt-cinq ans ; venant confesser deux fois la semaine, & étant toûjours prêt à nous rendre toutes sortes d'assistances dans les besoins. En 1661. lorsqu'on nous changea tous nos Confesseurs, il fut obligé comme les autres de se retirer ; mais en nous quittant il nous laissa avec sa bénédiction son double esprit ; en nous montrant par son exemple l'obligation que nous avions de garder inviolablement la paix & la vérité, & nous y aidant par ses priéres.

Dans sa derniére maladie, qui dura plus de cinq mois, il conserva toûjours une aussi grande tranquillité, que s'il n'eût rien souffert ; & sa patience fut si parfaite, qu'il ne fit jamais paroître le moindre signe de la vivacité & de la promtitude qui lui étoient naturelles. De sorte que l'on peut dire, que la Grace n'a jamais été plus puissante en lui, que lorsqu'il a été plus foible & plus abbattu. La connoissance qu'il eut dès le com-

DECEMBRE. mencement de sa maladie, qu'elle étoit incurable, bien-loin de le troubler, ne servit qu'à lui donner une paix plus entiére ; n'aïant plus de pensée que pour l'éternité. Affermi de la sorte dans la tranquillité, que Dieu donne à ceux qui mettent en lui toute leur confiance, il se tint toûjours dans l'humiliation & l'anéantissement, par le vif sentiment qu'il avoit de ses fautes passées.

Il garda dans son testament l'ordre de la charité, comme il avoit fait dans toutes ses autres actions. Laissant à l'Eglise de S. Medard ce qu'il avoit de plus précieux, c'est-à-dire, son calice avec ses burettes & le bassin, il donna à ses plus intimes amis quelque petite chose pour marque de son affection ; & le reste de ses meubles aux pauvres. Pour ce qui est de son corps qu'il n'avoit jamais aimé, il demanda comme une grace qu'on ne l'enterrât point dans l'Eglise, mais dans le cimetiére avec le commun des Fidéles, & avec les seules céremónies que l'on fait aux plus pauvres.

EPITAPHE.

PIæ memoriæ venerabilis TUSSANI D'ALLENÇON, *Presbyteri Lexoviensis, qui sanctitatem Sacerdotii in se-ipso antiquæ virtutis æmulatione expressit ; austerus in jejuniis, totus in orationibus, sacris perseverans in vigiliis ; qui Sacerdotii ministerium in alios incorruptæ veritatis institutione fideliter implevit, se se obduratis invictum pœnitentibus patrem, justisque ducem exhibens ad perfecta : qui abjectus esse in domo Dei semper elegit, primum ubique locum fugiens, & omnem ad ipsam usque sepulturam novissimum expetens ; qui lucra sæculi nusquam in Christi militiâ quæsivit, solis animarum lucris inhians, victu contentus atque vestitu, quem oblatum à piis vix accipiebat. Pauper vivere, pauper & voluit mori, ut nudus*

A La pieuse mémoire de vénérable homme, Messire TOUSSAINT D'ALLENÇON, Prêtre du Diocése de Lisieux, en qui l'on a vû briller la sainteté du Sacerdoce, par l'imitation de la vertu des anciens, par son austérité dans les jeûnes, son application continuelle à la priére, son assiduité aux veilles saintes. Annonçant la vérité sans fard & sans alteration, il s'acquitta envers les autres en fidéle Ministre de tous les devoirs de son Sacerdoce ; aïant pour les pécheurs endurcis les entrailles d'un pére toûjours à l'épreuve de leur endurcissement, & marchant devant les justes pour les faire avancer dans la voïe de perfection. Evitant partout les places de distinction ; & désirant avec ardeur de tenir le dernier rang, mêmes jusques dans sa sépulture, il choisit toûjours d'être le dernier dans la Maison de Dieu. Content de sa nourriture & de son vêtement qu'il avoit mêmes de la peine à accepter, lorsque des personnes de piété le lui offroient, & n'aïant de passion que pour gagner les ames à Dieu, il ne chercha

dus nudam crucem sequeretur; nec pauper pauperibus aut vivus unquam defuit aut moriens; habens nimirùm semper undè daret, cui plenum erat pectus charitate. Diuturni langoris insigni patientiâ feliciter consummatus, ad æternitatem totus anhelans, obdormivit in Domino III. Non. Decemb. an. reparat. sal. 1666. æt. 70.

Par M. HAMON.

cha jamais un lucre sordide dans le ministére de l'autel. Il fit ses délices de vivre pauvre, & voulut mourir de même; afin qu'étant dépoüillé de tout, Il ne s'attachât qu'à la croix. Dans cet état de pauvreté, il ne laissa pas néanmoins d'assister toûjours les pauvres, soit pendant sa vie, soit à sa mort; la charité dont il étoit rempli, fournissant à ses largesses un trésor inépuisable. Heureusement consumé par une longue maladie, qu'il souffrit avec une rare patience, & tout enflammé du désir de l'éternité, il mourut le 3. Decembre *1666.* âgé de 70. ans.

GUILLAUME DE BOURBON.

LE quatriéme jour nous faisons mémoire de Guillaume de Bourbon, Sieur de Dampierre, fils d'Archambauld VII. de Bourbon, frére d'Archambauld VIII. & oncle de Marie de Bourbon, Comtesse de Dreux, l'une de nos Bienfactrices. Il avoit épousé Marguerite Comtesse de Flandre & de Hainaut, seconde fille de Baudoïn Empereur de Gréce. C'est de ce mariage que sont descendus les Comtes de Flandre.

FERRAND, COMTE DE FLANDRE; JEANNE, COMTESSE DE GUELDRES; ET JEAN IV. DUC DE BRETAGNE.

CE même jour nous faisons aussi mémoire de Ferrand * Comte de Flandre; & de Jeanne, Comtesse de Gueldres sa femme. Il étoit fils de Ferdinand de la Cerda & de Blanche la jeune, fille de S. Loüis Roi de France.

Nous faisons encore mémoire en ce même jour de Jean IV. Duc de Bretagne & Comte de Monfort, fils d'Artus, Duc de Bretagne,

* Les Nécrologes de N. D. de l'Estrée & des Vaux-de-Cernai marquent sa mort au 5. jour du même mois.

DECEMBRE. Bretagne, & d'Yoland de Dreux, Comteſſe de Monfort, Bienfactrice de ce Monaſtére, à qui elle donna cent livres *tournois*.

JEANNE DE LA FIN, ABBESSE.

CE même jour 1522. mourut Dame Jeanne de la Fin, qui a été quarante-cinq ans Abbeſſe de cette Maiſon, & a vêcu environ dix ans depuis qu'elle s'en démit volontairement en faveur de ſa Niéce de même nom. Elle a pris beaucoup de peine pour défendre les droits de ce Monaſtére, & en recouvrer les biens & les titres qui s'étoient perdus dans le tems des guerres. Elle a revendiqué la terre de Mondeville & les autres biens aliénez de la Maiſon, & fait des réparations conſidérables aux granges d'en-haut. Elle avoit une foi ferme & un grand amour pour Dieu, & a vêcu toute ſa vie fort religieuſement. Sa tombe étoit d'abord au milieu du chapitre vers la porte du cloître; mais elle eſt préſentement dans le cloître-même. On y lit cette épitaphe.

EPITAPHE.

CI giſt religieuſe & noble Dame Sœur Jeanne de la Fin, Religieuſe de Bonlieu de l'Ordre de Ciſteaux au Diocéſe de Lyon, qui fut Abbeſſe de ce Monaſtére de Port-Roïal l'eſpace de 45. ans, & depuis qu'elle eut cédé à Sœur Jeanne de la Fin ſa Niéce, ſurvêquit & mourut le 4. de Decembre 1522. Priez Dieu qu'il lui faſſe mercy.

PERONNELLE DE MONFORT, ABBESSE; ET JEAN DE MONFORT, SON FRERE.

LE cinquiéme jour 1275. mourut Dame Peronnelle de Monfort, fille d'Amauri Comte de Monfort, Connétable de France, & de Beatrix de Viennois; petite-fille de Simon le Grand, Comte de Monfort, & Abbeſſe de ce Monaſtére, à qui ſa famille a fait de grands biens.

Ce

Ce même jour nous faisons mémoire de Jean de Monfort, son frére, qui avoit aussi pour sœur Alix de Monfort, Dame de Houdan, autre Bienfactrice de cette Abbaïe. Jean, du consentement de Jeanne sa femme, nous donna en Juillet 1248. pour le salut de son ame & de ses ancêtres deux cens quarante arpens de terre en un tenant, au territoire du chemin de Perrey, avec basse & moïenne Justice sur lesdites terres; & nous lui cédâmes tout ce que nous possédions en la forêt d'Iveline, & un muid de bled de rente dans la grange de Méri, que nous tenions par donnation de son pére & de ses ancêtres. Au mois de Mai 1256. Jean Comte de Soissons, frére du précedent, & Marguerite sa femme confirmérent cet échange, qui fut aussi ratifié par Lore de Monfort leur sœur. DECEMBRE.

PHILIPPE DE VARENNES, ABBESSE.

LE sixiéme jour 1325. mourut Dame Philippe de Varennes, Abbesse de ce Monastére, sœur de Messire Matthieu de Trie, Maréchal de France, & tante ou même sœur d'Agnès de Trie, qui fut Abbesse après elle. On voit sa tombe dans l'ancien chapitre, sous le mur du cimetiére de Sainte Hombeline, avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

CI gist Dame Philippe de Varennes jadis Abbesse de céans, sœur de Monsieur Mahi de Trie, Mareschau de France, laquelle trepassa l'an M. CCC. XXV. le jour de la St. Nicolas d'hiver. Priez Dieu pour l'ame de li.

JEAN DE LIMEAS, PRETRE.

CE même jour 1498. mourut Jean de Limeas, Prêtre-Curé de Guiencourt, qui a été trente ans Procureur de cette Maison. Pendant tout ce tems il a pris de grandes peines pour conserver les droits de nôtre Eglise & faire la recepte. Il nous a donné cinquante-quatre livres, le prix de ses salaires de douze ans, pour être enterré en ce Monastére.

MADAME

MADAME LEE-MAGDELEINE DE Ste. ELISABETH BOCHART DE CHAMPIGNI.

DECEMBRE.

CE même jour 1669. mourut ma Sœur Lée-Magdeleine de Sainte Elisabeth Bochart de Champigni, veuve de Messire Henri de la Guette, Seigneur de Chazai, Maître des Requêtes; laquelle a donné un exemple éclatant de vertu, en embrassant la vie monastique dans un âge fort avancé. Elle avoit un grand désir de le faire avant que de s'engager dans le monde; & elle l'auroit exécuté, si M. son pére n'avoit emploïé toute son autorité pour la faire consentir au mariage, en quoi elle crut devoir lui obeïr. Mais Dieu aïant égard à sa simplicité, la préserva du plus grand péril presque inévitable dans cette condition, c'est-à-dire, du partage du cœur. Elle demeura toûjours attachée à Dieu, dans une crainte continuelle de déchéoir de cet état; ce qui la rendoit fort soûmise aux personnes qui avoient la conduite de son ame, & parfaitement docile à suivre tous les conseils qu'ils lui donnoient pour sa perfection. Aïant entendu dire à feu M. l'Abbé de S. Cyran, qu'il falloit faire tout le bien que l'on pouvoit, elle embrassa de tout son cœur cette grande maxime, & se porta avec ardeur à toutes les bonnes œuvres qui se présentoient. Il suffisoit qu'on lui proposât quelque service à rendre au prochain, elle l'exécutoit fidélement autant qu'elle en étoit capable.

Si-tôt qu'elle fut veuve, elle ralluma dans son cœur ses premiers désirs de se consacrer à Dieu dans l'état religieux. Pour exécuter ce dessein elle choisit ce Monastére, & y entra en qualité de Bienfactrice. Elle avoit résolu de lui donner tout le bien qu'elle pouvoit en se donnant elle-même; mais elle ne suivit pas entiérement sa premiére inclination, parce qu'elle aquiesça au conseil qu'on lui avoit donné de faire un don considérable à un autre Monastére, qui en avoit besoin.

Après qu'elle eut donc mis ordre à ses affaires, & qu'elle se fut rétablie de la rupture d'une cuisse, dont elle se ressentit néanmoins tout le reste de sa vie, aussi-bien que de la rupture d'un bras qui l'avoit précedée; sa bonne volonté ne s'étant point rallentie pour tant d'infirmitez, elle demanda l'habit religieux,

ligieux, qu'elle reçut avec une ferveur exemplaire, à l'âge de soixante & un ans. Elle fit profession ensuite avec le même zéle, bien résoluë de pratiquer exactement tous les points de la Régle qui ne passeroient pas ses forces. DECEMBRE.

La premiére chose qu'elle se proposa, fut une sévére pauvreté ; recherchant les choses les plus viles, qu'on auroit eu peine de donner aux moindres de toutes les Sœurs, mais dont elle se glorifioit, comme lui étant fort agréables. Elle n'avoit pas moins d'affection pour la solitude & pour le silence ; & quoiqu'elle eût beaucoup de tendresse pour les Sœurs, elle détournoit adroitement les visites qu'elles lui rendoient. Malgré la pensée où elle étoit de ne rien faire dans la priére, à cause des distractions qu'elle ne pouvoit empêcher, elle y étoit cependant fort appliquée, & y emploïoit tout le tems qu'elle avoit à elle : mais nous avions soin de la consoler, en l'assûrant que son cœur prioit pendant que son esprit étoit dans cet égarement involontaire. Elle avoit un profond respect & une entiére soûmission envers les Méres ; recevant volontier les avertissemens qu'elles lui donnoient sur ses défauts, qu'elle reconnoissoit elle-même encore plus grands qu'on ne les lui représentoit. Pendant les derniéres années de sa vie elle eut de grandes peines d'esprit, sur lesquelles elle auroit fort souhaité de voir plus souvent nos Méres ; mais son humilité & la crainte de les distraire l'empêchoient d'usurper leur tems que dans la nécessité.

Depuis sa profession elle vêquit encore treize ans, pendant lesquels elle fit toûjours de nouveaux progrès dans la vertu ; devenant tous les jours plus docile, plus soûmise, plus patiente. Elle passa sa derniére maladie dans une grande paix d'esprit, toûjours appliquée à Dieu, & pleine de reconnoissance des graces qu'il lui avoit faites, & du bonheur qu'elle avoit de mourir Religieuse. La veille de sa mort elle dit à une des Sœurs, qu'il lui étoit venu dans l'esprit ces paroles que Dieu adresse à son peuple, en lui disant : *Mon peuple, soïez saint comme moi qui suis le Seigneur vôtre Dieu suis saint.* Je me suis, ajoûta-t-elle, prosternée en esprit devant Dieu, pour le supplier de graver ces paroles dans le cœur de nos Sœurs : non que je croïe qu'elles n'en soient déja touchées ; mais parce que moi-même en suis extrémement frappée ; car ce que l'on pense à l'heure de la mort fait une bien plus grande impression. Dieu a voulu qu'elle nous ait laissé cette grande *Levit. XI. 44.*

DECEMBRE. vérité à méditer ; & qu'étant la mére temporelle de la Maison, elle ait encore fait l'office d'une mére spirituelle, par le désir qu'elle a témoigné de nous voir marcher avec une exacte fidélité dans la voïe de Dieu.

St. THIBAULD, ABBE' DES VAUX-DE-CERNAI.

LE septiéme jour 1247. mourut S. Thibauld, Religieux, ensuite Prieur, puis Abbé des Vaux-de-Cernai, Supérieur de nôtre Maison, où il avoit fait quelque tems sa résidence, dans l'appartement qui a servi depuis à nos Confesseurs. Il étoit fils aîné de Bouchard I. de Marli, l'un de nos Fondateurs, & de Mathilde de Châteaufort. Mais prévenu d'une grace puissante, qui lui découvrit & lui fit aimer les vrais biens, il préfera l'obscurité du cloître & la pénitence, à la grandeur de sa naissance, & à tous les avantages qu'elle lui faisoit espérer dans le monde. Après s'être exercé plusieurs années dans une exacte obéïssance, il fut élu Abbé en 1235. pour commander aux autres ; & pendant les douze années qu'il vêcut depuis son élection, il prit un soin particulier de ce Monastére, où il avoit une cousine germaine Religieuse, fille de Marguerite de Marli sa sœur, & d'Aimeri Vicomte de Narbonne. Nous avions déja deux Religieux des Vaux-de-Cernai pour diriger nôtre Communauté, lorsque le Saint en devint Supérieur. Mais, afin que nous eussions plus de secours spirituels, il voulut bien y en ajoûter un troisiéme. Il nous favorisa aussi en tout ce qu'il put pour le temporel, & nous confirma les donnations que son pére & ses aïeuls avoient faites à ce Monastére.

INNOCENT IV. PAPE.

CE même jour 1254. mourut, après avoir gouverné l'Eglise onze ans, cinq mois & quatorze jours, le Pape Innocent IV. qualifié pére du Droit, pour la profonde connoissance qu'il en avoit. Outre plusieurs priviléges & exemtions qu'il accorda à tout l'Ordre de Cîteaux, il donna deux Bulles en faveur de ce Monastére, qu'il prend sous sa protection & celle du S. Siége.

MA-

MADAME MAGDELEINE-SCHOLASTIQUE DE LA CROIX.

CE même jour 1629. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma Sœur Magdeleine-Scholaſtique de la Croix, Religieuſe profeſſe de ce Monaſtére des Champs, où elle avoit été élevée dès l'âge de quatre ans. Elle y avoit vêcu dans une grande innocence avant la réforme, qu'elle embraſſa de tout ſon cœur; ſans que la délicateſſe de ſon temperament lui fît craindre les auſteritez, auſquelles elle s'engageoit. Sa douceur envers tout le monde, ſa tranquillité d'eſprit, ſa docilité, ſa soûmiſſion & ſon reſpect pour ſes Supérieurs furent toûjours fort exemplaires, & ſervirent beaucoup à affermir les autres Sœurs dans la réforme naiſſante. Elle eſt morte dans une grande paix qui fait voir que ſon ame étoit en la main de Dieu, & qu'elle ſe repoſoit entiérement en ſa miſéricorde. DECEMBRE.

LA SOEUR CATHERINE MARION DE DRUI.

CE même jour 1634. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma Sœur Catherine de Saint Alexis Marion de Drui, * qui y avoit été élevée depuis l'âge de dix ans, & qui y a toûjours vêcu dans une grande édification. Aïant atteint ſa ſeiziéme année, elle fut admiſe au noviciat qu'elle commença avec une ferveur exemplaire; mais elle tomba malade preſque auſſi-tôt. Quelque violente que fût ſa maladie, elle témoigna toûjours beaucoup de réſignation à la volonté de Dieu, & ne craignit jamais la mort. Après avoir reçu les Sacremens, voïant avec joïe que Dieu l'appelloit à lui, elle voulut y paroître avec la livrée des Vierges conſacrées à ſon Fils. Elle demanda donc l'habit religieux qu'elle reçut, & prononça les vœux de la profeſſion dans de grands ſentimens de piété, qui lui continuérent juſqu'à la mort.

* Elle étoit couſine germaine de la Mére Marie-Angelique Arnauld, & avoit été miraculeuſement délivrée par ſon miniſtére d'une maladie incurable, qui l'avoit privée pendant cinq mois de la faculté de marcher & de l'uſage d'un bras.

M. DE BEL-AIR.

DECEMBRE. CE même jour 1659. mourut au Château de Vaumurier Jean Bernard, Sieur de Bel-air. Etant encore jeune, il fit un voïage à Rome à la sollicitation de ses parens, qui le vouloient pousser dans le monde. Là il trouva M. Bourgeois, Docteur de Sorbonne, qui étoit de sa connoissance, & à qui il avoit été recommendé. Il demeura environ un an avec lui; s'occupant à la lecture des livres de piété, à la priére, à la visite des Eglises stationaires, & quelquefois à l'étude des livres de Mathématiques, pour lesquelles il avoit un grand penchant & beaucoup de disposition.

A son retour de Rome il s'engagea dans le monde; & il commandoit une Compagnie de cavalerie en Hollande, lorsque Dieu le toucha tout de nouveau, & lui fit voir que ce n'étoit pas là le dessein qu'il avoit formé à Rome, de ne plus penser qu'à son salut. Dans cette peine il eut recours à M. Bourgeois son confident; & aïant reçu ses avis, il le vint trouver à Paris, où ce sage & véritable ami le mit entre les mains de M. de Singlin, nôtre Confesseur. Dabord il fit une retraite dans un petit logis proche nôtre Monastére de Paris, & vint ensuite en celui-ci des Champs, où il demeura quelques années. Il y prit beaucoup de peine & de grands soins pour le service de la Communauté, & sur-tout pour nôtre bâtiment que l'on rétablissoit en ce tems-là, & qui l'a principalement occupé; parce qu'il avoit pour cela une intelligence naturelle.

Depuis, il fut obligé de quitter ce lieu, pour obéïr aux personnes qui le conduisoient, & qui l'engagerent auprès de M. le Duc de Luine, alors retiré dans son château de Vaumurier, qu'il venoit de faire bâtir. Ce changement ne fit rien perdre à M. de Bel-air des premiers mouvemens qu'il avoit eus pour la retraite & pour la solitude; & il rechercha si peu ses avantages temporels, que s'étant trouvé après quelques années dans l'occasion de prétendre à quelque établissement assûré & heureux selon le monde, il la méprisa avec beaucoup de génerosité. M. le Duc de Luines, charmé de sa bonne conduite & de sa grande sagesse, souhaita en vain de le retenir près de lui, après

après mêmes son nouvel engagement dans le mariage. M. de Bel-air n'hésita pas un moment sur ce qu'il avoit à faire, & ne prit point d'autre résolution, que celle de quitter tout une seconde fois, pour venir se retirer dans ce désert; n'en pouvant plus souffrir l'éloignement, parce qu'il ne le croïoit plus dans l'ordre de Dieu, & qu'il craignoit les périls où il pourroit être exposé à l'avenir. DECEMBRE.

Mais Dieu se contenta de sa bonne volonté; & connoissant sa fidélité & ses désirs, sans le faire passer par une nouvelle épreuve, il voulut l'en récompenser bien-tôt, en l'appellant à lui, dans le tems-même qu'il songeoit plus que jamais à ne vivre que pour lui. Il demanda en mourant que son corps fût porté ici, où il avoit toûjours eu son cœur & son affection: ce qui lui fut accordé; & il est enterré dans nôtre Eglise à côté de l'autel de S. Laurent, où on lit cette épitaphe.

EPITAPHE.

HIc jacet JOHANNES BERNARD DE BEL-AIR, *qui cum eversis rebus domesticis feliciter usus esset, ad regnum cælorum consequendum, morum mansuetudine, charitatis sinceritate, prudentiæ laude & gravitate verè christianâ, quæ nullis scandalis obnoxia est, alterum in hoc solitudinis & silentii portu portum invenit.*

Par M. HAMON.

ICi repose JEAN BERNARD DE BEL-AIR, qui aïant sû heureusement profiter du mauvais succès de ses affaires, pour gagner le ciel, se retira dans cet asyle éloigné du monde & du tumulte, où il trouva un second port par l'innocence de ses mœurs, une charité sincére, une prudence rare, & une gravité vraïment chrétienne, qui est toûjours exemte du moindre scandale.

MADAME ANTOINETTE-EUPHRASIE DE St. AUGUSTIN LE GROS.

LE huitiéme jour 1666. mourut ma Sœur Antoinette-Euphrasie de S. Augustin, Religieuse professe de ce Monastére; laquelle pendant plus de quarante ans qu'elle a passé dans le cloître, ne s'est jamais relâchée de sa premiére charité. Toûjours animée de la même ferveur avec laquelle elle avoit renoncé au monde, elle a toûjours été aussi exacte à pratiquer les moindres observances de la Régle, qu'elle l'étoit dans son noviciat.

DECEMBRE.

viciat. Sa modestie & son recüeillement étoient si grands & si continuels, qu'ils donnoient de l'admiration à tous ceux qui la voïoient. Humble dans toutes ses actions & anéantie à ses propres yeux, elle étoit pleine de respect pour toutes les Sœurs, & ne causoit jamais aucune peine à personne. Son amour pour le silence est sur-tout remarquable. Elle y étoit si attachée, qu'elle ne prenoit pas même de part à ce que l'on disoit aux heures, qu'il est permis de conférer ensemble ; à moins que ce ne fût de choses utiles. Elle avoit pour ses supérieurs une telle docilité & une confiance si entiére, qu'elle étoit toûjours disposée à recevoir leurs avertissemens & leurs corrections, sans s'excuser & sans se troubler ; & qu'elle leur faisoit connoître le fond de son ame avec une simplicité d'enfant.

Elle a souffert pendant six ans un cancer très-douloureux, sans d'autre impatience que de se voir privée de suivre les exercices de la Communauté, pour ne pas incommoder les autres. Mais sa fermeté au sujet de la signature du Formulaire, qu'elle refusa à M. l'Archevêque-même en personne, fut encore plus admirable. Quoique ce Prélat l'eût menacée de la bien faire souffrir au corps & en l'esprit, ces menaces ne la troublérent point par la pensée, que sa maladie l'exposoit à une grande extrémité, si on la faisoit sortir de la Maison, comme on avoit déja fait sortir plusieurs autres du Monastére de Paris. Rien ne fut capable de lui faire commettre cette infidélité contre sa conscience, malgré la dureté dont on usa à son égard en lui refusant les Sacremens. Mais elle s'en consoloit avec Dieu, sur la réflexion qu'elle avoit eu le bonheur d'y participer une infinité de fois, & que la grace qu'ils opérent n'est point passagére, lorsqu'on est attentif à ne pas contrister le S. Esprit par ses infidélitez. Elle se souvenoit par rapport aux effets de la Ste. Eucharistie, que le Fils de Dieu promet que celui qui le reçoit demeure en lui, & que lui-même demeure dans son ame.

Peu de tems avant sa mort elle assûroit que cette pensée la remplissoit de joïe. En ces derniers momens elle fut toûjours dans une continuelle adoration de Dieu, & ne cessa d'invoquer son secours jusqu'au dernier soupir, qu'elle rendit en baisant la sainte croix. On peut dire d'elle, qu'elle est morte comme elle avoit vêcu : car aïant toûjours fait paroître une piété uniforme dans tous les exercices de la Religion, il sembloit qu'elle alloit

à

à la mort comme à une autre obſervance, ou comme elle ſe-roit allée à la Meſſe. Elle répondit avec tant de préſence d'eſ-prit & de tranquillité à toutes celles qui la prioient de récom-mender à Dieu quelques perſonnes, & les affaires de l'Egliſe, qu'on eût dit que la mort étoit pour elle une choſe ordinaire, & qu'elle n'y avoit apporté qu'une plus grande dévotion, ſans aucune crainte. DECEMBRE.

M. LE CERF, PRETRE.

CE même jour 1674. mourut Meſſire Noël le Cerf, Prêtre de Verneüil au Perche, qui ſe retira en cette Maiſon à l'âge de ſoixante & douze ans, pour y paſſer le reſte de ſes jours dans un état bien différent de tous ceux où il s'étoit aupara-vant trouvé engagé, & où il s'étoit acquis l'eſtime du monde, comme il a mérité en celui-ci de devenir un exemple d'humi-lité & de pénitence. Il étoit entré fort jeune dans la Congréga-tion de l'Oratoire, où il avoit pris les ordres du vivant-même de M. le Cardinal de Berule. Il y avoit eu des emplois conſi-dérables, & y avoit prêché avec applaudiſſement. Depuis il fut Curé en divers endroits, où il a toûjours été en grande con-ſidération.

Mais, Dieu l'aïant touché plus particuliérement ſur les der-niéres années de ſa vie, & lui aïant fait connoître plus que ja-mais la néceſſité de la pénitence, il quitta tout, & renonça à toutes ſortes d'emplois, pour ſe réduire à la communion laïque, dans laquelle il a perſévéré quatre ans & juſqu'à ſa mort; édi-fiant tous ceux qui le voïoient dans cet état d'humilité & de pé-nitence, qui faiſoit ſa plus grande conſolation. A la mort il de-manda d'être enterré auſſi en laïque & dans le cimetiére de-de-hors; ce qui lui fut accordé.

EPITAPHE.

HIc jacet EMMANUEL LE CERF, *qui cum majorem vitæ partem erudiendis populis conſumſiſſet, vitam Evangeli-cam Evangelicæ prædicationi ante-*

ICi repoſe Meſſire NOËL LE CERF, qui aïant paſſé la plus grande partie de ſa vie à inſtruire les peuples, crut devoir préferer la vie Evangelique à la prédication de l'Evan-gile; afin que n'aïant juſques-là vêcu que pour

DECEMBRE.

reponendam ratus, ut sibi moreretur, qui aliis tantùm vixerat, ad pœnitentiam accurrit senex, eò festinantiùs quò seriùs, pondusque senectutis quo nihil ad patiendum aptius & varios corporis morbos in remedium animæ conversos tanquam opportunum æternitatis viaticum amplexus, mortem humilis, nec se jam Sacerdotem sed laïcum gerens, in hoc quietis portu expectavit, quæ obtigit ferè nonagenario. Obiit 8. Decemb. 1674. & in cœmeterio juxta crucem sepeliri voluit.

Par M. HAMON.

pour les autres, il ne songeât plus qu'à mourir. Il étoit déja vieux, lorsqu'il eut recours à la pénitence, qu'il embrassa avec d'autant plus d'ardeur, qu'il commençoit plus tard. Il sut profiter comme d'un moïen favorable pour arriver à l'éternité, des infirmitez de la vieillesse plus propre que toute autre chose à exercer la patience; & faire servir ses maladies corporelles à guérir les blessures de son ame. Ne se regardant plus, & ne voulant plus qu'on le regardât comme Prêtre, mais comme simple laïque, en cet état d'humilité il attendit la mort dans ce séjour de paix, où il mourut le 8. Decembre 1674. âgé presque de 90. ans, & voulut être inhumé dans le cimetiére près de la croix.

M. PAVILON, EVEQUE D'ALET.

CE même jour 1677. mourut Messire Nicolas Pavillon de sainte mémoire, Evêque d'Alet, que l'on peut à juste titre regarder comme le modéle des Prélats de nôtre siécle, pour la vertu uniforme qui a paru toute sa vie en lui; pour les grands exemples de zéle, de charité, de genérosité Episcopale qu'il a laissez à l'Eglise; & pour la résidence assiduë qu'il a faite pendant quarante ans dans son Diocése, d'où il n'est jamais revenu à Paris, qui étoit le lieu de sa naissance, depuis qu'il en fut sorti pour aller prendre soin de son troupeau.

Ce Monastére a ressenti les effets de sa charité dans des occasions très-importantes, où l'amour qu'il avoit pour la justice & pour la vérité, l'engagea à nous prendre sous sa protection avec un zéle digne de l'amour qu'il portoit à J. C. à qui pendant plusieurs années il nous offroit tous les jours. Il ne montoit point au St. autel, qu'il n'y portât la liste de nos noms, qu'il mettoit sous la nappe; afin d'offrir pour nous toutes en géneral & pour chacune en particulier ce divin sacrifice, qui unit tous les Fidéles, & qui n'en fait qu'une même victime immolée à Dieu. Il a continué jusqu'à la mort de nous honorer de son affection; & nous espérons qu'il nous assistera encore dans le ciel auprès de Dieu.

AUTRE

AUTRE ELOGE DU MEME.

Vero Episcopo, qui non vim fecit ut Episcopus fieret, sed vim passus est ut Episcopatum acciperet. In Cathedra Paulo: inter aras Basilio: cum Principibus Ambrosiò: erga pauperes Nicolao: in cujus pectoris sacrario, quotquot Ecclesiæ fuerunt lumina reviviscunt; ut non tam unum Antistitem dixeris, quàm ingentium omnium temporum Antistitum œcumenicum quoddam ac perenne concilium: cui sua Diœcesis eclypticæ instar est; currit in illâ semper, nunquam extra illam; indè toti prælucet orbi, verè lucerna ardens & lucens. Vacillantis olim fidei columini, collapsæ doctrinæ vindici, extinctæ disciplinæ restauratori, Ethicæ Christianæ incorrupto Magistro.

Homini Dei, cujus vita omnibus est vivendi canon: cujus domus ænigmati similis est, silentio horret ut cœnobium; Angelis inhabitatur ut cælum; Magnatibus atque adeò Principibus celebratur ut Aula. Simplici, quem quisque sapiens consuluit: inermi, quem armata improbitas fugit: monticolæ, quem Aula suspicit, cujus rupibus invident Reges. In periculis impavido; in pœnitentiæ squalore læto; in paupertate munifico; in summâ senectute nullis pro grege suo laboribus impari.

Chris-

DECEMBRE.

A La mémoire de ce veritable Evêque, qui bien-loin d'user de brigues & de sollicitations pour arriver à l'Episcopat a souffert violence pour l'accepter. En chaire c'est un autre Paul, à l'autel un autre Basile, avec les Princes un autre Ambroise, envers les pauvres un autre Nicolas. Tous ce qu'il y a eu de brillantes lumiéres dans l'Eglise, revivent dans le sanctuaire de son cœur: de sorte qu'on le prendroit plutôt pour un certain assemblage général & perpetuel des grands Prélats des tems passez, que pour un seul Evêque. Son Diocése est pour lui ce que l'éclyptique est au soleil. Il y court sans cesse, & n'en sort jamais. C'est là que cet appui de la foi auparavant chancellante, ce Défenseur de la Doctrine déja ébranlée, ce Restaurateur de la Discipline presque éteinte; ce Maître incorruptible de la Morale chrétienne, est exposé aux yeux de tout l'univers, comme une lampe vraïment ardente & luisante.

A la mémoire de cet homme de Dieu, dont la vie est pour tout le monde un modéle accompli de conduite. Sa maison est une espece d'énigme; le silence y est rigoureux comme dans un cloître; elle est habitée par des Anges comme le ciel; & fréquentée par les Grands & les Princes-mêmes comme la Cour. Avec toute sa simplicité, il n'est point de sage qui n'ait eu recours à ses conseils. Quoiqu'il soit sans armes & sans défense, la méchanceté la plus furieuse ne peut tenir devant lui. Tout éloigné qu'il est dans les montagnes, il est un sujet d'admiration à la Cour; & les Rois portent envie aux rochers qu'il habite. Intrépide dans les dangers, plein de joïe dans la crasse de la pénitence, liberal dans toutes sortes de travaux pour ses oüailles, quoiqu'arrivé à une extrême vieillesse.

DECEMBRE.

Christiano Moysi, qui totos ferè 40. annos populum Dei regit in deserto : qui cum Deo jugiter in monte loquitur : cujus jejuniis redditæ sunt tabulæ legis, quas dudùm orbis ebrietas fregerat : qui semper vertice collis dùm levat manus, Gallicus Josuë pugnat in Batavo in ore gladii fugans Amalecitas.

Venerando seni, jam cælis proximo, immò jam ex toto ferè terris erepto, jam æternitatis ostia pulsanti, mox fastis inserendo : cujus nomen in hoc schemate, Lector, nec quæras oculis ; auribus meliùs excipe, quod miseri sæpiùs invocant, quod suaviùs saturi pauperes benedicunt, quod maligniùs Pharisæi blasphemant ; hoc ipsum nomen est, nunquam moriturum, in libro vitæ melioribus notis exaratum.

Huic ergo venerando seni, Christiano Moysi, Homini Dei, vero Episcopo ; tametsi pro summâ modestiâ nolit, pro sua authoritate vetet, prohibeat, deterreat, pietate factus audacior, & nimio virtutum ejus amore in culpam lapsus D. D. D. Franciscus Selva Clericus Alectensis immeritus.

A la mémoire de ce Moyse de la nouvelle Loi, qui depuis 40. ans presque entiers conduit le peuple de Dieu dans le désert, sans interrompre les entretiens qu'il a avec Dieu sur la montagne. C'est par le mérite de ses jeûnes, que nous ont été renduës les Tables de la Loi, que l'intemperance du peuple avoit rompuës depuis long-tems. Tenant continuellement les mains élevées au-haut de la montagne, le Josué François combat dans la Hollande, met en fuite & passe au fil de l'épée les Amalecites.

A la mémoire de ce vénérable vieillard, déja prêt d'entrer dans le ciel ; ou pour mieux dire, qui ne touche presque plus à la terre ; qui déja frappant à la porte de l'éternité, va bientôt être mis au nombre des Saints. Ne vous attendez pas, mon cher Lecteur, de lire son nom dans cette piéce ; vous l'apprendrez beaucoup mieux des cris publics. C'est ce nom que les affligez réclament si souvent ; que les pauvres qu'il nourrit bénissent avec tant de joïe ; que les Pharisiens blasphément avec une si noire malignité. C'est là son nom : nom dont le souvenir ne tombera jamais dans l'oubli ; nom encore mieux marqué dans le livre de vie.

C'est donc à la mémoire de ce vénérable vieillard, de ce Moyse de la nouvelle Loi, de cet Homme de Dieu, de ce véritable Evêque, que François Selva Clerc indigne du Diocése d'Alet consacre cêt éloge ; quoique le S. Prélat pour sa rare modestie soit bien éloigné de le souffrir, & qu'il se serve de toute son autorité pour le lui défendre & l'en empêcher : mais animé d'une sainte hardiesse qui lui inspire la piété, il se laisse entraîner par l'amour de ses vertus à violer ses défenses.

EPITAPHE.

Hic jacet NICOLAUS *Episcopus Alectensis,*
Pauperum pater,
Piorum consiliarius,
Cleri lumen & præsidium.
Disciplinæ, veritatis ac libertatis

ICi repose NICOLAS, Evêque d'Alet.
Il fut le pére des pauvres,
Le conseil des personnes de piété,
La lumiére & l'appui du Clergé,
Le Défenseur
De la Discipline, de la vérité & des Libertez

tis Ecclesiasticæ	bertez de l'Eglise.
PROPUGNATOR.	Arrivé à une sagesse consommée,
Vir in magnâ sapientiâ,	Et au comble de toutes les vertus,
In virtutum cumulo,	Qui lui attiroient les plus grands éloges,
In laudum præconiis	Il conserva une profonde humilité.
HUMILLIMUS.	Dans tous les changemens qui sont arrivez,
In rerum vicissitudinibus	Il fut toûjours le même,
Sibi semper æqualis,	Et se conserva dans la ferveur de l'esprit.
Spiritu fervens,	
Sollicitudine impiger,	Infatigable dans les travaux de son ministére,
PATIENTIA CONSUMMATUS,	Il les soûtint avec une patience héroïque.
Implevit annum Episcop. 38. æt. 80.	Il a vêcu 80. ans, dont il a passé 38. dans l'Episcopat.
Obiit an 1677. die 8. Decembris hora 8. ante meridiem.	Il est mort à 8. heures du matin le 8. Decembre 1677.
Messis quidem multa, operarii autem pauci: rogate ergo Dominum messis, ut tales mittat operarios in messem suam.	*La moisson est grande ; il y a peu d'ouvriers : priez donc le Maître de la moisson, qu'il envoïe de tels ouvriers en sa moisson.*

M. GIROUST, PRESTRE.

LE neuviéme jour 1672. mourut au-dehors de cette Abbaïe Messire Antoine Giroust, Prêtre du Diocése de Paris. On vit en lui dès sa premiére jeunesse une heureuse inclination, qui le porta à faire tout le bien dont cet âge est capable ; & qui étant jointe à une bonne éducation, faisoit espérer de le voir bien-tôt porter des fruits d'une solide vertu. Mais n'aïant encore que seize ans, il fut séparé d'un pére qui veilloit sur ses actions, & d'un Maître de qui il apprenoit en même-tems la science de l'Evangile & celle des lettres humaines, pour entrer dans la Maison de M. l'Abbé de Retz, depuis Archevêque de Paris & Cardinal.

Bien-tôt il se vit pourvû d'un Canonicat de St. Nicolas du Louvre ; ce qu'on ne lui faisoit considérer, que comme le commencement de ce qu'il pouvoit prétendre dans le monde. S'étant ensuite résolu de prendre les Ordres sacrez, il vint trouver sa sœur Religieuse en ce Monastére, & la Mére Marie-Angelique Arnauld, alors Abbesse, à qui il proposa le dessein qu'il avoit de dire sa premiére Messe dans nôtre Eglise La haute idée

DECEMBRE. que nôtre Mére avoit des diſpoſitions néceſſaires pour approcher des SS. autels, la porta à recevoir froidement cette diſpoſition ; & ſa ſœur, uſant de plus de liberté, l'exhorta à ne rien précipiter dans une affaire ſi importante, & à prendre du tems pour ſe préparer à cette grande action. Il ſuivit leur conſeil ; & aïant lû par leur avis une lettre de M. de S. Cyran, qui traite du Sacerdoce, Dieu lui ouvrit les yeux en un moment.

Alors il comprit combien il étoit indigne de l'état où il ſe trouvoit engagé ; & il eut une telle fraïeur des jugemens de Dieu, qu'il réſolut de deſcendre du lieu où ſa préſomption l'avoit conduit. Il ſe condamna donc lui-même à ne jamais approcher du St. autel : mais il lui reſtoit encore bien des combats à livrer, avant que de remporter une entiére victoire ſur lui-même. L'habitude qu'il avoit contractée en menant une vie molle & oiſive, lui donnoit horreur de la pénitence, quelque néceſſaire qu'elle ſoit au ſalut. L'agrément qu'il trouvoit dans les compagnies du monde, lui faiſoit haïr la ſolitude, qu'il regardoit comme une terre qui dévore ſes habitans. Il tenoit à pluſieurs amis, & ſur-tout à M. l'Abbé de Retz, qui n'omettoit rien de tout ce qui le lui pouvoit attacher.

Mais dans cet état il éprouva que rien ne peut réſiſter à Dieu, quand il a réſolu de ſauver une ame. Etant venu en cette Maiſon, ſans autre deſſein que d'y voir ſa ſœur ; il ne fut pas plutôt entré dans cette ſolitude, que le Saint Eſprit parla à ſon cœur. Il commença auſſi-tôt à juger du monde, comme ſi déja il en eût été ſéparé ; & il fut convaincu que pour ſe conſerver pur de ſa corruption, il falloit le haïr & le quitter pour toûjours. Dès-lors il prit la réſolution de choiſir M. de Singlin pour ſon guide ; & après avoir paſſé quelque tems à s'éprouver dans ſon deſſein, il ſe défit de ſon Bénéfice, & vint ſe retirer dans ce déſert, où il ne penſa plus qu'à s'humilier & à faire pénitence. De ſorte que la charge de la ſacriſtie lui paroiſſant trop élevée pour lui, l'on eut bien de la peine à la lui faire accepter : mais s'y étant enfin ſoûmis, il l'a exercée avec beaucoup de ſoin pendant vingt-quatre ans, & juſqu'à ſa mort.

Quelque changement que la Grace eût fait en lui, néanmoins il lui reſtoit encore des foibleſſes. Quelquefois il laiſſoit échapper ſa promtitude & ſon impatience : mais il reconnoiſſoit ces défauts devant tout le monde avec une humilité ſi édifiante,

fiante, qu'il y a ſujet de croire qu'ils lui ont été plus utiles que préjudiciables. DECEMBRE.

La liaiſon de charité qu'il avoit avec cette Maiſon, qui étoit auſſi la ſienne, le fit participer à nos afflictions. Il en fut exilé pendant cinq ou ſix ans, qu'il paſſa dans une ſainte retraite. Mais enfin Dieu aïant accordé la paix à ce Monaſtére, il rentra dans ſon premier emploi, & l'exerça juſqu'à la fin de ſa vie, qu'il termina bien-tôt par une mort très-chrétienne. Il eſt enterré dans nôtre Egliſe devant le baluſtre du grand autel, du côté de l'Evangile avec cette Epitaphe.

EPITAPHE.

Hic jacet ANTONIUS GIROUST, *qui inconſultiùs Preſbyter factus, cum poſteà dignitatis magnitudinem perſpexiſſet, prudens ab omni officio Ordinis ſui abſtinuit; & curâ Eccleſiæ ſuæ in alterum collatâ, ultimum æditui locum in quo ſalvaretur, digniori prætulit in quo periret. Obiit die 9. Decemb. 1672.*

Par M. HAMON.

ICi repoſe Meſſire ANTOINE GIROUST, qui s'étant un peu trop témerairement engagé dans le Sacerdoce, mais qui aïant enſuite compris la grandeur de cette dignité, s'interdit ſagement lui-même toutes fonctions ſacerdotales. Depuis, aïant réſigné ſon Bénéfice, il quitta une place élevée, où il étoit en danger de ſe perdre, poûr faire l'office de dernier Sacriſtain, où il eût les moïens d'opérer ſon ſalut. Il mourut le 9. Décemb. 1672.

M. LE PELLETIER DE LA HOUSSAIE.

CE même jour 1674. mourut à Paris Meſſire Nicolas le Pelletier, Seigneur de la Houſſaïe, Maître des Requêtes, qui joignoit à toutes les qualitez qui forment un digne Magiſtrat, une vertu ſolide & une piété éminente. A ſa mort les Egliſes & les pauvres qu'il avoit toûjours aimez, eurent la meilleure part à ſon teſtament. Nôtre Monaſtére, dont il étoit ami particulier & Bienfaiteur, & à qui il a donné en toute occaſion des marques de ſon attachement, doit avoir ſa mémoire en ſinguliére recommendation. Il eſt inhumé dans l'Egliſe des Feüillans de la ruë Saint-Honoré.

MADAME MARIE DES ANGES SUIREAU, ABBESSE DE PORT-ROIAL ET DE MAUBUISSON.

DECEMBRE. LE dixiéme jour 1658. mourut en nôtre Maison de Paris la Mére Marie des Anges Suireau, Tante de M. Nicole; laquelle dès son entrée dans le cloître, c'est-à-dire, dès l'âge de seize ans, fit paroître qu'elle étoit prévenuë d'une grace particuliére de Dieu. Dès-lors elle étoit si ponctuelle à tous ses devoirs, qu'il sembloit qu'elle fût née avec l'esprit de la Religion.

Quelques années après sa profession elle fut envoïée avec une autre Sœur en un Monastére de nôtre Ordre, où l'on demandoit une Prieure & une Maîtresse des Novices. Elle y exerça cette derniére charge pendant trois ans avec beaucoup de suffisance, & une grande édification qu'elle donna à tout le monde, par sa conduite toûjours religieuse & toûjours uniforme. Elle en fut ensuite rappellée pour remplir la dignité d'Abbesse au Monastére de Maubuisson; la Mére Marie-Angelique Arnauld, à qui l'on avoit demandé une Religieuse pour occuper cette place, n'en aïant point jugé de plus propre selon Dieu que celle-ci, quoiqu'elle n'eût pas tous les talens naturels que l'on auroit pû souhaiter pour une si grande dignité.

La Mére Marie des Anges Suireau reçut la proposition qu'on lui en fit avec autant de douleur, que la sincére persuasion où elle étoit de son incapacité pouvoit lui en causer. Son premier soin fut de demander, si elle étoit obligée d'obéïr en cela. On lui répondit qu'à la vérité on ne pouvoit pas l'obliger d'accepter; mais que l'on croïoit que c'étoit la volonté de Dieu qu'elle se soûmît. Elle ne repliqua point, sinon par ses larmes qui furent abondantes & très-améres; ce qui lui causa ensuite du scrupule, & fit qu'elle s'accusa au chapitre d'avoir trop pleuré en une occasion. Dans toutes les autres suites de cette douleur, qui furent sur-tout de quitter son Abbesse & ce Monastére, qu'elle aimoit uniquement, & de passer à Maubuisson, où elle prévoïoit beaucoup de choses fâcheuses à souffrir, elle fit paroître autant de courage que de vertu, autant de constance que d'humilité.

Pendant

Pendant les huit premiéres années de ſon gouvernement, qu'elle ne fut point malade, elle ſe rendit très-exacte à toutes les obſervances, mêmes les plus laborieuſes, comme au travail commun des mains, auquel on exerce les Novices ; à porter le bois, le linge pour la lexive, &c. ſans ſe diſpenſer de rien, ni pour une violente migraine dont elle étoit ſouvent attaquée, ni pour d'autres incommoditez ordinaires. Et comme toutes ces occupations lui emportoient le tems, dont elle avoit beſoin pour écrire des lettres & ſatisfaire aux autres fonctions attachées à ſa dignité, elle ne pouvoit le recouvrer qu'en le prenant ſur ſon repos. Ses maladies étoient ordinairement très-longues ; mais elle les ſouffroit avec tant de patience & une égalité d'eſprit & d'humeur ſi uniforme, qu'elle s'attiroit l'admiration de toutes celles qui étoient auprès d'elle : & ſi-tôt que ſa ſanté étoit un peu rétablie, elle reprenoit avec ſa premiére exactitude les exercices de la Communauté, ſans craindre de retomber, ce qui néanmoins lui arrivoit ſouvent. DECEMBRE.

Lorſqu'il ſe préſentoit des filles pour ſe conſacrer à Dieu, ſi elle les jugeoit bien appellées, elle les recevoit avec autant de facilité, qu'elle en avoit à les renvoïer, ſi elles n'avoient point de vocation ; ſans nul égard à ce qu'elles lui étoient recommendées par des perſonnes de grande condition. Mais elle le faiſoit avec une diſcrétion ſi ſage, que bien-loin que perſonne s'en plaignît, on étoit au contraire obligé de reconnoître que c'étoit le ſeul zéle de la Religion qui la conduiſoit. Perſuadée qu'elle devoit en recevoir gratuitement autant que la Maiſon en pouvoit entretenir, elle réſiſta toûjours aux conſeils intéreſſez de ceux qui s'efforçoient de l'en diſſuader.

Son œconomie dans l'adminiſtration du temporel étoit ſi prudente & ſi chrétienne, qu'après avoir ſuffiſament pourvû aux beſoins du Monaſtére, il lui reſtoit de quoi faire de grandes aumônes, qui l'ont faite appeller la Mére des pauvres. Elle eut cependant à ſouffrir de fréquentes contradictions dans l'exécution de ces bonnes œuvres. Certaines perſonnes auroient voulu qu'elle ſe fût plutôt portée à faire des embelliſſemens à ſon Egliſe, ou à conſtruire de nouveaux bâtimens dont on pouvoit ſe paſſer. Mais elle ſe roidit toûjours avec fermeté contre des deſſeins ſi peu juſtes & ſi peu chrétiens, qui tendoient à fruſtrer les membres vivans de J. C. d'une partie de leur patrimoine.

Quand

DECEMBRE. Quand ſes indiſpoſitions l'empêchoient de ſuivre la Communauté, elle emploïoit tout ſon loiſir à la priére, qui lui étoit devenuë ſi naturelle, qu'elle paroiſſoit toûjours recueillie en la préſence de Dieu. Elle avoit tant de penchant pour cet exercice, qu'elle abregeoit, autant qu'il lui étoit poſſible, tout ce qu'elle avoit à faire ou à dire, pour y vacquer. Mais elle le faiſoit de telle maniére que perſonne ne le pouvoit trouver mauvais; parce que l'on voïoit bien que c'étoit Dieu qui l'attiroit à lui, ſi-tôt qu'elle avoit ſatisfait à la néceſſité de traiter avec les créatures.

Cet attachement à Dieu, joint à l'intention de lui plaire uniquement en acceptant l'Abbaïe, l'a toûjours ſoûtenuë dans toutes les difficultez qui ſe ſont préſentées. Quelque vivacité d'eſprit qu'elle eût, & quelque preſſantes que fuſſent les choſes, elle n'agiſſoit point, quand elle ne voïoit pas clairement ce que Dieu demandoit d'elle. Dans ces rencontres elle ſe contentoit de lui offrir beaucoup de priéres & de larmes; aimant mieux ne point remédier aux inconvéniens, que de le faire avec précipitation & par le mouvement de ſon propre eſprit. C'eſt ainſi qu'elle acquit une prudence plus qu'humaine, qui l'empêchoit de ſe méprendre dans des occaſions, où des perſonnes naturellement plus éclairées auroient fait des fautes conſidérables.

Son humilité & ſa douceur ont été admirables dans les contradictions, qui alloient quelquefois à renverſer tout le bien qu'elle avoit établi avec tant de peine; & qui néanmoins ne lui ont jamais fait perdre la tranquillité de ſon eſprit, qui ſembloit participer à la paix des Anges. Et pour ce qui eſt des mépris que l'on faiſoit d'elle, elle en étoit ſi peu touchée, qu'elle dit un jour à une perſonne qui s'en plaignoit à elle-même, qu'elle feroit ſa joïe de ſe voir foulée aux pieds.

Depuis le premier jour qu'elle fut en charge juſqu'au dernier, elle fut toûjours dans une perpétuelle violence, quoique ſans donner lieu à l'inquiétude, ni à la recherche des moïens par où elle en pourroit ſortir; parce qu'elle n'en voïoit point dont elle pût uſer légitimement. C'eſt pourquoi elle réſiſta généreuſement à la propoſition qu'on lui fit de prendre une Coadjutrice; ne jugeant pas que la perſonne qu'on lui préſentoit, fût alors en état de remplir cette place. Elle en choiſit en même tems une autre pour l'y mettre; mais en aïant été refuſée, elle

s'aban-

s'abandonna à Dieu pour demeurer comme elle étoit, jusqu'à ce qu'il plût à sa Providence d'en ordonner autrement : ce qu'elle ne désiroit pas tant pour son propre repos qu'elle avoit sacrifié à Dieu, que pour ne pas travailler en vain ; voïant que l'on s'opposoit à tout ce qu'elle vouloit établir pour le bon ordre de cette Abbaïe. Ce fut ce qui donna sujet à des personnes en qui elle avoit confiance, de lui conseiller d'en sortir, & de s'en démettre entre les mains d'une personne qui seroit plus appuïée de ses Supérieurs, qu'elle ne l'étoit elle-même. Elle reçut cette proposition avec une si grande simplicité, qu'on auroit crû qu'elle n'y entroit pas beaucoup ; aïant seulement répondu, qu'il falloit récommender cette affaire à Dieu. Mais peu de jours après voïant qu'on ne lui en parloit plus, elle pria fort instament que l'on y travaillât ; & elle ne cessa point de l'avancer qu'elle ne fût terminée.

Telle fut sa conduite pendant vingt-deux ans qu'elle fut Abbesse de Maubuisson. Elle quitta donc ce Monastére, où elle fut fort regretée, sans néanmoins être touchée de l'affection que plusieurs personnes lui portoient. Il n'y eut que les larmes des pauvres qui l'attendrîrent, & qui la firent pleurer avec eux. Elle revint en cette Maison avec une satisfaction extrême, & dans les mêmes dispositions d'humilité & de simplicité, que le premier jour qu'elle sortit du monde pour entrer dans le cloître. C'est ce qui lui fit demander de faire de nouveau un noviciat ; mais on ne crut pas devoir satisfaire son humilité en ce point, parce qu'elle n'avoit rien perdu de l'esprit d'une parfaite Religieuse.

Depuis, elle a été deux fois élûë Abbesse de ce Monastére, à quoi elle a eu presque autant de répugnance qu'à accepter l'Abbaïe de Maubuisson. Pour détourner son élection, elle s'adressa aux personnes qui pouvoient, comme elle croïoit, l'empêcher, & leur représenta les défauts qu'elle reconnoissoit en elle & ses infirmitez, avec tant de sincérité, que l'on ne doutoit nullement de sa répugnance. Mais après avoir fait tout son possible, elle demeura en paix à son ordinaire, sans qu'elle ouvrît seulement la bouche pour témoigner sa peine, après qu'on lui eut signifié son élection.

Elle conserva toûjours dans cette nouvelle dignité une humilité prodigieuse, & une déference si parfaite envers les Méres qui l'avoient précedée, qu'elles avoient de la peine à se défen-

DECEMBRE. dre de ses soûmissions. Elle étoit ingenieuse à trouver des occasions de les emploïer à sa place dans des actions de supériorité, & ne résolvoit rien, si peu important qu'il fût, sans demander leur avis, avec un entier renoncement à ses propres lumiéres pour suivre celles des autres. Elle portoit l'humilité jusqu'à dire ses fautes à la Mére Prieure, avec un détail ingenu des moindres choses.

Elle mourut d'une maladie très-violente, qu'elle souffrit avec une patience admirable & une présence d'esprit, qui ne l'empêchoit point de s'occuper de Dieu, & de songer aux besoins de la Communauté avec la charité & la tendresse d'une vraïe mére. On remarqua mêmes qu'elle n'avoit jamais parlé aux Sœurs avec tant d'autorité, qu'elle fit alors. Comme elle a été pendant sa vie une source de bénédictions pour ce Monastére, nous avons sujet d'espérer qu'elle le sera encore dans le ciel après sa mort. Son cœur fut porté en cette Eglise, où il fut enterré dans le bas-côté de nôtre chœur avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic situm est cor Reverendæ Matris MARIÆ AB ANGELIS SUIREAU, *quæ cum nominata fuisset Abbatissa Monasterii de Maloduno, tam graviter id accepit, tamque intimo humilitatis sensu, ut penè exanimis exciderit; & tanto nihilominùs obedientiæ exemplo, ut revocatis sensibus postquam rediisset, nec verbo contradixerit. Post multos annos dignitatem quam invita susceperat, mœrentibus omnibus, gaudens abdicavit. Cum jam libera ad hoc Monasterium, in quo anteà votum emiserat, reversa fuisset, tam læta omnibus se subjecit, ut clarè pateret nullas ad sapienter regendum aptiores esse, quàm quæ humiliores sunt ad obediendum. In utroque Monasterio tam magno paupertatis amori tam magnum pauperum*

ICi repose le cœur de la Réverende Mére MARIE DES ANGES SUIREAU. Aïant été nommée à l'Abbaïe de Maubuisson, elle en apprit la nouvelle avec tant de douleur & un si vif sentiment de son incapacité, qu'elle en tomba presque en défaillance. Mais après avoir repris ses esprits, elle s'y rendit avec une soûmission si parfaite, qu'elle n'ouvrit pas mêmes la bouche pour en témoigner son éloignement. Aïant ensuite gouverné plusieurs années ce Monastére, elle quitta avec joïe, au milieu des larmes de toutes les Religieuses, une dignité qu'elle n'avoit acceptée que contre son grè. Délivrée de ce fardeau, & de retour en cette Abbaïe, lieu de sa profession elle se soûmit à toutes les Sœurs avec tant de joïe, qu'il paroissoit visiblement, que personne n'est plus propre à bien gouverner, que celles qui savent le mieux obeïr. Dans ces deux différens Monastéres elle sut joindre à son amour sincére de la pauvreté un si grand amour pour les pauvres, qu'on l'auroit

perum amorem conjunxit, ut cujusvis pauperis mater esse videretur. Piè gravis, sanctè hilaris curam omnium maternam gerens, quamvis nulli deesset officio: semper Deo intùs velut otiosa vacabat, pro se, pro suis, pro Dei Ecclesia semper gemens. Obiit IV. *Id. Decemb.* 1658. *æt.* 59. Par M. HAMON.

roit prise pour la mére de chacun d'eux en particulier. Sans se dispenser d'aucun exercice, elle leur rendoit à tous les assiduitez d'une mére avec une gravité religieuse & une sainte joïe. Toûjours occupée intérieurement de Dieu, comme si elle n'eût eu rien autre chose à faire, elle poussoit vers lui des gémissemens continuels pour elle-même, pour les siens, & pour l'Eglise. Elle mourut en la 59. année de son âge, le 10. Decemb. 1658.

MADEMOISELLE GADEAU.

LE onziéme jour 1685. mourut Anne Gadeau, Demoiselle native de Chilli près de Longjumeau, qui nous a légué trois cens livres par son testament. Elle demeuroit au-dehors de nôtre Maison de Paris depuis plus de trente-huit ans, qu'elle avoit quitté le monde, pour suivre feu Madame d'Aumont sa Maîtresse & nôtre Bienfactrice, qui s'étoit retirée au-dedans du Monastére pour y finir ses jours.

MADAME ELIZABETH DE Ste. MARCELLINE WALLON.

LE douziéme jour 1681. mourut à l'âge de trente & un ans moins quelques jours, ma sœur Elizabeth de Ste. Marcelline Wallon, Religieuse professe de ce Monastére. Dieu l'appella à lui, lorsqu'elle étoit encore jeune, mais pleine de jours, comme parle l'Ecriture; parce qu'elle avoit emploïé tous ceux qu'elle avoit vêcu, dans la piété & les bonnes œuvres. Avant mêmes que d'entrer en Religion, elle ménoit une vie fort édifiante, en secondant les soins de sa pieuse mére qui donnoit presque tout son tems au service des pauvres. Mais Dieu lui aïant inspiré la pensée qu'elle pouvoit faire quelque chose de plus pour lui, en se mettant elle-même au rang des pauvres; elle embrassa la vie religieuse comme un état de pauvreté & de pénitence. Elle n'y a recherché autre chose tout le tems qu'elle a vêcu; & la Grace a allié en elle tous les avantages de la pénitence

DECEMBRE. nitence chrétienne avec les richesses de l'innocence, que Dieu lui avoit conservée par une sainte éducation, & l'impression de sa crainte qu'il lui avoit donnée dès ses premiéres années.

Bien-loin qu'elle se crût dispensée de satisfaire à la justice divine, pour avoir été préservée des grands péchez, qui demandent une rigoureuse pénitence; il sembloit au contraire qu'elle se jugeoit coupable devant Dieu de tous ceux qu'elle se sentoit capable de commettre. Tous les mouvemens involontaires de la cupidité & de l'amour propre, lui causoient une si grande confusion & une si vive douleur, que l'on avoit peine à arrêter les larmes qu'elles lui faisoient répandre sans cesse. La vie lui en devenoit ennuïeuse; & elle désiroit continuellement d'être délivrée de ce corps de mort, pour se voir déchargée de ce poids de péché qui lui étoit insuportable.

Dans cette disposition, tout ce qu'il y a de dur & de pénible dans le travail & l'austérité de la vie religieuse, lui étoit un soulagement. Elle ne craignoit point d'alterer ses forces ni sa santé; parce qu'elle ne respiroit qu'à sacrifier sa propre vie, & qu'elle avoit sans cesse devant les yeux l'amour infini d'un Dieu, qui s'est livré à la mort pour nous mériter une vie éternelle. Elle étoit aussi occupée de ces pieux sentimens pendant la maladie que dans la santé; & s'en souvenant également en tout tems, dans la vigueur de cet esprit de pénitence, elle ménageoit toutes sortes d'occasions, pour témoigner à J. C. qu'elle le vouloit suivre jusqu'à la croix.

Deux ans & demi avant sa mort elle eut une fort grande maladie, qu'elle souffrit avec une patience admirable; aïant toûjours l'esprit appliqué à considérer J. C. souffrant. Une Sœur l'aïant un jour trouvée le visage tout couvert de mouches, ce qu'elle souffroit sans se plaindre, elle lui témoigna qu'elle étoit bien-fâchée qu'il n'y eût personne auprès d'elle pour les chasser. Mais la malade lui répondit avec une douceur charmante, que lorsque le Fils de Dieu étoit sur la croix, personne ne pensoit à lui épargner ces petites incommoditez. Dans ce même-tems on la seigna du pied; & comme elle vit que l'on vouloit éviter de prendre un endroit, qui étoit douloureux à cause des cicatrices, la même pensée lui fit dire, en s'étonnant de cette attention trop charitable; que les Bourreaux qui crucifioient J. C. n'avoient point choisi l'endroit où ils placeroient les cloux, dont ils lui avoient percé les pieds.

Elle

Elle parloit ainsi de la plenitude de son cœur, sans réflexion & sans dessein ; car si elle y eût refléchi, elle auroit plutôt caché ses dispositions qu'elle ne les auroit manifestées ; ne parlant jamais d'elle-même que pour faire connoître ses miséres, qui la tenoient dans un abaissement continuel. DECEMBRE.

Dieu qui exauce les gémissemens des pauvres, entendit les siens, & se leva pour la délivrer. Elle tomba dans une maladie de poulmons & une fiévre fâcheuse, qui bien-tôt firent juger qu'elles la conduiroient à la mort. Elle en fut elle-même persuadée, mais avec tant de satisfaction, que cette espérance calma toutes ses peines d'esprit. Déja elle croïoit voir cette heureuse terre des vivans, où elle alloit aborder, après une navigation qui lui avoit paru si longue & si périlleuse. Se soûtenant ainsi par la joïe qu'elle en ressentoit, elle portoit son mal avec une ferveur d'esprit qui empêchoit mêmes son corps de s'abbattre, quoique ses forces diminuassent à vûë d'œil.

On la remit au noviciat, afin qu'elle pût être plus retirée. Là pendant dix mois elle servit d'exemple aux Novices par son silence, sa soûmission, son exactitude à tous les exercices qui s'y pratiquent ; & jusqu'à quinze jours près de sa mort, elle alloit encore au chœur & au refectoir, quoiqu'à peine elle pût se soûtenir. Persuadée qu'elle travailloit pour la vie éternelle, elle étoit aussi assiduë à travailler de l'aiguille, quelque peine qu'elle y eût, que si elle eût été obligée de vivre de son travail.

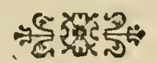
Sa fiévre cependant augmentoit beaucoup ; sa toux ne lui donnoit presque plus de relâche la nuit ; & ses forces succomboient entiérement : ce qui fit juger que l'on ne devoit pas differer de lui administrer les Sacremens. Comme elle avoit encore communié à l'Eglise le Dimanche septiéme jour du mois, veille de la Conception de la Ste. Vierge, elle demanda qu'on lui accordât d'aller recevoir le lendemain les derniers Sacremens à l'Eglise ; ce qui ne s'étoit pas encore pratiqué ici. On crut néanmoins que l'on pouvoit accorder à sa piété extraordinaire, une grace que l'on ne fait pas communément. Et en effet elle eut assez de courage & de force pour faire cette action, qui édifia extrêmement toutes les personnes qui y furent présentes.

Jusqu'alors elle avoit obtenu de demeurer dans sa cellule au dortoir ;

DECEMBRE. dortoir; mais au retour de l'Eglise elle se regarda comme n'aïant plus rien à faire qu'à mourir. Elle entra donc à l'infirmerie, & se mit dans son lit comme sur sa croix, où elle ne vêcut plus que trois jours dans une priére continuelle. Etant proche de sa fin, elle demanda avec beaucoup d'instance, qu'elle pût mourir sur la cendre & le cilice. L'amour qu'elle avoit toûjours eu pour la pénitence, auroit bien mérité qu'elle en eût porté ces marques devant l'Eglise: mais d'autres raisons empêchérent qu'on ne le lui accordât; & elle s'y soûmit quoiqu'avec regret. Elle mourut avec cette paix & cette consolation que J. C. promet à ceux qui pleurent, & dont lui-même estime les larmes, sur-tout quand elles ont lavé toutes leurs taches; comme nous avons sujet de l'espérer de celles qu'elle avoit si souvent répanduës à ses pieds, depuis près de neuf ans qu'elle s'étoit donnée à Dieu.

MADAME DE CHANTAL, FONDATRICE DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION.

Le treiziéme jour 1641. mourut à Moulins en Bourbonnois, la vénerable Mére Madame Françoise Fremiot de Chantal, Fondatrice & première Religieuse de la Visitation de Sainte Marie; qui a laissé dans l'Eglise une odeur de sainteté par l'exemple de ses rares vertus, que nous devons avoir en une particuliére recommendation. Nous avons eu beaucoup de part à sa charité, sur-tout en la personne de nôtre Mére la Mére Marie-Angelique Arnauld, à qui elle étoit étroitement unie, comme l'avoit été Saint François de Sales, Evêque & Prince de Genéve, son Directeur & Instituteur de l'Ordre. Elle a plusieurs fois honoré nôtre Maison de Paris de ses visites, dont la derniére a été seulement six semaines avant sa mort; & en toute occasion elle a toûjours témoigné une affection singuliére & beaucoup d'estime pour nôtre Monastére.



MADAME

MADAME ANNE DE SAINTE EUGENIE DE BOULOGNE.

CE même jour 1667. mourut ma Sœur Anne de Ste. Eugenie de Boulogne, Veuve de Messire François le Charron, Baron de Saint-Ange, premier Maître-d'Hôtel de la Reine Anne d'Autriche. Si-tôt qu'elle connut Dieu, elle désira d'être toute à lui; & n'aïant encore que onze ans, elle résolut de se faire Religieuse. Elle persévéra jusqu'à l'âge de quinze ans dans ce dessein, qu'elle méditoit d'exécuter par quelque surprise, afin qu'on ne l'en empêchât pas. Mais, quoiqu'elle n'en dît rien à personne, MM. ses parens l'en aïant soupçonnée, se hâtérent de la marier; à quoi elle ne se rendit qu'avec une extrême douleur, & uniquement parce qu'elle se croïoit obligée de leur obéïr. DECEMBRE.

Il y a sujet de croire que Dieu ne lui imputa point la faute qu'elle faisoit de ne pas correspondre à sa vocation; & qu'il l'a soûtenuë de sa main, pour la préserver des périls qui se rencontrent dans la condition du mariage, à l'égard de tous ceux qui s'y engagent, & particuliérement des personnes qui ont à vivre à la Cour, que l'on peut appeller le monde du monde, s'il est permis de parler ainsi, & & où la vanité & la corruption régnent si puissament, qu'il n'est rien si rare que de s'en préserver. Dieu toutefois lui fit la grace, non-seulement de ne se pas attacher à ce qui charme ordinairement les autres; mais encore de faire voir par sa conduite, que bien qu'il soit très-difficile d'allier ce que l'on doit à Dieu, avec tous les devoirs auxquels on est assujetti dans cet état, on peut néanmoins satisfaire à l'un & à l'autre, lorsqu'on est fidéle au Seigneur autant qu'elle l'étoit.

Elle demeura quelques années au milieu des deux tentations de la vanité & des richesses. Mais Dieu, qui veut sauver les ames par une voïe qui ait rapport aux maximes de son Evangile, où il ne promet à ses Elus que des disgraces selon le monde, montra que sa Providence avoit veillé sur elle, pour l'engager avec une personne que l'on estimoit fort riche, & qui se

trouva

DECEMBRE. trouva au contraire entiérement ruinée. D'abord elle en fut fort surprise & fort affligée; mais aïant reconnu le doit de Dieu dans cet évenement, elle s'y soûmit, & se réduisit à une dépense très-médiocre. Ainsi ne se voïant plus que le bien qu'elle avoit apporté dans la maison, elle le gouverna avec tant de sagesse & d'œconomie, qu'elle fit toûjours subsister honorablement sa famille.

Son inclination à secourir les pauvres & les affligez étoit extrême, comme elle le fit paroître sur-tout en deux occasions aussi remarquables qu'édifiantes. Une année que le bled étoit fort cher, elle en faisoit donner à tous les pauvres qui venoient par troupes de huit lieües: & comme on l'eut avertie qu'il n'y avoit plus guéres de bled, & que ce qu'il en restoit, ne suffiroit pas pour sa maison; elle répondit génereusement, qu'il en faudroit faire acheter quand il seroit fini, mais qu'il n'en falloit pas refuser aux pauvres. Cette parole pleine de foi, de confiance & de charité, attira sur ses greniers la bénédiction de Dieu, qui fit durer ce reste de bled tant qu'il fut nécessaire. L'autre occasion où elle signala sa charité, fut lorsque le Village proche du Château aïant été frappé de la contagion, quoiqu'elle fût encore fort jeune, elle ne pensa point à fuir pour s'en préserver; mais elle voulut y demeurer pour mettre ordre à tout. En effet elle pourvut les malades de Chirurgiens, d'Apothicaires, de la nourriture & de tous les remédes nécessaires: ce qu'elle continua pendant la durée de ce mal, qui fut si violent qu'il n'en échappa que très-peu de personnes.

Aussi-tôt qu'elle se vit veuve, dans le fort de la douleur que lui causa la mort très-soudaine de M. son mari, elle se tourna
Psal. CXV. 17. vers Dieu, & lui adressa ces paroles du Prophéte: *Vous avez, Seigneur, rompu mes liens; je vous sacrifierai une hostie d'actions de graces.* Dès le moment elle ne pensa plus qu'à se faire Religieuse, après qu'elle auroit mis ordre aux affaires de sa famille. Elle se hâta de racheter le tems, non par des pénitences extérieures qu'elle ne pouvoit plus faire, mais par des fruits de justice dignes de Dieu. Elle se dépoüilla entiérement de son esprit propre, & n'apporta dans le cloître qu'un esprit de docilité & de soûmission. On craignit cependant que la longue habitude à commander aux autres, l'aïant remplie d'une prudence humaine qui discerne toutes choses selon la chair, ne l'empêchât de

de porter respect aux observances de la Religion, qui paroissent petites à des esprits prétendus élevez. Mais, comme elle avoit toûjours eu un grand fonds de Christianisme, elle pratiqua cette maxime de S. Paul, *qui estimoit une perte ce qui lui avoit été un avantage, afin de gagner J. C.*

DECEMBRE.

Philip. III. 8.

On voïoit donc en elle beaucoup moins de traits de l'esprit du monde, qu'on n'en voit en de jeunes filles qui entrent en Religion. Et ce changement ne se fit pas par un renversement & un effort, qui souvent n'a pas de durée, mais par une facilité que lui inspiroit l'Esprit de Dieu, qui la faisoit commencer par où les autres achevent, en ouvrant son cœur, pour la faire courir dans la voïe de ses commandemens. Aussi pratiqua-t-elle parfaitement ces divines paroles du Fils de Dieu, lorsqu'il dit: *Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur.* Ce sont là ses deux vertus favorites & dominantes dont elle a le plus donné d'exemples, & qui l'ont mise en état de recevoir le Roïaume du ciel comme un enfant, selon la parole de l'Evangile.

Matth. XI. 19.

L'affection & la charité qu'elle avoit pour toutes les Sœurs, étoient extraordinaires. Elle cédoit à toutes, & leur donnoit des témoignages de bonté si uniformes & si continuels, que jamais elle n'a fait la moindre peine à personne; & comme elle s'édifioit de tout, & qu'elle ne trouvoit à redire à rien, jamais elle n'a reçu de mécontentement de leur part.

On la voïoit tous les jours s'avancer de vertu en vertu, & s'élever au-dessus d'elle-même. Cela parut sur-tout à la mort de trois de ses filles qu'elle aimoit tendrement. Elle ne put s'empêcher de pleurer la perte de la premiére. Mais elle ne pleura point celle de la seconde; & la mort de la troisiéme, qui étoit la plus aimable, lui causa de la joïe, & la fit répandre en actions de graces envers Dieu, de ce qu'il les avoit appellées à lui dans leur innocence. Elles furent toutes trois enterrées en nôtre Maison de Paris, avec Madame de Boulogne leur Aïeule.

La foiblesse de son corps aïant empêché que l'on ne se servît d'elle dans les principaux emplois du Monastére, quoiqu'elle en fût très-capable, on lui donna une des moindres obéïssances, dont elle eut une parfaite satisfaction, & dont elle s'acquitta avec autant d'ordre & de soin, que s'il se fût agi des choses les plus importantes.

DECEMBRE. Elle avoit une si grande présence d'esprit, qu'il sembloit qu'elle ne fût jamais dissipée; ou, si elle avoit des distractions, elles étoient si legéres, & elle s'y arrêtoit si peu, qu'elle étoit toûjours en état de parler & de goûter les choses de Dieu, pour lesquelles elle avoit un respect merveilleux. Les lectures qu'elle entendoit, la touchoient si vivement, qu'elle en étoit toute pénétrée de ferveur & de dévotion. Il paroissoit dans toute sa conduite une gravité & une modestie si sévéres, qu'on n'auroit osé prendre avec elle la moindre liberté; mais aussi elles n'inspiroient aucun éloignement. De sorte que l'on pouvoit lui appliquer ce que dit l'Ecriture, qu'il n'y avoit point d'amertume en sa conversation, & qu'il ne s'y trouvoit qu'un agrément qui consoloit autant qu'il édifioit.

Comme elle faisoit ses délices de la pauvreté, elle étoit attentive à retrancher tout ce qu'elle pouvoit de son nécessaire pour les besoins du corps. Quoique ses fautes fussent legéres, elle recevoit sans s'excuser les avertissemens qu'on lui en donnoit, & souvent y ajoûtoit certaines circonstances pour les rendre plus aggravantes. Eloignée de croire qu'elle eût quelque avantage au-dessus des autres, regardant au contraire son esprit comme fort médiocre, encore qu'il soit rare d'en trouver de plus judicieux & de plus intelligens; elle s'estimoit incapable de toutes les choses qu'on lui ordonnoit, & pour lesquelles on jugeoit qu'elle avoit un talent particulier. Elle se rendoit néanmoins à tout ce qu'on vouloit qu'elle fît, & dont elle avoit toûjours de la confusion, quoiqu'elle s'en acquittât parfaitement bien.

Dans la maladie elle conservoit toûjours la même douceur & la même tranquillité, qui étoient ses dons particuliers. Il n'y avoit nulle peine à l'assister; & elle recevoit les services qu'on lui rendoit avec une extrême reconnoissance. La paix dont elle joüissoit, bannissant l'ennui qui n'est que trop ordinaire dans cet état, elle étoit presque toûjours dans le silence. Elle avoit tant de respect pour cette pratique du cloître, sur-tout aux heures défenduës, qu'à peine parloit-elle pour des choses nécessaires; & si elle y étoit obligée, elle le faisoit si succinctement, qu'elle n'étoit point censée rompre la loi du silence, pour le peu de paroles qu'elle disoit.

De son ardent amour pour Dieu naissoit une crainte infinie

de rien faire qui pût lui déplaire, & de cette crainte un attachement inviolable pour la vérité & pour la justice. C'est ce qui lui fit former une résolution constante de ne jamais signer le Formulaire, qu'elle a soûtenuë toute sa vie. Au milieu des allarmes où l'on étoit qu'il pourroit en arriver quelque grand renversement dans la Maison, elle demeura toûjours ferme; ne pensant qu'à se préparer à souffrir tout ce qu'il plairoit à Dieu. Ainsi elle ne fut point surprise de se voir au nombre de celles qu'on enleva de nôtre Monastére. On crut que Dieu avoit adouci son exil, en ce qu'on la transfera dans un Couvent, dont elle connoissoit particuliérement la Supérieure, avec laquelle elle avoit eu dans le monde une amitié fort intime. Mais peu de mois après sa translation la mort la lui enleva, dont elle eut une extrême douleur. Après avoir édifié pendant dix mois le Monastére de son exil, elle fut réünie à nôtre Communauté. Bien-tôt on remarqua en elle de nouveaux progrès dans la vertu; & elle parut plus forte que jamais à souffrir la captivité & la privation des Sacremens, où l'on nous avoit réduites. DECEMBRE.

Elle fit voir dans sa derniére maladie, qui fut très-douloureuse, un si parfait détachement de toutes choses, qu'il sembloit qu'elle ne fût plus de ce monde. Elle recevoit ses maux comme son purgatoire, qui la devoit purifier pour être en état de se présenter devant Dieu. Elle disoit souvent dans un grand sentiment de piété ces paroles du Prophéte: *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in Domum Domini ibimus*; & ces autres belles paroles, qui expriment si bien le désir d'une ame qui veut être uniquement à Dieu: *Quid enim mihi est in cælo, & à te quid volui super terram?* Bien-loin d'avoir quelque fraïeur de ce qu'elle s'attendoit à ne point relever de cette maladie, ce lui fut au contraire un sujet de joïe, quand elle se sentit plus mal. Et une Sœur lui aïant dit avec beaucoup de douleur, que son mal alloit de pis en pis, elle lui répondit avec un visage doux & riant, qu'il falloit dire de mieux en mieux. Ps. CXXI. 1. Ps. LXXII. 25.

Ce qui l'occupoit davantage, étoit le désir du salut de ses enfans, à quoi elle pensoit continuellement pendant sa santé. Souvent à ce sujet elle disoit, qu'elle auroit mieux aimé que ses deux fils eussent été réduits à mendier leur pain de porte en porte, pourvû qu'ils eussent eu la crainte de Dieu, & l'unique dessein de se sauver; que s'ils eussent été des Souverains dans le

monde avec une vertu médiocre. Peu de tems avant ſa mort aïant appris que ſon ſecond fils, qui s'étoit donné à Dieu il y avoit déja pluſieurs années, ſe confirmoit de plus en plus dans la réſolution de ne prendre jamais de part au monde, & de préferer la pauvreté de J. C. à tout le bien qu'il auroit pû poſſéder, elle en reçut une conſolation ſi grande, que le jour de ſa mort comme on la plaignoit de l'état pénible où elle étoit, elle répondit que ſa joïe ſurpaſſoit de beaucoup ſes douleurs.

Sa paix & ſa confiance en Dieu ne purent être troublées par le refus qu'on lui fit quelques jours avant ſa mort, de lui donner les Sacremens; parce qu'elle avoit refuſé tout de nouveau avec une conſtance admirable la ſignature du Formulaire, qu'on lui demandoit. Elle crut que ce traitement ſi ſévére lui obtiendroit une plus grande part à la miſéricorde de Dieu, & que le vrai Paſteur recevroit entre ſes bras une ame rejettée & abandonnée de celui qui lui tenoit ſa place ſur la terre. Elle fut extrémement regrétée de toute la Communauté, qui perdit en elle le modéle d'une parfaite Religieuſe; & il ne s'eſt trouvé perſonne qui n'ait été très-édifié de toute la conduite de ſa vie, où l'on n'a rien vû qui n'ait ſoûtenu l'eſtime que méritoit ſa vertu. Elle eſt enterrée dans le bas-côté gauche du chœur de nôtre Egliſe avec cette épitaphe.

EPITAPHE.

Hic jacet Soror ANNA A SANCTA EUGENIA DE BOULOGNE, *quæ conjuge mortuo fidei tantùm ſolatia quærens, ſic viduitatem egit, ut digna Deo viſa ſit quæ in ordinem virginum tranſiret. Ea converſationis integritas, ut nemo cognoſceret non eſſe virginem, quia quod deeſſe poterat, compenſatum lenitate & humilitate charitatis quæ virginem facit. Non hîc tantùm ſed quocunque eam tulit vis tempeſtatis, tam amabatur ab omnibus, quàm amabat omnes. Nec minor manſuetudine & conſtantiâ, crucem Chriſti*

ICi repoſe la Sœur ANNE DE STE. EUGENIE DE BOULOGNE, qui après la mort de ſon mari, ne cherchant de conſolation que dans la foi, paſſa ſi ſaintement l'état de viduité, qu'elle parût mériter aux yeux de Dieu d'être admiſe au nombre des vierges. Elle menoit une vie ſi pure, que perſonne ne ſe ſeroit apperçu qu'elle eût été engagée dans le mariage; parce qu'elle ſuppléoit à ce qui lui pouvoit manquer, par la douceur & les humbles ſentimens de la charité, qui fait le caractére d'une vierge. Ici comme par-tout ailleurs où la violence de la perſécution la fit reléguer, elle ſavoit ſe faire autant aimer de tout le monde, qu'elle aimoit elle-même les autres. Egalement grande par ſa douceur & par ſon courage,

Christi patientiâ & gaudio suo venerata est, & in ejus amplexu, lacrymantibus etiam inimicis, & se adhuc amari mirantibus, animam Deo reddidit 13. Decemb. 1667.

Par M. HAMON.

courage, elle honora la croix de J. C. autant par ses souffrances, que par la joïe qu'elle eut à la porter, & mourut en l'embrassant le 13. Decembre 1667. à la vûë de ses ennemis, qui frappez d'admiration de voir qu'elle les aimoit encore, ne pûrent lui refuser leurs larmes.

M. LE COUTURIER.

CE même jour 1685. mourut à Paris Messire Pierre-Bernard le Couturier, Gentilhomme ordinaire de son Altesse Roïale Mademoiselle de Montpensier; lequel a souhaité que son cœur fût apporté en ce Monastére, avec ceux de Christophe le Couturier son pére, aussi Gentilhomme ordinaire de Mademoiselle, décedé le 31. Mars, & de Jeanne Brigalier sa mére, décedée le 13. du même mois & an. Il les avoit mis en dépôt dans l'Eglise de S. Jacques-du-haut-pas, leur paroisse; parce que ses affaires & une maladie de langueur l'avoient empêché d'en faire le transport incontinent aprês leur decès. Mais n'aïant survêcu que neuf mois à l'un & à l'autre, leurs trois cœurs furent apportez en un même jour, c'est-à-dire, le 8. de Mai de l'année suivante 1686. & enterrez ensemble avec l'épitaphe suivante, dans l'aîle de nôtre Eglise du côté de la chapelle de la Sainte Vierge.

EPITAPHE.

HIc condita sunt tria corda naturâ, charitate & concordi erga Monasterium hoc amore inter se conjunctissima, quæ à sæculi servitute ad Christi libertatem diù antè vindicata unus annus uno tumulo in spem beatæ resurrectionis conclusit: unum CHRISTOPHORI LE COUTURIER, *qui fuit nobilis Assecla Principis Regiæ Monpenseriæ: alterum* JOHANNÆ BRIGALIER, *conjugis dilectissimæ, quæ cum maturè*

ICi reposent trois cœurs, entre qui les liens de la nature, ceux de la charité & l'affection commune qu'ils portoient à ce Monastére, avoient formé une parfaite union. Dès long-tems auparavant affranchis de l'asservissement au siécle & participans de la liberté que J. C. a acquise à ses Elus, une même année les vit inhumer dans un même tombeau, où ils attendent la resurrection à la vie bien-heureuse. Le premier est de Messire CHRISTOPHE LE COUTURIER, Gentilhomme ordinaire de son Altesse Roïale Mademoiselle de Montpensier; le second de Dame JEANNE BRIGALIER, sa chére Epouse, qui

DECEMBRE.

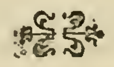
maturè marito per vitæ sanctioris exempla præluxisset ad pietatem, paucis diebus præivit ad vitam æternam ærumnis vitæ defuncta III. Idus Martii; cujus exempla maritus per annos benè multos, fraternam cum eâ & cælibem vitam agens, secutus; tandemque præsertim Dei & pauperum amore & christianâ liberorum educatione propè superans, mox ei christianâ morte adjunctus est ad præmium prid. Kal. April. Quibus tertium accessit, filius Petrus-Bernardus, *qui christianæ institutionis deposito sanctè servato Idib. Decembris ejusdem anni 1685. in Domino moriens, dilectissimis parentibus cor suum adjungi præcepit.*

Par M. Hamon.

qui dès le commencement par une conduite toute sainte lui aïant servi de modéle pour la piété, le précéda de peu de jours à la gloire du ciel, étant morte le treiziéme jour de Mars. Le mari de son côté, fidéle à imiter ses exemples, vêcut avec elle comme avec sa sœur plusieurs années en continence. S'étant mêmes rendu en quelque maniére plus recommendable pour l'éducation chrétienne qu'il eut soin de procurer à ses enfans, & surtout pour son amour envers Dieu & envers les pauvres, une mort chrétienne les réünit bien-tôt ensemble le 31. du même mois dans la possession d'une commune récompense. A ces deux cœurs en a été ajoûté un troisiéme. C'est celui de Messire Pierre-Bernard, fils des précedens, qui après avoir saintement gardé le dépôt d'une éducation chrétienne, mourut dans le Seigneur le 13. Decembre de la même année 1685. & ordonna que son cœur seroit inhumé avec ceux de ses chers parens.

M. GALLOIS NOTAIRE.

LE dix-septiéme jour 1693. mourut à Paris Philippe Gallois, ancien Notaire distingué par une rare probité & un amour de la justice & de la vérité, qu'il étendoit sur ceux qui souffroient pour l'une & pour l'autre. Ce fut par ce motif, que plusieurs autres Notaires aïant eu la foiblesse de ne pas oser recevoir la protestation de M. Arnauld le Docteur, contre l'injustice qu'on lui fit en Sorbonne en 1656. il accepta volontiers de le faire. Et, lorsque M. le Chancellier voulut lui en faire des reproches, il répondit généreusement qu'il n'avoit fait que ce qui est de sa profession; & rien contre les ordres ou le service du Roi. Il repose à St. Méri, à la porte de la chapelle du St. Sacrement derriére le chœur.



MADAME

MADAME D'AUMONT.

LE dix-neuviéme jour 1658. mourut en nôtre Maiſon de Paris Dame Anne Hurault de Chiverni, Veuve de Meſſire Charles d'Aumont Lieutenant-Géneral des armées du Roi en Allemagne. Elle avoit vêcu très-chrétiennement dans le mariage: mais Dieu l'aïant touchée d'une maniére particuliére, elle forma la réſolution deux ans après la mort de M. ſon mari, de quitter le monde & de paſſer le reſte de ſa vie en ce Monaſtéré, qu'elle choiſit pour l'eſtime qu'elle avoit conçuë de la bonne conduite qu'elle y voïoit. Elle a toûjours perſévéré dans ce ſentiment avec tant de zéle, qu'elle ne pouvoit ſouffrir les perſonnes de-dehors qui lui en parloient autrement. DECEMBRE.

Toutes les Sœurs en particulier recevoient des marques de ſon amitié dans les occaſions, ſans avoir néanmoins aucune communication avec elle, qu'autant que la Supérieure le jugeoit à propos. Elle regardoit cette Maiſon non-ſeulement comme une retraite, qui lui étoit avantageuſe pour la ſéparation du monde; mais encore comme un lieu ſaint, qui l'obligeoit à une exacte pratique de la vertu, & à ſe ſervir des moïens particuliers qu'elle avoit pour cela. Auſſi a-t-elle toûjours été appliquée à faire de nouveaux progrès dans la piété.

Elle recitoit le grand office avec autant de fidélité, que ſi elle y eût été obligée par des vœux ſolennels, & faiſoit tous les jours l'aſſiſtance du St. Sacrement avec pluſieurs autres priéres. Elle s'accuſoit de ſes fautes en public & en particulier, avec beaucoup de ſentiment & de diſpoſition à profiter des avertiſſemens qu'on lui donnoit. s'étant interdit tous les livres qui ne pouvoient pas ſervir à nourrir ſa piété, elle ne faiſoit que de ſaintes & d'utiles lectures. Se trouvant avec les perſonnes de-dehors, qui lui étoient familiéres, elle les exhortoit de tout ſon pouvoir à penſer ſerieuſement à leur ſalut; & lorſqu'elles en témoignoient le deſſein, elle s'emploïoit à leur procurer tout le ſecours néceſſaire pour y réüſſir.

Comme ſa piété étoit éclairée, elle lui avoit inſpiré une juſtice ſcrupuleuſe à rendre aux autres ce qui leur eſt dû. C'eſt ce qui la rendoit très-exacte à récompenſer ceux qui l'avoient ſervice

DECEMBRE. vie ou ſa maiſon, & à païer ce qui pouvoit être dû de la ſucceſſion de M. ſon pére. Dans cette vûë elle ſe chargea volontiers de toutes les dettes, en faiſant ſon partage, afin qu'elles ne manquaſſent pas d'être acquittées.

Mais rien n'étoit au-deſſus de ſa charité pour les pauvres & pour les Egliſes. Elle donnoit avec autant de générosité, qu'elle avoit d'induſtrie à accompagner ſes liberalitez de certaines conditions, qui leur donnoient un nouveau prix. Lorſque des perſonnes de condition s'adreſſoient à elle dans leur beſoin, elle les aſſiſtoit avec tant de civilité & de reſpect, qu'elle leur ôtoit toute la confuſion qu'elles avoient de ſe voir réduites à cet état. Elle a dotté pluſieurs filles en différens Monaſtéres pour être Religieuſes, & en a mis pluſieurs autres en métier. Le zéle qu'elle eut afin que les ames fuſſent mieux ſervies en une Cure qui dépendoit d'elle, la porta à ſe charger de donner une penſion au Curé, qui avoit bien voulu en ſortir, pour céder ſa place à un autre plus capable de cet emploi.

Avant que de ſe retirer en nôtre Monaſtére, elle avoit donné quarante mille livres à une autre Maiſon religieuſe, afin d'avoir la liberté d'y entrer quelquefois, pour y faire ſes dévotions. Et depuis, elle donna encore dix à douze mille livres pour contribuer à un établiſſement religieux. Mais ſa charité & ſa liberalité ſe ſont bien étenduës davantage en faveur de nôtre Monaſtére, qu'elle avoit beaucoup aſſiſté, avant même qu'elle y fût entrée, & qu'elle avoit preſque entiérement délivré de l'accablement de dettes où il ſe trouvoit. Et ce qui eſt encore plus eſtimable, c'eſt que dans toutes ſes largeſſes tout ſe faiſoit ſi chrétiennement & avec tant de ſecret, que les ſeules perſonnes à qui elle ne le pouvoit cacher, en eurent connoiſſance, & qu'elle déſira que la Communauté en particulier n'en ſût rien ; parce qu'elle n'en vouloit ni gratitude ni remercîment.

Elle a fait bâtir le chœur de nôtre Maiſon de Paris avec tous les logemens qui ſont au-deſſus. Elle a fait élever les murs de la clôture du grand jardin, & conſtruire le bâtiment où elle logeoit. Elle a auſſi beaucoup contribué au rétabliſſement de ce Monaſtére de Port-Roïal des Champs, & a fait pluſieurs réparations de moindre conſéquence, & de tems en tems quelques préſens à l'Egliſe, leſquels elle auroit ſouhaité être de plus grand prix, ſi nos Conſtitutions l'euſſent permis. Sa maniére d'agir en

cela

cela étoit si généreuse & si obligeante, qu'à-peine vouloit-elle qu'on l'en remerciât ; & les effets étoient toûjours au-dessous de sa bonne volonté. DECEMBRE.

Il a paru par les graces particuliéres que Dieu lui a faites à la mort, que sa pieté, sa retraite, sa charité lui avoient été très-agréables. Car il lui inspira de si grands sentimens d'humilité & de reconnoissance de l'avoir appellée dans cette Maison, qu'elle demanda pardon à la Communauté de n'avoir pas profité comme elle auroit dû de cette faveur, & qu'elle la remercia de la lui avoir accordée. Ne pouvant presque parler pour exprimer ces sentimens, elle les écrivit elle-même en des termes si tendres, qu'ils témoignoient que son cœur en étoit véritablement pénétré ; & elle pria son Confesseur de les lire devant toutes les Sœurs, avant que de lui administrer le saint viatique.

Quoiqu'elle eût toûjours fort apprehendé la mort, & qu'elle eût quelque sujet de s'en voir surprise, n'aïant été que quatre jours malade, elle l'accepta néanmoins de très-bon cœur, & avec une confiance d'autant plus ferme aux mérites de J. C. qu'elle avoit plus de connoissance de son néant & de plus bas sentimens d'elle-même. Sa pieté lui fit demander qu'on l'enterrât comme une Religieuse, & qu'aux priéres que l'on feroit pour elle après sa mort, quand on auroit nommé son nom, on ajoutât, *Sororis nostræ* ; bien qu'elle s'en réconnût fort indigne. Elle n'a point ordonné que l'on fît pour elle ni services ni priéres d'obligation ; parceque connoissant la charité de cette Communauté, elle se confioit entiérement qu'elle ne manqueroit point à ce devoir devant Dieu. C'est pourquoi, outre les autres priéres pour nos Bienfaiteurs auxquelles elle a part, on chantera tous les ans une Messe Conventuelle de *Requiem* au jour de sa mort ; que si ce jour est empêché, ce sera pour un autre jour le plus proche.

MARGUERITE DE PROVENCE, REINE DE FRANCE.

LE vingt & uniéme jour 1285. mourut Marguerite de Provence, Reine de France, l'une de nos Bienfactrices. Elle étoit fille de Raimond-Berenger V. Comte de Provence & de

DECEMBRE. Forcalquier, & de Beatrix de Savoïe; & eut l'avantage d'épouser le Roi S. Loüis, à qui elle donna cinq garçons & cinq filles. Aïant vêcu chrétiennement dans ce mariage, elle se retira après la mort du Roi son mari, dans le Monastére des Religieuses Cordeliéres au faubourg Saint-Marcel à Paris, qu'elle avoit fondé. Là tout occupée des biens futurs, elle passa le reste de sa vie dans la piété, & y rendit heureusement son ame à Dieu. Elle a donné à nôtre Maison deux cens livres *parisis*.

MADEMOISELLE BIGNON.

LE vingt-deuxiéme jour 1680. mourut à Paris à l'âge de dix-neuf ans, Demoiselle Suzanne-Angelique Bignon, fille de Messire Jerôme Bignon, ci-devant Avocat-Géneral au Parlement de Paris, & de Dame Suzanne Phelipeaux sa femme; qui en considération de l'affection singuliére qu'ils ont pour cette Maison où ils l'avoient faite élever depuis onze jusqu'à seize ans, ont souhaité que son cœur fût enterré dans nôtre Eglise. Depuis son éducation en ce Monastére pour lequel elle a toûjours conservé beaucoup d'amitié, elle avoit vêcu dans le monde avec une sagesse rare, une modestie chrétienne, & une piété exemplaire.

BERENGAIRE, REINE DE JERUSALEM, ET BLANCHE, DUCHESSE D'AUTRICHE.

LE vingt-troisiéme jour nous faisons mémoire de Berengaire, ou Berengarie, fille d'Alfonse IX. Roi de Leon & de Castille, sœur de la Reine Blanche mére de S. Loüis, & femme de Jean de Brienne, Roi de Jerusalem.

Ce même jour nous faisons aussi mémoire de Blanche, Duchesse d'Autriche, fille de Philippe III. sur-nommé le Hardi, Roi de France, & de Marie de Brabant. Elle épousa en premiéres nôces Jean de Namur, Comte de Hainaut, fils de Gui Comte de Flandre; & en secondes nôces Rodolfe ou Raoul, fils aîné de

de l'Empereur Albert, Duc d'Autriche & Roi de Bohême. Elle mourut de poison avec son fils unique l'an 1305.

MADAME CATHERINE DE Ste. AGNES ARNAULD D'ANDILLI.

CE même jour 1643. mourut en nôtre Maison de Paris, à l'âge de vingt-neuf ans, ma Sœur Catherine de Ste. Agnès Arnauld d'Andilli, Religieuse professe de ce Monastére, où elle avoit été élevée dès l'âge de onze ans. A l'âge de quinze, animée dès-lors d'un zéle ardent à devenir une vraïe Religieuse, & à surmonter toutes les difficultez qui s'y rencontreroient, elle entra au noviciat, où elle embrassa avec une ferveur extraordinaire toutes les pratiques de la Régle, & tous les moïens qu'on lui proposoit pour s'avancer dans la perfection; sans se plaindre en nulle maniére de ce qu'elle en souffroit, pour la delicatesse de son temperament. Mais cette violence la jetta bien-tôt dans des infirmitez qui devinrent sans reméde.

Elle continua cependant à faire toûjours de nouveaux progrès dans la vertu. Son humilité étoit prodigieuse, & la portoit à s'humilier des fautes les plus legéres. La défiance qu'elle avoit d'elle-même, ne lui faisoit présumer que de la force qu'elle tiroit de la Grace toute-puissante, & de la conduite que l'on tenoit à son égard, & à laquelle elle se soûmettoit avec beaucoup de simplicité. Bien-loin de craindre les corrections, ou de s'en troubler, elle les désiroit comme justes, & les recevoit toûjours volontiers. Sa piété la tenoit continuellement recueïllie en elle-même, dans une sainte crainte pour la haute idée qu'elle avoit de la sainteté de Dieu: ce qui pourtant ne diminuoit rien de son amour & de sa reconnoissance envers lui. Elle avoit une dévotion particuliére envers nôtre Seigneur J. C. & un rare sentiment d'estime à l'égard de l'alliance spirituelle que les ames religieuses contractent avec lui par leur profession. Elle est morte aussi saintement qu'elle avoit vêcu; & ses Confesseurs ont rendu témoignage qu'elle avoit conservé l'innocence de son Baptême, & qu'elle avoit toûjours crû en grace jusqu'à sa mort.

JACQUELINE DE SAINT-BENOIST, ABBESSE.

DECEMBRE. LE vingt-ſixiéme jour 1332. mourut Dame Jacqueline de Saint-Benoiſt, fille de Monſieur Thomas de Saint-Benoiſt, & Abbeſſe de ce Monaſtére ; laquelle eſt enterrée dans nôtre ancien chapitre. On liſoit l'épitaphe ſuivante ſur ſa tombe, qui ſe mit en piéces, lorſqu'on la leva.

EPITAPHE.

CI gît humble Dame.... Jacqueline de Saint-Benoiſt, jadis Abbeſſe de Porrois, fille feu Thomas de Saint-Benoiſt, jadis D...... qui trepaſſa l'an de grace M. CCC. XXXII. ou XXXV. lendemain de Noël.

SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVESQUE DE GENEVE.

LE vingt-ſeptiéme jour 1622. mourut à Lyon en odeur de ſainteté Meſſire François de Sales, Evêque & Prince de Genéve, que l'on revéroit de ſon vivant comme un ſaint, & pour qui nous devons avoir une vénération ſinguliére. Non-ſeulement nous devons le regarder comme le plus ſaint Directeur, qu'ait eu nôtre Réformatrice la Mére Marie Angelique Arnauld ; mais encore comme celui qui a le plus efficacement contribué à nourrir en elle cette piété ſolide, éclairée & ſublime que Dieu lui avoit inſpirée dans un jeune âge.

Elle étoit occupée à réformer l'Abbaïe de Maubuiſſon, lorſqu'elle eut la premiére connoiſſance du St. Prélat, que des affaires importantes avoient conduit à Paris. Dès ce moment Dieu forma entre l'un & l'autre une union inviolable & toute ſainte. La Mére Marie-Angelique ſe mit auſſi-tôt ſous ſa conduite, & lui donna un entier pouvoir ſur ſon ame. Le St. Evêque reciproquement la regarda depuis comme l'une de ſes plus chéres filles, & lui continua ſes aſſiſtances juſqu'à la mort. Pendant qu'il étoit à Paris, il ne manquoit point de viſiter de tems en tems nôtre Monaſtére, qu'il avoit de coûtume d'appeller ſon cher Port-

Port-Roïal, ſes chéres délices. Nôtre Mére avoüoit ſouvent, que c'étoit celui de tous ſes Directeurs qui l'avoit le plus affermie dans la réforme, & dans tout le bien qu'elle a établi en cette Maiſon. DECEMBRE.

Elle avoit un recueïl conſidérable de lettres, que le Saint lui avoit écrites pour ſuppléer à ſa préſence. Mais elle n'en communiqua qu'un très-petit nombre, lorſqu'on voulut publier les autres du St. Prélat ; parce que dans celles qu'elle retint, il diſoit trop de bien d'elle. Dans l'une de ces lettres S. François de Sales lui marquoit ces propres paroles : » Dieu m'a fait « connoître, qu'il vous reſerve pour des choſes de grande con- « ſéquence, dont vous avez grand ſujet de rendre graces à ſa « divine Majeſté ; « paroles qui ont toûjours demeuré gravées dans l'eſprit de nôtre Mére, comme déſignant clairement les grands évenemens arrivez à nôtre Maiſon.

M. ARNAULD, AVOCAT.

LE vingt-neuviéme jour 1619. mourut à l'âge de cent trois ans Meſſire Antoine Arnauld, d'abord Avocat au Parlement de Paris, à qui ſa rare éloquence, ſa probité extraordinaire, ſon attachement inviolable au bien du Roïaume, méritérent depuis le Brevet de Conſeiller d'Etat, & la charge d'Avocat-Général. Il avoit épouſé Demoiſelle Catherine Marion, fille de l'Avocat-Général de ce nom, de laquelle il eut vingt-deux enfans, tous illuſtres dans l'Egliſe & dans l'Etat par des qualitez les plus éminentes. De ſon vivant il eut la conſolation de voir quatre de ſes filles*, l'une Abbeſſe & les autres trois Religieuſes de ce Monaſtére, dont il a été comme le Pére ou le ſecond Fondateur, pour l'affection qu'il lui a portée, le ſoin qu'il a pris de ſes beſoins pendant l'eſpace de dix-ſept ans, les dépenſes qu'il a faites pour ſes réparations, & les peines qu'il s'eſt données pour rétablir nos affaires, que les guerres

* Depuis, deux ou trois autres de ſes filles, Madame ſon Epouſe, & cinq petites-filles s'y firent auſſi Religieuſes : & MM. d'Andilli, Arnauld le Docteur, ſes fils, M. de Luzanci, ſon petit-fils, avec MM. le Maiſtre leurs Néveux, le choiſirent pour le lieu de leur retraite.

DECEMBRE. guerres civiles avoient étrangement dérangées. Outre tant de ſervices & de bienfaits, il nous a encore laiſſé par ſon teſtament la ſomme de ſept mille ſix cens trente livres *tournois*.

Dieu lui fit de grandes graces dans ſa derniére maladie, en lui inſpirant de ſaints mouvemens de piété, qu'il témoignoit par des diſcours très-édifians, malgré la violence de ſon mal. Mais il en donna une preuve plus éclatante, lorſque dix jours avant ſa mort, aïant quelque eſpérance de retourner en ſanté, il fit vœu de pauvreté entre les mains d'un bon Religieux qui l'aſſiſtoit; & renonça à la diſpoſition de ſon bien, qu'il laiſſoit à la diſcrétion de ſa femme & de ſon fils aîné, les reconnoiſſant plus charitables que lui, & ne voulant plus s'emploïer qu'à faire des arbitrages, & à renouveller entiérement ſa vie, pour renaître en la grace & en l'amour de Dieu. Ce ſont les propres paroles exprimées dans le vœu qu'il avoit fait.

LA SOEUR ANNE DE SAINT LAURENT DE LA RIVIERE.

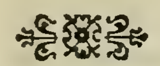
LE trentiéme jour 1643. mourut en nôtre Maiſon de Paris ma Sœur Anne de St. Laurent de la Riviére, Novice de ce Monaſtére, où elle n'a demeuré que dix-ſept mois. Dès ſon entrée en Religion elle fit paroître qu'elle ne cherchoit que Dieu, & qu'elle le cherchoit en vérité & de tout ſon cœur; aïant embraſſé avec ardeur toute l'auſtérité de la pénitence, qu'elle réſolut de continuer toute ſa vie, quand même elle ne demeureroit pas dans le cloître.

Peu de tems après ſa priſe d'habit, elle tomba dans des infirmitez qui alloient tous les jours de mal en pis. Mais bien-loin de s'en faire quelque peine, ou d'en témoigner quelque inquiétude ſur la réflexion que cela pourroit la faire renvoïer, elle s'abandonnoit à Dieu & à ſa Supérieure avec une ſoûmiſſion merveilleuſe. De ſorte que tous ceux qui voïoient la tranquillité de ſon ame & l'égalité de ſon eſprit, en étoient étonnez. Elle fut malade huit mois, pendant leſquels elle étoit le plus ſouvent au lit dans un lieu à part, où elle demeuroit dans un profond ſilence, s'entretenant avec Dieu, ſans donner le moindre

dre ſigne d'ennui. Comme elle étoit extrémement foible & attenuée, il lui falloit faire beaucoup de violence pour aller à la ſainte Meſſe, où ſa dévotion la conduiſoit, afin d'y communier ; & ſi ſon zéle & ſa ferveur ne l'euſſent ſoûtenuë, il n'étoit guéres poſſible que ſes forces n'euſſent ſuccombé. Dans cet état de langueur & de mort, elle attendoit ſa derniére heure avec joïe & tranquillité tout enſemble, ſans la déſirer plutôt ou plus tard qu'au moment que Dieu avoit marqué. DECEMBRE.

Après ſa mort nous fûmes merveilleuſement ſurpriſes, en trouvant un papier qu'elle portoit toûjours ſur elle, & où elle avoit écrit le deſſein de penitence que Dieu lui avoit inſpiré, & qu'elle regardoit comme un vœu. Elle y marquoit qu'elle déſiroit l'état humiliant de Sœur converſe ; mais que ſi ſon indignité la privoit de la profeſſion religieuſe, elle ſe retireroit en quelque lieu ſecret, pour s'y occuper uniquement de Dieu dans la priére & l'oraiſon ; qu'elle y travailleroit pour ſe nourrir, après avoir donné aux pauvres ce qu'elle avoit ; & qu'au cas qu'elle n'eût pas de quoi fournir à ſon néceſſaire, elle mendieroit aux portes ce qui pourroit lui manquer. Que ſi elle tomboit dans quelque grande maladie, elle ſouhaitoit être portée à l'Hôtel-Dieu, pour y mourir en la compagnie des pauvres.

Elle avoit encore écrit dans le même papier, que Dieu lui avoit donné une grande affection à le glorifier dans toutes ſes actions, en y réprimant tout ſentiment d'amour propre ; en tâchant de coopérer aux miſéricordieuſes graces qu'elle eſpéroit de la bonté infinie de Nôtre Seigneur ; & en ſe réjoüiſſant, quand Dieu permettroit qu'elle ſouffrît quelque peine d'eſprit ou quelque affliction corporelle. On peut dire que Dieu lui a fait la grace d'accomplir en quelque maniére des réſolutions ſi chrétiennes & ſi édifiantes ; puiſqu'elle a ſouffert une ſi longue maladie avec une douceur & une joïe auſſi grandes, que ſi les maux de ſon corps euſſent fait les délices de ſon eſprit.



M. DE

M. DE SAINT-GILES D'ASSON.

DECEMBRE.

CE même jour 1663. mourut Meſſire Antoine Baudri, Sieur de Saint-Giles d'Aſſon, Gentilhomme de Poitou, après vingt & un ans de retraite & de pénitence. Dieu lui en avoit inſpiré le déſir par la lecture du livre de la Fréquente Communion, qui en prouve la néceſſité; & M. d'Hillerin, Curé de St. Méri, l'un de ſes amis, qui venoit d'être touché du même ſentiment, lui fit connoître ce lieu-ci, où pluſieurs autres perſonnes s'étoient déja venuës cacher, dans le même deſſein d'y mener une vie retirée, humble & pénitente.

Pour ſe mettre en liberté de l'exécuter, il quitta un Prieuré qu'il avoit, & renonça à toute prétention de s'établir dans l'Egliſe comme dans le monde. Ainſi dépoüillé il choiſit volontairement, ſelon le conſeil de l'Evangile, la derniére place, qui eſt celle des pénitens, pour ſe rendre digne que Dieu lui en donnât une entre ſes enfans, & le mît un jour au rang de ſes Elus dans le partage de ſon Roïaume. Dans cette vûë il embráſſa toutes les ſaintes violences par leſquelles on le ravit; joignant aux auſtéritez du corps les bas ſentimens de ſoi-même.

Afin d'avoir un emploi conforme à ſon inclination, c'eſt-à-dire, humiliant & laborieux, il prit ſoin pendant pluſieurs années d'une de nos fermes que nous tenions par nos mains, & y fit quelques acquiſitions qui l'augmentérent. Mais il s'y enrichit encore plus lui-même par les charitez & les aſſiſtances qu'il donna aux pauvres, dont il avoit les néceſſitez fort à cœur; car il étoit fort porté à la compaſſion, & ſe plaiſoit à honorer la pauvreté de J.C. dans celle de ſes membres.

Enſuite on le retira de cet emploi, pour exercer ſa charité dans un autre, auprès des perſonnes que la conduite de Dieu avoit engagées dans la défenſe de la vérité. Ce fut alors qu'il ſignala tout ſon zéle & tout ſon dévoûment à leur rendre ſes ſervices, & à cette Communauté qui ſouffroit perſécution de la part du monde, juſqu'à s'expoſer à y être lui-même enveloppé,

&

& à donner sa propre vie s'il eût été besoin. Souvent il a méprisé des dangers très-grands & très-réels, sans craindre, après en être échappé, de les tenter de nouveau, lorsqu'il le croïoit nécessaire ; persuadé qu'il ne devoit pas plus ménager sa liberté & sa vie pour le service de la vérité, qui est Dieu-même, que ne le font les personnes de sa naissance, qui exposent tous les jours l'une & l'autre à la guerre pour le service de leur Prince. DECEMBRE.

Cet amour qu'il portoit à la vérité, étoit si parfait, qu'il avoit une attention extrême à ne la jamais deguiser à ses meilleurs amis, à qui dans les occasions il parloit toûjours avec franchise & sincérité, quoiqu'il se dût attirer de la contradiction. En quittant son Bénéfice, il s'étoit d'abord reservé une pension ; mais l'amour de la sainte pauvreté l'obligea ensuite à y renoncer. Il mourut à Paris, & fut inhumé en la paroisse de Sainte Marguerite, sur laquelle il demeuroit. Son cœur fut apporté en ce Monastére, & enterré dans le bas-côté de nôtre Eglise près de l'autel de Saint Laurent.

EPITAPHE.

HIc situm est cor ANTONII BAUDRI DE SAINT-GILES D'ASSON, *qui sæculi nobilitatis oblitus, ut veram fidei nobilitatem compararet, quæ tota de humilitate est, servum se fecit ancillarum Christi quas solas Sponsi nobilitate gloriosas dilexit, & utiliter miratus est. Tantus in eo pauperum amor, ut verè in eis & propter eum egeret. Tantus amor justitiæ, ut quidquid alii injustè paterentur, pœna esset servo Dei & patientiæ meritum. Pauper factus ex divite, cum negotiis careret, aliorum negotia, quæcunque pietati jungerentur,* *sua*...

ICi repose le cœur de Messire ANTOINE BAUDRI DE SAINT-GILES D'ASSON, qui méprisant la noblesse de sa naissance, pour acquerir la vraïe noblesse de la foi, qui consiste dans l'humilité, se rendit serviteur des Servantes de J. C. qu'il aima comme les seules en qui éclatât la noblesse de l'Epoux, & qui firent l'objet de son admiration & de son imitation. Il avoit un si grand amour pour les pauvres, qu'il lui faisoit souffrir la pauvreté en leur personne. Il étoit si passionné pour la justice, que toutes les injustices que l'on faisoit aux autres, réflechissant sur le serviteur de Dieu, lui devenoient une croix, & ajoûtoient un nouveau mérite à sa patience. Devenu pauvre de riche qu'il étoit, & dégagé des embarras du siécle, il épousa toutes les affaires des

DECEMBRE. *ſua fecit ; melius arbitratus veritati & charitati laborare ſequendo aliorum judicium, quàm ſibi privatim requieſcere ſequendo ſuum.*

Par M. HAMON.

des autres qui pouvoient s'allier avec la piété ; perſuadé qu'il lui étoit plus avantageux de travailler pour la cauſe de la vérité & pour les offices de charité, en ſuivant la volonté d'autrui, que de vivre en ſon particulier dans le repos, en faiſant la ſienne propre.

FIN.



TABLE

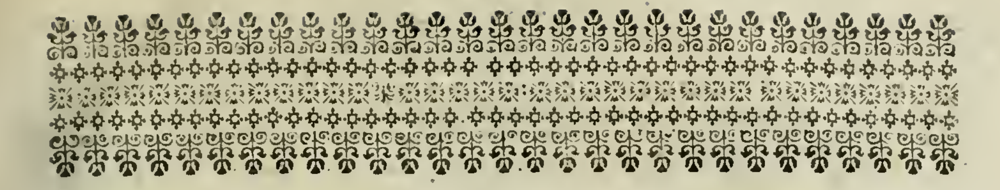


TABLE ALPHABETIQUE DES ARTICLES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

Gallot

H.

I.

L.

M.

R.

S.

T.

V.

Vitart

FAUTES A CORRIGER.

Dans la Preface.

P*Ag. XLV. ligne antepenult.* capable, *lisez* capables.

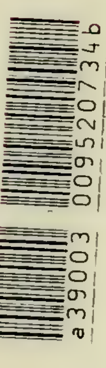
Dans le Corps de l'Ouvrage.

P*Age* 2. *ligne* 9. *&* 10. quelques, *lisez* quelque. *Page* 19. *lig.* 27. contente, *lisez* constante. *Pag.* 51. *lig.* 20. eile, *lisez* elle. *Pag.* 111. *lig.* 6. Fraçoise, *lisez* Françoise. *Page* 163. *lig.* 11. par, *lisez* pour. *Page* 190. *lig.* 16. marques, *lisez* marque. *Pag.* 204. *lig.* 10. prairieres, *lisez* prairies. *Pag.* 206. *lig.* 6. Jean le Maistre de Saint-Edme, *lisez* M. le Maistre de Saint Elme. *Pag.* 209. *lig.* 25. quelque, *lisez* quelques. *Pag.* 219. *lig.* 29. nvec, *lisez* avec. *Page* 244. *lig.* 18. *&* 19. toures, *lisez* toutes. *Pag.* 307. *lig.* 4. toute, *lisez* tout. Page 321. col. 1. lig. 37. *infundo*, lisez *infando*. *Pap.* 336. *lig.* 8. foins, *lisez* soins. Page 342. col. 1. lig. derniere Reclame *Hunc*, lisez *Pietas*. *Pag.* 363. *lig.* 34. celle, *lisez* celles. *Page* 393. *lig.* 2. *après* septiéme jour, *ajoûtez* 1690. Pag. 394. col. 1. lig. 1. *proprè*, lisez *propè*. *Pag.* 406. *lig.* 19. pat, *lisez* par. *Pag.* 407. *lig.* 26. nombte, *lisez* nombre. *Pag.* 420. *col.* 2. *l.* 13. humiliré, *lisez* humilité. Pag. 464. col. 1. lig. 1. *teponendam*, lisez *anteponendam*.

2 vol

Avec le Sup




a39003 009520734b

